

ANNE ROTHENBÜHLER

LE BALUCHON ET LE JUPON

LES SUISSESSES À PARIS,
ITINÉRAIRES MIGRATOIRES ET PROFESSIONNELS (1880-1914)

HISTOIRE



LE BALUCHON ET LE JUPON

LES SUISESSES À PARIS,
ITINÉRAIRES MIGRATOIRES ET PROFESSIONNELS (1880-1914)

ANNE ROTHENBÜHLER

LE BALUCHON ET LE JUPON

**LES SUISESSES À PARIS,
ITINÉRAIRES MIGRATOIRES ET PROFESSIONNELS (1880-1914)**

ÉDITIONS ALPHIL-PRESSES UNIVERSITAIRES SUISSES

© Éditions Alphil-Presses universitaires suisses, 2015
Case postale 5
2002 Neuchâtel 2
Suisse

Ce livre est sous license :



www.aphil.ch

Alphil Diffusion
commande@aphil.ch

ISBN 978-2-88930-078-5

DOI : 10.33055/ALPHIL.03039

Ce livre a été publié avec le soutien du Fonds national suisse de la recherche scientifique dans le cadre du projet pilote OAPEN-CH.

Illustration de couverture : Anker Albert, Junge Bäuerin nach rechts, im Hintergrund der Neuenburgersee, 1909.

© SIK-ISEA, Zurich

Responsable d'édition : Inês Marques

REMERCIEMENTS

Mes premiers remerciements vont à mes directrices de thèse: Nadège Sougy pour son extrême sollicitude et ses précieux conseils lors des moments de doute et Marie-Claude Blanc-Chaléard pour m'avoir ouvert les portes de la recherche historique et pour m'avoir suivie, avec bienveillance, de la maîtrise au doctorat. Je tiens également à remercier Anne-Lise Head-König pour son aide attentive et Sylvie Schweitzer pour ses conseils.

Toute ma gratitude à L'Association Suisse des Femmes des Universités pour leur soutien et leur confiance.

Ce travail n'aurait pas été possible sans l'accueil, chaleureux et professionnel, des archives cantonales de Fribourg, de Genève, du Jura, de Neuchâtel, de Vaud, et du Valais.

Toute ma reconnaissance à M^{me} Therrien, présidente de la Société Helvétique de Bienfaisance, pour sa confiance et son accueil, ainsi qu'à M^{me} Laroche pour sa gentillesse et son aide. Une pensée pour M. Haab de l'École suisse internationale du français appliqué pour avoir exhumé des archives de la cave. Une pensée toute particulière à Sœur Ingrid, qui m'a ouvert, avec générosité, les archives des Diaconesses de Reuilly, à Versailles. J'associe à ces remerciements, M^{me} Elsa Prétôt, pour son accueil et son soutien durant de nombreuses années.

Toute ma gratitude va à mes relecteurs pour leur patience et leur travail: Guillemette Sens-Israël et ma mère, Edith Rothenbühler. Merci à mes parents, Edith et Edgar Rothenbühler, je leur dois tant.

Enfin, merci à Richard pour les éclats de rire et nos voyages réels et imaginaires.

À Bérénice, petite Suisse à Paris.

INTRODUCTION GÉNÉRALE

« **P**aris approchait. On était entré sous une immense halle voûtée, faite de verre et d'acier; quelques minutes plus tard, je m'étais trouvé immobilisé sur le trottoir qui est devant la gare de Lyon, sous la grande horloge. »¹

Ces mots, sans artifice, où l'impatience de la découverte se mêle à la peur de l'inconnu, sont ceux de Charles-Ferdinand Ramuz, célèbre écrivain suisse né à Lausanne en 1878, arrivé en 1900 dans la « Ville Lumière » pour y préparer une thèse de doctorat.

Ces mots, Julia, 25 ans, née dans un village du plateau jurassien, près de la cité de Porrentruy, aurait pu les prononcer, ou bien encore Jenny, sa compatriote de 19 ans, originaire de Genève, elles qui firent le grand voyage, ce glissement de la fidélité des communautés locales vers le détachement puis l'arrachement. Sans-grade et anonymes du long voyage, invisibles à plus d'un titre – femmes, domestiques et étrangères –, elles seront parmi les héroïnes de cette étude, de ce travail de recherche qui, comme la microhistoire, « à “la geste des rois” préfère s'interroger sur ce qui a été tu, écarté ou simplement ignoré »². À la suite d'Alain Corbin quand il livre ses réflexions sur l'individu et « l'atonie des existences ordinaires »³, nous écrivons une « histoire d'en bas » où, dans les limites imparties par les sources, s'impose la notion historique de l'individu.

Ces femmes ont existé et l'état civil en témoigne. Nous tenterons de réparer hardiment une lacune réelle de l'histoire de l'immigration des Suissesses, celles

¹ RAMUZ Charles-Ferdinand, *Paris. Notes d'un Vaudois*, 1938, Lausanne: Les Éditions de l'Aire, 1978, p. 11.

² GINZBURG Carlo, *Le fromage et les vers. L'univers d'un meunier du xvr^e siècle*, Paris: Aubier, 1980, p. 7.

³ CORBIN Alain, *Le monde retrouvé de Louis-François Pinagot, sur les traces d'un inconnu*, Paris: Champs Flammarion, 1998, p. 8.

parties à Paris entre 1880 et 1914, et de sortir du néant leur souvenir, noyé dans la masse des migrants de l'Europe entière arrivés en France pendant le dernier quart du XIX^e siècle.

1880-1914 : MOMENT CLÉ DANS L'HISTOIRE DES MIGRATIONS FÉMININES SUISSES

Siècle des migrations «blanches» selon Philippe Rygiel⁴, le XIX^e siècle voit déferler les grandes vagues migratoires qui poussent les Européens à quitter leur pays et à chercher ailleurs qui un travail, qui une vie meilleure.

Mais cette période est également un moment charnière dans l'histoire des migrations helvétiques: une émigration, majoritairement masculine et/ou familiale, s'intensifie en cette fin de siècle, tant à l'échelle mondiale avec de nombreux départs vers les Amériques ou l'Australie que sous la forme de migrations de proximité vers l'Italie, l'Allemagne ou la France. Ce dernier tiers du XIX^e siècle est également un moment majeur des migrations féminines helvétiques: c'est à partir de 1880 que s'effondre une migration présente depuis le début du siècle, celle des gouvernantes suisses partant pour la Russie.

Cependant, le moment d'étude choisi trouve également sa justification dans l'apparition des premiers recensements publiés tous les cinq ans par le département de la Seine⁵. Grâce à eux, l'on peut avoir un tableau précis de la présence des colonies étrangères à Paris, permettant non seulement une approche résolument comparative entre les différentes nationalités, mais également une lecture sexuée de leur répartition spatiale, à l'échelle du quartier. L'année 1891 offre également la possibilité d'analyser les professions par nationalité et par quartier, avec comme principale faiblesse des statistiques qui ne différencient pas les genres.

Le déclenchement de la Première Guerre mondiale est bien sûr un événement majeur. Les déclarations de guerre provoquent en 1914 la fermeture des frontières et un raidissement des États, la Suisse ne faisant pas exception. Certains ressortissants choisissent de rentrer et la colonie helvétique à l'étranger en ressort diminuée. Autre conséquence de la guerre: la Suisse achève alors sa mutation industrielle et tout est fait pour limiter l'émigration, alors qu'elle avait été jusqu'alors sinon forcée, du moins fortement encouragée par certains cantons. Plus que jamais, les élites cherchent à retenir les migrantes, ce qui explique la chute importante des migrations féminines vers Paris à la fin du conflit mondial. Deux raisons à cette évolution: l'accentuation des disparités salariales entre la France et la Confédération, au profit de cette dernière, mais aussi les nouvelles opportunités de travail en Suisse qui s'affirment alors.

⁴ RYGIEL Philippe, *Le temps des migrations blanches. Migrer en Occident (1840-1940)*, Montreuil: Aux lieux d'être, 2007.

⁵ *Résultats statistiques du dénombrement de Paris et du département de la Seine* pour les années 1881, 1886, 1891, 1896, Fp11, INSEE.

La dernière partie du XIX^e siècle est également cruciale pour l'évolution de la condition féminine européenne. Renvoyées dans la sphère privée par la Révolution française et, surtout, par la mise en place du Code civil en 1804 qui consacre leur infériorité, les femmes ont été corsetées dans un système de valeurs qui porte au pinacle la bonne mère et l'épouse attentive. Le travail féminin est certes toléré, mais seulement comme apport secondaire pour aider le ménage et certainement pas comme un facteur d'indépendance. Les années 1850 voient « l'éveil de la liberté », selon l'expression de Michèle Riot-Sarcey⁶, avec l'apparition des premières associations féministes en France et la construction du féminisme protestant incarné par Joséphine Butler ou Émilie de Morsier⁷ en Suisse. Ces mouvements ne concernent certes qu'une élite, mais des changements touchent aussi les couches populaires et les vingt dernières années du XIX^e siècle constituent également un moment charnière dans le domaine de l'éducation des femmes en Suisse. En effet, c'est à cette époque que s'ouvrent les premières écoles ménagères chargées d'apprendre aux jeunes filles à tenir un ménage avec des cours de cuisine, de couture ou encore d'économie familiale. La formation des jeunes filles a pour but non seulement de préparer aux tâches du ménage les futures épouses, mais également de donner une instruction à celles qui devront travailler avant leur mariage. Mais c'est aussi un moyen de perfectionner les domestiques, dont beaucoup d'employeurs se plaignent à cause de leur manque de connaissances à la fois pratiques et théoriques. Car, avec l'industrialisation et la hausse du niveau de vie, le modèle bourgeois devient une référence et la possibilité d'employer une domestique est une quasi-obligation pour qui veut se différencier des classes populaires. La classe moyenne, ne pouvant s'offrir la nombreuse domesticité employée par la haute aristocratie et la haute bourgeoisie, n'a d'autre choix que de faire cumuler les fonctions à une seule et même personne. C'est ainsi que naît « la bonne à tout faire », chargée de toutes les corvées de la maison, faisant office à la fois de femme de chambre, de cuisinière ou de blanchisseuse.

DES HISTOIRES DE MIGRANTS

L'immigration suisse en France est l'une des plus anciennes et des plus diversifiées : migration de peuplement, militaire, de talents, intellectuelle, de travail. Mais c'est pourtant une des migrations les plus méconnues de l'historiographie française.

Sur le plan historiographique, l'histoire de l'immigration en France est marquée par deux moments. Les années 1980 d'abord, avec la publication de thèses portant sur des colonies étrangères : Jeannine Ponty sur les Polonais⁸, Gérard Noiriel sur les prolétaires immigrés de Longwy⁹. Les années 1990 voient se renouveler considérablement ce champ épistémologique grâce, notamment, à la thèse de Marie-Claude

⁶ RIOT-SARCEY Michèle, *Histoire du féminisme*, Paris : La Découverte, 2002.

⁷ KÄPPELI Anne-Marie, *Sublime croisade, Éthique et politique du féminisme protestant, 1875-1928*, Genève : Éditions Zoé, 1990.

⁸ PONTY Jeannine, *Polonais méconnus*, Paris : Publication de la Sorbonne, 1988.

⁹ NOIRIEL Gérard, *Longwy, immigrés et prolétaires, 1880-1980*, Paris : PUF, 1984.

Blanc-Chaléard qui, croisant les échelles et travaillant sur le temps long, s'interroge sur l'intégration des Italiens de l'Est parisien¹⁰.

Si, durant ces années, de nombreuses communautés sont devenues objets d'histoire, force est de constater que la colonie helvétique n'a pas connu un sort aussi favorable. À ce jour, seules la thèse de Renée Théry-Lopez, soutenue en 1986 et prenant comme cadre d'étude Marseille¹¹, et quelques lignes dans des travaux généraux comme dans l'ouvrage dirigé par L. Gervereau, P. Milza et E. Temime, *Toute la France, histoire de l'immigration en France au XX^e siècle*¹², ont pu jeter un peu de lumière sur l'une des plus anciennes colonies d'étrangers de l'histoire de France.

En Suisse, la démographie historique est la première à s'être intéressée aux migrations internes et transfrontalières, grâce aux travaux d'Anne-Lise Head-König¹³. Mais l'historiographie s'est surtout concentrée sur deux mouvements migratoires : le mercenariat, qui a fait l'objet d'un abondant traitement, et l'émigration vers l'outre-mer (Amérique ou Australie). Le terme d'*Auswanderung* permet d'appréhender cette émigration et de multiples études, comme celles de Gérard Arletaz, y font référence. Mais *Auswanderung* n'est utilisé que pour qualifier une émigration à longue distance, bien souvent considérée comme définitive. Pourtant de nombreuses études, notamment celles de Luigi Lorenzetti¹⁴, montrent que ces migrations sont souvent ponctuées de retours au pays natal : la mise en exergue d'une émigration lointaine occulte l'importance des émigrations dites de proximité, historiquement et numériquement tout aussi importantes et dirigées vers la France, l'Italie ou encore l'Allemagne. De nombreux articles¹⁵ consacrés à l'Allemagne ou à l'Italie permettent une première approche de ces relations transfrontalières, mais l'étude de l'émigration suisse vers Paris est, à ce jour, inédite.

DES HISTOIRES DE FEMMES

L'historiographie a prioritairement retenu de l'immigration les traits creusés des ouvriers italiens sur les chantiers de construction américains ou encore les regards hagards des Irlandais fraîchement débarqués à Ellis Island. La mobilité féminine est

¹⁰ BLANC-CHALÉARD Marie-Claude, *Les Italiens dans l'Est parisien. Une histoire d'intégration (1880-1960)*, Rome : École française de Rome, 2000.

¹¹ THERY-LOPEZ Renée, *Contribution à l'étude de l'immigration. Une immigration de longue durée : Les Suisses à Marseille*, Université de Provence, Thèse de 3^e cycle, dir. par Émile Temime, 1986.

¹² GERVEREAU Laurent, MILZA Pierre, TEMIME Émile (dir.), *Toute la France, histoire de l'immigration en France au XX^e siècle*, Paris : Somogy, 1998.

¹³ HEAD-KÖNIG Anne-Lise, « Hommes et femmes dans la migration : la mobilité des Suisses dans leur pays et en Europe (1600-1900) », in *Migrations internes et medium-distance en Europe, 1500-1900, 1^{re} Conférence européenne de la Commission internationale de démographie historique*, Santiago de Compostela, 1993, vol. 1. Europe, p. 205-225.

¹⁴ LORENZETTI Luigi, *Économie et migration au XIX^e siècle : les stratégies de la reproduction familiale au Tessin*, Bern, Berlin, Bruxelles Frankfurt a.M., New York, Wien, 1999, XXX, 612 p. (coll. Publications universitaires européennes).

¹⁵ On peut citer pour exemple l'article d'Anne-Lise HEAD-KÖNIG, « Hommes et femmes dans la migration... »

un enjeu historiographique récent et il est vrai que l'immigration a été, à juste titre, perçue comme un phénomène masculin par les contemporains du XIX^e siècle.

En 2000, Isabelle Bertaux-Wiame et Cécile Dauphin, l'une sociologue et l'autre historienne, dirigèrent une journée d'étude centrée sur les mobilités féminines, *Et pourtant, elles bougent, À propos des mobilités des femmes*¹⁶. Évitant l'écueil d'un quant-à-soi méthodologique en traversant les frontières, les différentes interventions précisaient certaines des spécificités de la mobilité des femmes. Mais c'est l'ouvrage fondamental de Nancy L. Green, *Repenser les migrations*¹⁷, qui a permis de redécouvrir l'immigrée en France. L'historienne américaine rappelle que l'immigration a été avant tout pensée en corrélation avec l'industrie et l'urbanisation des années 1970. Puis dans la décennie suivante, la figure du migrant du XIX^e siècle est apparue et, avec elle, une nouvelle image : celle d'un homme, célibataire, qui part tenter sa chance aux Amériques. L'immigration est alors vue uniquement sous le prisme économique. Or, l'immigrée existe. Trois figures féminines émergent. D'abord celle qui reste au pays et qui gère le patrimoine familial. Puis celle qui suit son mari : c'est souvent le cas des grandes bourgeoises de Lausanne et de Genève qui accompagnent leurs époux à Paris pendant les mois d'hiver, à la fois pour profiter des mondantités et entretenir leur réseau de relations et pour permettre aux hommes de faire fructifier leurs affaires. Et enfin, celle qui part seule et qui sera au centre de notre travail. Deux ouvrages précurseurs dans l'étude historique des immigrantes ont été publiés au début des années 1980 : *The Rising of the Women* de Meredith Tax¹⁸ – inscrit dans l'histoire des femmes et dans lequel les immigrantes sont des figures majeures – et *Erin's Daughters in America* d'Hasia Diner¹⁹ – une approche ethnique de l'immigration portant sur les femmes irlandaises. À la suite de Donna Gabbacia²⁰ qui a consacré, en 1989, une bibliographie à ce sujet, Nancy L. Green interpelle l'historien sur cette inconnue de l'histoire des femmes et de celle des migrations.

La dimension comparatiste ne sera vraiment prise en compte que quelques années plus tard lors du colloque *Histoire/Genre/Migration*, tenu à Paris en 2006²¹ et au cours duquel différents parcours migratoires féminins seront étudiés, qu'il s'agisse des Italiennes, des femmes issues de la montagne pyrénéenne ou des Grecques, sans toutefois que les mécanismes communs à toutes ces migrations aient été identifiés.

Dans l'historiographie helvétique, les émigrées, en tant qu'actrices principales, n'apparaissent pas, même s'il existe un mémoire publié à l'Université de Neuchâtel

¹⁶ BERTAUX-WIAME Isabelle, DAUPHIN Cécile, *Et pourtant, elles bougent, À propos des mobilités des femmes*, Actes des Journées d'étude organisées par le GDR MAGE sous la direction de Jacqueline Laufer et Christine Marry, 8 juin 2000.

¹⁷ GREEN Nancy L., *Repenser les migrations*, Paris : PUF, 2002.

¹⁸ TAX Meredith, *The Rising of the Women: Feminist Solidarity and Class Conflict 1880-1917*, New York: Monthly Review Press, 1980.

¹⁹ DINER Hasia R., *Erin's Daughters in America: Irish Immigrant Women in the Nineteenth Century*, Baltimore & Londres : Johns Hopkins University Press, 1983.

²⁰ GABBACIA Donna, *Immigrant women in the United States, a Selectively Annotated Multidisciplinary Bibliography*, Westport : Greenwood, 1989.

²¹ RYGIEL Philippe, LILLO Natacha (dir.), *Rapports sociaux de sexe et immigration, Mondes atlantiques XIX^e-XX^e siècle*, Paris : Publibook, 2006.

par Alain Meader et qui porte sur le départ de jeunes institutrices neuchâteloises pour la Russie²², alors qu'Irène Herrmann a également travaillé sur l'immigration genevoise en Russie²³. En fait, les migrantes ne gagnent en visibilité que quand elles accompagnent leurs époux, comme ces Valaisannes parties pour l'Amérique, même si dans ce cadre leur présence relève plutôt de l'anecdote et n'a jamais fait l'objet d'une étude spécifique. À l'inverse, les immigrées d'Europe orientale, arrivées en Suisse à la fin du XIX^e siècle, connaissent un sort heuristique bien meilleur, grâce en particulier aux travaux de Natalia Tikhonov sur les étudiantes russes inscrites dans les Universités de Genève, de Zürich ou encore de Berne²⁴. Les études plus générales sur l'émigration suisse en France et à Paris sont également peu nombreuses : il faut cependant citer l'article de Marie-Pierre d'Abrigeon sur les Suisses et les Allemands à Lyon ou encore la thèse de Stéphanie Leu sur les mouvements transfrontaliers²⁵.

L'histoire du travail des femmes est d'abord le fait d'études anglo-saxonnes menées pendant les années 1960, avant qu'elle arrive, plus tardivement, en France où elle s'intègre à une histoire sociale renouvelée. Il en va ainsi de la démarche originale de l'historienne Anne Martin-Fugier, spécialiste de la condition domestique à Paris au XIX^e siècle²⁶. Il s'agit avant tout d'un sujet sur le travail salarié des femmes²⁷. Étudiant les tâches inhérentes à la condition de domestique, l'auteure écrit à la fois une histoire du travail féminin et celle des mentalités et de la société dans laquelle ces femmes évoluent. Cette anthropologie historique de la condition domestique est récente, dans la mesure où l'indifférence historiographique à l'égard du travail féminin s'est ici ajoutée au silence des sources qui ne comptabilisent que rarement l'impact du travail domestique sur l'activité économique. Pourtant, si l'étude d'Anne Martin-Fugier permet de mesurer le poids de cette condition sur les corps et les esprits, elle ne donne pas sa pleine dimension à la condition sociale propre au travail de domestique.

Lancé en 2000 et sponsorisé par la Commission européenne, le *Servant Project* vise à créer un réseau européen sur le travail domestique, réunissant des chercheurs, des historiens, des démographes, aussi bien que des juristes ou encore des sociologues. La démarche clairement comparative veut tenir compte de l'existence de

²² MEADER Alain, *Gouvernantes et précepteurs neuchâtelois dans l'Empire russe (1800-1890)*, Cahier de l'Institut d'histoire, n° 1, 1993, Neuchâtel.

²³ HERRMANN Irène, *L'émigration un révélateur social? Les Genevois en Russie entre 1906 et 1914*, Mémoire de licence (sous la direction du Prof. François Walter), Genève, 1988.

²⁴ TIKHONOV Natalia, *En quête de savoir, les étudiantes de l'empire russe dans les universités suisses 1860-1914*, EHESS, 2004.

²⁵ ABRIGEON Marie-Pierre d', « Suisses et Allemands à Lyon avant 1914 : un profil d'après les recensements », in *Le Monde alpin et rhodanien, Migrations*, vol. 3-4, 1989/01, p. 125-129; LEU Stéphanie, *Les petits et les grands arrangements. L'État bilatéral : une réponse au défi quotidien de l'échange de populations. Une histoire diplomatique de la migration et du droit des migrants entre France et Suisse. Organisation, acteurs et enjeux (inter)nationaux. (Milieu du XIX^e-1939, sous la direction de Paul-André Rosental et Brigitte Studer (Université de Berne), soutenue en 2012, Comme un petit air de Suisse, Chaumont : Le Pythagore, 2003.*

²⁶ MARTIN-FUGIER Anne, *La place des bonnes, la domesticité féminine à Paris en 1900*, 1979, Paris : Perrin, coll. Tempus, 2007.

²⁷ SCHWEITZER Sylvie, *Les femmes ont toujours travaillé. Une histoire du travail des femmes aux XIX^e et XX^e siècles*, Paris : Odile Jacob, 2002.

divergences liées aux traditions historiques et aux politiques en matière d'emploi et de migration²⁸. Y est intégrée la notion d'*agency*²⁹, issue d'un poststructuralisme qui conteste que la structure peut tout expliquer. La polysémie du terme – le mot n'a pas d'équivalent simple en français – conduit les auteurs à le traduire par capacité d'agir, puissance d'agir, agence, agentivité, agencité ou même agencivité. L'accent est mis sur le sujet et le pouvoir qu'a celui-ci de décider par lui-même. Ainsi, par exemple, de sa migration avec, sous-jacente, la question centrale de l'intentionnalité, celle-ci permettant de s'interroger sur la manière dont les migrantes caractérisent leur projet migratoire et les raisons de ce choix³⁰. Dans cette approche, les sources produites par les migrantes elles-mêmes deviennent l'objet d'une étude critique mettant en valeur les intentions du sujet. Il convient bien sûr de se garder d'une interprétation finale sur la conscience du projet en cours. L'un des écueils de la notion d'*agency* consiste, en effet, en une vision trop optimiste des possibilités de l'action individuelle, même si le concept a le mérite d'être opératoire, aussi bien pour l'histoire de l'immigration que pour l'histoire des femmes.

Travailler sur l'histoire des femmes et sur les notions d'émigration et d'immigration a pour corollaire l'obligation d'interroger les espaces fréquentés par les migrantes, non seulement dans le pays de départ, mais également dans la ville d'arrivée. Autrement dit, ce sujet s'insère nécessairement dans une histoire de la ville et, par extension, dans une réflexion sur les sociabilités féminines. Considérant que les femmes sont «*des sujets sociaux actifs, placés dans un contexte historique concret*»³¹, l'étude du rapport que les femmes entretiennent avec l'urbain relève de leurs activités et de leur statut social. Il s'agit donc d'identifier un parcours genré³² et, dans ce cadre, cette réflexion est redevable de nombreux travaux. Après Michelle Perrot et le volume IV de *l'Histoire des femmes en Occident* qui consacre tout un chapitre à l'usage de l'espace³³, des historiens suisses se sont intéressés à cette thématique avec, toutefois, des problématiques différentes. Dans l'ouvrage dirigé par Anne-Lise Head-König et Albert Tanner, *Les femmes dans la ville*³⁴, l'approche épistémologique est bien davantage économique et politique que sociale. À la domination du genre s'ajoute, pour les femmes des classes populaires, une oppression de classe³⁵.

Être une migrante, c'est avant tout être une femme du XIX^e siècle, avec son *ethos* mental et ses identités. L'utilisation du genre en tant que grille d'analyse semble

²⁸ Voir à ce propos les articles issus du Servant Project: PASLEAU Suzanne et SCHOPP Isabelle, *Le travail domestique et l'économie informelle*; SARTI Raffaella, *Conclusion. Domestic service and european identity*, Final report, Urbino, 2005.

²⁹ Le terme est défini par BUTLER Judith, *Trouble dans le genre. Pour un féminisme de la subversion*, Paris: La Découverte, 2005. Voir également BUTLER Judith, «Performative Agency», *Journal of Cultural Economy*, Volume 3, Issue 2, 2010, p. 147-161.

³⁰ MONTENACH Anne, «Introduction», *Rives méditerranéennes*, 2012, n° 41, p. 7.

³¹ TILLY Louise A., «Genre, histoire des femmes et histoire sociale», *Genèse*, 1990/2, n° 159, p. 151.

³² Nous entendons par «genré», la distinction culturelle qui s'opère entre le féminin et le masculin.

³³ PERROT Michelle, «Sortir», in DUBY G., PERROT M., *Histoire des femmes en Occident*, tome IV, Paris: Perrin, 2002.

³⁴ HEAD-KÖNIG Anne-Lise, TANNER Albert, *Les femmes dans la ville*, Bern: Chronos, 1993.

³⁵ HAMEL Christelle, SIMÉANT Johanna, «Genre et classe populaire», *Genèse*, 2006/3, n° 64, p. 3.

un excellent moyen de déconstruire les rapports entre les sexes. À l'origine des *Gender Studies* (études de genre) se pose la critique fondamentale de l'idée d'une nature humaine : pour Jean-Jacques Rousseau comme pour Emmanuel Kant, puis pour Sartre dans *L'Être et le Néant*, l'Homme n'est originellement rien, il n'y a ni nature, ni concept de l'Homme. Ce postulat philosophique implique que la nature humaine ne soit considérée que comme le résultat d'un choix ou d'une culture. Ce qui fait dire à Simone de Beauvoir que « *la femme est un homme comme les autres* » car pour la femme aussi, selon l'analyse sartrienne, l'existence précède l'essence³⁶. Le genre, terme qui a encore des difficultés à s'imposer dans la langue française, a pour principe de base l'idée que la « nature » féminine (ou masculine) est une addition d'une somme d'attributs culturels. La pionnière de ces études, au cours des années 1920, est l'anthropologue Margaret Mead qui démontre qu'il existe une part de construction dans le rôle des sexes³⁷. Pour Françoise Thébaud, le genre « *serait le sexe social, une construction* »³⁸, un système de bicatégorisation hiérarchisé entre les sexes, et entre les valeurs et représentations qui leur sont associés, qui permet de dévoiler les inégalités homme/femme jusque-là peu étudiées ainsi que la participation des femmes à un grand nombre d'activités considérées alors comme masculines.

REVENIR AUX SOURCES

L'exploitation intensive du fonds documentaire est caractéristique de la microhistoire et cette étude ne fait pas exception. Les fonds utilisés présentent l'originalité et la particularité de se trouver de part et d'autre de la frontière franco-helvétique. Ces sources sont de nature quantitative et secondaire et ont ainsi permis l'approche la plus synthétique possible.

Il a fallu, tout d'abord, replacer la colonie suisse de Paris dans un contexte beaucoup plus large, celui des migrations européennes, et étudier sa place dans la capitale française. L'établissement d'une base statistique a permis de cerner le nombre et la géographie de la colonie suisse. Les recensements quinquennaux de 1881, 1886, 1891 et 1896 pour la ville de Paris et le département de la Seine, conservés à l'INSEE, ont servi de base à ce travail. Les recensements par nationalité et par quartier d'abord, qui fournissent la localisation spatiale d'une vingtaine de nationalités, dont les Suisses, facilitent les comparaisons et situent avec précision l'espace géographique des Helvètes, sans distinction de sexe toutefois. Ensuite, pour l'année 1891, un relevé des professions des étrangers et des étrangères à Paris a été établi. Ces données traduisent un contexte bien particulier. Au moment de l'industrialisation de la deuxième partie du XIX^e siècle, Paris fait face à une explosion démographique due non seulement à l'exode rural, mais également à l'arrivée de nombreux étrangers dans la capitale française (Italiens, juifs d'Europe centrale, Belges, etc.). Jacques Bertillon (1851-1922), alors chargé du commentaire des

³⁶ BEAUVOIR Simone de, *Le deuxième sexe*, Paris : Gallimard, 1949.

³⁷ MEAD Margaret, *Mœurs et sexualité en Océanie...*

³⁸ THÉBAUD Françoise, *Écrire l'histoire des femmes et du genre*, Lyon : ENS Éditions, 1998.

recensements au service de la statistique municipale de la Ville de Paris, mesure l'importance du phénomène et cherche à le quantifier.

Au-delà des données statistiques et administratives, on s'est efforcé d'appréhender le plus précisément possible la vie quotidienne de ces migrants pléthoriques à Paris. Pour cela, les organes de presse de la colonie helvétique, comme *La Croix fédérale*³⁹, qui parut de 1889 à 1891, et *La Croix de Genève*⁴⁰, de 1896 à 1903 (conservées à la Bibliothèque nationale de France), présentent un double intérêt : la possibilité au travers de ces journaux d'étudier et de mieux comprendre la vie de la colonie helvétique, y inclus l'analyse des petites annonces, sources rarement utilisées. Ces brefs paragraphes condensent les difficultés et les aspirations des migrants suisses, c'est-à-dire une partie de leur quotidien parisien. À l'échelle de la colonie, les archives des associations privées ont permis d'étudier également la gestion interne de cette dernière. La Société helvétique de bienfaisance (SHB), qui conserve ses archives à son siège actuel à Issy-les-Moulineaux, publie tous les ans, depuis sa création à Paris en 1820, des bulletins exposant les différentes actions entreprises. Ces comptes rendus ont été systématiquement dépouillés pour la période allant de 1880 à 1914. D'une très grande richesse, ils autorisent un regard précieux sur la vie de la colonie et sur ses formes d'entraide. Ils permettent d'entrevoir en filigrane la politique établie par les élites helvétiques envers leurs concitoyens les plus pauvres.

Dans les caves de l'École suisse internationale de français appliqué située à Paris dans le X^e arrondissement s'entassent les procès-verbaux de l'Harmonie suisse de Paris (association musicale) de 1882 à 1896 ainsi que les registres des membres de la Chorale suisse de 1903 à 1914. Le croisement de ces deux sources offre un tableau continu de la vie associative suisse, marquée cependant par une frontière genrée qui semble étanche, puisqu'aucune femme n'est admise en ces clubs. Analyser les relations entre la colonie helvétique et d'autres associations permet aussi d'interroger l'intégration du groupe dans la capitale française. Dans les comptes rendus de la SHB ou encore dans les écrits du ministre ambassadeur de Suisse, une institution est souvent mentionnée, celle des Diaconesses de Reuilly. Cette communauté protestante, aujourd'hui retirée à Versailles, conserve dans ses archives des documents de natures diverses (administratifs, associatifs ou encore judiciaires) qui permettent de mesurer l'intensité des liens avec la colonie suisse. Comme pour la SHB, il a été procédé à un dépouillement des comptes rendus entre 1880 et 1914, des ordonnances judiciaires (accédant à la demande des parents, un juge décide de l'incarcération de la jeune fille chez les diaconesses) mais également des états nominatifs, des registres répertoriant l'identité des jeunes femmes passées par l'institution.

En Suisse, aux Archives fédérales de Berne sont entreposées les demandes de secours des Suisses vivant à Paris et destinées à attirer la bienveillance du ministre en poste dans la capitale française. Il faut certes se garder du «*prisme déformant du dolorisme*»⁴¹, mais ces demandes de secours, en lien direct avec la Société

³⁹ *La Croix fédérale*, cote micro d 711 1, BNF.

⁴⁰ *La Croix de Genève*, cote Jo.A 812, BNF.

⁴¹ CORBIN Alain, HEURÉ Gilles, *Historien du sensible*, Paris : La Découverte, 2000, p. 44.

helvétique de bienfaisance, complètent utilement les chiffres énoncés. De la masse des documents disponibles – plusieurs milliers de lettres dans 186 cartons – n’ont été prises en compte que les lettres les plus faciles d’accès : celles écrites lisiblement, en français, et qui nous donnaient le plus d’informations sur l’expéditrice. Le choix de lettres francophones n’est pas discriminant, car il semble que même les Suissesses dont la langue maternelle est l’italien ou le suisse allemand écrivent en français, à l’exception d’une petite minorité qui préfère s’exprimer dans sa langue maternelle. Même si cette étude s’intéresse plus particulièrement à la Suisse romande, de nombreuses Suissesses germanophones ou parlant italien y sont incluses.

Les notes d’arrestation envoyées par la préfecture de police de Paris à la légation suisse – conservées, elles aussi, aux Archives fédérales de Berne – ont été pareillement explorées. Y sont consignés les noms, les prénoms, l’âge et la profession des détenus. Un simple sondage a été effectué pour les hommes, mais pour les femmes, un dépouillement systématique a été conduit. Les limites de ces sources sont doubles. D’une part, les renseignements glanés s’échelonnent de 1880 à 1892, puis reprennent en 1913, les dossiers entre ces deux dates ayant été détruits, ce qui interdit de dresser un tableau pour l’ensemble de la période. D’autre part, ces sources ne permettent d’appréhender que la partie la plus précaire et la plus dépendante de la population et ne sauraient prétendre représenter la totalité des Suissesses vivant à Paris. Enfin, les archives de l’Assistance publique et des hôpitaux de Paris, et plus précisément les registres d’entrée à la maternité de Port-Royal de 1881 à 1910, ont permis de mettre au jour une facette inédite des migrations féminines.

Étudier l’implantation d’une colonie étrangère, c’est aussi rechercher comment cette dernière est perçue par les autorités de son pays d’origine. De fait, la Bibliothèque nationale suisse possède un large fonds documentaire donnant un aperçu large de la vie des Suissesses à Paris. En plus des fascicules sur les domestiques, qui donnent un point de vue intéressant sur les conditions d’exercice en Suisse et les difficultés spécifiques à ce métier, les petites annonces de quotidiens francophones permettent d’étudier ce qui s’avère être une des opportunités de départ. À ce titre, des sondages ont été effectués tous les cinq ans, à partir de 1880 et jusqu’en 1914, dans les deux grands journaux de l’époque : *Le Journal de Genève* et *La Gazette de Lausanne*.

Il était important de compléter ce travail par une base statistique permettant de décrire, aussi précisément que possible, l’importance de la migration féminine vers la capitale française. Les Archives d’État des différents cantons renferment des demandes de passeport autorisant ce travail : six d’entre eux (Vaud, Jura, Genève, Fribourg, Valais, Neuchâtel) ont été approchés et leurs archives dépouillées pour la période allant de 1880 à 1914. De ces demandes de passeport ressort un portrait type de la migrante – son âge, sa profession, sa langue, sa religion ou encore son origine –, et ce même si l’exhaustivité du recensement est impossible parce que le passeport était facultatif pour partir à Paris et que bon nombre de ces femmes nous échappent. Les archives cantonales renferment d’autres éléments en rapport avec le sujet. Ainsi, aux Archives cantonales jurassiennes, nous eûmes la surprise de découvrir des correspondances entre le « Ministre » (ambassadeur) en poste à Paris

et le préfet du district de Porrentruy qui donnent des informations sur une dizaine de migrantes.

Il est intéressant de constater le déséquilibre qui existe entre sources françaises et sources helvétiques. En effet, bien peu d'informations subsistent en France comparé à l'importance de la colonie à Paris, puisque toutes les correspondances ont été ramenées à Berne. Ce constat conduit à deux remarques: le premier est le lien très fort qui subsiste entre la colonie et la mère patrie et qui transparaît dans les sources, dans la mesure où l'on remarque, dans les correspondances entre la Suisse et le ministre, la très bonne connaissance des dossiers des femmes. Ces sources permettent non seulement d'y puiser des informations les concernant, mais également de déconstruire la politique des élites vis-à-vis de ces femmes.

Pour finir, certaines œuvres littéraires ont été sollicitées, avec toutes les précautions que cela implique. S'appuyer sur des œuvres littéraires de fiction comme sur un témoignage objectif peut surprendre, mais demeure indispensable à qui veut précisément saisir les mutations d'une époque. C'est d'ailleurs la position soutenue par l'historien Louis Chevalier dans un de ses cours au Collège de France: «*Le roman [...] seul capable de ressusciter le passé, de donner au lecteur [...] cette impression de vivre dans telle ou telle époque, qu'aucune description d'histoire, réduite à ses propres moyens, ne permettra de retrouver.*»⁴² Tout en se souvenant avec Alain Corbin que: «*La littérature de fiction peut être modèle de pratique; elle n'est jamais véritablement preuve de pratique au-delà de l'impératif de crédibilité qui oblige l'auteur, s'il ne veut pas virer au fantastique, et selon le pacte qui le lie à son lecteur, d'écrire ce que celui-ci pourra considérer comme crédible.*»⁴³ L'utilisation de romans naturalistes ou à visée pédagogique est, dans ces limites imparties, un excellent moyen pour non seulement appréhender une époque mais également, grâce à l'utilisation du genre comme grille d'analyse, en saisir les mécanismes inconscients qui conduisent à la construction des identités masculines et féminines. Cette question de la littérature définie par Gérard Noiriel comme adjuvant permettant à l'historien de réfléchir à sa pratique est également un moyen, à travers la subjectivité du chercheur, d'explicitier son interprétation, avec les risques que cela comporte⁴⁴.

DES FEMMES EN MOUVEMENT

Suivre ces Suissesses sur leur chemin vers Paris, c'est écrire une histoire renouvelée de l'immigration où la migrante trouve enfin sa place; c'est aussi travailler sur l'émigration de ces femmes et appréhender le phénomène migratoire depuis le pays de départ. C'est écrire une histoire des femmes avec comme point central de réflexion la place de la femme dans la société, une histoire du travail

⁴² CHEVALIER Louis, *Cours*, Collège de France, 1980-1981, 6^e leçon, cote 2062, BAVP.

⁴³ CORBIN Alain, HEURÉ Gilles, *Historien du sensible...*, p. 46.

⁴⁴ CASANOVA Pascale, «Littérature et histoire: interpréter l'interprète», *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, 2004/5 n° 51-4 bis, p. 43-47.

féminin et, plus spécifiquement, de la condition domestique et, enfin, une histoire de la ville autorisant une lecture genrée de l'urbain. Une approche comparée entre pays de départ et pays d'arrivée permet de mettre en lumière des relations entre pays de départ et migrants.

L'objectif premier de ce travail est l'étude de la migration de femmes, de Suisse jusqu'à leur arrivée à Paris. Comment l'idée d'émigration a-t-elle germé dans leur esprit? Est-ce le fait uniquement d'aventurières ou d'originales, ou bien le processus migratoire est-il un phénomène endémique dans la Suisse du XIX^e siècle? Les migrantes bénéficient-elles de réseaux leur permettant de penser la migration? De quelle manière la situation des femmes dans la société helvétique peut-elle expliquer ce phénomène?

Cet ouvrage est divisé en deux parties. La première – Penser le départ – pose la question de l'intentionnalité: les causes et les raisons. Il s'agit d'interroger le concept du *push*⁴⁵, qu'on peut traduire par «pousser», et, dans le cadre de l'histoire de l'immigration, par «pousser à partir», et donc de s'interroger, dans le chapitre 1, sur le contexte de départ, en se demandant s'il est un facteur décisionnel de l'émigration et dans quelles proportions. Il s'agit également de mettre en avant la part d'initiative individuelle (*agency*) qui est au cœur de la décision de départ et qui est d'autant plus prégnante concernant la migration de femmes. Le chapitre 2 a pour objectif d'étudier une migration féminine, ce qui signifie appréhender la réalité ou, plutôt, les réalités vécues par ces femmes en Suisse. Le dernier chapitre de cette partie, le chapitre 3, s'interroge sur la place de la migrante dans la société de départ. Comment cette dernière considère-t-elle le travail féminin? On a dit précédemment que la fin du XIX^e siècle ouvrait aux Suissesses un renouvellement des formations proposées. Cette modernisation de l'offre a-t-elle des conséquences sur la migration?

Une question importante touche au métier exercé. Est-il constitutif de la décision de départ? Comment est perçue la condition de bonne à tout faire en Suisse et peut-on parler, dès lors, d'une crise de la domesticité, à l'instar de la France? Les conditions de service sont-elles comparables dans les deux pays? La situation économique est-elle une des causes de la migration? Les migrantes partent-elles en ayant déjà trouvé un emploi? Si oui, par quels truchements?

Un deuxième thème apparaît, celui des conditions du départ et de l'arrivée des migrantes dans la capitale française. C'est l'objet de la deuxième partie intitulée Fragments de vie parisienne. Il faut, tout d'abord, inscrire cette migration dans un ensemble beaucoup plus vaste, celui des migrations européennes de la fin du XIX^e siècle et, à plus grande échelle, dans le cadre des migrations féminines qui, bien qu'encore méconnues, concernent des milliers de femmes à cette époque. Pourquoi ces femmes ont-elles choisi Paris plutôt qu'une autre métropole européenne?

Cette deuxième partie débute avec le chapitre 4 sur un inventaire des différentes colonies étrangères, l'étude de la géographie et de la sociologie des Suissesses

⁴⁵ GREEN Nancy L., *Repenser les migrations...*, p. 88.

installées à Paris permet de dégager les grandes lignes de cette migration et ses spécificités. On l'a vu, d'aucunes étaient domestiques. Le chapitre 5 s'intéresse donc, de plus près, à cette profession et en étudie les conditions d'exercice dans la capitale française. En quoi la négation du corps et de l'identité est-elle inhérente au métier de domestique ? Comment, à la figure de la femme et de la migrante, peut s'ajouter celle de la bonne, éternelle étrangère à la famille ? Quel est l'intérêt pour les femmes de choisir cette condition ? Celle-ci n'apporte-t-elle pas d'autres avantages qu'un salaire et un toit de survie ?

La description des conditions de départ et d'arrivée ainsi que l'insertion de la migration des Suissesses dans un ensemble plus vaste sont au cœur du chapitre 6. Mais il est également nécessaire de réinscrire les différentes situations migratoires rencontrées dans le groupe plus large que constitue la colonie helvétique de Paris. Quels sont les liens unissant les membres de cette colonie ? Comment celle-ci est-elle organisée ? Influence-t-elle les migrantes pendant leur séjour ? Se pose alors directement le lien avec la mère patrie. Quelle est la réaction des élites helvétiques face à cette migration féminine ? De quels moyens disposent ces femmes ? Enfin, le chapitre 7 clôt cette étude en s'interrogeant sur le devenir des migrantes. Les Suissesses restent-elles définitivement à Paris ? Paris n'est-il qu'un tremplin dans ce qu'on peut appeler une carrière ? Ou bien, au contraire, la dureté de l'éloignement aura-t-elle raison de l'opiniâtreté de ces femmes ?

PREMIÈRE PARTIE

PENSER LE DÉPART

Notre histoire de l'émigration des Suissesses à Paris se présente avant toute chose comme le récit d'un départ plutôt que celui d'une arrivée. Une histoire d'émigration qui déroule la chaîne migratoire au lieu de la remonter. Certes, l'intimité qui entoure la prise de décision est difficile à appréhender. Mais il est possible de saisir les causes qui l'entraînent, puis de comprendre comment l'idée de la migration voit le jour et quels sont les facteurs d'ordres économiques, sociaux ou culturels qui permettent de penser le départ. Pourquoi une Suissesse de la fin du XIX^e siècle choisit-elle de quitter son pays ?

Car ce sont bien les femmes qui sont ici objets d'histoire et il faut donc s'interroger sur le rapport que ces voyageuses prolétaires entretiennent avec la migration, comme avec leur pays. Un savant jeu de miroirs se construit, dans lequel migrantes et communauté nationale s'interpellent, se scrutent, se jugent. Quel regard la société helvétique porte-t-elle sur ces femmes ? De façon plus générale, quels liens la Suisse – non seulement la communauté, mais aussi l'État – entretient-elle avec l'émigration ? Comment vivent les Suissesses et en quoi ces conditions de vie pèsent-elles (ou non) sur la décision de migrer ? En bref, la société encourage-t-elle les migrations féminines ?

Le chapitre 1 évoque la longue tradition migratoire qui marque l'histoire de la Suisse, et ce depuis le Moyen Âge. Il s'efforce de montrer comment les migrations internes ou transnationales structurent la Confédération et pourquoi les Suisses délaissent leur pays.

Les progrès en termes de transports et l'industrialisation, qui marquent le XIX^e siècle, engendrent un nouveau type d'émigration, d'une ampleur sans précédent. On verra ses caractéristiques et comment elle est organisée.

Si la majorité des migrants sont des hommes ou des familles entières, les femmes seules sont également très nombreuses à quitter le pays natal. Et si la migration féminine n'est pas inédite au cours de ce dernier tiers du XIX^e siècle, il faut cependant en comprendre les particularités. Et notamment le passage d'une émigration qu'on pourrait qualifier de traditionnelle et intégrée à la vie de la communauté, à une migration dont le ressort est plus individuel et le projet plus personnel.

Afin de cerner au mieux les motivations des migrantes, le chapitre 2 s'interroge sur le cadre de vie de ces Suissesses, prenant l'exemple de trois d'entre elles et de leur espace et présentant leur environnement et leur univers quotidien. Il s'agit d'esquisser un portrait type de la Suissesse tout en prenant en compte les divers espaces géographiques, linguistiques et religieux, et de s'interroger sur l'impact de ces paramètres dans la construction du projet migratoire. Il s'agit également d'analyser le quotidien de ces femmes : les communautés, et leur structure hiérarchique dans lesquelles elles évoluent mais également l'éducation qu'elles reçoivent. Il est évident que l'émergence de nouveaux métiers va amorcer un changement fondamental dans la façon de penser le travail féminin. On peut alors se demander si l'apparition de ces nouveaux emplois a une incidence sur les migrations féminines. Quelles sont les particularités de la condition domestique en Suisse ? Le critère économique peut-il être retenu comme paradigme principal pour expliquer la migration ?

Enfin, le chapitre 3 expose l'image et les représentations de la femme suisse, mais évalue aussi l'impact de ces dernières sur la migration et sur les candidates au départ. Tout en identifiant les possibles différences avec les autres pays européens, il faut prendre le temps de revisiter les discours philosophiques ou médicaux qui fondent l'image d'une éternelle mineure, et de comprendre en quoi ces différents écrits ont influencé durablement l'image de la femme dans les mentalités helvétiques, et en quoi cette image participe-t-elle à la décision de migrer ? Est-elle constitutive de la migration ou, au contraire, un frein au départ ?

CHAPITRE 1

SUISSES EN MIGRATION

Un vieil adage helvétique avertit: «*On ne gagne pas beaucoup à courir le monde.*» Conseil resté apparemment sans effet, puisque s'il est bien une constante dans l'histoire de la Suisse, c'est l'importance de l'émigration. La longévité de cette tradition conduit à rejeter d'emblée l'hypothèse d'un épiphénomène. Bien au contraire, l'émigration semble être un élément structurel de la Confédération helvétique qui trouve là un moyen de régulation démographique. Outre sa quasi-permanence, ce vaste exode se singularise par la grande variété des formes qu'il a pu prendre. Se décline en Suisse toute une gamme de mobilités: migrations de peuplement, de talent, économique, militaire, politique, qui sont autant d'éléments constituant un substrat mental chez les Suisses de la fin du XIX^e siècle.

Pour les historiens suisses, l'émigration, plus connue sous la dénomination allemande d'*Auswanderung*, est un objet de recherche connu et qui rencontre, dans le public, un large écho: Anne-Lise Head-König, Gerald Arlettaz, Léo Schelbert ou encore Luigi Lorenzetti ont amplement contribué à l'écriture de cette histoire. En revanche, pour des raisons structurelles propres à la Suisse (organisation de la recherche, diversité linguistique), il n'existe aucune grande synthèse sur le sujet. Quant à l'historiographie française, elle méconnaît une immigration qui est pourtant établie depuis longtemps sur son territoire et dont certaines figures ont marqué l'histoire de France.

Les Suissesses évoluent, à l'évidence, dans un environnement mental où la migration tient une place importante et qui peut être considéré comme un élément moteur de la prise de décision. Encore faut-il comprendre pourquoi l'émigration est une constante dans l'histoire de la Suisse, comment elle structure la société helvétique et quels sont les pôles de départ. Pour finalement se demander comment les migrations féminines s'intègrent dans cet ensemble.

1.1. UNE TERRE ANCIENNE D'ÉMIGRATION

Penser le départ est plus aisé dans un espace où ce processus est un composant sociétal, mieux, une tradition. Et c'est bien le cas pour cette fin de XIX^e siècle. L'émigration doit être comprise comme un élément constitutif de la société helvétique, et ce sur le temps long, puisque, sans remonter aux Helvètes défiant César en prétendant s'installer plus à l'Ouest, les premières migrations datent du Moyen Âge. Depuis cette époque, les chemins migratoires ont conduit de nombreux Confédérés dans toute l'Europe, comme mercenaires mais aussi pour y faire fructifier des talents d'artisan.

Avant de s'intéresser à ces voyages au long cours, précisons que les déplacements ne se résument pas aux migrations transfrontalières et revêtent d'abord un caractère interne. Dès l'époque moderne, ces mobilités sont marquées d'un paradoxe : elles sont importantes aussi bien au niveau fédéral qu'à l'intérieur des cantons, mais sont rendues difficiles par un appareil législatif qui encadre les migrations et cherche à réguler les flux de peuplement suivant les intérêts des différents acteurs, qu'ils soient communaux ou cantonaux. Une revue des moyens employés pour contrôler les déplacements s'impose. Avec une question subsidiaire : une mobilité féminine est-elle déjà perceptible ?

1.1.1. Les échelles de la mobilité

Une mobilité rendue laborieuse par les frontières cantonales. L'histoire de la Confédération, marquée par le souci d'indépendance des cantons et l'importance de la communauté, qu'elle soit rurale ou urbaine, explique les multiples entraves à la mobilité. Il faut rappeler ici l'idéal sédentaire que les élites cherchent à imposer aux populations, afin de mieux les contrôler et par là même rationaliser la perception de l'impôt. À cela s'ajoutent des préoccupations économiques qui poussent les communautés à restreindre l'accès aux ressources pour les étrangers. Il est vrai que cette attitude évolue en période de croissance, lorsque les besoins en main-d'œuvre sont bien réels et réclament plus de souplesse. Ainsi, dans le canton de Neuchâtel, une principauté, le développement de l'élevage bovin, dès les années 1780⁴⁶, incite à recruter des ouvriers venant non seulement d'autres cantons mais également de l'étranger, tant le besoin en main-d'œuvre qualifiée est important. Genève, dont le territoire exigu offre peu de possibilités de recrutement, se voit aussi très tôt obligé de recourir à des travailleurs allogènes⁴⁷.

Entre les XVIII^e et XIX^e siècles, les migrations internes s'intensifient selon diverses stratégies suivant les espaces et leur attractivité. Bien souvent, les villes cherchent

⁴⁶ HEAD-KÖNIG Anne-Lise, « Hommes et femmes dans la migration : la mobilité des Suisses dans leur pays et en Europe (1600-1900) », in *Les migrations internes et à moyenne distance en Europe 1500-1900*, Conférence européenne les migrations internes, Saint-Jacques-de-Compostelle, 1993, p. 232.

⁴⁷ HEAD-KÖNIG Anne-Lise, « Hommes et femmes dans la migration... », p. 226.

à protéger leur économie, notamment en restreignant le droit de cité et le droit d'établissement. Les raisons d'un contrôle étroit des migrations vers les centres urbains varient : souhait des bourgeois de maintenir leurs privilèges ; volonté d'éviter toute concurrence sur le marché du travail ; ou encore maintien de la population des campagnes, bassin de recrutement du mercenariat⁴⁸. Quant aux régions rurales, elles adoptent des politiques différentes selon le contexte économique et social : certaines vont cadenasser l'accès à la terre afin de provoquer des départs, d'autres, peu peuplées – comme les régions voisines de Bâle –, cherchent à attirer des nouveaux habitants⁴⁹.

Au niveau cantonal, toujours à l'époque moderne, les politiques migratoires diffèrent entre les pays alémaniques et les cantons romands, les premiers pratiquant davantage une politique de fermeture. À rebours des idées reçues, le choix du canton d'arrivée se fait bien plus en fonction de la confession pratiquée que de la langue d'usage. Ainsi, les Alémaniques, surtout protestants, s'installent plus volontiers dans le canton de Neuchâtel que dans celui de Fribourg, qui est bilingue mais catholique. Les migrations intercantionales s'organisent en fonction d'une spécialisation propre à chaque canton, par exemple, les Bernois sont surtout présents dans l'agriculture⁵⁰. Somme toute, les Suisses sont mobiles, et d'abord à l'intérieur de leurs frontières. Même si les déplacements sont entravés par de nombreuses restrictions concernant principalement les agglomérations, la mobilité n'est pas anecdotique dans la Confédération.

Migrations d'hommes et de femmes à l'époque moderne. Comme dans d'autres pays, les migrations internes sont avant tout affaire d'hommes. L'offre d'emploi est plus variée pour ces derniers que pour les femmes, et la proto-industrialisation a fixé les travailleuses au village en leur offrant des possibilités d'emploi élargies. Ainsi, dans le canton de Glaris, peu de femmes se sont déplacées vers les centres urbains du Plateau suisse, et cela au XVII^e comme au XIX^e siècle. Employées comme fileuses dès le plus jeune âge, peu de femmes éprouvent la nécessité de la migration⁵¹. Il est vrai qu'au-delà de la proto-industrialisation, les femmes trouvent difficilement des débouchés en milieu rural, à l'exception de la saison des grands travaux agricoles, comme pendant les vendanges ou les moissons⁵². Pourtant, à la différence des hommes, celles qui partent en ville trouvent facilement à se placer, car même si les centres urbains protègent jalousement leurs emplois, ils n'en demeurent pas moins un réceptacle de main-d'œuvre féminine, surtout utilisée dans la domesticité. En effet, ces bonnes sont nécessaires à l'harmonie du mode de vie bourgeois fondé sur une distinction fonctionnelle des statuts.

⁴⁸ HEAD-KÖNIG Anne-Lise, « Hommes et femmes dans la migration... », p. 229.

⁴⁹ HEAD-KÖNIG Anne-Lise, « Migrations intérieures », in *Dictionnaire historique de la Suisse* en ligne, <http://www.hls-dhs-dss.ch/textes/f/F7992.php>.

⁵⁰ HEAD-KÖNIG Anne-Lise, « Hommes et femmes dans la migration... », p. 230.

⁵¹ HEAD-KÖNIG Anne-Lise, « Les apports d'une immigration féminine traditionnelle à la croissance des villes de la Suisse », *Revue suisse d'histoire*, Zurich, vol. 49, n° 1, 1999, p. 47-63.

⁵² HEAD-KÖNIG Anne-Lise, « Hommes et femmes dans la migration... », p. 228.

À partir du XVII^e siècle, les mouvements en provenance des milieux ruraux s'amplifient. Ainsi, à Zurich en 1780, par exemple, les trois quarts de la domesticité féminine sont originaires de la campagne⁵³. Là encore, les femmes faisant le choix de la migration se retrouvent essentiellement dans le service domestique. C'est le cas en 1764 de 80 % des femmes actives à Nyon, dans le canton de Vaud. Cette tradition se maintient jusqu'au XIX^e siècle, puisqu'à Fribourg, ce secteur représente 62,2 % des emplois féminins⁵⁴. Cette importante présence féminine se manifeste alors même que les préjugés contre la ville sont nombreux, si l'on en juge par le témoignage d'une ancienne domestique devenue ouvrière :

«Après j'ai été travailler à Genève chez une dame, bien que maman m'avait dit de faire attention, Genève étant un petit Paris.»^{55,56}

En revanche, pendant la seconde moitié du XIX^e siècle, le nombre de domestiques tend à diminuer progressivement dans les villes suisses. D'après les recensements fédéraux, entre 1860 et 1888, le nombre de femmes employées dans le service de maison passe de 137 167 en 1860 à 78 032 en 1888⁵⁷. Un nouveau mouvement, d'immigration cette fois, voit le jour avec la venue de femmes étrangères qui se substituent aux Suissesses. Or, c'est durant cette période précisément que les Suissesses, on le verra plus tard, commencent à émigrer en tant que domestiques.

Les mobilités féminines constituent un élément décisif des migrations internes et sont marquées d'un caractère économique fort, orientant les femmes vers les villes dans le secteur de la domesticité. Toutefois, ce phénomène n'est pas homogène : les protestantes paraissent davantage concernées que les catholiques, mais les femmes suisses possèdent peut-être l'idée subconsciente qu'un départ vers d'autres villes, ou d'autres pays, est possible. Elles ont également acquis la certitude que le placement comme domestique permet une insertion aisée dans les centres urbains.

1.1.2. Formes

La migration peut être envisagée comme une stratégie économique, une manière d'utiliser l'espace, comme une ressource, le départ permettant un élargissement du territoire utilisé. Cette acception, quoique générale, recouvre des formes très variées.

⁵³ HEAD-KÖNIG Anne-Lise, «Hommes et femmes dans la migration...», p. 230.

⁵⁴ HEAD-KÖNIG Anne-Lise, «Les apports d'une immigration féminine traditionnelle...», p. 50.

⁵⁵ DENSART Madeleine, SURCHAT Jacqueline, *Le cigare et les fourmis. Aperçu sur l'histoire des ouvrières vaudoises : l'exemple de Vevey et Nyon*, Lausanne : Éditions d'En Bas, coll. Histoire populaire, 1987, p. 67.

⁵⁶ Toutes les citations respectent l'orthographe originale, fautes d'orthographe comprises. Nous n'avons pas corrigé ces erreurs et ne les faisons pas suivre de la mention [sic], car elles sont nombreuses.

⁵⁷ HEAD-KÖNIG Anne-Lise, «Les apports d'une immigration féminine traditionnelle...», p. 52. L'auteur utilise les différents recensements fédéraux de 1860 à 1910 et précise que selon les sources les chiffres varient quelque peu.

«*Mon doux cœur, je m'en vais à la guerre*»⁵⁸. Ce vers, tiré des *Adieux suisses*, est un bon exemple de l'empreinte laissée par les mercenaires helvétiques en France, puisque ce chant fait encore partie aujourd'hui du répertoire de l'armée française. Il s'agit, certes, d'un mouvement masculin par excellence, mais il est fondamental pour la compréhension de l'émigration. En effet, il a représenté pendant des siècles un des moyens qui permettaient à la Confédération de réguler son trop-plein démographique et d'intégrer la migration dans le quotidien des populations.

Origine et mécanisme. Le service à l'étranger, ou mercenariat⁵⁹, est mentionné dès le XIII^e siècle. Le propos ici n'est pas de décrire en détail le fonctionnement de ce type de migration, mais principalement de s'intéresser à cette tradition comme régulateur économique et démographique.

Plusieurs causes expliquent son importance. Le mercenariat est d'abord le résultat d'un contexte économique devenu difficile dans les centres urbains comme dans les régions rurales. S'ajoutent des causes relevant davantage d'une histoire des mentalités (et de la virilité), telles qu'une image positive du service militaire, due autant au courage du soldat et à l'énergie de la bataille qu'aux nombreuses victoires des mercenaires suisses. Mais le facteur majeur demeure cette régulation de la population que permet le service étranger. En effet, les hommes volontaires sont le plus souvent issus des régions alpines où la surpopulation est un problème endémique. Pendant la seconde moitié du XVII^e siècle, la forte poussée démographique observée dans bon nombre de régions explique le succès du mercenariat⁶⁰. Anne-Lise Head-König a dressé le profil de ces mercenaires : ce sont des hommes âgés de 16 à 45 ans, célibataires ou mariés, bien que ces derniers soient présents dans une proportion moindre. Selon l'historienne, au XVIII^e siècle, le service à l'étranger concerne 5 à 20 % des hommes de plus de 16 ans, chiffre en baisse par rapport au XVII^e siècle durant lequel entre 10 et 30 % des hommes s'engageaient. Enfin, ils sont souvent originaires des espaces alpins, mais le Plateau et les villes sont également touchés, provoquant un grand brassage de population⁶¹.

À partir de 1480, les Suisses sont peu à peu intégrés à la garde royale française. Le temps passant, l'enrôlement est davantage encadré et la paie plus régulière,

⁵⁸ Extrait du *Chant des Adieux suisses*, chant des mercenaires.

⁵⁹ Il faut distinguer (même si cette distinction est tardive, puisqu'elle date du XVIII^e siècle) le mercenariat (l'expression est d'un Neuchâtelois, Emer de Vattel) du service étranger. Le premier est un engagement volontaire (individuel ou collectif) qui se fait sans l'intervention de l'État dont est originaire le soldat. Dans ce cas précis, l'enrôlement peut être bref : le temps d'une bataille ou d'une campagne bien définie. Mais, peu à peu, et c'est surtout le cas pour la France, le régiment de mercenaires s'intègre dans une armée, devient permanent, voit son nombre s'agrandir et sa durée se prolonger indéfiniment. Le service étranger est, quant à lui, une affaire d'État placée sous le contrôle d'un gouvernement cantonal qui essaie d'en maîtriser les flux, afin de conserver des hommes pour former ses propres troupes. Ces troupes, dites « avouées » ou « capitulées », font l'objet d'un traité entre un canton et une puissance étrangère. Le plus célèbre service étranger est celui dit « de France ». La première alliance date de 1453 et va se prolonger pendant près de trois cents ans. D'après l'article de Philippe HENRY, « Service étranger », in *Dictionnaire historique de la Suisse* en ligne, <http://www.hls-dhs-dss.ch/textes/f/F8608.php>.

⁶⁰ HEAD-KÖNIG Anne-Lise, « Hommes et femmes dans la migration... », p. 233.

⁶¹ PERRENOUD Alfred, « Les migrations en Suisse sous l'Ancien Régime : quelques problèmes », in *Annales de démographie historique « Migrations »*, Paris, École pratique des hautes études, 1971, p. 251.

surtout à partir de 1526; avec pour conséquence directe l'allongement de la durée de service. Autre conséquence, l'installation à long terme de Suisses aux alentours de Paris. Être mercenaire au service de France autorise certains privilèges, datant de Louis XI, comme des exemptions fiscales des droits d'achat, de vente, de transmission de biens immobiliers dans le royaume de France. Les Suisses ont également le droit d'être jugés par leurs pairs et bénéficient de la liberté de conscience.

La Révolution française interrompt brutalement le mercenariat en 1791, sauf celui des Suisses, mais les funestes événements des Tuileries sonnent le glas du service étranger. Le rétablissement d'un mercenariat dénaturé en 1798⁶² ainsi qu'un nouveau massacre lors de la révolution de juillet 1830 pousse la Diète à abolir le mercenariat et à rappeler tous les régiments. D'ailleurs, le contexte a changé et le service à l'étranger véhicule désormais une image négative. En effet, à l'heure de l'éveil des identités nationales, payer des hommes pour combattre sous un drapeau qui n'est pas le leur interpelle en Europe et en Suisse. Le mercenariat disparaît juridiquement en 1859, à quelques exceptions près à Naples et au Vatican⁶³.

Conséquences du mercenariat. Le premier corollaire est bien sûr la mort, comme épilogue au service étranger. La mortalité est effectivement effroyable, due davantage aux épidémies et aux conditions de vie qu'aux combats eux-mêmes, et ce surtout chez les jeunes recrues. Pour la Confédération, Anne-Lise Head König a établi que ces migrations militaires engendrent un déséquilibre démographique entre les sexes, avec pour effet une classe d'âge de femmes célibataires et pour les épouses une baisse de la fécondité⁶⁴. Ainsi, à Lucerne, entre 1780 et 1788, on compte un ratio de 138 femmes pour une petite centaine d'hommes⁶⁵. Une autre conséquence est le nombre important de veuves et donc une durée moindre des liens matrimoniaux.

Pour les survivants se pose la question du retour dans la communauté d'origine. Or, si pour les hommes mariés la réintégration est moins problématique, ce n'est pas le cas pour les célibataires. Le retour dépend du contexte économique et, si celui-ci semble défavorable, la migration peut devenir définitive. Dans ce cas, les soldats partent vers les centres urbains qu'ils ont beaucoup fréquentés durant leurs années de service.

De par sa durée, par l'étendue de l'espace concerné et surtout par le nombre d'engagés, le service étranger a marqué durablement les esprits helvétiques. Les conséquences de cette migration militaire sont nombreuses tant au niveau social et économique que démographique. Il s'agit d'une migration strictement masculine, même si les conséquences pour les femmes sont nombreuses: célibat, veuvage, baisse de la fécondité voire même émigration vers les villes pour certaines.

⁶² Est alors instauré un système de conscription qui fait fi de la nature même du mercenariat.

⁶³ HENRY Philippe, « Service étranger »...

⁶⁴ HEAD-KÖNIG Anne-Lise, « Hommes et femmes dans la migration... », p. 233.

⁶⁵ HEAD-KÖNIG Anne-Lise, « Sex ratio imbalance, marriage market and gendered work in Switzerland (17-19 century) », in *Socio-economic consequences of sex-ratios in historical perspectives, 1500-1900*, Milan, Università Bocconi, 1994, p. 51-63.

Le service étranger n'est pas l'unique forme que peut prendre l'émigration helvétique. Comme le rappelle Anne-Lise Head König: «*En Suisse, il n'y a pas une génération entre le XVII^e et le XIX^e qui n'ait fourni une contribution importante aux mouvements migratoires. Jusqu'à la fin de 1880, la Suisse a une balance migratoire excédentaire.*»⁶⁶ N'oublions pas que l'émigration est avant tout question de contexte, non seulement dans le pays de départ mais également dans le pays d'arrivée. Pour qu'il y ait migration, il faut que les conditions soient réunies dans les deux espaces. Ainsi, une situation économique et sociale défavorable dans le premier alliée à une pénurie de main-d'œuvre ou de mise en valeur de terres en friche dans le second provoquent de nombreux départs.

Des migrations de peuplement. Au tournant du XVII^e siècle, outre le service étranger, d'autres types de mobilité se développent. Les hiérarchies communautaires, l'ouverture aux biens communaux ou familiaux et les conditions climatiques et économiques poussent de nombreuses familles à prendre le chemin du départ. Les faibles possibilités de colonisation et l'accès difficile à certains espaces internes au pays rendent la migration dans les pays limitrophes sinon nécessaire tout au moins envisageable, non seulement en Alsace et en Franche-Comté mais aussi dans le Sud de l'Allemagne⁶⁷. L'émigration de peuplement est, quant à elle, soumise au prix de la terre, prix qui baisse nettement dans les régions ravagées par des conflits. Ainsi, après la guerre de Trente Ans, l'émigration est massive depuis tous les cantons. Par exemple, dans un village du canton de Zurich, c'est près de la moitié des adultes de plus de 15 ans qui migre de l'autre côté du Rhin entre 1649 et 1670⁶⁸. À la même époque, la France mène une politique de repeuplement similaire⁶⁹. Toutefois, l'installation peut relever d'une autre logique, celle d'une migration saisonnière qui prend un tour définitif: certains Suisses partent pour l'Alsace comme travailleurs agricoles puis, vers 1668, réapparaissent comme marchands ou artisans. On estime que les régions d'Alsace et de Franche-Comté ont accueilli 15 000 à 20 000 personnes entre 1660 et 1740.

Ces exemples sont, certes, bien antérieurs à la période étudiée, mais ils confirment l'importance et l'ancienneté des mobilités transfrontalières entre la Suisse et les pays limitrophes, et permettent de replacer l'émigration des Suissesses dans une histoire du temps long.

Du fromager au confiseur: un savoir-faire recherché. Ce type de migration est difficilement quantifiable puisqu'il est surtout le fait d'individus isolés. Or, les migrations de talents sont un élément majeur de l'émigration helvétique qui s'amorce dès le XVII^e et qui va en s'amplifiant jusqu'au XIX^e siècle⁷⁰. Elles s'expliquent par deux facteurs: l'un démographique – la surpopulation des milieux

⁶⁶ HEAD-KÖNIG Anne-Lise, «Les émigrations suisses à longue distance et les facteurs démographiques (XVII^e-XIX^e)», *Itinera, le chemin d'expatriation*, fasc. 11, 1992, Société générale suisse d'histoire, p. 181-194.

⁶⁷ HEAD-KÖNIG Anne-Lise, «Hommes et femmes dans la migration...», p. 234.

⁶⁸ HEAD-KÖNIG Anne-Lise, «Hommes et femmes dans la migration...»

⁶⁹ PERRENOUD Alfred, «Les migrations en Suisse sous l'Ancien Régime...», p. 253.

⁷⁰ HEAD-KÖNIG Anne-Lise, «Hommes et femmes dans la migration...», p. 234.

alpins en particulier – et l’autre économique – la difficulté de trouver du travail dans la branche d’activité pour laquelle les hommes sont qualifiés. Ce phénomène touche surtout les célibataires, mais aussi des hommes mariés, qui passent de la migration saisonnière à la migration définitive. Ces nombreux départs ont pour conséquence directe une moindre présence masculine dans la bourgeoisie urbaine. Ainsi à Berne, en 1764, Anne-Lise Head König constate que 55 % des fils sont manquants dans le groupe d’âge des 21-30 ans, et 75 % dans celui des 31-40 ans⁷¹. Les Suisses italo-phones (originaires du Tessin) sont également nombreux à franchir la frontière et à s’installer dans les grandes villes d’Italie du Nord. Dans ce cas, le choix de la destination est dicté par deux critères : la vallée d’origine et le métier exercé⁷². Ainsi, les habitants du val Blenio et de la Lavantine partent pour Milan où ils travaillent comme garçons d’écurie, portefaix ou cuisiniers. À l’époque moderne et contemporaine, les Tessinois travaillent dans la confiserie où ils se taillent une fameuse réputation à Venise à la fin du xvii^e ou à Trieste au début du xx^e siècle. Les pâtisseries des Grisons partent, eux, dans les grandes villes d’Europe centrale, comme à Vienne.

Un autre cas est celui des migrants qualifiés dans le secteur primaire, plus particulièrement dans les secteurs laitiers et fromagers. Les « armaillis » fribourgeois qui partent au xix^e siècle en Franche-Comté constituent un excellent exemple. Les armaillis sont des gardiens de troupeaux exerçant dans les alpages du canton de Fribourg et qui possèdent les connaissances pour mener à bien la fabrication du gruyère. Or, ils ne sont pas propriétaires des prés et la concentration foncière, qui s’amplifie au xix^e siècle, empêche désormais que tous puissent faucher suffisamment de fourrage. La pression démographique, avec pour conséquence une parcellisation plus grande des terres, affaiblit encore davantage les fromagers. Entre 1827 et 1834, ces derniers quittent le canton par centaines pour s’installer en Franche-Comté⁷³, région qui, du fait de l’intensification de l’exode rural, commence à être touchée par un manque de bras et de compétences. D’ailleurs, entre 1851 et 1936, la population totale du département du Doubs passera ainsi de 451 000 à 270 000, soit une diminution de près de 40 %. Les Suisses sont nombreux à s’installer en famille, surtout dans l’arrondissement de Lons-le-Saunier. Les premières arrivées se font dans le courant du xix^e siècle, avec une très nette accélération après la Première Guerre mondiale. L’exemple met en évidence les différentes étapes classiques du processus migratoire : il s’agit d’abord d’une migration masculine, majoritairement célibataire, qui s’installe dans les villages et reprend les exploitations laissées vacantes. Le mariage reste endogame, les migrants retournant dans le pays de départ pour trouver une femme. Puis les migrations deviennent familiales. Malgré une bonne intégration,

⁷¹ HEAD-KÖNIG Anne-Lise, « Hommes et femmes dans la migration... », p. 235.

⁷² BONTÀ Emilio, « L’émigration tessinoise » in *Les Suisses dans le vaste monde*, ouvrage publié par la Nouvelle Société helvétique et la Commission des Suisses à l’étranger. Rédaction A. Lätt, Zurich : Éditions Sadag.

⁷³ OLIVIER Jean-Marc, « Quand le lait se transforme en or, une diaspora discrète, les fromagers et vachers fribourgeois en Franche-Comté, (xix^e-xx^e siècle) », *Diaspora Histoire et Société* n° 9, Toulouse : Presse universitaire du Mirail, 2006.

les liens avec la Suisse restent forts⁷⁴. L'émigration helvétique se révèle également très importante en Haute-Marne avec une forte présence d'agriculteurs⁷⁵.

Plus à l'est, la Russie est une terre parcourue par de nombreux Suisses. Là encore l'émigration prend des formes très variées. L'installation de colons helvétiques dans des vallées reculées en est une illustration méconnue. Selon Alain Maeder, il semblerait qu'une colonie helvétique, portant le nom de Neuchâtel, ait existé dans une vallée le long de la Volga, mais les preuves sont difficiles à trouver⁷⁶. Par contre, la présence de deux colonies helvétiques, fondées au XIX^e siècle, celle de Chabag (Chabo en Bessarabie) et celle de Zürichthal en Crimée sont attestées. Ces fondations ont pu voir le jour grâce au prix avantageux de la terre et à la politique tsariste facilitant l'installation d'agriculteurs étrangers⁷⁷. De fait, l'émigration vers la Russie est intrinsèquement liée aux besoins des souverains russes. Avec des millions d'habitants, ce ne sont pas des bras que les tsars recherchent, mais des spécialistes qui pourront transmettre leurs savoirs et aider à la modernisation – et à l'europanisation – de ce vaste empire. Ces voyages vers les immenses plaines du Nord vont toucher les différentes aires linguistiques suisses, même si une spécialisation se dégage pour chacune d'elles. Les Romands et les Romandes sont recrutés comme instituteurs ou pasteurs (les communautés allemandes luthériennes sont nombreuses dans les villes russes), les Grisonnais sont appelés, majoritairement, pour leur savoir-faire dans la confiserie et les Tessinois dans le bâtiment, comme artistes ou architectes⁷⁸, ces derniers venant presque exclusivement de la région de Lugano⁷⁹. Selon les registres de passeport, et avec toutes les précautions requises par ce type de sources, Alain Maeder estime qu'entre 1800 et 1917, 40 000 à 60 000 Helvètes sont partis en Russie. Les révolutions russes marquent la fin de ce phénomène et provoquent le rapatriement des Suisses installés dans cet immense territoire.

Si les Helvètes sont aussi sollicités, c'est grâce à la distinction par les tsars de certains d'entre eux, et ce dès le XVII^e siècle. Ainsi, en 1676, le Genevois François Lefort entre au service de Pierre I^{er} comme mercenaire et gravit peu à peu tous les échelons de la hiérarchie militaire, jusqu'à devenir un intime du tsar⁸⁰. Le Vaudois,

⁷⁴ OLIVIER Jean-Marc, « Quand le lait se transforme en or, une diaspora discrète... »

⁷⁵ LEU Stéphanie, *Comme un petit air de Suisse...*

⁷⁶ MAEDER Alain, *Gouvernantes et précepteurs neuchâtelois dans l'Empire russe (1800-1890)*, Neuchâtel, Cahiers de l'Institut d'histoire, n° 1, 1993.

⁷⁷ COLLMER Peter, « Russie », in *Dictionnaire historique de la Suisse* en ligne, <http://www.hls-dhs-dss.ch/textes/f/F3376.php>.

⁷⁸ NAVONE Nicola, *Bâtir pour les tsars, Architectes tessinois en Russie, 1700-1850*, Lausanne: PPUR, coll. Le Savoir suisse, 2007.

⁷⁹ BONTÀ Emilio, « L'émigration tessinoise »...

⁸⁰ François Lefort est né en 1656 à Genève dans une famille patricienne. Il s'engage très jeune comme mercenaire et sert d'abord à Marseille, puis comme cadet dans un régiment de Suisses sous Louis XIV. Il quitte ensuite la France, sert successivement sous les ordres du duc de Courlande, qui commande un bataillon de Hollandais, puis de Guillaume de Nassau, prince d'Orange, avant de partir pour la Russie en 1675. Les débuts sont difficiles, l'intégration se fait lentement et c'est grâce à des liens créés avec d'autres étrangers à Moscou que François Lefort parvient à se faire engager en tant qu'officier étranger. Le jeune tsar Pierre I^{er} arrive au pouvoir en 1689. François Lefort, qui avait connu l'empereur Fédor III, s'applique à gagner la confiance du jeune souverain. C'est le début d'une longue collaboration, le Suisse modernisant

Frédéric César de Laharpe inaugure une tradition continuée par certains tsars qui prennent un Suisse comme précepteur des enfants impériaux⁸¹. Deux siècles plus tard, en 1904, Pierre Gilliard, un Valaisan cette fois, est nommé précepteur des enfants du tsar Nicolas II⁸². Cette mode des précepteurs suisses touche toute la noblesse russe, qui engage bien souvent de jeunes hommes d'une vingtaine d'années, surtout originaires du canton de Neuchâtel. Ce recrutement s'explique autant par les crises économiques successives qui mettent à mal l'industrie horlogère à partir de la deuxième moitié du XIX^e siècle que par les maigres salaires perçus par les instituteurs qui sont alors moins bien rémunérés qu'un artisan. Dans la majorité des cas, il s'agit avant tout d'une migration temporaire, certes de longue durée, mais le plus souvent suivie d'un retour au pays. Ces migrations vont également concerner de nombreuses femmes: des institutrices mais aussi des gouvernantes dont le destin sera étudié plus loin.

Quoique difficiles à cerner, les migrations de talent ou de peuplement sont une réalité ancienne en Suisse. Paradoxalement, ce sont les frontières internes qui sont les plus difficiles à franchir, alors que les relations avec les pays limitrophes se révèlent plus intenses au Moyen Âge et à l'époque moderne. Quoi qu'il en soit, cette émigration va évoluer au XIX^e siècle et se trouver de nouvelles destinations outre-mer.

Vers l'outre-mer. Après le mercenariat, l'émigration outre-mer est l'autre thème à avoir fait l'objet d'une production historiographique importante en Suisse. Le volume des sources et les nombreuses formes qu'elles revêtent – demandes de passeport, registres des émigrés, journaux, lois, brochures, publicités, témoignages – ainsi que la présence de migrants dans de nombreuses familles expliquent cet engouement.

Une paupérisation grandissante. Durant tout le XIX^e siècle, l'économie helvétique est parcellisée, et ce pour des raisons culturelles, religieuses mais aussi géographiques. Dans les Alpes, le tourisme est encore embryonnaire et l'économie reste essentiellement tournée vers l'élevage et la culture des céréales, exercés dans des conditions rendues aléatoires par le relief et le climat. Il faut ajouter à cela la peur du surpeuplement relatif⁸³, une crainte qui refait surface après la fin du service à

l'armée impériale et le tsar lui prodiguant sa reconnaissance par de nombreux présents: argents, domaines, etc. Lefort est nommé amiral puis général de l'armée russe et influence profondément la politique militaire et étrangère de Pierre le Grand. Il décède en 1699 à Moscou.

⁸¹ Né à Rolle en 1754 dans une famille de la petite noblesse vaudoise, Frédéric César de Laharpe suit des cours de droit et devient avocat. En butte aux vexations et au mépris des Bernois, il choisit de quitter la Suisse. Sensible au mouvement des Lumières, il entretient de nombreuses correspondances avec des auteurs, dont l'Allemand Grimm, proche de Catherine II de Russie. En 1782, il accompagne deux jeunes Russes qui font leur Grand Tour et arrive en Russie avec eux. Laharpe devient le précepteur des deux petits-fils de l'impératrice en 1783 et ne rentre en Suisse qu'en 1795.

⁸² Pierre Gilliard vit alors le quotidien des enfants impériaux et s'occupe particulièrement du jeune tsarévitch Alexis. Lorsque la Première Guerre mondiale éclate, il choisit de rester en Russie et va accompagner la famille Romanov dans sa chute, choisissant la captivité. Il n'est séparé d'eux qu'à l'arrivée à Ekaterinbourg. Rentré en Suisse en 1921, il écrit ses mémoires et permet la publication de nombreuses photographies qu'il avait prises de la famille Romanov, portraits d'une famille bourgeoise bien loin des photographies officielles. Voir GILLIARD Pierre, *Treize années à la cour de Russie (Peterhof, septembre 1905-Ekaterinbourg, mai 1918): Le tragique destin de Nicolas II et de sa famille*, Lausanne: Payot, 2011.

⁸³ HEAD-KÖNIG Anne-Lise, « Les émigrations suisses à longue distance... », p. 181-194.

l'étranger dans des foyers comptant beaucoup d'enfants. Dans les faits, ces familles très nombreuses conduisent à un morcellement de l'héritage foncier. Le cas du Valais a valeur d'exemple: en 1874, 20 000 foyers possèdent 832 444 parcelles⁸⁴. Deux solutions sont en général privilégiées afin de réguler la population: la présence de célibataires «forcés» dans chaque famille et l'émigration, un bon moyen de régler en outre l'épineuse question de la division des terres.

En plaine, l'industrialisation offre à ses salariés des conditions de vie quelquefois plus difficiles que celles qu'ils connaissaient quand ils travaillaient à domicile. La migration survient alors qu'il est possible de rester au pays. C'est ce qu'Anne-Lise Head-König appelle «*la migration du mieux-être*»⁸⁵. Cependant, la crise agricole de 1840 (suivie des crises économiques de la deuxième moitié du XIX^e siècle) s'ajoutant à la rareté des ressources naturelles, sans oublier l'augmentation insuffisante du nombre des emplois dans les secteurs secondaire et primaire, accroît la pauvreté. En 1890, une enquête commandée par la Confédération helvétique avance le chiffre de 119 000 assistés, au bénéfice desquels les pouvoirs publics dépensent 19 millions de francs⁸⁶.

Combien? Dresser un bilan chiffré de l'émigration suisse vers le continent américain se révèle complexe, eu égard aux sources utilisées. Entre les chiffres de départ (disponibles à partir de 1869) et les chiffres du pays d'accueil, les écarts sont parfois importants. La différence de résultats s'explique essentiellement par le fait que les Suisses sont souvent confondus avec des Allemands, des Français ou des Italiens suivant leur langue maternelle. Les seuls chiffres qui permettent de comptabiliser les Helvètes au départ sont les recueils aux ports d'embarquement. Durant tout le XIX^e siècle, Le Havre concentre le plus grand nombre de départs de Confédérés⁸⁷. Selon les calculs de Gérald Arlettaz, quelque 20 524 migrants suisses seraient entrés aux États-Unis entre 1821 et 1920. L'Amérique du Sud n'est pas en reste avec, par exemple, 34 552 Helvètes ayant débarqué en Argentine entre 1857 et 1920⁸⁸. Au total, Gérald Arlettaz estime à plus de 500 000 le nombre des personnes ayant quitté la Suisse entre 1815 et 1914⁸⁹. Rapporté au nombre des habitants, ce chiffre est supérieur à la moyenne européenne.

Aucun canton n'échappe à cette émigration, même si le Valais se distingue par une surreprésentation de ses citoyens dans les statistiques fédérales⁹⁰ et par un nombre de migrants qui ne cesse d'augmenter: 600 en 1851, mais plus de 800 en 1883⁹¹.

⁸⁴ CARRON Alexandre, CARRON Christophe, *Nos cousins d'Amérique, Histoire de l'émigration valaisanne au XIX^e siècle*, Sierre; Monographic, 1986.

⁸⁵ HEAD-KÖNIG Anne-Lise, «*Émigration*»...

⁸⁶ FAVEZ Jean-Claude (dir.), *Nouvelle Histoire de la Suisse et des Suisses*, Lausanne: Payot, tome III, 1982, p. 672.

⁸⁷ ARLETTAZ Gérald, «*Émigration et colonisation en Amérique, 1815-1918*», *Studen und Quellen, études et sources*, Berne: Schweizercher Bundestudiert, n° 579.

⁸⁸ ARLETTAZ Gérald, «*Émigration et colonisation en Amérique...*», p. 91.

⁸⁹ ARLETTAZ Gérald, «*La Suisse, terre d'émigration et d'immigration*», *Panorama*, Juin 2000, p. 21.

⁹⁰ *L'émigration suisse au XIX^e siècle – Le cas du Valais*, p. 107 à 133.

⁹¹ CARRON Alexandre, CARRON Christophe, *Nos cousins d'Amérique...*, p. 20.

Les destinations. D'après les registres des passeports et les dossiers d'émigration, il est possible de distinguer les pôles d'arrivée en fonction des cantons de départ. Ainsi, les Valaisans partent à 85 % en Amérique du Sud, alors que seulement 12 % d'entre eux choisissent les États-Unis et le Canada. À l'inverse, les Bernois sont plus présents au Nord qu'au Sud. Les critères qui contribuent au choix final sont linguistiques mais également religieux. Ainsi, le canton de Fribourg compte de nombreux citoyens au Brésil et dans le reste de l'Amérique latine, catholique. Il s'agit d'hommes, de familles d'agriculteurs qui cherchent à acquérir des terres, à les mettre en valeur et à créer une petite communauté en leur sein. C'est ce que confirme J.-A. Merle: «*Il est évident que c'est surtout l'homme de labour et de labeur qu'invite l'Amérique.*»⁹² Ces colonies vont connaître des fortunes diverses et vont essaimer sur tout le continent américain. L'un des plus beaux exemples de réussite est la colonie de New Glarus, dans le Wisconsin, qui fut fondée en 1845 par des colons tous originaires d'une même vallée du canton de Glaris, en Suisse orientale. Face aux difficultés d'emploi liées à la mécanisation de la fabrication du textile, l'émigration apparaît alors comme la solution la plus favorable. Une fois les terres achetées, 150 personnes, hommes, femmes et enfants, quittent la vallée pour les États-Unis. Les causes de leur départ varient: problèmes économiques ou, pour les femmes, des grossesses hors mariage⁹³.

Outre ces colonisations, les migrations de type individuel se multiplient à partir de 1850. Ainsi, les Tessinois partent en nombre vers la Californie durant la seconde moitié du XIX^e siècle. Selon différentes sources, cette émigration touche alors un quart de la population, essentiellement des hommes, avec comme conséquences un appel à une main-d'œuvre venue d'Italie pour suppléer le manque de bras⁹⁴ et une baisse importante du taux matrimonial dans le canton.

Les migrations féminines outre-mer représentent un autre type de migration individuelle. Aucune étude n'a été publiée sur ce sujet du fait d'un manque de sources difficile à pallier. Les demandes de passeport ainsi que quelques brochures associatives permettent d'en retrouver la trace, mais de façon assez sommaire; la difficulté à donner une estimation chiffrée de ce phénomène en découle. Cependant, les petites annonces publiées dans les grands quotidiens nationaux (peut-être par des Suisses établis à l'étranger) ou par des bureaux de placement permettent d'apercevoir la silhouette de ces migrantes:

*«Pour l'Argentine – On demande gouvernante pour enfants, âgée au moins de 35 ans, catholique si possible. Excellents certificats. Se présenter à Madame Uranga, Hôtel de la Paix de 1 heure ½ à 2 heures ½.»*⁹⁵

⁹² MERLE J.-A., *De l'émigration aux États-Unis d'Amérique*, Genève, Société d'utilité publique genevoise, Imprimerie CH. Gruaz, p. 42, G10509, BNS.

⁹³ SCHELBERT Léo, *On Becoming an Emigrant: A structural view of Eighteenth and Nineteenth century Swiss data*, President and Fellows of Harvard College, 1974, Chap. 2. Élaboration.

⁹⁴ HEAD-KÖNIG Anne-Lise, «*Émigration*»...

⁹⁵ *Journal de Genève* du 26 février 1914, FRg385, BNS.

Mais les arnaques à l'emploi sont nombreuses et les associations essaient de sensibiliser les jeunes femmes à ce problème. Ainsi *Le Guide de l'émigrant suisse* donne-t-il quelques conseils :

« On ne saurait trop recommander aux femmes et aux jeunes filles d'être très prudentes dans leurs rapports avec les connaissances qu'elles peuvent faire et de se méfier tout particulièrement des personnes qui leur promettent d'excellentes places ; car malgré toutes les mesures prises par les autorités, il arrive toujours que des agents de maisons mal famées se mêlent aux passagers. Les femmes et les jeunes filles qui voyagent seules devraient, à New-York et dans d'autres grandes villes où elles n'ont ni parents ni connaissances, s'adresser à la Société des amis de la jeune fille, toujours disposée à les renseigner et à les aider de ses conseils. »⁹⁶

Si l'auteur s'adresse aux femmes, c'est que celles-ci sont actrices de la migration, qu'il ne s'agit pas d'une infime minorité mais d'une réalité importante dans l'émigration suisse. La présence même de la Société des amis de la jeune fille à New York est une preuve supplémentaire de l'intérêt que le milieu associatif porte à ces jeunes femmes arrivant d'Europe. Avec la fondation de nombreuses colonies, la Suisse bénéficie d'un réseau serré de représentations consulaires et d'associations d'entraide. L'une d'entre elles se distingue par le grand nombre de ses filiales, c'est la Société helvétique de bienfaisance (SHB). Présente dans tous les pays où une colonie suisse est installée (en Europe, en Amérique, etc.), cette société s'implante à New York en 1832, à Boston en 1869, au Pérou en 1879. Les aides prennent la forme de dons de nourriture et de vêtements, de placements, mais le don en espèces reste rare.

La question du retour. Pendant très longtemps, l'historiographie a ignoré l'impact des retours, notamment dans le milieu alpin. Or, ces retours ont induit des changements dans la vie quotidienne ainsi que dans les rapports politiques et sociologiques des villages. Mais cette question demeure, à quelques exceptions près, peu abordée par les chercheurs⁹⁷.

S'il est difficile de dresser un bilan précis de l'émigration, celui du retour est encore plus sujet à controverse. La première question qui se pose est celle de la nature de ce retour : est-il définitif ou s'agit-il d'un voyage temporaire sur la terre familiale ? Les informations transmises par les sources ne permettent pas, concernant les retours, une vision objective, les associations comme la SHB ayant tendance à noircir le tableau pour décourager (mais avec quels résultats ?) les éventuels candidats au départ. Les causes du retour peuvent être parfois positives, comme une brillante réussite. C'est le cas de certains Tessinois, partis faire fortune en Californie et qui, sitôt un pécule amassé, prennent un bateau vers l'Europe et retrouvent leur canton d'origine. Mais cette grande aventure a forcément un impact sur ces hommes, qu'il s'agisse d'une installation en ville plutôt qu'au village ou de la construction de

⁹⁶ *Guide de l'émigrant suisse aux États-Unis d'Amérique...*, p. 15, N11.28016, BNS.

⁹⁷ LORENZETTI Luigi, GRANET-ABISSET Anne-Marie, « Les migrations de retour. Jalons d'un chapitre méconnu de l'histoire alpine », Revue *Histoire des Alpes*, AIHA, n° 14, 2009, p. 13-25.

maisons cossues qui accroissent un peu plus le fossé séparant les migrants des autres habitants du village. D'autres formes de retour existent, moins flamboyantes, plus ternes, mais de celles-ci, peu de traces subsistent.

1.1.3. Structures et organisation

L'historiographie a longtemps privilégié l'immigration et la façon dont les pays ont accueilli les migrants. Or, réfléchir sur l'attitude des nations à l'égard de ceux qui les ont quittées renverse la perspective habituelle. L'ouvrage codirigé par Nancy L. Green et François Weil, *Citoyenneté et émigration, les politiques du départ*, aborde cette nouvelle approche grâce à des contributions englobant un large espace géographique en Europe, mais également au Canada et en Israël⁹⁸, avec comme problématique centrale la question de la citoyenneté à l'épreuve de la migration. Le XIX^e siècle n'est pas seulement une époque d'importante circulation, mais également un moment où les États pensent l'émigration et les relations qu'ils vont entretenir avec leurs migrants. Dans ce contexte, la Confédération ne fait pas exception. Face à l'émigration helvétique, les diverses institutions du pays réagissent de façons diverses : alors que l'État fédéral tarde à réagir, certaines communes organisent elles-mêmes l'émigration. Ce décalage entre pouvoirs locaux et nationaux est révélateur des mécanismes et des tensions traversant la société suisse. L'étude de cette réalité concerne aussi bien les hommes que les femmes en migration, et l'examen du niveau de responsabilité des élites permet de mieux comprendre l'environnement dans lequel évoluent les candidats et les candidates au départ.

Communes, cantons et État fédéral face à l'émigration. Les communes dont sont originaires les migrants sont l'un des principaux acteurs de l'émigration, dès lors que le système bourgeoisial⁹⁹ oblige ces dernières à aider leurs habitants les plus pauvres. Les communes vont dès lors trouver dans l'émigration un expédient pour assainir leurs finances et se défaire des indigents. Ainsi, le 16 avril 1844, plusieurs villages de la vallée de Glaris se réunissent pour résoudre le problème des indigents, avec pour résultat, on l'a vu, la mise en place d'un projet migratoire de grande ampleur aboutissant à la fondation de New Glarus aux États-Unis. Mais l'implication des villages dans la recherche des terres, comme ce fut le cas dans la vallée de Glaris, reste une exception ; la plupart se contentent de payer des agences d'émigration qui organisent le voyage de l'Europe vers l'outre-mer.

Les réactions des cantons face à l'émigration sont très diverses, allant d'une politique libérale très souple à l'interdiction formelle de migrer¹⁰⁰. Oscillant entre un contrôle strict ou une approche plus libérale, ils se rejoignent tous, cependant,

⁹⁸ GREEN Nancy L., WEIL François (dir.), *Citoyenneté et émigration. Les politiques du départ*, Paris : EHESS, 2006.

⁹⁹ Le système bourgeoisial ne désigne pas ici la classe sociale, mais un droit personnel qui inscrit le citoyen au sein de la commune dont il est originaire. Une présentation plus complète de ce système est intégrée au chapitre 2.

¹⁰⁰ HEAD-KÖNIG Anne-Lise, « Les émigrations suisses à longue distance... »

sur l'idée que l'État fédéral ne doit pas légiférer dans ce domaine. Cette conception de l'État libéral peut être rapprochée de celle de l'État italien au cours de la seconde moitié du XIX^e siècle, qui est accusé de négligence envers ses ressortissants quand l'émigration devient massive au départ de la péninsule¹⁰¹. Tout comme son voisin, la Confédération est marquée par la pensée libérale : laisser-faire, laisser-aller. Le citoyen suisse est libre de ses mouvements et réglementer l'émigration serait considéré comme une intrusion dans la vie privée. Cette position explique qu'il n'existe aucune statistique sur le mouvement migratoire jusqu'en 1869, et qu'en Italie, la mise en place d'une statistique annuelle de l'émigration italienne ne voie le jour qu'en 1876¹⁰². Auparavant, seuls les registres des passeports permettent une estimation de l'ampleur du phénomène. Même si la sollicitation vient d'un pays récepteur, la Confédération refuse de s'engager. Par exemple, en 1858, le gouvernement uruguayen entre en contact avec Berne et propose à la Confédération une aide financière pour les migrants qui souhaitent partir s'installer en Uruguay¹⁰³. La Suisse décline cette proposition, arguant qu'elle ne peut s'immiscer dans la vie de ses citoyens. Cette attitude s'explique, certes, par la politique libérale prônée par l'État fédéral, mais aussi par la mauvaise image de l'émigration. Prendre des mesures serait reconnaître que la Confédération n'est pas prospère. Mais les départs massifs poussent les différents acteurs à prendre position. Une contre-propagande voit le jour, avec comme moyen d'action principal la publication dans les journaux de « témoignages », souvent difficiles à vérifier :

*« Combien j'en ai vu qui partaient en riant et en chantant pour cacher leur malaise, tandis que les vieux parents pleuraient ! Plus tard, ces mêmes enfants, à travers la mer infranchissable, soupirent après l'étreinte paternelle qu'ils ont brisée sans réflexion. »*¹⁰⁴

La Confédération ne peut plus ignorer le problème mais renvoie les cantons face à leur responsabilité. Face à l'inaction des autorités fédérales, différents mouvements, privés ou publics, se mettent en place et vont guider les migrants dans leurs nouveaux pays. Certains cantons, comme le Valais, se sentent impuissants face à ces vagues de départs, d'autres, comme le canton de Saint-Gall, sont déjà très actifs. Dans un mémoire commandé par la Société d'utilité publique genevoise et publié en 1849, J.-A. Merle, présenté comme un ancien consul, livre quelques réflexions sur l'émigration et donne des conseils aux migrants, rendant hommage à certains cantons :

*« Et ici, qu'il me soit permis de rendre un juste tribut d'hommage au Gouvernement du canton de Saint-Gall, qui depuis plusieurs années entoure ses émigrants d'une sollicitude toute paternelle, qui les accompagne jusqu'au-delà des mers, au lieu de leur destination. »*¹⁰⁵

¹⁰¹ DOUKI Caroline, « L'État libéral italien face à l'émigration de masse (1860-1914) », in GREEN N.L., WEIL F., *Citoyenneté et émigration...*, p. 95.

¹⁰² DOUKI Caroline, « L'État libéral italien face à l'émigration de masse (1860-1914) », in GREEN N.L., WEIL F., *Citoyenneté et émigration...*, p. 99.

¹⁰³ ARLETTAZ Gérard, « Émigration et colonisation en Amérique, 1815-1918 »..., p. 117.

¹⁰⁴ CARRON Alexandre, CARRON Christophe, *Nos cousins d'Amérique...*, p. 35.

¹⁰⁵ MERLE J.-A., *De l'émigration aux États-Unis d'Amérique...*, p. 42, 1849, G10509, BNS.

Cet imprimé, issu du milieu associatif, est un indice de l'intérêt que portent les élites cantonales à l'émigration, le but de ces petites brochures étant d'assurer aux candidats des voyages sans trop de désagrément ainsi qu'une installation réussie. On voit bien là un discours très pragmatique : l'émigration est une réalité qu'il faut accompagner, voire même encourager. Cette volonté d'action s'amplifie peu à peu, en même temps que les plaintes contre les agences d'émigration se multiplient. C'est ainsi que sous l'impulsion des cantons de Berne et d'Argovie se tient une conférence intercantonale le 2 août 1852 au sujet de l'émigration. Il s'agit pour les cantons de réfléchir à l'élaboration d'une politique commune face à l'émigration et de proposer des solutions aux abus des agences. Mais les divergences sont trop nombreuses et la peur de perdre son indépendance face au pouvoir fédéral est bien trop prégnante pour que les cantons parviennent à un accord. Cette conférence aura présenté, tout de même, le mérite de poser un problème que personne ne peut plus feindre d'ignorer. Elle aura également poussé certains cantons à l'action. Ainsi le Valais qui, par un arrêté de 1856, interdit toute activité aux agences d'émigration en l'absence d'une l'autorisation du Département de l'intérieur¹⁰⁶. Ce canton envoie également une délégation en Argentine pour sauvegarder les intérêts de ses citoyens.

Le Conseil fédéral prend progressivement conscience de l'ampleur de l'émigration et des abus de certaines agences, mais ses prises de position restent prudentes. Il se borne d'abord à publier des avertissements dans la *Feuille fédérale* concernant notamment les difficultés de transport vers les colonies¹⁰⁷. À partir de la seconde moitié du XIX^e siècle, l'État intervient pourtant davantage, même si ce n'est jamais de façon directe. Il crée, par exemple, un maillage serré de ses représentations consulaires afin d'aider plus efficacement ses migrants. La Confédération ouvre plusieurs consulats dans les pays à forte immigration helvétique, comme en 1872 à Santa Fe, dans l'État américain du Nouveau Mexique. Le Conseil fédéral franchit un pas supplémentaire, en 1883, quand il suspend les contrats d'établissements coloniaux avec le Chili au motif du désengagement de celui-ci de l'aide aux Suisses en difficulté. Laissant derrière elle le temps où toute intervention était inenvisageable, la Confédération helvétique prend non seulement des mesures contre les pays maltraitant ses ressortissants, mais conclut des accords avec les pays destinataires en vue de garantir aux Suisses certains droits. Ainsi, en 1896, les autorités fédérales entament avec l'Argentine des négociations qui aboutissent à la signature d'un traité d'établissement de commerce et d'amitié¹⁰⁸, dans lequel l'émigration n'apparaît, toutefois, qu'en filigrane. Et c'est là toute l'ambiguïté de la politique fédérale dans ce domaine : éviter d'aborder ce problème de façon frontale, mais agir sur l'émigration par des moyens détournés. Jusque-là, le fragile équilibre qui consiste à conseiller et à circonscrire tout en limitant son intervention est sauvegardé. Pourtant, l'État va franchir une nouvelle étape pendant le dernier tiers du XIX^e siècle, avec la loi du 22 mars 1888, couronnement de ce qui pourrait être considéré comme une véritable

¹⁰⁶ CARRON Alexandre, CARRON Christophe, *Nos cousins d'Amérique...*, p. 34.

¹⁰⁷ ARLETTAZ Gérard, « Émigration et colonisation en Amérique, 1815-1918 »..., p. 100.

¹⁰⁸ ARLETTAZ Gérard, « Émigration et colonisation en Amérique, 1815-1918 »..., p. 103.

politique publique d'émigration. Ce nouveau dispositif législatif reconnaît en effet le migrant comme un citoyen à part entière, le protégeant notamment des abus des agences d'émigration.

Souvent appelée loi fédérale sur l'émigration, cette loi concerne plus précisément les opérations des agences d'émigration. Il s'agit surtout d'encadrer celles-ci dans leurs financements comme dans leurs activités et d'assurer ainsi aux migrants un minimum de sécurité.

« Art. 7 – Les agents sont responsables personnellement, vis-à-vis des autorités et vis-à-vis des émigrants, de leur propre gestion et de celle de leurs sous-agents, ainsi que de leurs représentants à l'étranger. »¹⁰⁹

Un autre abus des agences, souvent influencées par les communes désirant se débarrasser des plus faibles, est de faire voyager des personnes fragiles. Sur ce point, la loi est claire :

« Art. 11 – Il est interdit aux agents d'expédier :

1. Les personnes qui, pour cause d'âge avancé, de maladie ou d'infirmité, sont incapables de travail, à moins qu'il ne soit prouvé que leur entretien est suffisamment assuré au lieu de destination.

2. Les mineurs ou les personnes placées sous tutelle, sans un consentement écrit, dûment légalisé de celui qui exerce l'autorité paternelle ou tutélaire. Les mineurs âgés de moins de 16 ans doivent en outre être accompagnés de personnes de confiance, et la preuve doit être fournie que leur entretien est assuré au lieu de leur destination ; [...]. »¹¹⁰

Les émigrants sont non seulement protégés par une responsabilisation de l'agent, mais également par la mise par écrit d'un contrat strict (art. 17), délimitant les droits et devoirs de chacun. Certes, tous les abus ne sont pas éliminés, mais on est bien loin des scandales de la première moitié du XIX^e siècle (comme l'émigration d'enfants et de malades mentaux vers des mines d'Amérique du Sud). Autre apport de cette loi, la création d'un Office fédéral de l'émigration situé à Berne, chargé de renseigner gratuitement les candidats à l'émigration.

La loi de 1888 prend également en compte un phénomène moins important mais bien réel : les migrations féminines. Pour les veuves ou les célibataires, la signature du tuteur est nécessaire pour obtenir un passeport. Les migrantes doivent également fournir la preuve qu'une fois arrivées sur le territoire américain, elles pourront subvenir à leurs besoins. Les femmes seules sont en effet regardées avec méfiance à l'arrivée aux États-Unis – le spectre de la prostitution rôdant parmi ces migrantes – et, avant de pouvoir débarquer, elles doivent non seulement prouver qu'elles sont attendues mais également qu'elles disposent de revenus.

¹⁰⁹ Office fédéral de l'émigration à Berne, *Guide de l'émigrant suisse aux États-Unis d'Amérique*, La Chaux-de-Fonds : Imprimerie Courvoisier, 1910, p. 6, N11.28016, BNS.

¹¹⁰ Office fédéral de l'émigration à Berne, *Guide de l'émigrant suisse...*, p. 7, N11.28016, BNS.

Conséquence directe de la loi de 1888, le *Guide de l'émigrant suisse aux États-Unis d'Amérique* est publié en 1910 par l'Office fédéral de l'émigration et distribué gratuitement aux candidats au départ¹¹¹. Ce document exhaustif décrit les caractéristiques de l'émigration aux États-Unis : la loi sur l'émigration, l'arrivée à New York, divers points d'ordre juridique concernant la propriété, l'acquisition de la nationalité américaine ainsi qu'une description des diverses sociétés suisses présentes sur le territoire américain. Symboles des relations que l'État fédéral souhaite entretenir avec les citoyens qui ont choisi l'expatriation, les associations permettent de recréer des solidarités mises à mal par la migration. Car, si certains Helvètes s'installent à l'étranger, il n'est pas question de les laisser s'éloigner du pays de départ. Bien au contraire, la Confédération considère que ces citoyens la représentent et font partie intégrante du pays. Par le biais de l'enregistrement auprès du ministre de Suisse (l'ambassadeur) et grâce aux nombreuses associations qui sont alors fondées, les immigrants suisses occupent une position ambivalente : souvent bien intégrés dans le pays d'arrivée, ils gardent, pour certains, des traditions vivaces et des liens intenses avec la Confédération helvétique. On retrouve ici la position des élites d'autres pays d'émigration qui craignent que les émigrants se détachent de leur culture et ne travaillent plus à l'expansion économique et commerciale de leur pays d'origine¹¹².

La comparaison avec le cas italien est en l'occurrence intéressante, puisqu'il faut attendre 1900 pour que naisse en Italie une véritable politique publique de l'émigration¹¹³. Caroline Douki explique cette date par une prise de conscience tardive de l'État et des élites intellectuelles et économiques non seulement des problèmes sociaux, mais également des retombées économiques pour le pays. Cet exemple renforce l'idée d'une particularité suisse en matière de politique publique d'émigration, au travers d'une réalisation précoce de la Confédération helvétique qu'elle peut faire de ses émigrants ses représentants dans les pays d'arrivée, avec, pour corollaire, une pression sociale accrue, comme nous le verrons par la suite.

Les agences d'émigration. Il est difficile, voire impossible, de retracer le parcours des migrants partant seuls. En revanche, les brochures et les publicités nous permettent d'avoir une idée précise du trajet et des conditions de voyage de ceux pris en charge par les agences d'émigration. Celles-ci apparaissent vers 1830 et deviennent rapidement pléthoriques à partir de 1850, l'absence de tout contrôle permettant à chacun d'ouvrir une agence et plusieurs filiales. Les publicités se multiplient dans les grands quotidiens ou dans les parutions locales :

¹¹¹ *Guide de l'émigrant suisse aux États-Unis d'Amérique...* N11.28016, BNS.

¹¹² Voir à ce propos l'article de Caroline DOUKI, « Lucquois au travail ou émigrés italiens ? Les identités à l'épreuve de la mobilité transnationale, 1850-1914 », *Le Mouvement social*, n° 188, juillet-septembre 1999, p. 17-41.

¹¹³ DOUKI Caroline, « L'État libéral italien face à l'émigration de masse (1860-1914) »..., p. 106.

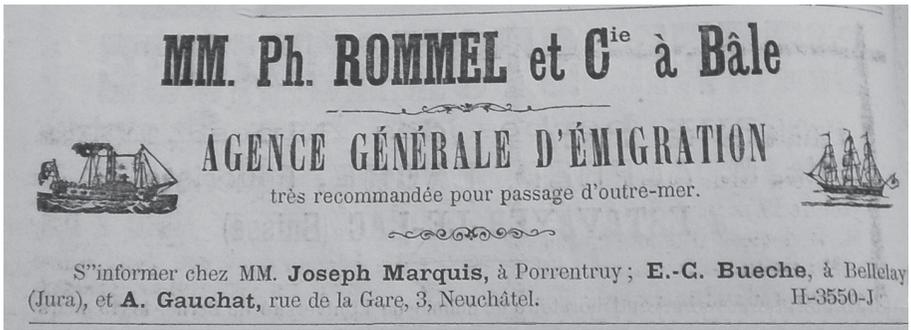


Fig. 1 – Publicité pour une agence d'émigration¹¹⁴.

Cette publicité (figure 1) est tirée de l'*Almanach du Jura*, une publication annuelle reproduisant des informations agricoles, les cycles de la lune, un calendrier, des petites annonces, quelques histoires romancées et des publicités. L'*Almanach* est largement diffusé, au prix de 30 centimes, à travers toute la région francophone, appartenant alors au canton de Berne, garantissant à ses publicités une très forte visibilité¹¹⁵. Comme on peut le voir, le maillage des agences est serré : pour la seule région du Jura, deux succursales, situées dans deux centres urbains, à Porrentruy et à Bellay, accueillent les candidats au voyage.

Les annonces publicitaires peuvent également prendre la forme de témoignages dont la véracité est difficilement contrôlable. Même si, à sa lecture et à son ton emphatique, on peut raisonnablement douter de son objectivité :

«D'excellentes nouvelles sont arrivées ces jours d'un campagnard des environs qui a émigré, il y a peu de temps, pour la colonie Helvetia en Uruguay. Il est enchanté de la fertilité du sol, de la douceur et de la salubrité du climat. Il s'est aussi empressé d'acheter une propriété dans cette colonie et désire que beaucoup de ses compatriotes suivent son exemple. L'Uruguay est cinq fois plus grand que la Suisse et n'a pourtant qu'un quart de million d'habitants de sorte qu'il y a encore assez de place. Les propriétaires de la colonie Helvetia sont Messieurs Siegrist et Fender, Bâle.»¹¹⁶

Parue dans la *Gazette du Valais* du 6 février 1862¹¹⁷, cette publicité vante les mérites d'une agence d'émigration, qui appartient – elle aussi – à Messieurs Siegrist et Fender de Bâle, avec pour accroche principale l'espace et la faible population de l'Uruguay, argument qui est bien sûr à mettre en parallèle avec la peur de la surpopulation évoquée plus haut. Il est facile d'imaginer toutes les dérives que de tels procédés permettent. Les plaintes se multiplient à partir de 1860 et mentionnent les sommes astronomiques demandées avant l'embarquement, les prises en charge à l'arrivée souvent inexistantes, les Suisses abandonnés sans ressources dans les

¹¹⁴ *Almanach du Jura*, 1905, ACJ.

¹¹⁵ *Almanach du Jura...*

¹¹⁶ CARRON Alexandre, CARRON Christophe, *Nos cousins d'Amérique...*, p. 31-32.

¹¹⁷ *Gazette du Valais*, du 6 février 1862, MVJ26, MV.

ports de débarquement ou bien les promesses d'achat de terres qui se révèlent sans valeur une fois sur place. La liste des avanies est longue et le nombre de déçus et d'abusés important, mettant en exergue le besoin qu'ont les migrants d'être guidés dans leurs périples. Les lois fédérales de 1880 et de 1888 sont destinées à encadrer ces agences en les obligeant à déposer une patente, mais le phénomène ne s'atténue guère. D'ailleurs, les mises en garde sont nombreuses: «*Il faut apprendre à se passer d'entremetteur, et faire ses affaires soi-même.*»¹¹⁸

Si l'émigration helvétique sur le continent américain n'a pas marqué l'histoire des migrations européennes, c'est avant tout du fait de sa faiblesse numérique au regard des contingents irlandais ou italiens. Mais l'impact est fort dans le pays de départ où le souvenir de l'émigration est prégnant. Et les départs vers l'outre-mer, tout en répondant à une angoisse diffuse de surpopulation, ont placé les élites face à leur incapacité à jouer leur rôle auprès des indigents et révélé le cynisme de certaines communes. Nous y reviendrons.

1.2. LES SUISSESSES : L'ÉMIGRATION OUBLIÉE ?

Les Suissesses ont parcouru l'Europe jusque dans ses marges orientales. Il est tentant – mais est-ce possible – d'établir un portrait type de la migrante suisse, puis d'essayer de comprendre si cette migration est le résultat d'un vaste mouvement collectif ou l'addition d'individualités, pour s'interroger, enfin, sur ce qui distingue, ou non, la migration vers Paris.

1.2.1. Les préceptrices suisses : une migration de type traditionnel (1815-1880)

Nombreux furent les Suisses, soldats, officiers ou artisans, à tenter leur chance dans les plaines enneigées du vaste empire russe. Il en va de même de l'émigration des Suissesses en Europe du Nord, sujet méconnu s'il en est, en dépit de l'existence de quelques études locales¹¹⁹. En élargissant cette étude à la totalité des cantons francophones, nous avons cherché à mettre au jour une migration féminine capitale, non seulement d'un point de vue numérique mais également social. Le recours à de nouvelles sources ainsi qu'un changement d'échelle ont permis de redécouvrir des mouvements méconnus, puis d'établir une comparaison avec la migration vers Paris.

¹¹⁸ MERLE J.-A., *De l'émigration aux États-Unis d'Amérique...*, p. 42-44, G10509, BNS.

¹¹⁹ Alain MEADER s'intéresse aux migrants du canton de Neuchâtel dans son article: *Gouvernantes et précepteurs neuchâtois dans l'Empire russe (1800-1890)*, Neuchâtel, Cahier de l'Institut d'histoire, n° 1, 1993; les migrantes du canton de Fribourg ont fait, elles, l'objet d'un mémoire d'Anne-Sybille de Weck, soutenu en 1998; voir également HERMANN Irène, *L'émigration, un révélateur social?...*

Les demandes de passeport, une source décisive dans l'appréhension du phénomène migratoire. Les demandes de passeport constituent des sources de choix pour préciser le profil des migrantes. Tous les cantons francophones (Genève, Vaud, Neuchâtel, Jura anciennement inclus dans le canton de Berne) ainsi que les cantons bilingues (Fribourg, Valais) ont été pris en compte et intégrés dans la base de données. La Suisse est tout sauf un ensemble homogène, et les cantons retenus représentent bien l'extrême variété des situations géographiques, politiques et sociales qui définissent la Confédération durant la deuxième moitié du XIX^e siècle : deux grandes religions, des cantons de plaine ou alpins et des aires linguistiques distinctes. Les cantons alémaniques n'ont pas été traités directement, mais il est vrai que les migrantes germanophones en partance pour Paris passent bien souvent par un canton francophone, au préalable, pour y apprendre la langue.

L'utilisation des demandes de passeport comme sources de recherche se heurte à de nombreux obstacles, à commencer par leur très grande dispersion et le manque d'homogénéité dans les nomenclatures. Chaque canton possède sa propre administration et ses propres imprimeries : les informations demandées, ainsi que le format même des demandes varient d'un canton à l'autre. Des différences existent au sein d'un même canton, entre les préfectures urbaines (plus importantes) et celles en milieu rural. Ainsi, les demandes de passeport de la ville de Lausanne sont répertoriées sous la forme de fiches individuelles, alors que celles délivrées par la petite ville d'Aubonne, au bord du lac Léman, se présentent sous la forme de larges tableaux peu détaillés.

N'ont été prises en compte, dans le cadre de cet ouvrage, que les demandes de passeport formulées par des femmes entre 1880 et 1914. Parmi les demandes sélectionnées, aucune limite d'âge n'a été retenue, car les cas sont nombreux de domestiques très jeunes ou plus âgées déposant des demandes de passeport pour l'étranger : ainsi, en octobre 1884, à Fribourg, Charlotte E., 63 ans, gouvernante de son état, qui souhaite partir en Pologne russe, ou la jeune Jeanne W. qui, en février 1886, à l'âge de 13 ans, part pour la Russie pour y être gouvernante¹²⁰.

Les demandes de passeport, sous réserve des limites évoquées ci-dessus, constituent une véritable mine d'informations dont peuvent être extraites de très nombreuses variables, qu'il s'agisse du nom, du prénom, de l'âge, parfois de la religion, des caractéristiques physiques des candidates au départ, et même, à partir de 1914, de quelques rares photographies. S'y ajoutent le domicile, le canton de naissance, ou encore le canton d'origine, la profession et, bien évidemment, la destination. Cet outil est précieux pour appréhender les migrations internationales, mais aussi pour dévoiler les logiques migratoires internes à la Suisse, puisque l'indication du lieu de naissance et du lieu de résidence permet d'identifier les mobilités professionnelles ou familiales.

¹²⁰ *Registre des passeports* 20 DCP II. 23, années 1884 et 1886, AEF.

Une nomenclature difficile à cerner. L'exploitation de ces demandes de passeport a révélé la difficulté de définir le métier de celles qui partent. La profession est régulièrement renseignée, mais sans définition aucune. La majorité des femmes en partance sont domestiques, mais il est souvent difficile de préciser le poste qu'elles occupent et, sachant les nombreux métiers qui composent la domesticité, la nature des tâches spécifiques à chacun de leurs emplois.

En élargissant la définition de domestique à toute personne qui rend un service rémunéré à une autre personne dans le cadre du foyer, les demandes de passeport font état de huit catégories professionnelles: les bonnes d'enfants, les bonnes, les premières bonnes, les bonnes supérieures, les femmes de chambre, les gouvernantes, les institutrices et enfin les demoiselles de compagnie. Pour certaines, les qualifications sont faciles à définir, grâce à de petites brochures publiées par des milieux associatifs féminins ou par des indépendants. Bien souvent, ce qu'on pourrait qualifier de «littérature de la ménagère» est le fait d'anonymes qui, usant d'un don paternaliste, distribuent des conseils et cherchent à édifier les âmes les plus fragiles. Ces petites publications, qui constituent une source historique peu usitée mais très parlante, sont à remettre dans le contexte social de l'époque où les élites sont appelées non seulement à gouverner, mais aussi à éduquer le peuple, afin que chacun comprenne quelle place il ou elle doit occuper dans la société. Ainsi une brochure publiée en 1844 et traduite de l'anglais, *Guide pour le service de la bonne d'enfants*, énumère les qualités requises pour le poste de bonne :

«La place de Bonne est regardée comme le service le plus facile, et les jeunes filles commencent d'ordinaire par là. Elles ont pour la plupart été accoutumées à soigner des petits frères ou des petites sœurs, et elles pensent que leur apprentissage étant fait, ce genre de place leur convient mieux qu'un autre. [...]

Vous avez choisi le service de Bonne, le mieux sera de commencer par une place de seconde Bonne ou d'entrer chez une mère qui s'occupe beaucoup de ses enfants. [...] Vous serez chargée de faire les lits et les chambres, de coudre, peut-être de promener quelques-uns des enfants seule ou avec la première Bonne. Vous aurez alors un ouvrage plus pénible qu'elle, mais vous aurez moins de souci parce que vous aurez moins qu'elle la responsabilité des enfants.»¹²¹

Certes, la source est anonyme et on ne connaît pas l'étendue de sa diffusion en Suisse, mais elle nous donne des indices pour délimiter les prérogatives des bonnes d'enfants. Un autre élément confirme que ce poste est le plus modeste: l'âge des migrantes. En effet, dans les demandes de passeport il se confirme que les bonnes sont souvent de très jeunes filles, même si des nuances existent entre les régions. Pour le canton de Genève, la moyenne d'âge est de 25,9 ans, alors que pour le canton de Fribourg, elle n'est que de 20,15 ans. Autre différence, les postulantes au départ qui prennent le titre de bonne d'enfants sont très peu nombreuses à Genève, une cinquantaine entre 1880 et 1914 alors qu'elles sont 132 à Fribourg, soit plus de 10 % du total des demandes de passeport. Il semblerait que les jeunes Fribourgeoises,

¹²¹ *Guide pour le service de la bonne d'enfants*, Lausanne: Imprimerie de S. Delisle Éditeur, 1844, p. 4 à 6, A 14.985, BNS.

catholiques, soient plus nombreuses à partir à un âge précoce pour des postes moins qualifiés que les migrantes partant de Genève, phénomène qui confirmerait une tradition forte de migration de très jeunes filles comme bonnes d'enfants depuis ce canton, alors même que l'idée commune retient que la religion catholique serait un frein à la migration de femmes seules.

Une dénomination de la nomenclature pose problème, celle d'émule. Ce mot apparaît à de nombreuses reprises dans les demandes de passeport et qualifie toujours de très jeunes filles, dont les plus âgées ont 15 ans. Ainsi, Lucie P., âgée de 13 ans, demande un passeport en décembre 1887 pour la Russie. Peut-on définir ces jeunes filles comme des apprenties ? Quelles sont leurs missions ? Partent-elles seules ? Il faut avouer ici notre ignorance et nous en remettre à de futures recherches.

Saisir les nuances de prérogatives entre les bonnes, les bonnes supérieures ou les premières bonnes, n'est pas toujours évident. On peut penser que les bonnes supérieures ou les premières bonnes sont employées dans les maisons comptant plusieurs domestiques, ce qui expliquerait les qualifications de « première » ou de « supérieure » permettant de les situer dans une domesticité nombreuse.

Le choix a été fait ici de réunir les premières bonnes et les bonnes supérieures dans un même groupe. Les bonnes « tout court » faisant l'objet d'un traitement particulier. Nous reviendrons plus tard sur les devoirs exacts de la « bonne à tout faire », mais précisons d'ores et déjà que, comme son nom l'indique, elle a tout à faire, sans qualification précise. Les femmes de chambre et les gouvernantes sont classées à part, la proximité plus ou moins quotidienne avec la maîtresse de maison contribuant au prestige du poste¹²².

L'impossibilité de vérifier précisément les métiers mentionnés sur les demandes de passeport représente bien sûr un écueil : aucune pièce justificative n'est demandée et certains indices peuvent conduire à penser que certaines femmes occupent, en réalité, d'autres professions. Ne trouve-t-on pas une demande de passeport du canton de Neuchâtel déposée pour Bertha-Lina J., 19 ans, partant « *en Russie, en qualité d'institutrice* », alors qu'elle est demoiselle de magasin¹²³.

Au total, à Genève, les différents postes de domestiques représentent 3 558 des 6 716 demandes de passeport. Avec cependant une évolution notable : à partir de 1904, le nombre de domestiques partant pour l'étranger ne cesse de baisser, passant de 117 personnes en 1900 à 74 en 1914. Mais le total annuel des départs ne varie pas, de nouvelles professions féminines apparaissant en effet et entraînant une mutation dans les choix professionnels opérés par les Suissesses. Le début du xx^e siècle ouvre aux femmes une pléiade de nouveaux métiers. En août 1912, Juliette Z., 18 ans, sténodactylo, demande un passeport pour la Russie¹²⁴. Des étudiantes partent également pour cette destination, même si aucune source n'indique la raison de ces déplacements.

¹²² Cf. *infra*, chapitre 5.

¹²³ *Registre des passeports Tr.1004*, 1888, C589, AEN.

¹²⁴ *Registre des passeports*, Chancellerie Ab°99, AEG.

Les cantons de départ

CANTONS DE DÉPART	NOMBRE DE DÉPARTS ESTIMÉS
Genève	6 716
Neuchâtel	Plus de 1 271
Vaud	Plus de 1 219
Fribourg	1 219
Jura (alors partie du canton de Berne)	12
Valais	0

Fig. 2 – Estimation des départs féminins grâce aux demandes de passeport de six cantons, entre 1880 et 1914.

Il ne peut s'agir ici que d'une estimation (figure 2). Deux difficultés sont inhérentes à l'utilisation des demandes de passeport comme source historique. La première tient au degré de conservation de ces supports. L'état des registres est loin d'être homogène d'un canton à l'autre : alors que Genève, Neuchâtel et Fribourg offrent des registres complets, les cantons du Jura et de Vaud présentent des fonds qui ne couvrent pas l'ensemble de la période. Il est dès lors impossible d'aboutir à un chiffre précis. La seconde difficulté découle du contexte propre à chaque canton. Le Valais est le seul où aucun registre de passeport n'a été retrouvé. Pourtant ce canton alpin est un des pôles de départ les plus importants de Suisse, surtout en direction des Amériques, à tel point que les paroisses ont mis en place des «dossiers d'émigration», même s'il s'agit le plus souvent de départs en famille et pour l'outre-mer. Les migrantes seules n'y apparaissent pas, même si l'on ne peut, bien sûr, en exclure l'existence, comme le montre l'exemple d'Euphrosine Z., 22 ans, née à Munster en Valais, qui dépose à Genève une demande de passeport pour la France en novembre 1886¹²⁵. Les Valaisannes restent cependant très peu nombreuses et choisissent probablement d'autres voies migratoires, puisqu'elles n'apparaissent pas non plus dans les demandes de passeport des autres cantons, notamment Fribourg qui pourtant est catholique.

Nonobstant, les migrations vers d'autres cantons peuvent être appréhendées grâce à des sources indirectes : les petites annonces parues dans *La Gazette du Valais* :

« On demande, de suite, dans un ménage soigné une bonne à tout faire, sachant bien cuisiner. S'adr. Sous chiffre H 4901M, à Haasenstein et Vogler, Montreux. »

« On demande une fille de 15 à 18 ans pour aider au ménage et soigner les enfants, chez J. Wild, Ollon (Vaud). »¹²⁶

Seules des offres émanant du canton de Vaud ont été répertoriées lors du sondage effectué dans les numéros de la *Gazette du Valais* (tous les cinq ans). Il n'existe donc, a priori, aucune réticence au travail d'une jeune femme catholique chez des

¹²⁵ *Registre des passeports*, Chancellerie Ab°91, AEG.

¹²⁶ *Gazette du Valais*, 8 octobre 1895, MVJ26, MV.

protestants. On peut aussi en déduire que les placements à l'intérieur même du canton du Valais empruntent une autre voie, le plus probablement celle du bouche-à-oreille.

Le nombre réduit de demandes déposées dans le Jura s'explique bien sûr par des problèmes de conservation, mais également parce que bon nombre de Jurassiennes passent d'abord par le canton de Neuchâtel avant de partir à l'étranger. Ainsi, Ida P. originaire de Corgémont (près de la ville de Saint-Imier) qui, le 5 octobre 1883, demande une prolongation de son passeport pour la Russie¹²⁷.

Enfin cette source soulève une autre difficulté, car rien n'empêche l'obtention de passeport hors des frontières helvétiques : il suffit pour cela de passer les frontières voisines, françaises, italiennes ou autres, et de demander alors un passeport pour la destination de son choix. La trace de centaines de migrantes se perd alors.

Au total, plus de 10 500 demandes ont été examinées. Dans un souci de simplicité, seules les demandes de passeport des cantons de Genève et de Fribourg ont été dépouillées entièrement et étudiées, ce qui représente tout de même le total consécutif de 7 935 femmes, dont 1 219 pour le canton de Fribourg. L'échantillon se distribue donc entre Fribourg, canton à majorité rurale, catholique, et Genève, qui peut se définir comme une ville-canton protestante. Les autres cantons n'ont fait que l'objet de sondages, qui ont cependant permis de confirmer certains mouvements observés à Fribourg ou à Genève. Le statut frontalier de ce dernier canton et sa dimension internationale font de Genève la destination naturelle de migrantes internes qui, après avoir quitté leur canton d'origine et/ou de naissance, s'y installent.

L'analyse des résultats fait apparaître une première différence entre cantons catholiques et cantons protestants. Le cas du Valais mis à part, il est vrai que les demandes faites dans les cantons de Neuchâtel et de Genève sont plus nombreuses, même s'il ne faut pas perdre de vue qu'il s'agit de carrefours migratoires importants, drainant une population de migrants internes et où catholiques et protestants se retrouvent. Et de fait, on ne peut pas exclure les cantons catholiques du mouvement, le résultat de Fribourg (1 219) n'étant pas éloigné de celui de Neuchâtel. Si la religion ne constitue pas un élément ségrégatif dans le processus migratoire, la nature du relief pourrait-elle exercer une telle influence ? Des six cantons étudiés, seul le Valais est un canton alpin et celui où le nombre de migrantes est le plus faible. Les cantons du Jura et de Neuchâtel, qui comptent tous deux de nombreux départs, appartiennent certes au massif du Jura, mais celui-ci présente un relief moins accidenté, moins compartimenté que celui des Alpes valaisannes. À première vue, les raisons principales de ces migrations pourraient être recherchées, davantage que dans la religion, dans les caractéristiques géographiques des cantons étudiés, les cantons de plaine ou de basses Alpes se révélant plus ouverts vers l'extérieur.

Fribourg et Genève représentent deux espaces différents, définis par des logiques migratoires distinctes sur certains points. L'étude comparative des rythmes des départs pour chacun des deux cantons est intéressante à plus d'un titre. Les

¹²⁷ *Registre des passeports* Tr.1004, 1883-1885, C586, AEN.

graphiques présentés ci-dessous prennent en compte la totalité de la période. Le premier élément frappant est la disproportion de l'année 1914 à Genève et, dans une moindre mesure, à Fribourg. Cette distorsion s'explique aisément par le déclenchement de la Première Guerre mondiale. À partir d'août 1914, le passeport devient obligatoire pour toutes les destinations, y compris la France. Les instructions des différentes chancelleries cantonales sont très claires :

*« Outre le passeport susmentionné il est exigé : un acte de naissance, une justification écrite du voyage projeté, un deuxième passeport, une feuille annexe et quatre photographies. Tout passeport doit être utilisé dans les trois jours qui suivent son obtention. »*¹²⁸

La Première Guerre mondiale conduit à rationaliser et à unifier les demandes de passeport dans tout le pays. Le 27 novembre 1915, une ordonnance est publiée mettant en place un formulaire de demande de passeport unique pour tous les cantons¹²⁹. La guerre est également le moment où le canton de Vaud choisit de délivrer gratuitement un passeport à tous ceux qui ont trouvé un travail à l'étranger, ouvrant ainsi discrètement les vannes de l'émigration¹³⁰. C'est à partir de cette crise européenne qu'il devient possible de mesurer la place réelle des mobilités vers la France, la nouvelle réglementation entraînant une explosion des demandes.

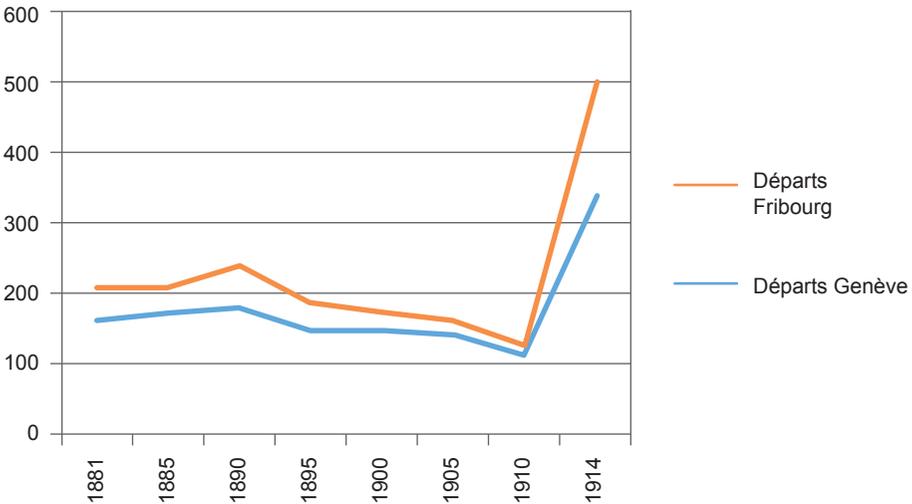


Fig. 3 – Départs depuis les cantons de Genève et de Fribourg entre 1881 et 1914¹³¹.

¹²⁸ *Acte de chancellerie*. Département de justice et police, G. n° 22, préfecture d'Aubonne, k.VII, AEV.

¹²⁹ *Demande de passeport*, Département de justice et police, G. n° 22, préfecture d'Aubonne, k.VII, AEV.

¹³⁰ *Demande de passeport...*, k.VII, AEV.

¹³¹ *Registre des passeports* 20, DCP II. 23 et *Registre des passeports* 21, DPC II.24, AEF et *Registre des passeports*, Chancellerie A77 2.3 n° 91 à 103, AEG.

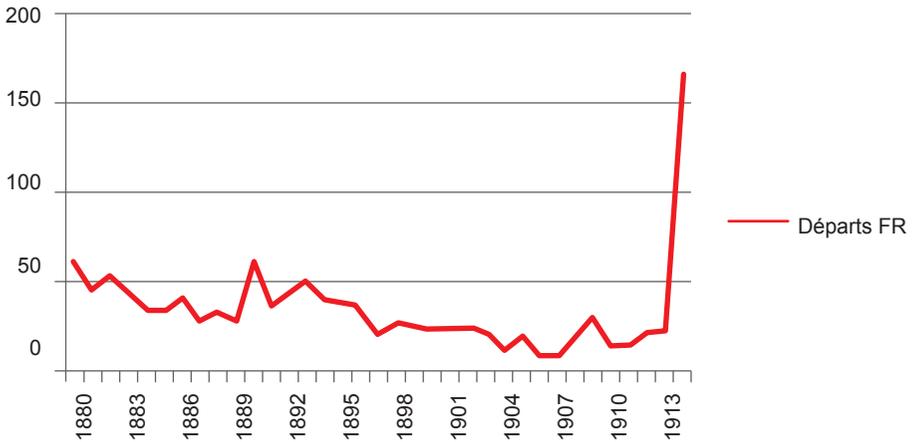


Fig. 4 – Départs depuis le canton de Fribourg entre 1880 et 1914¹³².

L'analyse de la courbe fribourgeoise est plus expressive (figure 4). On remarque en effet, depuis 1880, une tendance nettement descendante, à l'exception des années 1890-1894. Il y a là l'indice d'une mutation profonde de l'histoire du travail et des migrations dans le canton de Fribourg : cette baisse indique la lente agonie d'une tradition migratoire caractérisée par le départ de jeunes femmes comme gouvernantes en Russie. À cela deux raisons majeures : la première, c'est l'apparition, du fait de l'industrialisation, de nouveaux emplois ne nécessitant pas un long voyage et proposant des horaires fixes, à proximité de sa famille ; la seconde, c'est un changement dans les mentalités et dans la façon de penser l'éducation des filles. Les envoyer à l'étranger n'est plus la seule solution. Il reste à vérifier cette hypothèse, mais la multiplication des formations pour les filles, comme les écoles ménagères, a sans doute contribué à détourner celles-ci de cette migration.

Mouvements et rythmes des migrations féminines. Pour mener à bien l'étude des migrations féminines helvétiques, deux critères ont été sélectionnés : la profession dominante et la destination la plus fréquemment choisie pour la migration. L'appréhension de cette dernière permet de mieux comprendre les choix des migrantes et, peut-être, de dégager des permanences.

Des départs vers différents continents. Les figures 5, 5bis et 6 font bien apparaître la prépondérance de l'Europe avec, selon les cantons, de 92,3 % à 97,9 % de départs internes au continent. En revanche, les femmes, partant du canton de Genève sont un peu plus nombreuses (7,34 %) à partir vers l'outre-mer, principalement vers le continent américain (4,2 %). Les Fribourgeoises partent surtout en Europe et, si elles s'aventurent en Orient (1,1 % d'entre elles), c'est majoritairement en Asie Mineure, dans la ville de Smyrne, aux portes de l'Europe.

¹³² *Registre des passeports 20*, DCP II. 23 et *Registre des passeports 21*, DPC II 24 AEF.

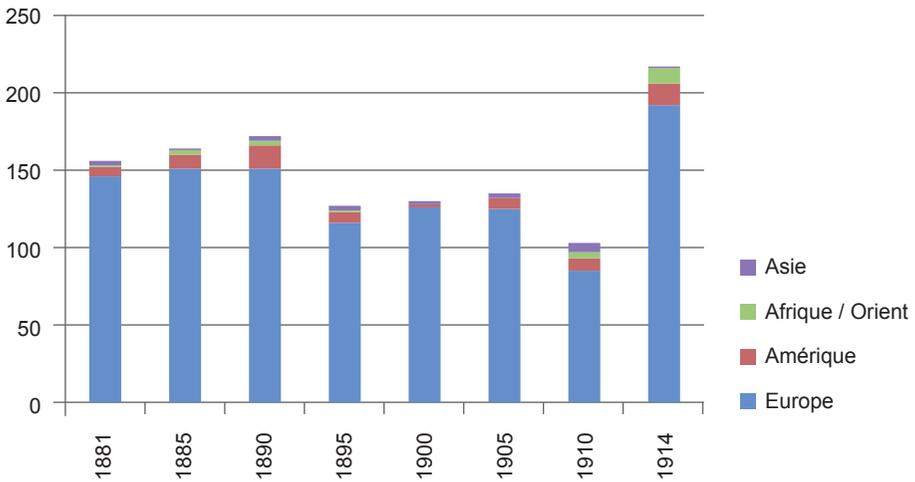


Fig. 5 – Destinations des Suissesses dans le monde (par continent) au départ de Genève, 1881-1914, en valeur absolue¹³³.

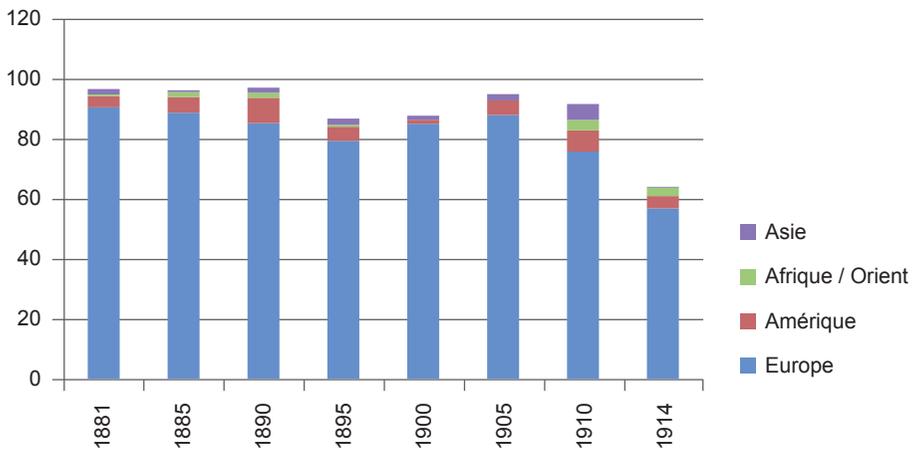


Fig. 5bis – Destinations des Suissesses dans le monde (par continent) au départ de Genève, 1881-1914, en pourcentage¹³⁴.

¹³³ *Registre des passeports*, Chancellerie A77 2.3 n° 91 à 103, AEG.

¹³⁴ *Registre des passeports*, Chancellerie A77 2.3 n° 91 à 103, AEG.

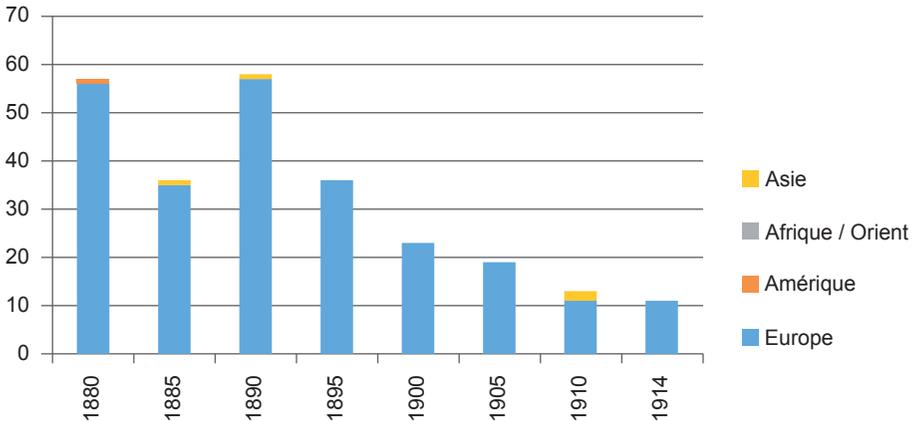


Fig. 6 – Destinations des Suissesses dans le monde (par continent) au départ de Fribourg, 1880-1914, en valeur absolue¹³⁵.

À l'échelle européenne. Précisons que les demandes de passeport n'utilisent pas toutes les mêmes termes pour désigner la destination finale du voyage: il peut s'agir d'un pays, d'un empire, d'une province, d'une région. Pour homogénéiser les résultats, les provinces ou pays rattachés à un empire ne sont pas distingués des ensembles géopolitiques auxquels ils appartiennent. Ainsi, lorsqu'une demande de passeport fait référence à la «Pologne russe», celle-ci est intégrée à l'empire des tsars. De plus, seules les destinations comptant dix départs ou plus au cours de l'année ont été prises en compte. Pour le canton de Genève, quatre destinations ont été sélectionnées: la Russie, l'Allemagne, l'Autriche-Hongrie et le Royaume-Uni, ce dernier incluant alors l'Irlande.

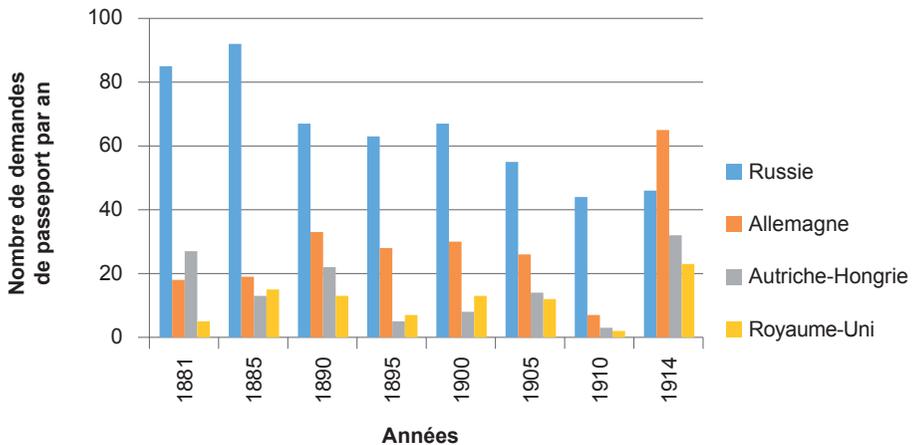


Fig. 7 – Principales destinations des Suissesses depuis Genève, 1880-1914¹³⁶.

¹³⁵ *Registre des passeports* 20, DCP II. 23 et *Registre des passeports* 21, DPC II.24, AEF.

¹³⁶ *Registre des passeports*, Chancellerie A77 2.3 n° 91 à 103, AEG.

L'information principale apportée par la figure 7 concerne la primauté des départs vers la Russie. Si ceux-ci s'amenuisent durant la période, les demandes de passeport vers cette destination ne descendent jamais au-dessous de 40 autorisations. Par contre, pour les autres pays, 1905 marque une nette décroissance des circulations, même si l'Allemagne se maintient mieux que l'Autriche-Hongrie et le Royaume-Uni. La hausse spectaculaire de 1914 s'explique par le début du premier conflit mondial qui pousse les Suissesses à rejoindre au plus vite leur poste ou leur famille.

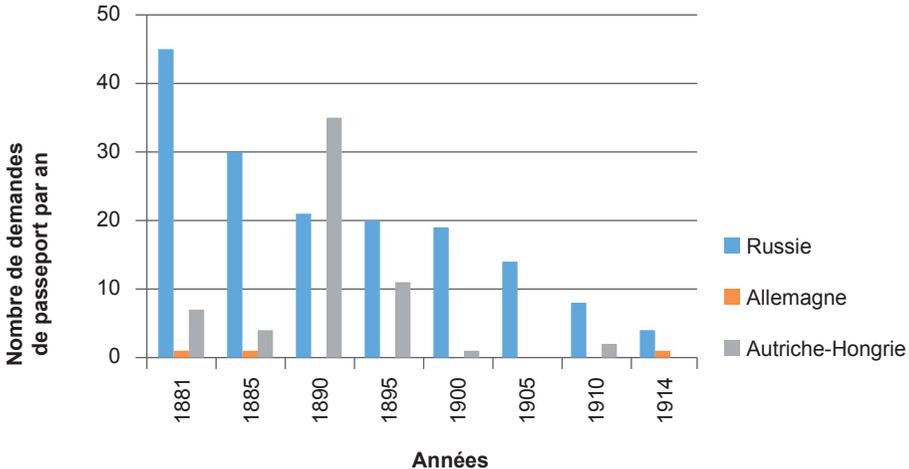


Fig. 8 – Principales destinations des Suissesses depuis Fribourg, 1880-1914¹³⁷.

La figure 8 permet d'apprécier les départs depuis le canton de Fribourg. Leur nombre est largement inférieur à celui du canton de Genève et l'on a conservé uniquement les trois pays dominants : la Russie, l'Allemagne et l'Autriche-Hongrie. Là encore, l'empire des tsars est la destination la plus fréquentée par les femmes, même si la tendance s'affaiblit au long de la période.

La Russie semble donc bien être la destination de la majorité des migrantes étudiées. Si aucune étude détaillée n'a été faite dans les autres cantons, il convient de préciser que la même destination émerge le plus souvent pour les femmes seules. À Neuchâtel, elles furent ainsi 795 à partir vers la Russie d'Europe entre 1880 et 1890.

Que les migrantes exercent dans le secteur de la domesticité est un point acquis, mais il faut là encore préciser que chaque destination semble recruter un profil précis de domestiques. Ainsi, celles se qualifiant de gouvernantes à Genève ou de bonnes d'enfants à Fribourg sont les plus nombreuses à partir en Russie.

Des départs à un âge de plus en plus tardif. Les moyennes d'âge des deux cantons étudiés sont relativement élevées : 30 ans pour Fribourg et 28,7 ans pour Genève. Les résultats pour la cité calviniste sont particulièrement intéressants, puisque l'on passe de 24 ans en 1880, à 29 ans en 1893 et jusqu'à 36 ans en 1914.

¹³⁷ *Registre des passeports 20*, DCP II. 23 et *Registre des passeports 21*, DPC II.24, AEF.

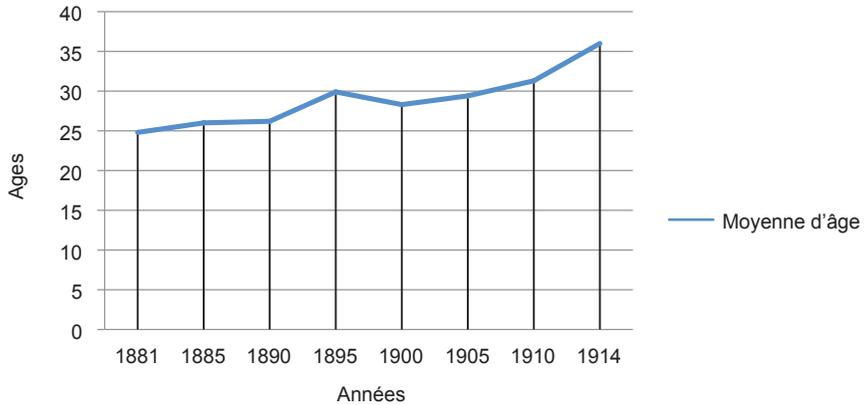


Fig. 9 – Moyenne d'âge au départ depuis le canton de Genève, 1880-1914¹³⁸.

Le même phénomène peut être observé à Fribourg :

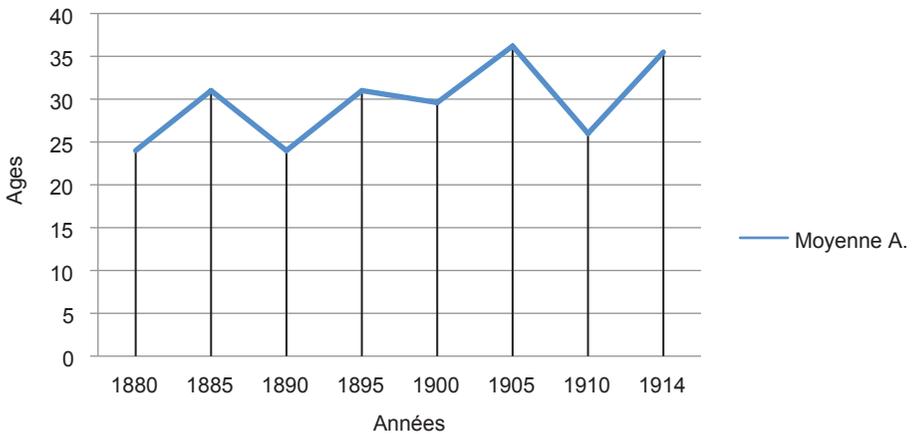


Fig. 10 – Moyenne d'âge au départ depuis le canton de Fribourg, 1880-1914¹³⁹.

La moyenne d'âge augmente avec le temps. Au début de la période, entre 1880 et 1890, de très jeunes filles, parfois âgées de 13 ans, partent pour la Russie comme gouvernantes. Peu à peu, leur nombre décroît, et une nouvelle population, composée de femmes âgées de 40 à 60 ans, voire 70 ans, apparaît dans les demandes de passeport. Le fait que la migration se ralentisse et que la moyenne d'âge s'élève marque sans doute ici la fin d'un modèle professionnel et social, voire même d'une tradition consistant à envoyer des jeunes filles ou des femmes travailler comme domestiques à l'étranger. Le fait que ce modèle n'attire plus les jeunes filles

¹³⁸ *Registre des passeports*, Chancellerie A77 2.3 n° 91 à 103, AEG.

¹³⁹ *Registre des passeports* 20, DCP II. 23 et *Registre des passeports* 21, DPC II.24, AEF.

explique probablement l'augmentation sensible de la moyenne d'âge. Ces jeunes femmes s'orientent désormais vers d'autres secteurs professionnels.

Le cas particulier de la Russie. Les sources montrent l'ampleur du phénomène au travers du cas de la Russie qui demeure la première destination des femmes domestiques. Dans le canton de Neuchâtel, les départs les plus importants de l'émigration ont lieu pendant la période 1860-1890 au cours de laquelle 84 % des migrantes se rendent en Russie, l'apogée se produisant entre 1879 et 1881. Pourtant le mouvement est plus ancien puisque les premiers domestiques ont commencé à émigrer durant les années 1820. La plupart des émigrants partent d'une seule commune : Neuchâtel. Il s'agit donc de femmes vivant près du littoral lacustre dans un milieu urbain. Les candidates au départ sont moins nombreuses dans le haut du canton, car celui-ci a parié sur l'industrie horlogère, ouvrant un nouvel accès au travail des femmes et freinant ainsi la migration. En revanche, les crises qui émaillent la seconde moitié du siècle (1884, 1887) poussent au départ les femmes venues des régions rurales.

Cette migration concerne les deux sexes et souvent des jeunes gens de moins de 25 ans. L'une des qualités du travail d'Alain Maeder¹⁴⁰ tient à une étude poussée de l'environnement familial des postulantes au départ. Il semblerait que dans certains cas, la migration soit une tradition ancrée dans la famille, puisque les cousins ou les frères et sœurs partent également. Si les femmes migrent, c'est bien souvent à cause de débouchés professionnels restreints, alors que les départs des instituteurs seraient davantage liés à un manque de considération dans le pays d'origine. Et, de fait, en 1870, l'instituteur gagne moins que l'artisan, l'employé ou l'horloger, même si la situation s'avère meilleure en ville qu'à la campagne.

Mais, à partir de 1896, le nombre de départs de ces migrantes décline, puis s'effondre et disparaît finalement en 1903, date charnière à laquelle une tradition migratoire s'éteint. Comment expliquer ce déclin ?

En l'absence de sources, on peut émettre deux hypothèses. La première tiendrait à une prise de conscience des souffrances endurées par ces jeunes filles. En effet, de nombreux récits (parfois à tonalité romanesque) mettent en exergue les conditions de vie de ces domestiques à l'étranger. La nouvelle de Michel Delines¹⁴¹, *Le pain russe : Épreuves et joies d'une institutrice*, publié à Genève en 1911 en est un parfait exemple. Le narrateur, un jeune Russe issu de la petite aristocratie rurale, relate l'embauche et le destin d'une jeune Suisseuse, Joséphine Dardel, originaire du Pays-d'Enhaut. Le roman s'achève par ce qu'il est coutume d'appeler aujourd'hui une dépression et la mort de la malheureuse (le mal du pays)¹⁴². Une étude approfondie des journaux de l'époque permettrait de compléter cette hypothèse.

¹⁴⁰ MAEDER Alain, *Gouvernantes et précepteurs neuchâtelois...*

¹⁴¹ Michel Delines (1851-1914) est né à Odessa. Romancier, publiciste, il a également traduit les œuvres d'Ivan Tourgueneff en français.

¹⁴² DELINES Michel, *Le pain russe : Épreuves et joies d'une institutrice*, Genève : J.-H. Jeheber, 1911, N 10279, BNS.

L'autre hypothèse à prendre en compte serait relative à l'ouverture aux femmes de nouveaux débouchés professionnels au sein de la Confédération¹⁴³.

La migration de très jeunes filles (14 à 16 ans) à l'étranger interpelle par ailleurs les sociétés de secours alertées par leurs conditions de vie et de travail. Le sort des émules, ces très jeunes filles de moins de 15 ans parties se placer à l'étranger, inquiète des bureaux de placement, comme le bureau Falk à Genève :

*«Elles [les personnes indifférentes] frémiraient à la pensée du pire sort réservé à la plupart de ces jeunes filles, en particulier à ces pauvres émules que les bureaux de placement expédient, surtout en Hongrie, qui sont souvent maltraitées, sans savoir à qui se plaindre, et dont on perd quelquefois les traces, par le rapide passage d'une famille dans une autre.»*¹⁴⁴

De cette prise de conscience résulte le concordat intercantonal signé le 12 juin 1875 entre Genève, Vaud, Fribourg et Neuchâtel. Cet accord s'efforce d'améliorer le sort de ces filles, en obligeant les bureaux de placement à se déclarer et en les soumettant au Département de police du canton¹⁴⁵. Un membre de la Direction est alors membre du conseil d'administration et, en retour, les bureaux reçoivent une subvention pour les secours délivrés. Ces offices de placement reçoivent des offres en provenance des familles ou des candidatures de jeunes filles, les examinent au moyen de questionnaires et d'enquêtes afin de prouver la respectabilité de la famille et le niveau professionnel de la postulante. Ce système implique un très bon réseau de connaissances dans l'Europe entière et une collaboration étroite avec les différentes légations helvétiques. Le bureau de placement genevois envoie ainsi 27 jeunes femmes en Allemagne et 42 en Russie, pour ne prendre que les groupes les plus importants¹⁴⁶. Une fois sélectionnées, les émigrantes partent munies d'un itinéraire, d'une lettre de recommandation pour les consuls et d'un livret de conseils. Le voyage est long : de Bâle, les jeunes femmes passent par Berlin, puis Vienne. Jusqu'au dernier tiers du XIX^e siècle, les voyages se font en diligence et il faut compter 25 jours de route. Il est difficile de retrouver des témoins de ces périples, mais ce portrait permet toutefois d'appréhender l'état d'esprit des voyageuses :

«Une autre physionomie de jadis est celle du brave père Gatchet qui transportait dans sa voiture les jeunes bonnes et les institutrices que Neuchâtel exportait en grand nombre dans les villes d'Allemagne. Au moment du départ, lorsque ces demoiselles explorées se serraient dans la berline, il cherchait à les égayer par de bonnes et pratiques consolations. On voyageait à petites journées. Le soir, on arrivait de bonne heure à l'hôtel où l'on devait passer la nuit. Si c'était un endroit isolé sur la grande route, les jeunes voyageuses prenaient un peu leurs ébats, faisaient des jeux en plein air et, quelquefois, sous les regards paternels de Gatchet, leur très vigilant protecteur, la jeunesse de l'endroit se joignait

¹⁴³ Cf. *infra*, chapitre 2.

¹⁴⁴ *Bureau de placement pour jeunes filles à l'étranger*, Étrangers C ann. Bureau n° 2, dossier 12, 1882-1883, p. 6, AEG.

¹⁴⁵ *Rapports et contrats du bureau de placement FALK*, Étrangers C ann. Bureau n° 2, dossier 13, 1873-1883, articles 1 et 3 du concordat, AEG.

¹⁴⁶ *Bureau de placement pour jeunes filles à l'étranger*, Étrangers C ann. Bureau n° 2, dossier 12, 1882-1883, p. 4, AEG.

à la compagnie. Plus d'une fois, on improvisait ainsi un petit bal. Et chaque année, la voiture du père Gatchet revenait à Berlin. Avec son bon sourire, il apportait aux exilées des nouvelles de la patrie, causait, racontait. Quand on le rencontrait, on l'accueillait avec transport : "Quelles nouvelles apportez-vous ? Oh ! Notre lac !" Alors lui : "Allons Mademoiselle, il ne faut pas avoir l'ennui, il fait beau à Berlin, le lac est toujours à la même place, nous y retournerons dans quelques années, il vous salue bien". »¹⁴⁷

Dans cet extrait issu d'un recueil de témoignages sur les voyages en diligence, un thème semble particulièrement récurrent : celui du mal du pays. Thème sur lequel nous reviendrons ultérieurement.

L'émigration des Suissesses travaillant comme domestique n'est pas anecdotique : il s'agit bien d'un mouvement de fond qui s'inscrit dans un phénomène plus large à l'échelle européenne. Bien loin des représentations qui font de l'immigré un homme, l'historiographie actuelle réintègre la migrante dans le vaste flux humain qui caractérise le XIX^e siècle. Certes, l'émigration n'affecte qu'une minorité des Suissesses, mais le phénomène semble toucher largement certaines régions de la Confédération helvétique, comme Neuchâtel ou encore Genève. L'existence d'une littérature qui retrace ces parcours de migrantes et des actions intercantionales qui protègent une population fragile fournit d'autres preuves de l'impact de ce mouvement sur la société suisse.

Si l'on s'interroge sur les facteurs qui incitent au départ, la distinction entre cantons protestants et catholiques ne permet pas d'appréhender la complexité de l'organisation helvétique. Plus encore que la religion, la topographie peut être considérée comme un élément déterminant de la migration des femmes célibataires : celles résidant en plaine sont plus nombreuses que celles issues des cantons alpins. Si les Suissesses partent, elles le font avec une stratégie bien précise où la combinaison destination/profession est essentielle. Et si certaines candidatures s'avèrent sans rapport avec le poste pourvu, la spécialisation selon les destinations reste la norme. Ainsi, les institutrices et les gouvernantes sont plus nombreuses en Russie que dans n'importe quelle autre partie de l'Europe. Mais, il s'agit là des derniers feux jetés par une pratique qui tend, durant toute la période, à se réduire. Les bornes chronologiques choisies pour cette étude sont bien charnières : le modèle migratoire que l'on pourrait qualifier de traditionnel et qui permettait aux femmes de pallier le manque de perspectives professionnelles dans le pays de départ est dépassé.

1.2.2. Des bonnes à tout faire à Paris (1880-1920) : une migration d'un type nouveau ?

Portons maintenant notre regard sur le profil des migrantes en partance pour Paris. Les pages précédentes ont montré l'importance du phénomène migratoire en Suisse et plus particulièrement l'existence de filières d'émigration typiquement

¹⁴⁷ GRELLET Pierre, *La Suisse des diligences*, Montreux : L'Âge d'homme, 1984, p. 43.

féminines vers les pays de l'Est. Par comparaison, nous allons voir que les migrantes qui choisissent la capitale française participent à une migration originale. L'examen détaillé des pôles de départ de ces migrantes, de leur âge, de leurs qualifications ou encore des carrières vers lesquelles elles se dirigent va permettre de dévoiler un profil distinct de celui de l'émigration « traditionnelle », et conduira à se demander si cette migration « nouvelle » marque véritablement un tournant dans l'émigration féminine helvétique.

Des sources difficiles à utiliser. L'étude du profil de ces femmes est particulièrement ardue. L'analyse des demandes de passeport semblerait parfaitement appropriée ici. Mais, malencontreusement, depuis un avis de la chancellerie de l'ambassade de France daté du 28 juillet 1868, il n'est plus nécessaire aux citoyens suisses de détenir un passeport pour se rendre en France, un simple justificatif d'identité – comme un livret¹⁴⁸ ou un ancien passeport – étant désormais jugé suffisant. C'est donc la très grande majorité des départs pour la France qui nous échappe, à l'exception d'une centaine de cas sur l'ensemble de la période. L'année 1914, et en particulier à partir du mois d'août, permet d'avoir une idée plus précise des femmes se rendant en France, le déclenchement de la guerre ayant eu pour conséquence directe le rétablissement de l'obligation de présenter un passeport à la frontière. La guerre fait alors souffler un vent de panique sur les chancelleries cantonales et les demandes par écrit se multiplient ; les autorisations de sortie de territoire griffonnées à la hâte sur un papier sont nombreuses. Une chance pour l'historienne qui peut ainsi vérifier certaines informations : les contrôles étant plus stricts, il faut que les demandeurs soient précis dans leur motivation. Ainsi se dévoile une migration soutenue vers la France, faite de nombreux allers-retours dans un système de quasi-voisinage, qui donne une nouvelle réalité au terme d'*Auswanderung*, réservé le plus souvent, on l'a vu, aux migrations d'outre-mer. Or, les relations avec les pays limitrophes sont intenses, avec la France au premier rang. Cependant, les connexions semblent si fortes entre émigrés et pays de départ, avec des allers-retours nombreux (visibles notamment grâce aux destinations et au vocabulaire employé), que la rupture n'est sans doute pas assez marquée, dans le temps comme dans l'espace, pour prétendre à la qualification d'*Auswanderung*.

Les cantons de départ. L'absence des demandes de passeport fait sentir son poids ici : pour les années antérieures à 1914, les listes sont peu fournies. Dans le canton de Genève, en 1880, seules 48 femmes partent en France, contre 195 vers d'autres destinations. En 1894, elles ne sont que 5. La réalité des liaisons avec la République française n'est perceptible qu'en 1914, au moment où le nombre de départs explose avec 518 demandes¹⁴⁹. Dans le canton de Fribourg, les résultats sont encore plus maigres puisque, bien souvent, aucune demande n'est faite pour la France, ou alors une seule comme en 1883. En 1914, là aussi, le chiffre augmente fortement (+ 100 %) avec 94 demandes¹⁵⁰. Ces faibles données quantitatives

¹⁴⁸ *Demandes de passeports*, K.VII. DEPARTEMENT DE JUSTICE ET POLICE G) Émigration. Légalisations. Passeports n° 8, AEV.

¹⁴⁹ *Registre des passeports*, Chancellerie A77 2.3 n° 91 à 103, AEG.

¹⁵⁰ *Registre des passeports* 20 et 21, DCP II. 23 et DCP II 24, AEF.

se vérifient dans le canton de Neuchâtel, où l'on retrouve des chiffres similaires pour les années 1880 et 1885.

Le seul pôle de départ officiel important est le canton de Genève. Mais il ne faut pas confondre le pôle de départ et le canton de naissance des Suissesses. Les demandes de passeport permettent là de préciser les choses. L'échantillon étudié regroupe uniquement les demandes pour la France pour l'année 1914, soit 516 femmes, et constitue, sans doute, un ensemble suffisamment représentatif. Ont été retenus les cantons de Genève, de Fribourg, de Neuchâtel, du Valais, de Vaud et les villes de la région du Jura et de l'actuel Jura bernois (alors tous deux inclus dans le canton de Berne). La rubrique « Autres » regroupe les femmes nées dans les cantons suisses-allemands et les pays étrangers.

Les résultats sont surprenants : la prise en compte comme variable du lieu de naissance plutôt que du canton où la demande de passeport a été déposée révèle une situation bien plus nuancée que les chiffres des autorisations le laisseraient penser a priori. Certains effectifs restent faibles, mais ils permettent de distinguer l'importance des départs vers la France.

CANTONS DE NAISSANCE	NOMBRE DE DÉPARTS FÉMININS
Genève	159
Vaud	77
Neuchâtel	25
Fribourg	23
Valais	16
Jura et Jura bernois	13
Autres	203

Fig. 11 – Nombre de départs vers la France selon le canton de naissance, 1914¹⁵¹.

Genève est bien représentée, l'importance du canton de Vaud s'expliquant par sa situation limitrophe de cette ville. Ce résultat peut être vérifié par l'examen de la liste des secours que chaque canton verse à la Société helvétique de bienfaisance de Paris qui s'occupe des ressortissants de ce canton en France. En moyenne, le canton de Vaud aide plus de 400 personnes par an¹⁵². En revanche, il est intéressant de constater la présence de Fribourgeoises et de Valaisannes (même en petit nombre), ce qui démontre l'importance des circulations internes à la Confédération. Les Jurassiennes sont également présentes, mais avec un effectif moindre. Cette relative marginalité s'explique par le fait que le Jura est une zone de passage nodale vers la France, un détour par Genève n'étant pas nécessaire.

Dans tous les cas, on constate une première différence avec l'émigration vers l'Est. Le nombre de départs des Fribourgeoises vers la France est réduit, alors que

¹⁵¹ *Registre des passeports*, Chancellerie A77 2.3 n° 91 à 103, AEG.

¹⁵² « Répartition des secours par canton », *Bulletins annuels de la SHB* de 1897 à 1913, SHB.

les Genevoises et les Vaudoises sont bien plus nombreuses à partir pour Paris, avec 236 départs cumulés contre 23 pour Fribourg. Les pôles des départs sont donc différents de ceux de la migration vers la Russie.

Un nouveau profil de candidates. Pour préciser encore un peu plus le profil des femmes partant vers Paris, on peut limiter l'échantillon, pour la période 1880-1914, aux seules migrantes indiquant Paris comme destination sur leur demande de passeport. La nomenclature des formulaires vaudois ne permet pas toujours une telle précision et seules les archives genevoises et fribourgeoises sont examinées ici. Ont été écartées de l'échantillon les femmes nommées sur la demande de passeport de leur mari (environ une cinquantaine de cas), car ni leur âge ni leur profession n'y sont renseignés. Au total, c'est un échantillon de 116 personnes, analysé au travers de deux variables : l'âge et la profession déclarés par les migrantes.

L'âge du départ. Dans le canton de Genève, l'âge moyen est de 35,1 ans (vers la Russie, la moyenne était, on l'a vu, de 28,7 ans), tandis qu'à Fribourg, il est de 37 ans (contre 30 ans vers la Russie). On pourrait raisonnablement conclure que les femmes en partance pour Paris sont plus âgées que leurs concitoyennes émigrant en Russie. Partent ainsi pour Paris des femmes ayant davantage d'expérience d'une migration moins encadrée en amont et, en conséquence, les associations philanthropiques ne font pas état de ces départs, alors qu'elles ont été nombreuses à s'émouvoir des voyages vers la Russie.

Quelles professions? La Russie accueille de nombreuses bonnes d'enfants ou gouvernantes. Qu'en est-il des femmes partant pour Paris ?

Depuis le canton de Genève, la majorité des femmes se déclarent sans profession (36 cas). Les migrantes travaillant dans le secteur domestique (cuisinières, bonnes, bonnes supérieures, femmes de chambre) sont au nombre de 19, alors que celles déclarant travailler dans les métiers du textile (couturières, tailleuses, brodeuses) ne sont que 7. À Fribourg, sur 35 femmes recensées, on dénombre : 9 cuisinières, 9 femmes de chambre et 9 se déclarant sans profession ou épouse. On compte également 4 employées, 2 domestiques, 1 religieuse et 1 concierge¹⁵³.

Dans le secteur de la domesticité, la différence entre la migration vers la Russie et celle vers Paris est flagrante. Gouvernantes et bonnes d'enfants sont absentes de cette dernière destination, supplantées par des femmes ne déclarant aucune activité ou des domestiques travaillant à des postes qui semblent moins qualifiés, même s'il faut néanmoins garder en mémoire que les attributions des gouvernantes en Russie demeurent souvent très floues.

La suite de l'ouvrage permettra de préciser le profil de ces migrantes vers Paris, mais il faut dès à présent retenir que cette migration ne correspond pas à des mouvements migratoires féminins traditionnels, par exemple ceux qui existaient dans le canton de Fribourg. Le profil des candidates au départ n'est en aucune façon

¹⁵³ *Registre des passeports*, Chancellerie A77 2.3 n° 102, 103, AEG.

similaire, qu'il s'agisse du canton de départ, de l'âge ou encore de la profession déclarée. Pour tenter de comprendre les motivations de ces femmes et les raisons pour lesquelles elles ont choisi Paris, l'étude des réseaux migratoires fournit un point de départ stimulant.

1.2.3. Les chemins vers Paris

Les réseaux permettant à ces femmes d'émigrer vers la capitale française doivent être identifiés, mais aussi les raisons du choix de Paris, avec les présupposés, conscients ou non, qui jouent en faveur de la capitale.

Paris, « capitale des Romands » ? La décision de migrer est le résultat d'une combinaison complexe entre histoire des mentalités, contexte socio-économique et tradition professionnelle. Mais le choix de Paris relève également d'un amalgame de raisons sous-jacentes difficiles à distinguer lorsque manquent les témoignages directs. La première raison, la plus pragmatique, tient à la distance qui sépare la Suisse et la Romandie de la capitale française ; trajet d'autant plus rapide, à la fin du XIX^e siècle, que la construction de lignes de chemins de fer raccourcit un peu plus le voyage. Autre raison, la taille d'une métropole mondiale. En 1870, Paris abrite près de 7 %¹⁵⁴ de la population française et regroupe plus de 15 % des activités et de la richesse de la France¹⁵⁵, avec comme conséquence directe un nombre considérable de postes à pourvoir. Cette idée est fortement enracinée dans l'imaginaire collectif, comme le constate, d'un ton navré, M. Berthoud, membre de la Société helvétique de bienfaisance (SHB), dans son rapport de 1881 :

*« Parmi ces malheureux compatriotes, il y en a beaucoup qui sont venus à Paris sans ressource, poussés par l'espoir, Hélas ! Souvent déçu d'y trouver un travail rémunérateur. »*¹⁵⁶

Qu'importent les avertissements. Paris est la « ville modèle » qui offre une vie meilleure à quiconque daigne s'y rendre. En France, les villes de province sont alors jugées médiocres et aucune autre ville, sauf peut-être Lyon, ne pouvait exercer un tel pouvoir d'attraction. Paris est un objet de fantasme alimenté par la lecture de feuilletons dans les journaux ou de romans dont l'action se déroule dans la capitale française. Dans la Ville Lumière – l'Exposition universelle de 1889 attire 25 millions de visiteurs –, la fête est continue, les bals somptueux et les grands magasins luxueux ; d'ailleurs plusieurs boutiques à Lausanne ou à Genève reprennent des noms célèbres comme *Le Bon Marché* ou *Le Louvre* (figure 12) :

¹⁵⁴ MARCHAND Bernard, *Paris, histoire d'une ville, XIX^e-XX^e siècle*, Paris : Point Seuil histoire, 1993, p. 134.

¹⁵⁵ MARCHAND Bernard, *Paris, histoire d'une ville...*, p. 134.

¹⁵⁶ *Rapport annuel de la SHB*, 1880, p. 8, SHB.

AU GRAND LOUVRE

Rue de la Ronde, CHAUX-DE-FONDS

Lit complet Fr. 90. Canapé Fr. 25. Table de nuit Fr. 8. Table ronde Fr. 20. Commode noyer Fr. 50. Matelas Fr. 15. Secrétaires, Glaces, Lavabos. Appareils, Serviettes, Mouchoirs.	Confections pour Dames. Habits complets pour Messieurs Fr. 25. Linge, entourages, 0,95, Robes 0,75. Toile 0,20 Toile p. draps de lit 0,85 c. le mètre. Corsages, Spencers, Caleçons, Pardessus, Pantalons. Laine à tricoter à Fr. 2,50 le livre.
--	---

Châles-tapis de noce et robes de soie

AVIS. — Ces magasins n'ont pas de succursale! (H. 3786-J)

Fig. 12 – Publicité éditée dans l'*Almanach du Jura*, 1894¹⁵⁷.

Pour une jeune fille élevée dans un petit village de la Suisse romande, Paris représente un rêve par son côté festif et opulent, mais aussi sulfureux. Car c'est aussi un lieu de mauvaise vie, où l'honnête bourgeoise côtoie la demi-mondaine, celle-ci entretenue souvent par le mari de celle-là. Ce côté canaille éveille la curiosité des jeunes filles presque autant que les splendeurs qui y sont promises. L'image de Paris et ses clichés sont ancrés dans les discours quotidiens, même s'ils restent difficiles à cerner. Les histoires drôles publiées dans des revues à grand tirage sont un baromètre honnête (et une source originale) pour saisir une image fugace des mentalités de l'époque. Ainsi, dans l'*Almanach catholique* de 1904 (vendu en Ajoie), six plaisanteries sur vingt-quatre ont pour thème principal la capitale française. Voici un exemple datant de 1899 :

*«La passion des voyages. Une jeune fille à une de ses amies : – Oh! ma chère! que je suis contente! nous allons faire un voyage à Paris! – Bien vrai? – Oui, papa a été mordu par un chien enragé et nous allons chez M. Pasteur.»*¹⁵⁸

Ce type de sources peut a priori faire sourire, mais il ne faut pas oublier qu'à cette époque, l'*Almanach* est un ouvrage dont la diffusion est importante et qui est lu par une grande partie de la population, car on y trouve des articles, des publicités et des feuilletons répondant aux goûts des lecteurs. C'est donc un excellent moyen d'appréhender l'univers mental des Jurassiens à cette époque et, par là, les représentations de Paris.

D'autres sources permettent d'évaluer l'impact de l'image de la capitale sur l'émigration. Ainsi ce message publié par la SHB dans l'un des organes de presse de la colonie suisse de Paris, *La Croix fédérale*, en 1889 :

¹⁵⁷ *Almanach catholique*, 1894, ACJ.

¹⁵⁸ *Almanach catholique*, janvier 1899, ACJ.

«Dans son dernier rapport, la SHB de Paris se plaint que le nombre de rapatriements est toujours considérable : il est dû aux difficultés toujours croissantes de la vie à Paris et, sûrement, à l'extrême légèreté avec laquelle on quitte le pays croyant trouver des ressources assurées dans une grande ville dont on n'a entendu ou voulu entendre que des panégyriques.»¹⁵⁹

Malgré ces avertissements, les départs pour Paris sont nombreux et les moyens pour s'y rendre multiples. S'il est impossible de suivre le parcours de celles qui choisissent de partir sans travail et sans famille d'accueil, pour les autres, en revanche, de nouvelles sources permettent d'en savoir un peu plus sur la construction du projet migratoire.

Les réseaux migratoires. Dans le cadre de mobilités transfrontalières, les réseaux familiaux ou amicaux sont les premiers à permettre une intégration dans le pays d'arrivée. Bien souvent, la migration est la reproduction de schémas familiaux, voire parfois la tradition d'une région entière. Dans le cas des Suissesses, les sources utilisées ne mettent pas en avant, autant qu'on pourrait s'y attendre, ces moyens de départ. Il s'agit des lettres de secours adressées à l'ambassadeur suisse en poste à Paris – qui, pour certaines, regorgent d'informations personnelles – et des petites annonces publiées dans les grands quotidiens romands.

Faire venir un membre de sa famille est l'un des moyens les plus communs. Un dossier, très riche, est celui retraçant les péripéties d'une famille qui vivait dans le canton de Neuchâtel. Il est composé de deux lettres : celle de Marguerite écrivant à sa mère (datée du 10 août 1889) et une autre, adressée par cette dernière à l'ambassadeur :

«Chère Mère

Je profite de ce moment pour te donner de mes nouvelles qui ne sont pas bonne pour le moment car ces jours j'ai beaucoup d'ennui car si je t'avais seulement écouté je ne serais pas venue a Paris tu m'as dit la vérité car Marie n'est avec moi comme elle a été avec toi et Frédéric aussi car il regarde ses parents pour les siens dans cette place où je devais il n'ont pas le moyen de payer une bonne c'était une place dans la maison OhOh ce que je voudrais être en suisse car il y fait plus beau qu'en France.

Chère mère je ne fais que de pleurer tous les jours et Frédéric veut me mettre chez des sœurs catholiques pour quelle me trouve une place.

Enfin chère mère j'aimerais bien ne pas avoir besoin d'y aller parce que tu sais je n'aime déjà pas les catholiques ce n'est pas pour aller chez eux. [...]

Tu saluera bien tous le monde de ma part.

Recevez les sincères salutations de votre filles

Marguerite L [...].»¹⁶⁰

¹⁵⁹ *La Croix fédérale*, 18 août 1889, MICRO D 711 1, BNS.

¹⁶⁰ Archives de l'ambassade suisse de Paris, E220041 Paris, versement n° 1, Carton 226, dossier 6 XI, *Secours*, 1889, AFS. L'orthographe et la syntaxe d'origine ont été respectées.

Affolée, sa mère envoie, deux jours plus tard, une lettre de supplique à l'ambassadeur :

«*Monsieur l'ambassadeur*

Comme aiant un fils marieer aparis, sa femme à fait aller ma fille en disant par nombreuses lettre qu'elle lui avais trouvé une bonne place, qu'elle devais aller tous de suite q'ils enverrais, l'argent pour le voyage d'abord moi je ne voulais pas entendre parler que ma fille parte pour Paris, vus qu'elle n'était jamais sortie d'avec moi.

Et que je savais comme ma belle fille est méchante, c'est une vrai démon, moi gyant été envisite en 1867 mais ge ny vooudrais pas retourner pour tous au monde.

Monsieur Lambassadeur veulier avoir la bonté de me la faire revenir sy vous plai, ge suis une pauvre femme ge ne peut pas la faire revenir a mess frais.

Voyla la lettre que ma fille ma envoyer

Sy ma fille revient nombreux remerciement elle ne peut pas faire comme elle me dit sur sa lettre

Recevez mes salutations,

Madeleine L. Garde-barrier à Cressier pres, ou canton de Neuchâtel [...].»¹⁶¹

Cet exemple, outre toute l'émotion qu'il dégage, est riche d'enseignements. Ici, le projet migratoire s'est construit à l'initiative du frère résidant dans le pays d'arrivée ; la mère et la fille ne paraissent pas avoir été convaincues au premier abord de la nécessité pour Marguerite de partir pour Paris. Même l'argument financier – «*qu'ils enverrais, l'argent pour le voyage*» – ne semble pas décisif. L'invitation à Paris, la place de bonne trouvée chez des voisins (et peut être l'autorité du frère, apparemment unique homme de la famille) vont seules pouvoir vaincre les dernières résistances. On retrouve toute la méfiance suscitée non seulement par la grande ville, mais aussi par l'altérité, lorsque Marguerite rejette l'idée d'aller chez les religieuses. De ses dires et du fait que sa mère habite le canton de Neuchâtel, on peut en conclure que la jeune fille a été élevée dans la pratique protestante.

La lettre de Madeleine L. nous en apprend un peu plus sur les relations des migrants avec les familles restées au pays. Dans ce cas, les relations épistolaires sont fréquentes, et on peut penser que si la mère avait de meilleures relations avec sa belle-fille – «*une vrai démon*» –, elle aurait renouvelé la visite faite en 1867.

Même si la décision de migrer se fait sans appui familial, une figure émerge de l'examen des petites annonces : celle du pasteur. En effet, avec l'ambassadeur, l'homme d'Église joue un rôle d'intermédiaire entre les jeunes filles à placer, dans des maisons convenables, et les riches notables recherchant des domestiques sérieuses, pas encore perverties par la ville. Ainsi le pasteur de Coligny accepte ce rôle :

¹⁶¹ Archives de l'ambassade suisse de Paris, E220041 Paris, versement n° 1, Carton 226, 6 XI, *Secours*, 1889, AFS. L'orthographe et la syntaxe d'origine ont été respectées.

«*Recherche une cuisinière pour Paris. S'adresser au pasteur de Bellefontaine sous Coligny.*»¹⁶²

À l'inverse d'autres annonces étudiées plus loin, il n'est fait mention ici ni des qualités recherchées pour le poste ni de l'état de l'employeur. Tous ces détails semblent bien être entre les mains du pasteur et on n'insistera jamais assez sur les liens importants qui subsistent entre les Suisses installés à Paris et leur canton de départ.

Les petites annonces professionnelles se divisent en deux catégories: les domestiques demandant une place pour Paris et les particuliers, déjà sur place ou non, recherchant une domestique. Dans les deux cas, on peut souligner que si ces petites annonces paraissent, c'est que les annonceurs respectifs se savent lus, dans le pays de départ et dans le pays d'arrivée, ou alors que l'information sera relayée par le canal de ceux en contact régulier avec les Suisses habitant Paris. Rien ne permet d'affirmer que *La Gazette de Lausanne* ou *Le Journal de Genève* sont lus à Paris, mais l'hypothèse la plus probable est que ces annonces sont reprises dans l'organe d'information de la colonie suisse: *La Croix fédérale* puis *La Croix de Genève*.

L'examen des petites annonces est riche d'enseignements sur la façon dont un projet migratoire se construit et sur le lexique utilisé, offrant ainsi la possibilité d'étudier les attentes de chacune des deux parties.

Les offres et les demandes d'emploi qui paraissent dans les grands quotidiens répondent à des codes bien précis: brièveté du message, discrétion et sérieux. En quelques mots, il faut que le lecteur soit assuré des qualités de la postulante et que la domestique, à la recherche d'une place, se présente vite et brièvement. On retrouve souvent les mêmes termes employés. Les demandeuses mettent en avant leurs capacités: «*Très capable, connaissant parfaitement le service et bonne repasseuse.*»¹⁶³, «*Très bonne cuisinière, connaissant aussi le service de femme de chambre et tous les travaux d'un ménage soigné.*»¹⁶⁴, «*Sait bien faire les travaux de couture et connaît parfaitement le service personnel.*»¹⁶⁵. Les postulantes mettent également en avant les références qu'elles peuvent présenter: «*Une femme de chambre munie d'excellentes recommandations demande une place pour Paris ou l'étranger.*»¹⁶⁶, «*Femme de chambre expérimentée désire place dans famille ou pour Paris. Ref. à disposition.*»¹⁶⁷, «*Une jeune fille instruite, munie de bons certificats et références [...].*»¹⁶⁸

Du côté des employeurs, on cherche principalement de bonnes cuisinières: «*On demande pour Genève et plus tard pour Paris, une bonne domestique ayant du*

¹⁶² *Journal de Genève*, 16 octobre 1900, FRg 385, BNS.

¹⁶³ *Journal de Genève*, 2 octobre 1900, cote FRg 385, BNS.

¹⁶⁴ *Journal de Genève*, 22 octobre 1900, cote FRg 385, BNS.

¹⁶⁵ *Journal de Genève*, 22 octobre 1910, BNS.

¹⁶⁶ *Gazette de Lausanne*, 3 novembre 1910, cote FRg 415 Res, BNS.

¹⁶⁷ *Gazette de Lausanne*, 8 octobre 1900, BNS.

¹⁶⁸ *Gazette de Lausanne*, 4 février 1890, BNS.

service, sachant faire une bonne cuisine [...].»¹⁶⁹ Outre les qualités requises, cette annonce est intéressante car, dès le début, il est mentionné la possibilité de partir pour Paris. Cette information peut être interprétée de deux manières : ou bien les employeurs préviennent en amont afin d'opérer un premier tri – celles que l'idée du départ effrayent ne se présenteront pas – ou la mention de Paris permet d'attirer davantage de candidates.

Mais ce que recherchent avant tout les employeurs, ce sont des domestiques dotées de qualités morales : «*Famille protestante habitant les environs de Paris cherche une personne bien élevée et de bonne famille [...]*»¹⁷⁰, «*Femme de chambre [...] sérieuse, et parfaitement comme il faut est demandée pour la France [...]*»¹⁷¹, «*Pour les environs de Paris, on demande une bonne de toute confiance, très sérieuse de langue française pour deux enfants de 8 et 22 mois*»¹⁷², «*Pour une famille suisse habitant Paris, un valet de chambre suisse, âgé environ de 40 ans de toute moralité. On préférerait un homme marié. Peut-être qu'on engagerait aussi la femme comme cuisinière ou femme de chambre [...]*»¹⁷³ Ainsi l'émigration vers Paris peut également se faire en couple. La moralité et le sérieux sont à l'évidence importants : le cliché du valet de chambre volage et séducteur est tellement ancré que les employeurs préfèrent engager un homme marié, quitte à embaucher une personne supplémentaire.

Outre des compétences comme la couture ou les tâches ménagères, les postulantes mettent en exergue leur bonne réputation. Présenter des lettres de référence et des certificats est le seul moyen de preuve dont dispose la domestique pour prouver son sérieux. Dans une profession dont l'accès n'est conditionné par aucun diplôme, la réputation reste le seul élément tangible. C'est par le regard de l'autre, et non pas pour ses compétences propres, que la domestique peut exister sur le marché du travail. Les petites annonces regorgent d'informations sur l'image idéalisée d'un poste ou d'une domestique, mais permettent aussi de comprendre comment se construit un projet migratoire. Car, après tout, si les Suissesses sont aussi nombreuses – aux dires de la SHB – à venir à Paris sans même la certitude d'une place, c'est peut-être que les nombreuses annonces leur ont donné une image faussée de la réalité.

Ces annonces pour Paris montrent que les employeurs délèguent fréquemment le choix de l'employée à des membres du personnel d'un hôtel ou utilisent leur lieu de villégiature pour engager une domestique : «*On cherche pour Paris, une jeune fille de chambre, capable et sérieuse. Voyage payé. Entrée de suite. Adresser références et photographie à M^{me} G, hôtel Belmont, Montreux*»¹⁷⁴, «*Famille cherche de suite pour Paris première femme de chambre perfectionnée. Allemand et français nécessaire, excellentes références et bons certificats légalisés. Photographie. Offre, certificats à*

¹⁶⁹ *Journal de Genève*, 6 octobre 1905, cote FRg 385, BNS.

¹⁷⁰ *Journal de Genève*, 2 février 1910.

¹⁷¹ *Journal de Genève*, 15 février 1910.

¹⁷² *Journal de Genève*, 9 octobre 1900.

¹⁷³ *Gazette de Lausanne*, 23 octobre 1890, cote FRg 415 Res, BNS.

¹⁷⁴ *Gazette de Lausanne*, 29 novembre 1910, cote FRg 415 Res, BNS.

Montreux, hôtel national.»¹⁷⁵ Vers la fin du siècle, en effet, la photographie fait son apparition dans le processus d'embauche. «*On demande pour une famille anglaise habitant Paris une deuxième femme de chambre, 25 à 35 ans, sachant bien faire le ménage, la couture, lingerie, service de table. Inutile de se présenter sans références très sérieuses. S'adresser au directeur de l'hôtel Beau-Séjour, Lausanne.*»¹⁷⁶ Les annonces postées par des intermédiaires se distinguent par leur précision quant aux qualités exigées des postulantes : les références, les capacités, l'âge. Cela s'explique par les ordres reçus de ceux qui vont effectuer l'embauche, mais aussi par la volonté de ces relais de trouver rapidement la perle rare. Enfin, ces annonces sont le fait de familles très aisées qui possèdent une domesticité nombreuse, comme en témoignent les postes proposés : «première femme de chambre», «deuxième femme de chambre». L'utilisation des hôtels comme vecteurs de recrutement de personnels pour les particuliers est une pratique courante qui touche la riche clientèle venue en villégiature sur les bords du lac Léman. Il s'agit d'un moyen de départ sélectif, qui ne s'adresse qu'à la frange étroite des postulantes les plus qualifiées. Après l'embauche, la migration prend un tour concret : la gare, une banquette (souvent de troisième classe) et un voyage qui ouvre un nouvel horizon.

Le chemin de fer, outil du voyage féminin. Cette inflation du voyage (et des voyageuses) résulte de la multiplication des voies de chemins de fer qui permettent des voyages plus rapides, plus sûrs. Pour se rendre à Paris, les Suissesses ont le choix d'emprunter plusieurs lignes : la ligne Paris-Lyon-Méditerranée (PLM), créée en 1857 et qui se raccorde à la ligne Lyon-Genève, créée en 1853, pour rallier Paris en 12 heures ; ou la ligne Franco-suisse créée en 1856 qui, à partir de 1862, assure une liaison directe entre Paris et Neuchâtel par le Val de Travers. Voyage bien plus court que pendant la première moitié du XIX^e siècle quand il fallait plus de 34 heures de trajet en diligence pour se rendre de Genève à Paris. Même si les wagons ne sont pas toujours confortables, les femmes peuvent y voyager seules. S'il restait à se convaincre de l'importance des relations Paris-Genève, un simple coup d'œil jeté à la presse suffirait. Dans la *Gazette du Valais* du 3 novembre 1900 paraît ainsi une «réclame» pour des billets aller-retour de Paris aux zones frontalières à la Suisse ainsi qu'une carte d'abonnement pour voyager en Suisse, d'une validité de 33 jours¹⁷⁷. Bien sûr, les migrantes désirant se placer à Paris ne sont pas les seules à prendre le train et de telles annonces s'adressent sans doute d'abord aux hommes d'affaires ou aux riches bourgeois voyageant en première ou en deuxième classe. Mais elles témoignent que les relations ferroviaires entre la capitale française et la Suisse sont désormais intenses et les trajets nombreux.

«**Papiers s'il vous plaît**». Le passeport marque la volonté de l'État de faire la distinction entre l'étranger et le citoyen tout en contrôlant les déplacements de ce dernier. C'est le cas également, depuis le Premier Empire avec le livret obligatoire pour les ouvriers et les domestiques. Une population erratique et flottante par nature,

¹⁷⁵ *Gazette de Lausanne*, 2 octobre 1895.

¹⁷⁶ *Gazette de Lausanne*, 6 octobre 1905.

¹⁷⁷ *Gazette du Valais*, 3 novembre 1900, MVJ26, MV.

donc difficilement contrôlable et qui, au fil de ses déplacements, pourrait, on le craint, colporter des idées nouvelles ou même révolutionnaires. Dans son essai sur l'invention du passeport, John Torpey met en parallèle l'apparition du capitalisme et la libre circulation, dont le XIX^e siècle est le symbole, expliquant ainsi l'augmentation des mobilités¹⁷⁸. Voyager seule met la femme dans une situation paradoxale. Elle, l'éternelle mineure privée de droits politiques, celle qui ne peut prendre aucune décision pour elle-même ou en matière juridique, peut se trouver à parcourir seule toute l'Europe.

Comment les États, et plus particulièrement la Suisse, réagissent-ils à cet état de fait ? Le passage de la frontière semble plus facile pour les femmes mariées ou intégrées à leur famille. Dorothee Schneider montre bien, dans le cadre de l'émigration vers les États-Unis, toute la difficulté pour ces migrantes, surtout quand elles sont seules, de passer les diverses frontières, et les nombreux obstacles à la fois administratifs et moraux qu'elles doivent surmonter. Seul le métier de domestique semble permettre que certains contrôles soient assouplis à Ellis Island. Ainsi, 10 % des candidates à l'entrée déclarent être domestiques¹⁷⁹. La Suisse, du fait du fédéralisme, n'a pas de politique unifiée sur le contrôle des départs féminins. En revanche, comme dans les autres pays européens, pour les jeunes filles mineures et les femmes mariées, une autorisation écrite de la main du père, du mari ou encore du tuteur demeure obligatoire :

«Je soussigné autorise Caroline L. ma fille à recevoir un passeport pour un départ en Tunisie, Plainpalais, le 6 octobre 1880.»¹⁸⁰

«Je soussigné Étienne Maître demeurant au Croiset tuteur de Marie Bussat, fille du défunt Auguste Bussat autorise la chancellerie à délivrer pour l'Allemagne, à la susdite mineure, Tonex, le 14 août 1880.»¹⁸¹

En juin 1881, M. Chatelain, employé des postes à Genève et d'origine bernoise, autorise son épouse Julia Chatelain, née Dubach, à demander un passeport pour Varsovie afin d'y exercer en tant que gouvernante¹⁸².

Mais la bonne entente n'est pas toujours au rendez-vous et l'homme soupçonneux, ici M. Graf, préfère prévenir les autorités. Ainsi le 21 novembre 1902 écrit-il :

«À la Chancellerie du canton de Genève,

Je viens demander au cas où Madame Georges Graf demande ces jours un passeport pour la Russie de le lui remettre qu'avec l'autorisation écrite de son mari.*

Cette résolution est motivée par des circonstances de famille.

¹⁷⁸ TORPEY John, *L'invention du passeport*, Paris : Belin, 2000, 2005 pour l'édition française.

¹⁷⁹ SCHNEIDER Dorothee, «Immigrantes, genre et frontières : les immigrées européennes aux États-Unis, 1900-1930», in Philippe RYGIEL, *Politique et administration du genre en migration, Mondes atlantiques, XIX^e-XX^e siècle*, Paris : Publibook, 2011, p. 53-82.

¹⁸⁰ *Registre des passeports*, Chancellerie A77 2.3, Ab n° 91, 1880, AEG.

¹⁸¹ *Registre des passeports*, Chancellerie A77 2.3, Ab n° 91, 1880, passage souligné par l'auteur de la lettre, AEG.

¹⁸² *Registre des passeports*, Chancellerie A77 2.3, Ab n° 91, 1881, AEG.

Veillez agréer mes respects,

Georges Graf, citoyen suisse, Argovie et Genève

**Louise Maria Schümann, épouse Georges Graf.»¹⁸³*

Madame Graf n'a demandé aucun passeport durant ce mois de novembre, par contre, la Chancellerie lui en avait délivré un, ainsi qu'à son mari, au mois d'octobre de la même année. Peut-être l'a-t-elle utilisé...

Toutes les demandes de passeport ne sont pas suivies d'autorisation. Pourquoi? Le tuteur ne se serait-il pas déplacé avec la demandeuse? L'autorisation est certes en théorie obligatoire, mais ces demandes de passeport sont-elles réellement toujours soumises à l'autorisation d'un tiers? Ou bien alors, la mention du métier de domestique équivaut-elle, comme pour les candidates à l'entrée aux États-Unis, à un sésame permettant de voyager sans difficulté? Au regard des sources étudiées, il n'est malheureusement pas possible de répondre à ces questions.

Les migrations féminines, qu'elles soient d'agrément ou professionnelles, constituent un phénomène européen et transnational de la fin de ce XIX^e siècle: les Européennes franchissent les frontières, et parfois l'Atlantique, en quête d'une place dans le secteur de la domesticité. Outre des migrations internes qui plongent leurs racines dans l'Ancien Régime, la mobilité transnationale concerne la plupart des pays. Les Suissesses s'intègrent dans ce vaste mouvement et, malgré un statut de mineure au sens juridique du terme qui les contraint souvent à faire viser leur départ par un tiers, sont nombreuses à partir.

L'émigration des Helvètes à Paris s'inscrit dans un mouvement beaucoup plus ample, à l'échelle européenne, qui voit des flux importants de femmes partir seules se placer comme domestiques. En ce qui concerne les Suissesses, il s'agit d'un mouvement difficilement chiffrable, mais qui a touché de nombreuses femmes de manière plus ou moins importante, selon non pas la religion, mais plutôt la topographie de leur région de départ. Au XIX^e siècle, ce sont des milliers de femmes, de jeunes filles, souvent bien jeunes, qui prennent la diligence puis le train pour devenir institutrices, gouvernantes ou bonnes dans des régions parfois lointaines. La Russie semble alors avoir été le premier bassin d'emploi. Mais au cours du dernier tiers du siècle, une mutation s'opère qui voit une baisse sensible du nombre des départs et la fin d'une migration traditionnelle. L'industrialisation et l'apparition de nouveaux métiers féminins permettent à celles qui le souhaitent de rester en Suisse. En revanche, l'émigration pour Paris ne paraît pas freinée et concerne un tout autre profil de femmes, plus âgées et travaillant dans des secteurs de la domesticité, connus pour être moins qualifiés. La décision de partir pour la capitale française semble résulter d'un mélange complexe de représentations inconscientes et de critères plus pragmatiques: la durée limitée du voyage, l'attraction d'une ville phare, les liens familiaux

¹⁸³ *Registre des passeports*, Chancellerie A77 2.3, Ab n° 99, 1901, AEG, passage souligné par l'auteur.

existant sur place, etc. Certaines migrantes partent sans véritable stratégie, d'autres postulent comme domestiques depuis le pays de départ.

Mais ce qui reste frappant dans cette migration féminine, c'est la persistance des liens très étroits qui unissent la colonie à la mère patrie et l'influence significative exercée par cette dernière.

CHAPITRE 2

LES LIEUX DU DÉPART

Étudier leur région de départ permet de mieux comprendre le parcours de nos Suissesses jusqu'à leurs péripéties parisiennes. Mais la Romandie, comme les autres régions helvétiques, est caractérisée par une grande hétérogénéité, et ce à différents niveaux : politique, confessionnel et économique. Hormis une langue unique, marquée toutefois par des idiomes différents, il est difficile de dégager une identité commune à cette région. Pour mieux cerner ce contexte, nous avons choisi trois exemples, trois femmes « rencontrées » dans les archives et qui, chacune à sa manière, en illustrent la diversité. Nous avons cherché à caractériser chaque espace en interrogeant les particularismes locaux, d'abord sous l'angle de l'émigration et de l'influence qu'ils peuvent avoir sur le phénomène, mais également sous l'angle du genre, en étudiant comment le rapport aux femmes, à leur instruction et à leur formation agit sur l'émigration de celles-ci.

En résumé, nous avons cherché à savoir dans quels contextes à la fois économiques, sociaux et politiques évoluaient les futures migrantes ; comment était pensée l'éducation des filles ; en quoi l'industrialisation et le développement des services obligeaient à une redéfinition de la formation féminine ; et si, enfin, l'ouverture de nouveaux horizons professionnels ne permettait pas de penser que l'émigration vers Paris n'était peut-être pas seulement le résultat d'un contexte économique difficile.

2.1. LA SUISSE ROMANDE, TERRE DE CONTRASTES

La Confédération helvétique se caractérise par une grande variété de situations tant au niveau économique que géographique, alors qu'à l'inverse, les structures sociales se distinguent par une certaine homogénéité. La figure 13 illustre cet ensemble disparate, mais parvenu, à partir de 1848, à se construire en un État fédéral

La Suisse est alors une mosaïque de communautés rurales et urbaines, répondant à une hiérarchie sociale stricte, déterminée par le droit bourgeoisial. Au travers de la vie de trois femmes, ce sont trois régions de Suisse romande que nous avons choisi d'étudier: le Jura, le Plateau et les Alpes valaisannes.

2.1.1. Julia L. de Cornol en Ajoie

Julia, que nous avons déjà évoquée au tout début de cet ouvrage¹⁸⁶, a 25 ans et vient de Cornol en Ajoie, un petit village situé sur la route reliant Delémont à Porrentruy. Le pays ajoulot est l'un des trois districts du Jura placés alors sous gouvernement bernois, près de la frontière française. Ce territoire transfrontalier, où les échanges entre les deux pays sont denses, présente une organisation et un habitat propres dont il convient d'évaluer s'ils sont représentatifs d'une Suisse romande rurale tournée vers l'agriculture. Et si des changements s'opèrent dans ces régions à la fin du XIX^e siècle, il conviendra de savoir s'ils ont pu influencer sur l'émigration.

De petites communautés agricoles. Ce territoire est parsemé de gros villages, ou de petites agglomérations de moins de 1 000 habitants appelées bourg rural. La capitale de l'Ajoie est Porrentruy avec 6 959 habitants¹⁸⁷ à la fin du XIX^e siècle. Cornol (figure 14) est un bon exemple de ces petits villages ramassés sur eux-mêmes et entourés de champs.



Fig. 14 – Le village de Cornol en Ajoie en 1915¹⁸⁸.

¹⁸⁶ Cf. *supra*, Introduction.

¹⁸⁷ JOBIN Marcel, *Jura d'autrefois, Le pays d'Ajoie, Porrentruy*, Porrentruy: Éditions Transjuranes, 1984, p. 11.

¹⁸⁸ JOBIN Marcel, *Jura d'autrefois, Le pays d'Ajoie...*, p. 77.

Malgré l'aspect spacieux des fermes, les pièces sont petites et les fenêtres étroites. Les femmes font sécher leur lessive dans les chambres, ce qui ne fait qu'augmenter l'humidité ambiante. Le quotidien jurassien *Le Peuple* s'émeut d'ailleurs des conditions d'hygiène de certains habitats :

« Dans nos campagnes, malgré l'air pur, l'insolation plus large, les maisons plus disséminées, la vie plus calme et plus paisible, le sommeil moins agité, la mortalité atteint et même dépasse celle des cités, où la vie est enfiévrée, les logements bas et malsains, sans air et sans soleil ! »¹⁸⁹

Cette mauvaise hygiène, associée à une nourriture peu variée, provoque bien des maladies, dont la terrible tuberculose qui fait des ravages en Suisse¹⁹⁰. Les maisons sont regroupées autour d'une place centrale, chaque habitation étant une petite ferme avec quelques têtes de bétail et des chevaux. Les terres cultivées se situent parfois à quelques kilomètres du village, lorsque des mariages ont été contractés avec des ressortissants d'autres communes. L'aspect rustique de l'habitat ne doit toutefois pas faire oublier que la modernité s'étend peu à peu. L'électricité arrive dans les villages, même si elle soulève de nombreuses protestations dues à son coût¹⁹¹.



Fig. 15 – Le village de Cornol en 1909¹⁹².

Les premiers fils électriques font leur apparition dans le village de Cornol, comme on peut le voir sur cette photographie prise en 1909 (figure 15), mais toutes les fermes ne sont pas équipées. Malgré l'apparition d'un nouveau confort, le village

¹⁸⁹ JOBIN Marcel, *Jura d'autrefois, Le pays d'Ajoie...*, p. 101.

¹⁹⁰ FAVEZ Jean-Claude, *Nouvelle Histoire de la Suisse et des Suisses...*, p. 80.

¹⁹¹ JOBIN Marcel, *Jura d'autrefois, Le pays d'Ajoie...*, p. 64.

¹⁹² JOBIN Marcel, *Jura d'autrefois, Le pays d'Ajoie...*, p. 79.

souffre d'une chute rapide de sa population. Ainsi en 1920, Cornol ne compte plus que 942 habitants contre 1 145 en 1900¹⁹³. Cette diminution de la population trouve, en tout cas en partie, une explication si l'on en croit cet extrait d'un article de presse :

*«L'exode des familles de Cornol continue : hier douze personnes partaient pour l'Amérique ; le jeudi précédent, dix-huit émigrantes quittaient déjà cette commune. Il y a plus d'une centaine d'habitants, dont beaucoup de jeunes gens, qui ont déjà émigré de l'autre côté de l'Atlantique.»*¹⁹⁴

Julia n'est donc ni la première ni la dernière à quitter Cornol. Il semblerait qu'il y ait, dans ce village, une tradition migratoire très ancrée. Soulignons néanmoins que si la migration de familles ou de groupes de personnes est tolérée, le départ d'une jeune femme seule semble être davantage sujet à commentaires.

Des régions rurales qui se désenclavent. À partir de 1803, les compétences en matière de transport sont transférées des communes aux cantons puis, en 1848, à l'État fédéral, qui prend peu à peu en charge certaines routes, des ponts et des tunnels. La loi bernoise de 1834 classe les axes de circulation en quatre groupes : routes principales, de campagne, chemins de liaison et de village ; l'État s'occupant des trois premiers. Sur l'ensemble du territoire fédéral, le réseau routier se fait plus dense et les cols, comme le Simplon ou le Gothard, deviennent carrossables. Le confort des routes reste cependant sommaire, l'asphalte ne remplaçant réellement la terre battue qu'à partir de 1850. Conséquence directe de l'industrialisation, le chemin de fer se développe et la Suisse est reliée au reste de l'Europe à partir de 1844. Mais il n'en va pas de même pour l'intérieur du pays, le relief et les rivalités cantonales n'ayant pas permis de projet fédéral viable avant 1847. Quoi qu'il en soit, le fait de prendre le train facilite grandement la mobilité vers les pays étrangers¹⁹⁵.

L'Ajoie représente bien cette ruralité helvétique qui tend à s'ouvrir aux autres régions par l'intermédiaire de voies de communication plus denses. Cependant le caractère rural reste prégnant dans un grand nombre de villages où l'économie reste nourricière.

Le système bourgeoisial : un élément structurant de la société suisse. Cornol est un bon exemple de ces petites entités administratives que sont les communes. C'est en leur sein que se structurent les mécanismes sociaux régissant la société suisse. La compréhension de ce système est fondamentale pour cette étude, car il a de nombreuses répercussions sur la vie des femmes suisses au XIX^e siècle, et plus encore pour celles qui émigrent. Quelques mots donc sur ce système, même si la difficulté majeure réside dans sa définition qui varie selon les époques et les cantons.

Par bourgeoisie, on entend ici l'appartenance à une communauté villageoise ou urbaine ainsi que les droits qui en découlent. La commune est un État miniature,

¹⁹³ <http://www.cornol.ch/histoire.htm>, le site utilise les statistiques établies par la mairie du village.

¹⁹⁴ Article tiré du journal *Le Pays* du 8 avril 1910 in JOBIN Marcel, *Jura d'autrefois, Le pays d'Ajoie...*, p. 79.

¹⁹⁵ Cf. *infra*, chapitre 4.

délimité par le territoire national, doté d'institutions et d'autorités particulières, mais se révélant très complexe car composé de nombreuses corporations : commune scolaire, commune d'assistance, paroisse¹⁹⁶. Le droit bourgeoisial que connaissent les femmes de la fin du XIX^e siècle trouve son origine dans la loi sur les communes de la République helvétique (1798-1803). Tous les habitants sont alors déclarés citoyens suisses et participent à « la commune politique » qui regroupe les habitants d'une même commune. En 1848, la Constitution superpose au droit de cité cantonal un droit de cité suisse qui confère les mêmes droits à tous les hommes de religion chrétienne (les juifs l'obtiendront en 1867¹⁹⁷). C'est par le biais de la bourgeoisie que les droits politiques sont octroyés¹⁹⁸. Ainsi, si Julia L. est suisse, c'est parce que son père Ursanne est un citoyen du village de Cornol et donc citoyen helvétique. Être citoyen suppose des droits et des devoirs. Le citoyen est ainsi tenu d'exercer son service militaire à partir de sa commune et de venir en aide aux membres de sa communauté lorsqu'ils sont dans le besoin. En échange, il a droit à une protection et, à partir de 1874, sa liberté d'établissement est garantie et il bénéficie des droits politiques, donc de la possibilité de prendre part aux décisions concernant sa commune, son canton et son pays. Dans certains cantons, comme à Bâle ou à Berne, les bourgeoisies possèdent même leur propre parlement, parallèle à la commune municipale. Ces structures citoyennes sont toujours actives aujourd'hui dans le domaine social et culturel : gestion de certains hôpitaux et des maisons de retraite, distribution de bourses pour les étudiants, aide aux chômeurs, etc.

L'épineux problème des Heimatlos. Littéralement « ceux qui ont perdu leur patrie ». Ce terme désigne les personnes qui, pour des raisons diverses, sont privées de leur droit de bourgeoisie. Ce droit étant la condition de l'obtention de la nationalité suisse, ils ne sont plus, d'un point de vue juridique, citoyens. Ce problème est récurrent dès 1681, lorsque la Diète fédérale décide que les pauvres non originaires d'une des communes d'un canton peuvent être refoulés¹⁹⁹. L'instauration de la République helvétique en 1798 va modifier le droit de cité en instaurant une citoyenneté helvétique indépendante de la bourgeoisie communale. Mais ce droit redevient local sous le régime de la Médiation (1803-1815), avec de graves conséquences pour les personnes ayant acquis la nationalité sous la République helvétique sans être titulaires d'un droit de cité communal.

Il existe différentes causes à cette perte de « l'indigénat » : une réglementation confessionnelle privant les convertis de leur droit d'origine, et ce jusqu'au début du XIX^e siècle, ou encore le fait de s'être trop longtemps absenté de sa commune. Même s'il est difficile de chiffrer ce phénomène, il semble que cette dernière cause soit la plus fréquemment invoquée lors de la radiation d'une personne de sa

¹⁹⁶ NOIRJEAN François, *Les bourgeoisies jurassiennes*, Fribourg : Éditions universitaires, 1973, p. 1.

¹⁹⁷ SCHWEIZER Reiner J., « Droit de cité », in *Dictionnaire historique de la Suisse* en ligne, <http://www.hls-dhs-dss.ch/textes/f/F8969.php>.

¹⁹⁸ NOIRJEAN François, *Les bourgeoisies jurassiennes...*, p. 2.

¹⁹⁹ TABIN Jean-Pierre, FRAUENFELDER Arnaud, TOGNI Carola, KELLER Véréna, *Temps d'assistance, le gouvernement des pauvres en Suisse romande depuis la fin du XIX^e siècle*, Lausanne : Éditions Antipodes, 2008, p. 21.

commune. Les répercussions pour les personnes concernées sont lourdes: l'obtention d'un passeport n'est plus possible, l'accès à l'assistance en cas d'indigence et aux biens communaux est interdit. Enfin, les *Heimatlos* sont privés de certains droits politiques, de privilèges sociaux et ne peuvent ni contracter un mariage ni s'installer durablement dans un espace. On touche là à l'un des critères fondamentaux de l'attribution de la bourgeoisie: la sédentarité. Cette dernière est la clé de voûte du système social dans lequel se construisent les solidarités communautaires helvétiques. C'est en restant au cœur du village et en participant, si ce n'est à son enrichissement, tout au moins à sa survie, que le bourgeois fait son devoir. Quitter la communauté, c'est se rapprocher davantage de l'étranger, même si les raisons économiques justifient cet éloignement. À travers ces départs, c'est le nomadisme qui est sévèrement contrôlé, que cela soit sous l'Ancien Régime ou au XIX^e siècle²⁰⁰.

En 1850, le nouvel État fédéral entreprend de régler cet épineux problème en procédant à la naturalisation forcée de près de 30 000 personnes, avec l'espoir de mettre un terme au nomadisme. La loi du 3 décembre 1850 sur les *Heimatlos* oblige les communes à assister tous ceux qui ont reçu le droit de cité. Cette réforme brutale, allant à l'encontre des traditions établies depuis des siècles, se heurte à de nombreuses résistances, notamment dans les cantons de Vaud et du Valais. En effet, les communes voient non seulement les biens communaux se scinder en de multiples parts, mais aussi le nombre de leurs indigents augmenter brusquement. Une seconde phase, celle du compromis, débute alors et les cantons concluent des accords avec les communes. Neuchâtel, Berne et Argovie redistribuent les *Heimatlos* dans les différentes communes, alors que le canton de Vaud signe une convention avec la commune de Sainte-Croix qui accepte de prendre en charge les 1400 anciens *Heimatlos* et leurs descendants, en échange de la somme de 555 000 francs.

Si ce point mérite intérêt, c'est que les femmes sont autant, voire davantage, confrontées au problème de la perte de la citoyenneté. Les écrits de Pierre Lullin, secrétaire d'État dans le canton de Genève au XVIII^e siècle, fournissent un bon exemple de la problématique femme/citoyenneté, et ses conclusions restent encore valables au XIX^e siècle :

«Les Loix Romaines qui nous servent de règle, ne laissent aucun doute à cet égard, elles décident :

- 1) *Que la femme par son mariage sort de la famille de son Père et entre dans la famille de son mari ; que par conséquent, la femme mariée est toujours de l'état et de la qualité de son mari.*
- 2) *Que cette qualité que le mariage imprime à la femme est telle que sa viduité²⁰¹ n'y apporte aucun changement, que la veuve conserve le domicile, le forum et la qualité de son défunt mari aussi longtems quelle porte son nom et reste veuve ; et que ce n'est que par un second mariage qu'elle peut changer de qualité.*

²⁰⁰ WOLFENBERGER Rolf, «Heimatlos», in *Dictionnaire historique de la Suisse* en ligne <http://www.hls-dhs-dss.ch/textes/f/F16093.php>.

²⁰¹ Veuvage.

[...] *Qu'une Genevoise se marie à un Bourgeois de Berne, elle ne reprend pas sa qualité de Genevoise par son veuvage. Le juge de Berne lui donne des tuteurs pour régir son bien. Au lieu que la veuve genevoise n'en a point. On l'assigne à Berne au domicile de son défunt mari. À Genève, elle est réputée étrangère.*»²⁰²

Les citoyennes qui épousent à l'époque des «étrangers à la commune» perdent un nombre important de privilèges «bourgeois» attachés à leur commune et acquièrent ceux de leur mari. Le mariage conditionne donc leur statut au sein de la communauté. Par-dessus tout, les femmes sont à la merci des différentes législations cantonales qui peuvent s'opposer à leur réintégration dans l'espace bourgeoisial en cas de veuvage.

La bourgeoisie est le fondement de la société helvétique et instaure une hiérarchie dans les communautés urbaines ou rurales. Il est capital de bien comprendre l'importance de cet indigénat dans la vie des Suisses, car c'est lui qui conditionne la nationalité, la place de l'individu parmi ses concitoyens, tout en garantissant le lien social. Comme il a été vu précédemment, ce droit bourgeoisial permet l'obtention d'une assistance pour les plus pauvres avec des conséquences à plusieurs échelles.

La privation de la bourgeoisie est un problème qui s'est posé de façon récurrente à de nombreuses femmes. Dans chaque espace social et dans chaque groupe, les femmes sont particulièrement surveillées. Leur réputation est soumise à une pression forte. En ville, la promiscuité des logements autorise tous les commérages ; dans les villages, tout le monde se connaît et il semble extrêmement difficile d'y cacher, par exemple, une grossesse hors mariage. C'est dans un monde très étroit que vivent finalement ces femmes suisses, obligées pour les plus aisées de sacrifier au modèle bourgeois en vigueur, et pour les autres de travailler – et donc d'être suspectées de toutes les libertés –, tout en conservant intacte leur réputation.

C'est dans ce contexte que le préfet de Porrentruy, Alex Favrot, envoie une lettre à la Direction de la police de Berne afin de motiver le refus de la commune de Cornol de prendre en charge l'enfant (illégitime ?) de Julia L. Bien que citoyenne de la commune par son père et par sa mère, Julia voit ainsi sa «réputation» et l'objet même de sa demande d'aide utilisés comme arguments contre elle pour motiver la fin de non-recevoir de la commune. Celle-ci refuse d'entretenir l'enfant, arguant que la mère a les moyens de l'élever.

Le système bourgeoisial assure à ses citoyens une assistance en cas d'indigence, mais cette aide est encadrée par de nombreux critères, dont la «moralité» de l'indigent. Julia en a fait les frais et se voit obligée de fuir vers Paris, laissant son village ajoulot.

²⁰² «Collection de pièces et copies réunies par le conseiller Pierre Lullin, secrétaire d'État», cité par HEAD-KÖNIG A.-L., MOTTU-WEBER L., in *Femmes et discriminations en Suisse...*, p. 134, Ms hist.84, AEG.

2.1.2. Marie M. de Montreux

En 1888, Marie M. demande de l'aide au ministre suisse à Paris afin de rétribuer la nourrice de son enfant, dont elle ne peut prendre soin du fait de son emploi de femme de chambre. Avant de partir pour la capitale française, Marie a travaillé dans le canton de Vaud, près de Montreux où elle est née²⁰³. Cette région dite du Plateau romand est intéressante à plus d'un titre. Il s'y développe, en effet, deux mouvements parallèles susceptibles d'influer sur les décisions de migration : des centres urbains croissants qui recrutent des domestiques et un littoral qui voit grandir un secteur tertiaire florissant, surtout dans le tourisme, et qui devient, pendant le dernier tiers du XIX^e siècle, la Riviera vaudoise.

Des villes qui s'agrandissent. En 1850, en Suisse, seules huit villes comptent plus de 10 000 habitants et totalisent, ensemble, 6,4 % de la population nationale. Au XIX^e siècle, la limite entre village et ville est de 5 000 habitants. En utilisant ce critère, on peut dire que la Suisse est alors un pays rural à plus de 88 %²⁰⁴, car, en effet, en 1800, les villes ne regroupent que 12 % de la population suisse²⁰⁵. Au tournant du siècle, mais à un degré moindre que la France, la Confédération helvétique voit ses bourgs se développer : entre 1852 et 1914, le pourcentage des Suisses vivant dans des centres urbains de plus de 10 000 habitants passe de 6 % à 26 %. Les huit plus grandes agglomérations multiplient leur population par cinq : Zurich est en tête, avec plus de 200 000 habitants, suivie de Bâle et de Genève qui voient chacune leur population dépasser 130 000 personnes²⁰⁶. Mais il s'agit d'exceptions : les villes moyennes prédominent et les centres urbains sont loin des grandes métropoles européennes, comme Paris qui, en 1902, compte quatre millions d'habitants (banlieue comprise). Ces centres urbains dynamiques se retrouvent avant tout sur le Plateau et profitent de l'industrialisation qui draine de nombreux Suisses et étrangers. En effet, pendant la première moitié du XIX^e siècle, ces derniers sont déjà présents en Suisse : 2,5 % en 1837 et 3 % en 1850, et ce surtout dans les villes frontalières²⁰⁷. Cet apport a plusieurs facteurs : des langues communes avec les pays voisins, un besoin saisonnier de main-d'œuvre et une politique d'asile assez souple.

Avec l'industrialisation, les villes changent de visage : les lourdes portes médiévales sont modifiées et les remparts rasés. Les rues s'élargissent et les avant-toits disparaissent pour laisser passer l'air et le soleil. Peu à peu, le bois des maisons fait place à la pierre qui permet l'ajout d'étages supplémentaires. Des quartiers entiers sont remodelés et rationalisés, avec des rues droites et des façades alignées. L'éclairage nocturne pénètre dans la ville, d'abord aux carrefours puis dans les artères principales. La ville demeure pourtant un espace où l'on trouve encore des

²⁰³ Archives de l'ambassade suisse de Paris, E220041 Paris, versement 1, Carton 218, Dossier 6 I, *Secours*, 1888, AFS.

²⁰⁴ FAVEZ Jean-Claude (dir.), *Nouvelle Histoire de la Suisse et des Suisses...*, p. 506.

²⁰⁵ HEAD-KÖNIG Anne-Lise, « Hommes et femmes dans la migration... », p. 206.

²⁰⁶ FAVEZ Jean-Claude (dir.), *Nouvelle Histoire de la Suisse et des Suisses...*, p. 66.

²⁰⁷ FAVEZ Jean-Claude (dir.), *Nouvelle Histoire de la Suisse et des Suisses...*, p. 506.

animaux de basse-cour et du petit bétail : volailles, moutons, chèvres. Le centre urbain évolue, mais garde encore un caractère semi-rural.

La création de l'État fédéral et la suppression d'obstacles à la mobilité et d'entraves professionnelles permettent, dès 1874, une brusque augmentation de la population urbaine qui atteint 33 % en 1910. L'intégration des ruraux dans la ville dépend de leurs projets, c'est-à-dire du caractère saisonnier ou définitif de leur migration. Nombreux sont ceux qui travaillent dans le secteur des services où les salaires sont plus importants et les emplois plus nombreux que dans les espaces ruraux. L'un des moyens d'appréhender ces migrants est d'utiliser les registres de l'état civil des communes pour étudier les mariages entre ruraux et urbains²⁰⁸. L'accueil fait à ces citoyens de la campagne varie d'une ville à l'autre, surtout en ce qui concerne « l'indigénat », c'est-à-dire le fait d'en faire des citoyens de la commune. Neuchâtel et Bâle-Ville ont alors une réputation de « modernes » car opposant moins de résistance que d'autres à ces nouveaux venus. Mais même dans ces cantons, l'intégration par la naturalisation reste très encadrée : il faut que le candidat soit apte à se plier à la norme des individus, que son comportement moral soit irréprochable sur le long terme et qu'il n'ait pas recours à l'assistance, surtout s'il s'agit d'une femme. Les relations entre femmes et villes ont été analysées avec précision par Anne-Lise Head-König²⁰⁹. L'historienne remarque que l'intégration urbaine se fait plus aisément pour les hommes qui disposent, surtout par le biais de l'activité associative (chorales, clubs de gymnastique), de plus grandes possibilités d'intégration. À l'inverse, la sociabilité féminine, avant tout informelle, se fonde davantage sur le domaine familial, cadre dont certaines femmes sont privées en ville, ce qui rend difficile leur intégration²¹⁰. Pendant longtemps, l'accès aux associations et aux auberges leur étant interdit, elles vont développer leurs propres lieux de sociabilité. Pour les femmes des milieux populaires, la rencontre se fait dans des lieux fréquentés lors des différentes tâches ménagères, comme le lavoir ou le marché, ou dans l'échange de menus services ; alors que les femmes issues des classes supérieures utilisent davantage le jour de réception ou la correspondance qui est un moyen très prisé pour créer et entretenir tout un réseau de connaissances. La lettre n'est alors plus un simple vecteur d'informations entre deux personnes ; son public est beaucoup plus large, elle circule et est lue par de nombreuses personnes, membres du cercle familial ou amical²¹¹.

Dans ces centres urbains, les élites reprennent les modèles étrangers arrivant de Berlin ou de Paris. Une nouvelle génération d'entrepreneurs voit le jour qui vient renforcer une haute bourgeoisie citadine, avec des conséquences directes en termes d'emploi, les plus aisés étant à la recherche de personnel de maison et ouvrant

²⁰⁸ HEAD-KÖNIG Anne-Lise, « Les migrations vers les villes aux XIX^e et XX^e siècles », in GILOMEN H.-J., HEAD-KÖNIG A.-L., RADEFF A., *Migration vers les villes, exclusion, assimilation, intégration, multiculturalité*, Zurich : Chronos, Société suisse d'histoire économique et sociale, p. 187 à 195.

²⁰⁹ HEAD-KÖNIG Anne-Lise, « Les migrations vers les villes... », p. 190 à 192.

²¹⁰ HEAD-KÖNIG Anne-Lise, « Les migrations vers les villes... », p. 191.

²¹¹ JORIS Elisabeth, « La sociabilité informelle des femmes », in PAVILLON M., VALLOTTON Fr., *Lieux de femmes dans l'espace public, 1800-1930*, Actes du colloque à l'Université de Lausanne 11-12 nov. 1991, Histoire et société contemporaine, tome 13/92, Lausanne, 1992.

des perspectives professionnelles à de nombreuses femmes. Mais cette croissance des villes accompagne également une paupérisation grandissante. Cette dernière trouve son origine dans des ressources naturelles trop rares et une population en constante hausse, alors que les emplois n'évoluent pas aussi rapidement. Selon Gérald Arlettaz : « *Le décalage entre la croissance démographique et l'évolution des structures socio-économiques se traduit par la marginalisation d'une fraction considérable de la population.* »²¹²

Les villes helvétiques gardent, par leur taille et leur structure, une dimension restreinte. De fait, les nombreuses associations (avant tout masculines) et l'agrégation à « l'indigénat » renforcent les liens de solidarité ainsi que l'intégration à la vie de la cité. Mais si bon nombre de femmes sont tentées par la vie urbaine, elles se retrouvent dans un environnement tout aussi suspicieux quant à leur conduite que celui du bourg ou du village de départ. Selon Gaby Sutter²¹³, une surveillance stricte s'applique en ville. Les rumeurs et les dénonciations vont bon train, même si elles varient selon le sexe. Pour les hommes, il s'agit surtout de problèmes d'ivresse ou de paresse, alors que la vertu est le principal objet de la médisance concernant les femmes. Cette surveillance impose un certain conformisme dans le comportement, d'autant plus que la promiscuité des logements permet un regard inquisiteur qui n'est pas sans rappeler celui croisé dans le village d'origine.

Un secteur tertiaire en plein essor. Jusqu'au début du XIX^e siècle, la Suisse est un pays pauvre (du fait de ses faibles ressources naturelles) et essentiellement rural. Mais à partir des années 1850, l'économie subit une mutation profonde. Le libéralisme s'impose comme la pensée économique dominante et s'accompagne d'un véritable mouvement de confiance envers le nouvel État fédéral qui pacifie les relations entre les cantons ainsi qu'avec l'étranger²¹⁴. L'industrialisation naissante, au cours du premier tiers du XIX^e siècle, entraîne une concentration des entreprises aux abords des grands fleuves, mais la spécialisation cantonale reste la règle. Bâle, Argovie, Zurich, Thurgovie, Saint-Gall, Appenzell et Glaris se distinguent dans le textile avec, à plus grande échelle, des particularités locales : le drap à Zurich et le ruban à Bâle, des industries où la présence féminine est prégnante. La chaîne du Jura (Nord du canton de Vaud et une partie du canton de Berne) se consacre à l'industrie horlogère où, là encore, les femmes sont nombreuses²¹⁵. Dans le dernier tiers du siècle, l'Oberland zurichois voit apparaître un « Manchester suisse »²¹⁶ et prouve ainsi la mutation rapide de l'industrie du tissage, même si certaines spécialités, comme la broderie ou la rubanerie, restent produites au sein d'ateliers. Autre industrie surtout

²¹² ARLETTAZ Gérald, « L'élite nationale et l'élaboration d'un ordre social », *Revue d'histoire suisse*, vol. 37, n° 3, 1987, p. 241.

²¹³ SUTTER Gaby, « Vom guten und schlechten Ruf. Zur Bedeutung des Rufes der Lehrmeisterinnen in der Nachbarschaft und vor Behörden Anfang 20. Jahrhundert », in HEAD-KÖNIG A.-L., TANNER A., *Les femmes dans la ville*, Zurich : Chronos, Société suisse d'histoire économique et sociale, 1993, p. 203-215.

²¹⁴ FAVEZ Jean-Claude (dir.), *Nouvelle Histoire de la Suisse et des Suisses...*, p. 614.

²¹⁵ Les demandes de passeport du canton de Neuchâtel indiquent que certaines migrantes travaillent dans ce secteur.

²¹⁶ FAVEZ Jean-Claude (dir.), *Nouvelle Histoire de la Suisse et des Suisses...*, p. 615.

implantée en Suisse romande, particulièrement dans les cantons de Neuchâtel et de Genève: l'horlogerie. Malgré une industrialisation naissante, la part des artisans y reste importante. Ainsi, en 1880, on compte 280 000 ouvriers de fabrique contre 200 000 artisans²¹⁷.

Le secteur des services est également marqué par une forte présence féminine et se développe grâce à l'initiative privée. Entre 1800 et 1850, l'augmentation est sensible: on passe de 60 000 personnes en 1800 à 110 000 en 1850. La première branche est celle du commerce qui, faute de matières premières et de débouchés maritimes, doit se tourner vers l'étranger. Les lois protectionnistes existant dans les différents cantons empêchent l'essor d'un commerce intérieur. De nouveaux emplois apparaissent, particulièrement dans les banques, les assurances, les maisons de commerce, mais également dans le domaine du tourisme. Son essor va avoir des conséquences importantes sur le travail féminin, car les grands hôtels de la Riviera vaudoise vont recruter un personnel féminin nombreux. Les commerçants (surtout à Genève et à Lausanne) vont également rechercher des demoiselles de magasin maîtrisant la langue anglaise.

Le dernier tiers du XIX^e siècle est une période favorable à l'emploi féminin sous toutes ses formes: en atelier, en usine ou dans le tertiaire. C'est dans ce contexte que Marie M. va trouver ses premières places sur le littoral vaudois avant de partir à Paris.

L'assistance aux plus démunis: mécanismes et stratégies communaux et cantonaux²¹⁸. Revenons sur l'aide aux indigents, un mécanisme qui semble a priori bien éloigné de notre sujet. Or, ces subsides dépendent du statut du demandeur et de nombreuses Suissesses, parties pour Paris ou ailleurs, vont y avoir recours. En effet, en cas de difficulté se pose la question de l'intégration de ces femmes dans leur commune d'origine et c'est uniquement cette reconnaissance qui peut permettre le déblocage des aides. Aussi, prenons quelques instants afin de bien saisir toute la complexité du problème. En 1491, la Diète fédérale met l'assistance à la charge des cantons. En 1551, cette même instance précise sa décision, et l'assistance devient le fait des communes et des paroisses. Cette résolution a des conséquences importantes sur le droit de cité qui devient héréditaire et perpétuel. Se fonde alors la différence établie plus haut entre «bourgeois» et «habitants» (sans distinction de sexe). La Constitution fédérale de 1874 entérine l'assistance par la commune, même si l'article 45 précise que ceux qui tombent dans la misère permanente peuvent se voir retirer leur droit d'établissement et doivent alors retourner dans leur commune d'origine, ce qui a pour conséquence d'augmenter une détresse déjà importante.

Les premiers chiffres sur l'assistance en Suisse sont publiés à partir de 1880, année pendant laquelle 140 000 personnes sont assistées sur une population totale de 2,8 millions, soit 5 %. La question de savoir à qui incombe cette charge est

²¹⁷ FAVEZ Jean-Claude (dir.), *Nouvelle Histoire de la Suisse et des Suisses...*, p. 616.

²¹⁸ Voir à ce propos le collectif de TABIN Jean-Pierre, FRAUENFELDER Arnaud, TOGNI Carola, KELLER Véréna, *Temps d'assistance...*

évidemment cruciale. En Suisse, les situations sont plurielles : si la majorité des cantons décident que c'est le lieu d'origine qui prime, d'autres font le choix du lieu de résidence. C'est le cas du canton de Neuchâtel, d'Appenzell Rhodes-Intérieures, de Berne et du Tessin. La Confédération n'a jamais joué un rôle majeur dans l'assistance. Cependant, elle y participe en reversant aux cantons 10 % des revenus provenant de son monopole sur l'alcool²¹⁹.

Le canton de Vaud a choisi de maintenir le principe de l'assistance par la commune d'origine. Cette décision intervient dans un climat économique particulièrement difficile qui a pour conséquence une augmentation du nombre des indigents et une diminution de l'espérance de vie. Dans ce contexte, les communes n'augmentent pas les secours et réduisent non seulement les budgets alloués à cette tâche mais aussi le nombre de personnes pouvant bénéficier des aides. Ainsi, la Bourse des pauvres de Lausanne, qui versait des pensions à 259 bourgeois en 1877, n'en aide plus que 199 dix ans plus tard, les fonds étant désormais utilisés pour d'autres œuvres. À partir de 1888, l'assistance légale est subventionnée par le canton et les communes. La loi prévoit que toute personne mendiant ou sans domicile sera reconduite dans sa commune d'origine et que celle-ci décidera des modalités de l'aide à lui apporter. Mais la loi ne dit rien sur les personnes ayant une double origine communale – comme ce peut être le cas pour les femmes mariées ou veuves – et, dans la pratique, les deux communes se partagent souvent le montant à payer. Les pauvres relevant d'autres cantons sont, quant à eux, expulsés. Mais il ne s'agit pas d'une pratique générale en Suisse, certains cantons créant une caisse de secours pour les étrangers ou passant des conventions avec les pays limitrophes.

Si l'aide majoritaire est réservée aux bourgeois, des subventions moins importantes sont parfois attribuées aux habitants, alors que les indigents de passage ne peuvent prétendre qu'à un minimum. Les bourgeois sont aidés par les communes grâce aux impôts collectés. Cela ne concerne qu'une minorité de la population, puisqu'en 1888, seuls 35,1 % des résidents des communes rurales en sont originaires. La proportion est encore plus faible dans les villes : à Lausanne, en 1882, les bourgeois ne représentent que 9 % de la population totale. Les simples habitants, eux, sont pris en charge par d'autres institutions. Mais cette aide est à son tour conditionnée par une durée minimum de séjour, comme à Lausanne où six ans sont requis.

Le canton de Neuchâtel a choisi une autre politique d'assistance, faisant peser le poids financier des secours sur les communes de résidence. Il est vrai que le contexte économique est différent : l'industrialisation, en provoquant une forte immigration, a modifié en profondeur la démographie du canton. Seuls des bourgeois peu nombreux demeurent dans leur commune d'origine. Celles-ci rencontrent donc des difficultés croissantes pour aider leurs indigents dont le nombre et le coût grandissent en proportion inverse des ressources que les derniers bourgeois possèdent. La commune du Locle, par exemple, compte 11 000 habitants pour 35 000 personnes qui en sont originaires. En 1888, le canton donne le pouvoir d'assistance aux communes

²¹⁹ HEAD-KÖNIG Anne-Lise, CHRIST Thierry, « Assistance », in *Dictionnaire historique de la Suisse*, en ligne, <http://www.hls-dhs-dss.ch/textes/f/F25809.php>.

de domicile, partant du principe que celles-ci connaissent mieux les besoins des indigents que leurs communes d'origine, parfois situées fort loin. Dans le canton de Fribourg, de nombreuses associations privées se créent dans un contexte particulier puisqu'en 1869, une loi limite l'assistance aux seuls bourgeois de la communauté urbaine, excluant les pauvres des communes voisines et les étrangers. Ce sont ces populations que les établissements privés vont alors aider²²⁰.

Ce nécessaire rappel permet de comprendre, d'une part, le contexte social difficile dans lequel évoluent les femmes les plus pauvres et, d'autre part, comme on le verra plus tard, comment ces différentes politiques cantonales ont un impact sur les Suissesses parties à Paris, notamment concernant les disparités de traitement entre des migrantes pourtant placées dans des situations similaires.

Comment venir en aide ? Malgré des divergences, ces politiques d'assistance se cristallisent toutes autour de la réputation de l'indigent, de sa conduite morale et, s'il est de surcroît au chômage, de son attitude à l'égard du travail :

«Le premier point qui doit attirer notre attention, c'est le choix des personnes à qui l'on accordera des secours. Il est évident que ce choix ne doit pas être arbitraire, mais il doit être fondé sur quelque principe. Or, ce principe nous paraît être la distinction entre la misère résultat du vice ou de l'imprévoyance, d'avec la misère résultat du malheur et des lois de la nature.»²²¹

Se retrouve ici la distinction entre bon et mauvais pauvre, seul critère justifiant le refus d'assistance. La ville de Neuchâtel, quant à elle, met en place des chantiers saisonniers, comme le déblaiement de la neige en 1891. Pour le pouvoir exécutif :

«C'était un acte de prévoyance et une œuvre moralisatrice que de procurer pendant une saison très rigoureuse du travail à ceux qui en manquaient, à l'ouvrier plein de bonne volonté, qui a la fainéantise en horreur et ne demande qu'à utiliser ses forces pour se nourrir, lui, sa femme, ses enfants, sans devoir être obligé de recourir pour cela à la charité privée ou à l'assistance officielle.»²²²

Les femmes ne sont pas oubliées. Ainsi, une association vaudoise, Les Amies des pauvres de Lausanne²²³, aide les femmes déshéritées à trouver un emploi pendant quelque temps afin de leur permettre de subvenir aux besoins de leur foyer. À Fribourg, afin de procurer de l'ouvrage aux indigentes, Madame de Techtermann-de Bionnens crée, en 1881, L'Œuvre des torchons ; chaque année se tient un loto pour lequel des lots (linges, tabliers) sont confectionnés à domicile par les assistées²²⁴.

²²⁰ KÄPPELI Anne-Marie, «Savon, chaussette et chocolat, bienfaisance des femmes aristocrates et bourgeoises au XIX^e siècle et au début du XX^e», *Du Pater Noster à l'Alma Mater, Fribourg*, Fribourg : Pro Fribourg, n° 110, mars 1996, p. 48.

²²¹ *Enquête sur le paupérisme dans le canton de Vaud en 1840*, 1977, p. 151-156 citées par FRAUENFELDER A., TOGNI C., KELLER V., *Temps d'assistance...*, p. 45.

²²² *Rapport du Conseil communal de la ville de Neuchâtel au Conseil général, exercice 1891*, p. 27, cité dans FRAUENFELDER Arnaud, TOGNI Carola, KELLER Véréna, *Temps d'assistance...*

²²³ Une étude plus complète de cette association est proposée au chapitre 3.

²²⁴ KÄPPELI Anne-Marie, «Savon, chaussette et chocolat...», p. 53.

L'aide prend également la forme de dons de vêtements, que les dames patronnesses rassemblent lors de fêtes de charité, de bons de nourriture ou du combustible²²⁵, le principe consistant à donner peu de liquidité afin d'éviter tout achat superflu et de faciliter un meilleur contrôle de l'indigent.

D'autres pratiques existent au niveau régional qui permettent aux communes de réduire le coût de la subvention à verser aux plus pauvres. Ainsi, dans ce qui deviendra plus tard le canton de Jura, il n'est pas rare que les communes mettent les pauvres aux enchères en les confiant à celui qui propose le prix le plus bas pour leur entretien²²⁶. Grâce aux procès-verbaux des séances du conseil et des assemblées de bourgeoisie ou de commune, il est possible de connaître les différentes étapes de ce procédé. Le Jura, anciennement sous l'autorité de l'évêché de Bâle, passe sous celle du canton de Berne en 1815 et, en tant que nouvelle partie du canton, est soumis au principe d'assistance des pauvres par la communauté d'origine. Selon Marie-Angèle Lovis, seize communes sur dix-huit, toutes situées dans le district de Delémont, ont recours à la mise aux enchères des indigents de façon régulière ou exceptionnelle. C'est le conseil communal qui décide de ce procédé. La séance se déroule le plus souvent le dimanche, au sortir de la messe. Les indigents mis aux enchères sont dans des situations variées : femmes enceintes, personnes souffrant de maladies incurables ou d'infirmités, enfants illégitimes, orphelins ou abandonnés. Les personnes ne trouvant pas preneur sont dirigées vers les hospices du district où les communes bénéficient de places gratuites. La durée du placement varie entre un mois et trois ans, les adultes étant entretenus jusqu'à leur décès, les enfants jusqu'à 15 ans. Les adjudicataires, réunis en séance, proposent à tour de rôle un budget (donné par la commune) pour s'occuper de l'indigent. Bien entendu, c'est le plus bas prix qui l'emporte. En échange, l'adjudicataire s'occupe de la formation morale et religieuse de l'enfant ainsi que de l'envoyer à l'école. Certaines communes délèguent des agents afin de vérifier que ces engagements sont bien respectés, des poursuites pouvant être menées dans le cas contraire. Même si ces pratiques sont marginales et ne concernent qu'une infime partie de la politique d'assistance en Suisse, elles permettent de mettre en lumière les relations qui existent entre la commune, représentée par ses bourgeois, et ses pauvres.

Intervenir dans la vie du pauvre. Les communes ont une obligation d'aide aux plus pauvres, mais choisissent ceux qui se distinguent par leurs qualités morales et leur bonne volonté au travail. La pression sociale exercée par les bourgeoisies envers leurs concitoyens les plus faibles est forte, puisque le don autorise l'entrée dans l'intimité d'autrui. On contrôle, par l'intermédiaire des visites à domicile, la propreté, la bonne tenue du ménage ; le budget est surveillé pour éviter tout achat jugé superflu. Les femmes font l'objet d'une surveillance particulière. Les veuves et les femmes seules ayant des enfants à charge sont les plus nombreuses à recevoir une aide, mais là, ce n'est plus la conduite dans la vie professionnelle qui est scrutée, mais bien la

²²⁵ Comptes rendus de l'Association des Amies des pauvres, 1872-1938, cote P Amies des pauvres, ACV.

²²⁶ LOVIS Marie-Angèle, « Mise aux enchères de l'entretien des indigents dans les communes jurassiennes au XIX^e siècle », *Actes 2006, Société jurassienne d'émulation*, Saïgnelégier : Imprimerie du Franc-Montagnard, mars 2007, p. 263-297.

vie privée. Selon Danielle Javet²²⁷, auteur d'une étude sur la prostitution à Lausanne au XIX^e siècle, une femme pratiquant une sexualité hors mariage est automatiquement considérée comme une prostituée et, à ce titre, exclue de l'assistance.

2.1.3. Alphonsine L., née à Salvan en Valais

C'est en octobre 1914 qu'Alphonsine, âgée de 42 ans et résidant alors à Genève, demande un passeport pour Paris, où elle travaille comme femme de chambre au 28 cours la Reine, une voie du très chic VIII^e arrondissement. Elle est née et a vécu à Salvan, un petit village perché au-dessus de Martigny, dans le canton du Valais²²⁸. On a vu que les Valaisannes étaient rares à partir vers Paris, alors que les Valaisans ont été si nombreux à partir vers l'outre-mer. C'est ce paradoxe entre une émigration masculine et familiale considérable et une migration féminine résiduelle qu'il s'agit ici de mieux comprendre.

Structures familiales et communautaires. Dans le Valais, le sentiment religieux, avec pour corrélat de nombreuses traditions, est encore prégnant, la situation des femmes résultant directement de ces deux paramètres. Ce sont les propos de Marie Métrailler, Valaisanne du début du siècle, recueillis par Marie-Magdeleine Brumagne qui nous guideront dans cette analyse²²⁹. Il s'agit d'entretiens débutés en 1974 et interrompus par le décès de Marie Métrailler en 1979. Celle-ci était née en 1901 à Evolène, petit village montagnard du Val d'Hérens où elle avait relancé l'intérêt pour le tissage en ouvrant un petit magasin.

Ce témoignage, issu de la tradition des entretiens d'anthropologie, permet de se faire une idée plus précise de la condition des Valaisannes à l'aube du xx^e siècle.

«En ce temps, on ne demandait pas aux femmes si elles étaient à bout de forces ou non. Il fallait, si possible qu'elles aient un enfant par an.»²³⁰

Dans ces régions où les familles sont nombreuses, des stratégies se mettent en place afin d'éviter une trop grande parcellisation des terres. Les mariages sont retardés le plus possible afin d'éviter de trop nombreux enfants et certains membres de la fratrie restent célibataires ou entrent dans les ordres afin de sauvegarder le patrimoine familial. Notre Valaisanne explique ces choix familiaux :

«Oui, le mariage posait divers problèmes, de campagne notamment parce que les terres, limitées à des parcelles, n'étaient pas indivisibles à l'infini. Dans la plupart des familles, pour éviter un trop grand morcellement, on tâchait de garder un ou deux enfants célibataires, qui continuaient à travailler pour la communauté. Non point pour l'enrichir

²²⁷ JAVET Danielle, *La prostitution à Lausanne au XIX^e siècle*, Lausanne : Université de Lausanne, 1984.

²²⁸ *Registre des passeports*, Chancellerie A77 2.3 n° 103, AEG.

²²⁹ MÉTRAILLER Marie, BRUMAGNE Marie-Magdeleine, *La poudre de sourire*, Lausanne : L'Âge d'homme, 2006.

²³⁰ MÉTRAILLER Marie, BRUMAGNE Marie-Magdeleine, *La poudre de sourire...*, p. 20.

– ç’aurait été difficile, il n’y avait pas vraiment de riches chez nous – mais pour améliorer le sort de ceux qui étaient mariés et de leurs enfants.

Qui décidait du célibat? Je ne sais pas. Chez nous cela s’est fait sans y penser parce que mes frères se sont d’abord mariés, ensuite ma sœur cadette. Je ne pouvais pas laisser mes parents seuls, sans aide matérielle. L’assurance-vieillesse n’existait pas encore...

Automatiquement, ce fut moi, l’aînée, qui suis restée à la maison. On m’a dit que dans les villages d’en haut, Villa, la Forclaz, il y avait des conseils de famille à ce sujet; le grand-père ou l’un des fils aînés décidaient qui se mariaient ou non. Les célibataires restaient avec les parents. À la mort de ceux-ci, ils héritaient de la maison. Lorsqu’eux-mêmes disparaissaient, tous les biens allaient aux neveux. S’ils étaient nombreux, tu vois les conflits et le partage!

Ma grand-mère m’a dit avoir travaillé pour des paysans de Villa, plus fortunés que nous, leurs terres ayant été moins divisées que les nôtres à Evolène. Elle racontait que dans telle ou telle famille, il y avait eu un conseil; que les couples étaient secondés par les vieux garçons et les vieilles filles; que c’était pour cette raison qu’ils étaient plus riches et que leurs terres étaient moins morcelées.»²³¹

Cet extrait témoigne de la prépondérance du clan familial devant lequel doivent s’effacer les choix individuels. Dans ces pays alpins, âpres, où l’agriculture est difficile du fait d’un climat sec et de pentes fortes, c’est la communauté qui prime. Malgré les difficultés engendrées par de multiples naissances, la religion catholique étant omniprésente, la femme est avant tout cantonnée à son rôle de reproductrice (en plus de celui de travailleuse de la terre), même si, on peut le remarquer, le célibat imposé se fait sans distinction de genre. Ces pratiques de contrôle familial ont surtout existé dans le canton du Valais et dans les autres cantons suisses allemands des Alpes, davantage que sur le plateau lémanique où la migration vers la ville constitue une autre solution de régulation de la population rurale.

Il semble difficile de se divertir dans ces contrées alpines. Les fêtes sont rares et essentiellement religieuses. Elles ponctuent les travaux agricoles et diffèrent selon la religion majoritaire des cantons. Dans les cantons à dominante rurale, les veillées jouent un rôle très important et Marie Métrailler nous raconte les siennes à Evolène, en Valais :

«Elles commençaient à huit heures, quand le soir tombait. [...] les fileuses s’installaient sur des sièges bas sous la filire; elles avaient chacune leur rouet leur quenouille. Elles s’arrangeaient pour filer de la laine blanche. La lumière n’était pas très forte, mais leurs doigts étaient sensibles!

Répartis aux quatre coins, les hommes taillent des chevilles au couteau pour monter leurs pelles à fumier, en bois, ou bien, ils fabriquaient de grandes épingles en arolle, les catellas, qui servaient à attacher les cordes aux draps dans lesquels on transportait le foin et à fixer solidement les charges du mulet.

²³¹ MÉTRAILLER Marie, BRUMAGNE Marie-Magdeleine, *La poudre de sourire...*, p. 18-19.

Quelques grands-pères écartaient la laine avant de la carder. [...] L'important, c'était d'avoir un travail, qui n'avait rien d'obligatoire, mais qui ne faisait pas de bruit, car, dans un coin, il y avait un grand-père qui allait raconter des histoires.»²³²

Il ne s'agit pas là d'un temps d'oisiveté : le travail est présent par l'intermédiaire de travaux de couture, de sculpture de bois, selon les sexes. Mais ces tâches se font dans un temps ralenti, au gré des histoires, principalement celles de revenants. La superstition touche encore, en effet, fortement les cantons ruraux et alpins et les esprits font partie du quotidien des vivants. Ainsi, Marie Métrailler raconte les étranges aventures vécues par son père :

«Il y a aussi cette histoire au sujet de ma tante. Elle avait été longtemps très malade. [...] Il n'y avait pas de médecin ici. [...] La seule solution à laquelle nous avons recours : mon père descendait à Sion, allait voir l'homme de science, lui expliquait les systèmes de la maladie. Il remontait avec les remèdes. Un jour qu'il revenait pour la xième fois de cette consultation par personne interposée, il vit devant lui, une femme en costume qui marchait sur le sentier enneigé. Il poussa son mulet, pensant qu'au lieu d'être seul, il aurait de la compagnie pour le retour.

Talonnant la mule, il n'arrivait cependant pas à rattraper cette femme dont il ne voyait que le dos. Tout d'un coup, il prit conscience qu'en marchant, elle ne laissait aucune trace de pas sur la neige ; elle donnait l'impression de glisser. Arrivée à quelques centaines de mètres du village, elle disparut. Mon père a tout de suite pensé que c'était un signe : "Tante Marie est perdue". De fait, elle est morte toute de suite après cet événement.»²³³

Cet extrait décrit tout un univers mental encore marqué par les superstitions et des traditions ancestrales et une économie placée sous le signe de l'autarcie. Même si un certain désenclavement s'amorce grâce à des voies de communication plus nombreuses, précédant un mouvement d'ouverture, certes timide, mais continu :

«Mon grand-père, qui est mort en 1920 avait été mobilisé pour la guerre de 1870. Il était allé aux Verrières accueillir les "Bourbakis". Cela a fait une première brèche, en mettant les paysans de montagne en contact avec les habitants de la plaine.

Cependant, notre façon de vivre en économie fermée s'est perpétuée jusqu'à la guerre de 1914. Ce fut la seconde brèche, plus large que la précédente. Après 14, le pays s'est encore replié sur lui-même ; depuis la seconde guerre, il s'est totalement ouvert.

Ma grand-mère me racontait que dans sa jeunesse – dans la mienne aussi – les paysans n'achetaient hors de la vallée [celle d'Hérémente] que le sel et le fer. Le Valais en est un exemple mais sans pour autant empêcher tout mouvement de population.»²³⁴

Le Valais est une terre où l'agriculture est favorisée par un climat ensoleillé, mais où le relief encaissé et les crues violentes et soudaines du Rhône ont des incidences sur des récoltes qui restent très aléatoires. Ces données climatiques, associées à des éléments démographiques particuliers – les familles nombreuses – expliquent, on l'a

²³² MÉTRAILLER Marie, BRUMAGNE Marie-Magdeleine, *La poudre de sourire...*, p. 141.

²³³ MÉTRAILLER Marie, BRUMAGNE Marie-Magdeleine, *La poudre de sourire...*, p. 107.

²³⁴ MÉTRAILLER Marie, BRUMAGNE Marie-Magdeleine, *La poudre de sourire...*, p. 55.

vu au chapitre 1, l'importance de l'émigration familiale vers l'outre-mer. Pourtant, les migrations de femmes seules n'ont pas connu le même succès, la prégnance du devoir envers la famille et, peut-être, le relatif repli sur soi des communautés ne permettant pas des échanges faciles avec l'extérieur.

Que retenir de ces trois espaces et de leur influence sur l'émigration? Le premier élément est le degré de désenclavement des régions étudiées. En effet, sur les trois exemples proposés, deux espaces sont largement désenclavés et les contacts avec l'étranger, pour des raisons diverses, sont fréquents. Dans le Jura, le relief n'impose pas une frontière nette avec la France, toute proche, et les liaisons avec Paris sont nombreuses. Sur la Riviera vaudoise, les relations avec d'autres espaces sont possibles non seulement grâce à des transports faciles d'accès, mais aussi parce que l'étranger vient en villégiature dans le pays de départ. Et c'est au bord du lac que se nouent des relations professionnelles, que les touristes embauchent des domestiques ou que ces dernières sont recrutées par l'intermédiaire des hôtels. Il n'en va pas de même dans le Valais où le tourisme commence certes à faire son apparition, mais où les communautés restent repliées sur elles-mêmes et où l'autarcie perdure comme le modèle économique dominant.

Un autre élément permettant d'expliquer l'émigration tient au niveau d'intégration à la communauté de départ. Celui-ci se mesure au travers de deux variables: l'appartenance ou non à la bourgeoisie de la ville ou du village et le niveau de richesse. Il faut y ajouter, et plus particulièrement pour les femmes, l'importance de la réputation qui influe directement sur l'octroi, ou non, d'aides matérielles. La citoyenneté suisse ne repose que sur l'acquisition de la citoyenneté au niveau de la commune. Cet état de fait va avoir des conséquences considérables sur les migrantes helvétiques, mariées à un Français ou veuves (voir chapitre 6).

Enfin, dernier élément, le maintien du travail en atelier, l'industrialisation naissante ainsi que l'essor du secteur tertiaire, en particulier le tourisme, permettent une redistribution des emplois féminins.

2.2. LE MARCHÉ DU TRAVAIL FÉMININ EN SUISSE ROMANDE

Les Suissesses parties dans la capitale française savent lire et écrire. Les signatures présentes sur les registres de passeport à Genève comme l'examen des courriers échangés par les migrantes avec les diverses autorités ou avec leur famille montrent qu'une très grande majorité de femmes est alphabétisée. L'éducation reçue par les migrantes dans le pays de départ mérite toute notre attention, car la formation, les matières enseignées ainsi que les discours produits sur l'instruction des filles en Suisse sont autant de facteurs qui expliquent l'orientation professionnelle. Le chapitre 1 a montré la quasi-hégémonie du secteur domestique dans l'émigration féminine. Il faut s'interroger sur les causes de cette présence écrasante, en commençant par la façon dont est pensée et construite l'éducation des Suissesses. Il convient également de rechercher comment les changements économiques influencent

la formation, d'identifier les nouveaux secteurs professionnels qui s'ouvrent aux femmes en cette seconde moitié du XIX^e siècle et d'analyser, enfin, par quels moyens les professions plus traditionnelles se maintiennent face à ces nouveaux métiers. Nous comprendrons alors que l'étude de ce nouveau contexte, avec les conséquences salariales qui en découlent, permet d'aborder l'émigration des Suissesses à Paris sous un jour nouveau.

2.2.1. Éducation et formation des Suissesses (1815-1890)

Tout comme la question de la bourgeoisie évoquée plus haut, le domaine éducatif est du ressort des cantons et est donc marqué par une grande hétérogénéité. Cependant, la plupart possèdent des écoles mixtes dès la première moitié du XIX^e siècle.

La politique éducative des filles en Suisse.

La très grande diversité de l'éducation des filles en Suisse résulte du fait que chaque canton mène, dans ce domaine, la politique qu'il entend. Ainsi, on constate de grandes différences entre cantons protestants et cantons catholiques. Les cantons protestants vont chercher à instruire le plus grand nombre d'enfants sans distinction de sexe, le but étant de permettre au plus grand nombre de lire la Bible. Chez les catholiques, les femmes sont davantage invitées à lire des ouvrages de dévotion que les Écritures²³⁵.

Le XIX^e siècle voit se développer des programmes pensés pour l'instruction et l'éducation des filles. Si l'école devient alors obligatoire, garçons et filles suivent des voies parallèles, séparées. Or, cette différenciation genrée n'a pas toujours été revendiquée. Ainsi, la pédagogie du suisse Johann Heinrich Pestalozzi comprenait un enseignement uniforme pour les deux sexes pendant les premières années d'étude. Mais le temps manqua pour mettre en place ce projet. Cette époque, marquée par une sécularisation brutale de la société, fut désastreuse pour les filles, qui virent les congrégations religieuses (les seules leur permettant, dans certaines régions, de suivre gratuitement l'école) fermer et les enseignantes fuir à l'étranger.

Toute la première moitié du XIX^e siècle est traversée par un désintérêt pour la question de l'instruction féminine, malgré quelques initiatives cantonales, comme celle de Coire où les bourgeois se mobilisent pour que leurs filles apprennent la langue maternelle (ici l'allemand) et acquièrent des notions d'histoire et de géographie. Il est donc difficile de dresser un tableau précis de l'éducation des femmes en Suisse : l'âge de scolarisation, le nombre d'heures de classe ou les mois d'école varient selon le climat, l'altitude ou la religion. Dans le Valais, canton très catholique et au relief accidenté rendant les communications difficiles, les filles sont, selon Marie Métrailler, peu soutenues dans leur volonté d'apprentissage :

²³⁵ DE GIORGIO Michela, « La bonne catholique », in *Histoire des femmes en Occident...*, tome IV., p. 217.

«J'ai connu le mépris, le dédain de la part des hommes. Les pouvoirs publics ne m'ont jamais aidée, au contraire.

Pour les femmes, il n'y avait aucune possibilité de dépasser la maison, les bêtes, le jardin, les foins, de gagner un sou bien à elles. [...] Pour les femmes: rien. On les empêchait sciemment de se cultiver en même temps qu'on leur faisait grief de leur ignorance.»²³⁶

Marie Métrailler donne ici un exemple des disparités cantonales qui existent au XIX^e siècle, et surtout de l'opinion populaire par rapport à l'éducation féminine. Dans les faits, les filles ont non seulement moins de chances d'accéder à l'instruction, mais sont également moins bien loties que les garçons, comme le montre ce tableau d'Albert Anker, *L'école communale de 1848*, exécuté en 1896 :



Fig. 16 – Albert Anker, *L'école communale de 1848*, 1896, Huile sur toile, 104 x 175,5 cm²³⁷.

Ce tableau fournit un aperçu de ce qu'est alors une salle de classe. D'ailleurs, la pièce a d'autres fonctions, comme la présence d'instruments aratoires posés dans un coin et l'absence de tableau semblent l'indiquer. Il s'agit d'une classe mixte, même si le placement des élèves est lui sexué: la très grande majorité des filles sont assises autour de la salle, à l'écart des garçons, et écrivent la leçon sur les genoux. Le peintre a également reproduit des comportements généralement attribués à chacun des sexes: les garçons participent, lèvent la main, bavardent, alors que les filles sont plus concentrées ou rêveuses. Un autre tableau d'Anker confirme cette attention moindre de l'école pour les filles :

²³⁶ MÉTRAILLER Marie, BRUMAGNE Marie-Magdeleine, *La poudre de sourire...*, p. 65.

²³⁷ Albert Anker, *L'école communale de 1848*, 1896, Oeffentliche Kunstsammlung Basel, Kunstmuseum.



Fig. 17 – Albert Anker, La gymnastique, 1879, Huile sur toile, 96 x 147,5 cm²³⁸.

Ici, ces dernières ne sont que simples spectatrices de la leçon de gymnastique. Elles attendent, réunies autour de la cour. Mais, peu à peu, l'indifférence caractéristique du début du XIX^e siècle fait place à une volonté généralisée de rationaliser et d'élaborer des programmes spécifiquement féminins. Le règlement de l'école des filles de Winterthur en 1834 décrit ainsi son programme :

*«Chaque fille peut acquérir des connaissances et les savoir-faire qui lui permettront de former son esprit, d'anoblir son cœur et de renforcer sa volonté, ce qui lui permettra de devenir par la suite une épouse heureuse et pourvoyeuse de bonheur pour son entourage, une maîtresse de maison compréhensive, gérant soigneusement son ménage et son intérieur et une éducatrice sage qui élèvera ses enfants dans la religion chrétienne.»*²³⁹

À Genève, l'éducation des filles est une préoccupation encore plus tardive. L'école secondaire de jeunes filles, comprenant trois années d'études, est ainsi créée en juin 1847 par le Grand Conseil, soit vingt ans avant la circulaire du 30 octobre 1867 signée par Victor Duruy pour lancer, en France, un projet similaire. Les élèves, principalement issues des milieux artisans et commerçants, y apprennent le français, l'histoire, la géographie, l'arithmétique, la calligraphie, les travaux à l'aiguille, le dessin et le chant. Le succès de l'école est immédiat : on y compte 156 filles lors

²³⁸ Catalogue de l'exposition *Albert Anker*, Martigny, Fondation Gianada, 2003, p. 109.

²³⁹ Cité par WINKLER Hermann, «Schulgeschichte der Stadt Winterthur bis zum Jahre 1922», in *Neujahrsblatt der Stadtbibliothek Winterthur*, 280, 1947, p. 75.

de sa fondation, plus d'un millier trente ans plus tard. Pour être admises, les élèves doivent avoir au moins dix ans et savoir lire, écrire et compter²⁴⁰.

Le rôle des congrégations religieuses. À Fribourg, comme dans les autres cantons catholiques, la fermeture des couvents pendant la République helvétique a profondément désorganisé la scolarité des filles. En 1849, les conservateurs reviennent aux affaires et laissent l'enseignement supérieur féminin aux congrégations. Afin d'être plus autonomes, celles-ci refusent les subventions publiques et ne vivent que de dons venant des parents ou des élites urbaines. Les jeunes filles aisées sont accueillies à l'internat, tandis que les élèves issues de milieux plus modestes sont externes. La congrégation des Filles de la Charité de Saint-Vincent de Paul se consacre à l'éducation de jeunes filles issues de milieux défavorisés, appelées à devenir plus tard employées de maison ou, pour les plus brillantes, institutrices. En 1860, un autre établissement, les Enfants de Marie, est confié à leurs soins. Une trentaine de jeunes filles y apprennent les travaux d'aiguille et reçoivent quelques notions de catéchisme.

L'approche de l'instruction des jeunes Suissesses diffère également selon les cantons. Dans son ouvrage *De l'enfant utile à l'enfant précieux*, Anne-Françoise Praz a montré comment les enfants vaudois bénéficient d'un meilleur système éducatif que les enfants fribourgeois²⁴¹. Dans ce dernier canton, les filles ont moins accès à l'éducation post-primaire que les petites Vaudoises²⁴². Basée sur le respect des principes édictés par la bourgeoisie quant à la place des femmes dans la société, l'école fribourgeoise a pour ambition de donner à chaque fille, selon son milieu social d'origine, les connaissances nécessaires au statut qui est le sien. Un enseignement ménager et quelques notions de lecture et d'écriture suffisent pour les plus pauvres, quand les jeunes bourgeoises reçoivent, en outre, un minimum de culture générale. Ce sont ces différences qui vont permettre à certaines domestiques de se distinguer et de revendiquer des postes plus qualifiés, comme gouvernantes ou caméristes.

Les femmes et l'accès à l'université. Il faut ici noter le rôle pionnier des universités suisses dans l'accueil des femmes. En effet, celle de Zurich est la première d'Europe, en 1867, à permettre aux femmes de faire des études supérieures. Paradoxalement, la plupart des étudiantes sont étrangères, comme c'est le cas pour Lou Andréas-Salomé qui représente bien cette immigration d'étudiantes russes, objet d'une étude approfondie de Natalia Tikhonov²⁴³. Les Suissesses sont peu nombreuses : rares sont les écoles préparant les filles à accéder à l'université, dont les portes, en outre, ne s'ouvrent pas forcément, même avec un diplôme universitaire. Ainsi, Émilie Kempin-Spyri est la première étudiante de droit, même si elle sera

²⁴⁰ HEAD-KÖNIG Anne-Lise, MOTTU-WEBER Liliane, *Femmes et discrimination en Suisse...*, p. 72.

²⁴¹ PRAZ Anne-Françoise, *De l'enfant utile à l'enfant précieux*, Lausanne : Antipodes, 2005, p. 572.

²⁴² PRAZ Anne-Françoise, *De l'enfant utile à l'enfant précieux...*

²⁴³ TIKHONOV Natalia, *La quête du savoir, étudiantes de l'Empire russe...*

ensuite refusée au barreau de Zurich²⁴⁴. À Genève, l'accès à l'université est le fruit d'une proposition féminine, celle de Marie Goegg-Pouchoulin. Cette dernière fait parvenir aux autorités, en octobre 1872, une initiative signée par trente Genevoises réclamant l'accès à l'université pour leurs filles. Cette demande est originale au regard de l'histoire de la féminisation de l'université, puisque celle-ci est le plus souvent le fait de demandes individuelles²⁴⁵. Soutenue par des députés et des professeurs, l'initiative est acceptée par le Parlement et inscrite dans l'article 140 de la loi sur l'instruction publique du 19 octobre 1872.

Vers une formation professionnelle. Alternative à l'université, les écoles ménagères sont une des caractéristiques de l'instruction féminine suisse²⁴⁶. Le souci principal concernant l'éducation aux filles est alors de contrôler le contenu des cours et de le rendre conforme à ce qu'on pense être la « nature féminine ». Dans le système de la séparation des sphères où les hommes se consacrent au service de défense de la patrie et doivent faire leur service militaire, les femmes, « anges du foyer et mères universelles », trouvent dans les écoles ménagères un lieu de formation approprié à leur avenir. Ainsi, durant toute la seconde moitié du XIX^e siècle, des voix de plus en plus nombreuses se font entendre pour que soient créées des écoles ménagères. Le petit opuscule intitulé *Sur l'importance de la création d'écoles domestiques*²⁴⁷, par exemple, est publié en 1877, à partir d'une conférence tenue la même année par un anonyme, lors d'un congrès de la Fédération britannique et générale, réunion dont nous n'avons trouvé nulle trace. Les propos tenus le rattachent à un courant conservateur, garant de l'ordre bourgeois. L'argument principal tient en quelques mots : ni les épouses ni les domestiques ne savent plus tenir leur foyer :

*« La femme libre, comme la servante, doivent savoir, et du savoir le mieux éclairé, comment s'approprient nos aliments, comment se confectionnent nos habits, ce qui est nécessaire au revêtement de nos corps ; comment la santé se développe et se fortifie ; de quoi se forment, en nous et au dehors de nous, la dignité, la pudeur et la sobriété ; vaste savoir, Messieurs, hélas trop inconnu dans nos villes et dans nos campagnes. »*²⁴⁸

Ici encore sont repris les thèmes communs au courant de pensée conservateur : la décadence, les valeurs morales et spirituelles. Le foyer, pierre angulaire de la nation, doit déterminer la vertu des citoyens et, donc, la grandeur du pays.

²⁴⁴ PAVILLON Monique, VALLOTTON Françoise, « Des femmes dans l'espace public helvétique 1870-1914 », in *Lieux de femmes dans l'espace public...*

²⁴⁵ DEUBER ZIEGLER Erica, TIKHONOV Natalia, *Les Femmes dans la mémoire de Genève du XV^e au XX^e siècle*, Genève : Éditions Suzanne Hurter, coll. Femmes et Histoire, 2000, p. 132.

²⁴⁶ À notre connaissance, l'historiographie française ne s'est pas encore intéressée à ce thème. Il faut cependant citer l'ouvrage de FONTAINE Jacqueline, *La scolarisation et la formation professionnelle des filles au pays de Schneider (1844-1842)*, Paris : L'Harmattan, 2010.

²⁴⁷ *Sur l'importance de la création d'écoles domestiques*, mémoire présenté à la Fédération britannique, continentale et générale (pour le Congrès de Genève) 10 septembre 1877, Genève : Imprimerie L.-E. PRIVAT, 1877, G 232, BNS.

²⁴⁸ *Sur l'importance de la création d'écoles domestiques...*, p. 3, G 2. 32, BNS.

Ce combat pour les écoles ménagères est piloté par la Société publique des femmes suisses, créée en 1888 en réponse à des préoccupations plus anciennes. Ce sont les cantons alémaniques qui en sont à l'origine. Des *Arbeitsschulen* ou écoles de travail sont créées, et exclusivement réservées aux filles. En 1879 est fondée la première école ménagère à Coire dans le canton des Grisons. Des manuels destinés à être utilisés dans ces écoles sont également publiés. Ainsi le *Manuel de la ménagère, maîtresses et servantes*, écrit par Jenny Suez-Ducommun en 1896²⁴⁹, l'examen de son sommaire permettant de mieux cerner les objectifs de ces écoles.

L'ouvrage se décompose en deux parties majeures : *Moralité* puis *Besogne*. Et, bien que le titre cherche à toucher un public large, l'ouvrage est avant tout destiné à la servante.

Dans la première partie, l'auteur définit la servante par de nombreux qualificatifs visant soit son travail soit son attitude. Sur douze thèmes présentés, six consistent en attributs péjoratifs : « *la légèreté, le mensonge, ruses et méchantes allures, l'étourderie, l'insouciance, l'impertinence* ». Les autres thèmes sont certes plus positifs – « *l'observation, l'honnêteté, les plaisirs...* » –, mais le ton est toujours directif et les domestiques sont constamment soupçonnées d'enfreindre les règles. Dans la deuxième partie, Jenny Suez-Ducommun passe en revue toutes les pièces de la maison et explique en détail à la servante la façon dont elle doit les entretenir. Rien n'est laissé au hasard, avec une volonté affichée de cadrer au mieux la domestique sans lui permettre de prendre une quelconque initiative. L'auteur justifie ce choix dès la préface :

« Une fille des champs, une jeune tête, une intelligence limitée, ne voient pas comme ceux qui dès l'enfance, ont vécu dans un monde compliqué de devoirs, de bien-être et de fantaisies.

*« Quand on sait peu, on comprend peu ; le regard, la pratique ont de profondes erreurs, d'inconcevables ignorances ; les devoirs, hérissés de tentations, sont incompréhensibles à la domestique, à cause de la simplicité de sa rustique jeunesse. »*²⁵⁰

Au mépris du sexe s'ajoute ici un mépris de classe. La domestique doit être éduquée ou « dressée », car elle ne possède pas l'intelligence nécessaire à l'autonomie, même restreinte. Ce manuel est tout à fait représentatif de l'éducation qu'on cherche à inculquer aux jeunes filles qui travaillent dans la domesticité.

Comme dans le reste de la Suisse, les jeunes Genevoises de l'École professionnelle et ménagère doivent avoir pour vertus le travail, l'économie, l'ordre, la bonne humeur, la patience et l'abnégation, afin de combattre les vices du siècle que sont la misère, l'alcoolisme, les maladies et la prostitution. Ainsi, tout en offrant aux jeunes filles une formation solide, l'École consacre les valeurs bourgeoises et la division des tâches²⁵¹.

²⁴⁹ SUEZ-DUCOMMUN Jenny, *Le Manuel de la ménagère, maîtresses et servantes*, Genève : Librairie Stapelmoir, 1896, G 12266, BNS.

²⁵⁰ SUEZ-DUCOMMUN Jenny, *Le Manuel de la ménagère...*, p. 8, G 12266, BNS.

²⁵¹ HEAD-KÖNIG Anne-Lise, MOTTU-WEBER Liliane, *Femmes et discriminations en Suisse...*, p. 77.

Les nombreuses ouvertures d'écoles ménagères s'inscrivent dans un contexte social bien particulier: le XIX^e siècle voit apparaître, avec la naissance de l'industrie, un nouveau débouché pour les femmes des milieux populaires qui délaissent alors le service domestique.

2.2.2. De nouveaux métiers féminins

Loin de la division des sphères voulue par les élites, la réalité matérielle oblige les femmes des milieux populaires et des classes moyennes à exercer une activité rémunérée. Malgré le conservatisme affiché des cantons, les Suissesses ont des possibilités professionnelles bien plus nombreuses et variées que ne l'auraient souhaité les tenants de l'ordre social. Les nouveaux secteurs dans lesquels les Suissesses peuvent travailler entrent-ils en concurrence avec des domaines présentés comme plus traditionnels ?

La travailleuse, une réalité plurielle. La salariée de la fin du XIX^e siècle se distingue de ses devancières par sa visibilité dans l'espace public. Le problème fondamental se pose alors de savoir si une femme peut être rémunérée pour une activité publique et si cette rémunération ne va pas avoir sur la salariée une influence néfaste. L'une des principales inquiétudes des observateurs sociaux est que, quittant la sphère privée, la travailleuse rejette le modèle sociétal et, surtout, ne tienne plus son rôle de mère et d'épouse. En fait, cette crainte est peu fondée, car de nombreuses femmes travaillent déjà sur les marchés et laissent les enfants en nourrice. Mais ce qui change au cours du XIX^e siècle, c'est la prédominance de la théorie de la séparation des tâches, le travail féminin étant alors déconsidéré, même s'il est le fait de la majorité des femmes des milieux populaires. Il faut préciser, toutefois, que la présence des femmes sur le marché du travail dépend avant tout de la conjoncture économique. Un ralentissement des affaires, une crise économique: les femmes sont les premières à en faire les frais et à perdre leur emploi. Le travail féminin au XIX^e siècle présente plusieurs caractéristiques: les femmes travaillent et peuvent exercer simultanément ou alternativement différents emplois. Certains sont saisonniers, comme l'indiennage²⁵² dès le XVII^e siècle, le travail de ces cotonnades supposant de longues périodes de chômage.

Les femmes dans l'industrie en Suisse. Les femmes sont nombreuses dans les usines dès les débuts de l'industrialisation. En 1885, les 255 entreprises du canton d'Argovie emploient 62,2 % de femmes; viennent ensuite l'industrie du tabac, où on dénombre 19,8 % d'ouvrières, puis, loin derrière, l'industrie métallurgique avec 73 femmes pour 723 employés²⁵³.

²⁵² L'indienne est un tissu peint ou imprimé, fabriqué en Europe du XVII^e au XIX^e siècle.

²⁵³ HEAD-KÖNIG Anne-Lise, MOTTU-WEBER Liliane, *Femmes et discriminations en Suisse...*

Ce n'est qu'à partir de 1880 que le canton de Vaud voit se créer de grands ateliers de production, recherchant une main-d'œuvre nombreuse et provoquant l'afflux de ruraux. Cependant, les femmes restent en retrait, puisqu'en 1888, l'industrie vaudoise occupe moins de femmes que le reste de la Suisse. Selon Robert Jaccart, les femmes en occupent 3 058 emplois sur un total de 8 625, soit 35,4 %, alors que la moyenne nationale est de 46 %. Les industries textiles ne recrutent guère, les femmes exerçant d'abord dans le secteur du travail à domicile, comme dans la dentellerie ou la ganterie. Ce moindre engagement dans l'industrie – dont la cause principale est la méfiance des familles envers l'usine – est un élément prégnant du travail féminin helvétique. Ainsi, Madeleine Lamouille-Pillonel, née en 1907 dans le canton de Fribourg et cadette d'une famille de sept enfants, ne sera pas engagée en fabrique²⁵⁴, parce que cette dernière, construite en ville, est synonyme de perversion et que les jeunes filles y côtoient des hommes.

Une fois acceptée, l'embauche à l'usine amorce de nombreux changements dans le mode de vie des employés. Certaines organisations ouvrières craignent qu'au vu du nombre de plus en plus grand de femmes occupées professionnellement à l'extérieur du foyer, ces dernières ne puissent transmettre à leurs filles les connaissances nécessaires à la tenue du ménage. Ces préoccupations sont partagées par certaines associations féminines qui n'ont de cesse de rappeler aux femmes « leur véritable place ». Ainsi l'Alliance nationale des Sociétés féminines suisses²⁵⁵ publie-t-elle, en 1913, une petite brochure intitulée *Quelques conseils adressés aux domestiques*. Ce fascicule est, en fait, un plaidoyer pour le métier de domestique qui serait, selon les auteurs, le seul véritable travail dédié aux femmes. L'extrait qui suit compare la domesticité avec le travail en usine :

« Le travail de fabrique, aisé à trouver et qui n'exige pas un long apprentissage préalable, contribue grandement à encourager la tendance actuelle vers plus de liberté et plus d'indépendance – peut-être même l'a-t-il créée. Ce travail présente en outre le grand avantage de permettre à celui ou à celle qui l'exerce d'habiter dans sa famille et ne mettre aucun obstacle à la création d'un foyer à soi [...]. Par contre, il est de toute évidence que le travail machinal et impersonnel qu'exige le service de la machine ne répond en aucune façon à la nature spéciale et à l'être intime de la femme. Son corps et son esprit exigent, pour se maintenir en bonne santé, la variété des occupations [...]. »²⁵⁶

Sont développés ici les arguments, dits physiologiques, qui cherchent à maintenir la femme dans la sphère privée et à l'écartier de l'usine sous le prétexte de veiller à son équilibre (on retrouve, ici, le spectre de l'hystérie²⁵⁷).

²⁵⁴ DALLERA Corinne, LAMAMRA Nadia, *Du salon à l'usine, vingt portraits de femmes, un autre regard sur l'histoire du canton de Vaud*, Mont-sur-Lausanne : COEDITION CLAFV-ADF-Ouverture, 2003.

²⁵⁵ Cette Alliance regroupe de nombreuses associations féminines au XIX^e siècle. Une étude complète de ses structures et de son histoire est présentée dans le chapitre 3.

²⁵⁶ *Quelques conseils adressés aux domestiques*, publiés par l'Alliance nationale des Sociétés féminines suisses, Berne, 1913, p. 2, N 11.950, BNS.

²⁵⁷ Le lien entre profession et hystérie est étudié dans le chapitre 3.

Les femmes dans le secteur des services. À partir de 1900, on observe, dans les demandes de passeport, l'apparition de « professeurs de langue », alors qu'en 1880, les « institutrices » étaient bien plus nombreuses. L'enseignement est le secteur professionnel privilégié des femmes issues des classes moyennes ou bourgeoises. Et ce d'autant plus que le dernier tiers du XIX^e siècle est marqué par un ralentissement économique et que ce métier constitue une alternative envisageable pour des familles qui se rendent compte que leurs filles vont devoir travailler.

Afin d'appréhender les mutations qui affectent les professions féminines durant le dernier tiers du XIX^e siècle, la langue allemande est un allié précieux : on parle alors de *Bürotochter* (fille de bureau) ou *Saaltochter* (fille de salle), des métiers dont le masculin n'existe pas.

La dactylographe est le meilleur exemple de l'émergence de ces nouveaux métiers. Dans sa thèse, Delphine Gardey a très bien saisi l'évolution de cette profession. Les commis de bureau, exclusivement masculins au milieu du siècle, voient l'évolution des techniques – l'invention de la machine à écrire, par exemple –, mais aussi le besoin grandissant de main-d'œuvre bon marché ouvrir peu à peu aux femmes la porte du bureau. Les mesures de séparation des sexes sont drastiques et, peu à peu, le métier se féminise et perd donc de son intérêt. L'avancement, qui était auparavant la règle, devient impossible, les femmes restant cantonnées à leur machine à écrire²⁵⁸.

Le salaire. Durant tout le XIX^e siècle, l'emploi féminin est avant tout synonyme de travail bon marché. Le salaire masculin doit subvenir aux besoins de la famille, alors que celui d'une femme n'est considéré que comme un revenu d'appoint dont la vocation n'est pas de supporter les charges du ménage. En effet, toujours placées sous la domination d'un homme (père, frère), les femmes sont certaines, en théorie, d'être à l'abri du besoin. On aboutit à un cercle vicieux concernant le bas salaire des femmes : d'un côté, celui-ci est la preuve de leur infériorité sur le plan de la production et, de l'autre, la confirmation qu'une femme ne peut pas travailler aussi dur qu'un homme. Un élément est à prendre en compte : les qualités dites « féminines », comme la rapidité, la patience, la docilité, l'endurance, ne sont pas considérées comme des qualifications, ce qui permet de maintenir les salaires bas. Si, au XVIII^e, les fileuses peuvent prétendre à un salaire 30 % supérieur à celui des journaliers²⁵⁹, du fait de compétences différentes, il n'en est plus de même au XIX^e siècle et on peut parler, en cela, d'une régression sensible des conditions du travail féminin. En 1870, dans la rubanerie bâloise, les hommes touchent 18 francs par pièce, alors que les femmes reçoivent entre 10 et 12,50 francs. Il faut distinguer deux catégories de salariées présentes durant tout le XIX^e siècle : celles bénéficiant d'un traitement fixe et celles rétribuées à la journée. Les premières sont employées des Postes, vendeuses, caissières, fonctionnaires de l'instruction publique²⁶⁰.

²⁵⁸ GARDEY Delphine, *La dactylographe et l'expéditionnaire. Histoire des employés de bureau 1890-1930*, Paris : Belin, 2001.

²⁵⁹ HEAD-KÖNIG Anne-Lise, MOTTU-WEBER Liliane, *Femmes et discriminations en Suisse...*, p. 157.

²⁶⁰ DENSART Madeleine, SURCHAT Jacqueline, *Le cigare et les fourmis...*

Les femmes protégées? Tout au long du XIX^e siècle, la travailleuse est perçue comme un individu faible qu'il convient de protéger au même titre que les enfants²⁶¹. L'argumentaire développé est toujours le même: le travail a des conséquences physiologiques et morales néfastes sur la salariée. Le corps féminin étant trop délicat pour résister à un dur labeur, celui-ci peut entraîner, selon l'opinion générale, une perversion des organes reproducteurs et rendre les femmes incapables de porter des enfants, les éloignant ainsi de leur fonction «naturelle». En conséquence, le législateur va concentrer son attention sur le nombre d'heures de travail. La protection des employées, et surtout sa justification, montre que la femme n'est pas un travailleur comme les autres et qu'elle pose des problèmes différents de ceux de la main-d'œuvre masculine. Pourtant, il ne faut pas oublier que ces lois, comme l'interdiction du travail de nuit ou la limitation du temps de travail, ne sont bien souvent valables que dans les industries, c'est-à-dire là où les hommes sont majoritaires. Le secteur des services, où sont employées une majorité de femmes, n'est pas concerné.

En Suisse, la législation sur le travail des femmes est l'affaire des cantons. Dans le canton de Vaud, par exemple, les femmes sont relativement protégées par la loi de 1877 qui fixe des règles en matière d'hygiène, de sécurité, de rétribution et d'engagement des ouvriers (hommes, femmes et enfants):

«Art. 15: Les femmes ne peuvent en aucun cas être employées au travail de nuit ou du dimanche. [...] Après et avant leurs couchés, il est réservé un espace de temps de huit semaines en tout, pendant lequel les femmes ne peuvent être admises au travail dans les fabriques. Elles ne sont reçues de nouveau dans la fabrique qu'après qu'elles ont fourni la preuve qu'il s'est écoulé six semaines au moins depuis le moment de leurs couchés [...].»²⁶²

Il ne s'agit pas ici de congé de maternité (aucune indemnité n'est versée), mais d'une interdiction de travail qui incite les femmes à travailler le plus longtemps possible avant l'accouchement et à reprendre leur emploi sans tarder.

Si le corpus législatif n'a pas un impact prépondérant sur la protection des femmes au travail, on pourrait penser que les syndicats (organisés à partir de 1870 dans l'industrie et dans l'horlogerie²⁶³), attachés à la défense des salariés, assureraient cette tâche. Or, les ouvriers syndiqués cherchent avant tout à protéger leurs emplois et leurs salaires en écartant les femmes du marché du travail. Le salaire féminin est en effet, pour eux, davantage un élément de concurrence qu'un enjeu de parité.

Cependant, le travail à l'usine permet de disposer d'horaires fixes et les femmes peuvent ainsi se ménager un temps de loisir, ce qui représente un avantage non négligeable pour celles ayant débuté leur vie professionnelle comme domestique:

²⁶¹ SCOTT Joan, «La travailleuse», in *Histoire des femmes en Occident...*, p. 505.

²⁶² DENSART Madeleine, SURCHAT Jacqueline, *Le cigare et les fourmis...*

²⁶³ SCHWARR Karl, «Syndicat de l'Industrie», in *Dictionnaire historique de la Suisse*, en ligne, <http://www.hls-dhs-dss.ch/textes/f/F16488.php>.

«*Les travaux en place étaient bien plus durs que l'usine [...]. Alors elle [la sœur du témoin] a été travailler à l'usine, car là on pouvait quand même vivre normalement.*»²⁶⁴

Plutôt l'usine que la place, dès lors que les possibilités d'embauche sont nombreuses. Et pourtant, la majorité des femmes candidates au départ pour Paris sont des domestiques. L'étude des caractéristiques de la domesticité en Suisse va peut-être apporter quelques éléments de compréhension.

2.2.3. Être domestique en Suisse à la fin du XIX^e siècle

Pour bon nombre de jeunes filles, le placement comme domestique a d'abord été un expédient permettant de gagner sa vie. La brochure déjà citée, *Quelques conseils adressés aux domestiques*, s'inscrit dans cette tradition :

«*Pour toute femme tant soit peu intelligente, le service domestique constitue donc un excellent moyen d'éducation et laisse après soi un sentiment intérieur de satisfaction ; il est en outre et a toujours été, pour la jeune fille du peuple la meilleure des préparations en vue de sa carrière future de ménagère et de mère de famille.*»²⁶⁵

Une profession principalement urbaine. C'est en ville que les domestiques trouvent le plus facilement du travail, même s'il ne faut pas sous-estimer la part de la domesticité rurale qui se distingue par les variétés des tâches qu'elle doit assumer : soin du ménage, du bétail, travail aux champs. Le service domestique, avant tout féminin, peut créer un déséquilibre démographique au sein des aires urbaines²⁶⁶. En 1790, la domesticité féminine de la ville de Zurich totalise 16,6 % de la population de la ville²⁶⁷. Certes, l'exemple est antérieur au XIX^e siècle, mais il permet d'apprécier l'importance du service domestique en ville, alors même qu'on assiste à une baisse du nombre d'employées, voire à une crise de recrutement. Ce problème est plus aigu dans les centres urbains situés à proximité d'espaces qui s'industrialisent et où la main-d'œuvre féminine préfère se tourner vers un emploi plus stable, moins contraignant et mieux payé. Ce processus va s'accélérer durant la première moitié du XIX^e siècle, même si la proportion de femmes domestiques reste importante. En 1847, ces dernières représentent entre 50 % et 60 % de l'ensemble des femmes suisses déclarées actives. À Genève, la proportion ne cesse d'augmenter : on passe de 24,5 % en 1843 à 32,2 % en 1870²⁶⁸. Par contre, pendant le dernier tiers du XIX^e siècle, la concurrence de l'industrialisation se fait plus forte et les classes aisées peinent à recruter des domestiques compétentes.

L'âge de la domestique détermine les conditions de son engagement. Les plus jeunes, âgées bien souvent de moins de 14 ans et vivant en milieu rural, profitent

²⁶⁴ DENSART Madeleine, SURCHAT Jacqueline, *Le cigare et les fourmis...*, p. 67.

²⁶⁵ *Quelques conseils adressés aux domestiques...*, p. 2, N 11.950, BNS.

²⁶⁶ HEAD-KÖNIG Anne-Lise, MOTTU-WEBER Liliane, *Femmes et discriminations en Suisse...*, p. 113.

²⁶⁷ HEAD-KÖNIG Anne-Lise, MOTTU-WEBER Liliane, *Femmes et discriminations en Suisse...*

²⁶⁸ HEAD-KÖNIG Anne-Lise, MOTTU-WEBER Liliane, *Femmes et discriminations en Suisse...*, p. 14.

d'un réseau de relations familiales ou amicales pour trouver à se placer. La distance qui sépare les enfants du domicile familial est proportionnelle à l'âge : plus les filles grandissent, plus elles s'éloignent :

«En 1921, j'ai travaillé comme fille de cuisine [...]. Après, j'ai été travailler à Genève chez une dame, bien que maman m'avait dit de faire attention [...].»²⁶⁹

Les domestiques plus âgées ont recours à des bureaux de placement, comme il en existe à Lausanne ou à Genève, ou, pour les plus fortunées, à des petites annonces dans les journaux. Il existe enfin tout un réseau informel : relations, bouche-à-oreille, recommandations, difficilement saisissables car les sources manquent.

La mission de la domestique suisse. Être domestique est bien plus qu'un métier, c'est une condition, un engagement total du corps et de l'esprit. C'est en tout cas l'image que souhaite diffuser la bourgeoisie, premier employeur de domestique. Si, dans toute l'Europe, les élites érigent la fidélité comme qualité première chez la servante, certains discours produits en Suisse cherchent à démontrer qu'il s'agit non pas d'un simple emploi, mais d'une mission qui concourt au bon fonctionnement de la société helvétique, voire même de la Nation. Ainsi, la brochure *Quelques conseils adressés aux domestiques* décrit, dans une sous-partie intitulée *Les principes fondamentaux du service domestique*, la place que la domestique occupe dans la société :

«Le travail d'une domestique n'est ni un travail purement machinal, comme le travail de fabrique par exemple, ni la simple préparation des repas, le nettoyage, le balayage, etc., il est en outre une collaboration active à la bonne marche de la maison et à la prospérité de la famille. C'est là en effet le but auquel tendent les travaux domestiques, si multiples et si divers, car il ne saurait y avoir de foyer digne de ce nom, de véritable vie de famille, que là où règnent l'ordre, la propreté, la ponctualité, les bonnes mœurs ; là où l'alimentation est rationnelle et où les enfants sont bien élevés.

L'État et sa prospérité reposent sur des familles bien ordonnées ; chaque serviteur consciencieux est donc en droit de se dire qu'il contribue pour sa part à la prospérité du pays.»²⁷⁰

Bien plus qu'un emploi, le service domestique est ici un fondement de la cellule familiale. Les arguments repris dans cet extrait sont classiques au XIX^e siècle : une société n'est ordonnée et ne peut connaître la prospérité que si chaque individu connaît sa place et travaille pour le bien commun. Les pauvres restent pauvres et les domestiques doivent servir, car c'est là qu'on a besoin d'eux. Certes, il faut bien distinguer les discours de la pratique, mais au vu de l'importance de l'association qui publie cette brochure, la diffusion de ce message a dû toucher un large public. Cela ne veut pas dire que toutes les domestiques y adhèrent, mais leurs employeurs possèdent là des arguments qui facilitent leur positionnement. Cette vision de la place de l'individu dans les valeurs helvétiques renvoie à certaines idées du calvinisme, comme la prédestination qui entérine une situation voulue par Dieu.

²⁶⁹ DENSART Madeleine, SURCHAT Jacqueline, *Le cigare et les fourmis...*, p. 67.

²⁷⁰ *Quelques conseils adressés aux domestiques...*, p. 3, N 11.950, BNS.

La piété et la soumission à une volonté divine sont d'ailleurs vivement conseillées à celles qui prétendent être de bonnes domestiques. Une brochure anonyme, *Conseils d'un ami à de jeunes domestiques*, publiée à Lausanne en 1821, insiste sur ce point :

«Leurs protecteurs et leurs maîtres sentiront sans doute que leur première tâche est de les amener à la connaissance et à l'amour de leur Sauveur, comprenant que nul ne peut être un bon serviteur à l'égard de ceux dont il dépend sur terre, si auparavant il n'a pas entièrement soumis son cœur à Dieu qui est son Souverain Maître. [...]

Car ce qu'elle [Marie, la jeune domestique, héroïne du récit] craint le plus c'est d'offenser son maître céleste et elle sait qu'elle est toujours en sa présence et qu'il a formellement défendu de servir par manière d'acquit. [...]

Chaque matin, chaque soir, elle prie Dieu de la bénir, ainsi que ses Maîtres et leur famille et [tous] les jours elle lit quelques portions de l'Écriture Sainte. [...] Elle recueille dans sa mémoire les textes de l'écriture, surtout ceux relatifs aux devoirs des domestiques. Elle y réfléchit souvent, se les applique et considère attentivement si elle s'en acquitte de mieux en mieux. [...] Ce bien-aimé Sauveur a revêtu la forme de serviteur [...].»²⁷¹

Se cristallise ici la forme la plus aboutie de la théorie selon laquelle la domestique est non seulement indispensable à la société, mais qu'elle a aussi – par sa destinée orientée tout entière vers le service d'autrui – repris le rôle du Christ qui fut serviteur lui-même. Il faut cependant prendre garde à ce type de littérature. Il s'agit dans cet ouvrage de décrire la figure fantasmée d'une domestique, imaginée par un anonyme bourgeois. La jeune Marie est pieuse, travailleuse, sobre, économe, discrète, soumise et surtout :

«Elle est prompte et diligente à son ouvrage, et s'en acquitte avec tant de zèle et d'empressement, qu'il semble un plaisir pour elle plutôt qu'une tâche.»²⁷²

Avec la notion de plaisir, nous ne sommes plus là dans le travail (permettant d'acquérir une rémunération) ou le métier (qui exige des compétences particulières), mais presque dans une forme de jouissance. Ce plaisir pris à l'accomplissement des tâches, ce bien-être ressenti sont dus à la parfaite adéquation entre la condition domestique et la « nature féminine ». Le domaine professionnel, espace du construit, de l'acquis, nécessitant un apprentissage, a fait place à la sensation, au sensible, à ce qui relève de la nature, de l'inné.

Outre une réflexion sur la mission du domestique (qui s'adresse avant tout aux femmes, par l'intermédiaire de Marie), l'auteur a pour principal objectif d'aider, en toute amitié, les jeunes domestiques (hommes ou femmes, cette fois, qu'ils travaillent en boutique ou chez des particuliers) à être de bons serviteurs. Or, un glissement s'opère au fil des pages : on passe des « *conseils affectueux* » à une liste de devoirs qui encadrent le serviteur dans tous les aspects de sa vie. Le mot « droit » n'apparaît jamais. Les conseils affectueux se muent en une liste de commandements où l'impératif est plus souvent utilisé qu'un ton doux et paternaliste. Le domestique est

²⁷¹ *Conseils d'un ami à de jeunes domestiques*, Lausanne, 1821, p. 12, G 1063/2, BNS.

²⁷² *Conseils d'un ami à de jeunes domestiques...*, p. 5.

soumis corps et biens à la volonté divine et à celle de ses maîtres, même si certaines recommandations, comme la docilité ou la soumission, concernent davantage les femmes. On retrouve ce ton catégorique dans *Le Manuel de la ménagère* (adressé à un public uniquement féminin) lorsque la formation de la jeune domestique est abordée : « *Dans ce domaine, la docilité et la reconnaissance sont de rigueur.* »²⁷³

Des thèmes se retrouvent dans les nombreuses sources consultées traitant de la condition domestique. L'un des premiers est la fidélité aux maîtres. Deux reproches reviennent fréquemment dans les commentaires des maîtres sur les domestiques : elles accomplissent fort mal leurs tâches et, en plus, elles refusent de rester longtemps au même endroit. Ainsi, les écrits rédigés par les maîtres et chargés d'édifier les servantes insistent longuement sur le devoir moral du domestique que constitue le fait de rester en place :

« *15° Une plainte que l'on entend constamment, c'est que les domestiques ne restent que très peu de temps dans les places qui ne leur offrent pas d'avantages particuliers sous le rapport du salaire, de la richesse de la tenue de la maison etc. L'amour du changement, le désir de voyager, le désir d'apprendre et aussi un peu une susceptibilité exagérée, des prétentions un peu ambitieuses, rendent la jeune fille indifférente au fait que le serviteur qui sait rester dans sa place arrive à plus de considération, d'estime, et aussi des résultats pécuniaires plus assurés que celui qui change sans cesse. Une personne qui ne s'enracine nulle part se sent partout étrangère et perd, par cela même, beaucoup de son meilleur moi.* »²⁷⁴

Dans cet extrait, on observe le même glissement du mélioratif au péjoratif étudié plus haut : l'auteur passe de la curiosité de voir et de découvrir le monde pour très vite arriver à l'arrogance, ou pire, à l'ambition. Quitter sa place est un événement qui n'est pas dans l'évolution naturelle des choses, bien au contraire, il s'agit d'un acte grave :

« *Mais prenez garde de ne pas vous laisser entraîner à cela par un caprice, par un amour-propre blessé de quelques reproches qui vous auraient été faits, où parce que vous ne jouissez pas de toutes les facilités que vous pourriez désirer.* »²⁷⁵

Les seules exceptions autorisées par l'auteur sont la perte de la santé et la peur de perdre sa moralité (autant dire sa vertu). Mais la plupart des départs sont vus comme le fait d'un caprice, de l'impulsivité ou d'une fierté mal placée. L'argument du manque de « *facilités* », c'est-à-dire de confort, semble être presque déplacé pour un domestique.

Les différentes sources étudiées sont avant tout des imprimés théoriques, diffusés dans toute la Suisse romande, qui ont pour objectif la formation des domestiques par le biais de conseils. Le ton y est souvent catégorique, voire méprisant. Mais ces écrits renvoient une image fantasmée de la domestique à qui l'on dénie tout désir ou

²⁷³ SUEZ-DUCOMMUN Jenny, *Le Manuel de la ménagère...*, p. 11, N 1065, BNS.

²⁷⁴ *Quelques conseils adressés aux domestiques...*, p. 11, N 11.950, BNS.

²⁷⁵ *Conseils d'un ami à de jeunes domestiques...*, p. 15, G 1063/2, BNS.

volonté. Pas une seule ligne n'est consacrée aux difficultés qu'elle rencontre dans son service.

Cependant, si cette littérature moralisante consacre et justifie l'infériorité de la domestique, il existe d'autres ouvrages qui, à l'inverse, cherchent à sensibiliser les maîtres aux conditions des servantes. Ainsi, après avoir donné quelques conseils aux domestiques, l'Alliance nationale des Sociétés féminines suisses publie en 1912 une brochure intitulée *Simple conseils à l'usage des maîtresses de maison occupant des domestiques*²⁷⁶. Ce mot de « conseils » revient de façon récurrente dans les titres de ce type d'écrit. Un conseil est une recommandation et n'a donc pas de caractère obligatoire. À l'inverse d'un ordre, qui n'est pas discuté, le conseil est davantage du ressort de la persuasion que de la force. L'auteur fait appel à la raison du lecteur, à son bon sens. L'imprimé analysé ici est l'exact pendant de *Quelques conseils adressés aux domestiques*, même si le volume est mieux construit. Trois grandes parties en émergent : *Les considérations générales, les obligations morales de la maîtresse de maison à l'égard de ses domestiques et les règles fondamentales à observer dans les rapports avec les domestiques*. L'image de la domestique a évolué si on la compare à celle décrite par le *Manuel de la ménagère* et le ton change complètement dans la brochure publiée en 1916 :

« 3° Il est indispensable que chacun se rende compte et que les femmes en particulier, s'habituent à l'idée de voir toute une classe de leurs semblables, les domestiques, s'efforcer de conquérir une position meilleure, ainsi que des garanties légales pour leurs droits. Ces aspirations et ces efforts sont un des côtés de la question féministe qui préoccupe en ce moment tous les hommes et toutes les femmes qui pensent.

4° Les exigences plus grandes de la servante moderne quant au salaire, à l'entretien, à la considération dont elle jouit, marchent de pair avec l'augmentation générale du taux de la main-d'œuvre féminine, en particulier pour le travail ménager. [...]

Elle soumettra à un examen sérieux ses propres manières de faire, et dans le cas où elle reconnaîtrait que celles-ci ne s'adaptent plus aux circonstances modernes, elle s'efforcera de se plier aux exigences des temps nouveaux en prenant de ceux-ci ce qu'ils ont de meilleur. »²⁷⁷

L'auteur parle de « droit », d'« aspirations », de « conquérir une position meilleure ». Le discours traditionnel a fait place à une nouvelle vision, où la domestique n'est peut-être domestique que pour un temps court, où le fait de changer de place n'est plus fustigé et où la fidélité et la soumission ne sont pas érigées en valeurs absolues. Autre nouveauté, l'allusion faite dans le texte à la « question féministe ». L'émancipation de la domestique serait-elle parallèle à l'émancipation féminine ou tout du moins à la reconnaissance des femmes en tant que citoyennes ? Au vu des autres sources, il s'agit là surtout de la question des droits des femmes dans le cadre du travail et non sur le terrain législatif. Comme nous le verrons plus loin, l'Alliance nationale des Sociétés féminines suisses n'a pas fait de l'acquisition

²⁷⁶ *Simple conseils à l'usage des maîtresses de maison occupant des domestiques*, Alliances nationale des Sociétés féminines suisses, Berne : Imprimerie Scheitlin, 1912, N11, 180, 24, BNS.

²⁷⁷ *Simple conseils à l'usage des maîtresses de maison...*, p. 2, N11, 180, 24, BNS.

des droits politiques sa priorité. Le reste du texte est à l'image de cette introduction, l'Alliance proposant aux maîtresses de maison de favoriser les cours du soir pour les domestiques et d'essayer de les appeler le moins possible: «*Déranger sans nécessité une domestique de son travail, pour l'appeler d'un autre côté, est un signe certain d'une tenue de maison défectueuse.*»²⁷⁸ Une lente mutation semble s'opérer au début du xx^e siècle où l'on passe de la domestique à l'employée de maison. En effet, même si la plupart sont encore logées, leurs gages, leurs congés sont l'objet d'une attention plus soutenue. La mutation s'accélère après la Première Guerre mondiale. Pour preuve, cette caricature (figure 18) datant de 1924²⁷⁹: une femme est suspendue dans un placard à balais, les bras en croix dans une attitude christique, la tête auréolée de lauriers. En dessous est inscrit en suisse allemand: «*Bonne, espèce disparue, autrefois courante sous nos latitudes. Ne mangeait rien, ne buvait rien, ne dormait pas et refusait de se faire payer*». On retrouve ici l'élément central, mis en avant dans les brochures examinées: le sacrifice comme métier, la bonne n'a ni corps, ni besoins, ni désirs humains.

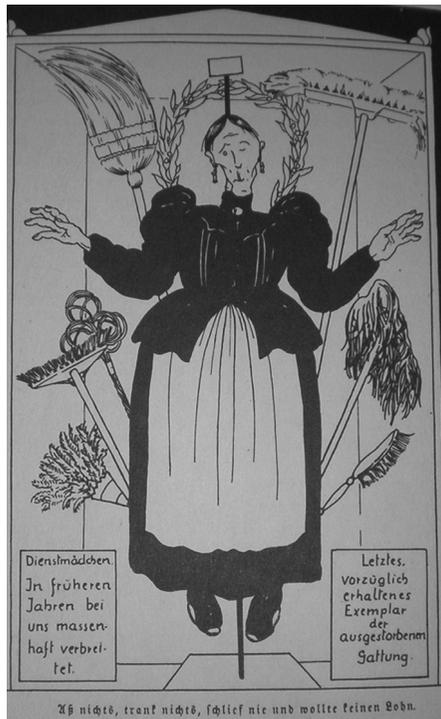


Fig. 18 – La dernière bonne suisse²⁸⁰.

²⁷⁸ *Simple conseils à l'usage des maîtresses de maison...*, p. 5.

²⁷⁹ GAILLARD Ursula, MAHAIM Annik, *Retards de règles: attitude devant le contrôle de naissance et l'avortement en Suisse du début du siècle aux années vingt*, Lausanne: Éditions d'En Bas, 1983, p. 16.

²⁸⁰ *Nebelspalter*, 28 novembre 1924, cité par GAILLARD Ursula, MAHAIM Annik, *Retards de règles...*, p. 16.

La question du salaire. La caricature de « la dernière bonne suisse » sous-entend que la rétribution des domestiques est faible. Qu'en est-il exactement ? L'évaluation du salaire des domestiques en Suisse n'est pas aisée. Les investigations menées aux archives fédérales et dans les différentes archives cantonales n'ont pas permis de trouver des grilles de salaire concernant les domestiques. Dans aucune brochure, même syndicale, il n'est fait mention des rémunérations. Celles-ci constituant un possible facteur de migration, il était indispensable de trouver quelques indications sur le sujet, afin d'étudier une corrélation possible entre le salaire et la décision de départ. Les petites annonces parues dans les quotidiens suisses romands se sont révélées des sources utiles pour aborder cette problématique. Des sondages ont été conduits sur les deux grands quotidiens romands : *La Gazette de Lausanne* et *Le Journal de Genève*, entre 1880 et 1914, tous les cinq ans, plus précisément aux mois d'octobre, novembre et février, propices aux changements de place. Certaines petites annonces donnent effectivement une idée des gages reçus par les domestiques suisses. Cependant, la question du salaire reste délicate, car soumise à de nombreuses variations : il faut non seulement prendre en compte le fait que la domestique est le plus souvent nourrie, logée et blanchie, mais également le type de poste qu'elle occupe dans la maison, si la domesticité est nombreuse ou non. Une femme de chambre gagnera plus qu'une simple bonne, puisqu'elle est davantage en contact avec les employeurs. Dans les sources étudiées, le salaire est toujours donné au mois et les gratifications éventuelles sont précisées en sus. Ainsi, le 17 février 1885, une annonce paraît pour le recrutement d'une cuisinière qui devra également garder la maison, le tout pour un salaire variable entre 20 et 30 francs par mois²⁸¹. En 1880, le 28 mai, c'est une bonne d'enfants :

«[...] qui aurait à se charger des soins matériels et intellectuels de deux enfants, âgés de 4 et 8 ans. Elle doit être âgée d'environ 25 ans, avoir déjà servi dans des maisons distinguées, posséder de bonnes recommandations et une bonne prononciation et pouvoir enseigner les enfants dans les branches élémentaires pour un salaire de 600 francs par an.»²⁸²

Le 23 février 1895, on propose une place de femme de chambre pour 25 francs par mois²⁸³. Il semblerait qu'il s'agisse là du minimum, puisque d'autres annonces font état de 60 francs par mois²⁸⁴. Les revenus les plus bas, 8 à 10 francs par mois, sont réservés aux jeunes filles qui aident au ménage tout en apprenant une langue étrangère²⁸⁵. Dans une autre annonce datée du 3 octobre 1905,

«On demande deux femmes de chambre et deux filles pour aider à la maîtresse de la maison dans les ouvrages de la cuisine. Gages de vingt à quarante francs par mois suivant capacité de travail.»²⁸⁶

²⁸¹ *Gazette de Lausanne*, du 17 février 1885, FRg 415 Res, BNS.

²⁸² *Gazette de Lausanne*, du 28 mai 1880.

²⁸³ *Gazette de Lausanne*, du 23 février 1895.

²⁸⁴ *Gazette de Lausanne*, du 25 novembre 1910.

²⁸⁵ *Gazette de Lausanne*, du 20 février 1905.

²⁸⁶ *Gazette de Lausanne*, du 3 octobre 1905.

Le salaire peut également évoluer en fonction du temps passé en poste, ainsi cette petite annonce du 8 octobre 1910 :

«Annonce qui demande une première femme de chambre. Le salaire est de 50 frs par mois pour commencer.»²⁸⁷

Ces quelques exemples, très utiles, ne permettent cependant pas de dresser un tableau complet et précis des gages reçus pour les différents postes du travail domestique. Une rapide étude sur le coût de la vie au cours de la deuxième moitié du XIX^e siècle peut fournir également quelques éléments d'appréciation et de comparaison. Outre la nourriture, le logement est un poste important de dépense. Ainsi, en 1872, un ouvrier genevois dépense 350 francs par an pour se loger, lui et sa famille. À Nyon, petite ville vaudoise au bord du lac Léman, il faut compter entre 180 et 200 francs par an pour une chambre et une cuisine, et plus de 300 francs pour deux chambres²⁸⁸. La question du salaire des domestiques est complexe, tant la rémunération varie selon les postes occupés et l'honorabilité des maisons. De surcroît, il est difficile de le comparer avec celui d'autres professions féminines, car c'est l'un des rares métiers où subsistent des avantages en «nature» (même s'ils sont soumis à l'impôt sur le revenu) : logement, nourriture, blanchissage, parfois étrennes lors des fêtes de fin d'année ou au gré des événements familiaux.

De fait, les Suissesses sont pleinement intégrées à l'économie du pays même si la précarité et l'insécurité sont prégnantes. Il est intéressant de constater le décalage qui existe entre la réalité d'un marché du travail où les femmes sont présentes et des discours philosophiques ou encore médicaux qui s'acharnent à faire de la femme un être inférieur.

²⁸⁷ *Gazette de Lausanne*, du 8 octobre 1910.

²⁸⁸ DENSART Madeleine, SURCHAT Jacqueline, *Le cigare et les fourmis...*, p. 75.

CHAPITRE 3

DISCOURS ET PRATIQUES :

LA ROMANDE DANS L'ESPACE PUBLIC

Au XIX^e siècle, en Europe occidentale, le regard de la société sur la femme évolue en deux temps principaux. Le premier XIX^e siècle, héritier de la Révolution française, maintient les femmes au sein du foyer : le Code civil de 1804, prolongement des stéréotypes anti-féminins forgés au cours de la décennie précédente, d'abord en France puis importés dans la République helvétique, a consacré l'infériorité de la femme par rapport à l'homme. Dans les sociétés européennes se distinguent dès lors deux sphères : l'une publique, dominée par l'homme, citoyen de plein droit, et l'autre privée, espace réservé aux mineurs : les enfants, les femmes, les fous. Le second XIX^e siècle est, à partir des années 1860, le temps durant lequel émerge le premier âge du féminisme, où l'éducation des filles devient une préoccupation de l'État. La Suisse ne se distingue guère de ses voisins européens. Elle est un des foyers majeurs qui théorisent l'exclusion des femmes de l'espace public, mais – est-ce si paradoxal ? – pense aussi très tôt leur éducation et leur instruction. Cette dichotomie féminin/masculin, dont il est intéressant de rechercher les fondements, se retrouve dans les traités politiques et philosophiques qui proposent un modèle bourgeois à toutes les couches de la société et, avec ce dernier, une vision bien particulière de la femme et de son rôle dans la famille. La façon dont les penseurs et pédagogues helvétiques conceptualisent la place de la femme mérite d'être examinée. Qu'en pensent les principales intéressées ? Qu'elles s'inscrivent dans ce *topos* ou, au contraire, qu'elles s'efforcent de le contourner voire de le contester, nous devons rechercher dans quelle mesure cette image dépréciative de la femme peut influencer sa décision de quitter sa terre natale ?

3.1. LE PHILOSOPHE ET LE MÉDECIN : THÉORICIENS DE L'INFÉRIORITÉ FÉMININE

Les débuts de la Révolution française voient se brouiller la distinction entre espaces féminins et masculins quand certaines femmes s'avancent dans le domaine politique pour tenter d'y occuper une place jusqu'alors inédite. La réaction masculine est prompte et brutale : très vite, la théorie des sphères réinstalle l'homme dans le public et renvoie la femme au sein du foyer. Cette exclusion de la sphère publique est le fruit d'écrits juridiques et politiques qui ont influencé la société helvétique et la place que celle-ci accorde aux femmes. En 1804, la France puis la Suisse²⁸⁹, par le biais des articles 213 à 217 du Code civil, placent les citoyennes sous la dépendance du père ou de l'époux, tout en leur octroyant une place ambiguë dans l'espace commun. Mais cette exclusion est le fait d'un long processus qui a permis de penser l'incapacité de la femme, voire son infériorité par rapport à l'homme. Afin d'entériner cet état de fait, les législateurs s'appuient sur une large production de discours, reprenant des arguments dits scientifiques et philosophiques des époques antérieures.

3.1.1. De la faiblesse physique de la femme

C'est d'abord sur les différences physiques, sur la force, que médecins puis philosophes produisent un discours censé démontrer l'inégalité entre hommes et femmes. Or, l'étude de celui-ci sur le temps long voit les arguments évoluer : si, dans l'Antiquité, la faiblesse de la femme s'explique par une inversion des organes génitaux, les époques moderne et contemporaine mettent en avant la différence manifeste entre masculin et féminin, le premier, être de culture et animal politique, quand le second ne semble pas dépasser le stade de nature.

La théorie des humeurs. L'argument physiologique est ancien, puisque déjà Galien, médecin grec du II^e siècle de notre ère, installé à Rome, explique dans son ouvrage *De l'utilité des parties du corps humain* que les parties génitales des hommes et des femmes sont semblables mais *inversées*. Selon Elsa Dorlin²⁹⁰, plus que les différences physiques, c'est surtout entre le sain et le pathologique que se construit la différence entre féminin et masculin. Thomas Laquer²⁹¹ utilise la même source que la philosophe, mais considère cette proposition comme la preuve que les différences physiques entre les deux sexes ne sont que le résultat d'une différence de catégorie sociale, donc genrée. Elsa Dorlin y voit la mise en avant des tempéraments qui, selon elle, « *a permis de conceptualiser, de naturaliser et d'inscrire*

²⁸⁹ Depuis 1803 et l'Acte de médiation établi par le Premier Consul, la Suisse est une Confédération d'États. Chaque canton a sa propre constitution inspirée d'autres codes civils, autrichiens, français.

²⁹⁰ DORLIN Elsa, *La matrice de la race, Généalogie sexuelle et coloniale de la Nation française*, Paris : La Découverte, 2006.

²⁹¹ LAQUEUR Thomas, *La fabrique du sexe, Essai sur le corps et le genre en Occident*, Paris : Gallimard, 1992 pour l'édition française, 1990 pour l'édition originale.

au plus profond de la chair des corps un rapport de pouvoir»²⁹². Le tempérament, notion centrale dans la médecine hippocratique, désigne alors l'organisation interne du corps. Celui-ci est composé de plusieurs humeurs ayant chacune des vertus différentes (froide, chaude, humide et sèche). La bonne santé se définit par un équilibre parfait entre ces humeurs, alors que la maladie est le résultat de l'excès ou de l'absence d'une d'entre elles. Ainsi, c'est en définissant les tempéraments féminins comme froids et humides, alors que les hommes ont un tempérament sec et chaud, que les médecins du xvii^e siècle, héritiers de la culture hippocratique, s'accordent pour voir dans les femmes des malades potentielles, leurs humeurs ne correspondant pas à celles des hommes qui constituent la référence.

Dans *Émile ou de l'éducation*, au livre cinquième, Rousseau reprend ce *topos* de l'éternelle malade qui, selon lui, fonde la dissemblance entre hommes et femmes :

«Le mâle n'est mâle qu'en certains instants, la femelle est femelle toute sa vie, ou du moins toute sa jeunesse ; tout la rappelle sans cesse à son sexe, et, pour en bien remplir les fonctions, il lui faut une constitution qui s'y rapporte. Il lui faut du ménagement durant sa grossesse ; il lui faut du repos dans ses couches ; il lui faut une vie molle et sédentaire pour allaiter ses enfants [...].»²⁹³

Cette incapacité de la femme à surmonter les différents moments rythmant sa vie est la preuve de son infériorité, car elle en sort affaiblie. L'une des conséquences de cette infériorité est l'impossibilité pour les femmes de soutenir un effort intellectuel prolongé :

«Même quand elles sont libres, leurs temps de bonne volonté sont courts et bientôt passés ; l'instinct les pousse et l'instinct les arrête.»²⁹⁴

Dominées par leur instinct, les femmes ne peuvent se hisser à l'abstraction, ce qui justifie leur éviction de l'espace public. À l'inverse, si l'homme peut être parfois «mâle», il ne l'est que pour un temps court ; très vite la culture et donc la raison reprennent le dessus.

Cette faiblesse physiologique des femmes se retrouve dans l'œuvre majeure de Johann Heinrich Pestalozzi²⁹⁵, *Léonard et Gertrude, un livre pour le peuple*²⁹⁶, écrite de 1781 à 1787. Dans cet ouvrage, à mi-chemin entre le roman et la didactique, le pédagogue suisse cherche à concrétiser les écrits de Rousseau. Bien qu'il

²⁹² DORLIN Elsa, *La matrice de la race...*, p. 22.

²⁹³ ROUSSEAU Jean-Jacques, *Émile ou de l'éducation*, 1762, Paris : GF-Flammarion, édition de 1966, p. 470.

²⁹⁴ ROUSSEAU Jean-Jacques, *Émile ou de l'éducation...*, p. 467.

²⁹⁵ Johann Heinrich Pestalozzi est un Zurichois qui, du fait de ses écrits, fut élevé au rang de citoyen d'honneur de la République française en 1792. Il se consacre d'abord à l'agriculture puis, disciple de Rousseau, essaye de mettre en pratique les idées de celui-ci sur l'éducation. D'abord en créant un institut au Neuhof à Birr, puis à Berthoud et enfin à Yverdon où il acquiert une réputation européenne de pédagogue. Son institut d'Yverdon était réservé aux jeunes garçons de bonne famille ; il créa à Clery une structure pour les enfants pauvres, mais celle-ci périclita rapidement. Cf. STADLER Peter, «Pestalozzi», in *Dictionnaire historique de la Suisse*, en ligne, <http://www.hls-dhs-dss.ch/textes/f/F9054.php>.

²⁹⁶ PESTALOZZI Johann Heinrich, *Léonard et Gertrude, un livre pour le peuple*, 1781-1787, tomes I et II, Neuchâtel : Éditions de la Baconnière, 1948.

soit antérieur de plusieurs décennies au début de la période qui nous intéresse, le roman de Pestalozzi permet de mieux comprendre le débat que suscite l'éducation des filles. Les pédagogues du XIX^e siècle ont en effet repris ses idées sur ce sujet et la société s'en est inspirée pour forger l'image de la Suisse et de sa place au sein de la communauté. Cet ouvrage, grâce à la comparaison qu'il propose entre personnages masculins et féminins, est un bon moyen d'appréhender l'image de la femme en Suisse.

Léonard et Gertrude est le récit du combat mené par le baron Arner, un petit aristocrate propriétaire terrien, pour faire du village de Bonnal une communauté morale et laborieuse. On peut d'ores et déjà remarquer que les malades et les agonisants sont bien souvent des femmes... En effet, au fil de l'intrigue, elles sont nombreuses à mourir comme la mère de Rudi, un misérable villageois, ou encore la mère Kienast, mère et épouse indigne qui disparaît en se repentant. Le seul homme manquant de trépasser durant le roman est Arner lui-même, mais il se rétablit très vite d'une maladie due au poids de ses préoccupations et non à un dérèglement physiologique. Aux hommes la santé, aux femmes la souffrance et le trépas.

Pour de nombreux contemporains, la santé des femmes, de par sa fragilité intrinsèque, est souvent décrite comme pouvant se détériorer très rapidement ; observation qui d'ailleurs alarme le mouvement hygiéniste. Ainsi, dans son traité sur le logement des domestiques, paru en 1910, Georges de Montenach, président du Volksverein catholique suisse, un groupe de protection des jeunes filles helvétiques à l'étranger – il n'existe pas d'association semblable pour les jeunes hommes –, déplore :

« [...] Il est abominable que les jeunes filles, saines et fraîches, élevées pour la plupart à la campagne, s'en viennent contracter chez nous, sous nos toits, les germes d'affections qui les tuent souvent, ou qui, dans d'autres cas, minent leur organisme et pèsent sur leur existence tout entière. »²⁹⁷

On retrouve dans cette citation l'idée, communément partagée à cette époque, de l'effet nocif de la ville sur la constitution des jeunes filles. Cet argument est repris par diverses associations pour essayer d'endiguer l'émigration vers la capitale française avec, outre la crainte du miasme, la volonté de contrôler la sexualité des migrantes. Mais, au-delà des discours orientés, il y a dans toutes ces considérations une réalité indiscutable : les femmes, au XIX^e siècle, bénéficient d'un suivi médical moindre que celui des hommes. Si les bourgeoises et les grandes aristocrates font davantage appel au médecin qu'à la sage-femme lors des accouchements – le premier coûte trois fois plus cher que la seconde²⁹⁸ –, les femmes des milieux populaires ne disposent d'aucun soutien durant leur grossesse et multiplient les tâches harassantes jusqu'au terme. L'accouchement se fait en compagnie d'une sage-femme pouvant se retrouver à court de solutions si des complications surviennent. Les filles, souvent

²⁹⁷ MONTENACH George de, *Le logement des domestiques, son influence sanitaire, morale et sociale*. Rapport présenté au Congrès de «L'Association catholique internationale des œuvres de protection de la jeune fille» à Strasbourg, le 19 juin 1909, imprimé par Imprimerie de l'œuvre de Saint-Paul en 1910, N 15.240, BNS.

²⁹⁸ KNIBIEHLER Yvonne, « Corps et cœur », in *Histoire des femmes en Occident...*, tome IV, p. 399.

confrontées à un horizon étroit, épuisées par le labeur quotidien, sont parfois la proie d'une forme de dépression pouvant aller jusqu'au suicide. En témoigne Marie Métrailler, paysanne vivant dans un village de haute montagne en Valais que nous avons déjà rencontrée (voir chapitre le chapitre 2) et qui raconte comment durant son adolescence – elle est née à Evolène en 1901 – elle a été en proie à de terribles accès de désespoir :

« Si j'avais pu avoir un travail quelconque, pratiquer un métier. Non. Il fallait subir mon sort. Plus d'une fois j'ai pensé aller me jeter à la Borgne, je l'avoue sans honte. C'est la vérité... tellement la vie était monotone, sans avenir, sans lumière, sans ouverture. Toujours, toujours sans rien... »²⁹⁹

L'hystérie. Cet état de faiblesse qui caractérise la femme se retrouve tout au long du XIX^e siècle sous des formes variées. Si ce n'est pas le corps qui a besoin de soins, c'est l'esprit, victime, lui aussi, d'une nature fragile et propice au développement d'infections diverses. Et, de fait, avec les débuts de l'aliénisme, homme et femme se voient attribuer des maladies mentales propres à leur sexe. Mais, il y a une différence de taille : l'hypocondrie, la folie de l'homme, est conjoncturelle (due à la boisson, à un accident) et serait une maladie liée à l'effort intellectuel soutenu. Ici, contrairement à la femme, ce n'est pas l'exercice de l'esprit qui est remis en cause, mais son intensité :

« C'est parmi les hommes de lettres, les citoyens livrés aux travaux assidus du cabinet, les artistes, les poètes, parmi les littérateurs les plus distingués et surtout au milieu des personnes douées de l'imagination la plus ardente ou de la plus vive sensibilité, qu'elle choisit de préférence ses victimes. »³⁰⁰

Durant tout le XIX^e siècle, la femme vit avec la maladie chevillée au corps, car l'hystérie est la maladie par excellence du sexe faible³⁰¹. Dans son ouvrage publié en 1832, *Traité des maladies nerveuses ou vapeurs, et particulièrement de l'hystérie et de l'hypocondrie*, Jean-Baptiste de Louyer-Villermay, élève de Philippe Pinel en France, définit l'hystérie comme « une maladie nerveuse dont le siège réside dans l'utérus »³⁰². Les nombreuses étapes de la vie d'une femme : règle, grossesse, accouchement, ménopause sont autant de moments où l'utérus peut remonter jusqu'au cerveau³⁰³. Ainsi, les aliénistes, comme Charcot, consacrent de nombreux traités à cette maladie féminine dont on craint qu'elle ne soit contagieuse après les événements de Morzine. Dans ce petit village des Alpes ont eu lieu des phéno-

²⁹⁹ MÉTRAILLER Maria, BRUMAGNE Marie-Magdeleine, *La Poudre de sourire...*, p. 23.

³⁰⁰ LOUYER-VILLERMAY Jean-Baptiste de, *Traité des vapeurs ou maladies nerveuses et particulièrement de l'hystérie et de l'hypocondrie*, Paris : Baillière, 1832, p. 5, cité par EDELMAN N., « Les métamorphoses de l'étiologie hystérique et ses effets sur la représentation des sexes », in CAPDEVILA, CASSAGNES (dir.), *Le genre face aux mutations*, Rennes : Presses universitaires de Rennes, 2003, p. 93-102.

³⁰¹ KNIBIEHLER Yvonne, « Corps et cœur », in *Histoire des femmes en Occident...*, tome IV, p. 391-439.

³⁰² Cité par EDELMAN Nicole in *Les métamorphoses de l'hystérique, Du début du XIX^e siècle à la Grande Guerre*, Paris : Éditions La Découverte, coll. L'Espace de l'Histoire, 2003, p. 21.

³⁰³ RIPA Yannick, *Les femmes actrices de l'histoire, France, de 1789 à nos jours*, Paris : Armand Colin, 2010.

mènes d'hystérie collective entre 1857 et 1873 ; des dizaines de femmes hurlant, se tordant et s'arrachant les cheveux, se déclarant possédées par des démons. Cependant, l'hystérie est également utilisée comme prétexte pour interner des femmes rejetées par leur famille. Le cas d'Hersilie Rouy a défrayé la chronique, peu avant la Commune. Celle-ci passera quatorze ans dans différents asiles à Paris et en province³⁰⁴, internée sur l'ordre de son beau-frère pour, semble-t-il, une sombre histoire d'héritage. Outre sa liberté, son identité même lui est retirée puisque, à la suite d'erreurs de transcription, elle est rebaptisée du nom de Chevalier et devra se battre, même après sa sortie, pour recouvrer son patronyme.

Mais la définition des troubles hystériques va connaître une évolution durant le XIX^e siècle. Dans sa contribution à l'ouvrage collectif, *Le genre face aux mutations*, Nicole Edelman s'interroge sur les causes de l'hystérie et sur leur évolution au cours du XIX^e siècle³⁰⁵ en lien avec les évolutions politiques et sociétales. Certes, les spécialistes s'accordent à penser que l'hystérie est une « *affection utérine* » ou « *une suffocation de la matrice* », mais tout au long du siècle, les causes changent : d'abord le signe de la toute-puissance des organes sexuels, elle devient, peu à peu, une maladie neurologique plus polycée, adaptée aux milieux bourgeois.

En Suisse, les maladies mentales sont également reconnues comme courantes chez les femmes, mais l'enfermement n'est pas systématique. Ainsi, cette plainte déposée en 1889 à la direction de la police centrale de la République de Genève contre Marie I.-G. demeurant rue Rossi 5 à Genève et qui est :

*« Atteinte d'aliénation mentale et de la maladie de la persécution. Elle croit que l'on veut l'assassiner et elle a déclaré qu'elle veut acheter un revolver. »*³⁰⁶

Après vérification, il semble qu'aucune autre plainte n'ait été déposée contre cette demoiselle, ce qui semble curieux pour une malade dont les symptômes sont permanents.

Finalement, s'il est bien un élément à retenir de cette condition d'éternelle malade définissant la femme au XIX^e siècle, c'est la reconnaissance scientifique – donc indiscutable – de son infériorité face à l'homme. Mais si ces considérations naturalistes perdent de leur autorité à la fin du siècle, cela n'implique pas l'arrivée des femmes dans la sphère publique. À l'instar des autres pays européens, la Suisse utilise ces théories « médicales » pour renvoyer les femmes à leurs foyers. Ce discours constant de l'infériorité associé à des frustrations conduit de nombreuses jeunes femmes à refuser un statut qui ne leur convient guère. Parmi les nombreux facteurs qui conduisent à la migration, l'image renvoyée aux femmes par des discours masculins peut être considérée comme un élément important, et ce d'autant plus qu'à ces considérations physiques s'ajoutent des arguments, dits intellectuels, permettant aux hommes de refuser aux femmes l'accès aux droits politiques.

³⁰⁴ RIPA Yannick, *L'affaire Rouy, une femme contre l'asile au XIX^e siècle*, Paris : Tallandier, 2010.

³⁰⁵ EDELMAN Nicole, « Les métamorphoses de l'étiologie hystérique... »

³⁰⁶ Direction de la police centrale (justice et police), 1889, T2 /20-1, AEG.

3.1.2. La femme : un être influençable

Les dangers d'une lecture mal digérée. Si les thèses naturalistes perdent peu à peu en vigueur, surtout à la fin du XIX^e siècle, il n'est toujours pas question de faire des femmes des citoyennes de plein droit. En Suisse comme en France se développe tout un discours, essentiellement masculin mais repris par de nombreuses femmes, nous le verrons plus tard, qui fait de la femme un esprit faible, sous influence, incapable de prendre des décisions par elle-même et donc de participer pleinement à la chose publique. Cet argumentaire se construit sur le temps long (plus de deux siècles), les auteurs s'imprégnant des écrits précédents. Certains thèmes sont récurrents, comme le manque d'éducation des femmes. Voici ce qu'en disait Rousseau en 1762 :

« Si je ne veux pas qu'on presse un garçon d'apprendre à lire, à plus forte raison je ne veux pas qu'on y force de jeunes filles avant de leur faire bien sentir à quoi sert la lecture ; et, dans la manière dont on leur montre ordinairement cette utilité, on suit bien plus sa propre idée que la leur. »³⁰⁷

Cette idée que la lecture peut être dangereuse est un argument que l'on retrouve durant tout le XVIII^e et le XIX^e siècles, aussi bien en Suisse qu'en France. Emma Bovary en est la tragique représentation dans la littérature française, puisque la lecture de romans représente le danger suprême pour l'esprit féminin, entraînant rêveries, voire conduites immorales. En Suisse, Johann Heinrich Pestalozzi, en bon disciple de Rousseau, craint que trop de lectures nuise à la femme. Ainsi, dans *Léonard et Gertrude*, la « bonne mère Kienast » est présentée comme :

« Une brave enfant, c'en était une, cela est certain, mais c'était aussi une créature faible, particulièrement encline à la négligence et aux songeries, qui, par-dessus le marché, tirait on ne sait quelle vanité de la connaissance des choses spirituelles qu'elle pouvait avoir. Or, cette connaissance se ramenait à un verbiage pauvre et mal digéré qui l'avait rendue étrangère, de tête et de cœur, de sentiment et de pensée à tout ce qu'elle aurait dû être en ce monde, de sorte que, depuis bientôt vingt ans, son mari et ses enfants s'étaient trouvés moins bien soignés de son vivant que, si, ma foi, elle avait trépassé. »³⁰⁸

Les dangers guettant les femmes qui lisent trop sont nombreux. Une lecture trop soutenue entraîne le songe et la vanité, alors que la qualité première d'une femme, selon les auteurs de l'époque, est la modestie. Ne possédant pas l'esprit lui permettant de synthétiser ce savoir, elle ne peut que le recracher en perdant toute cohérence. Mais le pire de tout, c'est qu'en lisant, la mère Kienast va à l'encontre de sa nature même, puisqu'elle en oublie ses devoirs de mère et d'épouse. Dans ce cas, c'est surtout la quantité qui est montrée du doigt et non la qualité, puisque la malheureuse lit surtout des ouvrages théologiques qu'elle n'a pas les capacités intellectuelles de comprendre.

³⁰⁷ ROUSSEAU Jean-Jacques, *Émile ou de l'éducation...*, p. 480.

³⁰⁸ PESTALOZZI Johann Heinrich, *Léonard et Gertrude, un livre pour le peuple...*, tome 2, p. 96.

Paradoxalement, le manque de lecture et de connaissances est un reproche constant envers la femme, justifiant son exclusion de l'espace public. Ainsi, dans l'ouvrage *L'ABC de l'Éducation nationale au foyer domestique, quelques suggestions offertes aux femmes de bonne volonté*³⁰⁹, la question de l'éviction des femmes du politique est non seulement évoquée mais expliquée et argumentée. Ce manuel relève, certes, de l'économie familiale, mais sa préface – signée par Gonzague de Reynold, historien et écrivain suisse de renom, réactionnaire catholique – en fait un ouvrage militant héritier des positions rousseauistes. Sa publication, en 1916, est le fait de l'Alliance des Sociétés féminines suisses. Ce comité chapeaute alors les différentes associations féminines dans toute la Confédération et multiplie les publications permettant aux femmes non seulement de s'épanouir dans leur rôle de mère et d'épouse mais également de former les futurs citoyens. Un des chapitres de l'ouvrage a pour titre *Papa va voter*. Un beau dimanche, la famille cherche une activité convenant à tous. Tous n'étant pas d'accord, Papa décide de soumettre la question au vote et Maman oublie de lever la main. S'ensuit ce dialogue entre Papa et les enfants :

«[...] tout aussi bien que les hommes, les femmes doivent se soumettre aux lois de leur pays. Ne serait-il donc pas juste et naturel qu'on leur donnât le droit, comme à nous, de participer à la discussion de ces lois ou à l'élection d'un magistrat ?

– Et bien, pourquoi ne le leur donne-t-on pas ?

– C'est parce qu'autrefois les femmes ne recevaient pas l'instruction qu'elles ont de nos jours. Elles ne réclamaient pas le droit de vote, ne se sentant pas capables de résoudre des questions de politiques, parfois difficiles. Mais maintenant que les jeunes filles font autant d'études que les jeunes gens, il est compréhensible qu'elles réclament les mêmes droits qu'eux.

– Ne penses-tu pas qu'on les leur accordera, Papa ? demande Robert.

– Oui, je le pense mais il faut du temps pour que cette idée soit admise par tout le monde. Peut-être, mon fils, que lorsque tu seras marié, ta femme t'accompagnera aux élections et y prendra part. »³¹⁰

Le principal argument pour justifier l'évincement de la femme des droits politiques est le manque d'instruction, une justification somme toute classique. Même si l'on peut voir dans cet extrait un début d'une volonté de changement et malgré tout un appel à une meilleure éducation des femmes, il faut remarquer, que, si l'on en croit l'extrait, ce ne sont pas les hommes qui ont interdit aux femmes le droit de vote, ce sont elles qui, se sentant incapables d'assumer correctement ce droit, se sont elles-mêmes exclues. Même si l'argument est fallacieux, on peut s'interroger sur la part de responsabilité des femmes dans cet éloignement de la chose publique. En effet, certains écrits (dont les auteurs sont féminins) à destination des jeunes filles

³⁰⁹ PIECZYNSKA-REICHENBACH E., BURGER L., *L'ABC de l'Éducation nationale au foyer domestique, quelques suggestions offertes aux femmes de bonne volonté* par l'Alliance des Sociétés féminines suisses, Genève : Société générale d'imprimerie, 1916, N 15624, BNS.

³¹⁰ PIECZYNSKA-REICHENBACH E., BURGER L., *L'ABC de l'Éducation nationale au foyer domestique...*, p. 66-67, N 15624, BNS.

expliquent clairement que la politique n'est pas un domaine assigné à leur sexe. Voici un extrait d'un manuel à destination des jeunes filles intitulé *Conseils d'une ancienne institutrice aux jeunes gouvernantes françaises*³¹¹, publié à Berlin en 1867. Bien que son titre attire surtout l'attention sur les jeunes Françaises, cet ouvrage provient des fonds de la Bibliothèque nationale suisse et ces conseils « s'adressent donc aux jeunes Françaises, aux jeunes Suissesses qui viennent ici enseigner leur langue aux familles allemandes, qui les appellent des Bonnes »³¹². Ce petit opuscule est à replacer dans un ensemble plus vaste de brochures circulant dans les milieux urbains et organisées selon le même principe : un membre (masculin ou féminin) de la classe dominante s'adresse aux milieux populaires pour, d'un ton paternaliste, les aider à prendre conscience de leurs devoirs envers la société et de la conduite à tenir. Les deux principales carences de ce type de sources sont l'anonymat de l'auteur (ou, si le nom est indiqué, la difficulté voire l'impossibilité de trouver sa trace) et l'absence d'informations sur l'influence que l'ouvrage a pu avoir sur la société étudiée. Après que différents thèmes ont été abordés, comme la *Connaissance de soi-même*, *Le Travail* ou encore *La Reconnaissance*, vient, en guise de conclusion, *Encore un mot* :

« Surtout gardez-vous, ma chère enfant, de parler politique, même quand vous serez vieille femme ; notre sexe n'y entend rien, et vous vous rendriez ridicule aux yeux des hommes éclairés. »³¹³

C'est une femme qui déconseille à ses émules de s'appropriier un discours politique quel qu'il soit. Des imprimés comme celui-ci sont nombreux tout au long du XIX^e siècle et il est probable qu'une part importante de la population féminine ait été imprégnée de ces discours.

Le prêtre, le pasteur et la femme. « La femme a été élevée sur les genoux de l'Église » est une assertion bien connue et certainement fondée, car en Suisse catholique comme en France les congrégations féminines ont joué un rôle important dans l'éducation des filles jusqu'au cours de la deuxième moitié du XIX^e siècle. Cette situation va accroître la défiance des hommes envers le jugement féminin. La Suisse est terre de contrastes et il faut prendre garde aux généralités : ce qui vaut pour les cantons catholiques n'est pas forcément valable pour les cantons protestants. Or, avec quelques nuances, les relations entre les hommes d'Église et leurs paroissiennes sont comparables.

C'est bien ce qu'exprime l'*ABC de l'Éducation nationale au foyer domestique*, toujours dans le chapitre *Papa va voter* :

« Mais voici que petit Henri, qui n'a pas encore abaissé son bras a regardé Maman. Maman continue à tricoter ; Maman, sans doute, veut qu'on aille à la Dent de Jaman. »

³¹¹ HARTMANN-LE COULTRE E., *Conseils d'une ancienne institutrice aux jeunes gouvernantes françaises*, Berlin : F.-A. Herbig Éditeur, 1867, L Theol 2522, BNS.

³¹² HARTMANN-LE COULTRE E., *Conseils d'une ancienne institutrice...*, p. 3.

³¹³ HARTMANN-LE COULTRE E., *Conseils d'une ancienne institutrice...*, p. 54.

– Oh! soupire le bambin très déçu, oh, répète-t-il, il n'y a que mam'qui – Mais non, mon chéri, explique-t-elle, vois-tu, je lève la main très haut avec vous. Seulement je n'y pensais pas; les mamans, les femmes, ajoute-t-elle en souriant, ne sont pas encore admises au vote.

– Au fond, pourquoi pas? demande Maurice.

– Moi, je sais dit Lina, d'un air entendu, les mamans votent pour le choix d'un pasteur. Comme elles vont au sermon, elles veulent avoir un bon prédicateur. Mais ce qui est du gouvernement ne les intéresse pas beaucoup; elles ne s'en mêlent pas.³¹⁴

L'opinion de la jeune fille est très claire: sa mère n'est préoccupée que par l'élection d'un pasteur convenable – nous sommes en terre protestante –, la chose politique ne la concerne guère. Les propos tenus par la fille renforcent l'intérêt de l'extrait, les auteurs cherchant sans doute à montrer que c'est là une opinion des plus communes. Même si dans ce cas précis, il aurait été intéressant de savoir si la plume est masculine ou féminine, auquel cas les paroles de la fille prendraient un autre sens. On ne constate guère de différence entre catholiques et protestantes: toutes semblent se désintéresser de la chose publique. Il faut souligner que les premières ne sont guère encouragées à lire la Bible, l'instruction étant moins nécessaire pour vivre sa foi chez les catholiques. À l'inverse, la protestante se distingue par une lecture assidue des Écritures.

L'exclusion du politique. Cette figure de la femme comme éternelle malade (mentale ou autre) a des conséquences directes sur sa place dans la sphère publique. Incapable de réguler son propre corps, ses humeurs et son esprit, elle se voit exclue de l'espace politique. Dans les Constitutions helvétiques de 1798 et de 1848, ainsi que dans l'Acte de médiation signé par Napoléon I^{er} en 1802, les femmes ne sont pas considérées comme des citoyennes.

En imposant à la Suisse l'adhésion au système des Républiques sœurs, la France va marquer la société helvétique de son empreinte, avec l'institution du Code civil (même si, *in fine*, il n'est adopté et conservé qu'à Genève et dans le Jura bernois). Ainsi, en Suisse, la question n'a pas été débattue, la République helvétique ayant été imposée par l'envahisseur, et les femmes ne sont guère sorties de chez elles. Il ne semble pas nécessaire d'exclure explicitement les femmes de l'espace public, elles le sont déjà implicitement.

Outre la mise à l'écart des droits politiques, le Code civil a également consacré l'infériorité des femmes et leur soumission au père ou au mari. L'inégalité entre les époux est inscrite au Code civil qu'il soit français ou suisse: le mari est «*le juge souverain et absolu de l'honneur de la famille*». Il doit protection à sa femme qui, en retour, lui doit obéissance (article 213). L'épouse perd son identité pour endosser celle de son époux: elle acquiert sa nationalité et porte son nom. Enfin, la femme doit demander l'autorisation à son mari pour travailler ou pour se déplacer

³¹⁴ PIECZYNSKA-REICHENBACH E., BURGER L., *L'ABC de l'Éducation nationale au foyer domestique...*, p. 66, N 15624, BNS.

à l'étranger³¹⁵. Si les différentes constitutions fédérales définissent une base sur laquelle s'appuient les cantons, ceux-ci peuvent adopter un appareil législatif plus ou moins favorable aux femmes, notamment en ce qui concerne la capacité juridique. La plupart des législations cantonales connaissent encore, au cours de la première moitié du XIX^e siècle, la tutelle des femmes, au même titre que celles des mineurs ou des aliénés³¹⁶. Les jeunes filles sont placées sous la tutelle de leur père, les épouses sous celle de leur mari. Pour les orphelines et/ou les célibataires, le tuteur, qui est toujours un homme, est un membre de la famille ou de la communauté villageoise. La femme mariée ne peut contracter sans l'aval de son époux. En ce qui concerne plus spécifiquement les femmes salariées, le mari dispose d'un droit de regard – qui durera jusqu'en 1988 – sur les activités professionnelles de son épouse. Cette tutelle, permettant aux hommes de garder le contrôle du patrimoine, est inscrite dans les nouveaux codes civils comme à Berne, Lucerne et Bâle. Même si, dans ce dernier canton, les femmes propriétaires de taverne tentent de changer la loi. En 1847, dans le canton de Berne, les femmes obtiennent l'abolition de la tutelle grâce à une pétition³¹⁷. Il convient d'ailleurs de nuancer le propos, car, dès le 1^{er} janvier 1882, les femmes célibataires, veuves ou divorcées ne sont plus placées sous la tutelle d'un homme et jouissent intégralement de leurs droits civils.

3.2. EXISTER DANS L'ESPACE PUBLIC GRÂCE AUX ASSOCIATIONS FÉMININES

Face à un appareil législatif, aussi bien en France qu'en Suisse, qui consacre la femme comme citoyenne passive, de nombreuses voix masculines ou féminines, issues d'initiatives individuelles ou associatives, vont se faire entendre au sein de la Confédération pour montrer à la femme que, malgré des inégalités, sa participation à la chose publique peut se faire par des moyens détournés.

Si l'agora leur est interdite, les femmes n'en sont pas moins actrices de leur cité, dans des domaines considérés, par le discours masculin dominant, comme compatibles avec leur nature. Bien loin de rester de simples exécutantes, les femmes cherchent à s'imposer et à constituer des groupes, parfois strictement féminins. Ces associations se caractérisent par un savant mélange entre l'acceptation du modèle imposé (à savoir la participation des femmes, mais dans le domaine domestique et social) et l'utilisation, la réappropriation de ce modèle afin de transcender une condition qui peut se révéler étouffante. Cette double composante se retrouve dans la migration vers la capitale française.

L'exemple helvétique doit être replacé dans un contexte occidental qui voit fleurir dans tous les pays européens de semblables associations, luttant contre la pauvreté, l'alcoolisme ou encore la prostitution ; or, le phénomène associatif suisse est avant

³¹⁵ RIPA Yannick, *Les femmes actrices de l'histoire...*, p. 29.

³¹⁶ HEAD-KÖNIG Anne-Lise, MOTTU-WEBER Liliane, *Femmes et discriminations en Suisse...*, p. 3.

³¹⁷ SCHAFROTH Kathrin, «La position des femmes en droit public et civil», in Pognon, *Piété et patience...*, p. 21.

tout masculin et trouve ses origines dans la création de l'État fédéral de 1815. En effet, l'association renvoie à des valeurs proclamées de la Confédération, comme l'unité des citoyens et la volonté de s'engager en faveur de la communauté. Nous allons voir comment la « maternité sociale » permet aux femmes de s'impliquer dans l'espace public, découvrir quels domaines les femmes peuvent occuper dans l'espace communautaire, comprendre comment elles se sont organisées, voir en quoi l'étude de ces associations peut permettre de mieux appréhender la place de la femme en Suisse et, enfin, identifier les hiérarchies internes qui s'imposent. Il sera temps, alors, de vérifier en quoi ces associations sont productrices d'un discours susceptible d'encourager la migration.

3.2.1. La maternité sociale : du foyer à la nation

Si les femmes sont exclues de la communauté des citoyens actifs, elles peuvent néanmoins étendre leur rôle de mère et de gardienne du foyer à la vie publique. Leur participation n'est alors pas fondée sur une égalité des droits mais sur la notion de « maternité sociale »³¹⁸ qu'on peut définir comme un élargissement du rôle de mère : à l'échelle de la famille se substitue l'échelle de la commune, où la femme peut prendre soin de l'Autre et préparer les futurs citoyens. Alors que les hommes doivent se tenir prêts à se sacrifier pour la société et la patrie, la femme, elle :

*« se sacrifie pour l'époux, pour les enfants, pour le foyer. Se sacrifier pour l'époux, les enfants, le foyer, seul l'amour le peut ! Cet amour désintéressé puise ses racines dans l'abandon confiant du cœur et de l'esprit à l'amour éternel est déjà religion, toutes les religions, l'unique religion éternelle. La religion est donc le plus grand savoir de la femme. »*³¹⁹

Léonard et Gertrude ou la moralisation d'un village. Au travers de son roman, Pestalozzi veut démontrer que l'instruction du peuple, loin d'être le début d'une remise en cause de l'ordre social, est nécessaire au fonctionnement de la société. S'appuyant tour à tour sur Rousseau et sur Luther, l'auteur décrit la vie du village de Bonnal où les habitants sont victimes des prémices d'une protoindustrialisation bouleversant leur mode de vie traditionnel, avec l'arrivée d'habitudes urbaines comme la fréquentation de la taverne introduisant l'alcoolisme, l'indigence et la pauvreté dans la communauté. En seigneur attentif et conscient de son rôle de garant des valeurs ancestrales, le baron Arner veut faire disparaître les mauvaises habitudes morales, l'individualisme et les désordres financiers comme les dettes. Il est aidé dans sa tâche par Gulfi, ancien lieutenant qui va diriger la classe du village, et surtout par Gertrude, l'héroïne. L'intrigue tient dans le fait que malgré leur bonne volonté et leur bon sens, Arner et Gertrude vont se retrouver en butte à l'hostilité

³¹⁸ SUTTER Eva, *Événements de l'histoire des femmes et de l'égalité des sexes en Suisses de 1884 à 1998*, Commission fédérale pour les questions féminines, Berne, 1998, p. 2.

³¹⁹ SAILER Michael, *Ueber Erziehung für Erzieher oder Pädagogik*, publié en 1807, p. 175 cité par BETSCHARD Marlis, in *Pognon, Piété, Patience...*, p. 80.

de villageois cumulant tous les vices attribués aux classes populaires de l'époque : boisson, jeux, paresse. Les deux héros, l'aristocrate éclairé et la femme du peuple pleine de bon sens, vont allier leurs forces pour redonner au village, débarrassé du cabaret et des dettes, les bases d'une prospérité nouvelle.

Dans les livres III et IV, l'argument principal repose sur l'idée que la formation élémentaire de l'homme doit être proportionnelle à la place que celui-ci occupera dans la hiérarchie sociale. La fondation de l'école du village sert de prétexte au développement et à l'argumentation de cette position et, après la description des résistances qu'elle suscite, permet la mise en avant des succès remportés. Aidé par Gulfi, Arner souhaite ouvrir une classe au village et se tourne vers Gertrude qui élève ses enfants et ceux d'un veuf voisin en utilisant une méthode originale : faire apprendre les leçons aux enfants tout en les faisant tisser et coudre. Cette approche séduit le baron qui lui propose de seconder Gulfi. C'est l'occasion d'une réflexion sur ce qu'un homme ou une femme du peuple doit savoir, le contre-exemple de la mère Kienast restant dans les esprits. Mais c'est également l'occasion pour Pestalozzi de développer ses opinions sur l'hygiène, la religion et le châtement corporel. Les différentes parties sont construites sur un motif similaire : Arner veut amener des changements dans le village, celui-ci résiste, puis se rend compte du bien-fondé des réformes. Le dernier livre est consacré à une réflexion sur l'aristocratie et les droits et devoirs de cette dernière envers les plus pauvres. On assiste alors à un duel entre Arner et Sylvia, noble désargentée :

« Gâtée comme une princesse dès son enfance par un père dissipateur, elle avait, dans toute leur plénitude, les défauts de ceux qui ne savent d'où vient le pain. Précipitée soudain par sa mort dans la pauvreté et la dépendance, elle hait désormais quiconque dont les affaires vont mieux que les siennes, et la seule chose qu'elle ait d'original, à savoir le peu d'esprit qu'elle a, l'emploie à mortifier les gens qu'elle jalouse. »³²⁰

Pendant qu'Arner ne cherche, lui, que le bien-être de ses villageois. À la fin, les manigances de Sylvia sont dévoilées, le duc se déplace pour voir tous les bienfaits qu'Arner a procurés à son village et admire le courage et la ténacité de Gertrude.

Gertrude : la maternité sociale incarnée. L'étude du roman, d'un point de vue historique, en utilisant le genre comme catégorie d'analyse, permet de mieux appréhender les valeurs constitutives de la citoyenne suisse. Ainsi, l'étude des adjectifs qualificatifs liés à Gertrude est instructive. Voici, comment Arner l'interpelle lorsqu'elle vient lui demander de l'aide : *« Je te connais pour une bonne et vaillante femme »*, ou encore : *« c'est une femme vraiment laborieuse et [qui] n'est jamais mêlée dans les caquets »*.³²¹

Ce qui amène Arner à aider Gertrude, lorsque celle-ci dépeint les mauvaises fréquentations de son mari Léonard, c'est sa bonne réputation. Dans *Émile ou de l'éducation*, Rousseau insiste sur l'importance de cette dernière :

³²⁰ PESTALOZZI Johann Heinrich, *Léonard et Gertrude...*, tome 2, p. 284-285.

³²¹ PESTALOZZI Johann Heinrich, *Léonard et Gertrude...*, tome 1, p. 11 et 19.

«Il n'importe donc pas seulement que la femme soit fidèle, mais qu'elle soit jugée telle par son mari, par ses proches, par tout le monde ; il importe qu'elle soit modeste, attentive, réservée et qu'elle porte aux yeux d'autrui, comme en sa propre conscience, le témoignage de sa vertu.»³²²

La vertu se construit selon un double mouvement : la conduite de la femme mais aussi le regard qu'un tiers porte sur elle. Elle ne peut être seule juge de sa conduite : en tant qu'être mineur, la femme est condamnée à quémander le regard appréciateur de l'autre. Outre la réputation, c'est l'implication de Gertrude dans son rôle d'épouse et de mère qui lui permet de prendre sa place dans la communauté :

«Sa femme se hâtant de faire la besogne ordinaire du samedi, avant qu'il ne fût de retour, avoir peigné les enfants, fait la revue de leurs hardes, et mit tout en ordre dans son petit ménage : sans se détourner elle avait appris à toute la petite famille, un couplet de cantique.»³²³

La réputation de Gertrude se construit selon des critères concrets : le ménage est parfaitement tenu, les lessives nombreuses, la couture est exécutée tout en enseignant, à des enfants lavés avec soin, quelques préceptes religieux. Toutes ces tâches permettent à Gertrude une grande satisfaction, un accomplissement personnel entier, comme elle l'explique à son mari Léonard :

«[...] Pouvoir te préparer dans mon âtre la soupe telle que tu l'aimes, et te voir entrer avant que je ne l'aie retirée du feu, il ne m'en faut pas plus, c'est bien là, je pense, tout ce que je puis désirer au monde.»³²⁴

La principale vertu de Gertrude est son total dévouement à sa famille et elle est, en cela, un modèle. Pestalozzi admet le travail féminin. Mais encore faut-il que celui-ci n'empêche pas l'épouse ou la jeune fille d'accomplir son devoir envers sa famille. Ainsi, Suzanne, la fille d'un des villageois est-elle condamnée par l'auteur :

«Sa fille aînée s'était engagée pour servir dans une maison de la ville et ce ne fut que le lendemain qu'elle montra à son père les arrhes qu'elle avait reçues la veille. [...] Sa femme était sur le point d'accoucher et Suzanne qui devait entrer en service dans une quinzaine de jours était de tous les enfants la seule qui pût la soulager de tous les soins du ménage. [...]

– Je ne veux pas lui répondre-elle et où trouverais-je un autre service, si je renonce à celui-ci [...] il est temps que je travaille pour moi.»³²⁵

Cet extrait met en évidence la question de la gestion du revenu des célibataires vivant chez leurs parents – les hommes sont, ici, tout autant concernés – et des jeunes filles en particulier. En effet, la tradition, qui veut que celle-ci reverse à sa famille ses gages de domestique, est encore vivace pendant les dernières décennies

³²² ROUSSEAU Jean-Jacques, *Émile ou de l'éducation...*, p. 471.

³²³ PESTALOZZI Johann Heinrich, *Léonard et Gertrude...*, tome 1, p. 74.

³²⁴ PESTALOZZI Johann Heinrich, *Léonard et Gertrude...*, tome 2, p. 31.

³²⁵ PESTALOZZI Johann Heinrich, *Léonard et Gertrude...*, tome 1, p. 148-150.

du XIX^e siècle. Le revenu féminin, alors un salaire d'appoint aidant le foyer, ne vise pas à l'autonomie de la salariée.

À l'inverse de Suzanne, Gertrude est une femme dévouée à sa famille et son attitude irréfutable lui attire la considération de tout le village, malgré quelques jalousies, lui procurant ainsi la légitimité pour intervenir dans la vie de la communauté et dans celle de ses voisins. Par l'intermédiaire de Gulfi, Pestalozzi précise son approche pédagogique : afin de faire des enfants « des apprenants » et des producteurs, il propose de faire filer les élèves pendant qu'ils apprennent leurs leçons. Ainsi les enfants du peuple seront-ils instruits, mais également conscients de l'importance du travail manuel dans leur vie quotidienne. Il s'agit d'éduquer les plus pauvres tout en les invitant à rester à leur place.

Gertrude intervient également dans la vie sentimentale de son voisin Rudi. Celui-ci, après avoir perdu sa femme et sa mère dans des conditions dramatiques, se retrouve à la tête d'une famille nombreuse. Sa généreuse voisine va alors l'aider aux soins du ménage :

*«Voilà ce qu'elle fait pour les enfants, mais elle ne s'occupe pas moins de leur père. Jour pour jour, elle est chez lui, et si elle trouve l'étable, dans la grange, ou je ne sais où, quelque chose qui ne soit pas en ordre, il faut que cela s'arrange avant qu'elle ne rentre à la maison.»*³²⁶

Ses bons soins sont récompensés ; dépassant son désespoir Rudi réagit :

*«Il a lui-même plus de soin de sa personne, il se peigne plus souvent et s'habille mieux, se rase quand il faut et a l'air autrement jeune qu'il y a six semaines.»*³²⁷

Après les soins du ménage, Gertrude s'inquiète de la vie privée de Rudi et lui cherche une épouse. Elle va convaincre « La Meyer », sœur du bailli, de le choisir comme époux et de devenir la mère des nombreux petits :

«[...] La Meyer s'assit à côté de lui [Rudi], et Gertrude lui dit :

– Voilà ta femme !

Il y eut un moment de silence total, et Gertrude dit aux enfants qui s'étaient levés de leur rouet :

*– Voilà maintenant votre mère.»*³²⁸

Gertrude prend également en charge les enfants du village, organisant le cortège pour aller voir le baron. Mais, toutes ces entreprises sont menées avec une grande modestie. Aussi, lorsque Gulfi lui propose de l'aider à l'école, elle pense qu'il se moque d'elle : « Gertrude. – Vous vous mordriez les doigts si l'on vous prenait au mot. »³²⁹

³²⁶ PESTALOZZI Johann Heinrich, *Léonard et Gertrude...*, tome 2, p. 41.

³²⁷ PESTALOZZI Johann Heinrich, *Léonard et Gertrude...*, tome 2, p. 41.

³²⁸ PESTALOZZI Johann Heinrich, *Léonard et Gertrude...*, tome 2, p. 349.

³²⁹ PESTALOZZI Johann Heinrich, *Léonard et Gertrude...*, tome 2, p. 71.

Ces quelques exemples autorisent une première définition de la maternité sociale. La classe sociale importe peu ; celle qui endosse cette responsabilité se doit d'être instruite et surtout d'être dotée d'un solide sens pratique. Pour être légitime dans l'espace public, la femme doit être un exemple pour la communauté : son foyer est bien tenu, ses enfants polis, propres et instruits. Mais c'est le groupe, en validant sa bonne réputation, qui permet à la femme, en dernier recours, de s'occuper des autres. Ainsi les Suissesses, et en cela leur cas n'est pas différent de celui des autres femmes européennes, peuvent-elles intégrer la sphère publique, mais uniquement dans le domaine que « la nature » semble leur avoir réservé : le soin des autres.

3.2.2. Les différents domaines d'action

Comme on vient de le voir, la maternité sociale amène la femme à utiliser son talent domestique à l'échelle de la communauté : soigner et aider les plus fragiles (femmes, enfants, malades), tout en faisant la promotion des valeurs chrétiennes. C'est ce que beaucoup de femmes vont choisir de faire par le biais d'associations féminines. Dans ce cadre, elles ont également le devoir d'intervenir dans les foyers ne correspondant pas au modèle en vigueur. La Nation dépendant de l'équilibre de communautés qui n'existent que grâce la juxtaposition de familles unies, la femme a pour mission de garantir, à grande échelle, la cohésion familiale.

Soigner. Le soin se fait surtout chez le malade. Des associations se développent contre la tuberculose ou pour aider les femmes lors de leurs couches. En témoigne Katharina Schmid, Lucernoise, écrivant en 1811 à son amie Louise Lavater de Zurich :

«[...] la jeune Segesser nous a toutes réjouies avec un petit garçon. L'accouchement a été facile et heureux, ce qui pour moi fut la plus grande joie. Le bébé était beau et en bonne santé. Mais un ange lui a murmuré : je t'apporte le bonjour de chez toi ; on te dit de revenir tout de suite. L'enfant est mort de la goutte le jeudi.»³³⁰

Cet extrait est intéressant à un double titre : le rôle de soignante de Katarina qui, sans être sage-femme, aide une jeune femme en couches, mais également et particulièrement du fait du vocabulaire employé, un mélange de termes caractéristique de ce mouvement de « maternité sociale » qui allie aide domestique et propos religieux, qu'ils soient catholiques ou protestants.

Le soin à autrui est l'une des premières causes de la fondation d'une association féminine. Ainsi, en 1816, à Bâle, des anonymes adressent des courriers à l'Association bâloise de promotion de la bienfaisance et de l'utilité publique pour réclamer la fondation d'une association féminine de bienfaisance dont la principale tâche

³³⁰ ZB, département manuscrits, FA LAV MS 603 cité par BESCHART Marlis, « Les rôles modèles tirés de la biographie de Katharina Schmid », in *Pognon, Piété, Patience...*, p. 78.

consisterait à assister la Commission pour les malades dans les soins aux pauvres³³¹. Cette première proposition, manifestement trop téméraire, se solde par un échec. Ce dernier s'explique par le fait que de nombreuses femmes, surtout issues de la bonne bourgeoisie, hésitent, au tout début du XIX^e siècle, à s'investir dans de pareilles entreprises, arguant d'un manque de discrétion ne seyant pas à leur sexe. Quelques années plus tard, en février 1847, lors d'un hiver particulièrement rude dans la paroisse de Münster, toujours à Bâle, Jakob Burckhardt, le vicaire, fonde une société féminine dont le but est de :

«S'occuper en premier lieu d'aider et de soigner les malades indigents, les femmes en couches dans le besoin et les personnes âgées, affaiblies et fragiles, de la commune.»³³²

Cette respectabilité ainsi qu'une volonté d'être prises au sérieux expliquent que les associations féminines sont souvent présidées, comme c'est ici le cas, par des hommes, une femme ne pouvant pas avoir en charge de trop grandes responsabilités. Comme c'est souvent le cas, les meilleures familles de la ville participent à cette fondation, leurs noms servant de gage de la bonne morale et du sérieux du projet, même si la question de la formation de ces volontaires n'est pas mentionnée dans les sources. En effet, peu de ces femmes ont suivi des études d'infirmière et les plus savantes ont appris les premiers soins au contact des médecins ou des sages-femmes qu'elles secondent. D'autres, enfin, reproduisent les gestes qu'elles ont vu faire par les femmes plus âgées.

Soulager la pauvreté. L'aide aux indigents est le deuxième domaine d'action des associations féminines dans un contexte où l'industrialisation, les réformes agraires et la croissance démographique entraînent un début d'exode rural, les épidémies et les mauvaises récoltes ne faisant qu'accentuer une paupérisation d'une partie, déjà fragile, des habitants.

Ainsi l'Association des Amies des pauvres³³³ est fondée à Lausanne en 1871 par des femmes de la bourgeoisie luttant contre la mendicité, à une époque où cette ville, située sur les rives du lac Léman, voit affluer des pauvres des campagnes avoisinantes. Les comptes rendus, conservés aux archives vaudoises, permettent de suivre l'évolution de l'association de sa fondation jusqu'en 1938, date à laquelle elle fusionne avec d'autres associations lausannoises. Ces comptes rendus annuels permettent de disposer d'un panorama assez précis des missions et de l'évolution de l'association durant sa période d'activité autonome. Les débuts semblent un peu hésitants, puis font place, très vite, à une solide organisation basée sur un recensement des indigents.

³³¹ DIEMEL Christa, HURST Eva, «Le rôle des femmes bâloises dans les œuvres de charité et les missions», in *Pognon, Piété, Patience...*, p. 102.

³³² DIEMEL Christa, HURST Eva, «Le rôle des femmes bâloises dans les œuvres de charité et les missions», in *Pognon, Piété, Patience...*, p. 104.

³³³ *Comptes rendus de l'Association des Amies des pauvres*, P Amies des pauvres, ACV.

Pour distinguer les «mauvais» des «bons» pauvres, des visites à domicile sont pratiquées, permettant à la représentante de l'association de se faire une idée sur la façon dont la femme tient son ménage. Pendant l'entretien, la bénévoles est encouragée à faire attention à la présence de bouteilles d'alcool et à la façon dont sont présentés les enfants. Dans de nombreuses associations, cette visite a comme première fonction de limiter les abus, mais un glissement s'opère et, de simple constatation de la pauvreté, la visite se transforme de plus en plus en ingérence: «*Elle se mue en enquête, biographique et familiale, dont les dossiers s'entassent aux sièges des associations en un véritable fichier de la pauvreté.*»³³⁴ Le pauvre est certes aidé, mais il est également jugé. Le XIX^e siècle voit ainsi se renforcer la croyance que la pauvreté est souvent le résultat de tares et de vices, comme la paresse, qui rendent le pauvre responsable de sa situation et de celle de sa famille. S'ajoute à l'aide purement matérielle un secours moral et spirituel.

Dans cette croisade pour moraliser la famille, la femme est le vecteur principal du discours des dames patronnesses. Grâce aux visiteuses ou via les brochures éditées, les associations expliquent aux femmes des milieux populaires la meilleure façon de tenir leur intérieur ou d'élever leurs enfants. Ainsi, en Suisse, de nombreuses publications paraissent avec le soutien de l'Alliance des Sociétés féminines suisses, comme c'est le cas pour *l'ABC de l'Éducation nationale au foyer domestique* dont certains extraits ont déjà été commentés. Or, sous couvert de diminuer les ravages, réels, de l'alcoolisme, les visiteuses cherchent, par le canal des femmes, à contrôler les sorties des maris au cabaret, lieu de sociabilité ouvrière par excellence, mais aussi de dissémination des idées socialistes combattant l'ordre bourgeois. Cette philanthropie, marquée d'un fort accent paternaliste, cherche à éviter la lutte des classes au profit de la collaboration entre les bourgeois et les prolétaires, chacun, à sa place, participant au bon équilibre de la société. Et dans cet équilibre, les femmes ont des rôles, discrets mais importants, de temporisation.

L'aide aux indigents se pratique également à travers ce qu'on appelle à l'époque un «bureau de placement», et peut prendre des formes diverses: recommandation auprès de parents ou d'amis, accueil dans le foyer, mais aussi édition de bons de travail. Ainsi, à partir de 1891, est mis en place, au sein de l'Association des Amies des pauvres, un système «d'assistance par le travail», grâce auquel les membres de l'association peuvent parrainer des femmes pauvres en les envoyant travailler un certain nombre d'heures dans un atelier d'ouvrage. Le système permet aux femmes les plus en difficulté, et dont la santé le permet, d'être rémunérées pour des travaux de couture. Cette forme d'aide va connaître un succès croissant: durant l'hiver 1914, 175 000 femmes vont bénéficier de cette aide, ce qui démontre non seulement l'ampleur des besoins, mais également les moyens dont l'association dispose³³⁵. En revanche, les femmes ne travaillent pas de façon continue: les bons ne sont valables que pour une courte période; ce dispositif visant avant tout à fournir une aide ponctuelle aux foyers les plus en difficulté. On atteint là une des limites de l'action

³³⁴ PERROT Michelle, «Sortir», in *Histoire des femmes...*, tome IV, p. 542.

³³⁵ *Association des Amies des pauvres...*, P Amies des pauvres, ACV.

de ces associations. Les bénévoles qui y travaillent sont certes sensibles à la détresse de certaines femmes et à leur position, mais la ligne reste ferme. La femme se doit d'être « l'ange du foyer » et ne doit surtout pas chercher, par le biais de l'association et du travail fourni par elle, un quelconque moyen d'affranchissement des codes bourgeois. Ainsi, rien n'est prévu pour les femmes victimes de violences conjugales et quand, dans des moments très difficiles, la femme est autorisée à travailler, sitôt la situation rétablie, elle se doit de retourner dans son foyer ou de trouver un emploi par elle-même. Il ne s'agit pas de donner le goût à certaines de posséder un revenu personnel et, encore moins, de leur laisser penser qu'une femme pourrait vivre sans la paie de son mari.

Les enfants. Plus encore que par les femmes, les associations tâchent de toucher les foyers les plus défavorisés par l'intermédiaire des enfants. Si la bourgeoisie ne se déclare pas en faveur du travail féminin, elle est obligée de prendre en compte une certaine réalité, à savoir que de nombreuses femmes des milieux populaires travaillent. Ainsi, l'*Association des Amies des pauvres* fournit, à Lausanne, un service de « classes gardiennes » où les enfants peuvent faire leurs devoirs sous surveillance après l'école, si leur mère n'est pas encore rentrée du travail. Hélas, les sources n'indiquent ni la date de début de cette expérience ni la qualification de celles qui gardent les enfants ni même s'il s'agit d'une expérience pérenne. Mais le domaine d'action concernant des enfants est semble-t-il plus large, puisque l'Association peut également se charger de l'éducation d'un enfant (uniquement les filles) lorsqu'elle estime que ses parents n'ont pas les « *moyens moraux et financiers suffisants* »³³⁶. Encore une fois, les sources restent muettes sur la mise en place d'un tel dispositif et, surtout, sur les critères qui amènent à retirer l'enfant à ses parents, sur la fréquence des cas et sur les conditions juridiques de ce placement. On retrouve ici, poussé à l'extrême, l'un des axes de la maternité sociale qui permet à certaines femmes regroupées en association d'intervenir dans la vie privée des familles les plus pauvres.

Dans les cantons catholiques, ce sont les congrégations religieuses qui occupent le terrain de la philanthropie. Ainsi, par exemple, de la Basse-Ville de Fribourg et de la congrégation des Filles de la Charité qui officient à l'institut de La Providence³³⁷. Le premier projet consiste en la fondation d'un asile accueillant les orphelines et tenu par les sœurs de Saint-Vincent-de-Paul, dont le sacerdoce est de se mettre au service des plus pauvres. Mais la révolution de 1848 voit les radicaux républicains s'installer au pouvoir et les sœurs chassées de l'institut qui est alors placé sous l'autorité d'une directrice laïque. Avec le retour des conservateurs, les sœurs sont réintégrées et reprennent leurs activités d'aide aux jeunes filles et de secours aux malades indigents. En revanche, elles n'ont pas le droit de soutenir « *les filles de*

³³⁶ *Association des Amies des pauvres...*, P Amies des pauvres, ACV.

³³⁷ BOSSHART-PFLUGER Catherine, CASTELLANI ZAHIR Elisabeth, PRAZ Anne-Françoise, « L'engagement religieux des Fribourgeoises de 1848 à 1900 », in *Pognon, Piété, Patience...*, p. 88-100.

mauvaise vie ou atteintes du mal qui en procède»³³⁸. Les religieuses ouvrent également des classes d'école primaire afin de permettre aux jeunes filles dans le besoin de passer le brevet d'institutrice. Ce faisant, il n'est pas rare que certaines rejoignent la communauté en tant que novices, l'instruction devenant alors un bassin de recrutement. Marie Métrailler, valaisanne, témoigne de ce lien entre enseignement et vie religieuse :

*«Mes classes primaires terminées [vers 1915], mon père aurait aimé me faire suivre l'École Normale. [...] il avait fait parvenir à sa sœur qui était religieuse à Sion et professeur dans cette école, des compositions françaises que j'avais écrites, pas mal tournées sans doute. La tante a vu tout de suite que j'avais des facilités pour apprendre et a pensé que je serais une bonne institutrice. Mais... j'ai eu le malheur – ou le bonheur – d'entendre mon père, ma mère et le curé du village discuter de ce projet. Ils souhaitaient que l'École Normale soit le tremplin qui me mène au couvent!»*³³⁹

Ces projets sont vivement écartés par Marie peu encline à entrer au couvent, même si celui-ci reste un moyen de régulation des femmes célibataires dans les cantons catholiques. Katharina Schmid, après avoir été obligée de quitter le couvent à la suite de la révolution de 1798, enseigne à l'école des Ursulines, ce qui lui permet de continuer à transmettre son message basé sur une pédagogie religieuse³⁴⁰.

Le secours aux indigents ainsi que l'aide accordée aux enfants sont les activités les plus communes comme on l'a vu dans l'exemple de l'Association des Amies des pauvres. Or, des domaines comme les violences conjugales ou l'aide aux prostituées sont rarement mentionnés. Ce silence des sources s'explique peut-être par la pudeur, voire le puritanisme, qui oblige à taire l'aide à des femmes faisant commerce de leur corps. Ou, pour certaines dames patronnesses, les filles de joie ne méritent-elles tout simplement pas l'aide de «bonnes chrétiennes». Pourtant, dans d'autres pays européens, de tels secours sont accordés. Ainsi à la prison Saint-Lazare, qui fait office d'hôpital des vénériennes, situé dans l'actuel X^e arrondissement de Paris, de nombreuses bénévoles viennent soutenir les malades. Parmi elles, une Suisseuse, Émilie de Morsier, née en 1843 dans le canton de Genève. À la suite de difficultés financières, son mari et elle s'installent à Paris avec leurs deux fils en 1868. Après l'épisode sanglant de la Commune, Émilie de Morsier adhère à la Ligue internationale de la paix et de la liberté – où elle rencontre à Paris en 1875 Joséphine Butler, pionnière du féminisme anglais – et à la Fédération abolitionniste internationale (FAI). En 1879, elle crée avec Maria Deraismes l'Association française pour l'abolition de la prostitution réglementée, dont elle devient secrétaire³⁴¹. On voit dans ce parcours que la philanthropie peut prendre plusieurs visages, et correspond sans doute à un phénomène qui se manifeste d'abord dans les grandes villes.

³³⁸ *Archives de la Providence*, 1858 citées par BOSSHART-PFLUGER C., CASTELLANI ZAHIR E., PRAZ A.-F., «L'engagement religieux des Fribourgeoises...», p. 94.

³³⁹ MÉTRAILLER Maria, BRUMAGNE Marie-Magdeleine, *La poudre de sourire...*, p. 19-20.

³⁴⁰ BESCHART Marlis, «Les rôles modèles tirés de la biographie de Katharina Schmid», in *Pognon, Piété, Patience...*, p. 78.

³⁴¹ KÄPPELI Anne-Marie, «Emilie de Morsier», in E. DEUBER ZIEGLER, N. TIKHONOV, *Les Femmes dans la mémoire de Genève...*, p. 100.

Rendre des visites aux marginales, telles que les prostituées, est tout bonnement impossible à Lausanne et même inimaginable dans la cité de Calvin. La philanthropie exercée au XIX^e siècle est marquée par un fort caractère religieux. L'aide aux « filles perdues » et aux « filles mères » est en effet un mode d'action important pour les congrégations religieuses féminines, comme les Sœurs Marie-Joseph à Paris, alors que dans les pays protestants, comme c'est le cas dans le canton de Vaud, l'aide est davantage orientée vers les femmes exerçant une activité plutôt que vers les marginales : la valeur du travail et de l'effort est au centre du protestantisme.

Ces activités sont, certes, toujours en adéquation avec les qualités de caractère attribuées aux femmes, à savoir douceur, patience et compassion, mais elles représentent aussi, pour les bourgeoises, un moyen de sortir du foyer. Or, la philanthropie implique également de se confronter à l'autre, la pauvre, et à une misère à la fois matérielle et psychologique qu'il est difficile d'imaginer. C'est pour certaines un véritable choc qui provoque, sinon une remise en cause du modèle dominant, tout au moins la vision d'une réalité implacable. Le système met en présence des femmes issues de milieux sociaux différents. Mais loin d'une vision angélique qui veut y voir une aide « entre » femmes, on est bien ici dans un rapport, sinon paternaliste, du moins « maternel », dominé par des femmes issues de milieux favorisés qui ont été élevées dans l'idée que si quelqu'un est pauvre, c'est avant tout dû à sa paresse. Dans ces conditions, l'empathie est bien souvent remplacée par un mépris de classe, même s'il ne s'agit pas d'une règle absolue.

3.2.3. Petite histoire de l'action féminine en Suisse (1800-1900)

Si ces associations féminines sont en mesure de multiplier des projets aussi variés, c'est qu'elles ont, bien sûr, la capacité de rassembler des fonds importants ainsi que la possibilité de se regrouper entre elles. Quitte à perdre en indépendance d'action.

Des associations féminines dirigées par des hommes... La fondation des associations féminines survient bien souvent en temps de crise ou quand le constat est fait d'une détérioration morale ou économique de la partie la plus fragile de la population. Ainsi, *Les Amies des pauvres* de Lausanne s'organisent-elles après avoir constaté une augmentation de la mendicité. Puis vient le temps de la fondation. Celle-ci se fait, le plus souvent, sous le patronage d'un homme. En 1817, à Bâle, dans la paroisse Saint-Peters, le comité féminin d'assistance est sous la direction du pasteur³⁴². L'exemple de la paroisse de Münster en 1847 renforce cette idée : c'est à nouveau le vicaire qui est à l'origine de la fondation de la société féminine, aidé par les représentantes des grandes familles bourgeoises bâloises. Cette association ne possède ni charte ni statut, au contraire des regroupements masculins. Le vicaire dirige toute la paroisse, alors que les quatre pasteurs subalternes s'occupent des

³⁴² BESCHART Marlis, « Les rôles modèles tirés de la biographie de Katharina Schmid » in *Pognon, Piété, Patience...*, p. 103.

différentes sections ; le trésorier est également un homme, les membres féminins ne semblant pas occuper de poste officiel.

Même si, dans d'autres associations, les femmes détiennent certaines responsabilités, il faut bien constater que les hommes occupent toujours une place importante : à Paris, les paroissiennes de Saint-Sulpice suivent le curé Letourneau dans sa lutte pour le repos dominical des employés³⁴³. La première partie du XIX^e siècle se distingue comme une période où la plupart des associations féminines sont dirigées et représentées par les hommes. Les raisons de cet état de fait sont nombreuses : il y a d'abord la volonté de ne pas laisser aux femmes une trop grande marge de liberté dans un espace situé en dehors du foyer, certains allant même jusqu'à arguer de leur incapacité à tenir des comptes. C'est oublier que ce sont généralement les femmes (et cela dans tous les milieux sociaux) qui sont chargées de la gestion du budget domestique et ont donc acquis une expérience non négligeable. En se plaçant sous l'autorité d'un homme, l'association féminine s'attache une réputation de sérieux, comme si l'autorité masculine était l'unique garante d'une association estimable. Le fonctionnement interne de l'association reproduit donc celui de la société : les femmes se retrouvent dans une position subalterne, s'occupant des plus démunis alors que la représentation publique du groupe est assurée par les hommes.

On sait que ces femmes sont issues de la petite ou de la grande bourgeoisie et qu'elles ne travaillent pas, à l'inverse des femmes des milieux populaires dont le salaire, même d'appoint, est indispensable pour faire vivre leur famille. Si la majorité de ces prolétaires sont mères de famille, on compte aussi de nombreuses célibataires ou femmes mariées sans enfant. Celles-ci sont, la plupart du temps, regardées avec méfiance si elles n'ont pas fait le choix d'entrer dans les ordres. En effet, il est de rigueur pour les célibataires de ne pas « gâcher » leur « fibre maternelle ».

La maternité est considérée comme intrinsèque à la nature féminine et le fait de ne pas avoir d'enfant regardé comme une amputation de la féminité. La participation aux associations se substitue ainsi à la condition de femme au foyer. La maternité sociale a donc une vocation universelle, toutes les femmes devant se sentir concernées, puisqu'elles sont toutes des mères en puissance.

Les autres bénévoles sont surtout des femmes issues de la moyenne et haute bourgeoisie ou même de l'aristocratie. Ces dernières s'intègrent dans une longue tradition d'aide aux plus pauvres. L'implication des femmes de la bourgeoisie dans le bénévolat s'explique d'abord par l'appropriation des codes aristocratiques comme la charité, mais également par la crainte de l'oisiveté. Les riches bourgeoises doivent s'acquitter d'une dette qu'elles doivent à leur richesse. C'est donc une façon de se laver de tout soupçon de frivolité ou d'égoïsme, comme l'affirme cet extrait d'un article de la revue *La Jeune Fille française* parue le 15 novembre 1902 :

³⁴³ MARTIN-FUGIER Anne, *La bourgeoisie*, Paris : Hachette, coll. Pluriel, 1983, p. 210.

«*Mesdames, purifiez vos mains chargées de perles et de diamants ; qu'elles s'emploient désormais à habiller ceux qui ont froid ; qu'elles ne craignent pas la rudesse des étoffes à coudre, ni la monotonie de la besogne.*»³⁴⁴

Même si cet exemple est tiré du cas français, les mêmes arguments se retrouvent en Suisse ou dans d'autres pays d'Europe. L'intégration à une association permet également aux femmes de représenter le nom de leur mari sur la scène municipale et d'en garantir, sinon le prestige, tout au moins la bonne réputation.

Du fait de la discrétion dont s'entourent les bénévoles, rares dans les archives sont les listes de membres des associations. Il est, en effet, de mauvais goût, pour la bourgeoise, de faire étalage de ses bonnes œuvres ; son action doit s'intégrer dans un ensemble plus vaste et ne pas connaître un éclat particulier. Dans son emploi du temps, la matinée est réservée aux visites de charité et l'après-midi à la réception à l'intérieur du foyer. Ses sorties sont à ce point discrètes, voire secrètes, que les hommes la reconnaissant sur son chemin ne doivent pas la saluer, tant son apparition dans l'espace public à ce moment de la journée est indue³⁴⁵. La dualité entre la publicité faite au nom du mari et la discrétion imposée à l'épouse est bien présente, mais il faut rappeler que pour les contemporains de l'époque, le corps de l'épouse s'efface devant le nom de famille et que le premier est irrémédiablement soumis au second.

Le bénévolat a donc vocation à regrouper toutes les bonnes volontés féminines, mais bientôt, la tâche est telle que l'affiliation à une superstructure permet de disposer de davantage de moyens et de nombreux conseils. En 1910, *Les Amis des pauvres* participe au Bureau central d'assistance qui regroupe toutes les sociétés de bienfaisance de Lausanne³⁴⁶. Auparavant, en 1904, l'association était déjà entrée dans le giron de l'Alliance nationale des Sociétés féminines suisses, vaste réseau qui contrôle des centaines d'associations dans toute la Confédération.

... à l'Alliance nationale des Sociétés féminines suisses (ASF). Celle-ci voit le jour en 1899 à l'initiative de quatre associations cantonales et de quatre femmes : la Conférence des femmes de Berne, représentée par Hélène von Mülinen, l'Union des femmes de Genève, dirigée par Camille Vidart, l'Union des femmes de Lausanne avec Marguerite Duvillard-Chavannes, et l'Union pour les revendications féministes de Zurich, conduite par Emma Boos-Jegher. Élément remarquable, les cantons concernés sont tous protestants, aucun canton catholique comme Fribourg ou le Valais n'étant représenté. En tirer la conclusion que la philanthropie est absente dans ces régions serait un contresens. Rappelons ici que, dans les régions catholiques, les associations féminines sont moins nombreuses, l'Église gardant une place prééminente dans l'action sociale. La frontière entre catholiques et protestants est nettement marquée ; c'est pourquoi les regroupements sont avant tout d'ordre confessionnel et non pas linguistique.

³⁴⁴ MARTIN-FUGIER Anne, *La bourgeoise...*, p. 208.

³⁴⁵ MARTIN-FUGIER Anne, *La bourgeoise...*, p. 183.

³⁴⁶ *Association des Amis des pauvres...*, P Amies des pauvres, ACV.

La première assemblée se tient à Berne, le 26 mai 1900, où se retrouvent, en plus des associations fondatrices, treize autres groupes³⁴⁷. L'ASF est active dans de très nombreux domaines, comme la formation des femmes et le combat pour ses droits politiques au niveau national ou international. Sa principale tâche est de recenser et de centraliser toutes les associations féminines, et de fixer une ligne commune à tous les membres. Elle exerce, toutefois, également une action plus politique, multipliant les pétitions dans les différents cantons, afin de faire réviser certains articles du Code civil particulièrement défavorables aux femmes. Ainsi, lors de la révision du Code en 1912, l'ASF tente d'y faire inscrire – sans succès – le principe de séparation des biens et une amélioration du statut des enfants illégitimes. Elle concentre alors ses efforts sur le relèvement moral, la protection de la maternité et la prise en compte des femmes par l'Assurance de vie suisse (AVS). En revanche, dès 1909, elle laisse de côté le combat pour le droit de vote féminin, même si elle l'estime fondé³⁴⁸. Enfin, l'ASF assure également une tâche pédagogique, puisqu'elle multiplie les publications à destination des femmes de toutes les catégories sociales avec, à chaque fois, des objectifs différents : tenue du foyer, conseils pour gouverner la domesticité, conseils à l'attention des domestiques. Eu égard au réseau développé par l'Alliance, la diffusion de ces brochures est large. En revanche, les sources restent muettes sur leurs auteurs. Le seul indice qui nous est donné est le style de ces documents, soutenu et dans un français très classique. Ces petites brochures sont d'une grande richesse pour qui veut comprendre les mécanismes sociaux dans lesquels sont engagées les Suissesses. Ainsi, en 1912, est publiée la brochure, déjà citée, intitulée *Simple conseils à l'usage des maîtresses de maison occupant des domestiques*³⁴⁹, destinée aux bourgeoises et consacrée à la façon de traiter la domesticité et sa rémunération. Un an plus tard, c'est au tour de *Quelques conseils adressés aux domestiques* d'être publié, toujours par l'ASF³⁵⁰. On y trouve les grandes lignes du métier de domestique, sa place dans la famille mais également l'intérêt de cette profession, même si l'ouvrage ne traite que du personnel domestique féminin. L'Alliance des Sociétés féminines publie également des ouvrages conseillant les femmes dans leurs tâches quotidiennes et surtout dans leur rôle de gardienne du foyer et de la patrie. Ainsi, l'*ABC de l'Éducation nationale au foyer*, dont il a été fait mention précédemment, est publié en 1916, en pleine guerre mondiale, moment de crispation nationale et de glorification de la patrie. Car si la Suisse reste neutre durant ce conflit, elle n'échappe pas à une montée du patriotisme et à une mobilisation de la population. Ces trois exemples ne représentent qu'un échantillon d'une importante entreprise d'édition à l'intention des femmes qui mériterait une étude plus approfondie. La structure de cette organisation faitière n'est guère connue avant les années 1920 et jusque-là ressemble davantage à l'agrégation de petites associations qu'à une hyperstructure, mais son succès est incontestable et durable.

³⁴⁷ <http://www.gosteli-foundation.ch/archives-du-feminisme/alliance-de-societes-feminines-suissees>.

³⁴⁸ JORIS Elisabeth, «Alliance des sociétés féminines suisses», in *Dictionnaire historique de la Suisse en ligne* : <http://www.hls-dhs-dss.ch/textes/f/F16500.php>.

³⁴⁹ *Simple conseils à l'usage des maîtresses de maison occupant des domestiques...*, N 11.180, BNS.

³⁵⁰ *Quelques conseils adressés aux domestiques...*, N 11 ; 950, BNS.

En 1945, elle regroupe 250 associations et constitue l'interlocutrice privilégiée de la Confédération en matière de questions féminines.

L'ASF est un curieux mélange de militantisme féministe et de conservatisme social. En effet, tout en militant pour une reconnaissance des droits des femmes et une meilleure prise en compte de leurs besoins dans les domaines de l'éducation et de la santé, elle renforce, par ses nombreuses publications, l'ordre moral établi dans la distribution genrée des tâches. C'est sans doute le prix à payer pour pouvoir peser de façon importante sur les politiques. En effet, l'ASF multiplie les pétitions et reçoit un soutien de la classe politique du début du xx^e siècle.

De l'ASF à la petite association philanthropique d'une ville moyenne, le problème du financement des projets se pose avec la même acuité : il s'agit de l'une des principales tâches des bénévoles. Un des premiers acteurs financiers de l'association urbaine est la commune, qui doit subvenir aux besoins de ses indigènes. La paroisse, souvent à l'initiative de la fondation des aides philanthropiques, est une autre source de financement. Ainsi, à Fribourg, les congrégations féminines sont mises en place grâce à l'action de l'évêché, mais également de certaines aristocrates comme la comtesse Marie-Claudine de la Poype qui fonde la Providence en 1841³⁵¹. Outre les financements publics et privés, les associations fonctionnent surtout grâce à des dons, comme l'*Association des Amis des pauvres*. Les dons sont soit en espèces soit en nature, comme des vêtements qui sont récoltés lors de soirées dites de vestiaire où les bénévoles et leurs amies rassemblent les vêtements dont elles n'ont plus l'usage.

Ces structures permettent de sortir du foyer tout en restant en accord avec « la nature » féminine faite de sacrifice et de soins aux autres. En Suisse, la multiplication des associations est l'exacte traduction dans les faits de la théorie de la maternité sociale. Ces associations ont rarement un rôle militant, se contentant, au contraire, de conforter les femmes dans le rôle qu'on leur attribue.

Associations féminines et non féministes. Rares sont les femmes à avoir fondé des communautés religieuses ou des associations philanthropiques. Il n'y a d'ailleurs que les aristocrates ou les très grandes bourgeoises pour prendre cette liberté, comme Madame de la Poype. Les associations de philanthropie sont d'abord masculines, les femmes n'y tenant qu'un rôle passif de dames d'honneur lors des cérémonies.

Mais un glissement se dessine à partir du milieu du xix^e siècle : si les hommes dirigent encore les associations, les femmes détiennent de plus en plus de responsabilités. Dans son article « Sortir », Michelle Perrot explique ce processus par l'expérience acquise par les femmes et, surtout, par la revendication de plus en plus politique de ces dernières³⁵². Cette évolution aboutit à l'apparition d'associations strictement féminines pendant le dernier tiers du siècle avec, par exemple,

³⁵¹ BOSSARH-PFLUGER Catherine, CASTELLANI ZAHIR Elisabeth, PRAZ Anne-Françoise, « Entre émancipation et instrumentalisation », in *Pognon, Piété, Patience...*, p. 89.

³⁵² PERROT Michelle, « Sortir », in *Histoire des femmes...*, tome IV, p. 545.

la fondation de l'ASF. Celle-ci ne compte aucun homme à sa direction³⁵³, mais devient un médiateur entre les hommes au pouvoir et les femmes qu'elle représente. *Les Amies des pauvres* sont également exemptes de toute présence masculine.

Un discours conservateur. L'Alliance des Sociétés féminines mise à part, aucune des sources étudiées, comme les dossiers des Amies des pauvres, ne permet de faire apparaître une corrélation entre association féminine et discours émancipateur de la femme. Ces associations ne lient pas l'action féminine à la revendication de droits politiques. Alors qu'en Grande-Bretagne, l'association féminine présidée par les hommes se transforme en un groupe de femmes autonomes qui se politisent³⁵⁴, les associations helvétiques continuent de fonctionner comme de simples associations philanthropiques. L'ASF essaie bien de revendiquer des droits politiques pour les femmes, mais, on l'a vu, le combat mené pour la révision du Code civil en 1912 n'aboutit pas³⁵⁵. Or, dès 1909, l'Alliance laisse l'Association suisse pour le suffrage féminin prendre en main la question des droits politiques. Les brochures publiées par le concours de l'ASF n'ont pas pour vocation à interpeller les femmes en les encourageant à faire respecter leur droit ou à militer pour une conquête d'une égalité devant la loi. Le discours reste très traditionnel quant à la place de la femme dans la cellule familiale :

«Pour toute femme tant soit peu intelligente le service domestique constitue donc un moyen d'éducation et laisse après soi un sentiment intérieur de satisfaction; il est en outre, et a toujours été, pour la jeune fille du peuple la meilleure des préparations en vue de sa carrière future de ménagère et de mère de famille.»³⁵⁶

L'univers social et mental des Suissesses les pousse donc à se cantonner à un rôle de citoyennes passives et il serait abusif de voir dans ce corpus un discours encourageant la migration féminine. Tout un habitus socioculturel incite la femme à rester à l'intérieur de sa communauté et auprès de sa famille.

*
* * *

Des mercenaires aux artisans, en passant par les colons de l'outre-mer, l'émigration helvétique est non seulement un moyen de régulation démographique, mais aussi une tradition.

Si l'historiographie helvétique a surtout fait le récit d'une migration masculine, les Suissesses s'inscrivent pourtant dans le cadre de migrations à différentes échelles. Les opportunités professionnelles ouvrent aux femmes les portes de la ville;

³⁵³ JORIS Elisabeth, «Alliance de sociétés féminines suisses», in *Dictionnaire historique de la Suisse en ligne...*

³⁵⁴ JORIS Elisabeth, «Alliance de sociétés féminines suisses», in *Dictionnaire historique de la Suisse en ligne...*, p. 566.

³⁵⁵ JORIS Elisabeth, «Alliance de sociétés féminines suisses», in *Dictionnaire historique de la Suisse en ligne...*

³⁵⁶ *Quelques conseils adressés aux domestiques...*, N 11.950, BNS.

les migrantes sont également présentes aux frontières, lors des travaux saisonniers ou en partance pour des régions plus éloignées, comme les préceptrices vers la Russie.

Or, les années 1880 constituent un moment charnière dans l'histoire de l'émigration féminine helvétique : le modèle traditionnel de la migration vers l'Est s'effondre brutalement, alors que l'émigration vers Paris semble stationnaire.

Plusieurs facteurs économiques, sociaux et culturels contribuent à expliquer ce phénomène. Culturels d'abord, car la littérature et les témoignages recueillis par des associations, alertées par le traitement des Suissesses en Russie, rendent moins supportable à la communauté l'idée du départ de ses jeunes filles. Économiques et sociaux ensuite. L'industrialisation naissante offre désormais aux candidates à l'émigration la possibilité de rester au pays, quand, au même moment – mais est-ce une coïncidence? –, les cantons, prenant conscience de l'indigence de l'instruction féminine, commencent à offrir aux femmes de véritables formations au sein d'écoles ménagères, spécialement créées à leur intention. Les Suissesses voient donc se développer de nouveaux apprentissages et s'ouvrir les portes de nouveaux métiers, dactylographe ou vendeuse. La profession domestique devient alors un repoussoir pour beaucoup, l'usine, le bureau ou le magasin permettant au moins de disposer d'horaires fixes. Que les départs pour la France et Paris se maintiennent tient donc, apparemment, d'un premier paradoxe. D'autant que l'étude des salaires et du marché du travail en Suisse romande montre bien que l'émigration vers Paris n'est pas seulement dictée par des choix économiques. La réputation de la capitale française et la fascination qu'elle exerce sur les Romandes fournissent peut-être un élément d'explication. Même si le départ pour Paris demeure avant tout une affaire d'opportunité, comme l'a montré l'étude des nombreux réseaux migratoires existants.

Mais pour vraiment comprendre comment, dans un contexte économique et culturel pourtant favorable à la sédentarité, l'émigration vers la France ne faiblit pas, il faut sans doute rechercher ailleurs les causes de ce phénomène : dans les structures sociales propres à la Suisse et dans la façon dont celles-ci contribuent à la cristallisation du désir de départ.

Rejetées de la sphère politique, ce n'est que par la maternité sociale, octroyée aux femmes les mieux insérées dans le modèle dominant, que les Romandes, comme les autres Suissesses, peuvent agir dans l'espace public. Les associations féminines se multiplient pendant la seconde moitié du XIX^e siècle, mais à la différence du reste de l'Europe, la revendication féministe suisse reste, si ce n'est confidentielle, du moins peu emblématique.

Penser le départ deviendrait alors le fait de femmes cherchant à se soustraire à un modèle étouffant qui annihile toute velléité, et décidant, deuxième paradoxe, d'adopter une condition domestique, symbole de l'asservissement féminin. C'est en se réappropriant cette profession, mais en l'utilisant comme moyen d'affranchissement, que la Suisse construirait son projet migratoire vers Paris.

DEUXIÈME PARTIE

FRAGMENTS DE VIE PARISIENNE

CHAPITRE 4

PARIS : CAPITALE DE L'IMMIGRATION FÉMININE

«Denise était venue à pied de la gare Saint-Lazare, où un train de Cherbourg l'avait débarquée avec ses deux frères, après une nuit passée sur la dure banquette d'un wagon de troisième classe. Elle tenait par la main Pépé, et Jean la suivait, tous les trois brisés du voyage, effarés et perdus, au milieu du vaste Paris [...]»³⁵⁷

«Chère mère tu me demande comment j'ai fait mon voyage quand je suis arrivée à la gare je n'ai trouvé personne nous nous sommes croisés j'étais à la maison que Maris était à la gare [...] Enfin chère mère si tu savais comme j'ai déjà pleuré durant mon voyage je ne devrais plus avoir de pleurs [...]»³⁵⁸

Fictives ou réelles, ces expériences migratoires, de la seconde moitié du XIX^e siècle, nous font partager les émotions de deux migrantes arrivant dans la capitale française. Denise, héroïne romanesque du *Bonheur des Dames*, chassée de sa Normandie natale par la misère, et Marguerite, partie le cœur gros de Cressier (dans le canton de Neuchâtel) pour Paris, où une place de domestique l'attend. Au travers de ces destins, ce sont deux types de migration qui se retrouvent sur le quai de la gare : l'une, fruit de l'exode rural, est l'héritière d'une mobilité interne multipliant les allers-retours entre Paris et la province française. L'autre symbolise les circulations européennes d'hommes et de femmes qui s'intensifient en ce siècle du chemin de fer. Pour les deux jeunes migrantes, la première impression est brutale.

Paris est avide de bras : terrassiers luxembourgeois, ébénistes suisses, tailleurs juifs de l'Europe de l'Est, chauffagistes piémontais ou maçons creusois s'y retrouvent, ces derniers étant le symbole des migrations provinciales françaises essentielles

³⁵⁷ ZOLA Émile, *Au Bonheur des Dames*, 1884, Paris : Le Livre de Poche, 1984, p. 11.

³⁵⁸ Archives de l'ambassade suisse de Paris, E220041, Paris, Carton 226, dossier 6 XI, *Secours*, 1889, AFS.

à la formation de la population parisienne. En 1891, 1 219 467 personnes déclarent être nées dans un autre département que celui de la Seine³⁵⁹. Étrangers ou provinciaux, ils sont des milliers à se regrouper dans la capitale, le temps d'une saison, pour quelques années (disent-ils) jusqu'au moment où, insensiblement, l'installation devient définitive. De nombreuses publications ont rendu hommage à la diversité de ce foyer de l'immigration, comme *Le Paris des étrangers depuis un siècle*³⁶⁰ qui met en avant le cosmopolitisme créatif et mondain. L'*Atlas des Parisiens* reprend également la longue histoire de la population parisienne³⁶¹. D'autres études ont intégré la banlieue dans leur champ d'investigation³⁶². La thèse de Marie-Claude Blanc-Chaléard, *Les Italiens de l'Est parisien, une histoire d'intégration*, en est l'un des exemples les plus éloquentes³⁶³.

Pourtant, les études portant sur le Paris des immigrées étrangères sont rares dans l'historiographie française, et il n'existe aucune synthèse sur le sujet, alors même que la capitale française est l'un des principaux centres de migration pour une population féminine parcourant l'Europe. L'intérêt est donc réel à présenter les différentes colonies étrangères en y intégrant le genre, c'est-à-dire en questionnant les rapports entre féminin et masculin dans la construction des communautés. La démarche comparative s'avère en l'occurrence indispensable pour définir ce qui relève du phénomène migratoire en général, ou des caractéristiques propres à l'immigration helvétique. Si la comparaison est inhérente à l'immigrée qui porte en elle-même cette double nature, femme et étrangère³⁶⁴, elle est d'autant plus riche d'enseignement à l'échelle des communautés. Dans cette perspective, l'utilisation des recensements quinquennaux réalisés par la III^e République, à partir de 1880 et jusqu'à la fin du siècle, est indispensable : le dénombrement des étrangers par sexe dans les arrondissements donne en effet la possibilité de comparer l'implantation des différentes migrations féminines à Paris. L'exploitation de ces données permet de distinguer les caractéristiques propres aux migrantes étrangères, leurs nationalités et la façon dont elles se répartissent dans l'espace parisien, notamment en comparaison avec les hommes.

³⁵⁹ PINOL Jean-Luc, GARDEN Maurice, *Atlas des Parisiens. De la Révolution à nos jours*, Paris : Parigramme, 2009, p. 70.

³⁶⁰ KASPI André, MARES Antoine, *Le Paris des étrangers depuis un siècle*, Paris : Imprimerie nationale, « Notre siècle », 1989.

³⁶¹ PINOL Jean-Luc, GARDEN Maurice, *Atlas des Parisiens. De la Révolution à nos jours*, Paris : Parigramme, 2009, p. 70.

³⁶² FOURCAUT Annie, *Bobigny, Banlieue rouge*, Paris : Les Éditions ouvrières & Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, 1986.

³⁶³ BLANC-CHALÉARD Marie-Claude, *Les Italiens dans l'Est parisien...*

³⁶⁴ GREEN Nancy L., *Repenser les migrations...*, p. 23.

4.1. LES MIGRANTES ÉTRANGÈRES À PARIS : DÉNOMBREMENT ET COMPARAISON

4.1.1. Sources et méthode

Certes, l'histoire n'est pas une science exacte, mais compter, classer et comparer sont autant de moyens de vérifier des hypothèses ou d'évaluer un phénomène. Le débat Simiand-Seignobos, le premier reprochant au second de ne pas utiliser la rigueur statistique, a permis de renouveler cette approche, relayée ensuite par les grandes thèses structuralistes de la seconde moitié du ^{xx}e siècle. Au regard des sources utilisées, l'approche quantitative est pleinement justifiée, à ceci près qu'elle intègre une perspective genrée.

Une approche quantitative et sexuée de la migration. Le ^{xix}e siècle est celui de la catégorisation et du classement : on classe selon le sexe, le métier, l'âge, la forme du crâne, cherchant ainsi tous les moyens de distinguer le bourgeois, l'ouvrier ou le criminel. Les sources utilisées ici sont représentatives de ce courant, puisque les recensements quinquennaux, publiés entre 1881 et 1896, dénombrent, localisent et interrogent les populations étrangères, tout en donnant parfois, pour certaines nationalités, des chiffres antérieurs à 1881. Deux tableaux retiennent particulièrement l'attention de l'historienne : ceux situant les étrangers dans Paris par arrondissement et par quartier ; ceux répertoriant les professions exercées par les étrangers, uniquement pour l'année 1891 malheureusement. En effet, si l'histoire quantitative dévoile ses nuances sur le temps long, il n'en est rien ici, car les quatre recensements ne couvrent qu'une période de quinze ans, à une échelle qui ne descend pas en deçà du quartier. Il s'agit donc d'évoquer un tableau plus qu'une évolution. Mais les différentes rubriques accompagnant les tableaux, et mises au point par Jacques Bertillon³⁶⁵, offrent un éclairage sur les représentations de telle ou telle colonie et prouvent donc leur utilité. Ces recensements statistiques sont à replacer dans un contexte plus large, à côté de lois comme celle de 1889 sur la nationalité, séparant Français et étrangers³⁶⁶. En effet, la construction du sentiment national a sa version administrative : l'étranger est nommé et défini. Il est devenu nécessaire de le compter avec précision et d'étudier son comportement sur le territoire. Même si ce dénombrement des étrangers dans la capitale n'est pas le premier³⁶⁷, il s'agit, dans ce cas précis, de cerner leurs occupations et leurs lieux d'habitation, ce qui est, en l'occurrence, inédit. L'enquête s'intéresse enfin à la situation des étrangers à l'échelle nationale et à l'accroissement de ces colonies sur cinq ans³⁶⁸. La démarche a pour

³⁶⁵ Ce démographe a commenté les recensements pour la ville de Paris. Dans les recensements de 1881 à 1896, il utilise les données statistiques pour écrire des rubriques concernant les différentes colonies étrangères résidant à Paris.

³⁶⁶ Voir à ce propos l'ouvrage de PONTY Jeannine, *L'immigration dans les textes*, Paris : Belin, coll. Belin Sup, 2003.

³⁶⁷ De précédents recensements ont été menés en 1833 et 1851 mais les nomenclatures ont évolué, cf. *Dénombrement statistique de la population en 1886*, p. XXXII, Fp 11, INSEE.

³⁶⁸ *Dénombrement Résultats statistiques du dénombrement de 1881 de la France et de l'Algérie*, Publié par le ministère du Commerce et le Service de la statistique générale, 1883, p. XLII et p. XL, Fp 11, INSEE.

finalité de classer les étrangers en fonction de leur niveau d'assimilation, mais aussi d'alerter sur leur importance numérique dans la capitale française, pour arriver à la conclusion que «*Paris est véritablement colonisé par les étrangers*»³⁶⁹.

Le panel utilisé dans ce chapitre est tributaire des sources. En effet, hormis les Suisses, seules trois nationalités (allemande, belge et italienne) apparaissent dans le recensement par profession de 1891, ces colonies comptant les effectifs les plus importants. Nous avons fait le choix d'intégrer à ce panel les migrantes britanniques, que l'on retrouve dans les recensements de population par quartier. En effet, l'objectif de ce chapitre étant d'interroger la situation géographique des différents groupes nationaux dans Paris en utilisant la variable du genre, les Britanniques sont apparus incontournables. Certes, les effectifs sont moins importants, mais la présence de nombreuses gouvernantes britanniques à Paris à cette époque ainsi que l'abondante littérature qui en découle justifient leur prise en compte dans cette étude.

Questionner les nomenclatures. Les recensements de la population sont d'une grande richesse en termes de données, mais également dans la construction même des nomenclatures. Ces dernières évoluent entre 1881 et 1896, avec des subdivisions de plus en plus précises. En effet, si la catégorie incluant les Français n'évolue pas, le groupe des naturalisés est toujours distingué et celui des étrangers de plus en plus détaillé. On passe ainsi d'une catégorie très générale, *Américains du Nord et du Sud*³⁷⁰, en 1881, à des divisions plus pointues en 1891 : *États-Unis*, *Mexicains*, *Américains du Sud*³⁷¹. Si certaines nationalités apparaissent en 1886 (c'est le cas des Luxembourgeois, mais réunis alors avec les Hollandais), c'est à partir du recensement de 1891 que les rubriques sont les plus fouillées avec l'apparition de neuf catégories individuelles supplémentaires qui ont été, le plus souvent, morcelées. Par exemple, les *Suédois*, *Norvégiens*, *Danois*³⁷² sont divisés en trois groupes distincts. Cependant, certaines rubriques restent très vagues comme celle des *Africains*, ou disparaissent complètement, comme les *Égyptiens* ou les *Monténégrins*. Enfin, une dernière précision sur ces tableaux, chaque catégorie est présentée en «M» et en «F» et, à partir de 1886, en «Ensemble», ce qui permet bien sûr de faire une distinction genrée. Il est important de souligner que l'on dénombre les hommes et les femmes étrangers séparément, ce qui n'est pas le cas pour les Français.

L'examen de ces nomenclatures permet de s'interroger sur la place de l'étranger en France. En effet, il faut garder à l'esprit que l'institutionnalisation d'une catégorie

³⁶⁹ *Dénombrement de 1886...*, p. XXXIV, Fp 11, INSEE.

³⁷⁰ «Tableau D – Population selon la nationalité», in *Résultats statistiques du dénombrement de 1881 de la France et de l'Algérie...*, p. 10, Fp 11, INSEE.

³⁷¹ «Tableau n° 8 – Classement pas nationalité», in *Résultats statistiques du dénombrement de 1891 de la France et de l'Algérie*, p. 640, Fp 11, INSEE.

³⁷² «Tableau n° 8 – Classement pas nationalité», in *Résultats statistiques du dénombrement de 1891 de la France et de l'Algérie*, p. 644.

est au carrefour du scientifique et du politique³⁷³. Ainsi, l'évolution des catégories administratives montre une volonté étatique de comprendre et de décrire une réalité encore difficilement palpable, marquée par de nombreux lieux communs. On y voit les réalités mouvantes des nationalités et des États-nations qui traversent l'Europe au cours de cette deuxième moitié du XIX^e siècle. Au travers de ces recensements, on voit s'installer une République encore jeune et qui s'interroge sur la place à accorder aux étrangers, tout en leur reconnaissant une part importante dans la construction de la Nation. C'est également un moment où cette même République prend sa place dans le concert des grandes puissances, les nomenclatures des recensements étant aussi le reflet de la politique extérieure de la France. Ainsi, lors des révoltes émaillant le dernier tiers du XIX^e siècle qui voient des minorités d'Europe orientale (Arméniens ou Macédoniens) se rebeller contre la Sublime Porte, la France refuse d'intervenir et de porter atteinte à l'Empire ottoman. Cette position se reflète dans les recensements où n'apparaît aucune de ces minorités. Dans cet ensemble, la Confédération helvétique semble bien à l'écart de ces mouvements nationalistes. Malgré une présence ancienne sur le territoire français avec des effectifs importants, les Suisses se classent bien loin derrière les Belges ou les Italiens. La neutralité de la Confédération ainsi que des relations plus commerciales que diplomatiques expliquent en partie cette position. La Suisse n'est ni une puissance en devenir (comme les États-Unis) ni une grande puissance européenne ni, enfin, une alliée contre l'Allemagne.

4.1.2. Du nombre d'hommes et de femmes dans les quatre colonies choisies

Les caractéristiques de l'immigration helvétique et, en particulier, la place des femmes dans ce groupe ne peuvent être distinguées qu'après une comparaison avec les autres colonies. Cependant, il faut d'abord replacer ces immigrés dans un contexte plus vaste, celui de la population parisienne. Puis, après avoir présenté l'importance des colonies par rapport à l'ensemble de la population, il sera temps d'entrer dans le détail de chaque nationalité.

Les étrangers à Paris durant le dernier tiers du XIX^e siècle. La figure 19 offre une première approche du phénomène migratoire à Paris, par la comparaison entre la population parisienne totale et la population étrangère totale (hommes et femmes) de 1881 à 1896.

³⁷³ SPIRE Alexis, « De l'étranger à l'immigré », in *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 129, septembre 1999, p. 51.

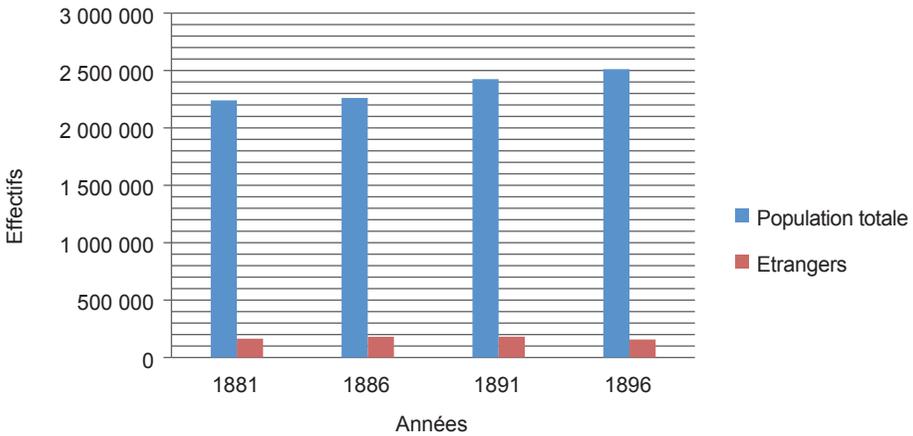


Fig. 19 – Évolution du nombre des étrangers et de la population parisienne totale de 1881 à 1896³⁷⁴.

Les dénombrements successifs marquent bien l'augmentation constante de la population parisienne, puisqu'on passe de 2,2 à 2,5 millions. Dans cette dernière, la présence féminine par rapport à la population totale est infime : 3,2 % en 1881, 3,8 % en 1885, 3,7 % en 1891 jusqu'en 1896, année où les étrangères représentent 6,2 % de la population totale. Hormis cette année-là, le pourcentage d'étrangères demeure relativement stable. La faible présence des migrantes permet de mieux se représenter leur place dans la capitale française. Croiser dans les rues de Paris ces femmes vêtues d'un costume national ou s'exprimant avec un accent étranger n'est donc pas une chose courante à la fin du XIX^e siècle.

Les recensements permettent une appréciation globale du phénomène migratoire, mais uniquement sur un temps court, pas plus d'une quinzaine d'années. Cette période est bien trop brève pour qu'on puisse tirer des conclusions sur la structure de la population étrangère à Paris. Les évolutions observées entre les recensements étant peu significatives, nous avons fait le choix de ne présenter que les chiffres issus des recensements de 1881 et 1896, permettant ainsi de donner une vision plus large de cette période. L'analyse se faisant d'abord entre colonies puis, à l'intérieur de chacune d'elles, entre les deux sexes.

³⁷⁴ *Résultats statistiques du dénombrement de Paris et du département de la Seine pour les années 1881, 1886, 1891 et 1896*, Fp11, INSEE.

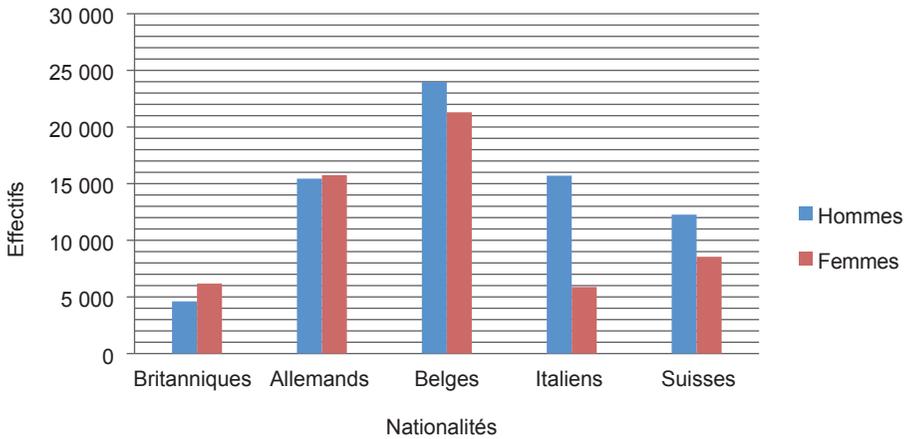


Fig. 20 – Effectifs des colonies étrangères (hommes et femmes) en 1881³⁷⁵.

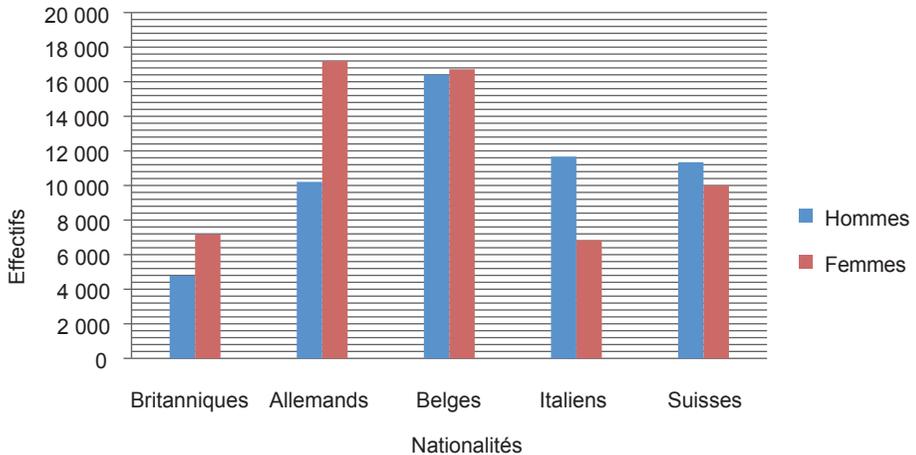


Fig. 21 – Effectifs des colonies étrangères (hommes et femmes) en 1896³⁷⁶.

Anglais, Écossais, Irlandais. L'opinion commune ne retient des mobilités britanniques que l'émigration massive des Irlandais lors de la famine de 1846-1847. Or, c'est oublier que les Anglais, Écossais et autres Gallois ont été nombreux à parcourir l'Europe, et ce dès l'Ancien Régime³⁷⁷. L'historiographie actuelle développe, depuis quelques années, une approche transnationale des migrations, notamment par le biais du rôle de l'État, permettant de redécouvrir un continent européen en proie à d'importants mouvements de populations. C'est dans ce vaste ensemble que s'inscrit

³⁷⁵ *Résultats statistiques du dénombrement de Paris et du département de la Seine 1881*, Fp11, INSEE.

³⁷⁶ *Résultats statistiques du dénombrement de Paris et du département de la Seine, 1896*.

³⁷⁷ LEQUIN Yves (dir.), *Histoire des étrangers et de l'immigration en France*, Paris : Larousse, 1992, p. 237.

l'immigration britannique³⁷⁸ ; les gouvernantes anglaises en constituent un excellent exemple, comme nous le verrons plus tard. Cette migration économique va à rebours d'une tradition historiographique faisant des Britanniques d'éternels touristes sur la Riviera ou des aristocrates avides des plaisirs parisiens³⁷⁹. L'évolution de la population britannique à Paris de 1861 à 1891³⁸⁰ est marquée par une augmentation constante, malgré une légère baisse enregistrée en 1872, conséquence, sans doute, de la guerre franco-prussienne et du changement de régime. Une autre baisse, également peu sensible, est perceptible à partir de 1891.

D'un point de vue sexué, cette colonie est marquée par une constante : le nombre des hommes et celui des femmes restent toujours supérieurs, chacun, à 4 000 personnes. Par contre, dès 1881, une nette différence apparaît entre les deux sexes. En effet, tout au long de la période étudiée, les femmes sont plus nombreuses que les hommes avec, en moyenne, une différence de 2 000 individus. L'écart se creuse en 1891, lorsque les femmes sont près de 8 000 alors que les effectifs masculins stagnent autour de 4 800. Cette baisse, visible dès 1886, va se poursuivre jusqu'à la fin de la période, alors que la représentation féminine, après une hausse importante entre 1881 et 1886, se stabilise. Ce déséquilibre est la preuve que la migration familiale n'est pas la première cause d'installation dans la capitale française. La majorité des femmes britanniques sont seules et travaillent. C'est une des conséquences du phénomène des *redundant women* (femmes superflues), une des grandes préoccupations des Britanniques au XIX^e siècle³⁸¹. Ces femmes sont bien souvent veuves ou orphelines, sans la protection d'un homme ou d'une famille qui pourrait leur épargner l'humiliation de gagner leur vie³⁸². Seules, elles travaillent dans la domesticité comme *nanny* ou comme *miss*. Recrutées dans les familles de la petite bourgeoisie ou filles de pasteur, ces gouvernantes sont 25 000 en Angleterre en 1851³⁸³. La mode des *miss* est lancée à travers toute l'Europe, et les grandes familles parisiennes ne sont pas en reste. En Suisse, le mouvement est le même, comme en témoignent les romans de Noëlle Roger³⁸⁴ qui fait de la Britannique son héroïne favorite.

On peut déjà retenir que l'une des spécificités de cette migration féminine est son caractère précoce, puisqu'elle débute dès la première moitié du XIX^e siècle. L'augmentation de ses effectifs, lente mais régulière, est due pour une grande partie à la demande sans cesse croissante de gouvernantes ou de domestiques anglaises.

³⁷⁸ DOUKI Caroline, FELDMAN Daniel, ROSENAL Paul-André, « Y a-t-il des politiques migratoires nationales ? », *Circulations et frontières, Cahiers du Centre de recherches historiques*, n° 42, 2008, p. 97-105.

³⁷⁹ LEQUIN Yves (dir.), *Histoire des étrangers...*, p. 316.

³⁸⁰ *Dénombrements de la population pour la ville de Paris de 1891 et 1896*, p. XXXIII, Fp 11, INSEE.

³⁸¹ DAUPHIN Cécile, « Femmes seules », in DUBY G., PÉROT M. (dir.), *Histoire des femmes en Occident...*, tome IV, p. 513.

³⁸² RENTON Alice, *Tyrant or victim? A history of the British Governess*, Londres : Weidenfeld and Nicolson, 1991, p. 58.

³⁸³ DAUPHIN Cécile, « Femmes seules », p. 521.

³⁸⁴ Noëlle Roger (1874-1953) est issue de la grande bourgeoisie genevoise. Elle apprend le métier d'infirmière à Londres où se déroule l'action de la plupart de ses romans. Ses héroïnes sont le plus souvent des infirmières britanniques. Voir FRANCILLON Roger, *Histoire de la littérature en Suisse romande*, Lausanne : Payot, 1984, p. 416.

Les Allemands. Présente dès l'Ancien Régime, la colonie allemande se développe durant toute la première moitié du XIX^e siècle sous des formes diverses. Les Allemands résidant en France sont pour la plupart des spécialistes de l'industrie et de la finance, ou encore des réfugiés politiques, nombreux à venir s'installer dans la capitale, comme Heinrich Heine ou Karl Marx³⁸⁵. Mais le coup d'État du 2 décembre 1851 sonne le glas de cette migration politique, et la guerre franco-prussienne de 1870 finit par mettre un terme à la bonne entente entre immigrés allemands et Français. Après la victoire de la Prusse, ses ressortissants deviennent des « boches » et provoquent, si ce n'est l'animosité, tout au moins une grande méfiance. Jusqu'à la Première Guerre mondiale, les Allemands sont tolérés, mais sont, pour certains, renvoyés dans leur pays d'origine dès les prémices du conflit.

Les sources restent muettes sur le nombre d'Allemands entre 1861 et 1872. À cette dernière date, ils sont 15 739, puis leur nombre augmente considérablement allant jusqu'à doubler en 1881 (31 190), avant de redescendre légèrement (27 407 en 1896). Cependant, l'étude de la répartition par sexe montre un rythme dissemblable. Hommes et femmes partent du même point en 1881 (environ 15 000), mais les différences deviennent rapidement notables, au profit des femmes, avec un écart de plus de 4 000 personnes en 1886, et environ 7 000 personnes en 1896. Alors que la présence des hommes diminue jusqu'en 1891 avant de se stabiliser, les effectifs féminins demeurent stables durant les quatre années étudiées. Dans le détail, on note une légère augmentation (on passe de 15 749 en 1881 à 17 461 en 1886) puis, après une année de baisse, à nouveau une augmentation (17 198 Allemandes en 1896). Le cas des Allemandes se rapproche de celui des Britanniques étudiées plus haut ; le nombre de femmes est largement supérieur à celui des hommes. Ce résultat confirme ainsi l'intérêt de l'utilisation du genre dans une étude quantitative. Dans le cas présent, elle permet de mettre au jour des migrations presque exclusivement féminines, à rebours des idées reçues, et permet d'enrichir la vision de l'immigration parisienne.

Les Belges. Pendant longtemps, les Belges sont venus en France comme frontaliers, presque en voisins. Käthe Schirmacher, une journaliste allemande de la fin du XIX^e siècle, a étudié l'implantation de la colonie belge dans une enquête, *La spécialisation du travail par nationalité*, sur laquelle nous reviendrons plus tard en détail :

« Employés à la culture de la betterave dans le Nord, ils vont moissonner ensuite dans toute la région des blés, de l'Yonne jusqu'en Seine-et-Oise [...]. Dans leurs pérégrinations, ils touchent souvent Paris [...]. »³⁸⁶

Ils forment, en 1891, la communauté étrangère la plus nombreuse de Paris, avec plus de 44 000 individus recensés³⁸⁷. De fait, dès la première moitié du XIX^e siècle,

³⁸⁵ LEQUIN Yves (dir.), *Histoire des étrangers...*, p. 323.

³⁸⁶ SCHIRMACHER Käthe, *La spécialisation du travail par nationalité*, Paris : Éditions Arthur Rousseau, Bibliothèque du musée social, 1908, p. 47, D 1644, ISST.

³⁸⁷ *Dénombrement de la population pour la ville de Paris et le département de la Seine*, 1891, Fp 11, INSEE.

un étranger sur deux à Paris est originaire de Belgique³⁸⁸. La population belge ne cesse d'augmenter : entre 1861 et 1881, plus de dix mille nouveaux migrants s'installent à Paris. À partir de 1886, les besoins en main-d'œuvre deviennent de plus en plus forts et l'arrivée d'autres nationalités, notamment des Italiens, fait perdre leur quasi-hégémonie aux migrants belges. Un net ralentissement survient ensuite et on ne compte que 368 nouveaux immigrés belges en 1886³⁸⁹. Mais malgré cette décrue, les Belges constituent toujours la plus importante des colonies étrangères parisiennes.

Dans l'ensemble, les effectifs masculins et féminins sont équivalents après une période – 1881 à 1886 – pendant laquelle la migration masculine semble plus importante. L'effectif féminin croît sans grand à-coup jusqu'en 1891, puis chute, en cinq ans, de près de 6 000 personnes. L'immigration belge à Paris se distingue donc par un équilibre entre les deux sexes, marquant une nette différence avec les colonies britanniques et allemandes.

Les Italiens. Tour à tour présentés comme joueurs de couteau et voleurs, les Italiens ont été la cible des mouvements xénophobes les plus durs et l'objet de toutes les attentions des historiens. L'immigration italienne est tout aussi ancienne que les contacts entre la péninsule et l'Hexagone. Dès le Moyen Âge, les mobilités entre les deux pays sont déjà importantes, même s'il s'agit surtout de migrations agricoles de type temporaire, composées essentiellement de déplacements individuels. Ces arrivées touchent d'abord le Sud-Est de la France, par capillarité, puis Paris qui est le second pôle de concentration des Italiens au XIX^e siècle, avec 15 % des ressortissants qui résident en France. À partir de 1860, l'immigration devient massive et commence à concurrencer celle des Belges, pourtant très nombreux. L'immigré italien, c'est d'abord cet homme jeune qui cherche à vendre sa force de travail dans le but d'accumuler un pécule et de retourner chez lui rapidement. Mais cette migration, souvent temporaire à l'origine, prend parfois une forme définitive.

Entre 1861 et 1886, la colonie italienne voit ses effectifs augmenter considérablement. D'abord lentement, passant de 8 512 ressortissants à 11 530 en 1876, avec une légère baisse entre les deux. Puis, à partir de 1881, à un rythme plus soutenu, le nombre de personnes passant à 21 577 puis à 22 549 en 1886. C'est à ce moment-là que se remarque une légère inflexion de la présence italienne à Paris intra-muros, puisque les Transalpins sont de plus en plus nombreux à s'installer dans la petite couronne. L'importance numérique des hommes par rapport à celle des femmes est très nette. Les femmes sont trois fois moins nombreuses que les hommes en 1881 : 5 000 femmes pour plus de 15 000 hommes. Même si l'écart se resserre lentement à partir de 1886, la tendance reste la même durant toute la période.

Les Suisses. La colonie helvétique connaît une augmentation régulière de 1861 à 1876, passant de 8 622 individus à 13 771 en 1876. Débute alors une croissance

³⁸⁸ LEQUIN Yves (dir.), *Histoire des étrangers...*, p. 328.

³⁸⁹ *Dénombrement de la population pour la ville de Paris et le département de la Seine*, 1886, Fp 11, INSEE.

soutenue des effectifs : en 1881, on compte plus de 20 000 Suisses, puis 23 781 en 1886. C'est en 1891 que les Suisses sont les plus nombreux avec 24 786 personnes. Une baisse s'amorce à partir de cette date et l'effectif n'est plus que de 21 344 Suisses en 1896³⁹⁰. Quoi qu'il en soit, il s'agit d'une des colonies étrangères les plus nombreuses, après celles des Belges et des Italiens, à égalité avec les Allemands. Mais les effectifs sont plus réguliers, les ruptures beaucoup moins marquées que chez ces derniers. La hausse soudaine en 1876 peut s'expliquer, pour beaucoup, par l'espoir de trouver du travail dans la capitale française pendant les expositions universelles qui marquent la période (1878, 1881 et 1889). Ainsi, cet extrait d'une lettre envoyée par Louise I. à l'ambassadeur helvétique le 15 juillet 1889 :

*« Mais n'ayant aucune connaissance à Paris et persuadée que c'est dans cette ville que, grâce à l'immense affluence d'étrangers attirés par l'Exposition, j'aurais le plus de facilité pour trouver la position que je désire, je me trouve dans l'obligation de recourir à votre extrême complaisance. »*³⁹¹

Il ne s'agit certes pas ici de généraliser, mais cet engouement pour l'Exposition universelle est bien réel et les Suisses sont nombreux à venir s'installer à Paris.

Qu'en est-il dans le détail ? L'évolution de la population masculine suisse suit, semble-t-il, une courbe ascendante pendant la majeure partie de la période, entre 1881 et 1891 avec 1 051 hommes en plus (13 334 hommes au total), mais avant une baisse qui ramène cet effectif à 11 345 en 1896³⁹². Ce résultat s'explique principalement par la croissance économique accrue observée en Suisse. L'industrie et, surtout, le secteur tertiaire deviennent un réservoir d'emplois masculins très important. C'est à cette époque que la Confédération helvétique passe de pays d'émigration à celui de pays d'immigration. L'évolution des effectifs en France permet de suivre ces transformations socio-économiques et indique certes une migration stable, mais qui, en fin de période, parvient à un moment charnière de son évolution : les effectifs se maintiennent, mais l'érosion continue doucement et va s'accélérer après la Première Guerre mondiale.

Qu'en est-il de l'effectif des Suissesses ? Comme pour les autres colonies, on constate une augmentation entre 1881 et 1891. On passe ainsi de 8 537 femmes à 11 452, avant une diminution sensible entre 1891 et 1896. À cette date, 10 006 Suissesses sont recensées³⁹³, ce qui représente tout de même un taux de croissance de 17 % par rapport à 1881. Leurs compatriotes masculins sont, on l'a vu, 11 345 en 1896. Cet excédent masculin est visible pendant toute la période, très conséquent notamment en 1881 (+ 3 726). Peu à peu, cette différence va en se réduisant peu à peu, mais n'est jamais inférieure à 1 300 personnes. Ce déficit féminin pourrait, a priori, rapprocher les Suissesses des Italiennes, mais les premières sont beaucoup plus nombreuses et présentent un profil différent.

³⁹⁰ *Dénombrement de la population pour la ville de Paris et le département de la Seine*, 1886, Fp 11, INSEE.

³⁹¹ Archives de l'ambassade suisse de Paris, E220041 Paris, Carton 226, Dossier 6 X, *Secours*, 1889, AFS.

³⁹² Archives de l'ambassade suisse de Paris, E220041 Paris, Carton 226, Dossier 6 X, *Secours*, 1889, AFS.

³⁹³ Archives de l'ambassade suisse de Paris, E220041 Paris, Carton 226, Dossier 6 X, *Secours*, 1889, AFS.

L'utilisation de la variante masculine comme élément de comparaison.

Premier essai de typologie. Que retenir de ces dénombrements ? Tout d'abord que les colonies présentées ici ont un système interne propre et qu'une colonie nombreuse n'est pas forcément synonyme d'une présence féminine forte. Le genre, associé au dénombrement, permet de construire une première typologie dont émergent trois groupes.

Colonies avec un nombre d'hommes supérieur à celui des femmes. C'est le cas le plus classique des migrations de travail. Les migrants sont des hommes jeunes, célibataires, qui multiplient les allers-retours avec le pays de départ où ils retournent pour se marier. L'exemple le plus parlant est celui de la colonie italienne, où les hommes sont, en moyenne, deux à trois fois plus nombreux que les femmes. Celles-ci n'arrivent que dans un deuxième temps, dans le cadre d'une union, et sont proportionnellement moins nombreuses que les hommes à s'installer à Paris. Les chiffres laissent penser que les Italiennes s'inscrivent dans un schéma d'immigration familiale ou de peuplement.

Les Suissesses s'insèrent dans ce premier groupe tant la différence d'effectifs entre les sexes est à l'avantage des hommes. Au premier abord, les Helvètes constituent une colonie majoritairement masculine cherchant du travail dans la capitale française. En revanche, les femmes suisses sont proportionnellement plus nombreuses que les Italiennes.

Colonies avec des effectifs identiques entre les sexes. La colonie belge est le meilleur exemple de cet équilibre (presque) parfait entre les deux sexes. En effet, après un premier temps pendant lequel les hommes sont plus nombreux que les femmes, les effectifs de ces dernières augmentent de façon soutenue dans la capitale française. À ce point de la réflexion, on peut supposer que la migration belge a une dimension familiale.

Colonies avec un nombre de femmes supérieur à celui des hommes. Dans ce cas précis, l'utilisation du genre prend tout son sens, car on dépasse ici l'immigration dite « classique ». Ainsi, les Britanniques sont, selon les périodes, jusqu'à deux fois plus nombreuses que leurs concitoyens. Il ne s'agit donc pas d'une migration de peuplement mais bien d'une migration économique spécifiquement féminine. S'agit-il pour autant de l'exacte symétrie des migrations masculines ? Rien n'est moins sûr car, bien qu'elles arrivent à Paris célibataires et à la recherche d'un travail, leur rapport à la nuptialité n'est pas le même celui des Italiennes par exemple. Le mariage ne se fait, si union il y a, pas forcément avec un compatriote. Il faut également prendre en compte l'appartenance confessionnelle, qui peut limiter les chances d'union, mais cet aspect est difficile à appréhender dans les sources utilisées. Les Allemandes s'intègrent également dans ce groupe. Alors que la population masculine allemande baisse jusqu'en 1891, avant de se stabiliser, le nombre de femmes, après une hausse rapide, reste stable durant toute la période. Là aussi, la très grande différence entre les deux sexes et le déséquilibre en faveur des migrantes tend à prouver qu'il s'agit d'une migration économique où les femmes partent seules.

4.2. LIEUX DE VIE ET ESPACES DU QUOTIDIEN

Que cela soit en sociologie ou en histoire, la ville est au centre de nombreuses problématiques scientifiques. La question des immigré-e-s dans la ville est également présente en science sociale, et ce depuis longtemps, avec notamment les *Urban Studies* inaugurées par l'École de Chicago. L'histoire urbaine a beaucoup travaillé sur la migration, puisque la croissance urbaine du XIX^e siècle est liée à cette problématique avec, pour corollaire, l'étude des mobilités sociales et géographiques et des itinéraires urbains. Cet ouvrage s'inscrit dans cette continuité car il s'agit, en l'occurrence, de questionner la ville dans son rapport aux migrantes et de s'interroger sur la mise en place d'un territoire propre à ces dernières. Donna Gabbacia a été l'une des pionnières de ce champ historiographique en prenant comme objet d'étude Elisabeth Street (New York) afin d'y analyser la gestion de l'espace par les femmes³⁹⁴. En Suisse, l'insertion des femmes dans la ville a également fait l'objet de recherches, quoique davantage axées sur l'histoire économique et sociale³⁹⁵.

Les cartes présentées plus bas ont été construites sur la base des données issues des recensements de 1881 à 1896. Elles indiquent le pourcentage de migrants ou de migrantes par rapport au total des étrangers par quartier, même si l'image donnée reste approximative, les regroupements par nationalité n'étant visibles qu'à une échelle micro, ainsi que l'a démontré Marie-Claude Blanc-Chaléard, notamment dans son étude des quartiers Charonne (XX^e arrondissement) et Sainte-Marguerite (XI^e)³⁹⁶. Une telle approche aurait bien sûr été séduisante à l'appui de notre sujet de recherche, mais les listes nominatives n'existent pas à Paris avant 1921. Afin de faciliter la lecture de ces cartes n'ont été retenues que trois classes d'effectifs.

4.2.1. Un espace de vie sexué ? Deuxième essai de typologie

La première catégorie de colonie étudiée est celle où les espaces des hommes et des femmes sont le plus souvent similaires, avec toutefois quelques différences observées selon les colonies. Trois nationalités s'intègrent dans cette catégorie : les Belges, les Italiens et les Britanniques.

Espaces de vie mixtes : les Belges et les Italiens. Voici ce que dit le dénombrement de 1886 sur les quartiers choisis par les Belges : «*Belges : les Belges qui habitent Paris sont pauvres pour la plupart et habitent principalement les quartiers excentriques [...].*»³⁹⁷

³⁹⁴ GABBACIA Donna, *From Sicily to Elizabeth Street: Housing and Social Change Among Italian Immigrants, 1880-1930*, Albany : State University of New York Press, 1984.

³⁹⁵ HEAD-KÖNIG Anne-Lise, TANNER Albert (dir.), *Les femmes dans la ville*, Zurich : Chronos, 1993.

³⁹⁶ BLANC-CHALÉARD Marie-Claude, « L'habitat immigré à Paris aux XIX^e et XX^e siècles : mondes à part ? », *Le Mouvement social*, n° 182, janvier-mars 1998, Paris : Les Éditions de l'Atelier, 1998, p. 29-50.

³⁹⁷ *Dénombrements de 1881 à 1896 pour la ville de Paris*, p. XXXV, Fp 11, INSEE.

Effectivement, les cartes suivantes illustrent en partie cette information. Pour cette catégorie d'étrangers ne sont présentées ici que les cartes de 1881 et 1896, la situation ne variant guère entre ces deux recensements.

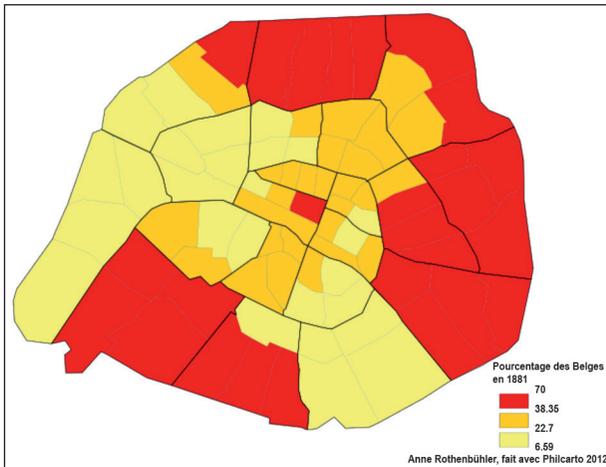


Fig. 22 – Pourcentage des femmes belges par rapport à la population étrangère féminine totale, à l'échelle du quartier, en 1881³⁹⁸.

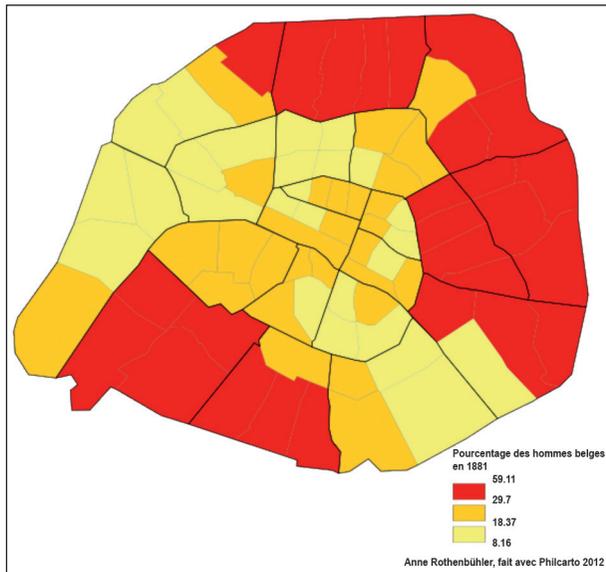


Fig. 23 – Pourcentage des hommes belges par rapport à la population étrangère masculine totale, à l'échelle du quartier, en 1881³⁹⁹.

³⁹⁸ *Dénombrement de 1881 pour la ville de Paris*, p. 10 et 12, Fp 11, INSEE.

³⁹⁹ *Dénombrement de 1881 pour la ville de Paris*, p. 10 et 12, Fp 11, INSEE.

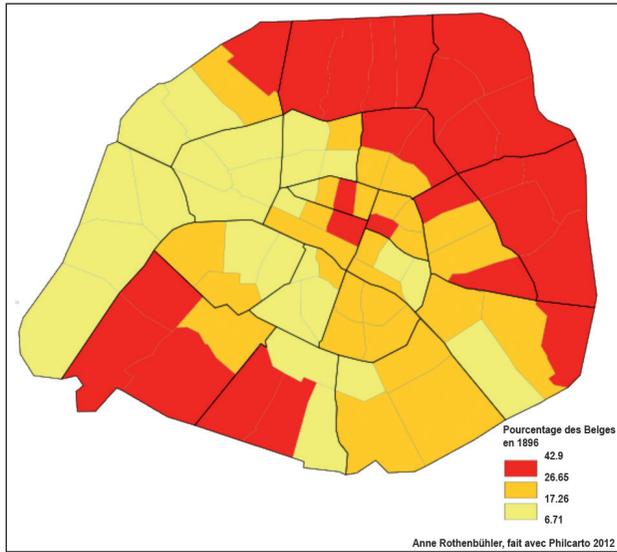


Fig. 24 – Pourcentage des femmes belges par rapport à la population étrangère féminine totale, à l'échelle du quartier, en 1896⁴⁰⁰.

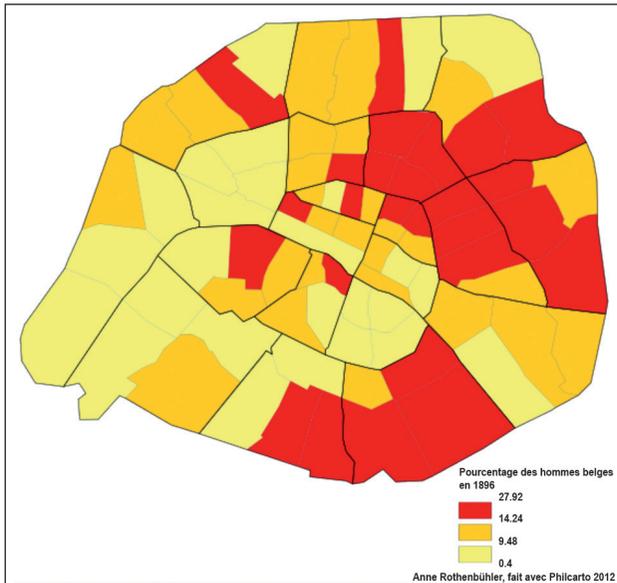


Fig. 25 – Pourcentage des hommes belges par rapport à la population étrangère masculine totale, à l'échelle du quartier en 1896⁴⁰¹.

⁴⁰⁰ *Dénombrement de 1896 pour la ville de Paris*, p. 231 et 233, Fp 11, INSEE.

⁴⁰¹ *Dénombrement de 1896 pour la ville de Paris*, p. 231 et 233, Fp 11, INSEE.

De par leur position de première colonie étrangère à Paris, les Belges sont présents dans toute la capitale, même si deux constatations peuvent être faites d'emblée : la quasi exacte superposition des espaces féminins et masculins, accompagnée d'une forte concentration de la colonie dans les quartiers périphériques du nord-est, mais aussi du sud-ouest. Si ces deux localisations semblent bien éloignées l'une de l'autre, elles sont toutes deux qualifiées par Bertillon de « pauvre » à « très pauvre ». Ce classement des différents quartiers parisiens reprend six catégories, qualifiant le niveau de vie – « très pauvre », « pauvre », « aisé », « très aisé », « riches », « luxe » – en se basant sur les catégories professionnelles des habitants. Le plus souvent, les quartiers « très pauvres » et « pauvres » sont occupés par des journaliers ou des ouvriers.

Les femmes belges se répartissent dans les quartiers de la Roquette ou de Sainte-Marguerite, dans le XI^e arrondissement, où elles forment plus de 40 % de la population féminine étrangère. Elles sont également présentes dans le quartier de Clignancourt (XVIII^e) où, en 1881, elles représentent 51 % des étrangères. Ce pourcentage baisse sensiblement pour atteindre 32 % en 1896, alors que le quartier de la Villette (XIX^e) devient très fréquenté à partir de 1891, les établissements industriels offrant de nombreuses opportunités d'emploi, notamment dans des secteurs considérés comme mieux adaptés au travail féminin, tels que la fabrique de boutons Legrand ou la chocolaterie Guérin-Boutron⁴⁰². Les femmes belges sont également présentes dans les quartiers Saint-Lambert, Necker, Grenelle et Javel (XV^e) ainsi que dans les quartiers Petit-Montrouge et Santé, mais à l'exception du quartier de Montparnasse. Hormis ces arrondissements et quartiers définis comme « très pauvres », marqués par une industrie naissante et regroupant de nombreux journaliers, les Belges sont aussi présentes dans le X^e, en 1881, avec 1 434 personnes (soit 32,6 % des femmes étrangères) et, en 1886, dans le quartier des Épinettes (XVII^e), seul parmi les quartiers « belges » à être qualifié « d'aisé » dans le classement de Bertillon. Le fait que les femmes belges soient ici plus nombreuses que les hommes laisse à penser qu'elles occupent des postes dans le secteur domestique. La colonie belge se caractérise non seulement par des effectifs nombreux, mais aussi par le fait qu'hommes et femmes partagent souvent les mêmes espaces, dans les quartiers les plus pauvres de la capitale, même si cela s'avère moins prégnant en 1896, notamment dans les XVIII^e et XIX^e arrondissements.

À l'instar des Belges, les Italiennes vivent dans les quartiers les plus pauvres de la capitale française. Seules les cartes de 1881 et 1896 ont été prises en compte, les recensements intermédiaires n'indiquant pas d'évolution significative.

⁴⁰² RAINHORN Judith, « Production ou reproduction ? Les migrantes italiennes entre rôle maternel et intégration professionnelle : Paris (La Villette), New York (East Harlem), années 1880-1920 », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, n° 49-1, Paris : Belin, 2002, p. 138-155.

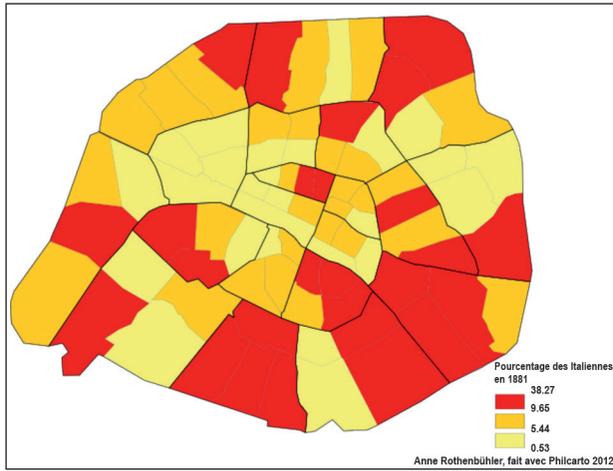


Fig. 26 – Pourcentage des Italiennes par rapport à la population étrangère féminine totale, à l'échelle du quartier, en 1881⁴⁰³.

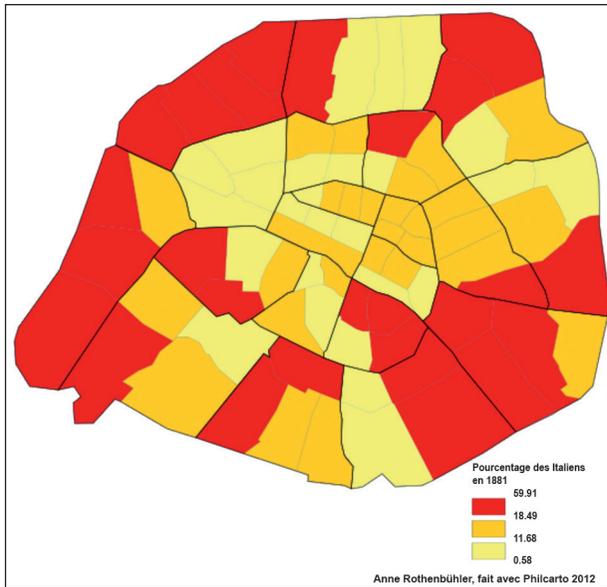


Fig. 27 – Pourcentage des Italiens par rapport à la population étrangère masculine totale, à l'échelle du quartier, en 1881⁴⁰⁴.

⁴⁰³ *Dénombrement de 1881 pour la ville de Paris*, p. 10 et 12, Fp 11, INSEE.

⁴⁰⁴ *Dénombrement de 1881 pour la ville de Paris*, p. 10 et 12, Fp 11, INSEE.

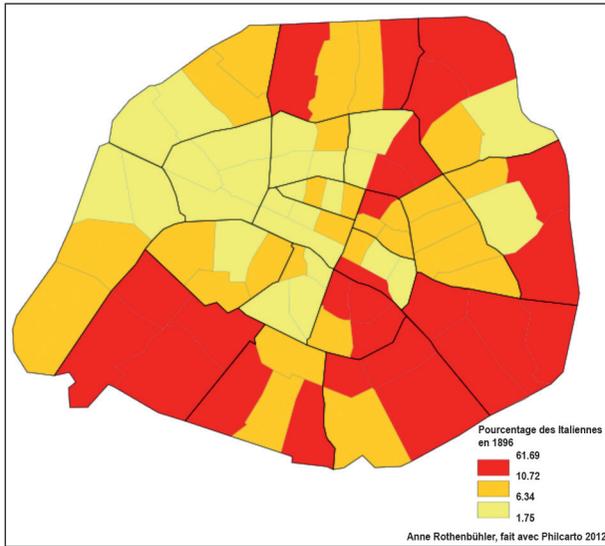


Fig. 28 – Pourcentage des Italiennes par rapport à la population étrangère féminine totale, à l'échelle du quartier, en 1896⁴⁰⁵.

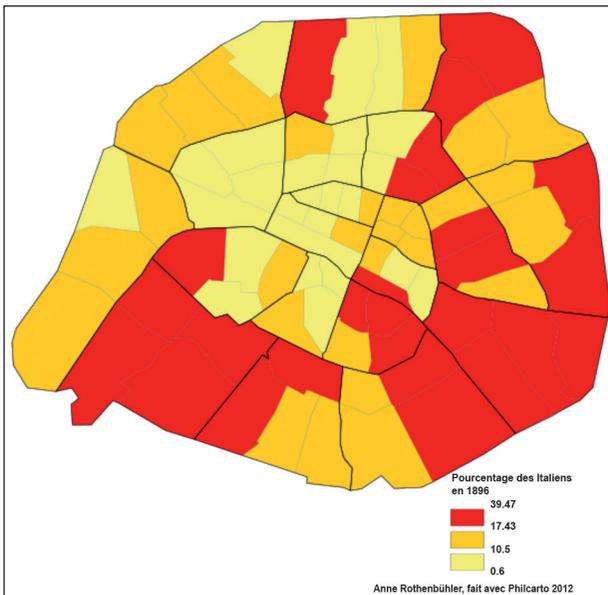


Fig. 29 – Pourcentage des Italiens par rapport à la population étrangère masculine totale, à l'échelle du quartier, en 1896⁴⁰⁶.

⁴⁰⁵ *Dénombrement de 1896 pour la ville de Paris*, p. 231 et 233, Fp 11, INSEE.

⁴⁰⁶ *Dénombrement de 1896 pour la ville de Paris*, p. 231 et 233, Fp 11, INSEE.

Les cartes ci-dessus permettent de constater la disproportion entre hommes et femmes. En effet, la carte des Italiens de 1881 montre une répartition dans tous les quartiers périphériques de la capitale, alors que les femmes sont largement cantonnées dans l'Est parisien. Le centre de Paris n'est que peu fréquenté en comparaison avec les quartiers périphériques. Les Italiennes sont concentrées dans le quartier de la Roquette (XI^e arrondissement), celui de la Villette (XIX^e) et celui des Quinze-Vingt (XII^e arrondissement). Dans certains quartiers, comme dans celui de la Chapelle (XVIII^e) avec 61,7 %, elles forment l'essentiel de la population féminine étrangère. Tous ces quartiers sont qualifiés de « *très pauvres* ». Une exception tout de même : en 1891, le très chic quartier des Ternes (XVII^e) compte 181 Italiennes, mais elles ne représentent que 6,6 % de la population féminine étrangère totale regroupant plus d'une vingtaine de nationalités. Quant aux Italiens, ils se regroupent dans les quartiers périphériques de la capitale. Marie-Claude Blanc-Chaléard explique cette répartition éclatée par la grande diversité régionale des migrants⁴⁰⁷. Ainsi les originaires de Parme et de Plaisance, des paysans devenus journaliers, se retrouvent dans les quartiers de l'est. La présence masculine, notamment dans le quartier des Ternes ou dans celui de la Plaine-Monceau (XVII^e), est à mettre en relation avec le métier de chauffagiste exercé dans les grands immeubles haussmanniens⁴⁰⁸. Durant toute la période étudiée, l'implantation des Italiennes n'évolue pas, à rebours de l'éparpillement des femmes belges, et les espaces qu'elles fréquentent sont situés à l'exact opposé de ceux des Britanniques et des Allemandes. À la différence des Belges, la colonie italienne est marquée en 1896 par une phase de sédentarisation, accompagnée d'un regroupement hommes/femmes qui va en s'accroissant.

Britanniques et Allemandes : un espace différencié. La colonie britannique est particulièrement stable dans son implantation géographique. Durant la période étudiée, ce sont les mêmes quartiers (XVI^e, VIII^e et XVII^e arrondissements) qui demeurent les plus fréquentés.

⁴⁰⁷ Cette répartition rappelle celle des ruraux français immigrés à Paris qui se regroupent selon leur origine, comme les Auvergnats dans le faubourg Saint-Antoine ou les Bretons dans le XIV^e arrondissement.

⁴⁰⁸ BLANC-CHALÉARD Marie-Claude, « L'habitat immigré à Paris... », p. 30.

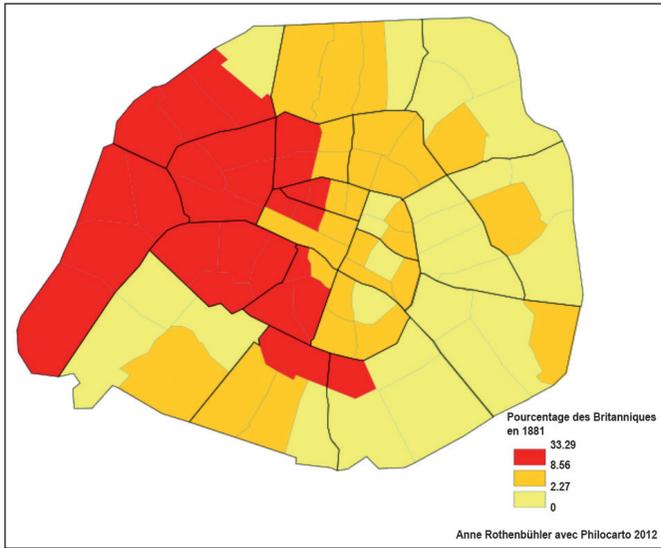


Fig. 30 – Pourcentage des femmes britanniques par rapport à la population étrangère féminine totale, à l'échelle du quartier, en 1881⁴⁰⁹.

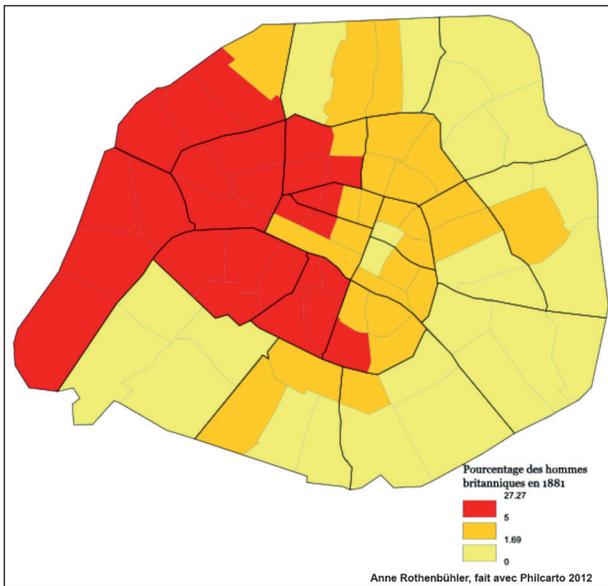


Fig. 31 – Pourcentage des hommes britanniques par rapport à la population étrangère masculine totale, à l'échelle du quartier, en 1881⁴¹⁰.

⁴⁰⁹ *Dénombrement de 1881 pour la ville de Paris*, p. 10 et 12, Fp 11, INSEE.

⁴¹⁰ *Dénombrement de 1896 pour la ville de Paris*, p. 230 et 232, Fp 11, INSEE.

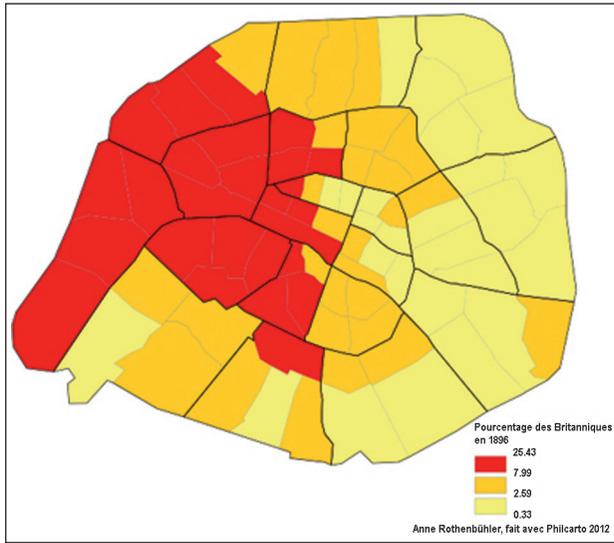


Fig. 32 – Pourcentage des femmes britanniques par rapport à la population étrangère féminine totale, à l'échelle du quartier, en 1896⁴¹¹.

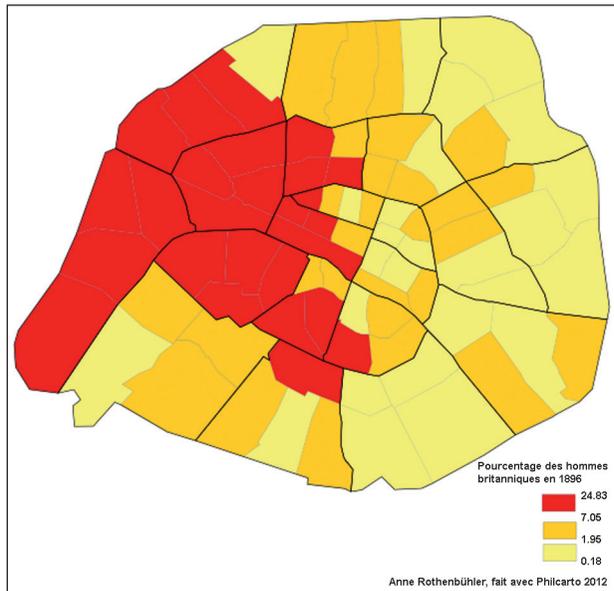


Fig. 33 – Pourcentage des hommes britanniques par rapport à la population étrangère masculine totale, à l'échelle du quartier en 1896⁴¹².

⁴¹¹ *Dénombrement de 1896 pour la ville de Paris*, p. 230 et 232, Fp 11, INSEE.

⁴¹² *Dénombrement de 1896 pour la ville de Paris*, p. 230 et 232, Fp 11, INSEE.

Pourtant, s'il est vrai qu'hommes et femmes britanniques se retrouvent dans les quartiers de l'Ouest parisien, comme la Muette, Auteuil (XVI^e) ou les Ternes (XVII^e), force est de constater que certains espaces ne sont pas fréquentés par les deux sexes. Il ne s'agit pas ici d'entrer dans le détail, mais l'on peut constater que deux espaces se dégagent des cartes étudiées : un espace qu'on pourrait qualifier de principal à l'ouest de Paris, et des espaces dits secondaires, essentiellement masculins, vers le centre de la capitale, dans les quartiers de la porte Saint-Martin ou de la porte Saint-Denis (X^e arrondissement) considérés comme « riches ». Il y a certes une césure spatiale, mais pas de rupture sociale, tous ces quartiers étant considérés *a minima* comme aisés.

S'agissant des arrondissements les plus fréquentés, les mêmes quartiers arrivent toujours en tête : le quartier des Bassins (XVI^e), celui des Ternes (XVII^e arrondissement) et le faubourg du Roule (VIII^e). Bertillon intègre dans la catégorie « luxe » les Bassins et le faubourg du Roule, et dans la catégorie « riche » le quartier des Ternes. Deux populations féminines s'y côtoient. Nous avons, d'un côté, les *ladies* avec leurs époux, qui résident dans les somptueux appartements et les hôtels particuliers, et, de l'autre, les domestiques qu'elles ont emmenées avec elles depuis la Grande-Bretagne. Ces femmes de chambres, cuisinières ou bonnes voyagent avec leurs maîtres. Quant à l'importante présence masculine dans les quartiers du X^e arrondissement, elle peut être le résultat de plusieurs facteurs. Bertillon classe trois de ces quartiers comme « très aisés » ou « riches », le dernier, l'hôpital Saint-Louis, étant « pauvre »⁴¹³. Ce qui importe ici, c'est la physionomie de ces espaces. En effet, le X^e arrondissement se caractérise par une vie mondaine intense : les cafés, les théâtres s'alignent le long des boulevards, la nuit tombée, les hommes d'affaires et les demi-mondaines se promènent sur les larges trottoirs. Les quartiers de l'Ouest parisien sont avant tout résidentiels à quelques pas du bois de Boulogne, lieu de promenade des élégantes. Il faut enfin noter la faible présence des Britanniques dans les arrondissements de l'Est parisien, plus pauvres, ce qui renforce l'idée d'une migration d'élite ou au service de cette dernière.

Bien que moins marqué que celui des Britanniques, l'espace occupé par les Allemandes présente de nombreuses similitudes, selon les années. Du fait de la grande dispersion dans l'espace et des nombreux changements qui affectent cette période, l'ensemble des cartes est présenté ici (1881, 1886, 1891 et 1896).

⁴¹³ *Dénombrement de 1886 pour la ville de Paris*, Fp 11, INSEE.

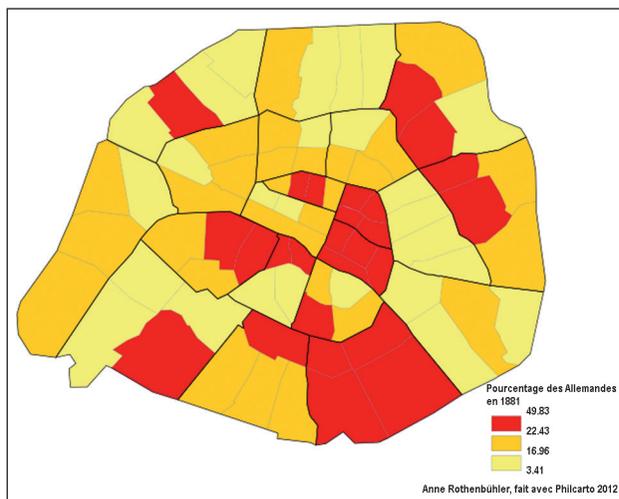


Fig. 34 – Pourcentage des Allemandes par rapport à la population étrangère féminine totale, à l'échelle du quartier, en 1881⁴¹⁴.

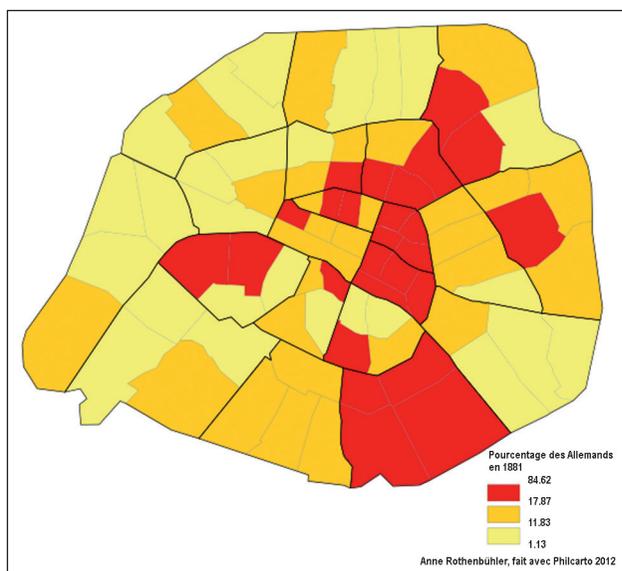


Fig. 35 – Pourcentage des Allemands par rapport à la population étrangère masculine totale, à l'échelle du quartier, en 1881⁴¹⁵.

⁴¹⁴ *Dénombrement de 1881 pour la ville de Paris*, p. 10 et 12, Fp 11, INSEE.

⁴¹⁵ *Dénombrement de 1881 pour la ville de Paris*, p. 10 et 12, Fp 11, INSEE.

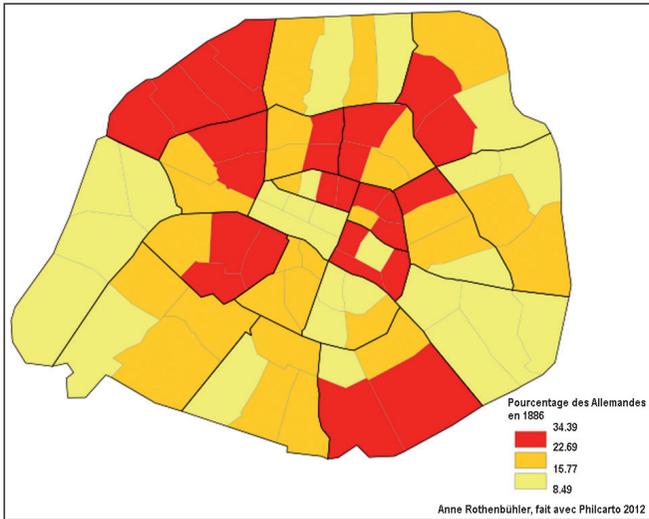


Fig. 36 – Pourcentage des Allemandes par rapport à la population étrangère féminine totale, à l'échelle du quartier, en 1886⁴¹⁶.

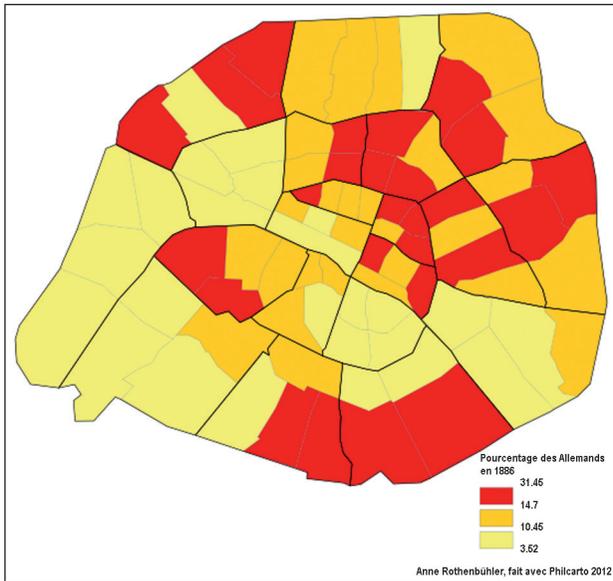


Fig. 37 – Pourcentage des Allemands par rapport à la population étrangère masculine totale, à l'échelle du quartier, en 1886.

⁴¹⁶ *Dénombrement de 1886 pour la ville de Paris*, p. 256 et 258, Fp 11, INSEE.

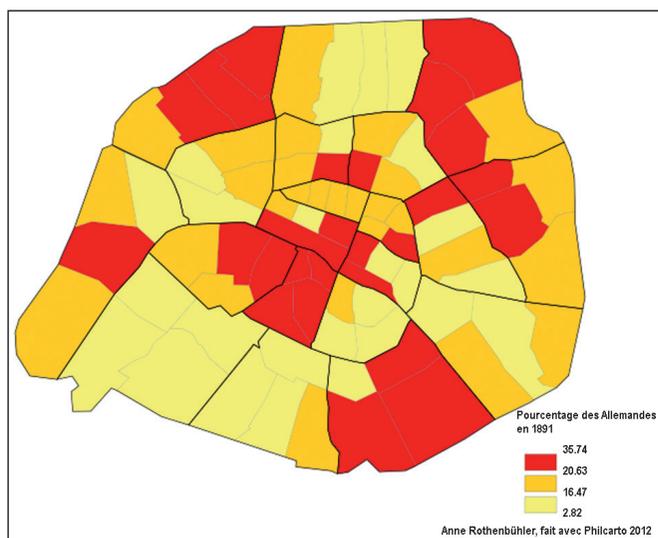


Fig. 38 – Pourcentage des Allemandes par rapport à la population étrangère féminine totale, à l'échelle du quartier, en 1891⁴¹⁷.

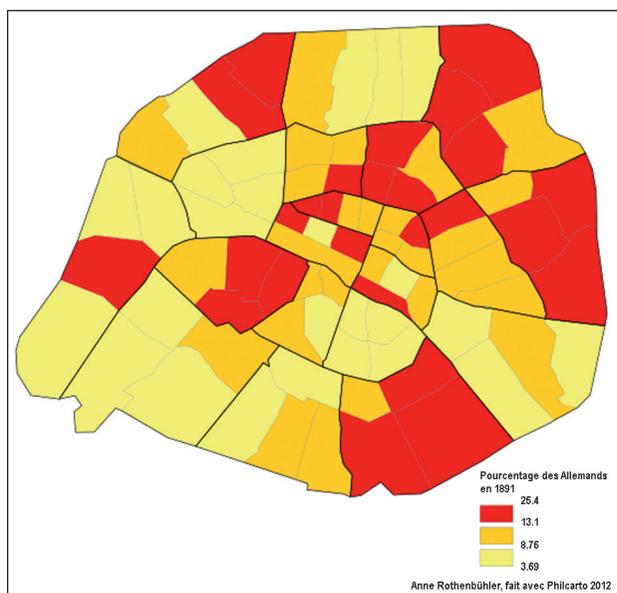


Fig. 39 – Pourcentage des Allemands par rapport à la population étrangère masculine totale, à l'échelle du quartier, en 1891⁴¹⁸.

⁴¹⁷ *Dénombrement de 1881 pour la ville de Paris*, p. 10 et 12, Fp 11, INSEE.

⁴¹⁸ *Dénombrement de 1881 pour la ville de Paris*, p. 10 et 12, Fp 11, INSEE.

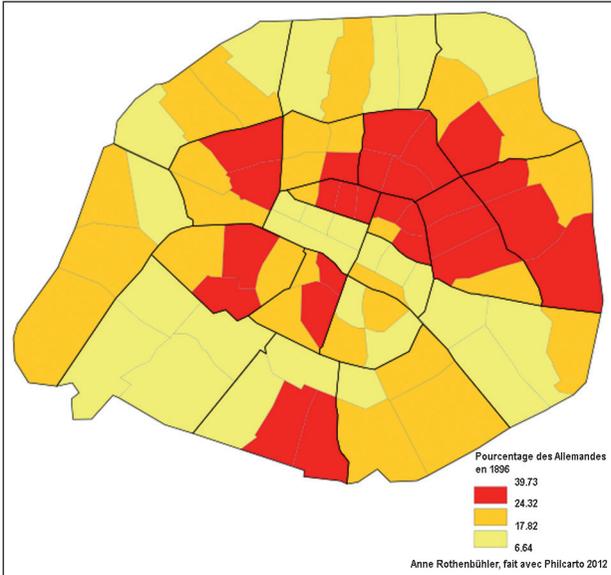


Fig. 40 – Pourcentage des Allemandes par rapport à la population étrangère féminine totale, à l'échelle du quartier, en 1896⁴¹⁹.

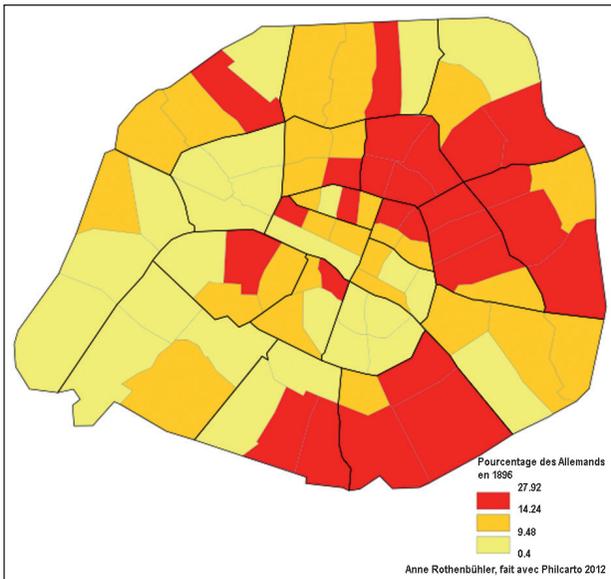


Fig. 41 – Pourcentage des Allemands par rapport à la population étrangère masculine totale, à l'échelle du quartier, en 1896⁴²⁰.

⁴¹⁹ *Dénombrement de 1896 pour la ville de Paris*, p. 231 et 233, Fp 11, INSEE.

⁴²⁰ *Dénombrement de 1896 pour la ville de Paris*, p. 231 et 233, Fp 11, INSEE

Les cartes montrent une colonie allemande extrêmement dispersée et qui, tout au long de la période, se déplace en provenance des quartiers centraux de Paris vers les espaces périphériques de la capitale (XIII^e arrondissement). L'autre élément intéressant est la traduction spatiale du surplus numéraire des femmes par rapport aux hommes. À l'inverse du cas italien, les femmes investissent ici des quartiers différents de ceux de leurs concitoyens, ainsi dans l'Ouest parisien. Le quartier de la Villette abrite une population féminine étrangère composée à 49,8 % d'Allemandes, et ce dès 1881. Mais ces dernières sont également rassemblées dans le quartier de l'Europe (VIII^e arrondissement) et dans celui de la Plaine Monceau (XVII^e), des quartiers que Bertillon classe comme « riches », et même « luxueux » pour le quartier de l'Europe. Alors que pour les Britanniques, les quartiers sont tous qualifiés de « très aisés », voire de « luxueux », les espaces occupés par les Allemandes sont marqués par une plus grande diversité sociale. Cette répartition dans l'espace parisien pour les Allemands s'explique également par les professions exercées par les membres de la colonie.

L'étude de l'implantation des nationalités, associée aux dénombrements observés sous l'angle du genre, permet de réévaluer la place des femmes dans l'immigration parisienne. Ainsi, Britanniques et Allemandes, dont les effectifs sont plus importants que leurs concitoyens masculins, s'intègrent dans des espaces différents de ceux fréquentés par les hommes de leur nationalité, alors qu'on ne note guère de différences entre les sexes au sein de la colonie belge et que les Italiens, se regroupant par origine, s'implantent d'abord dans l'est de la capitale.

4.2.2. Spécificité de la migration des Suissesses

Les dénombrements de 1881 à 1896 ont montré que les hommes suisses étaient plus nombreux que les femmes et qu'a priori, le modèle helvétique ressemblait beaucoup à celui de la colonie italienne. Afin d'analyser dans le détail l'implantation des Suisses à Paris, les cartes des quatre années de recensement ont été utilisées.

Localisation des hommes et des femmes suisses



Fig. 42 – Pourcentage des Suissesses par rapport à la population étrangère féminine totale, à l'échelle du quartier en 1881⁴²¹.

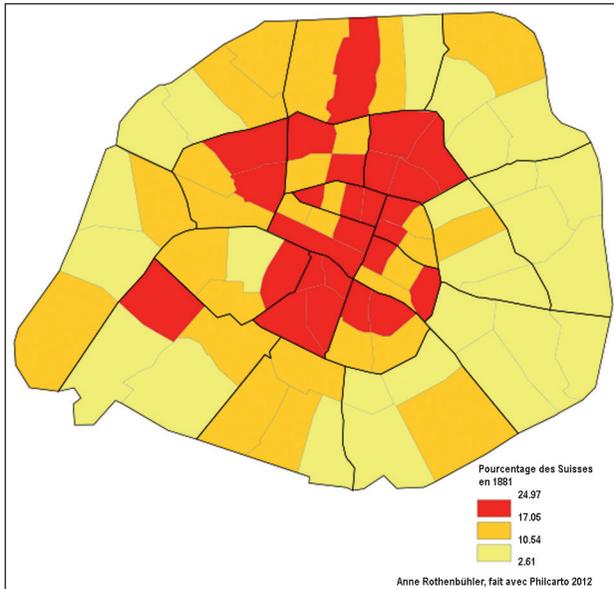


Fig. 43 – Pourcentage des Suisses par rapport à la population étrangère masculine totale, à l'échelle du quartier, en 1881⁴²².

⁴²¹ *Dénombrement de 1881 pour la ville de Paris*, p. 11 et 13, Fp 11, INSEE.

⁴²² *Dénombrement de 1881 pour la ville de Paris*, p. 11 et 13, Fp 11, INSEE.

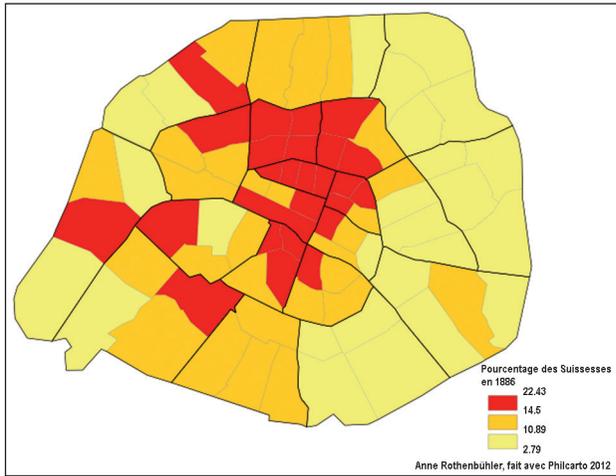


Fig. 44 – Pourcentage des Suissesses par rapport à la population étrangère féminine totale, à l'échelle du quartier, en 1886⁴²³.

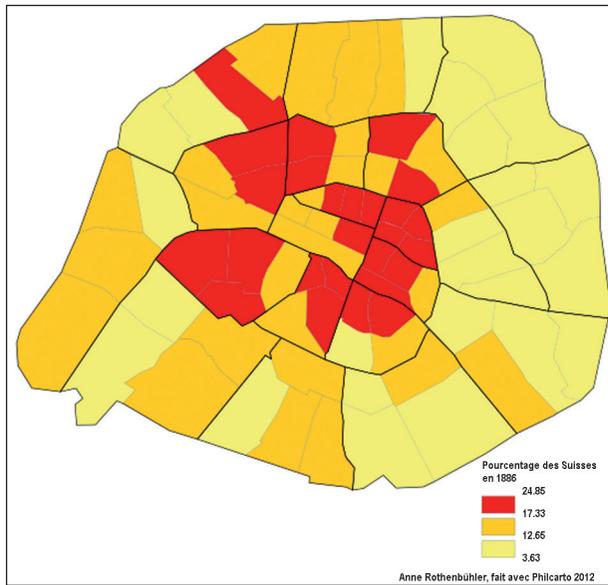


Fig. 45 – Pourcentage des Suisses par rapport à la population étrangère masculine totale, à l'échelle du quartier, en 1886⁴²⁴.

⁴²³ *Dénombrement de 1886 pour la ville de Paris*, p. 256 et 258, Fp 11, INSEE.

⁴²⁴ *Dénombrement de 1886 pour la ville de Paris*, p. 256 et 258, Fp 11, INSEE.

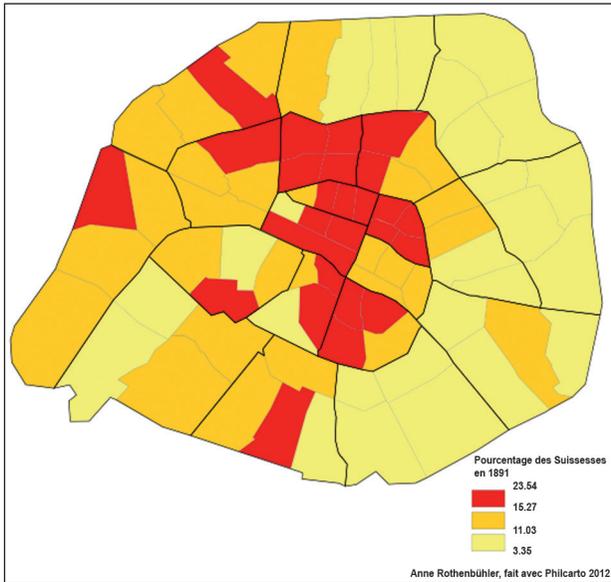


Fig. 46 – Pourcentage des Suissesses par rapport à la population étrangère féminine totale, à l'échelle du quartier, en 1891⁴²⁵.

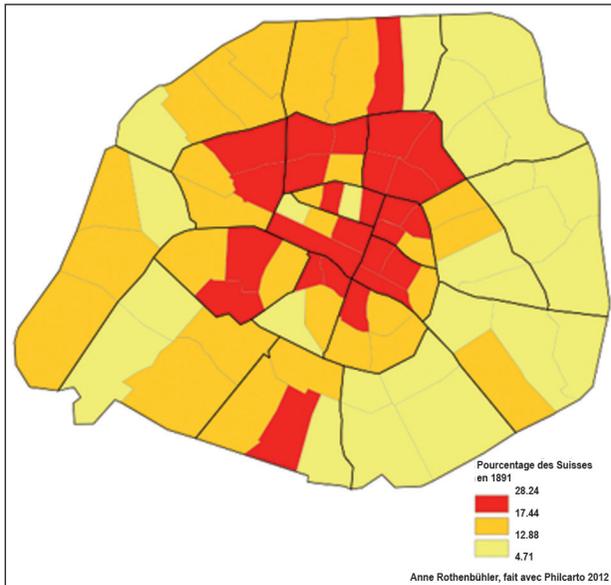


Fig. 47 – Pourcentage des Suisses par rapport à la population étrangère masculine totale, à l'échelle du quartier, en 1891⁴²⁶.

⁴²⁵ *Dénombrement de 1891 pour la ville de Paris*, p. 644 et 646, Fp 11, INSEE.

⁴²⁶ *Dénombrement de 1891 pour la ville de Paris*, p. 644 et 646, Fp 11, INSEE.

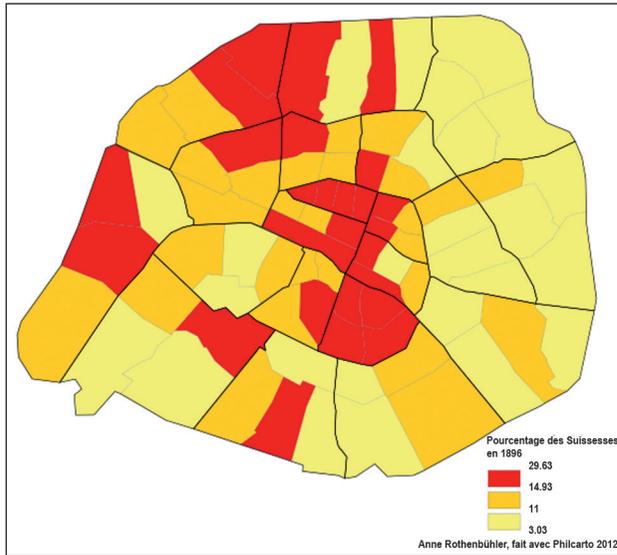


Fig. 48 – Pourcentage des Suissesses par rapport à la population étrangère féminine totale, à l'échelle du quartier, en 1896⁴²⁷.

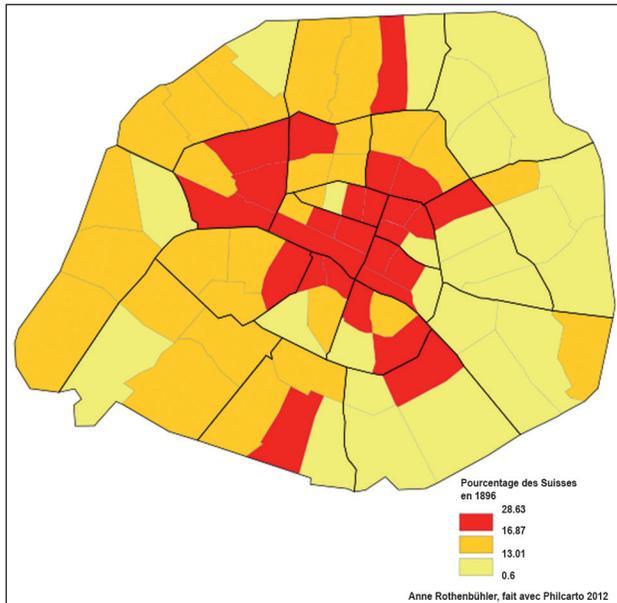


Fig. 49 – Pourcentage des Suisses par rapport à la population étrangère masculine totale, à l'échelle du quartier en 1896⁴²⁸.

⁴²⁷ *Dénombrement de 1896 pour la ville de Paris*, p. 234 et 236, Fp 11, INSEE.

⁴²⁸ *Dénombrement de 1896 pour la ville de Paris*, p. 234 et 236, Fp 11, INSEE.

La colonie helvétique se rassemble principalement dans le centre de la capitale, même si certains quartiers périphériques sont fréquentés, comme ceux des Grandes Carrières ou de Clignancourt (XVIII^e arrondissement), de la Porte Dauphine ou des Ternes (XVI^e) et d'Auteuil (XVII^e). L'implantation est donc centrale et située principalement rive droite. Grossièrement, hommes et femmes partagent les mêmes espaces, bien qu'une analyse plus précise fasse poindre des différences. Moins nombreuses que leurs concitoyens, les Suissesses occupent tout de même des espaces spécifiques, et ce dès 1886, avec une présence forte à la porte de la Muette. Le phénomène s'accroît en 1891 : les quartiers de la Porte Dauphine, de la Muette (XVI^e) et de la Plaine Monceau (XVII^e arrondissement) sont davantage fréquentés par les femmes et ce durant toute la période. Par contre, hommes et femmes vivent ensemble dans le centre de Paris, comme par exemple dans les quartiers Saint-Vincent de Paul, hôpital Saint-Louis, porte Saint-Martin (X^e) ou dans les quartiers de la Madeleine, de l'Europe et du faubourg du Roule (VIII^e). La colonie helvétique se définit par une double césure : l'une économique et l'autre sexuée. En effet, on rencontre des Suisses dans des quartiers très différents d'un point de vue social, qui vont, toujours selon le classement de Bertillon, de « luxueux » à « très pauvre ». À cette différence d'ordre économique s'ajoute une variable sexuée, puisque certains quartiers sont surtout habités par des femmes.

Les sources étant lacunaires, il est difficile de retracer l'exact parcours dans la capitale parisienne des Helvètes, mais les archives des Affaires étrangères à Berne fournissent quelques indications. En effet, les Suisses qui requièrent l'aide de l'ambassadeur communiquent souvent leur adresse, ce qui a permis de construire un petit échantillon d'une quarantaine de personnes pour la période allant de 1880 à 1889. Il faut cependant souligner certains risques inhérents à ce type de sources. Il est évident que la plupart des Suisses en détresse viennent des quartiers les plus pauvres de la capitale et ne sont donc pas représentatifs de toute la colonie. Sur quarante adresses, trois se situent en dehors du Paris de l'époque, aux Batignolles⁴²⁹, à Montmartre⁴³⁰ et à Montrouge⁴³¹, et deux n'ont pas pu être identifiées. Les trente-cinq personnes restantes sont dispersées dans tous les quartiers, sauf ceux du centre de la capitale (I^{er} arrondissement) et de l'Ouest parisien. Une petite majorité de Suisses (cinq personnes) est implantée dans les quartiers de la Folie-Méricourt et de la Roquette (XI^e), qualifiés de « très pauvres » par Bertillon. C'est le cas de la veuve P. qui déclare avoir sept enfants, dont trois en bas âge, et qui loge rue Saint-Bernard⁴³², ou encore de la veuve D., originaire du canton de Thurgovie et qui, à l'âge de 55 ans, exerce le métier de blanchisseuse afin de faire vivre ses deux filles⁴³³. Enfin, Maria M., originaire de Bâle, mère de trois grands enfants mariés

⁴²⁹ Archives de l'ambassade suisse de Paris, E220041 Paris, Carton 226, Dossier 6 XII, *Secours*, 1889, AFS.

⁴³⁰ Archives de l'ambassade suisse de Paris, E220041 Paris, Carton 156, Dossier 6 IV, *Secours*, 1882, AFS.

⁴³¹ Archives de l'ambassade suisse de Paris, E220041 Paris, Carton 139, Dossier 6 III *Secours*, 1880, AFS.

⁴³² Archives de l'ambassade suisse de Paris, E220041 Paris, Carton 156, Dossier 6 IV, *Secours*, 1882, AFS.

⁴³³ Archives de l'ambassade suisse de Paris, E220041 Paris, Carton 203, Dossier 6 I, *Secours*, 1886, AFS.

à Berne, vit de remplacements, de ménages ou comme cuisinière, au 113 rue de Montreuil⁴³⁴.

Vie de quartiers. L'étude des représentations urbaines est, comme son nom l'indique, au carrefour de l'histoire urbaine et des représentations. Par le biais des sources, il s'agit de reconstituer les comportements et les sensibilités collectives. L'histoire du voisinage s'intègre dans ce champ historiographique, avec la notion de domicile, comprise ici comme un lieu qui ne vaut que par ses relations avec un espace social et géographique plus large. Antoine Prost, dans son étude de la rue de la Goutte-d'Or, a démontré tout l'intérêt d'une micro-échelle, celle de la rue, permettant de s'approcher au plus près de la vie quotidienne⁴³⁵. Alain Faure a également largement contribué à l'histoire urbaine de Paris en travaillant, notamment, sur les questions du logement⁴³⁶ et des hébergements des migrants.

Nos sources s'arrêtent à l'échelle du quartier et il n'est donc pas possible de reconstituer fidèlement le cadre de vie des Suissesses. La sociologie urbaine permet toutefois de compléter notre approche. Cette science sociale voit la ville comme un enjeu de lutte. L'habitus, conceptualisé par Pierre Bourdieu, peut être en l'occurrence utilisé puisqu'il s'agit de mesurer le succès ou les échecs liés à la capacité qu'a la migrante de s'approprier l'espace, ce dernier étant considéré comme un vecteur de distinction sociale et de mobilité. Le quartier a également fait l'objet de nombreuses réflexions chez les sociologues, en tant qu'espace de sociabilité, mais aussi comme espace de travail et de famille⁴³⁷. L'étude d'une population migrante pose également la question de l'altérité urbaine et des rapports sociaux qui peuvent être initiés à la suite de l'identification comme « autre » d'une population⁴³⁸. Il importe donc, à ce point, de s'intéresser à la fois aux conditions dans lesquelles les Suissesses vivent et aux espaces qu'elles fréquentent.

Habiter la ville. S'intéresser à l'habitat revient à réfléchir sur les modalités d'accès au logement mais également sur les pratiques sociales, dont les relations de voisinage⁴³⁹. Mais la notion d'habiter sous-entend également un rôle actif. Un habitant est un acteur manifestant, en l'occurrence, sa volonté de vivre en ville. Or, passé l'adresse, il est très difficile de savoir dans quel type de logement vivent nos Suissesses. Trois lettres nous fournissent, pourtant, quelques indications.

⁴³⁴ Archives de l'ambassade suisse de Paris, E220041 Paris, Carton 1219, Dossier 6, *Secours*, 1913, AFS.

⁴³⁵ PROST Antoine, « La rue de la Goutte-d'Or et la rue Plonceau entre les deux guerres », *Le Mouvement social*, janvier-mars 1998, n° 182, Paris : Les Éditions de l'Atelier, 1998, p. 9-28.

⁴³⁶ FAURE Alain, « Comment se logeait le peuple parisien à la Belle Époque », *Vingtième Siècle*, octobre-décembre 1999, n° 64, p. 41-52.

⁴³⁷ Cette approche du quartier est au cœur de la réflexion du sociologue Jean-Paul BURDI, *Le Soleil noir. Un quartier de Saint-Étienne, 1840-1940*, Lyon : PUL, 1989.

⁴³⁸ HASSOUN Jean-Pierre, « Altérités urbaines », *Genève*, 2009, n° 76, p. 2.

⁴³⁹ MICHEL Hélène, « Habitants, habiter, habitat. État de la recherche depuis la fin des années 80 », *Le Mouvement social*, janvier-mars 1998, n° 182, Paris : Les Éditions de l'Atelier, 1998, p. 97-115. Voir également l'ensemble du n° 182, *Le Mouvement social. L'habitat du peuple de Paris*.

Comme tant d'autres, les plus pauvres se retrouvent dans un hôtel meublé. Ainsi, Rosine C. demande de l'aide à l'ambassadeur en décembre 1882. Elle vit avec sa famille (son mari et un enfant en bas âge) au sixième étage de l'*Hôtel de Paris*, situé dans le 1^{er} arrondissement :

*«Voilà bientôt deux mois que mon mari est sans travail et on ne lui en présente pas avant huit à dix jours et d'ici là il nous faut vivre et payer quinze jours de loyer à notre propriétaire qui nous harcèle et menace chaque jour de nous mettre à la porte.»*⁴⁴⁰

Arrêtons-nous quelques instants sur cette spécificité de l'hôtel meublé parisien, élément central dans la vie des migrantes, puisqu'il s'agit souvent du premier logement occupé à l'arrivée à Paris, que l'on arrive de la province ou de l'étranger. Dans leur ouvrage, *Une chambre en ville*⁴⁴¹, Alain Faure et Claire Lévy-Vroelant reviennent sur ce type d'habitat en étudiant les sources de la préfecture de police de Paris et les recensements. Ces hôtels sont en effet étroitement surveillés par la police qui, grâce aux registres tenus obligatoirement par les hôteliers, a une vue précise de la population y résidant. La distinction entre hôtel meublé et garni se fait par le biais de la clientèle et de sa catégorie socio-économique. Les premiers logent une population plus aisée que les garnis⁴⁴², privilégiés par les ouvriers. Le client d'un hôtel meublé se distingue par le fait qu'il vit dans un «logement» (une chambre meublée simplement) dont il possède la clé et dont il peut se considérer comme le locataire. L'extrait de la lettre de Rosine C. confirme cette hypothèse, puisque sa description renvoie à des relations «classiques» entre locataires et propriétaires. Selon A. Faure, entre 6,8 % et 9 % de la population parisienne est logée en garnis⁴⁴³ ou en hôtel meublé. Ce type de logement représente, pour beaucoup, une première expérience de la vie citadine.

Mais l'hôtel meublé peut également avoir un rôle d'asile pour une domestique qui perd sa place :

*«... ma belle-sœur se plaint d'être obligée de loger dans un hôtel, qu'elle n'a point pu trouver de place, à peine à manger une fois par jour et presque à bout de tout argent.»*⁴⁴⁴

Or, pour le logeur, comme pour la préfecture de police de Paris, une femme vivant seule est nécessairement suspectée de prostitution⁴⁴⁵. C'est pourquoi les garnis (qui possèdent des entrées indépendantes, donc non contrôlables) n'acceptent pas de femmes, non seulement à cause de la peur du scandale, mais également par peur des impayés, la rétribution féminine étant précaire. À l'inverse, la chambre de l'hôtel meublé assure un minimum de contrôle social.

⁴⁴⁰ Archives de l'ambassade suisse de Paris, E220041 Paris, Carton 151, Dossier 6 I, *Secours*, 1882, AFS.

⁴⁴¹ FAURE Alain, LEVY-VROELANT Claire, *Une chambre en ville, hôtels meublés et garnis à Paris 1860-1990*, Paris : Creaphis, 2007.

⁴⁴² FAURE Alain, LEVY-VROELANT Claire, *Une chambre en ville...*, p. 58.

⁴⁴³ FAURE Alain, LEVY-VROELANT Claire, *Une chambre en ville...*, p. 36.

⁴⁴⁴ Archives de l'ambassade suisse de Paris, E220041 Paris, Carton 211, dossier 6 III, *Secours*, 1883, AFS.

⁴⁴⁵ FAURE Alain, LEVY-VROELANT Claire, *Une chambre en ville...*, p. 154.

Parfois, la chambre meublée peut être également l'indice d'une certaine prospérité de la locataire. Ainsi, un membre de la Société helvétique de bienfaisance décrit le logement de Louise G. en 1886: «*Elle a un loyer de 200 fr., une chambre bien meublée [par ses soins].*»⁴⁴⁶ Il s'agit peut-être de ce qu'Alain Faure qualifie de logement nu, une pièce louée pour trois mois, ce qui situe ce type d'habitat en haut de l'échelle de l'hôtel meublé. En effet, plus la durée du contrat est courte (à la semaine ou même à la journée), plus la précarité des locataires est grande⁴⁴⁷.

Le manque de sources ne permet pas une approche exhaustive du quotidien des Suissesses et de leur condition de logement. N'a été traité ici que le cadre de vie de celles qui n'exercent pas le métier de domestique. En effet, le logement est intrinsèquement lié à cette profession, comme nous le verrons plus tard. Que retenir de ces conditions de logement qu'on devine entre les lignes des lettres de demande de secours? Tout d'abord que les Suisses vivant dans des conditions difficiles se retrouvent, à l'instar de nombreux migrants, mais aussi de Parisiens, contraints de choisir un logement marqué par la précarité et la promiscuité: l'hôtel meublé ou le garni. Ces logements sont bien souvent la première expérience de la ville vécue par des migrants venant de province ou de l'étranger. Mais ce peut être aussi un élément sanctionnant une chute dans la pauvreté. Les sources montrent également que la chambre meublée est la solution choisie par beaucoup de femmes seules qui y trouvent non seulement un abri provisoire (qui peut durer), mais également un habitat qui les préserve des rumeurs de prostitution et protège leur réputation. L'honorabilité étant, comme nous le verrons plus tard, absolument nécessaire pour obtenir une aide des associations philanthropiques.

Paris, capitale de l'immigration féminine ou bien des immigrations féminines? S'il est un premier élément à retenir de cette réflexion, c'est la diversité des situations selon les colonies. L'étude sexuée de celles-ci permet une lecture nouvelle du phénomène migratoire à Paris marqué non seulement par une localisation nette de certains groupes de migrants, mais aussi par des disparités importantes entre hommes et femmes. Suisses et Suissesses se retrouvent donc à la croisée de deux situations: l'une marquée par un déséquilibre entre les deux sexes en faveur des hommes (c'est le cas des Italiens) et l'autre où les femmes n'occupent pas les mêmes espaces que les hommes (les Allemandes servant ici de référence). Les Suissesses ont certes été, tout au long de la période étudiée, moins nombreuses que leurs concitoyens, et la plupart se sont installées dans les mêmes arrondissements que les hommes. Pourtant, une partie non négligeable d'entre elles se retrouvent dans des espaces peu fréquentés par ces derniers.

⁴⁴⁶ Archives de l'ambassade suisse de Paris, E220041 Paris, Carton 203, Dossier 6 I, *Secours*, 1886, AFS.

⁴⁴⁷ FAURE Alain, LEVY-VROELANT Claire, *Une chambre en ville...*, p. 114.

CHAPITRE 5

MIGRANTES AU TRAVAIL

Au-delà d'un aspect purement informatif, la profession exercée par les migrantes révèle non seulement le type de migrations dans lequel ces étrangères s'inscrivent, mais aussi leur niveau d'insertion dans la ville. En l'occurrence, il ne faut pas désolidariser ces femmes de l'environnement social dans lequel elles vivent. Produit d'une époque, d'un contexte, l'immigrée n'est pas un objet isolé. En retour, l'étude de cet environnement permet de mieux cerner sa sociabilité et son mode de vie.

5.1. TRAVAILLER À PARIS

Depuis quelques années, l'attention des historiens (et surtout des historiennes) de l'immigration s'est portée à la fois sur l'immigrée et son activité professionnelle, mais également sur les possibilités offertes par une profession de s'intégrer (ou non) à l'espace urbain. Provinciales ou étrangères, ces migrantes ont participé non seulement à la construction de ce creuset parisien mais également à la vie économique de la capitale française. Main-d'œuvre indispensable, petites-mains laborieuses qui permirent à la Ville Lumière de fournir domestiques ou ouvrières.

5.1.1. La chambre, l'atelier et la rue : les espaces de travail des migrantes

Classer le travail des femmes. Le recensement de 1851⁴⁴⁸ est le premier à s'intéresser aux professions avec pour particularité – et ce jusqu'à la Seconde Guerre mondiale – le fait que les travailleurs sont caractérisés par la nature du produit

⁴⁴⁸ *Résultats statistiques du dénombrement de Paris et du département de la Seine*, Fp11, INSEE.

qu'ils fabriquent plutôt que par leur activité individuelle. Le recensement de ces professions dans le département de la Seine en 1891⁴⁴⁹ (notre source principale) est construit suivant trois logiques.

La première porte sur la définition de l'activité divisée en neuf catégories principales : Agriculture, Industrie, Transports, Commerce, Force publique, Administration publique, Professions libérales, Personnes vivant uniquement de leurs revenus et enfin les Individus non classés. Certaines divisions regroupent plusieurs sous-parties (l'Industrie en compte jusqu'à 16) avec, au total, plus de 239 professions répertoriées. La seconde logique prend en compte la nationalité et le genre des travailleurs : des colonnes distinguant les hommes et les femmes avec quatre nationalités – Allemands, Belges, Italiens, Suisses – représentant les colonies les plus nombreuses. Cependant, à l'inverse des dénombrements précédents (à l'échelle du quartier), les professions recensées en 1891 le sont à l'échelle de l'arrondissement avec, pour corollaire, une précision moindre dans l'analyse.

La dernière logique qui sous-tend l'établissement de ces tableaux est celle du statut. C'est l'emploi et la place que le travailleur occupe dans son entreprise indépendamment de sa position sociale. Des colonnes répertorient les patrons, les employés et les ouvriers dans un grand ensemble qui constitue le groupe « *des personnes vivant directement de la profession* »⁴⁵⁰. Les domestiques ne forment pas une catégorie professionnelle à part entière, puisqu'ils n'interviennent que dans la dernière colonne des relevés consacrés aux populations vivant « *indirectement* » de chaque profession, et ne sont donc pas considérés comme faisant partie de la population active⁴⁵¹.

Le travail des femmes s'est longtemps heurté à un problème de définition et de catégorisation⁴⁵². En effet, ces recensements engendrent certaines difficultés : la première est l'invisibilité des femmes aidant leur époux dans l'entreprise familiale, la deuxième l'impossibilité de distinguer, pour les étrangers, la répartition par sexe selon les professions, ce qui entraîne des imprécisions. Les observateurs sociaux de l'époque se sont certes penchés sur la condition des ouvrières en fabrique, mais peu ont étudié le travail féminin. C'est à une féministe allemande, Käthe Schirmacher, que l'on doit les deux études les plus instructives sur le travail féminin à Paris et en France. Née à Dantzig en 1865, dans une famille de marchands libéraux, elle exprime très tôt l'ambition d'être indépendante financièrement et de parcourir l'Europe. Durant les années 1880, elle poursuit des études à Paris et à Zurich tout en multipliant les contacts avec les mouvements féministes, dont le Women Congress pour lequel elle travaille comme interprète. La décennie suivante marque le début d'un virage idéologique important : Käthe Schirmacher se détache peu à peu du mouvement socialiste, pour se rapprocher d'une politique plus nationaliste et conservatrice vers 1914. Outre de nombreux ouvrages et articles féministes, cette intellectuelle a

⁴⁴⁹ *Résultats statistiques du dénombrement de Paris et du département de la Seine*, Fp11, INSEE.

⁴⁵⁰ Cf. *Annexe n° 3*, p. 412.

⁴⁵¹ *Résultats statistiques du dénombrement de Paris et du département de la Seine*, Fp11, INSEE.

⁴⁵² BATTAGLIOLA Françoise, *Histoire du travail des femmes*, Paris : La Découverte, 2000, p. 15.

publié deux enquêtes précieuses pour notre sujet : *Le travail des femmes*, publié en France en 1902, qui, en s'appuyant sur le recensement professionnel de 1896, dresse un tableau des professions, des salaires et des conditions dans lesquelles les femmes les exercent. *La spécialisation du travail pour les étrangers à Paris en 1908* se base sur le recensement de 1901 et sur les nombreuses rencontres de l'auteur avec des membres des colonies belges, allemandes, suisses et italiennes :

« Pour obtenir la documentation nécessaire à mon sujet, je me suis adressée, en premier lieu, au service de statistique du ministère du travail ; en second lieu aux représentants officiels des colonies belges, allemandes, suisses et italiennes à Paris. Ceux-ci ont eu l'obligeance de me mettre en rapport avec les personnes les plus compétentes de leurs colonies. J'ai eu ainsi l'occasion de voir, dans les quatre colonies formant le sujet de mon étude, les consuls, les présidents de chambre de commerce, les prêtres, religieuses et pasteurs, les professions et instituteurs, les directeurs et directrices d'œuvres, soit laïques, soit religieuses, les présidents des syndicats professionnels et des sociétés de bienfaisance. »⁴⁵³

Ce petit opuscule est ici une source de premier choix car, outre des analyses quantitatives, l'auteur transmet un riche panorama des différentes colonies étudiées émanant des acteurs de l'époque, s'interrogeant sur bon nombre de préjugés tenaces à l'époque : « les immigrés prennent le travail des Français », « les immigrés font baisser le coût du travail », et cherchant à prouver qu'il n'en est rien. À ce titre, cette source peut être considérée comme la première étude sociologique sur l'immigration en France.

Si l'historiographie entre dans l'histoire des femmes par le travail à l'usine, il faut attendre plusieurs années avant que les chercheurs ne s'intéressent aux autres professions. Ainsi, la condition domestique fait l'objet en 1979 d'une vaste étude intitulée *La place des bonnes. La domesticité à Paris en 1900*, d'Anne Martin-Fugier. Cette thématique du domestique est également au cœur du Servant Project qui réunit plusieurs grandes universités européennes dans une perspective comparatiste et transnationale. Enfin, la synthèse de Sylvie Schweitzer, *Les femmes ont toujours travaillé*, permet de replacer l'emploi féminin dans un temps long et de rendre visible ces femmes employées dans l'entreprise familiale. Le travail des migrantes a aussi fait l'objet d'une publication dans le cadre du colloque organisé par Philippe Rygiel⁴⁵⁴.

Les recensements, ainsi que l'enquête de Käthe Schirmacher, incitent à une approche comparatiste permettant de dégager les spécificités de l'immigration helvétique. Il ne s'agit pas ici d'une étude exhaustive du phénomène, mais d'un premier essai de synthèse : pour les Allemands, les Belges et les Italiens, n'ont été pris en compte que les trois arrondissements comptant le plus de ressortissants. Les professions exercées par les Suissesses font l'objet d'une étude plus précise,

⁴⁵³ SCHIRMACHER Käthe, *La spécialisation du travail par nationalité à Paris*, Paris : Éditions Arthur Rousseau, Bibliothèque du musée social, 1908, p. 1, D 1644, ISST.

⁴⁵⁴ MARTINI Manuela, RYGIEL Philippe, *Genre et travail migrant, Mondes atlantiques, XIX^e-XX^e siècle*, Paris : Publibook, 2009.

avec l'analyse des résultats des sept arrondissements dans lesquels les Helvètes sont les plus nombreux. La profession est certes un bon indice du niveau d'insertion de ces femmes dans le maillage urbain, mais l'approche par l'intégration à la vie économique parisienne n'est pas à négliger.

Les ouvrières en chambre. C'est le perfectionnement de la machine à coudre qui va engendrer la multiplication des ouvrières en chambre, avec, pour corollaire, une augmentation de la productivité. Quand une coususe fait vingt-cinq à trente points à la minute, la machine en fait 1 000, parfois 8 000⁴⁵⁵, tout en favorisant dans le même temps le travail à domicile. Celui-ci se différencie de l'atelier et de l'usine par le nombre de salariés : des dizaines et des milliers pour les deux derniers, moins d'une dizaine pour le premier, souvent membres de la même famille⁴⁵⁶. Les grands magasins comme le Bon Marché ou la Belle Jardinière ne fonctionnent que grâce à ce travail en chambre, complément indispensable des ateliers. Se met en place un système dit en « cascade » : les grandes entreprises multiplient les fournisseurs, qui eux-mêmes font appel à de nombreux sous-traitants. Or, la dénomination « d'ouvrières en chambre » n'apparaît pas telle quelle dans le recensement de 1891. Dans la catégorie XIII, qui est celle de l'Industrie de l'habillement et de la toilette, on parle de « *Couturières, lingères, etc.* », mais il est impossible de connaître la part des femmes travaillant à domicile ou en atelier. En outre, la couture à domicile permet l'assemblage dans la ganterie, la chapellerie ou la cordonnerie, autant de spécialisations qui n'apparaissent pas non plus dans le recensement pour Paris. Il est pourtant possible de disposer d'une estimation du nombre de femmes concernées grâce au recensement de 1896. À cette date, 23 % de la population active française dans le textile est classée comme « *Travailleur isolé-e* », dont 614 000 couturières⁴⁵⁷. Selon Sylvie Schweitzer, le travail en chambre concerne plus d'un million de femmes en France, les recensements restant très inégaux dans la comptabilité du travail clandestin⁴⁵⁸.

Dans le rapport de la Commission d'enquête sur la situation des ouvrières dans les industries d'art, publié en 1881, M. Crouvezier, représentant l'industrie de la broderie devant la commission, précise : « *Les ouvrières travaillent chez elles et non pas en atelier [...]*. »⁴⁵⁹ L'appellation même « d'ouvrières en chambre » reflète deux réalités : la première renvoie au *sweating system* qui contraint la salariée à une cadence infernale pour une rémunération moindre. Les observateurs de l'époque, dont Käthe Schirmacher, dénoncent cette exploitation :

⁴⁵⁵ SCHWEITZER Sylvie, *Les femmes ont toujours travaillé...*, p. 142.

⁴⁵⁶ AVRANE Colette, *Ouvrières à domiciles. Le combat pour un salaire minimum sous la Troisième République*, Rennes : PUR, 2013, p. 25.

⁴⁵⁷ AVRANE Colette, *Ouvrières à domiciles...*, p. 144.

⁴⁵⁸ Certains éléments de cette partie sont issus du travail de Sylvie Schweitzer sur les inspectrices du travail (à paraître). Avec la gracieuse autorisation de l'auteur.

⁴⁵⁹ Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-arts, *Commission d'enquête sur la situation des ouvriers et industries, 1881*, Paris, 1884, p. 315, Gallica, BNF.

« Dans ce travail de la confection nous trouvons tous les degrés de l'exploitation jusqu'au sweating le plus éhonté. Tous les quartiers ouvriers de Paris sont le siège de ce sweating, Montmartre, Clignancourt, Montrouge, Plaisance, Charonne, La villette. Le travail en chambre est une triste industrie domestique. Comme il est naturel, la majorité de la main-d'œuvre est française, et ce sont les ouvriers disqualifiés pour inconduite ou vice, les prolétaires non qualifiés, beaucoup de ménagères qui cherchent un salaire d'appoint, beaucoup de femmes sans métier et sans appui, beaucoup d'enfants aussi, qui, à la sueur de leur front, cousent ces vêtements anonymes. »⁴⁶⁰

L'autre réalité, comprise dans l'expression « en chambre », détache l'ouvrière du monde de la fabrique et, selon les observateurs de l'époque, lui convient mieux puisqu'elle reste dans la sphère privée et peut concilier travail et famille. Les deux situations connaissent des périodes de chômage similaires. L'enquête de Pierre du Maroussem pour l'Office du travail en 1910⁴⁶¹ permet de se faire une idée précise des périodes dites de « morte-saison » entre les mois de janvier et février puis de juillet et d'août. Cette précarité en atelier est démultipliée lorsque la production se fait à domicile. En effet, l'autre avantage de ces travailleuses « en chambre » est leur disponibilité et leur flexibilité, non seulement à l'année mais aussi au quotidien, ce sont d'authentiques prolétaires. Cela est d'autant plus vrai que si la loi de 1892 proscrit le travail de nuit pour les femmes, c'est uniquement dans le cadre de l'usine. Le domicile est donc le lieu où les horaires ne comptent pas, permettant aux employeurs de contourner la législation. Dans son enquête, Käthe Schirmacher dénonce déjà ces conditions :

« Selon l'enquête sur la durée du travail et les salaires dans l'industrie française (tome IV), la profession connaît deux mortes-saisons : juin-septembre, janvier-mars. Par contre, en temps de presse, on fait 14 heures par jour sans repos du dimanche. [...] Dans l'atelier en chambre, l'air, en plus, est vicié par les émanations de cuisine qu'on y fait. »⁴⁶²

Selon Sylvie Schweitzer, les inspectrices du travail peinent à mener des contrôles, car les ateliers, qu'aucune indication extérieure ne signale, sont très difficiles à localiser⁴⁶³.

Outre les ouvrières en chambre, le terme de « travailleuse à domicile » désigne également les couturières et les blanchisseuses et reflète une réalité socioprofessionnelle : celles qui figurent dans la catégorie « Patrons » sont peu nombreuses, à peine 16 Allemandes dans la section « Couturières-lingères » du VI^e arrondissement. La très grande majorité des femmes appartient à la catégorie des ouvrières, comme les Belges, dans le XVIII^e arrondissement, qui sont 1 772 à travailler dans l'industrie

⁴⁶⁰ SCHIRMACHER Käthe, *La spécialisation du travail par nationalité à Paris...*, p. 70, D 1644, ISST.

⁴⁶¹ MAROUSSEM Pierre du, *La petite industrie. Salaire et durée du travail. Le vêtement à Paris*, publié par l'Office du travail, 1910, p. 491, Gallica, BNF. Pierre du Maroussem a développé une méthode d'enquête basée sur la monographie de petites industries à partir de questionnaires standards. Cette vaste enquête commandée par le ministère du Commerce, de l'Industrie et des Colonies permet de se faire une idée précise des différents secteurs de l'industrie parisienne.

⁴⁶² SCHIRMACHER Käthe, *Le travail des femmes en France*, Paris : Éditions Arthur Rousseau, Bibliothèque du musée social, 1902, p. 345, Gallica, BNF.

⁴⁶³ SCHWEITZER Sylvie, *Les inspectrices du travail...*

de l'habillement, dont 538 couturières et 164 blanchisseuses⁴⁶⁴. Elles sont tout aussi nombreuses dans le XIX^e et le XX^e, avec respectivement 219 et 218 couturières recensées⁴⁶⁵. Käthe Schirmacher fait état de cette présence importante :

«À côté des tailleurs étrangers qui travaillent dans la couture pour dames, il y a des couturières étrangères. Les Belges y sont particulièrement nombreuses de même que dans les modes. Mais elles ne paraissent pas se distinguer par une supériorité ou une spécialisation nationale marquée.»⁴⁶⁶

Les Allemandes, plutôt regroupées dans le XVII^e arrondissement, comptent 126 couturières dans un ensemble qui regroupe 261 concitoyens, hommes et femmes, avec une présence importante de cordonniers. L'écart est manifeste avec les VI^e et XIII^e arrondissements où cette profession est peu représentée avec 16 et 19 personnes concernées⁴⁶⁷. Les Allemandes résidant dans ces espaces ne travaillent pas dans la mode, mais dans de petites industries maniant le cuir ou le métal, comme la fabrique de boutons. Les Italiennes sont bien moins nombreuses : le nombre de femmes italiennes recensées en tant que couturières-lingères est faible dans les trois arrondissements où elles sont pourtant les plus nombreuses. Ainsi, dans les XIII^e, XIX^e et XX^e arrondissements, elles sont 63, 62 et 55⁴⁶⁸, c'est-à-dire 25 % et 22 % du total des étrangères dans ce secteur pour les XIII^e et XIX^e arrondissements, alors qu'elles ne sont plus que 10 % dans le XX^e. Ces petits effectifs sont remarqués par l'enquêtrice allemande : «Dans toutes les industries parisiennes bien payées, nous ne trouvons que très peu d'Italiennes, les spécialités italiennes étant surtout des travaux d'hommes.»⁴⁶⁹

C'est là une des premières différences notables entre Italiennes et Suissesses. En effet, ces dernières sont nombreuses dans l'industrie de l'habillement, même si des écarts notables existent entre les arrondissements. Si l'on prend l'exemple des «couturières-lingères», dans les I^{er}, II^e, III^e, XI^e et XVI^e arrondissements, leur nombre varie entre 26 et 50 personnes⁴⁷⁰. Elles sont 85 et 80 à travailler dans les X^e et XVII^e arrondissements, plus bourgeois, là où les couturières trouvent aisément du travail. Barbe S. qui, en 1883, demande du secours à l'ambassadeur suisse, exerce la profession de lingère dans le IX^e, tout en élevant sa fille⁴⁷¹. Louise P. habite le même arrondissement et déclare être «ouvrière en robe»⁴⁷². Plus à l'ouest, dans le XV^e, Justine B. réside «chez un oncle» et travaille comme couturière⁴⁷³.

⁴⁶⁴ Résultats statistiques du dénombrement de Paris et du département de la Seine, 1891, p. 510, Fp11, INSEE.

⁴⁶⁵ Résultats statistiques du dénombrement de Paris et du département de la Seine, 1891, p. 570 et 580.

⁴⁶⁶ SCHIRMACHER Käthe, *Le travail des femmes en France...*, p. 69, D 1644, ISST.

⁴⁶⁷ Dénombrement de la population pour la ville de Paris et le département de la Seine, 1891, p. 440, 510 et 550, Fp 11, INSEE.

⁴⁶⁸ Dénombrement de la population pour la ville de Paris et le département de la Seine, 1891, p. 510, 570 et 580, Fp11, INSEE.

⁴⁶⁹ SCHIRMACHER Käthe, *La spécialisation du travail par nationalité à Paris...*, p. 148, D 1644, ISST.

⁴⁷⁰ Dénombrement de la population pour la ville de Paris et le département de la Seine, 1891, p. 390, 400, 410, 490 et 540, Fp11, INSEE.

⁴⁷¹ Archives de l'ambassade suisse de Paris, E22041 Paris, carton 166, Dossier 6 II, *Secours*, 1883, AFS.

⁴⁷² Archives de l'ambassade suisse de Paris, E220041 Paris, carton 139, Dossier 6 VIII, *Secours*, 1880, AFS.

⁴⁷³ Archives de l'ambassade suisse de Paris, E220041 Paris, carton 225, Dossier 6V, *Secours*, 1889, AFS.

C'est également le cas d'Isaline H. née à Thielle dans le canton de Neuchâtel⁴⁷⁴ ou encore de Mathilde M. qui, à 44 ans, vit rue de Nemours dans le XI^e arrondissement⁴⁷⁵. La formation de la clientèle a intéressé les enquêteurs de la Commission sur la petite industrie qui ont déterminé l'importance des relations de voisinage, surtout dans les quartiers populaires : « *La formation des clientèles de quartier est développée par les relations de voisinage, l'échange de bons procédés entre les femmes des petits détaillants et la couturière.* »⁴⁷⁶ Le fait que les migrantes soient nombreuses dans cette branche d'activité montre qu'elles ont pu s'insérer suffisamment dans la vie du quartier pour drainer une petite clientèle. Pour cela, la maîtrise des rudiments de la langue française et surtout du vocabulaire spécialisé de la couture est indispensable.

Mais les recensements ne sont que des études instantanées, or, l'emploi au XIX^e siècle est marqué par l'instabilité. Il est rare, en effet, qu'on exerce un même métier durant toute sa vie, surtout si ce dernier ne réclame que peu de qualification. C'est le cas de Madame L., 30 ans, née à Fleurier, toujours dans le canton de Neuchâtel, qui, à la suite d'une maternité, souhaite abandonner son office de lingère pour devenir nourrice. Les nombreux effectifs ainsi que le caractère peu qualifié de ces emplois ont pour corollaire des salaires très bas. Ce que les enquêteurs de l'époque appellent « *la petite couture* » se distingue par une rémunération se confondant avec le bénéfice, rendant ainsi toute thésaurisation impossible, et qui ne permet de vivre « *qu'au jour le jour* »⁴⁷⁷. Jenny D. témoigne de la précarité de sa profession dans une demande de secours adressée à l'ambassadeur de Suisse : « *Je suis ouvrière couturière gagnant bien juste de quoi me suffire.* »⁴⁷⁸ Selon l'enquête de Käthe Schirmacher : « *Pour les salaires au maximum pour une ouvrière, 2 frs à 3 frs à Paris, au minimum 1 frs 85 ct par jour.* »⁴⁷⁹ Les ouvrières très qualifiées, fabriquant par exemple des fleurs artificielles, sont payées jusqu'à 6 fr. par jour⁴⁸⁰.

D'autres Suissesses sont employées dans le secteur de l'habillement, certes avec des effectifs plus modestes, mais de façon récurrente : on trouve quelques modistes (12 dans le XVII^e⁴⁸¹), comme Ernestine S. venue de Genève, en quête de travail : « *Je suis modiste un enfant plus de travail à Genève* »⁴⁸², ou Marie-Louise R., âgée de 23 ans et qui réside à Paris depuis cinq ans avant d'être arrêtée en 1888⁴⁸³. Les blanchisseuses, comme la veuve D. qui à 55 ans vit dans le XI^e⁴⁸⁴, ne sont guère

⁴⁷⁴ Archives de l'ambassade suisse de Paris, E220041 Paris, carton 219, Dossier 5 XV, *Secours*, 1888, AFS.

⁴⁷⁵ *Feuilles de ménage* 1913, XI^e arrondissement, pile 7, cahier 2, D3M8, AP.

⁴⁷⁶ MAROUSSEM Pierre du, *La petite industrie...*, p. 420, Gallica, BNF.

⁴⁷⁷ MAROUSSEM Pierre du, *La petite industrie...*, p. 420, Gallica, BNF, p. 490.

⁴⁷⁸ Archives de l'ambassade suisse de Paris, E220041 Paris, carton 139, Dossier 6 III, *Secours*, 1880, AFS.

⁴⁷⁹ SCHIRMACHER Käthe, *Le travail des femmes en France...*, p. 335, Gallica, BNF.

⁴⁸⁰ Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-arts, *Commission d'enquête sur la situation des ouvriers et industries*, 1881, Paris, 1884, p. 315, Gallica, BNF.

⁴⁸¹ *Résultats statistiques du dénombrement de Paris et du département de la Seine...* p. 550, Fp11, INSEE.

⁴⁸² Archives de l'ambassade suisse de Paris, E220041 Paris, Carton 148, Dossier 6IV, *Secours*, 1881, AFS.

⁴⁸³ Archives de l'ambassade suisse de Paris, E220041 Paris, Carton 219, Dossier 7 I, II, III, IV, *Arrestations*, 1888, AFS.

⁴⁸⁴ Archives de l'ambassade suisse de Paris, E220041 Paris, Carton 203, Dossier 6 I, *Secours*, 1886, AFS.

nombreuses, ainsi 17 personnes dans le XVII^e arrondissement⁴⁸⁵. Dans ce secteur aussi, l'activité ne semble pas définitive. Pour certaines, il ne s'agit que d'un travail d'appoint en attendant mieux :

*« J'ai dû renoncer à ce projet [marchande de pommes de terre frites] et continue à subsister jusqu'à ce jour avec le maigre salaire de quelques travaux de couture. »*⁴⁸⁶

La couture est ici un dernier expédient avant la misère. En effet, les salaires sont bas :

*« ... ces personnes charitables m'on [sic.] donné ces jours-ci quelque chose à manger avec les quelques sous que j'ai gagné en cousant pour du monde compatissant à mes malheurs et peines. »*⁴⁸⁷

Certes, il s'agit ici de demandes de secours et les solliciteuses se gardent de déclarer des salaires trop élevés, mais, en toute objectivité, il est notable que les salaires pour quelques jupons reprisés ne sont guère élevés. Il ressort des sources que les travaux de couture ne sont que des revenus d'appoint qui, par leur nature même, n'apparaissent pas dans les recensements.

La confection de plumes et de fleurs artificielles qui constituent la base de ce qu'on appelle « les articles de Paris » est également pratiquée par les Suissesses qui s'intègrent ainsi à l'un des secteurs économiques les plus importants. Concentré dans le centre de Paris, ce commerce emploie une main-d'œuvre presque exclusivement féminine, qui travaille le plus souvent à domicile, aucune machine n'étant nécessaire⁴⁸⁸. Certes, les effectifs sont moindres, avec par exemple 9 migrantes dans le III^e, 7 dans le X^e et, au maximum, 17 dans le XI^e⁴⁸⁹, mais il s'agit là d'une industrie originale.

Le travail à domicile concerne de nombreuses femmes et les migrantes ne font pas exception. Le recensement permet de mettre en évidence des logiques internes à chaque colonie. Les Allemandes se distinguent par une présence plus importante que celle des autres migrantes dans la catégorie des « Patrons ». Il est vrai cependant que ces migrantes sont, pour une écrasante majorité, des ouvrières. Les femmes belges sont très nombreuses dans le secteur de l'habillement et plus encore comme couturières-lingères. Cependant, le travail clandestin n'étant pas pris en compte par le recensement, ces résultats doivent être nuancés. En revanche, selon les chiffres officiels, les Italiennes sont peu nombreuses à travailler comme couturières. C'est également le cas des Suissesses. Le croisement avec les demandes de secours montre bien que la couture est souvent un revenu d'appoint et donc impossible à

⁴⁸⁵ *Résultats statistiques du dénombrement de Paris et du département de la Seine...*, p. 550, Fp11, INSEE.

⁴⁸⁶ Archives de l'ambassade suisse de Paris, E220041 Paris, Carton 226, dossier 6 IX, *Secours*, 1886, AFS.

⁴⁸⁷ Archives de l'ambassade suisse de Paris, E220041 Paris, Carton 226, dossier 6 XII, *Secours*, 1881, AFS.

⁴⁸⁸ Voir à propos de cette industrie l'article de LEMERCIER Claire, « "Articles de Paris", Fabrique et institutions économiques à Paris au XIX^e siècle », in http://halshs.archives-ouvertes.fr/docs/00/10/61/61/PDF/fleurs_hal.pdf.

⁴⁸⁹ *Résultats statistiques du dénombrement de Paris et du département de la Seine...*, p. 410, 480 et 490, Fp11, INSEE.

discerner par le biais unique des recensements. Entre «faire quelques travaux de couture» et «être couturière», la distinction est bien souvent ténue. Seule la régularité des travaux et de la clientèle peut constituer un critère décisif.

5.1.2. Des professions mixtes

Le travail des femmes au sein des entreprises familiales n'est pas pris en compte par les enquêteurs. On ne peut s'en tenir qu'à des estimations et des évaluations, par nature imprécises. Il s'agit surtout de retenir en priorité, grâce aux dénombrements et aux informations livrées par Käthe Schirmacher, que les professions exercées par les migrantes sont nombreuses et variées.

Dans la boutique. Dans le secteur de l'artisanat – très prisé par les immigrés qui peuvent s'installer en toute liberté⁴⁹⁰ – plus encore que dans le travail à domicile, retrouver les femmes relève de la gageure. En effet, d'après le recensement de 1891, les employées sont les seules à apparaître. Épouses, filles, mères ou sœurs, travaillant dans le cadre familial, ne laissent aucune trace. Tout comme les travailleuses à domicile, les femmes d'artisans et de commerçants assument conjointement leur statut d'épouse, de mère et de travailleuse, la boutique permettant une surveillance des enfants en même temps que le service des clients. À l'instar des travailleuses à domicile, et bien qu'indispensables dans l'entreprise, les femmes qui y travaillent ne bénéficient d'aucune formation⁴⁹¹, même si elles sont là, dans la boutique, à tenir la caisse ou derrière le comptoir. Dans son article sur l'épicerie parisienne, Alain Faure rappelle que «*la boutique est le lieu du rapport de force*» qui doit s'adapter à la clientèle populaire : des longues heures d'ouvertures (6 h-22 h), du débit à très petit détail et, bien entendu, le crédit au quotient⁴⁹². Le secteur de la boutique ne représente pas une réalité homogène : du boulanger au marchand de vin en passant par l'hôtelier ou la marchande de quatre saisons, il est difficile de se frayer un chemin dans le labyrinthe des nomenclatures. Dans le XIII^e arrondissement, les Italiens sont une petite trentaine à se déclarer patrons-marchands de vin⁴⁹³, mais les Italiennes n'apparaissent pas. Ces débits de boisson sont innombrables dans le Paris d'alors : environ 350 000 en 1880⁴⁹⁴. Mais là encore, le partage des tâches est de rigueur : l'homme au service, sa compagne à la cuisine. Les Belges sont également très présents dans ce domaine : dans le XVIII^e arrondissement, ils sont 50 patrons à tenir des estaminets et plus de 124 à être employés dans l'hôtellerie, dont quelques

⁴⁹⁰ BRUNO Anne-Sophie, ZALC Claire, *Les Petites Entreprises et petits entrepreneurs étrangers en France, 19^e-20^e siècles : actes des journées d'études des 23 et 24 octobre 2003*, Paris : Éditions Publibook, 2006.

⁴⁹¹ SCHWEITZER Sylvie, *Les femmes ont toujours travaillé...*, p. 156. Voir également la thèse de ZALC Claire, *Immigrants et indépendants, parcours et contraintes : les petits entrepreneurs étrangers dans le département de la Seine (1919-1939)*, sous la direction de Michel Lescure, 2002.

⁴⁹² FAURE Alain, «L'épicerie parisienne au XIX^e siècle ou la corporation éclatée», *Le Mouvement social*, n° 108, 1979, p. 117.

⁴⁹³ *Résultats statistiques du dénombrement de Paris et du département de la Seine...*, p. 514, Fp11, INSEE.

⁴⁹⁴ SCHWEITZER Sylvie, *Les femmes ont toujours travaillé...*, p. 160.

femmes⁴⁹⁵. À l'inverse, les Allemandes n'apparaissent pas dans ce secteur et leurs concitoyens sont peu représentés : 16 patrons dans le XVII^e⁴⁹⁶. En 1901, leur nombre semble augmenter. Selon Käthe Schirmacher, on dénombre 12 000 logeurs allemands à Paris⁴⁹⁷.

L'étude des professions exercées par la colonie helvétique (hommes et femmes) est à rebours de bien des clichés. Une industrie est liée à l'image des Suisses : celle du chocolat qui relève de la catégorie de la boulangerie : les Helvétès sont peu nombreux. La présence de la chocolaterie Borel et Kohler située à la Villette au 14 rue de Flandre⁴⁹⁸ laisse présager des effectifs nombreux, mais dans les recensements, on ne dénombre que 2 chocolatiers suisses⁴⁹⁹ ; les raffineurs de sucre italiens ou allemands sont bien plus nombreux (159 et 88) que leurs homologues suisses qui sont à peine 11. On peut néanmoins noter la présence d'une ouvrière en pâtisserie-chocolaterie dans le I^{er} arrondissement⁵⁰⁰. La veuve M. exerce la même profession dans le V^e arrondissement⁵⁰¹. Selon l'enquête sur la petite industrie, Paris compte 1 700 patrons boulangers pour 1 600 patronnes ou femmes de boulangers⁵⁰². En 1901, Suisses et Allemands sont nombreux à tenir des boulangeries, ces derniers se spécialisant « dans le pain viennois »⁵⁰³. L'homme s'occupe du fournil alors que la femme est toujours présente dans la boutique, pesant le pain et assurant la vente, de 7 h à 21 h, parfois même jusqu'à minuit si la boulangerie se trouve à proximité de théâtres⁵⁰⁴. Le magasin, souvent une salle claire et propre, propose trois types de produits, même dans certains quartiers populaires : des pâtisseries, des « viennois » et du gros pain⁵⁰⁵. Suisses et Suissesses sont très présents dans le secteur de l'hôtellerie et de la restauration, le plus souvent comme employés. Ainsi on trouve jusqu'à 15 patrons marchands de vin dans le II^e, 13 dans le XI^e. Beaucoup de Suissesses se placent comme cuisinières : on en dénombre 40 dans le II^e arrondissement⁵⁰⁶. Cette présence des femmes comme cuisinières est confirmée par l'enquête publique sur la petite industrie :

« La lutte des ouvriers et des ouvrières, ce que les ouvrages classiques du socialisme appellent "la lutte des sexes", sévit avec une intensité que les économistes ne sont pas seuls à connaître. Cuisiniers et cuisinières se disputent les demandes de travail et, malgré la supériorité reconnue aux premiers par les gourmets les plus émérites, malgré la

⁴⁹⁵ SCHWEITZER Sylvie, *Les femmes ont toujours travaillé...*, p. 564.

⁴⁹⁶ SCHWEITZER Sylvie, *Les femmes ont toujours travaillé...*

⁴⁹⁷ SCHIRMACHER Käthe, *La spécialisation du travail par nationalité à Paris...*, p. 117, D 1644, ISST.

⁴⁹⁸ FIERRO Alfred, article « Chocolat », in *Histoire et dictionnaire de Paris*, Paris : Robert Laffont, coll. Bouquins, 1996, p. 773. Cette chocolaterie a également, à la même époque, une usine dans les environs de Lausanne.

⁴⁹⁹ *Résultats statistiques du dénombrement de Paris et du département de la Seine...*, p. 572, Fp11, INSEE.

⁵⁰⁰ *Résultats statistiques du dénombrement de Paris et du département de la Seine...*, p. 394, Fp11, INSEE.

⁵⁰¹ Archives de l'ambassade suisse de Paris, E220041 Paris, Carton 211, Dossier 6X, *Secours*, 1887, AFS.

⁵⁰² MAROUSSEM Pierre du, *La petite industrie. Salaire et durée du travail...*, p. 21.

⁵⁰³ SCHIRMACHER Käthe, *La spécialisation du travail par nationalité à Paris...*, p. 102, D 1644, ISST.

⁵⁰⁴ SCHIRMACHER Käthe, *La spécialisation du travail par nationalité à Paris...*, p. 18 et 28.

⁵⁰⁵ SCHIRMACHER Käthe, *La spécialisation du travail par nationalité à Paris...*, p. 18.

⁵⁰⁶ *Résultats statistiques du dénombrement de Paris et du département de la Seine...*, p. 394, 404 et 494, Fp11, INSEE.

résistance aux fatigues dont leur force physique permet de faire preuve, le succès s'est franchement décidé en faveur de leurs rivales.»⁵⁰⁷

La supériorité des hommes (fondée à la fois sur le talent et la force) semble incontestable, mais l'enquête n'explique pas le succès des femmes cuisinières. Malheureusement, il est impossible d'après les sources de faire la différence entre celles qui travaillent dans un établissement public et celles au service des particuliers. Or, dans toutes les monographies consacrées aux cuisiniers, il n'est jamais fait mention de ces professionnelles, alors que leur présence est annoncée pléthorique. Ce n'est que dans la catégorie «Débits de vin, restaurants» que les femmes apparaissent. Dans ce secteur, hommes et femmes travaillent dans les mêmes conditions : «*Existence pénible. Cuisines mal installées, conditions hygiéniques déplorable ; la nourriture est fade et insuffisante en raison du travail exigé.*» Bien souvent la température dépasse les 40°. Chez les marchands de vin et restaurants, la journée débute à 8 h du matin, pour se terminer à 21 h. La présence des cuisinières s'explique par des salaires moindres que ceux des hommes. En témoigne la rémunération d'un cuisinier chez un marchand de vin qui gagne 100 à 140 fr. par mois, alors qu'une femme ne touche que 70 à 90 fr.⁵⁰⁸.

S'il est un dernier secteur où les couples travaillent bien souvent ensemble, ce sont les concierges. On peut presque qualifier cette profession de traditionnelle ou d'une spécialisation nationale puisque «Suisse» est l'un des nombreux surnoms donnés aux concierges et ce dès l'époque moderne. En effet, déjà en 1762, à Grenelle, les Suisses représentent 19 % de la population des concierges. Selon Louis-Sébastien Mercier dans son *Tableau de Paris* : «*Les Suisses se font à Paris portiers ou banquiers ; ces deux états leur plaisent.*»⁵⁰⁹ Cependant, il semblerait que sous l'Ancien Régime, ils soient peu appréciés des autres domestiques, car très attachés à leurs prérogatives. Bien que Mercier leur reproche en outre de refuser de s'intégrer et de ne penser qu'au retour, en 1792, 60 % d'entre eux sont à Paris depuis trente ou quarante ans, ce qui suppose un certain enracinement, même si les liens restent forts avec le pays de départ⁵¹⁰. En 1891, le recensement dénombre 6 Suisses exerçant la profession de concierge dans le I^{er}, dont une femme, 18 dans le III^e, 17 dans le X^e. Ils sont 19 dans le XI^e comme Jacques G., 66 ans, qui est concierge tout comme son épouse Marthe, âgée de 58 ans⁵¹¹ ; 18 dans le XVI^e et 24 dans le XVII^e⁵¹², bref plus d'une centaine. Dans le VIII^e, Charles S., 38 ans, et sa femme, qui a 40 ans, sont tous les deux concierges rue Alfred de Vigny. Parfois, seule la femme est déclarée concierge, comme Louisa A. (sans doute d'origine tessinoise) mariée à un Italien⁵¹³. Louise G., 47 ans en 1886, «*a longtemps été concierge*». D'abord mariée à Frédéric

⁵⁰⁷ MAROUSSEM Pierre du, *La petite industrie. Salaire et durée du travail...*, p. 134, Gallica, BNF.

⁵⁰⁸ MAROUSSEM Pierre du, *La petite industrie. Salaire et durée du travail...*, p. 149 et 164, Gallica, BNF.

⁵⁰⁹ Cité par DEACOURT Jean-Louis, in *Premières loges. Paris et ses concierges au XIX^e siècle*. Paris : Aubier, coll. Historique, 1992, p. 31.

⁵¹⁰ Cité par DEACOURT Jean-Louis, in *Premières loges. Paris et ses concierges au XIX^e siècle...*, p. 32.

⁵¹¹ *Feuilles de ménage* 1913, XI^e arrondissement, pile 6, cahier n° 3, D3M8, AP.

⁵¹² *Résultats statistiques du dénombrement de Paris et du département de la Seine*, p. 396, 416, 486, 496, 566 et 576, Fp11, INSEE.

⁵¹³ *Feuilles de ménage* 1913, XI^e arrondissement, pile 34, cahier n° 1, D3M8, AP.

d'A. dans le canton de Vaud, elle a ensuite vécu avec un cordonnier dont on ignore la nationalité⁵¹⁴. Si le métier est si recherché, c'est en partie en raison de l'avantage en nature que représente le logement, si exigü soit-il. Une petite annonce parue dans le journal de la colonie suisse *La Croix fédérale*, le dimanche 8 décembre 1889, l'atteste : « *Un ménage suisse sans enfant, désire trouver une place de concierge ou toute autre occupation. S'adresser sous initiale F. R. au bureau du journal.* »⁵¹⁵ Bien souvent, c'est la solution la plus aisée pour que les couples restent ensemble.

Paris offre un marché du travail étendu avec de nombreuses possibilités pour les migrantes. Pourtant, le degré d'insertion n'est pas le même si une femme travaille seule chez elle, en atelier ou avec des compatriotes. Il en est de même pour celles qui tiennent boutique avec leurs époux. L'Italienne aidant à l'épicerie, entourée de concitoyennes, s'insérera plus lentement qu'une employée dans un café ou dans un restaurant. De fait, outre l'espace habité et la présence d'une colonie structurée et regroupée, la profession exercée par les migrantes ainsi que les relations avec le voisinage qui en découlent permettent de mesurer l'insertion de ces femmes dans la capitale française.

Métiers d'hommes. Dans les arrondissements sélectionnés, il apparaît qu'une majorité des hommes suisses sont employés dans le commerce, la banque ou la comptabilité. Ces catégories professionnelles additionnées, ils sont 28 dans le I^{er}, 34 dans le II^e et 309 dans le X^e⁵¹⁶. Comment expliquer un tel effectif ? Tout d'abord par le profil de l'arrondissement qui compte de nombreuses boutiques et succursales de bureaux. L'autre raison est la réputation des Suisses, renommés pour leur sérieux et leurs compétences. C'est le cas de Charles A. qui a 23 ans lorsqu'il arrive à Paris en 1882. Pendant trois ans, il a été employé « *dans une maison de Turin où [il] était chargé de la correspondance en français, italien, allemand et espagnol ainsi que de la comptabilité* »⁵¹⁷. Si Edouard S., un employé de 23 ans originaire de Zurich, prend contact avec l'ambassade, c'est parce qu'il a été arrêté pour une raison qui demeure inconnue⁵¹⁸. Max R. est quant à lui caissier et, à 25 ans, vit dans le quartier de la Madeleine⁵¹⁹. Frédéric W est un employé de commerce de 32 ans. Marié à Emma, une jeune femme de 28 ans, ils ont trois enfants : Frédéric, 4 ans, Olga-Louise 3 ans et la petite Anna qui a tout juste 5 mois en 1913⁵²⁰.

En 1901, les Suisses sont également présents dans l'hôtellerie. Sans donner de chiffres précis, Käthe Schirmacher l'explique :

⁵¹⁴ Archives de l'ambassade suisse de Paris, E220041 Paris, Carton 203, Dossier 6I, *Secours*, 1913, AFS.

⁵¹⁵ *La Croix fédérale*, du 8 décembre 1889, MICRO D 711 1, BNF.

⁵¹⁶ *Résultats statistiques du dénombrement de Paris et du département de la Seine...*, p. 392-394, 402-404, 482-484, Fp11, INSEE.

⁵¹⁷ Archives de l'ambassade suisse de Paris, E220041 Paris, carton 156, Dossier 6IV, *Secours*, 1882, AFS.

⁵¹⁸ Archives de l'ambassade suisse de Paris, E220041 Paris, carton 156, Dossier 7, *Arrestations*, 1882, AFS.

⁵¹⁹ *Feuilles de ménage*, 1913, carton 14, cahier n° 20, D3M8, AP.

⁵²⁰ *Feuilles de ménage*, 1913, carton 14, pile 17, cahier n° 2, D3M8, AP.

«Il y avait, dans le monde, deux catégories d'étrangers qui, par des aptitudes naturelles, étaient appelés à se partager la spécialité: les Allemands et les Suisses allemands. Sachant, de par leur naissance, une des langues étrangères requises (l'allemand), possédant (les Suisses allemands du moins) très suffisamment le français, disposés, tous deux, à se déplacer pour acquérir ce qui leur manque encore, c'est-à-dire la langue anglaise, [...] d'ailleurs organisateurs et administrateurs consciencieux, patients, tenaces et disposés à être très polis avec la clientèle (le Français les qualifie volontiers de "serviles", "d'obséquieux"), Allemands et Suisses se sont fait une spécialité reconnue dans l'industrie des hôtels.»⁵²¹

Cependant, une certaine tradition est respectée, puisque, selon la féministe allemande, le Suisse est souvent concierge dans les grands hôtels: «Le Suisse est-il préférable comme concierge parce qu'il possède mieux le français, nous ne nous chargeons pas de trancher la question.»⁵²² En enquêtrice scrupuleuse, M^{lle} Schirmacher cite ses sources:

«Voici l'écho des différents sons de cloche que nous avons entendus: Un Français déclarait que ses compatriotes ne "s'avaient pas comme les étrangers". Les Suisses déclaraient que les Allemands étaient "plus souples". Et les Allemands affirmaient que c'était "une question de bureau de placement": le "vestibule" rapportant les plus gros pourboires, l'union professionnelle, d'origine suisse, à les en croire, le réservait de préférence aux Suisses.»⁵²³

Il aurait été intéressant d'étudier plus précisément cette «union professionnelle d'origine suisse», mais elle n'est mentionnée dans aucune archive consultée à ce jour. Cette prépondérance du petit employé ne se retrouve pas dans les autres colonies étrangères, jusqu'en 1901 quand les Allemands deviennent plus nombreux⁵²⁴:

«En 1901, les Allemands avec 3 900 personnes, employées dans les divers commerces, possédaient la colonie commerciale la plus importante de Paris. [...] L'employé allemand débute généralement chez des compatriotes. Les salaires sont, selon la maison et les services rendus, de 100 à 500 francs par mois.»⁵²⁵

Ce n'est pas le cas des Belges qui arrivent derrière les Suissesses et les Allemands:

«Cela tient au fait que le Belge, ne parlant que français ou flamand, n'offre pas comme employé de bureau, la même utilité, au point de vue des langues, que l'Allemand ou le Suisse, qui savent toujours, au moins, une langue étrangère.»⁵²⁶

De nombreux Belges sont ouvriers dans l'industrie comme «fabricants d'objets en métal», surtout dans le XX^e arrondissement où l'on en dénombre 240⁵²⁷. Mais ils sont bien plus nombreux à être «journaliers», la dernière catégorie de la grille

⁵²¹ SCHIRMACHER Käthe, *La spécialisation du travail par nationalité à Paris...*, p. 106, D 1644, ISST.

⁵²² SCHIRMACHER Käthe, *La spécialisation du travail par nationalité à Paris...*, p. 107.

⁵²³ SCHIRMACHER Käthe, *La spécialisation du travail par nationalité à Paris...*

⁵²⁴ SCHIRMACHER Käthe, *La spécialisation du travail par nationalité à Paris...*, p. 110, D 1644, ISST.

⁵²⁵ SCHIRMACHER Käthe, *La spécialisation du travail par nationalité à Paris...*

⁵²⁶ SCHIRMACHER Käthe, *La spécialisation du travail par nationalité à Paris...*, p. 75.

⁵²⁷ *Résultats statistiques du dénombrement de Paris et du département de la Seine...*, p. 578, Fp11, INSEE.

des professions, puisque celui (ou celle) qui pratique ce métier n'a plus que la force de ses bras à vendre et pour un salaire très médiocre. Käthe Schirmacher s'en émeut : « *Les salaires dans le bâtiment à Paris, sont, pour les ouvriers, de 6 à 8 francs pour 10 heures de travail. Les étrangers généralement ne travaillent pas à meilleur compte à Paris ; si cela arrive dans des cas isolés, la différence est minime, 0,05 l'heure [...]* »⁵²⁸ On les appelle couramment des hommes de peine ou trimards (du verbe trimer qui signifie travailler durement). Les Belges travaillant dans ce secteur véhiculent une image nuancée, selon un sergent de ville interrogé par notre enquêtrice :

« *Ah, les Belges ! Et bien, ce sont de braves gens, de bons ouvriers, tranquilles, pas raisonneurs, pas querelleurs, pas des galvaudeurs, mais poivrots. Alors, on les ramène chez eux, on les met dans le corridor, et le copain, les monte dans leur chambrette.* »⁵²⁹

À travers ce témoignage, c'est un pan du quotidien de ces hommes qui se dévoile : le travail harassant, les sorties entre compatriotes, le logement, sans doute dans des dortoirs ou des hôtels garnis. Dans le XIX^e, 149 Belges travaillent comme terrassiers ; dans le XX^e, ils sont 376, alors que les Italiens sont 142 dans le même arrondissement⁵³⁰. L'enquêtrice allemande précise : « *En 1901, les terrassements et la maçonnerie occupaient environ 600 Italiens [...]* »⁵³¹ C'est également dans cette catégorie que l'on trouve le plus de Suisses italiens :

« *Ils sont de préférence : cuisiniers, pâtisseries, confiseurs-glaciers, marchands de marrons, fumistes, peintres en bâtiment, terrassier. [...] Les Suisses italiens, nous l'avons déjà dit, constituent surtout la colonie suisse ouvrière ; les Suisses allemands fournissent le plus d'employés, les Suisses français dominent dans la banque et les professions libérales.* »⁵³²

Ces métiers d'hommes permettent d'avoir un panorama des possibilités professionnelles qui s'offrent aux migrants. Mais, selon les nationalités, des parcours se font jour. Pour Käthe Schirmacher, deux catégories se font face : « *L'immense majorité des immigrants cherche à Paris un gain immédiat et supérieur au gain qu'offrirait leur pays d'origine. D'autres, [sont] venus surtout pour apprendre (volontaires).* »⁵³³ Allemands et Suisses seraient plus présents dans le secteur tertiaire, alors qu'Italiens et Belges sont nombreux dans le bâtiment ou comme ouvriers. Cette partition s'explique avant tout par le degré de qualification et, pour l'enquêtrice allemande, par le maniement des langues étrangères.

Travailler à Paris n'est pas que l'affaire des bonnes à tout faire étrangères, puisque la capitale française offre une grande variété de professions, mais pas forcément de statut. Allemandes et Italiennes sont peu nombreuses dans les catégories citées plus

⁵²⁸ SCHIRMACHER Käthe, *La spécialisation du travail par nationalité à Paris...*, p. 50.

⁵²⁹ SCHIRMACHER Käthe, *La spécialisation du travail par nationalité à Paris...*

⁵³⁰ *Résultats statistiques du dénombrement de Paris et du département de la Seine...*, p. 568-578, Fp11, INSEE.

⁵³¹ SCHIRMACHER Käthe, *La spécialisation du travail par nationalité à Paris...*, p. 133, D 1644, ISST.

⁵³² SCHIRMACHER Käthe, *La spécialisation du travail par nationalité à Paris...*, p. 127.

⁵³³ SCHIRMACHER Käthe, *La spécialisation du travail par nationalité à Paris...*, p. 34.

haut. En effet, ces dernières, rassemblées dans les mêmes quartiers que leurs concitoyens, travaillent, pour la plupart, dans la boutique familiale ou restent au foyer. Les Belges intègrent en masse les différents secteurs du travail dit féminin comme couturières ou blanchisseuses, intégrées dans une migration où les deux membres du couple ont chacun une activité rémunérée. Le fait que les migrantes belges apparaissent dans deux espaces distincts s'explique par le rapport qu'elles entretiennent avec les hommes de la colonie ; les femmes mariées travaillent à la journée, comme blanchisseuses par exemple, dans les mêmes quartiers que les hommes. Les Suissesses se situent dans un entre-deux. Elles sont présentes dans le secteur secondaire, mais avec des effectifs moins importants. Comme les Allemandes, c'est dans la domesticité qu'elles sont les plus nombreuses. Or, la profession exercée par les migrantes détermine, non seulement les relations entretenues par elles avec les hommes de leur colonie, mais également leur localisation dans la capitale française.

5.2. DE LA CONDITION DOMESTIQUE

Bécassine, Élixa, Julie et Clémence⁵³⁴ ne sont que des prénoms (parfois même des prénoms imposés par l'employeur), leur patronyme a été rogné et elles n'ont pas droit au titre de « mademoiselle ». Ce sont les domestiques, bonnes d'enfants, bonnes à tout faire, filles ou femmes de chambre qui vivent par milliers à Paris. Hommes et femmes, ils sont, sans distinction de nationalité, 195 438 à travailler dans ce secteur dans la capitale française en 1896⁵³⁵. Les femmes forment le gros du contingent : entre 1896 et 1906, 14 056 d'entre elles travaillent dans la profession contre seulement 834 hommes. Beaucoup viennent à Paris dans l'espoir de ramasser au plus vite un petit pécule. La condition de domestique permettant la thésaurisation, les servantes étant nourries, logées, parfois blanchies et payées. L'attraction parisienne s'explique également par la promotion que la capitale française représente pour les jeunes filles exerçant en province ou à l'étranger, mais également par un marché du travail extrêmement favorable à cette profession. En effet, la densité de gens riches est importante à Paris et l'effectif des domestiques suit la même courbe de croissance.

Dans ce contexte, ce que Bourdieu appelle la lutte pour la distinction atteint une intensité rare. Selon le sociologue, la distinction est liée au poids du capital économique, du capital culturel mais aussi de la trajectoire sociale de l'individu. Cette lutte pour la distinction varie selon l'ancienneté de la fréquentation des gens, des objets ou des lieux « distingués » ; ceux venant d'y accéder, les parvenus, entretiennent un rapport plus crispé à la culture et aux codes en vigueur dans la classe sociale

⁵³⁴ Domestiques héroïnes de romans publiés entre le XIX^e et le XX^e siècle : Bécassine est l'héroïne éponyme d'une série racontant les mésaventures d'une bonne bretonne, Élixa est la bonne qui s'occupe de Camille et de Madeleine dans les *Petites Filles modèles* de la comtesse de Ségur et Julie et Clémence sont bonnes à tout faire dans le roman d'Émile Zola, *Pot-Bouille*. Même si les héroïnes appartiennent à des générations différentes, le modèle de la domestique, lui, ne varie guère.

⁵³⁵ MARTIN-FUGIER Anne, *La place des bonnes...*, p. 26.

dont ils font désormais partie⁵³⁶. Ainsi la petite bourgeoisie de la seconde moitié du XIX^e siècle cherche-t-elle, par le biais d'une domestique à demeure, à se distinguer de la classe ouvrière et à être reconnue par la haute bourgeoisie et l'aristocratie.

5.2.1. La réputation. Un critère de distinction sur un marché du travail tendu

Dresser un panorama complet de la domesticité parisienne à la fin du XIX^e siècle et de l'insertion des migrantes dans ce vaste ensemble s'avère complexe. Cependant, les sources administratives (comme les recensements), littéraires ou encore associatives permettent une connaissance assez fine de ce milieu. L'historiographie a largement étudié le sujet à partir des travaux d'Anne Martin-Fugier qui considère les bonnes à tout faire du siècle dernier comme les ancêtres des femmes au foyer⁵³⁷.

Le développement qui suit présente un double intérêt: cerner l'importance numérique des migrantes dans cette profession, tout en étudiant leur insertion dans le marché du travail parisien sous un angle inédit, celui de la réputation.

Effectifs et localisations. La domesticité semble être un secteur de recrutement important chez les femmes immigrées. Selon Käthe Schirmacher :

«L'immigration étrangère féminine pour le service domestique à Paris, est, de toutes, la plus considérable. La Parisienne-née est tout à fait réfractaire à ce genre de travail; elle se fait couturière, modiste, institutrice, artiste lyrique ou dramatique, mais point domestique. L'immigration provinciale n'arrive pas à satisfaire la demande de bonnes, cuisinières, femmes de chambre. Aussi le pays des domestiques stylés (Angleterre) et les pays où l'ancienne ménagère est encore un idéal, s'empressent-ils d'offrir la main d'œuvre féminine qui manque; elle vient surtout d'Allemagne, de Suisse et de Belgique.»⁵³⁸

La féministe allemande analyse ici finement l'une des constantes de l'histoire de l'immigration: l'insertion des immigrées dans des professions délaissées par les natifs. *Le Journal des gens de maison* confirme cet état de fait: les bonnes «s'enlèvent comme du pain chaud, le syndicat n'en fournit pas le dixième de ce qui lui est demandé»⁵³⁹; la profession de domestique est en crise, les candidats n'étant pas suffisamment nombreux pour répondre à la demande. La figure 50 présente le nombre de domestiques étrangers dans certains arrondissements (n'ont été pris en compte que les arrondissements comptant plus de 200 domestiques pour chaque nationalité, afin de faciliter la lecture) et permet de vérifier les propos de l'enquêtrice. Deux informations retiennent notre attention: le nombre de domestiques par colonie et les arrondissements où ce personnel est le plus nombreux.

⁵³⁶ BOURDIEU Pierre, *La Distinction...*, p. 298.

⁵³⁷ MARTIN-FUGIER Anne, *La place des bonnes...*, p. 335.

⁵³⁸ SCHIRMACHER Käthe, *La spécialisation du travail par nationalité à Paris...*, p. 73, D 1644, ISST.

⁵³⁹ *Le Journal des gens de maison*, du 8 septembre 1908, cité par MARTIN-FUGIER Anne, *La place des bonnes...*, p. 33.

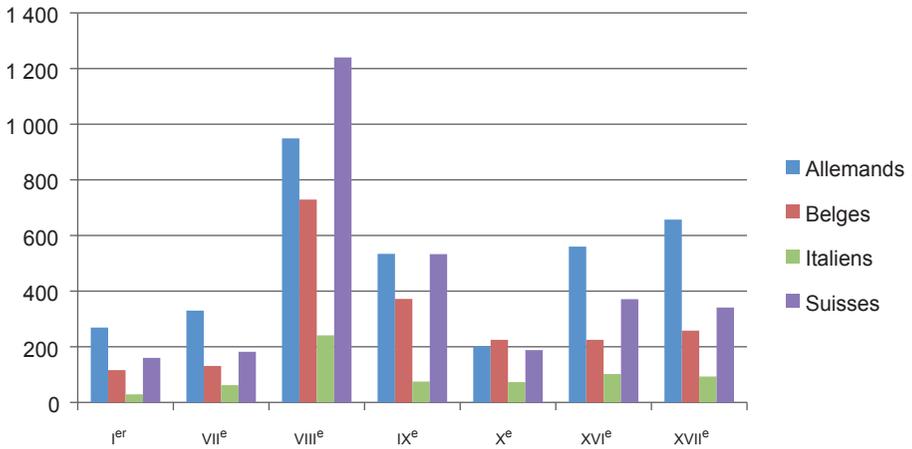


Fig. 50 – Domestiques étrangers dans une sélection d'arrondissements en 1891⁵⁴⁰.

Sans surprise, ce sont les arrondissements bien souvent les plus riches (VIII^e, IX^e, XVI^e et XVII^e) qui enregistrent les effectifs les plus élevés. Cependant, des différences sociales existent entre ces espaces. Alors que le VIII^e arrondissement concentre une majorité de quartiers insérés dans la catégorie «*luxe*», ceux du XVII^e varient de «*riches*» à «*luxe*». Dans le IX^e, certains quartiers comme Rochechouart sont désignés comme simplement «*aisés*». Certes la différence peut paraître mince, mais elle a toute son importance, puisque les postes de domestique varient d'un quartier à l'autre selon l'aisance de l'employeur. Bien qu'en net recul, les grandes familles de l'aristocratie et de la bourgeoisie d'affaires entretiennent une domesticité nombreuse, répartie entre le service de maison et le service personnel. Ce dernier regroupe les domestiques attachés à la personne comme les valets, les femmes de chambre, les bonnes d'enfants, alors que le service de maison divise le personnel par secteur: cuisinière, cochers, etc.⁵⁴¹. À l'inverse, les petits-bourgeois du IX^e ne disposent que d'une seule domestique, une bonne à tout faire qui, comme son nom l'indique, occupe, au fil de la journée, les différents postes. Femme de chambre le matin, cuisinière à midi, blanchisseuse, couturière, bonne d'enfants l'après-midi.

La figure 50 permet également l'étude de la présence des migrantes étrangères dans ce secteur professionnel. Au total, dans les arrondissements sélectionnés, hommes et femmes sont très nombreux : 11 726. Les Allemandes qui, jusque-là, ne s'étaient distinguées dans aucune profession, sont ici surreprésentées (les Allemands sont 932 à exercer dans le VIII^e arrondissement). Le déséquilibre numérique en faveur des femmes traduit le fait que ce sont surtout des Allemandes qui sont domestiques. Les Suissesses arrivent juste derrière, sauf dans le VIII^e où elles représentent le principal groupe étranger. C'est également dans cet arrondissement que la

⁵⁴⁰ *Résultats statistiques du dénombrement de Paris et du département de la Seine...*, Fp11, INSEE.

⁵⁴¹ CUISENIER Marcel, *Les domestiques en France*, Paris, 1912, 1^{re} partie, chap. 1, cité par MARTIN-FUGIER Anne, *La place des bonnes...*, p. 73.

tendance générale de cette colonie s'inverse : les Suissesses y sont plus représentées que les hommes. Les Belges ne sont pas les plus nombreuses, 2 649, et se répartissent dans les mêmes arrondissements que les Allemandes ou les Suissesses. Cette présence numérique plus faible s'explique par la migration familiale qui caractérise les Belges. En effet, le rapport entre les sexes dans cette colonie est équilibré. Or, la profession de domestique est bien souvent exercée par des célibataires, les ménages de domestiques suscitant la méfiance, concernant aussi bien la question de l'enfant, déjà présent ou à venir, que celle de l'autorité : à qui la domestique est-elle soumise ? À son mari ou à son employeur ?

Un autre critère plus impalpable est la représentation que se font les Parisiens des Belges. Ceux-ci, souvent cantonnés dans des emplois de chiffonniers, ont une image dévalorisée⁵⁴². Difficile pour eux de trouver alors un emploi dans des secteurs plus honorables. Les Italiens sont également très peu présents dans le monde des services pour deux raisons : la surreprésentation masculine dans le secteur du bâtiment et la présence des Italiennes vivant à Paris, qui ne viennent pas seules et sont intégrées dans des groupes élargis. Certaines restent à la maison et celles qui ont déjà travaillé le font bien souvent comme ouvrières.

À la présence importante de ces femmes étrangères s'ajoutent d'autres migrantes venues des différentes régions de France qui travaillent dans le même secteur professionnel, comme les nourrices morvandelles ou les bonnes bretonnes. Ces différents groupes se distinguent chacun par un élément difficile à appréhender, volatile et par nature changeant : la réputation de leur colonie, et de leurs femmes en particulier.

Il s'agit ici de réfléchir non seulement sur l'insertion de ces femmes dans un marché du travail tendu mais aussi de s'interroger sur leurs stratégies pour se démarquer et valoriser leur candidature. S'agissant des Suissesses, il faut comprendre en quoi cette insertion est l'objet d'une surveillance accrue des autres membres de la colonie helvétique avec, comme enjeu sous-jacent, la réputation de la colonie tout entière.

C'est en croisant le tableau des professions de 1891, permettant de localiser les différentes branches professionnelles, et l'enquête de Käthe Schirmacher qu'il est possible de comprendre le lien qui existe entre domesticité et réputation. La réputation peut se définir, a priori, comme la manière dont quelqu'un ou quelque chose est considéré. Pour que cet objet soit qualifié, apprécié, le regard d'un tiers est nécessaire ; c'est lui qui construit la réputation, alors même qu'il est, lui aussi, le fruit d'un contexte bien défini, lui ôtant de fait la possibilité de se réclamer de toute objectivité.

Les grands-mères de Bécassine : la migration des Bretonnes à Paris. Si les étrangères sont nombreuses dans la domesticité, d'autres migrantes, issues des mobilités internes cette fois, sont également très présentes. L'exemple le plus connu par la littérature et l'historiographie est celui des Bretonnes, ces milliers de Bécassine venues travailler à Paris. C'est effectivement l'un des groupes provinciaux les plus

⁵⁴² SCHIRMACHER Käthe, *La spécialisation du travail par nationalité...*, p. 75, D1644, ISST.

nombreux : 69 000 hommes et femmes en 1891⁵⁴³. Dans son étude sur les migrants bretons à Paris, Leslie Page Moch étudie en détail l'évolution de l'image et de la réputation des Bretons et de la Bretagne au cours du dernier tiers du XIX^e siècle⁵⁴⁴. D'une communauté sauvage et mystérieuse, un glissement s'effectue pour aboutir à un peuple sale, ignorant et ridicule. D'ailleurs les références à la saleté passent souvent par des références olfactives⁵⁴⁵. L'étude des héroïnes de la littérature renforce cette hypothèse : de Gaud, héroïne de *Pêcheur d'Islande*⁵⁴⁶, une jeune fille fière, courageuse, douce, à Bécassine, grande nigaude, très gentille, mais maladroite et stupide⁵⁴⁷. Madame la marquise de Grand-Air résume parfaitement sa bonne : «*C'est Bécassine! Pas de cerveau mais tellement de cœur.*»⁵⁴⁸ Cette mauvaise réputation a des conséquences professionnelles, car non seulement les Bretons sont employés dans des domaines peu gratifiants, mais ils exercent en plus leur activité dans des espaces dévalorisés. Les Bretonnes sont surtout retenues comme bonnes à tout faire, c'est-à-dire le niveau le plus bas de la domesticité. L'opinion commune leur prête des qualités, comme la docilité, la simplicité et une foi solide. Des attributs qui mettent en avant *le caractère* des domestiques et non *leur savoir-faire*. Le personnage d'Adèle dans *Pot-Bouille* d'Émile Zola représente à lui seul tous les défauts attribués aux Bretonnes : «*Adèle seule, débarquée à peine de sa Bretagne, bête et pouilleuse pouvait tenir dans cette misère vaniteuse de bourgeois, qui abusaient de son ignorance et de sa saleté pour mal la nourrir.*»⁵⁴⁹ Sa bêtise est telle qu'elle prendra les premières contractions pour une indigestion. La localisation permet également de dégager la catégorie socioprofessionnelle des employeurs des Bretonnes : il y a évidemment le XIV^e, qui se distingue par une population de petite bourgeoisie peinant à se distinguer des classes populaires. C'est dans cet arrondissement que se forme une colonie bretonne, sous l'impulsion du prêtre François Cadix qui fonde, en 1897, la paroisse bretonne. Selon lui, l'émigration féminine a pour principale cause la villégiature en Bretagne des grandes familles parisiennes qui repartent avec, dans leurs bagages, une jeune domestique naïve, fascinée par les élégantes Parisiennes⁵⁵⁰. Des structures philanthropiques se fondent afin de sauvegarder les migrantes de l'influence pernicieuse de Paris. Ainsi l'Association de Sainte-Anne est spécialisée dans l'accueil et le placement des domestiques bretonnes et parcourt un dimanche par mois les paroisses parisiennes. Cette forte présence cléricale tient une part importante dans la mauvaise réputation des Bretons. Ainsi, le journal satirique *l'Assiette au beurre* en fait sa une en octobre 1903 avec les Bretons, qui y sont décrits comme idolâtres, alcooliques, sales⁵⁵¹.

⁵⁴³ PAGE MOCH Leslie, *The pariahs of yesterday. Breton Migrants in Paris*, Duke : Duke University Press, 2012 p. 31.

⁵⁴⁴ PAGE MOCH Leslie, *The pariahs of yesterday...*, p. 32.

⁵⁴⁵ CORBIN Alain, HEURÉ Gilles, *Historien du sensible...*, p. 63.

⁵⁴⁶ LOTI Pierre, *Pêcheurs d'Islande*, 1886, Paris.

⁵⁴⁷ Le personnage de Bécassine apparaît pour la première fois dans l'hebdomadaire *La semaine de Suzette* en 1905.

⁵⁴⁸ PAGE MOCH Leslie, *The pariahs of yesterday...*, p. 73.

⁵⁴⁹ ZOLA Émile, *Pot-Bouille...*, p. 40.

⁵⁵⁰ PAGE MOCH Leslie, *The pariahs of yesterday...*, p. 79.

⁵⁵¹ PAGE MOCH Leslie, *The pariahs of yesterday...*, p. 90.

Une image caricaturale dans la littérature populaire, une localisation regroupée dans un arrondissement modeste ainsi que l'absence de qualification cantonnent les Bretonnes dans des emplois peu payés et dévalorisés. La réputation, ici, n'est guère un vecteur de promotion professionnelle.

Les *Dienstmädchen* à Paris. En 1891, les Allemandes représentent la majorité des domestiques étrangères à Paris. Comment expliquer que, dans une France encore marquée par la défaite de 1870 et qui a vu naître la figure du « Boche », les Allemandes soient encore si nombreuses et si recherchées ? Mareike König a retrouvé les traces de ces *Dienstmädchen* et de leurs parcours dans la capitale française⁵⁵². Comme nous l'avons vu précédemment, elles sont présentes dans les arrondissements luxueux de Paris. En termes de postes, cela se traduit, certes, par de nombreuses bonnes à tout faire, mais dans des arrondissements plus aisés que ceux des Bretonnes, ou comme institutrices. Käthe Schirmacher a analysé les qualités de ces bonnes :

*« L'Allemande [...] est recherchée comme domestique, pour des qualités professionnelles de propreté et d'endurance. Actuellement, et surtout quand elle débute à Paris, elle consent encore à faire de gros travaux de nettoyage ou d'entretien (parquets, récurages, etc.) que la Française refuse de plus en plus. En même temps, elle est souvent d'une classe sociale et surtout d'une culture supérieure à celle de la domestique d'origine française. »*⁵⁵³

Les familles les recrutant refusent, surtout, de prendre des Françaises à leur service, des « pétroleuses » (souvenir de la Commune), mais selon certains, les Allemandes sont également utilisées à des fins patriotiques. En effet, dans certains esprits revanchards, engager une domestique allemande permet d'apprendre la langue de Goethe aux enfants et, lorsque l'heure de la revanche sonnera, les petits Français seront des envahisseurs redoutables⁵⁵⁴. Selon Mareike König, l'écart de salaire qui existe alors entre la France et l'Allemagne explique l'engouement des *Fräulein* pour Paris : en 1900, une bonne à tout faire gagne 200 marks, l'équivalent de 243 francs. C'est deux fois moins qu'à Paris, où les gages oscillent entre 360 et 480 francs⁵⁵⁵. Les cuisinières allemandes, particulièrement recherchées, non pas pour leur cuisine mais pour leur propreté, peuvent, elles, être rémunérées de 80 à 120 francs par mois⁵⁵⁶. Hormis un salaire plus attractif, cette émigration féminine s'explique aussi par la volonté de certaines d'apprendre le français et de goûter à la liberté qu'apporte une grande métropole européenne. Cependant, ces jeunes femmes sont extrêmement vulnérables : la maîtrise mal assurée de la langue française ainsi que l'emploi de domestique (qui favorise un repli sur la famille de l'employeur) ne leur permettent pas de s'intégrer dans leur nouvel environnement. Dès la descente du train, des recruteurs, sans scrupules, promettent des logements et une protection qui peuvent s'avérer très coûteux. Pour celles qui arrivent sans emploi, les associations philanthropiques allemandes conseillent d'être munies d'au moins trois

⁵⁵² KÖNIG Mareike, *Deutsche Handwerker, Arbeiter und Dienstmädchen in Paris. Eine vergessene Migration in 19. Jahrhundert*, München, 2003.

⁵⁵³ SCHIRMACHER Käthe, *La spécialisation du travail...*, p. 111, D 1644, ISST.

⁵⁵⁴ KÖNIG Mareike, *Deutsche Handwerker, Arbeiter und Dienstmädchen in Paris...*, p. 76.

⁵⁵⁵ KÖNIG Mareike, *Deutsche Handwerker, Arbeiter und Dienstmädchen in Paris...*, p. 73.

⁵⁵⁶ SCHIRMACHER Käthe, *La spécialisation du travail...*, p. 115.

mois de salaire d'avance, tant les postes sont parfois difficiles à trouver et les bureaux de placement onéreux⁵⁵⁷. Mareike König distingue deux catégories de migrantes: celles qui ont préparé en amont leur migration, grâce à des contacts sur place (amies ou membres de la famille) chargés de leur trouver un emploi, et d'autres qui partent hardiment pour Paris, sans place garantie, estimant que les opportunités sont suffisamment nombreuses pour y penser une fois arrivées. Pour beaucoup de jeunes filles, il ne s'agit que d'une phase de formation avant le mariage. Cependant, la guerre de 1870 marque un coup d'arrêt et certaines Allemandes vont être remplacées par des Luxembourgeoises, nombreuses à chercher une place à Paris⁵⁵⁸.

La construction de la ligne de chemin de fer Metz-Luxembourg en 1859 a rendu plus aisée la circulation des jeunes femmes, qui peuvent désormais voyager seules sans trop de difficultés. Très vite, le nombre de Luxembourgeoises dépasse celui des hommes: dans l'ensemble de la France, on recense 15 953 femmes pour 12 279 hommes en 1891. Dans le département de la Seine (Paris et sa banlieue), la même année, l'écart est remarquable, avec 8 613 femmes pour 7 721 hommes. Outre la perspective de toucher des gages plus élevés à Paris qu'au Luxembourg, le placement en tant que domestique, pour aliénant qu'il soit, permet aussi la conquête d'une autonomie et de l'indépendance financière, interdites à la femme mariée. Il s'agit donc d'une migration de célibataires, leur âge moyen étant d'une trentaine d'années. Tout comme pour les Allemandes, les itinéraires sont divers, les unes bénéficiant d'un point d'ancrage dans la capitale française, familial ou autre, les autres de recommandations. Pour celles qui arrivent en ville sans emploi, le bureau de placement tenu par une certaine Madame Koch aide, pendant plus de vingt ans, les jeunes Luxembourgeoises à se placer. Cette migration féminine est essentiellement temporaire et le résultat d'une stratégie migratoire, les Luxembourgeoises cherchant à amasser un petit pécule afin de retourner s'installer confortablement dans leur pays natal.

À l'inverse des Bretonnes étudiées plus haut, les Allemandes occupent des postes souvent plus haut placés dans la hiérarchie de la domesticité et dans des espaces plus aisés. Les qualités attribuées sont davantage basées sur une attitude, une compétence que sur un trait de caractère.

Les Miss britanniques ou l'élite de la domesticité. S'il est une figure issue de la domesticité qui a marqué les imaginaires, c'est bien celle de ces jeunes gouvernantes. Or, on ne dispose actuellement d'aucune étude sur le sujet en français. Quelques réflexions existent en Grande-Bretagne, comme les travaux d'Alice Renton ou de Ruth Brandon. La faute, principalement, au manque de sources, comme le remarque Ruth Brandon: «*All these governesses certainly wrote letters; many doubtless kept journals. But the direct sources – journals and letters – that would tell us about these lives from the inside are oddly lacking. [...] Yet despite the volumes of paper they must have generated, there is comparatively little first-hand testimony from the*

⁵⁵⁷ Intervention de Mareike König dans le cadre d'un séminaire sur les migrantes à l'ENS le 6 juin 2003.

⁵⁵⁸ MULLER Christine, *Les domestiques luxembourgeoises à Paris de la fin du XIX^e au début du XX^e siècle*, Université Paris I, CHS, sous la direction de Philippe Rygiel.

governesses themselves. They were not only insignificant, they were poor. That was why they were governesses. And the possessions of the poor rarely survive.»⁵⁵⁹

En Angleterre, en 1851, elles sont 25 000 à se déclarer gouvernantes, soit 2 % du total des femmes célibataires âgées de 20 à 30 ans⁵⁶⁰. Cette fonction, pour elles, ne semble pas résulter d'un choix et peut se comparer à une situation avoisinant l'esclavage. Pour Jane Austen (1775-1817), auteur d'*Orgueil et Préjugés*, la position de gouvernante revient à «*to retire from all the pleasures of life, of rational intercourse, equal society, peace and hope, to penance and mortification forever*»⁵⁶¹. Le plus souvent issues de la *middle class*, ou filles de pasteur, les *miss* anglaises ont reçu une éducation classique : elles savent lire et écrire et ont un bon niveau de culture générale. En devenant gouvernantes, elles passent d'un statut reconnu, celui d'une jeune femme de la classe moyenne, mineure certes mais protégée, à un entre-deux difficile à cerner : pas tout à fait une « vraie domestique », plus vraiment une jeune fille de bonne famille.

Ces gouvernantes anglaises sont regroupées dans l'Ouest parisien surtout (XVI^e et XVII^e) et figurent parmi le personnel de maison le plus convoité. Ici, le prénom n'est plus d'usage, son statut ambigu lui permet de prétendre à une civilité, « *Miss* » et son nom patronymique. D'ailleurs, Bertillon fait la différence entre les Anglaises et les Allemandes, même si toutes deux sont très bien représentées dans la domesticité :

*« Toutefois les Anglaises et les Allemandes sont plus nombreuses que leurs compatriotes masculins. Peut-être (mais les chiffres ne peuvent l'indiquer) ces deux exceptions sont-elles dues au grand nombre d'institutrices et bonnes d'enfants de ces deux pays. »*⁵⁶²

Bonnes d'enfant, communément appelées nurses, elles sont également « à la mode », une mode raillée par les observateurs :

*« D'autres physionomies nous appellent. En voici une toute rose et gracieuse : c'est Suky, la bonne d'enfants. À cause de ces grands yeux bleus toujours baissés vers la terre, à cause de cette rougeur timide si facilement amenée sur ses joues, à cause de son tablier si blanc, de ses beaux bras nus et aussi parce qu'elle ne correspond avec aucun "Magazine", pardonnons-lui de représenter en France un préjugé de fraîche date. Ce préjugé consiste à croire que nos enfants ne sauraient passer pour bien élevés, s'ils ne parlaient pas, dès l'âge le plus tendre, un idiome que leurs parents ignorent. Le grec et le latin sont, Dieu merci ! passés de mode. »*⁵⁶³

⁵⁵⁹ BRANDON Ruth, *Other People's Daughters, The life and times of the governess*, London : Weidenfeld & Nicolson, 2008, p. 1-2.

⁵⁶⁰ BRANDON Ruth, *Other People's Daughters...*, p. 1, « Toutes ces gouvernantes ont certainement rédigé des lettres ; certaines ont, sans doute, tenu des journaux intimes. Mais ces sources directes (journaux, lettres), qui auraient pu nous apprendre beaucoup sur leur quotidien, sont curieusement manquantes. En effet, en dépit des volumes de pages produites par ces femmes, il ne reste que peu de sources de première main, provenant des gouvernantes elles-mêmes. Elles n'étaient donc pas seulement insignifiantes, elles étaient également pauvres, c'est d'ailleurs pourquoi elles étaient gouvernantes. Et les biens des plus pauvres leur survivent rarement. »

⁵⁶¹ BRANDON Ruth, *Other People's Daughters...*, p. 5.

⁵⁶² *Dénombrement pour la ville de Paris et le département de la Seine*, 1886..., page XXXIV, Fp11, INSEE.

⁵⁶³ OLD NICK [P.-E. FORGUES], « L'Anglais », in *Les Étrangers à Paris*, 1844, p. 7, cité par LERIBAUT Christophe, *Les Anglais à Paris au 19^{ème} siècle*, Paris, Paris-Musées, 1994, 737.363, BHVP.

Cet extrait du pamphlet de Forgues, un mondain parisien du milieu du XIX^e siècle, publié sous le pseudonyme d'Old Nick, permet d'avoir quelques idées sur les représentations de ces *miss* ou nurses britanniques en France, mais leur quotidien dans la capitale reste difficile à cerner. Leur présence révèle toute l'ambiguïté de leur position. Leur nationalité les fait remarquer comme une sorte d'élite de la domesticité, honneur insigne qu'elles ont du mal à intérioriser, dans la mesure où elles vivent, le plus souvent douloureusement, un déclassement qui les oblige à se placer.

Suissesses bonnes à tout faire. La figure 50 a montré l'importance des effectifs helvétiques dans la domesticité, en particulier dans le VIII^e arrondissement. Pour ces femmes aussi se pose la question de l'insertion dans le marché du travail. Or, à l'inverse des Luxembourgeoises, les Suissesses ne bénéficient pas d'un bureau de placement tenu par une compatriote. Cependant, l'organe de presse de la colonie helvétique à Paris sert de relais dans la quête d'un emploi et permet à l'historien d'appréhender ce processus. Sans entrer dans le détail de la présentation de ce journal, il faut tout de même préciser qu'il s'agit de deux titres couvrant la période étudiée. *La Croix fédérale* tout d'abord, un hebdomadaire publié de 1889 à 1891, puis, en mars 1895, *La Croix de Genève* qui reprend le flambeau jusqu'en 1903. Ces deux organes de presse sont les seules sources publiques sur la vie de la colonie helvétique à Paris à cette époque. À la dernière page de ces journaux, les petites annonces constituent un moyen pour les Suissesses de trouver un emploi et surtout de se placer chez des compatriotes, ce qui peut en rassurer plus d'une : « *Jeune fille bernoise désirerait se placer dans une maison suisse. Prière de s'adresser au bureau de la Croix fédérale.* »⁵⁶⁴

À l'inverse, publier une offre d'emploi dans ces journaux est l'occasion pour les employeurs de mettre la nationalité suisse en premier critère d'embauche. C'est le cas pour cette petite annonce qui date du 1^{er} décembre 1889 : « *Une jeune Suissesse est demandée comme bonne à tout faire. S'adresser à M^{me} Raquiani, rue Montmartre, 151 (entrée galerie Montmartre, 6).* »⁵⁶⁵

Les postulantes mettent en avant leur maîtrise de langues étrangères : « *Dame sans enfant demande place de gouvernante ou femme de chambre parlant allemand français et un peu d'anglais, bonne référence, L. S rue de la Tombe Issoire 11^e Paris* »⁵⁶⁶ ; « *Jeune Suissesse instruite, 21 ans, connaissant le français, l'anglais et l'allemand désire place gouvernante ou dans une petite famille* »⁵⁶⁷ ; « *Une Suissesse sérieuse, bien recommandée, âgée de 45 ans, parlant l'allemand et l'italien désire se placer comme servante dans une petite famille ou personne seule. S'adresser E. M. bureau du journal* »⁵⁶⁸. Dans ces trois exemples, les qualités mises en avant sont centrées surtout sur les connaissances des postulantes : « *parlant allemand, français et un peu d'anglais* », « *instruite* », « *parlant allemand et italien* ». Si l'on compare

⁵⁶⁴ *La Croix fédérale* du 19 octobre 1890, MICRO D 7111, BNF.

⁵⁶⁵ *La Croix fédérale* du 1^{er} décembre 1889, MICRO D 7111, BNF.

⁵⁶⁶ *La Croix fédérale* du 9 mars 1890, MICRO D 711 1, BNF.

⁵⁶⁷ *La Croix fédérale* du 7 décembre 1890, MICRO D 711 1, BNF.

⁵⁶⁸ *La Croix fédérale* du 30 août 1891, MICRO D 711 1, BNF.

avec des petites annonces trouvées au hasard d'un sondage couvrant les semaines du 1^{er} au 11 janvier 1880 dans *Le Figaro*, les résultats sont bien différents. Les critères mis en avant par les domestiques sont davantage les références et la durée du service effectué dans une même place : « *Une bonne à tout faire, réfer, dem. place* »⁵⁶⁹ ; « *M^{me} Veuve C. S. 35 ans, dem. place fine de ch.B.référ. 3 ans même maison* »⁵⁷⁰. S'il est vrai que certaines utilisent leurs connaissances linguistiques pour demander des postes de gouvernantes ou d'institutrices, certaines postulent pour de simples postes de « *servante* ». L'autre information extraite de ces exemples, c'est le peu de prétention des Suissesses par rapport au rang de leurs futurs employeurs : « *petite famille* » ou « *Jeune fille bernoise demande place de bonne à tout faire, dans un petit ménage* »⁵⁷¹, une place chez des employeurs modestes, une famille peu nombreuse, à l'opposé des grandes familles aristocratiques où la domesticité est nombreuse. Cette jeune Bernoise aspire à un poste dans un ménage sans prétention, simple, pouvant entretenir avec elle des relations presque filiales. Dans l'échantillon d'une vingtaine de petites annonces réunies, seules deux demandent des places « dans des maisons bourgeoises » alors que l'écrasante majorité préfère les emplois moins prétentieux. Comment expliquer ce choix ? Pour certaines jeunes femmes arrivant à Paris, c'est un moyen moins brutal de s'habituer à leur nouvelle vie ; d'autres espèrent une famille plus petite, moins mondaine où les relations entre domestiques et maîtres sont davantage d'ordre paternaliste que purement professionnel et où la servante est traitée, sinon avec respect, du moins avec bienveillance. Il faut ici se souvenir des avertissements lancés dans les manuels à destination des maîtresses de maison : « *Si la maîtresse de maison veut obtenir un service correct, elle n'aura qu'à exiger ce que recommandent ces pages, dictées par une affectueuse expérience.* »⁵⁷²

Outre leur connaissance des langues étrangères, certaines Suissesses mettent en avant leurs capacités physiques :

« *Une jeune Suisse, 20 ans grande et forte, de bonne famille, demande emploi dans le commerce ou dans une bonne famille comme femme de chambre ou bonne à tout faire. Parle français et allemand. S'adresser à M^{lle} Ida Strickler, 33 rue Mazarine.* »⁵⁷³

Ces qualificatifs mettant en avant une force physique sont un peu rustiques dans le milieu parisien, mais ils viennent d'une jeune fille fraîchement arrivée dans la capitale française. Certaines, d'ailleurs, en font un argument d'embauche : « *filie Vaudoise arrivant du pays bonnes références, connaissant la cuisine, cherche place à t. f dans famille bourgeoise. Rue Despareieux 1* »⁵⁷⁴. D'autres encore cherchent à marquer leur différence sociale dans l'annonce afin d'être distinguée pour un emploi plus noble que celui de bonne à tout faire : « *Demoiselle de la Suisse*

⁵⁶⁹ *Le Figaro* du vendredi 9 janvier 1880 p. 3, Gallica, BNF.

⁵⁷⁰ *Le Figaro* du dimanche 11 janvier 1880 p. 3, Gallica, BNF.

⁵⁷¹ *La Croix fédérale* du 16 février 1890, Micro D 711 1, BNF.

⁵⁷² SUES-DUCOMMUN Jenny, *Manuel de la ménagère*, Genève : Libraire Stapelmohr, 1901, p. 11, nbdig-1842, BNS.

⁵⁷³ *La Croix fédérale* du 7 décembre 1890, Micro D 711 1, BNF.

⁵⁷⁴ *La Croix fédérale* du 11 avril 1891, Micro D 711 1, BNF.

allemande demande place de femme de chambre. S'adresser à M^{elle} Fontana, rue Camille Desmoulins, 16.»⁵⁷⁵ Ici, l'utilisation du terme *Demoiselle* situe la postulante dans une classe sociale supérieure à une simple *Jeune Suisse* et lui donne une légitimité pour un emploi de femme de chambre, grade le plus élevé dans la domesticité féminine après celui de gouvernante. Les qualités proposées par les femmes suisses sont variées et démontrent leur niveau d'insertion dans la capitale française. Le point de vue des demandeuses est intéressant, parce qu'il permet de mieux cerner leur vision de ce que doit être une domestique à Paris. À l'inverse, le point de vue des employeurs est tout aussi instructif. Dans les offres d'emploi, le premier critère est la nationalité de la domestique: «*On demande comme Bonne à tout faire, jeune suisse* [...]»⁵⁷⁶, ou «*On demande comme servante à tout faire, une Suisse* [...]»⁵⁷⁷. Les maîtres mettent l'accent sur certains savoir-faire: «*jeune suisse connaissant cuisine et couture*»⁵⁷⁸, «*une Suisse connaissant un peu la couture et la cuisine parlant allemand*»⁵⁷⁹. Comme d'autres employeurs, certains ont peur de l'influence pernicieuse de Paris sur leur domesticité. Cela conduit à des annonces cherchant à tout prix à maintenir la bonne sous l'influence de ses maîtres: «*Une famille bourgeoise demande une jeune fille suisse, ne sachant pas le français pour soigner un bébé de 18 mois et aider dans le ménage – 25 à 30 francs par mois – Voyage payé. S'adresser au bureau du journal*»⁵⁸⁰. Cette annonce permet d'approcher une cruelle réalité où des employeurs, peu scrupuleux, cherchent à faire venir une jeune fille non francophone afin, sans doute, de l'isoler. En revanche, le salaire est convenable, puisqu'à poste équivalent, une bonne d'enfants avec plus d'expérience réclame 50 fr. par mois, comme c'est le cas présentement: «*Bonne d'enfant, 35 ans, dem. place. 50 F de gage*».⁵⁸¹ Enfin, cette petite annonce permet de deviner les liens qui existent entre Paris et la Suisse. En effet, précisant vouloir une jeune fille non francophone dont le voyage sera payé, l'offre implique que l'information soit relayée en Suisse, afin de dénicher la perle rare. Comment? Par le biais du bouche-à-oreille ou, peut-être, le journal est-il disponible à Genève, même si rien ne permet de valider cette hypothèse.

Une bonne réputation? Comme pour les Bretonnes ou les Allemandes, cette problématique de la réputation est centrale dans la compréhension de cette importante présence helvétique dans la domesticité. Pourtant, les sources utilisées rendent difficile cette perception. À l'inverse des Bretonnes, les Suissesses font rarement l'objet de moqueries dans la littérature. *Heidi*, dont le premier volume paraît en 1882 en français (deux ans après sa publication en allemand), connaît un grand succès et met en valeur les qualités domestiques et le dévouement de l'héroïne et de sa tante qui est bonne en Allemagne. L'autre qualité est de ne pas être allemande. Certes,

⁵⁷⁵ *La Croix fédérale* du 26 septembre 1891, Micro D 711 1, BNF.

⁵⁷⁶ *La Croix fédérale* du 10 mai 1891, Micro D 711 1, BNF.

⁵⁷⁷ *La Croix fédérale* du 9 août 1891, Micro D 711 1, BNF.

⁵⁷⁸ *La Croix fédérale* du 9 août 1891, Micro D 711 1, BNF.

⁵⁷⁹ *La Croix fédérale* du 10 mai 1891, Micro D 711 1, BNF.

⁵⁸⁰ *La Croix de Genève* du 30 janvier 1896, Jo.A 812, BNF.

⁵⁸¹ *Le Figaro* du jeudi 8 janvier 1880 p. 3, Gallica, BNF.

leur accent est souvent prononcé et certaines locutions peuvent paraître rustiques à des oreilles parisiennes, mais les Suissesses ne subissent pas la méfiance qu'inspirent leurs consœurs germaniques. D'ailleurs, selon Käthe Schirmacher, le ministre suisse ne s'y est pas trompé :

« Ainsi, la tentative, très avisée, du représentant diplomatique suisse à Paris, de remplacer, après 1870, les gouvernantes et institutrices allemandes par des Suissesses n'a pas donné de résultat. »⁵⁸²

Selon l'enquêtrice, cet échec s'explique par le fort accent des Suisses allemandes : « Mais dès qu'il s'agit d'enseigner l'allemand, dès que l'accent joue un rôle, l'Allemand ou l'Allemande d'Empire ont le pas sur l'Allemand suisse. »⁵⁸³ Les Suissesses sont avant tout employées comme bonnes à tout faire ou femmes de chambre car elles possèdent, comme les Allemandes, « des qualités de propreté et d'endurance ».⁵⁸⁴ Ces qualités permettent aux Suissesses de travailler dans des arrondissements prisés comme le VIII^e arrondissement, à l'inverse des Bretonnes qui, pour un poste identique, sont bien souvent regroupées dans le XIV^e. Ici, l'espace professionnel est le résultat d'une savante addition qui amalgame le degré de qualification avec la réputation de la nationalité de la migrante.

Aussi curieux que cela puisse paraître, le meilleur indice pour évaluer la réputation des bonnes à tout faire et autres domestiques helvétiques réside dans le silence des sources. En effet, qu'il s'agisse des sondages effectués dans les journaux, dans les commissariats ou des commentaires du D^r Bertillon, qui sont pourtant sans concession, rien ne filtre sur la tenue de ces migrantes. Dans un siècle où une femme ne doit faire parler d'elle qu'à l'occasion de sa naissance, de son mariage et de son décès, le silence qui entoure cette migration vaut tous les éloges. Dans sa thèse, Renée Lopez-Théry soulignait déjà la réputation de discrétion et d'efficacité des employés suisses à Marseille⁵⁸⁵. Il en est de même à Paris pour les domestiques avec, en plus, la certitude d'un service efficace. Il faut rappeler ici les nombreux discours produits en Suisse pour former les gens de maison et les amener à penser leur profession comme une mission plus que comme un travail salarié. En arrivant à Paris, les Suissesses apportent cette rigueur exigée et ont peut-être de leur emploi une vision plus sacrificielle que leurs collègues, même s'il est difficile pour l'historienne d'en mesurer la portée exacte. Cette bonne réputation est également le fruit d'un long travail des élites de la colonie qui cherchent par tous les moyens à sauvegarder cette réputation de sérieux et de rigueur.

⁵⁸² SCHIRMACHER Käthe, *La spécialisation du travail par nationalité...*, p. 125, D 1644, ISST.

⁵⁸³ SCHIRMACHER Käthe, *La spécialisation du travail par nationalité...*, p. 125, D 1644, ISST.

⁵⁸⁴ SCHIRMACHER Käthe, *La spécialisation du travail par nationalité...*, p. 113.

⁵⁸⁵ LOPEZ-THÉRY Renée, *Une immigration de longue durée : les Suisses à Marseille...*

5.2.2. Être domestique à Paris durant le dernier tiers du XIX^e siècle

Nous avons mis en évidence l'importance des migrantes dans la domesticité parisienne, attachons-nous à présent à étudier cette « condition domestique » dans son quotidien. La littérature autant que les lettres à l'ambassadeur de Suisse constituent un corpus varié permettant non seulement de capter l'image des domestiques dans l'imaginaire collectif, mais de voir également comment les Suissesses vivent cette condition.

Se placer. Les travaux sur le service domestique à l'échelle européenne, mis en avant par le *Servant Project*, relèvent bien que les travailleurs ne sont pas des individus passifs et que la notion d'*agency* est ici particulièrement pertinente⁵⁸⁶. Par quels moyens les Suissesses et autres étrangères parviennent-elles à trouver des postes de domestique, sachant que le changement de place est l'une des constantes de la condition domestique? Dans son *Journal d'une femme de chambre*, publié en 1900, Octave Mirbeau fait de cette mobilité le ressort de son intrigue, puisque l'héroïne, Célestine, une jeune femme de chambre à la langue bien pendue, relate les anecdotes survenues dans les nombreuses places qu'elle a occupées. C'est d'ailleurs ainsi que commence le récit :

*«Aujourd'hui [...], je suis entrée dans ma nouvelle place. C'est la douzième en deux ans. Bien entendu, je ne parle pas des places que j'ai faites durant les années précédentes.»*⁵⁸⁷

Certaines Suissesses trouvent à se placer avant le départ pour Paris, par le truchement de petites annonces, de certains ecclésiastiques ou encore de grands hôtels pour les plus qualifiées. Cela dit, une bonne partie des migrantes tente sa chance sans promesse d'embauche. Certains bureaux sont spécialisés dans le placement des domestiques comme le Saint-James, situé au 320 rue Saint-Honoré, alors que d'autres placent des employés de bureau⁵⁸⁸. Il existe deux types de bureau de placement : ceux dits « autorisés » qui relèvent de la municipalité, réglementés par le décret du 25 mars 1852⁵⁸⁹. En 1891, 202 bureaux de placement autorisés s'occupent uniquement du secteur de la domesticité. C'est dire si la demande (mais aussi l'offre) est importante. Car, jusqu'en 1904, c'est au domestique de payer les droits de placement qui représentent environ 3 % du salaire annuel, droits auxquels s'ajoute l'inscription qui coûte 2 fr. Les domestiques paient donc très cher leurs changements de place. C'est une forme de pénalité, alors que la bourgeoisie prône la fidélité comme valeur première de la bonne domestique. Le deuxième type est composé des bureaux de placement privés qui offrent des tarifs encore plus élevés, mais nombre de domestiques acceptent de payer davantage, espérant décrocher une place plus avantageuse. Le bureau de placement est également un lieu de rencontres, le monde interlope

⁵⁸⁶ SARTI Raffaella, *Domestic service and European identity...*, p. 18.

⁵⁸⁷ MIRBEAU Octave, *Journal d'une femme de chambre*, Paris : Charpentier-Fasquelle éditeur, 1900, p. 1, Gallica, BNF.

⁵⁸⁸ MARTIN-FUGIER Anne, *La place des bonnes...*, p. 48.

⁵⁸⁹ MARTIN-FUGIER Anne, *La place des bonnes...*, p. 49.

des êtres équivoques, où des placeurs repèrent les domestiques aux abois et les approchent pour leur proposer des emplois qui relèvent plus de la galanterie que du service. C'est ainsi que Célestine se fait embaucher pour la Touraine: «*J'avais été arrêtée, dans un bureau de placement, par une sorte de grosse gouvernante, pour être femme de chambre chez un certain Monsieur Rabour en Touraine.*»⁵⁹⁰ Ce n'est qu'une fois arrivée que Célestine comprend les intentions réelles de son employeur.

Le corps engagé, le corps nié. «Se placer», «entrer en condition», deux expressions qui marquent l'engagement physique de la domestique. C'est accepter, pour un temps, de louer son corps afin de pouvoir subvenir à ses besoins. Certes, il ne s'agit pas là de prostitution, mais dans les deux cas, la femme soumet son corps et sa volonté aux exigences d'une tierce personne, dans le but de vivre à peu près décentement.

Cette sujétion passe par une négation poussée du corps de la domestique. L'uniforme cache la silhouette, le rythme de la domestique doit s'effacer devant celui de ses employeurs. Toute vie privée lui est déniée car, en étant engagée, elle a accepté de louer sa vie. Dans son ouvrage, Anne Martin-Fugier dresse deux portraits antithétiques de la domestique⁵⁹¹. Celui de Marthe, image même du dévouement et de la bonté, le stade ultime de la désincarnation de la femme au profit de la domestique. Une image populaire vient renforcer cette vision, celle de Bécassine qui vit tout entière pour la famille de «Madame». Elle sauve une demi-douzaine de fois sa petite maîtresse et refuse de recevoir le moindre gage quand sa patronne a des problèmes financiers. Ses désirs même ne lui appartiennent plus: elle souhaite de nouvelles toilettes, une nouvelle voiture pour ses maîtresses mais rien pour elle. Élixa est une autre domestique célèbre, la bonne de Camille et Madeleine⁵⁹². Par dévouement pour ses petites, Élixa refuse de s'éloigner lorsque Camille est atteinte de la petite vérole – «*Jamais, madame, je n'abandonnerai ma pauvre malade; quand même je devrais gagner la petite vérole, je ne manquerai pas à mon devoir*»⁵⁹³ – et portera les séquelles de sa maladie. Son corps ne compte pas: «*Bonjour, bonjour, mes enfants; voyez comme je suis devenue belle; quel masque sur mon visage*»⁵⁹⁴; qu'importent les cicatrices et la laideur tant que la beauté des deux enfants dont elle a la charge est préservée.

Mais à côté de ces anges de dévotion et de bonté, une autre figure émerge, celle de la «servante-maîtresse»⁵⁹⁵, dont le corps est non seulement en trop, mais également source de vice. Cette figure fantasmée est très présente dans l'œuvre d'Émile Zola, notamment dans *Pot-Bouille*. Toutes les bonnes participant à l'intrigue sont vulgaires, médisantes et traînent derrière elles un lot de turpitudes. L'un des extraits les plus célèbres de ce livre est le tableau fait par Zola des conversations entre les

⁵⁹⁰ MIRBEAU Octave, *Journal d'une femme de chambre...*, p. 8.

⁵⁹¹ MARTIN-FUGIER Anne, *La place des bonnes...*, p. 139.

⁵⁹² SÉGUR Comtesse de, *Les Petites Filles modèles*, 1858, édition 1900, Gallica, BNF.

⁵⁹³ SÉGUR Comtesse de, *Les Petites Filles modèles...*, chapitre XXVI.

⁵⁹⁴ SÉGUR Comtesse de, *Les Petites Filles modèles...*

⁵⁹⁵ MARTIN-FUGIER Anne, *La place des bonnes...*, p. 171.

bonnes, accoudées chacune à la fenêtre de la cuisine donnant sur la cour, alors qu'Octave Mouret tâche de séduire Berthe Josserand :

« Mais la jeune femme tressaillit. Lisa venait de prononcer son nom.

– En parlant de farceuse, en voilà une qui m'a l'air de s'en payer!... Eh! Adèle, pas vrai que ta M^{lle} Berthe rigolait déjà toute seule, quand tu lavais encore ses jupons?

– Maintenant, dit Victoire, elle se fait donner un coup de plumeau par le commis de son homme... Pas de danger qu'il y ait de la poussière!»⁵⁹⁶

Certaines vont jusqu'à pervertir les jeunes filles de bonne famille :

« Au déjeuner, chez les Campardon, il s'intéressa surtout à Lisa, qui servait. Elle avait son air propre, sa mine agréable; et il l'entendait encore, la voix éraillée par les gros mots. [...] Du reste, M^{me} Campardon continuait d'en être enchantée, s'étonnant de ce qu'elle ne la volait pas, ce qui était vrai, car son vice était ailleurs. En outre, elle paraissait très bonne pour Angèle [la fille de la famille], la mère se reposait entièrement sur elle.»⁵⁹⁷

Bien entendu, entre ces deux extrêmes, *topoi* de la littérature, il existe un juste milieu fait de bonnes qui, bon gré mal gré, font leur travail. Mais ces deux figures opposées permettent d'appréhender le positionnement de la bourgeoisie par rapport à ces femmes qui font partie de leur quotidien et connaissent leur intimité. Indispensables au maintien d'un certain niveau social, mais encombrantes du fait de leur présence.

Tâches, gages et perspectives. La question de la rémunération et de l'avenir permet de mieux comprendre les motivations des postulantes. En moyenne, une bonne reçoit entre 30 et 40 fr. par mois, tout en étant nourrie, logée et blanchie. Pour des migrantes dont le but est de retourner rapidement chez elles, c'est le meilleur moyen d'économiser, même si les conditions sont loin d'être confortables. Pour ce salaire, la journée de la bonne à tout faire est très longue. Elle commence vers 6 h, première levée, pour raviver les braises du fourneau et rallumer le feu. Pendant que la maison sommeille encore, la bonne essaie de prendre un peu d'avance et commence une lessive. L'heure du lever va bientôt sonner, il faut préparer le déjeuner des enfants et le café, que Madame prend au lit. Après avoir mené les enfants à l'école, il s'agit de servir le déjeuner de Madame puis de faire les lits, vider les pots de chambre et les cuvettes servant à la toilette avant d'aider Madame à s'habiller. Après, on passe aux soins du ménage : l'époussetage est une tâche pénible, car les appartements sont encombrés de consoles et de bibelots de toutes sortes. La lessive, que l'on fait sécher dans l'étroite cuisine, augmente encore l'humidité de celle-ci. Il faut vider les cendres, monter le charbon une douzaine de fois par jour, raccommoder puis commencer à songer au dîner qui est traditionnellement servi à midi. Pour le servir, il faut passer des vêtements propres. Après vient la vaisselle pendant laquelle on mange, sur un coin de table, un dîner qu'on n'a

⁵⁹⁶ ZOLA Émile, *Pot-Bouille*..., p. 307.

⁵⁹⁷ ZOLA Émile, *Pot-Bouille*..., p. 130.

pas le temps de réchauffer. L'après-midi, les tâches du ménage continuent avec des parquets à cirer et d'autres détails. Puis on va chercher les enfants, on les fait goûter. Il est alors temps, déjà, de songer au souper. Après avoir servi, fait la vaisselle et rangé la maison, la domestique prend quelques instants pour elle pour raccommo-der du linge. Sa journée s'achève vers 22 h, si Madame ne reçoit pas⁵⁹⁸. La difficulté s'accroît selon l'âge de la domestique. Les très jeunes filles comme les plus âgées s'accommodent mal de journées qui broient les articulations, et de nuits passées dans des conditions difficiles. Même si celles-ci peuvent varier d'une place à l'autre, le plus souvent, les domestiques sont logées dans de petites chambres situées au sixième étage, loin des employeurs. Ce phénomène est relativement récent, car, au XVIII^e siècle, les domestiques vivent dans une certaine promiscuité avec leurs maîtres, même si de grandes inégalités existent entre domestiques en matière de logement. Le genre est ici synonyme de ségrégation, puisque, dans les grands hôtels particuliers, les valets disposent d'un petit espace retranché, cabinet ou même chambre à l'étage, alors que les femmes de chambre dorment souvent avec leur maîtresse. Les conditions de logement varient également suivant leur qualification et leurs fonctions dans la maison : le niveau de fortune du maître, l'importance de la domesticité et l'espace disponible déterminent le sort de chacun. La chambre séparée est alors un privilège réservé aux domestiques les plus qualifiés des grandes maisons. Pourtant, dès le XVIII^e siècle, les traités d'architecture commencent à préconiser la ségrégation des espaces magistraux et ancillaires. On les regroupe alors à l'entresol, dans les ailes ou dans les combles. Cette séparation s'accroît pendant la seconde moitié du XVIII^e, la notion d'intimité introduisant un bouleversement dans l'utilisation de l'espace. Les pièces se voient attribuer une fonction précise. Dès lors, la présence des domestiques ne se justifie plus que dans certains lieux, comme la cuisine par exemple. Les chambres de bonne ont pour origine la poussée urbaine que connaît le pays au XIX^e siècle et qui entraîne un afflux de serviteurs vers les grandes villes. Cette offre, abondante et bon marché, va permettre une diffusion très large de la domesticité dans des foyers plus modestes qu'auparavant. Cette évolution entraîne deux changements importants : banalisation et « prolétarianisation » du statut de domestique avec, comme conséquence de cette dégradation de statut, le rejet de plus en plus marqué du serviteur. Les bonnes font les tâches les plus avilissantes et deviennent des objets de répulsion. Les maîtres cherchent donc à éviter tout contact. Lorsque la bonne a fini son travail, elle est rejetée de l'appartement, mais logée le plus proche possible de celui-ci, dans des chambres au sixième étage, afin d'être toujours disponible⁵⁹⁹. Voici la description d'une de ces chambres par Zola :

*« Cette chambre de bonne, nue et froide, l'irritait à cette heure, avec ses murs sales, sa pauvreté, son insupportable odeur de fille mal tenue ; [...] »*⁶⁰⁰

⁵⁹⁸ MARTIN-FUGIER Anne, *La place des bonnes...*, p. 106.

⁵⁹⁹ Sur cette partie du logement des domestiques, se reporter au mémoire de RICHE Corinne, *Les chambres de bonne à Paris*, DESS sous la direction de P. Merlin et A. Massot, Magistère Aménagement, Université Paris VIII, Novembre 1989.

⁶⁰⁰ ZOLA Émile, *Pot-Bouille...*, p. 303.

Ce sixième étage est l'objet de bien des fantasmes dans l'esprit des familles bourgeoises habitant les étages inférieurs. Toute une mythologie de vices s'y est forgée : médisances, sexualité débridée et immorale. En fait, c'est un étage où la crasse est partout et où les portes sont verrouillées en permanence par crainte du vol ; on y gèle en hiver, on y suffoque en été, les minces cloisons trahissent les moindres bruits, des conditions bien éloignées des clichés des terreurs bourgeoises. Les petits immeubles ne disposant pas de ces chambres de bonne, la servante couche alors dans un réduit, ou dans un coin de l'appartement qui n'est pas utilisé la nuit ; elle n'a alors aucune intimité et ne peut recevoir personne⁶⁰¹.

Il est vrai que si de nombreuses migrantes cherchent à se placer, c'est d'abord dans l'espoir de gagner rapidement une petite somme. Dans une lettre adressée à la légation, une Suissesse nous fait part de son salaire :

«Aujourd'hui je suis entrée en place comme femme de chambre chez des Américaines rue de l'université 191 je gagne pour commencer 30 frs/mois nourriture logement et blanchissage [...]»⁶⁰²

Une autre Suissesse affirme gagner 40 fr. par mois comme bonne, mais sa nourrice lui coûte déjà 30 fr.⁶⁰³. Käthe Schirmacher donne des chiffres bien plus élevés et son avis de féministe sur ce travail est intéressant :

«Étant donné les conditions générales du travail des femmes, le travail domestique est, au point de vue économique, un bon métier. La femme a le vivre et le couvert, elle est nourrie, logée, blanchie, éclairée, du moins en principe. Les salaires en argent ne sont pas inférieurs, dans les villes au moins, à 10 frs par mois, salaire de débutante. La moyenne est de 30 à 50 frs par mois en plus de l'entretien complet. Les femmes de chambre et les cuisinières, habiles, stylées, compétentes, demandent et obtiennent des salaires de 60 à 100 frs par mois. Le revers de la médaille, c'est que dans la pratique, logement, nourriture, chauffage de la bonne laissent souvent à désirer. Que des patrons peu scrupuleux exploitent l'inexpérience de la jeune bonne à tout faire. Que le travail de la domestique n'est soumis à aucun contrôle légal : il n'y a pour elle ni journée maxima, ni défense du travail de nuit.»⁶⁰⁴

Même si l'auteur dénonce les conditions de travail, le ton des premières lignes semble encourageant. Autant les pages de son enquête concernant le travail en atelier dénoncent les conditions des ouvrières, autant, dans ce cas précis, Käthe Schirmacher semble moins critique.

Que peut attendre une domestique de l'avenir ? Quel portrait peut-on dresser d'une domestique « qui a réussi » ? La réponse de Célestine est tranchante :

⁶⁰¹ MARTIN-FUGIER Anne, *La place des bonnes...*, p. 116.

⁶⁰² Archives de l'ambassade suisse de Paris, E220041 Paris, Carton 226, dossier 6 IX, *Secours*, 1886, AFS.

⁶⁰³ Archives de l'ambassade suisse de Paris, cote E220041 Paris, Carton 156, dossier 6 IV, *Secours*, 1884 AFS.

⁶⁰⁴ SCHIRMACHER Käthe, *Le travail des femmes en France...*, p. 346, Gallica, BNF.

«Pour une qui réussit, c'est-à-dire qui épouse un brave garçon ou qui se colle avec un vieux, combien sont destinées aux malchances, emportées dans le grand tourbillon de la misère.»⁶⁰⁵

Le mariage, la galanterie ou la misère. Le choix est étroit et pose le problème du projet initial. Sans nul doute, la réponse est plus nuancée. La réussite dépend d'abord du désir premier. La Bretonne, la Morvandelle ou l'Allemande ont choisi la domesticité pour accumuler le pécule nécessaire à un retour plus confortable au village. Céleste, la femme de chambre de Renée Saccard, héroïne de *La Curée*, en témoigne :

«Il y a huit ans que je suis avec vous, n'est-ce pas ? Et bien, dès le premier jour, je me suis dit : "Dès que j'aurai amassé 5 000 francs, je m'en retournerai là-bas ; j'achèterai la maison à Lagache et je vivrai bien heureuse..." C'est une promesse que je me suis faite, vous comprenez ? Et j'ai les 5 000 francs d'hier, quand vous m'avez payé mes gages.»⁶⁰⁶

Certaines voient dans le mariage un accomplissement, alors que pour d'autres une place de domestique à Paris n'est qu'un début, l'objectif étant de devenir demoiselle de magasin. Le passage dans la domesticité est alors un moyen de se «dégrossir», d'abandonner ses habitudes provinciales pour faire siens les codes de la Parisienne. Surtout, l'ambition est d'atteindre cette classe moyenne inférieure des petits employés qui ont des horaires : luxe inconnu pour des domestiques perpétuellement en service. Mais, comme nous le verrons ultérieurement, certaines domestiques considèrent leur passage à Paris comme une étape dans la carrière même de la domesticité.

Femme, étrangère, domestique : une triple altérité. Être autre. C'est la difficulté majeure. Pour que, dans ce Paris si grand, notre Suissesse soit véritablement acceptée, il aurait fallu qu'elle naisse homme, français et travaillant comme employé. Mais voilà, elle est l'antithèse de ces critères et une certaine méfiance l'entoure. Cette question de l'altérité a été posée, avec une grande sensibilité, par Flora Tristan. Cette femme de lettres française de la première moitié du XIX^e siècle est marquée par ces dialectiques de la rupture, de l'étranger et de l'étrangère, son parcours personnel ayant fortement imprégné son œuvre. Fille non reconnue, elle part au Pérou à la recherche de sa famille paternelle. En 1835, elle fait paraître *De la nécessité de faire bon accueil aux femmes étrangères*⁶⁰⁷, marquant ainsi son souci de la condition féminine et des épreuves passées. Dans la préface de ce petit opuscule, Denys Cuche dégage une double altérité : celle de la femme et de l'étrangère. L'étude faite ici sur la domesticité permet d'enrichir cette réflexion et de parler non plus d'une altérité redoublée, selon les mots de l'historien, mais d'une triple altérité.

Être une femme. Se marier, voilà l'objectif de bien des femmes pendant ce XIX^e siècle. Même si les raisons de se marier divergent selon les personnes et ne

⁶⁰⁵ MIRBEAU Octave, *Journal d'une femme de chambre...*, p. 7.

⁶⁰⁶ ZOLA Émile, *La Curée*, 1871, Paris : Le livre de Poche, 1996, p. 344.

⁶⁰⁷ TRISTAN Flora, *De la nécessité de faire bon accueil aux femmes étrangères*, 1835, Paris : L'Harmattan, 1988.

manquent pas. Pour raison économique : son salaire étant considéré comme un salaire d'appoint, une femme ne peut que difficilement se suffire à elle-même. Pour des raisons « honteuses » : une grossesse cachée, ou simplement pour avoir la réputation (justifiée ou non) d'avoir été perdue par un homme. Et enfin, pourquoi pas : aimer un homme et vouloir fonder une famille. Quoi qu'il en soit, les noces consommées, la robe de mariée rangée dans un placard et les convives partis, la femme se retrouve dans sa belle-famille à laquelle elle est censée appartenir désormais. Mais la réalité est bien plus complexe car notre jeune mariée est étrangère à cette famille, qui le lui renvoie parfois de manière brutale. On ne peut la rejeter, mais l'intégrer s'avère difficile. Ni tout à fait à l'intérieur du groupe familial ni complètement à l'extérieur, la femme se situe dans un jeu d'équilibre permanent. Cette situation ambiguë la rapproche de l'étranger qui subit le même sort. Lui aussi est « autre » et, tout comme la jeune mariée, à la fois pris et exclu dans une société qui ne sait guère quelle place lui attribuer. C'est là une première altérité qui peut définir toute femme dans son passage dans une nouvelle famille.

Être étrangère. Après le mariage, l'insertion dans une nouvelle famille est certes difficile, mais la jeune femme garde ses repères linguistiques ou culturels. Mais pour une femme arrivant seule dans un pays étranger où la langue n'est pas la même, où les habitudes sont autres, où même les toilettes diffèrent, le choc est double. Dans ces conditions, la femme étrangère est doublement mise à l'écart : par son sexe et par son statut d'étrangère. La méfiance redouble. Ce n'est pas un hasard si Mata Hari a été à l'origine de tant de légendes : une femme étrangère qui, en se servant de son corps, soutire des informations pour le compte d'un pays ennemi. La morale populaire a donc raison, il faut se méfier des femmes étrangères qui peuvent être de parfaites espionnes. C'est cette double étrangeté que Denys Cuhe désigne sous le terme d'*altérité redoublée*⁶⁰⁸ : la femme étrangère est deux fois plus étrangère que la femme qui vit dans son pays d'origine. Ainsi rejetée deux fois, elle voit son parcours dans la vie quotidienne singulièrement compliqué. Il est plus difficile de trouver un logement ou un travail. Si l'on ne maîtrise guère la langue, la difficulté s'amplifie. Cependant, cette approche est à nuancer, car, comme nous le verrons plus tard, certaines étrangères peuvent compter sur un réseau d'entraide formé par leurs concitoyens, à la condition d'accepter une norme à la fois sociale et morale⁶⁰⁹.

Être domestique. Comme nous l'avons vu précédemment, être domestique est une condition ambiguë. La domestique est là pour répondre aux attentes de ses employeurs. Mais, et cela les employeurs doivent parfois amèrement le regretter, la domestique est aussi là pour voir éclater les disputes, découvrir les secrets de famille et regarder par le trou de la serrure⁶¹⁰. La domestique est un membre étranger à la famille qui, pourtant, a accès à tous les petits secrets de cette dernière. En ce sens, elle est regardée avec la même méfiance que suscite un étranger.

⁶⁰⁸ TRISTAN FLORA, *De la nécessité de faire bon accueil...*, commentaires de Denys Cuhe, p. 15.

⁶⁰⁹ Cf. chapitre 6.

⁶¹⁰ MARTIN-FUGIER Anne, *La place des bonnes...*, p. 199.

Ainsi, en reprenant pour modèle l'expression *d'altérité redoublée*, nous pourrions parler alors *d'une triple altérité*. De par son sexe, sa qualité d'étrangère et sa profession, la Suissesse domestique (mais aussi toutes les femmes étrangères exerçant la même profession) peut provoquer de la méfiance et de la suspicion lors de son entrée dans une nouvelle place. Cette impression ne se manifeste pas continuellement car, à force de bonne volonté et de soumission, la jeune fille parvient à apaiser les appréhensions de ses employeurs. Mais qu'un soupçon de vol ou de paresse affleure et toute la méfiance oubliée jusque-là resurgit.

C'est des silences de l'Histoire qu'il faut exhumer le travail des migrantes à Paris. Là encore, la double obstruction se fait sentir : la difficulté, d'abord, de saisir l'ampleur du travail féminin, tant est développé un réseau d'occupation informel ; la complexité, ensuite, à retracer les parcours de migrantes.

Le travail des femmes fait l'objet de beaucoup d'attention en cette fin du XIX^e siècle : il est dénombré et des lois sont votées pour réglementer certaines professions. Mais dans l'ensemble, l'opinion commune selon laquelle le travail féminin n'est qu'un revenu d'appoint empêche les observateurs de l'époque de prendre réellement conscience de la complexité du phénomène. Les professions féminines sont marquées par la sous-évaluation des effectifs et par le manque de formation des employées, le travail des femmes au foyer ou des épouses dans les entreprises familiales n'étant pas pris en compte. Certaines colonies migratoires possèdent leur propre réseau et il devient encore plus difficile de mettre au jour le travail des immigrées et leur insertion dans la ville, dès lors que c'est souvent par le travail que les premiers contacts se nouent. La vie de quartier avec ses lieux de sociabilité féminine, le lavoir, le marché, la cage d'escalier peut également permettre à ces migrantes d'appréhender leur nouvel espace, sachant que pour certaines nationalités, comme les Italiens, la solidarité entre compatriotes demeure primordiale. Pourtant, nombre de ces femmes se retrouvent dans la domesticité, dépendant pour leur succès de leurs qualités personnelles, mais aussi de la réputation de leur région ou de leur pays d'origine. Il ne suffit pas que sa conduite individuelle corresponde à ce que la société attend, la conduite du reste de la colonie doit être également estimable.

S'établit ainsi une hiérarchie dans le domaine du service pour ces migrantes, qu'elles soient issues de la province ou de l'étranger. Cette réputation se construit sur un sentiment lié au contexte international ou pénètre dans les représentations populaires par le biais de la littérature. Dans ces conditions, les groupes les plus aisés à étudier sont ceux qui ont été le plus dénigrés et ont suscité une abondante production littéraire ou historiographique – les Belges, les Allemandes ou les Bretonnes, par exemple.

Las ! les gouvernantes britanniques et les Suissesses, bonnes à tout faire, échappent à cette stigmatisation et il en résulte une difficulté supplémentaire pour l'étude de nos Helvètes. Ce sont finalement la tragédie, la pauvreté et la misère qui pourront, on va le voir, nous remettre sur leurs traces.

CHAPITRE 6

CONTRÔLER ET RÉGULER : LA COLONIE SUISSE DE PARIS

Outre une migration féminine importante, la colonie helvétique se distingue par une organisation interne extrêmement développée, regroupant de nombreuses associations à but commercial ou de loisir. À la tête de cette communauté se trouve «le Ministre», autre nom de l'ambassadeur suisse en France, entouré des élites nationales résidant à Paris. Comprendre l'ensemble de cette structure implique la mobilisation de nombreuses sources secondaires : correspondances entre les différents membres de la colonie (mais aussi avec les autorités du pays de départ), comptes rendus associatifs et articles de journaux. Apparaît alors un tableau des Suisses à Paris marqué par une forte solidarité, l'importance des liens avec le pays de départ, la volonté de perpétuer les traditions helvétiques et enfin la mise en place d'une structure sociale qui rappelle le système des communautés suisses, avec une bourgeoisie – prise ici au sens politique du terme et non sociale – réglant l'attitude du groupe tout entier. L'analyse du fonctionnement de la communauté helvétique prolonge la réflexion menée sur la notion de réputation, conduisant à chercher comment celle-ci est construite et contrôlée et à identifier les moyens mis en œuvre pour aboutir au résultat espéré. Les apports d'autres sciences sociales, comme la psychologie sociale, vont permettre de mieux cerner les ressorts de cette colonie étrangère à Paris.

6.1. UNE COMMUNAUTÉ TRÈS ENCADRÉE

Les dénombrements ont montré l'importance numérique des Suisses à Paris. Ce résultat est corroboré par les sources helvétiques indiquant que de nombreuses associations existent au sein de cette communauté. Celles-ci sont l'indice d'une forte

cohérence nationale, mais également d'un taux d'encadrement élevé des migrants par les élites. Il s'agit donc de saisir ici le rapport existant entre la construction d'une colonie étrangère, le contrôle des plus démunis et la préservation d'une réputation à l'échelle du groupe.

6.1.1. Les Suisses de Paris: profil d'une colonie

Là encore, les sources officielles nous manquent pour dresser un profil précis des Suisses vivant à Paris, même si les dénombrements et les quelques archives associatives, composées de comptes rendus et de procès-verbaux, fournissent quelques pistes qu'un travail ultérieur permettra de compléter.

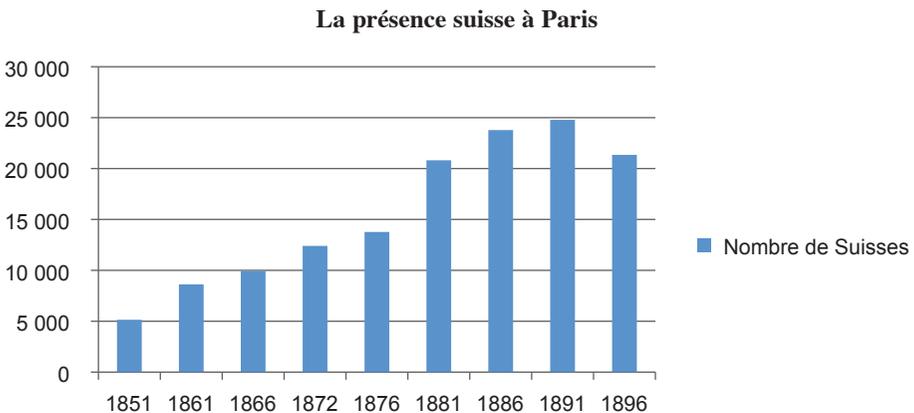


Fig. 51 – Les Suisses à Paris de 1851 à 1896⁶¹¹.

Depuis 1851, la présence helvétique dans la capitale française ne fait qu'augmenter, d'abord de manière régulière entre 1851 et 1876, puis avec une accélération à partir de 1881. S'ensuit une augmentation constante jusqu'en 1896, année où la colonie suisse est la plus nombreuse. Les effectifs chutent en 1896, revenant au nombre de 1886. Cette diminution brutale s'explique par un contexte économique tendu et une multiplication des départs vers les pays européens mais également vers l'outre-mer⁶¹². La localisation des Suisses et les professions exercées par eux ayant déjà fait l'objet d'une étude détaillée aux chapitres 4 et 5, rappelons simplement que les Suisses sont présents surtout dans les quartiers du centre de Paris, plutôt rive droite, et qu'ils sont nombreux à travailler dans le commerce (la banque, la comptabilité), l'artisanat ou encore dans le secteur hôtelier et la domesticité.

⁶¹¹ *Résultats statistiques du dénombrement de Paris et du département de la Seine*, 1881, 1886, 1891, 1891, Les chiffres pour les années de 1851 à 1876 sont donnés dans le dénombrement de 1886, p. XXXIII, Fp11, INSEE.

⁶¹² ARLETTAZ Gérard, «Émigration et colonisation suisses en Amérique, 1815-1918», *Studien und Quellen*, n° 5, 1979, p. 29.

Géographie de la colonie suisse. En l'absence de sources directes, c'est par les petites annonces qu'il est possible d'esquisser une carte des espaces de sociabilité helvétique à Paris. Pour cela, ont été relevés dans les journaux de la colonie suisse⁶¹³ tous les lieux mentionnés dans des publicités ou des petites annonces. De la brasserie à la pension, en passant par la société de secours et la chorale, au total 27 adresses ont ainsi été retenues.

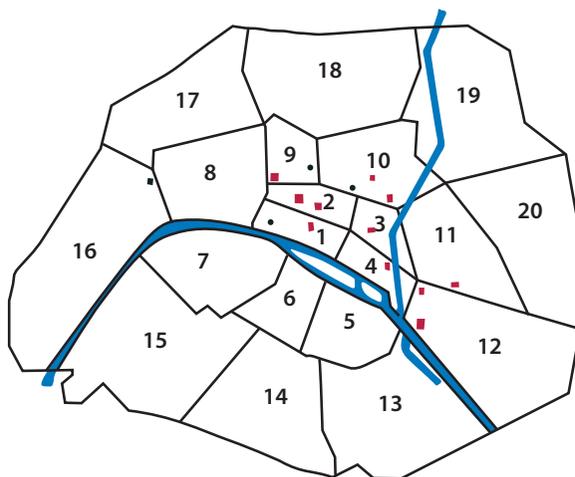


Fig. 52 – Schéma d'implantation des associations et des restaurants suisses à Paris en 1889.

On découvre sur ce schéma une implantation exclusive des activités de la colonie suisse sur la rive droite et dans le centre, information que les cartes issues des recensements avaient déjà mise en évidence. En revanche, ce sont les arrondissements du centre qui sont privilégiés, comme les II^e et III^e arrondissements ou encore le X^e et le XI^e. C'est dans le Paris des affaires et du commerce que sont implantées les associations helvétiques, mais aussi des restaurants comme la *Brasserie helvétique* ou la *Brasserie suisse*, toutes les deux installées dans le X^e arrondissement.

La Chorale suisse de Paris : étude de cas d'une association suisse à Paris. À notre connaissance, aucune source ne donne un tableau précis des Suisses résidant à Paris durant le dernier tiers du XIX^e siècle, qui permettrait de connaître leur profession, leur origine ou la religion qu'ils pratiquent. Une étude de cas s'appuyant sur la liste des membres pour l'année 1903 d'une association de loisir suisse – la Chorale suisse de Paris – permet de pallier en partie cette lacune⁶¹⁴. Même incomplète (il n'y a aucune femme), cette étude a le mérite de présenter un autre visage de la colonie helvétique de Paris et ainsi d'enrichir notre perception de cette communauté. En 1903, cette chorale compte 129 membres y inclus le président d'honneur, M. Lardy, ministre de la Suisse à Paris. Parmi tous les membres payant leur

⁶¹³ Cf. *infra*, p. 230.

⁶¹⁴ *Comptes rendus de la Chorale suisse de Paris*, 1903, CCS.

cotisation, on ne trouve qu'un Tessinois et six Suisses romands (principalement de Neuchâtel, de Vaud et de Genève). L'écrasante majorité est originaire d'un canton alémanique – 121 membres, soit plus de 94,5 %. Les Suisses de langue allemande se retrouvent au sein d'associations, sans pour autant exclure les autres aires linguistiques, même si ces dernières demeurent très largement minoritaires. Cette forte présence dans les associations est corroborée par l'enquête de Käthe Schirmacher: «*Le Suisse allemand, à Paris, est à la fois nombreux et plus isolé que le Suisse français. Il se groupe davantage.*»⁶¹⁵ Une autre association, L'Harmonie suisse de Paris, dans un procès-verbal datant du 25 août 1883, réfléchit au programme d'un concert prévu en novembre de la même année et décide d'interpréter deux chants patriotiques en allemand⁶¹⁶. Ce choix s'explique facilement par le besoin de pratiquer la langue du canton d'origine, problème que ne rencontre guère un Romand. Sur la base d'un échantillon de 128 personnes, établi à partir de la liste des membres de la Chorale suisse de Paris, on constate que ce sont les professions du secteur secondaire qui sont les plus nombreuses, mais ces données ne permettent pas de dégager une spécialisation du travail par origine linguistique.

Comme les demandes de passeport, les différentes sources associatives confirment la présence d'hommes et de femmes provenant en majorité de cantons protestants. Il est pourtant une donnée que les sources utilisées n'abordent jamais, c'est la moyenne d'âge des Suisses vivant à Paris. Il est impossible de savoir s'il s'agit d'une colonie vieillissante ou si elle bénéficie de l'apport de sang neuf durant le dernier tiers du XIX^e siècle.

6.1.2. «Monsieur le Ministre»

C'est par cette locution que débute bien des appels à l'aide émis par des Suissesses en difficulté. L'ambassadeur suisse à Paris concentre entre ses mains un pouvoir à la fois symbolique et bien réel lui permettant d'intervenir dans la vie de la colonie.

Le ministre, pivot des Suisses à Paris. L'étude de la colonie helvétique en tant que groupe intègre les dialectiques du pouvoir, de sa légitimité et de sa répartition. Au sommet de la hiérarchie, l'ambassadeur qui exerce son autorité et son influence sur la communauté helvétique.

Portrait de deux hommes influents. Durant la période étudiée, deux ambassadeurs – ou ministres plénipotentiaires de la légation suisse – se succèdent à Paris: Johann Conrad Kern jusqu'en 1883, date à laquelle il se retire en Suisse, puis Charles E. Lardy jusqu'en 1917⁶¹⁷, ce dernier poursuivant l'œuvre de son prédécesseur grâce à son excellente connaissance des réseaux parisiens. Cette bonne insertion

⁶¹⁵ SCHIRMACHER Käthe, *La spécialisation du travail...*, p. 125-126, D 1644, ISST.

⁶¹⁶ *Procès-verbaux de l'Harmonie suisse de Paris*, Répétition du 24 août 1883, CCS.

⁶¹⁷ *Centenaire de la Société helvétique de bienfaisance de Paris...*, SHB.

locale explique les longs mandats de ces deux hommes, mais leurs points communs ne s'arrêtent pas là. Ces hauts fonctionnaires helvétiques sont tous deux issus de familles bourgeoises protestantes, des notabilités investies dans la politique de leur canton respectif.



Fig. 53 – Johann Konrad Kern et Charles E. Lardy⁶¹⁸.

Christian Kern, le père du futur ambassadeur, est un riche marchand de vin et tonnelier d'origine paysanne, vivant dans le canton de Thurgovie, au bord du lac de Constance. Il siège pendant longtemps au parlement cantonal de Frauenfeld⁶¹⁹. Charles Lardy, originaire de Neuchâtel, est, quant à lui, le fils de Charles-Louis, député au Grand Conseil neuchâtelois, et sera, plus tard, avocat comme lui⁶²⁰. Johann Kern épouse Aline Freyet, la fille du ministre des Finances de Thurgovie⁶²¹, alors que Charles Lardy se marie avec la fille d'un riche banquier français⁶²². Kern devient ambassadeur à Paris en 1857 et est le premier à porter le titre de ministre plénipotentiaire, à la différence de son prédécesseur qui n'était que chargé d'affaires⁶²³. Charles Lardy lui succède en 1883, sans que sa nomination marque une rupture. Bien au contraire, les deux hommes manifestent la même aisance à intégrer les nombreux réseaux commerciaux et politiques suisses et parisiens. Sur ce point, Johann Kern se distingue, puisqu'il est un des intimes de Napoléon III qu'il a connu lors du séjour de ce dernier dans le canton de Thurgovie⁶²⁴.

La neutralité de la Confédération helvétique étant acquise dès 1815, l'ambassadeur suisse a surtout pour tâche de représenter son pays dans diverses actions

⁶¹⁸ *Historique du Cercle commercial suisse de Paris, 1881-1931*, 1931, CCS.

⁶¹⁹ TSCHARNER Bénédict de, *Johann Konrad Kern, Homme d'État et diplomate*, Pregny & Genève : Éditions de Penthes, 2005, p. 13.

⁶²⁰ PERRENOUD Marc, «Lardy Charles», in *Dictionnaire historique suisse en ligne*, www.hls-dhs-dss.ch/textes/f/F14863.php.

⁶²¹ TSCHARNER Bénédict de, *Johann Konrad Kern...*, p. 16.

⁶²² PERRENOUD Marc, «Lardy Charles»...

⁶²³ TSCHARNER Bénédict de, *Johann Konrad Kern...*, p. 45.

⁶²⁴ TSCHARNER Bénédict de, *Johann Konrad Kern...*, p. 21.

financières ou commerciales. Ainsi, Charles Lardy est chargé de négocier les traités de commerce avec la France ainsi qu'avec d'autres pays, et représente la Suisse à l'Union monétaire latine inspirée par Napoléon III et mise en place à partir de 1865⁶²⁵. Ces deux ministres ont à cœur de protéger et de développer les intérêts helvétiques dans la capitale française. Cette politique ne se cantonne pas à la simple promotion des entreprises du pays de départ, puisque le ministre apporte également un soutien à ses concitoyens les plus humbles. Cependant, ces domaines, a priori fort différents, ne sont que deux aspects d'un même programme cherchant à faire (re)connaître les qualités helvétiques. Le rôle de l'ambassadeur est donc de promouvoir ses concitoyens, d'être le représentant d'une qualité *swiss made*, même si le terme paraît anachronique.

Des prérogatives multiples. Située, au début de la période, au 3 rue Blanche, dans le IX^e alors au cœur de l'espace fréquenté par les Suisses⁶²⁶, la légation va déménager, après 1900, au 15 bis rue de Marignan, dans le très chic VIII^e arrondissement. Sa principale tâche consiste à centraliser tous les problèmes et toutes les questions provenant des autres légations installées à Lyon, à Marseille et dans d'autres villes de France. Elle sert de courroie de transmission entre Berne et les différentes colonies suisses disséminées dans l'Hexagone, reçoit la plupart des actes de chancelleries et en assure la diffusion aux principaux intéressés. La légation prend également en charge certains dossiers de succession, la gestion des actes d'état civil et la direction des nombreuses sociétés ou associations suisses existant alors à Paris⁶²⁷. Mais l'une de ses principales tâches consiste à représenter les intérêts helvétiques en France. La neutralité de la Suisse imposant une certaine retenue en termes de politique étrangère, c'est par le biais de son commerce que la Confédération entend se faire une place dans le concert des nations. La légation a donc pour mission de superviser les accords douaniers et les transactions avec le gouvernement français. En ce sens, elle cumule toutes les tâches imparties à une ambassade sans en avoir le nom. Une de ses occupations quotidiennes réside dans la gestion des milliers de plaintes, de demandes de secours, de demandes de placements, d'interventions auprès des autorités françaises que lui font parvenir les Suisses résidant à Paris. Certains cas, particulièrement abscons, arrivent même de Savoie ou d'autres régions de France. C'est en effet à la légation suisse qu'affluent tous les nécessiteux et autres râleurs et mécontents espérant un soutien du ministre, « le protecteur des Suisses » en France⁶²⁸. Les Confédérés vivant à Paris font appel à lui pour des motifs divers, mais les demandes d'argent sont de loin les plus nombreuses. Celles-ci se divisent en deux catégories : les appels à la charité du ministre et l'obtention de prêts destinés à faire face à des difficultés ponctuelles. Ainsi d'Édouard. D. originaire de Neuchâtel et travaillant à l'Institut photographique de France :

⁶²⁵ L'Union monétaire latine regroupe la France, la Belgique, la Suisse et l'Italie. Il s'agit d'un accord destiné à créer des relations commerciales privilégiées, mais également à aider au maintien de la paix, avec, comme but ultime, la mise en place d'une monnaie universelle. Source : www.latinunion.com.

⁶²⁶ Cf. figure n° 52, p. 217.

⁶²⁷ Archives de l'ambassade suisse de Paris, E220041 Paris, versement n° 1, AFS.

⁶²⁸ Archives de l'ambassade suisse de Paris, E220041 Paris, versement n° 1, carton 157, dossier 8 II, *Secours*, 1881, AFS.

«[...] Pourriez-vous me rendre l'inappréciable service de me prêter la somme de cent francs, que je m'engage ici à rembourser par mensualité de frs 10-, pendant 4 mois et le reste par [mensualités] de frs - 20, vous me permettriez de faire mes achats indispensables [...].»⁶²⁹

Comme preuve de son sérieux, ce solliciteur a joint en annexe «*1 timbre pour la réponse, un livret militaire, 4 certificats et 1 de bonnes mœurs, 1 acte d'origine*»⁶³⁰. Les demandes de rapatriement sont également abondantes, nous le verrons dans le chapitre suivant. Cependant, la relation qu'entretiennent les concitoyens avec le ministre n'est pas que pécuniaire. En effet, nombreux sont les Helvètes lui demandant conseil, lorsqu'ils sont dans une posture difficile. Les Suissesses, pour des problèmes très intimes, préfèrent faire appel à Madame Lardy, occasion unique pour l'historien d'appréhender le rôle de l'épouse du ministre. C'est la démarche qu'entreprend Justine B., couturière, habitant chez son oncle tout en lui dissimulant l'existence de sa fille naturelle alors placée en nourrice⁶³¹. La réponse lui vient de M. Lardy qui lui conseille de tout avouer à son parent. D'autres lettres sont envoyées à Madame Lardy, mais, dans tous les cas rencontrés, celle-ci reste muette et laisse à son époux le soin de répondre. D'autres font appel au ministre dans l'espoir d'être placés :

«*Docteur es lettres de Berlin résidant depuis quelques temps à Paris, je désirerais faire des lectures à haute voix aux personnes distinguées ou être employé en qualité.*»⁶³²

Certaines lettres demandent enfin à la légation d'interférer auprès des autorités françaises. Par exemple Jules L. né à Genève :

«[...] *ma femme a été victime de guettapens ella eté reconnus par le docteur quel avait les 2 doigt casser et plusieurs contusions de l'abdomen elle est enceinte de trois mois. Le coupable dit quil set tromper de sorte que jai porter plainte au parquet de police et lon ma repondu quil fallait déposer 20 frs pour que lhuissier fasse les assignations jai demander un délais de 20 jours pour payer lon ma dit que sa ne se faisait pas. Monsieur le Consulat je ne sait pas si lon doit assassiner les nationaux suisse résidant a Paris et que fautes dargent lon abandonne une cause tel que celle-là. [...] Je me recommande a vous Monsieur le Consul a seul fin de faire punir un mauvais sujet qui jen suis sur n'en est pas a son premier coup d'essai [...].*»⁶³³

De ces quelques exemples, il ressort que les attributions du ministre sont nombreuses : représentant de la Confédération et plus spécifiquement de sa politique

⁶²⁹ Archives de l'ambassade suisse de Paris, E220041 Paris, versement n° 1, carton 1219, dossier 6 VI, *Secours*, 1913, AFS.

⁶³⁰ Archives de l'ambassade suisse de Paris, E220041 Paris, versement n° 1, carton 1219, dossier 6 VI, *Secours*, 1913, AFS.

⁶³¹ Archives de l'ambassade suisse de Paris, E220041 Paris, versement n° 1, carton 225, dossier 6 II, *Secours*, 1880, AFS.

⁶³² Archives de l'ambassade suisse de Paris, E220041 Paris, versement n° 1, carton 156, dossier 6 IV, *Secours*, 1882, AFS.

⁶³³ Archives de l'ambassade suisse de Paris, E220041 Paris, versement n° 1, carton 156, dossier 6 III, *Secours*, 1889.

commerciale, gestionnaire d'affaires familiales et enfin, la plus importante, conseiller. Ce dernier rôle conduit à s'interroger sur le type de pouvoir exercé par l'ambassadeur sur ses concitoyens.

L'étude des groupes restreints, analysée avec minutie par la psychologie sociale, postule que c'est le groupe lui-même qui délègue le pouvoir à celui de ses membres qui lui paraît le plus qualifié⁶³⁴, même si certaines attributions renvoient davantage au pouvoir des groupes naturels. Ainsi, le conseil donné sur un ton paternaliste indique qu'une partie du pouvoir détenu par le ministre renvoie à celui représenté par le *pater familias*, à la *gens*, une famille élargie à ses membres ou clients (le clan). La fonction et le rôle impartis à l'ambassadeur sont un indice définissant la colonie suisse comme un groupe à commandement autocratique dans lequel le chef concentre le plus grand nombre de « choix » et de « rejets »⁶³⁵, mais où se tissent aussi, entre la figure de l'autorité et le reste du groupe, des relations affectives. La place du chef induit le type de structure à laquelle appartient la colonie helvétique. Cette dernière est dite « en étoile », puisque l'essentiel des initiatives (représentation, mise en réseaux, promotion de la colonie, aide) sont conduites par le chef, alors même que dans un style d'autorité de type démocratique, le réseau prime⁶³⁶. Selon J.A.C. Brown, trois types d'autocraties peuvent être différenciés : l'autocratie stricte et sévère ne déléguant pas son autorité, l'autocratie laxiste et enfin l'autocratie bienveillante qui agit pour le bien des membres de son groupe, tout en attendant d'eux des manifestations de reconnaissance⁶³⁷. Les réponses apportées par le ministre aux solliciteurs placent ce dernier à la frontière entre les premiers et derniers types, entre le chef bienveillant et le chef sévère. En effet, l'ensemble des lettres étudiées présente un ton parfois cassant, des commentaires abrupts, comme cette description de Marie-Louise R., 23 ans : « *Petite assez grosse* »⁶³⁸, mais également la volonté de montrer beaucoup de distance. L'étude des relations entre le ministre et ses concitoyens, à l'aune de la psychologie sociale, permet de dégager les mécanismes structurels de la colonie, de qualifier les relations entre les différents membres de la communauté et d'envisager la colonie migratoire non pas en termes d'agrégat d'individualités, mais comme un groupe structuré, avec corollaire la distinction des nationalités présentes à Paris.

Une structure de type vertical. Si le ministre est à la tête de la colonie, il possède des réseaux intermédiaires lui permettant d'obtenir des informations sur ses concitoyens de manière rapide et efficace. Dans ce but, il travaille en étroite collaboration avec une association existant encore aujourd'hui, la Société helvétique de bienfaisance (SHB). Cette organisation fait l'objet d'un commentaire présenté plus loin, mais il s'agit en l'occurrence de mettre en évidence les liens étroits entretenus par cette société avec la légation.

⁶³⁴ ANZIEU Didier, MARTIN Jacques-Yves, *La dynamique des groupes restreints...*, p. 169.

⁶³⁵ ANZIEU Didier, MARTIN Jacques-Yves, *La dynamique des groupes restreints...*, p. 225.

⁶³⁶ ANZIEU Didier, MARTIN Jacques-Yves, *La dynamique des groupes restreints...*, p. 227.

⁶³⁷ ANZIEU Didier, MARTIN Jacques-Yves, *La dynamique des groupes restreints...*, p. 241.

⁶³⁸ Archives de l'ambassade suisse de Paris, E220041 Paris, versement n° 1, carton 219, Dossier 7 IV, *Arrestations*, 1888, AFS.

Durant toute la période étudiée, une intense correspondance est échangée entre M. Lardy et M. Guignard, son principal interlocuteur à la SHB. Le plus souvent, ces relations épistolaires débutent par une demande de renseignements formulée par la légation suisse au sujet de certains concitoyens. M. Guignard répond en fournissant toutes les informations possibles dans des rapports souvent très détaillés et très précis :

«Nous assistons depuis un an la V^{ve} G. qui fait l'objet de votre honorée lettre d'hier, et que j'ai visité en Fev. 1885. Voici ce que je puis vous en dire : G. Louise, Jeannette, Femme divorcée puis V^{ve} de Frédéric d'Apples. Vaud. Elle est de Froideville le Jorat, née B. en 1839, avait déjà un enfant illégitime Lina B. encore vivante au pays, lorsqu'elle se maria avec G. décédé en 1863, et dont elle se divorça trois mois après le mariage. Elle arriva à Paris en 1862, chez un oncle, J.B. cordonnier. Un an ou deux après, elle se mit avec un né Vendrillon, cordonnier, né à Cherbourg avec qui elle a vécu 19 ans et dont elle a un enfant : Gustave Louis B., né à Paris dans le 6^e arrondissement le 4 avril 1872. Elle a été longtemps concierge avec Vendrillon, mais celui-ci l'a quittée il y a trois ans. La santé est en effet fort mauvaise [...].»⁶³⁹

Les renseignements fournis démontrent une connaissance intime et minutieuse de la colonie, ainsi qu'une habitude de l'enquête, l'auteur du rapport étant à même d'informer le ministre sur la personne et ses relations familiales. Il existe au moins une centaine de rapports, parfois longs, souvent de quelques lignes seulement, comme ces quelques mots de M. Guignard adressés au ministre à propos de Thérèse C. : *«peu intelligente et très entêtée»*.⁶⁴⁰ La SHB conseille et oriente la légation suisse dans ses choix en fonction des sollicitations qui lui parviennent. Dans d'autres cas, la SHB rend compte de son activité au ministre :

«Concernant le nommé E. L. 10 rue Marceau à Paris dont m'entretient votre lettre du 5 mars dernier, j'ai l'honneur de vous informer que je l'ai fait passer au Comité [illisible] où il a reçu un secours de 30 frs. [...] Tous les deux font bonne impression [...].»⁶⁴¹

Mais la légation est également en contact avec d'autres associations, comme le Home suisse, que nous présenterons plus loin, ou avec des acteurs institutionnels français, comme les asiles maternels ou les différents asiles de nuit de Paris qui accueillent les vagabonds helvétiques.

La préfecture de police de Paris est un autre interlocuteur privilégié de la légation. Lorsqu'elle met au dépôt un homme ou une femme se réclamant de la nationalité suisse, elle envoie une fiche signalétique à la légation qui mène alors son enquête. Si la culpabilité se révèle fondée, après que la peine a été purgée ou l'amende payée, la légation propose souvent le rapatriement aux personnes concernées et met à jour des listes précises répertoriant ses concitoyens, avec leur nom, leur prénom, l'âge,

⁶³⁹ Archives de l'ambassade suisse de Paris, E220041 Paris, versement n° 1, carton 203, dossier 6 I, *Secours*, 1889, AFS.

⁶⁴⁰ Archives de l'ambassade suisse de Paris, E220041 Paris, versement n° 1, carton 211, dossier 6 III, *Secours*, 1887, AFS.

⁶⁴¹ Archives de l'ambassade suisse de Paris, E220041 Paris, versement n° 1, carton 1219, Dossier 6 III, *Secours*, 1913, AFS.

la profession, l'origine et la cause de l'arrestation⁶⁴². Autour du ministre se construit une structure en étoile où toutes les informations convergent vers la figure d'autorité de la colonie. Cependant, les différents rameaux ne sont pas qu'internes au groupe, puisque les relations entretenues avec divers interlocuteurs institutionnels français indiquent le souhait du ministre de connaître mais aussi d'encadrer ses concitoyens les plus fragiles.

La colonie suisse reproduit, on le voit, le schéma social du pays de départ, où les notables de la communauté villageoise ou urbaine prennent part à la vie des plus humbles. Considérons à présent l'attitude des élites de la colonie suisse, ainsi que leur implication dans la construction et l'entretien d'une réputation flatteuse des migrantes helvétiques.

6.1.3. Une colonie, actrice de sa réputation

En tant qu'étrangers à la ville, les Suisses ont été confrontés au poids du regard de l'Autre. Mais à l'inverse des malheureux Limousins évoqués par Alain Corbin, ils n'ont pas été écrasés par le regard extérieur et ont cherché à produire une image⁶⁴³.

Les Suisses de Paris, une communauté aux mécanismes internes complexes. Travailler sur la structure d'un groupe impose de s'interroger sur le sens du terme «communauté». L'utilisation de travaux stimulants, menés par la psychologie sociale⁶⁴⁴ sur cette notion, permet de renouveler l'approche des colonies étrangères. Les critères définissant le groupe restreint en psychologie sociale s'appliquent-ils à la colonie suisse de Paris ?

Selon Jean Maisonneuve, le premier élément permettant de distinguer le groupe de la masse est l'apparition d'une norme collective à l'intérieur de celui-ci⁶⁴⁵. Les Suisses de Paris peuvent être définis en tant que groupe, car ils ont intériorisé des normes et des valeurs communes, notamment par le biais des associations, espaces d'intégration des conventions sociales. L'implication des élites dans le devenir de la colonie helvétique permet de préciser cette définition du groupe. Pour qu'il y ait solidarité au sein d'un groupe, il faut qu'une norme collective soit adoptée et, surtout, que des valeurs communes cimentent ce groupe. Or, les chapitres précédents ont montré que le profil des Suissesses venant à Paris est hétérogène et que ni la langue ni le canton d'origine ni, encore moins, la religion ne peuvent être considérés comme des critères excluants. Mais, s'il est bien un point commun à tous les émigrants helvétiques, c'est la place fondamentale de la communauté d'origine

⁶⁴² Archives de l'ambassade suisse de Paris, E220041 Paris, versement n° 1, carton 156, Dossier VII, *Arrestations*, 1882, AFS.

⁶⁴³ CORBIN Alain, HEURÉ Gilles, *Historien du sensible...*, p. 25.

⁶⁴⁴ ANZIEU Didier, MARTIN Jacques-Yves, *La dynamique des groupes restreints*, Paris : PUF, coll. Quadrige, 2007, p. 28.

⁶⁴⁵ MAISONNEUVE Jean, *La psychologie sociale...*, p. 57.

dans le subconscient collectif. Le caractère vicinaire (rapport de voisinage) de la communauté étant indéniable, il faut penser cette dernière comme une fusion de deux entités, avec un degré d'organisation interne élevé, ne concernant qu'un petit nombre de personnes, mais fonctionnant sur un temps long avec une conscience du but (ici la pérennité symbolique de la communauté, incarnée par sa réputation), et des normes qui s'appliquent grâce à une pression sociale notable. La maternité sociale, analysée dans la première partie de cet ouvrage, est un exemple de ces relations où chacun a une perception individualisée de l'autre⁶⁴⁶. Ce groupe est marqué par des relations affectives fortes, par un intense sentiment d'interdépendance des membres et par une valeur prégnante, la solidarité assurant la conservation du groupe. C'est ce schéma d'une communauté protectrice et englobante qu'intériorise une partie de la colonie helvétique. Certains y adhèrent (ceux que l'on retrouve par l'intermédiaire des lettres envoyées à l'ambassadeur); d'autres, au contraire, rejettent complètement le modèle (et ne laissent alors aucune trace). Une remarque de Käthe Schirmacher conforte cette idée :

*«Au point de vue national, la colonie suisse est tout à fait intéressante et instructive : la Suisse est un État très uni, les Suisses sont une nation à part [...]. Ils ont le sentiment très vif de la patrie et se sentent bien suisses.»*⁶⁴⁷

Cet extrait corrobore l'idée d'une spécificité de la colonie suisse due à sa structure même : cette dernière ne s'envisage que comme l'exacte réplique de la communauté du pays de départ. Ce fonctionnement est un élément distinctif de l'immigration suisse par rapport aux autres nationalités. Ainsi, bien que plus nombreux, les Italiens ne connaissent pas cette organisation interne puissante et leurs sociétés de secours mutuel et leurs associations sont peu nombreuses entre 1870 et 1914⁶⁴⁸. Cette différence notable s'explique par l'importance de l'esprit de clocher chez les Italiens et la difficulté pour des associations nationales de représenter les différents espaces géographiques concernés par la migration. L'exemple belge est également révélateur de l'exception helvétique. Bien que première présence étrangère à Paris durant des décennies, la colonie ne développe que très tardivement un réseau associatif organisé. Ce n'est qu'en 1888 que l'Union belge, Société royale de secours mutuels et de bienfaisance, est fondée. Dix ans plus tard, son président, Émile Robert, explique ce retard :

*«Ils eurent à vaincre certaines préventions, à secouer l'indifférence de nos compatriotes, et ce n'est que par une persévérance opiniâtre et une propagande active qu'ils réussirent à grouper sous la bannière de la mutualité et de la bienfaisance un noyau de sociétaires dévoués.»*⁶⁴⁹

⁶⁴⁶ ANZIEU Didier, MARTIN Jacques-Yves, *La dynamique...*, p. 36.

⁶⁴⁷ SCHIRMACHER Käthe, *La spécialisation du travail...*, p. 121, D 1644, ISST.

⁶⁴⁸ BLANC-CHALÉARD Marie-Claude, *Les Italiens dans l'Est parisien...*, p. 124.

⁶⁴⁹ *L'Union belge, Société royale de secours mutuels et de bienfaisance, compte rendu annuel, 1898, exercice 1897*, p. 6, Z 20 19, BHVP.

La colonie allemande est la seule comparable à la colonie suisse du point de vue associatif, comme le montre l'enquête de Käthe Schirmacher :

«Si, parmi les Belges, la vie des associations est peu développée, elle est considérable parmi les Allemands. À côté de la société de Bienfaisance, qui fonctionne pour les indigents, il existe, à Paris, une association des institutrices allemandes, quatre associations d'employés de commerce, une chorale, un certain nombre de groupements professionnels d'ouvriers allemands, une société sociale-démocrate.»⁶⁵⁰

Alors que la densité associative allemande est tout aussi importante que celle de la colonie suisse, la différence notable tient à l'existence de clubs politiques dans la communauté allemande. Certes, les sources ne font mention d'aucune association politique helvétique, mais cela ne signifie pas que la chose politique soit absente des préoccupations des migrants. Bien au contraire, le plus souvent, en Suisse, les chorales ou autres fanfares sont marquées politiquement, ce qui explique l'existence de deux voire trois chorales au sein d'une même communauté. Si la présence associative allemande est une réalité, il reste difficile de connaître son poids dans la colonie allemande.

Le sentiment d'appartenance est l'un des critères permettant de définir la colonie helvétique à Paris comme un groupe restreint. Or, pour qu'il y ait groupe restreint ou groupe secondaire, il faut que le groupe ait un objectif partagé.

Stéréotypes, préjugés et réputation. La réputation peut se définir, a priori, comme la manière dont quelqu'un ou quelque chose est considéré. Pour que cette personne ou cet objet soit qualifié, apprécié, le regard d'un tiers est nécessaire ; c'est lui qui construit la réputation, alors même qu'il est, lui aussi, le fruit d'un contexte bien défini, lui ôtant de fait la possibilité de se réclamer de toute objectivité.

Les relations intergroupes sont marquées, selon Durkheim, par «des représentations collectives», et la réputation en est l'illustration, puisqu'elle est avant tout histoire de points de vue, par essence subjectifs. Or cette question de la réputation, du regard de l'Autre sur l'étranger, l'immigré, est absolument fondamentale. L'historiographie a toujours été attentive à cette problématique, mais sans jamais étudier la maîtrise (ou non) de cette donnée par les migrants eux-mêmes. Bien souvent, l'étranger n'est observé que par celui qui est déjà installé, les sources ne gardant en mémoire que des rixes et des conflits entre travailleurs étrangers et autochtones⁶⁵¹. Les historiens ont davantage étudié des colonies qui ont été sujettes à diverses formes d'hostilité, comme ce fut le cas pour les Italiens ou les Algériens.

Il faut distinguer, en l'occurrence, deux notions présentes en histoire de l'immigration, et dont la psychologie sociale propose les définitions suivantes : les «stéréotypes» qui peuvent être définis comme un schéma «associé à certaines catégories de personnes ou d'objets, cristallisé autour du mot qui les désigne

⁶⁵⁰ SCHIRMACHER Käthe, *La spécialisation du travail...*, p. 86, D 1644, ISST.

⁶⁵¹ NOIRIEL Gérard, *Immigration, antisémitisme et racisme en France (xix^e-xx^e siècle), Discours publics, humiliations privées*, Paris : Fayard, 2007, p. 39.

*et intervenant automatiquement dans la représentation et la caractérisation des spécimens de ces catégories; c'est ainsi qu'il existe des stéréotypes nationaux, ethniques, socioprofessionnels etc.»*⁶⁵² Tandis que les «préjugés» sont un élément préexistant dans l'opinion publique, avant qu'un groupe ne le transforme en stéréotype.

La représentation de l'Autre est fondée sur une expérience vécue qui sert de référence pour le reste du groupe. C'est sur ce soubassement de stéréotypes que se construit la réputation des nationalités. Or, s'il est indéniable que les migrants se regroupent souvent en colonie et se représentent comme un groupe soudé, il paraît peu probable qu'ils aient cherché à agir sur le regard que l'autochtone porte sur eux. De ce point de vue, le cas de la colonie helvétique de Paris est original, puisqu'au sentiment aigu de former une communauté à part entière – structurée par des associations diverses et des organes de presse – vient s'ajouter à la fois une conscience du regard que la société d'accueil porte sur elle et, surtout, une volonté d'agir sur ce regard, d'être acteur de la réputation de la colonie tout entière. Cette préoccupation se traduit par une activité intense des élites, le ministre en première ligne, dans le repérage et l'encadrement des sujets les plus fragiles. Quelle est au juste cette réputation? Une étude lexicale de l'ouvrage de Käthe Schirmacher offre un premier aperçu. Suisses et Suissesses y sont qualifiés d'«*organisateurs, administrateurs, consciencieux, patients, tenaces*», «*polis*», «*professionnelles de la propreté, endurantes*»⁶⁵³. Les adjectifs sont élogieux, ce qui renforce cette idée de bonne réputation forgée dès le XVIII^e siècle. Le Suisse est le bon immigré par excellence, car, outre ses qualités de travailleur, il se distingue d'abord par sa qualité à se fondre dans l'espace d'accueil. D'ailleurs, l'enquêtrice allemande le remarque: «*C'est un résultat admirable et un véritable tour de force d'assimilation.*»⁶⁵⁴ Ainsi, cette bonne réputation, projet commun de la colonie helvétique, s'appuie sur des qualités professionnelles et une capacité d'assimilation reconnue, représentant la somme des qualités individuelles, mais au prix d'une surveillance accrue des élites depuis le pays de départ.

Un réseau d'informateurs important. C'est au moyen d'une lettre du préfet de Porrentruy, datée du 4 janvier 1888 et ayant pour sujet une migrante partie à Paris, que peut se mener l'étude des différents acteurs tenant un rôle fondamental dans la vie de ces jeunes femmes.

«À la Direction de la Police de Berne

Monsieur le Directeur

Je me vois dans le cas de recourir à votre bienveillante intervention afin d'obtenir, par la voie diplomatique, l'indication du domicile actuel de la nommée Virginie P., originaire de Miécourt, fille de Marcel et de Marguerite, née B., née le 9 janvier 1859, qui doit habiter Paris depuis quelques années. Cette fille a laissé à Miécourt un enfant d'environ 9 ans à

⁶⁵² MAISONNEUVE Jean, *La psychologie sociale...*, p. 108.

⁶⁵³ SCHIRMACHER Käthe, *La spécialisation du travail...*, p. 106, 110, 113, D1644, ISST.

⁶⁵⁴ SCHIRMACHER Käthe, *La spécialisation du travail...*, p. 121.

la charge de la commune. Celle-ci se trouvant très obérée refuse de continuer à payer la pension de cet enfant et est sur le point de dénoncer la mère pour abandon de famille. N'y aurait-il pas possibilité de découvrir l'adresse de cette fille et de la sommer d'envoyer au Maire de Miécourt la somme nécessaire à l'entretien de son enfant ; puis de lui faire savoir qu'en cas de refus, la commune la dénoncera au juge et cessera toute subvention de l'enfant.

Ce serait un moyen de faire rentrer cette mauvaise mère dans le devoir et de soulager une commune dont les ressources sont épuisées.

J'ose donc vous prier de vouloir bien tenter des démarches dans le sens indiqué et, dans l'espoir de quelques succès, je vous présente, Monsieur le directeur, l'assurance de mon dévouement.

Le Préfet,

Alex. Favrot. »⁶⁵⁵

Au total, quatre structures contrôlent les migrantes à la fois depuis le pays de départ et depuis le pays d'arrivée. En remontant la chaîne migratoire, on trouve en premier lieu la légation suisse de Paris et son ministre désignés par l'expression « par la voie diplomatique ». Cette légation est en contact avec la Direction de la police de Berne qui est en charge de distribuer les informations aux préfets cantonaux. Enfin, dernier maillon, la commune qui possède des informations sur l'amont de la migration, sur l'état civil de la migrante, mais aussi sur sa vie privée. Seule une infime partie de la correspondance échangée entre le préfet de Porrentruy (ville du Jura) et la Direction de la police est conservée, mais elle rend bien compte des relations épistolaires soutenues entre les différentes autorités. Le préfet joue un rôle central dans cette organisation puisqu'il est l'intermédiaire entre la commune et les instances fédérales. L'extrait suivant est daté d'août 1884 :

« À la Direction de Police, Berne

Monsieur le Directeur,

Je suis enfin à même de vous fournir les renseignements demandés par le Conseil fédéral en date du 21 juin, sur l'origine de l'enfant Gustave L. et de sa mère Julia L. de Cornol. Cette fille ou femme est bien de Cornol où elle est née le 7 janvier 1859, elle est fille de Ursanne et de Louise née B., décédés tous deux. Le maire de Cornol m'informe qu'il a parlé à cette fille, qui était récemment au pays, et qu'elle a paru extrêmement surprise et offensée qu'on lui attribuât un enfant illégitime. Elle nie avoir eu un enfant en 1880 et prétend que c'est un tour qu'on veut lui jouer ; elle se dit mariée à Paris, avoir eu un enfant de son mari et l'avoir encore avec elle, mais elle n'a fourni ni son acte de mariage, ni l'acte de naissance de l'enfant et elle est repartie pour Paris assez subitement sans laisser d'adresse. »⁶⁵⁶

⁶⁵⁵ *Registres de copies de lettres*, Correspondance sortante des préfets du district de Porrentruy, n° 282-283, vol. 10, 1888, ACRJ.

⁶⁵⁶ *Registres de copies de lettres*, Correspondance sortante des préfets du district de Porrentruy, n° 282-283, vol. 10, 1884, ACRJ.

On retrouve ici une migrante, rencontrée au début de notre enquête, Julia L. de Cornol. Son cas permet de mettre en avant le travail de recherche effectué par le préfet, dont la réussite dépend étroitement des renseignements fournis par la commune. Parfois même le préfet et la légation correspondent directement afin de régler des affaires familiales :

«À la Légation Suisse

À Paris

Monsieur le Ministre

Le 9 de ce mois est décédé à l'Hôpital Lariboisière à Paris, la nommée Marie Louise Coubon dont, ci-joint, l'Acte de Naissance. Suivant une lettre datée du 12 courant également incluse, un nommé Grandemange, faubourg Saint Martin réclame à Mr le Maire de Cornol, commune de ce district une somme de 5 fr. pour la réexpédition de deux malles ayant appartenu à la personne décédée. Je me permets de vous adresser cette petite somme avec prière de bien vouloir la faire remettre à qui de droit et faire en même temps surveiller le renvoi des malles à l'adresse de Mr. Joseph Coubon à Cornol.

Le Préfet du district de Porrentruy

Alex Favrot. »⁶⁵⁷

Ces exemples montrent combien les liens sont étroits entre le pays de départ et Paris. En effet, bien que la Confédération ait choisi de ne pas intervenir dans la gestion de l'émigration, les services cantonaux, eux, sont en contact régulier avec la légation et les préfetures cantonales. Finalement se développe une structure de contrôle transnationale très efficace et réactive. Ce réseau constitue un moyen de soutien et de contrôle des migrants avec, pour objectif, une connaissance précise des cas posant le plus de difficultés, ou pouvant le devenir, mettant alors à mal la réputation de la colonie tout entière.

Une excellente connaissance des migrants. Ces différents acteurs ont une connaissance parfaite des migrantes demandant une aide à la légation de Paris. Les deux exemples précédents montrent que les autorités de part et d'autre de la frontière ont accès à des informations détaillées qui orientent le choix de l'aide. Ainsi le ministre reçoit un secours attribué par la commune de Juriens à la famille H., recommandée par la SHB. La commune accorde une aide, mais demande à la SHB de veiller :

«[...] à ce que cet argent ne soit pas employé à satisfaire le triste penchant de la femme H. à la boisson car nous comprenons maintenant pourquoi elle nous écrivait sans jamais nous parler de son mari et pourquoi elle tenait tant à recevoir elle-même nos envois [...].»⁶⁵⁸

Ces nombreux détails et, surtout, ces enquêtes menées auprès des communes montrent combien la pression pesant sur les Suisses rencontrant des difficultés est

⁶⁵⁷ *Registres de copies de lettres*, Correspondance sortante des préfets du district de Porrentruy, n° 282-283, vol. 10, 1884, ACRI.

⁶⁵⁸ Archives de l'ambassade suisse de Paris, E220041 Paris, versement n° 1, carton 156, Dossier 6-I, *Secours divers*, 1882, AFS.

forte. La dichotomie classique – pays de départ/migrant – est ici remplacée par l’alliance transnationale des élites suisses. Qu’importe l’espace dans lequel évolue la migrante (et le migrant), celle-ci doit toujours répondre aux critères de la Suisse et de la commune, notamment sur le plan moral. En effet, les femmes rencontrées sont regardées comme des mauvaises mères, des menteuses, sans que leur voix soit même entendue et sur la seule foi de la parole de l’autorité communale. En revanche, il faut le rappeler, si les migrantes sont particulièrement surveillées, elles bénéficient également d’aides spécifiques.

6.2. LE RÔLE DES ASSOCIATIONS

«*La colonie suisse a créé, à Paris, des organisations ou institutions remarquables*»⁶⁵⁹ selon Käthe Schirmacher. Il est donc temps de découvrir ces associations en examinant leurs fonctions et leur rôle dans la colonie helvétique.

6.2.1. Des associations nombreuses et variées

Il est a priori difficile de connaître le quotidien des Suisses à Paris. En effet, aucune source officielle ou privée, telle que des correspondances, ne permet d’appréhender la vie sociale des migrantes. C’est par des moyens détournés que des indices peuvent nous parvenir, comme les journaux de la colonie suisse qui permettent de se faire une première impression.

Les organes de presse de la colonie helvétique. *La Croix fédérale*, domiciliée au 16 rue Rodier dans le XVI^e arrondissement, paraît à partir du dimanche 11 août 1889, vendue à 10 centimes le numéro. À la une du premier numéro figure la profession de foi du nouveau journal :

«En fondant la Croix Fédérale, notre plus grand désir est d’arriver à créer un lien commun entre les membres de notre nombreuse colonie. Nous sommes plus de 37 000 dans le département de la Seine et les départements voisins. Nous voulons que notre journal serve de trait d’union entre tous nos compatriotes résidents en France [...]. Nous voulons être indépendants, servir d’organe aux associations suisses – dont nous serons heureux de recevoir les communications – renseigner nos compatriotes sur les faits qui se passent en Suisse, servir à resserrer les liens d’amitié entre les Suisses résidant en France et ceux de la mère-patrie [...].

Voici d’une manière générale, le résumé de ce que contiendra la Croix Fédérale :

1° un article de fond sur la situation générale de la Suisse, sans acception d’opinion politique ou religieuse ;

2° Un résumé des travaux des Chambres fédérales, des décisions du Conseil fédéral et des arrêts du Tribunal fédéral ;

⁶⁵⁹ SCHIRMACHER Käthe, *La spécialisation du travail...*, p. 125, D 1644, ISST.

3° *Un aperçu de l'activité suisse dans tous les domaines, commercial, industriel, agricole, gymnastique, musical, philanthropique, etc. ; à cet effet il paraîtra régulièrement une lettre de Berne et des correspondances des autres villes importantes de notre patrie, afin que les ressortissantes de nos divers cantons lisent la Croix Fédérale avec un égal plaisir ;*

4° *Une revue de la presse suisse ;*

5° *Une partie littéraire (romans, nouvelles) à laquelle collaboreront exclusivement des écrivains suisses ;*

6° *Des articles d'actualité ;*

7° *Sous la rubrique Impressions parisiennes, nous donnerons dans chaque numéro un article dans lequel un journaliste parisien nous communiquera ses "impressions" de la semaine ;*

8° *Des articles militaires écrits par un spécialiste de talent ; ces articles attireront certainement l'attention de tous les patriotes ;*

9° *Des illustrations (portraits et gravures historiques ou pittoresques) ;*

10° *Une revue mensuelle de la mode parisienne ; notre journal se publiant à Paris, nous avons prié une Suisseuse [dont le pseudonyme est Emma Helvétia !] d'écrire, à notre intention, des articles, sur ce sujet ; ces articles, spécialement dédiés à nos aimables lectrices, envisageront cette mode au point de vue de convenir aux Dames et aux Demoiselles, sous le double rapport pratique et économique.»⁶⁶⁰*

Ce long extrait permet de cerner l'ambitieux programme du nouveau journal qui cherche à toucher le public le plus large possible grâce à des articles répondant aux canons sexués de l'époque : nouvelles politiques et militaires pour les hommes, mode pour la ménagère soucieuse autant d'élégance que d'économie. Les petites annonces, situées à la fin du journal, sont nombreuses et peuvent être originaires de la Suisse ou de la France, indiquant ainsi la présence de correspondants du journal dans le pays de départ. Les relations fortes avec la Confédération sont un des axes les plus importants de ce nouveau quotidien et montrent bien la volonté du gouvernement suisse de maintenir des liens avec les émigrés. Malgré ce programme ambitieux, le journal périclité et disparaît en 1891.

Quelques années plus tard, en 1895, *La Croix de Genève. Organe des colonies suisses en France* est fondé. La ligne rédactionnelle est sensiblement identique, bien que marquée par la crise des années 1890 :

«Si nous présentons aujourd'hui à nos lecteurs le premier numéro mensuel du journal la Croix de Genève, ce n'est qu'après avoir acquis la conviction qu'il pouvait contribuer à poursuivre la réalisation de bien des desiderata, en vue de l'amélioration du sort de beaucoup de nos compatriotes qui composent aujourd'hui la colonie Suisse de Paris et des départements.

Avec les difficultés sans cesse grandissantes de la lutte pour l'existence, soit dans le commerce, soit dans l'industrie, les efforts individuels voient de plus en plus leur puissance de production diminuer. La nécessité s'impose chaque jour de chercher à grouper les énergies, à provoquer une action commune, en un mot, à solidariser les

⁶⁶⁰ *La Croix fédérale*, du 11 août 1889, MICRO D 711 1, BNF.

*intérêts. [...] En somme, nous n'avons qu'un but, servir les intérêts de nos compatriotes, en toutes circonstances, sans nous départir des sentiments qui nous unissent et qui sont notre devise : Science et amitié.»*⁶⁶¹

Les thèmes chers à la colonie helvétique de Paris sont rassemblés : l'entraide, la solidarité, non seulement d'un point de vue social, mais également commercial. Dans les deux cas, il s'agit de servir d'intermédiaire entre les différents acteurs de la colonie suisse : entrepreneurs, associations philanthropiques et migrants. Bien que ne souhaitant représenter aucune tendance politique, les deux feuilles s'intègrent pourtant dans un mouvement libéral, tant au point de vue économique que politique, et sont le résultat de la réunion des élites commerciales de la colonie. Une étude plus poussée de ces journaux, de leurs origines et des réseaux dans lesquels ils s'intègrent reste à faire, mais ils permettent de se faire une idée du Paris des Suisses.

Associations, clubs et cercles : La colonie suisse à Paris dispose en moyenne d'une vingtaine d'associations au rayonnement varié : bienfaisance (SHB ou Société de secours mutuel), culture (Club d'anglais), loisirs (Harmonie suisse de Paris, l'Écho du Grütli, Société chorale suisse). Il existe également un club de gymnastique, un Cercle commercial suisse, dont la mission est de mettre en relation sociétés suisses et françaises, sans oublier les sociétés patriotiques⁶⁶². Se sont ainsi développés à Paris les mêmes réseaux d'associations que ceux existant en Suisse. Leurs membres se distribuent au gré de leurs opinions politiques, de leurs langues ou de leurs confessions. Cette répartition explique l'existence d'au moins cinq chorales différentes. Le paradoxe est remarquable : les Suisses de Paris se retrouvent volontiers entre eux, tout en conservant les mêmes critères de répartition. Ces associations multiplient les activités : sorties à la campagne ou au restaurant⁶⁶³, soirées de gala ou de charité réservées à l'élite. Une à deux fois par an, certaines chorales se rendent en Suisse afin de participer à des concours de chant. Mais, ces associations sont également des vecteurs essentiels de contrôle social et d'intégration de la norme collective. Par exemple, les procès-verbaux de l'Harmonie suisse de Paris permettent de savoir qu'en 1904, Georges P., un de ses membres, n'a pas travaillé en février et en mars, tout comme Jean H. en 1905 qui est resté sans emploi pendant les mois de juillet, d'août et de septembre. Ces informations, recueillies lors du paiement des cotisations, fournissent une base de renseignements précieux pour le président d'honneur, qui n'est autre que M. Lardy. Ainsi, lors de la séance mensuelle de l'Harmonie suisse de Paris, qui se tient le 1^{er} juillet 1884, la légation demande des renseignements sur des compatriotes⁶⁶⁴.

L'une des constantes de ces sociétés, et la Chorale n'échappe pas à la règle, est leur caractère essentiellement masculin. Les chorales, les clubs de langues ou de sports ne sont fréquentés que par des hommes. Dans les dîners où le groupe se réunit, les femmes ne sont pas tolérées. Ce n'est qu'à l'occasion des soirées de gala

⁶⁶¹ *La Croix de Genève*, mars 1895, Jo.A 812, BNF.

⁶⁶² *Procès-verbaux de l'Harmonie suisse de Paris...*, CCS.

⁶⁶³ *Procès-verbaux de l'Harmonie suisse de Paris...*, CCS.

⁶⁶⁴ *Procès-verbaux de l'Harmonie suisse de Paris...*, 1^{er} juillet 1884, CCS.

qu'elles sont conviées, par l'intermédiaire des membres ainsi que le signale le carton d'invitation : « *les Dames sont admises au banquet* »⁶⁶⁵. La Chorale suisse de Paris ne fait pas exception, puisqu'elle attendra 1922 pour admettre une femme au rang de membre d'honneur (ce qui veut dire concrètement qu'elle ne chante pas)⁶⁶⁶. Dans ces sociétés se retrouvent bon nombre d'employés ou d'artisans, mais aussi des ouvriers recréant les lieux de sociabilité existant en Suisse. On n'insistera jamais assez sur le caractère solidaire de la colonie, les associations constituant également des espaces d'entraide. Des quêtes sont lancées, par exemple, pour secourir certains membres dans le besoin ou leurs veuves. Enfin, ces associations permettent également de trouver un emploi grâce à l'utilisation des réseaux qui s'y constituent. Les associations helvétiques créent dans la capitale un lacis de relations de loisirs et/ou à caractère professionnel extrêmement dense. Il est facile de se renseigner sur telle ou telle personne et l'appartenance à une association peut peser lors de l'attribution d'une aide. Les valeurs véhiculées par ces espaces de sociabilité (la solidarité, l'amitié, le travail) ainsi que les réseaux qui se créent sont autant d'éléments permettant l'intégration d'une norme collective contribuant à la réputation que la colonie suisse se construit.

Pour devenir concrète, cette réputation doit être reconnue par un tiers, en l'occurrence la population parisienne. Très difficile à appréhender au quotidien (les sources faisant défaut), c'est par un événement exceptionnel que l'historien peut saisir ce sentiment volatil. Le 1^{er} juin 1885 ont lieu les funérailles nationales de Victor Hugo. Or, dans le grand cortège accompagnant le catafalque, défilent des associations suisses, comme l'Harmonie suisse de Paris accompagnée de sept autres sociétés, regroupant, au total, cent cinquante Helvètes :

*« Nous avons été agréablement récompensés par les acclamations du public. Mais ce qui nous rendait encore plus heureux et qui nous procurait un contentement intérieur c'est lorsque les autorités militaires nous rendaient honneur en saluant nos drapeaux. »*⁶⁶⁷

Moment de recueillement et d'unité nationale, les funérailles du poète sont également un événement majeur pour nos Suisses de Paris. La colonie helvétique participe à l'hommage en tant que colonie étrangère, mais le peuple parisien, par son accueil, l'intègre dans la Nation en deuil. En défilant, les représentants de la communauté suisse marquent tout autant leur intégration que leur différence. L'attitude des Parisiens ajoutée au respect de l'armée sont autant d'indicateurs certifiant la bonne réputation des Suisses dans la capitale française.

L'importance du domaine commercial : l'exemple du Cercle commercial suisse de Paris. Le Cercle commercial suisse de Paris est l'un des piliers de la politique menée par la Confédération à travers la légation et vise à promouvoir les entreprises helvétiques en France. L'unique source disponible est un ouvrage publié

⁶⁶⁵ *Centenaire de la Société helvétique de bienfaisance de Paris*, publié en 1921, p. 71, SHB.

⁶⁶⁶ *Procès-verbal de la Chorale suisse de Paris de 1922*, CCS.

⁶⁶⁷ *Procès-verbaux de l'Harmonie suisse de Paris*, séance mensuelle du 2 juin 1885, CCS.

en 1931 célébrant le cinquantenaire du Cercle. Ce dernier est un excellent exemple des Suisses comme acteurs de la réputation de leur colonie. En effet, il a été fondé en 1881 par les membres du Club anglais, qui regroupe alors des employés, romands et alémaniques, et a pour projet l'apprentissage de l'anglais. La fondation du cercle répond à un constat :

«Ils jugeaient qu'aucune liaison n'existait entre les nombreux employés de Commerce et de Banque suisse à Paris, que les moyens d'instruction commerciale leur manquaient, qu'il fallait aussi leur trouver une distraction par le contact avec d'autres compatriotes. À cette époque, il y avait déjà en Suisse un certain nombre de Sociétés de jeunes commerçants qui prospéraient et dont l'utilité professionnelle fut vite reconnue.»⁶⁶⁸

Trois raisons majeures sont à l'origine de cette fondation : la volonté de faire fructifier des réseaux, la demande d'apprentissage et de perfectionnement et la création d'un espace de convivialité. Quant à la pratique des langues étrangères, c'est l'une des qualités que remarque Käthe Schirmacher à propos des Suisses :

«Les employés de commerce étranger à Paris sont, comme les employés d'hôtel, et pour les mêmes raisons, Allemands et Suisses : leur capacité spéciale est la connaissance, native ou acquise, d'au moins trois langues.»⁶⁶⁹

Cet exemple permet de démontrer les mécanismes à l'origine de la réputation. En amont, des membres de la colonie suisse cherchent à développer leurs réseaux, avec, comme outil, l'apprentissage de la langue anglaise. Ce caractère polyglotte se retrouve en aval, dans les enquêtes sur les immigrés à Paris, et les Suisses sont alors considérés comme de bons employés grâce à la maîtrise de ces langues. En ce sens, ces migrants sont bien les acteurs de leur propre réputation, puisqu'ils cherchent à se distinguer par des caractères propres à leur colonie. En ce qui concerne la structure de ce Cercle, il est composé de membres, d'un président et d'un président d'honneur qui se trouve être le ministre. Figure décidément incontournable, celui-ci participe à la vie du Cercle et en connaît les membres.

6.2.2. La Société helvétique de bienfaisance

Un organe d'aide...

Son histoire. C'est en 1820 qu'est fondé le Cercle helvétique qui devient, quelques années plus tard, la SHB. Quatre étudiants suisses, Dubochet, de Ribeaupierre, Jaquet et Eggly, désirant mieux connaître leurs compatriotes vivant à Paris, décident alors de se réunir une fois par mois, le lundi soir, dans un café :

«Depuis longtemps, les Suisses de Paris éprouaient le besoin de mieux se connaître mutuellement, d'établir entre eux, un point de réunion qui leur fût en quelque sorte

⁶⁶⁸ *Historique du Cercle commercial suisse de Paris...*, p. 3, CCS.

⁶⁶⁹ SCHIRMACHER Käthe, *La spécialisation du travail...*, p. 110, D 1644, ISST.

retrouver leur Patrie au milieu de cette capitale où ils sont répandus en grand nombre dans toutes les classes de la société et pour donner à cette réunion un but déterminé, ils comprenaient qu'ils ne pouvaient s'en procurer un plus utile, plus digne d'y intéresser le plus grand nombre de leurs compatriotes que de les inviter à s'associer pour soulager ceux d'entre eux qui se trouvent dans le besoin [...].»⁶⁷⁰

La mutualité est le principe originel voulu par les fondateurs de la SHB. Partant du principe que « la roue tourne » et que chacun peut avoir besoin, un jour ou l'autre, de secours, se réunir et mettre en commun une énergie et des finances peut se révéler utile dans une ville étrangère où le système d'entraide du pays de départ n'existe pas.

Après les réunions dans un café, l'idée de l'installation dans un local mûrit entre 1821 et 1822. La SHB s'installe tout d'abord rue de Doyenné (rue disparue aujourd'hui), près de la place du Carrousel, dans le I^{er} arrondissement. Puis dès 1822 et ce jusqu'en 1872, les assemblées se tiennent dans les locaux de l'Oratoire, toujours dans le même arrondissement. Après 1872, la SHB s'installe au 10 rue Hérold dans le très chic XVI^e arrondissement. Son succès est immédiat, car, dès 1820, et pour cette seule année, elle aide 1 200 familles à Paris. Son développement est tel que de nombreuses villes en France fondent, elles aussi, leur SHB.

Entre 1820 et 1830, le secours consiste en dons, en pensions pour enfants et en secours de route pour retourner en Suisse. Les bénéficiaires sont surtout des vieillards, des veuves et des orphelins. Mais la révolution de 1830 et le choléra qui sévit cette année-là poussent la SHB à réagir. Les secours se multiplient en prenant des formes variées : assistances médicales, prêts financiers accordés à des « défaillances passagères », mise en place de Vestiaires⁶⁷¹ et des dons de vêtements.

L'évolution de sa composition durant la période étudiée. Les sociétaires doivent être suisses ou au moins originaires de Suisse. L'admission se fait par cooptation, le postulant s'adresse à l'un des membres déjà installés, qui doit en référer à l'agent de la SHB pour demander l'admission de son candidat à la prochaine réunion du Conseil. La cotisation est de 20 francs pour les hommes, et de 10 francs pour les dames⁶⁷², ce qui est un premier indice concernant la participation de ces dernières à cette association. Durant la période étudiée, entre 1881 et 1914, le nombre de sociétaires connaît une légère augmentation : on passe de 547 personnes à 643 en 1914. Si l'on affine l'analyse, on remarque que le nombre des hommes reste relativement stable : 507 sociétaires en 1883 et 571 en 1912. La participation des femmes dans cette association progresse durant toute la période. Au départ, comme dans tous les autres regroupements, les femmes ne sont pas admises⁶⁷³, puis elles commencent à s'impliquer, comme en 1877, où elles organisent une série de bals de charité. Leur nombre augmente : elles sont 38 en 1883 et 72 en 1912, dernière date

⁶⁷⁰ *Centenaire de la Société helvétique de bienfaisance...*, p. 16, SHB.

⁶⁷¹ *Centenaire de la Société helvétique de bienfaisance...*, « Diversité des secours ».

⁶⁷² *Bulletin de la SHB* de 1881, p. 2, SHB.

⁶⁷³ *Centenaire de la SHB...*, p. 71, SHB.

à laquelle figure leur nombre. La proportion des femmes dans le total des membres augmente donc régulièrement, passant de 6,6 % en 1885 à 13,4 % en 1906. Le taux se stabilise autour de 11 % jusqu'à la fin de la période. Les femmes restent ainsi largement minoritaires au sein de la SHB mais prennent peu à peu place dans le système de l'association.

Cette évolution tient à deux facteurs concomitants dont le premier est la nature même de la SHB. œuvre de charité, celle-ci est davantage disposée à ouvrir ses portes aux dames, toutes issues des classes les plus aisées de la colonie suisse. En tant que Suissesses, ces dames ont parfaitement intégré ce rôle de « maternité sociale » décrit au chapitre 3. Ne pouvant s'impliquer dans des secteurs commerciaux ou de loisirs, elles n'ont d'autre choix, pour sortir de chez elles, que de s'engager dans les œuvres de charité reconnues. Le deuxième facteur expliquant leur intégration tient aux tâches effectuées au sein de la SHB : placer des orphelins, trier les vêtements pour le Vestiaire, bref des tâches subalternes. Si leur rôle dans la SHB demeure restreint, les femmes parviennent tout de même à s'y faire une place conforme à leur « vocation naturelle » de mère et de ménagère.

L'action de la SHB durant la période étudiée. La SHB développe six domaines d'activité différents permettant de soulager la misère des indigents suisses. Le Comité de secours arrive en première position et se réunit, rue Herold, tous les jours non fériés de 10 h à 12 h. Comme son nom l'indique, sa tâche principale consiste à examiner les nombreuses demandes de secours, soit en 1889 2 142 cas, soit presque 10 % de la colonie. L'instruction de chaque dossier est conduite de façon scrupuleuse, car la SHB a connu bien des situations embarrassantes, comme en 1855 : un jeune homme se présente devant le Conseil et expose de manière si touchante sa navrante histoire que les membres du Conseil, très émus, lui donnent un secours conséquent. Le jeune homme remercie vivement et se retire. Ce n'est que quelques instants plus tard que les membres du Conseil réalisent qu'ils ignorent si le jeune homme était véritablement suisse⁶⁷⁴. Ces déconvenues encouragent la SHB à un examen plus approfondi des dossiers. Toutefois, une large majorité des cas examinés est généralement acceptée. Si l'on reprend l'exemple de 1889, seuls 112 dossiers sont refusés, soit moins de 5 %⁶⁷⁵. Les secours prennent, suivant les cas, la forme de nourriture ou d'argent. Mais les Suisses qui frappent à la porte de la rue Herold viennent aussi chercher des conseils ou un emploi. Chaque membre peut recommander un indigent, grâce à un système de carte : une carte blanche est employée lorsqu'un sociétaire veut envoyer un indigent à la SHB pour que celle-ci examine son cas ; une carte rouge autorise l'agent de la SHB à remettre directement un secours sans avoir à examiner le dossier qu'on lui envoie⁶⁷⁶. Examen des dossiers, système de contrôle, recommandations : les précautions sont multiples. La SHB, par la voix d'un de ses membres, M. Keller, rapporteur pour l'année 1893, écrit :

⁶⁷⁴ *Centenaire de la SHB...*, « Fréquences des assemblées », SHB.

⁶⁷⁵ *Bulletin de la SHB* de 1889, « Comités de secours », SHB.

⁶⁷⁶ *Bulletin de la SHB* de 1891, SHB.

«La colonie suisse de Paris, il faut le constater avec regret, n'échappe pas complètement à la pernicieuse influence de cet esprit nouveau, à cette perversion du sentiment d'austère dignité dans laquelle se trempaient naguère les caractères.»⁶⁷⁷

La même crainte ressort du rapport du D^r Maral pour l'année 1895 :

«Parmi les 27 000 Suisses que Paris abrite, combien font partie de ces faux nécessiteux et misérables ? On peut hardiment dire que la proportion est au moins égale à celle des Français.»⁶⁷⁸

Cette méfiance explique le soin particulier que mettent les membres de la SHB à choisir les indigents qu'ils vont aider. On retrouve la distinction déjà faite dans le pays de départ, entre bons et mauvais pauvres. Afin de limiter les risques d'assistanat, deux procédures d'aide sont organisées : les mensualités indéfinies et les mensualités temporaires. Les premières sont avant tout destinées aux personnes âgées et consistent en pensions versées, soit pour financer un long séjour à l'Asile suisse, bâti en 1867 à Saint-Mandé⁶⁷⁹, soit pour permettre à ces personnes de continuer à vivre dans leurs logements. Entre 1880 et 1914, le nombre de personnes âgées prises en charge ne cesse d'augmenter : 69 en 1885, 185 en 1909 (dernier bulletin dans lequel figure le nombre des personnes âgées assistées)⁶⁸⁰. Une grande majorité d'entre elles sont placées à l'Asile suisse, mais elles sont aussi réparties à l'Asile de la Muette, ou chez des parents. Les mensualités indéfinies sont également utilisées pour aider les veufs et plus souvent les veuves, les malades et les invalides. Malheureusement, il n'existe pas de rapport détaillé pour ces catégories. Les mensualités temporaires sont, quant à elles, partagées entre une quarantaine de personnes chaque année. Les sommes, versées tous les mois, sont réparties sans distinction de sexe ou de situation familiale. Cette catégorie disparaît en 1910 quand elle fusionne avec les mensualités indéfinies.

L'étroite collaboration existant entre la légation suisse et la SHB a été montrée plus haut. Cette entraide trouve son aboutissement dans l'organisation des retours au pays, solution dans laquelle la SHB joue, en effet, un rôle extrêmement important.

Le Vestiaire est un domaine qui contribue à la diversification des tâches de la SHB. Au départ, cette activité n'est que ponctuelle et se déroule au cours de soirées ou de bals de charité. Peu à peu, pourtant, elle s'ancre dans le système de secours de la SHB, jusqu'à devenir pérenne et ce tout au long de l'année. Sa place ne cesse d'augmenter durant toute la période étudiée jusqu'à atteindre 591 articles en 1913⁶⁸¹. Le Vestiaire est composé, comme son nom l'indique, de vêtements aussi bien pour les adultes, hommes et femmes, que pour les enfants. On y trouve des jupons, des fichus de laine, des bas de laine et de coton, des effets pour bébés et enfants, des chemises, des bonnets, des linges, des pantalons, des jaquettes, des gilets, des

⁶⁷⁷ *Bulletin de la SHB* de 1893, p. 7, SHB.

⁶⁷⁸ *Bulletin de la SHB* de 1895, p. 7, SHB.

⁶⁷⁹ *Centenaire de la SHB...*, «Bref historique», SHB.

⁶⁸⁰ *Bulletins de la SHB* de 1885 à 1909, SHB.

⁶⁸¹ *Bulletin de la SHB* de 1913, SHB.

redingotes, des pardessus ou encore des chaussures⁶⁸². Tous ces vêtements sont de seconde main, mais certains objets, tels que les bas et les layettes pour bébés, sont confectionnés par les dames lors de leur journée de réception.

Hormis le Comité de secours, l'autre grande préoccupation de la SHB concerne les enfants. Sous forme de pensions accordées à des institutions, en majorité protestantes, comme les Diaconesses, la société s'occupe activement des orphelins ou des enfants enlevés de leur famille trop pauvre ou trop violente pour pouvoir en conserver la garde – sans que les sources, cependant, dévoilent le processus conduisant à ce type de placement. Ces enfants sont en moyenne une trentaine par an. La somme dépensée varie en fonction du sexe : pour le même nombre d'enfants, les garçons reçoivent plus que les filles. Ainsi, en 1898, la SHB assiste 16 garçons pour une somme totale de 1 691 francs. La même année, 19 filles sont prises en charge, mais pour une somme de 1 411 francs seulement⁶⁸³. Cette différence s'explique par le coût moindre de la formation féminine. En effet, les jeunes filles poursuivant des études sont rares et celles qui réussissent sont valorisées :

*« Une des jeunes filles a obtenu avec succès un certificat d'études : elle quittera l'orphelinat de Plaisance à la fin mai pour entrer en apprentissage sous les auspices de M^{me} Lardy. »*⁶⁸⁴

Les formations féminines doivent se composer d'un apprentissage de couture et de soin ménager. Ce genre de formation est très fréquent, que ce soit dans les orphelinats, les couvents ou les pensions pour jeunes filles. La formation des garçons est plus longue, donc plus onéreuse : la scolarité est plus complète, aboutissant au certificat d'études, puis à l'entrée en apprentissage. Les enfants sont confiés aux soins de dames patronnesses, telles que Mesdames Kern et Lardy qui ont pris cette activité de la SHB sous leur protection, et s'occupent de placer les enfants dans des institutions comme l'orphelinat des Batignolles, les Diaconesses ou l'orphelinat de Plaisance. Après avoir vécu sous le contrôle de la SHB, les enfants sont placés grâce à elles, ou retournent dans leur famille ou chez des parents proches.

Entre 1880 et 1914, la SHB multiplie les activités, s'efforçant de répondre au mieux aux attentes des Suisses les plus démunis. La place accordée aux femmes au sein de cette association est extrêmement restreinte et en tout point conciliable avec ce qui est regardé comme « leur rôle naturel » de mère et de ménagère. La SHB n'est pas la seule société suisse de charité à Paris, mais certainement la plus importante, puisqu'elle parvient, au fil du temps, à constituer des dossiers sur chacune des personnes sollicitant un soutien, et dispose donc d'une vue d'ensemble de la colonie.

De la philanthropie au contrôle social. Cette excellente connaissance des indigents suisses à Paris, de leur famille et de leurs faiblesses se révèle être un moyen de contrôle extrêmement efficace. L'étude des structures de la colonie ainsi que le rôle moteur joué par le ministre sont autant d'éléments qui montrent la prégnance

⁶⁸² *Bulletin de la SHB* de 1885, p. 8, SHB.

⁶⁸³ *Bulletin de la SHB* de 1898, SHB.

⁶⁸⁴ *Bulletin de la SHB* de 1886, p. 19, SHB.

du modèle communautaire du pays de départ. La taille de la métropole parisienne ne permet pas un contrôle aussi rapproché que dans les centres urbains suisses, pourtant la Société helvétique de bienfaisance va construire un maillage tellement serré que la connaissance des indigents sera comparable à celle d'agglomérations plus petites, comme c'est le cas par exemple à Lausanne. Le contrôle s'exerce non seulement dans le domaine financier, mais également au niveau moral, ce qui explique que soit systématiquement précisé dans les rapports si les femmes sont « filles-mères » ou mariées. La traque du mauvais pauvre transparaît dans l'étude des dossiers, mais aussi dans la façon dont sont aidés les indigents.

Une des caractéristiques de la colonie suisse à Paris est le nombre important d'associations qui la structurent, avec pour objectifs le maintien du lien avec le pays de départ et l'intégration du migrant dans un maillage permettant aux élites de le connaître et de le contrôler. Les attaches avec la Suisse sont perceptibles à de nombreux niveaux : il y a d'abord les noms des associations reprenant soit des événements historiques fondateurs, comme l'Écho du Grütli, soit des adjectifs renvoyant au pays de départ : « suisse », « helvétique », « Helvétia » ; mais il y a aussi le fait que la fondation d'associations à Paris a pour origine un mouvement lancé de l'autre côté de la frontière, comme ce fut le cas pour le Cercle commercial suisse. La plupart des sociétés étudiées présentent le même mode d'organisation : elles sont présidées par le ministre, tiennent un compte précis de leurs membres, mais sont également au courant des difficultés rencontrées par ceux-ci. Enfin, il ne s'agit que d'associations masculines qui reproduisent les mêmes schémas que les sociétés du pays de départ : organisation de repas, excursions visant à resserrer les liens entre les membres, mise en avant de valeurs communes comme la solidarité ou le travail. Ce qui est frappant, c'est la bonne santé de ces associations, alors même que des qualités d'assimilation sont reconnues à la colonie helvétique. On est en droit de se demander si la finalité recherchée par la colonie suisse n'est pas celle de l'immigré – émigré « parfait » : celui que le pays d'arrivée ne remarque pas, car il se fond dans la population, mais qui cultive ardemment les liens avec son pays d'origine et les valeurs qu'il considère comme siennes.

6.3. CONTRAINDRE ET DISCIPLINER LE CORPS

L'intérêt des élites pour les migrantes est double : d'une part, venir en aide à une population plus fragile que les autres et, d'autre part, exercer un contrôle moral sur celle-ci. Le but est le même que pour la domestique, chercher à contrôler le corps de la femme en l'enfermant dans une norme morale ou en exerçant une contrainte physique, telle que l'enfermement.

6.3.1. Au chevet des migrantes

Si en amont de la migration, les diverses fondations philanthropiques s'intéressent peu aux candidates au départ, il n'en est pas de même une fois que les Suissesses sont devenues des migrantes. Des associations helvétiques s'organisent pour venir en aide à ces femmes dans la capitale française.

Le Home suisse. Fondé en 1876 par Madame Kern, puis dirigé par Madame Lardy, ce Home semble être l'occupation principale des épouses des ministres successifs⁶⁸⁵. Ce qui caractérise en premier lieu cette organisation est la pauvreté des sources où elle est mentionnée. Les renseignements sur cette maison sont lacunaires, mais c'est là une des conséquences de la discrétion voulue par cette association. En effet, cette dernière craint de ne pouvoir alors faire face à toutes les demandes si sa notoriété s'amplifie. Cette discrétion est demandée à tous ses interlocuteurs, et ce même au président de la Confédération helvétique dans une lettre envoyée par la présidente du Home en 1884 :

«Comme vous le savez, notre Société ne publie pas de compte rendu, parce qu'elle craindrait de favoriser l'émigration des jeunes filles et de devenir le déversoir désigné aux jeunes Suisses par des personnes désireuses pour un motif ou pour un autre de faire quitter leurs villages à nos jeunes compatriotes.»⁶⁸⁶

Le premier élément important à retenir de ce court extrait est la critique à peine dissimulée du rôle des élites communales encourageant les jeunes filles à émigrer. Cet extrait dévoile la connaissance qu'ont les autorités de certaines pressions exercées par des communes. L'autre point fort de cet extrait est cette crainte de la publicité qui a pour fâcheuse conséquence de restreindre considérablement les informations. Néanmoins, il est possible d'esquisser un portrait de cette association, dont les objectifs sont clairs : recueillir et placer les jeunes filles suisses se trouvant sans emploi dans la capitale française :

«Notre but est avant tout de chercher à venir en aide à celles qui sont sans emploi à Paris, de les recueillir temporairement, de les placer si nous obtenons sur elles de bons renseignements, de les rapatrier dans le cas contraire [...]»⁶⁸⁷

Comme la SHB et la légation suisse, le Home suisse cherche avant tout à éviter les fraudes et les filles de mauvaise réputation. Souvent, après avoir été recommandées par M. Lardy ou l'agent de la SHB, M. Guignard, les jeunes filles ou les femmes sont prises en charge par le Home. Au départ, celui-ci est situé au 9 rue Porchet, dans un «petit appartement» loué par le Home. En 1883, l'association déménage

⁶⁸⁵ Archives de l'ambassade suisse de Paris, E220041 Paris, versement n° 1, carton 177, dossier 66 I, *Secours*, 1884, AFS.

⁶⁸⁶ Archives de l'ambassade suisse de Paris, E220041 Paris, versement n° 1, carton 177, dossier 66 I, *Secours*, 1884, AFS.

⁶⁸⁷ Archives de l'ambassade suisse de Paris, E220041 Paris, versement n° 1, carton 177, dossier 66 I, *Secours*, 1884, AFS.

et s'installe au 25 rue Descombes, dans le XVII^e arrondissement, près de la place Pereire, dans «*une maison entière, spacieuse, bien aérée, avec un jardin assez grand*»⁶⁸⁸. Au premier semestre de cette même année, le Home reçoit 196 jeunes femmes et 250 pendant le second semestre⁶⁸⁹. Les pensionnaires passent en moyenne 11 jours au Home puis sont placées. Mais toutes les femmes aidées par cette association ne logent pas dans ses locaux, ce qui explique qu'elles aient été plus de 400 à être aidées par cette société sur l'ensemble de la période étudiée⁶⁹⁰. Louise D. âgée, en 1887, de 26 ans, est couturière de son état. À Paris depuis deux ans, elle a passé quatre mois au Home, selon le pasteur de Vevey, commune dont elle est très certainement originaire⁶⁹¹. C'est aussi le cas de Jeanne V., reçue au Home du 26 novembre au 5 décembre 1881, pour avoir dérobé chez ses employeurs une sacoche contenant mille francs. Après son séjour, elle est placée par l'intermédiaire du bureau Wutter⁶⁹².

Le financement de cette association est mal connu, mais on sait qu'une partie des fonds provient de ventes ou de soirées de charité⁶⁹³. Le gouvernement fédéral participe également à l'effort financier du Home, mais il nous est impossible de savoir dans quelles proportions. Il semblerait que, comme pour la SHB, la majorité des fonds soit d'origine privée. Malgré le peu d'informations que nous possédons sur cette association, il est certain que le Home suisse est un élément original du système d'entraide suisse. À travers ses aides et ses placements, il démontre l'importance numérique des Suissesses à Paris et renforce l'une des caractéristiques de cette immigration féminine : le travail domestique, puisque les femmes recueillies sont majoritairement des bonnes à tout faire. Certes, cette association n'est pas la seule à recueillir des femmes et à leur trouver un emploi, de nombreuses autres sociétés, dirigées par des pasteurs, existent à Paris et prennent en charge des femmes immigrées, comme les Allemandes⁶⁹⁴. Cependant, le Home suisse se distingue par son organisation laïque (aucune religion ne semble être privilégiée) et par le choix de n'accueillir que des Suissesses, alors que des associations similaires ouvrent leur porte à des femmes d'autres nationalités. Par contre, on ignore les critères qui permettent la sélection des bénéficiaires des aides, ni ce que font ces dernières une fois qu'elles ont quitté cette structure d'accueil. Ce Home suisse est le signe de l'importance de l'émigration féminine à Paris. Les élites cherchent ainsi à venir en aide aux plus fragiles, mais également à contrôler leur devenir en choisissant pour elles des places dans des familles respectables. En agissant ainsi, les élites œuvrent

⁶⁸⁸ Archives de l'ambassade suisse de Paris, E220041 Paris, versement n° 1, carton 177, dossier 66 I, *Secours*, 1884, AFS.

⁶⁸⁹ Archives de l'ambassade suisse de Paris, E220041 Paris, versement n° 1, carton 177, dossier 66 I, *Secours*, 1884, AFS.

⁶⁹⁰ Archives de l'ambassade suisse de Paris, E220041 Paris, versement n° 1, carton 156, dossier 6 IV, *Secours*, 1883, AFS.

⁶⁹¹ Archives de l'ambassade suisse de Paris, E220041 Paris, versement n° 1, carton 211 dossier 6 II, *Secours*, 1882, AFS.

⁶⁹² Archives de l'ambassade suisse de Paris, E220041 Paris, versement n° 1, carton 156, dossier 6 I, *Secours*, 1881, AFS.

⁶⁹³ Procès-verbaux de l'Harmonie suisse de Paris..., CCS.

⁶⁹⁴ KÖNIG Mareike, Conférence ENS...

à la bonne réputation de toute la colonie en surveillant les migrantes, les femmes étant, par excellence, la vitrine de la bonne moralité de la nation tout entière.

Le Fonds Allémandi. La famille Allémandi est originaire du canton de Bâle-Campagne. Jacques Allémandi, un ancien banquier, chevalier de la Légion d'honneur, est décédé en 1892 à l'âge de 57 ans. Son épouse Marie Ernestine, née Petit, est morte quelques mois plus tard en janvier 1893⁶⁹⁵. Par testament, elle établit un legs de 40 000 francs dont les intérêts – environ 1 400 francs par an – sont destinés à doter chaque année une jeune fille⁶⁹⁶. Pour être candidates, les femmes doivent remplir plusieurs critères : être Suisse, habiter Paris et être âgée de préférence de 17 à 30 ans, la religion pratiquée n'étant pas un facteur discriminant. Contrairement au Home suisse, les « erreurs de jeunesse » ne sont pas un motif de renvoi ou d'exclusion :

« 3° On n'exclura pas nécessairement les malheureuses à qui l'abandon et la misère, le manque de famille et de direction auraient fait commettre quelque faute et qui seraient restées dignes de commisération et d'intérêt et promettraient de rentrer dans le bon chemin. »⁶⁹⁷

Dans ce cas, le mariage doit être célébré au plus tard le 31 mai de chaque année, car c'est à cette date que se termine, selon la coutume, la saison des mariages. À cette occasion, la jeune épouse reçoit l'argent qui lui est dû, même si une partie a pu lui être avancée avant le mariage pour financer l'événement. Après la cérémonie, la mariée reçoit une médaille d'argent où sont gravés son nom et celui de M. et Madame Allémandi avec, au revers, les armes de Bâle et de Soleure, cantons d'origine des bienfaiteurs⁶⁹⁸.

Si les critères d'attribution du legs laissent entrevoir une certaine bienveillance à l'égard de celles ayant connu un parcours tumultueux, les conditions d'utilisation de cet argent sont plus restrictives. En effet, l'argent doit être protégé et est réservé exclusivement à la femme, seule bénéficiaire, son mari n'ayant aucun droit sur la somme. Afin de faire respecter cette clause, il est stipulé qu'un contrat de mariage doit être établi. De plus, les objets achetés grâce au don sont exempts de toute saisie. Enfin, aucune restriction de nationalité n'est mise en place en ce qui concerne le futur marié⁶⁹⁹. Il s'agit certes d'un organe de contrôle traditionnel, mais celui-ci cherche véritablement à protéger la migrante en lui assurant une certaine indépendance financière.

En principe, l'argent sert à établir une jeune fille lors de son mariage, mais il peut être utilisé à d'autres fins, pour l'installation d'une femme dans un commerce par exemple. La somme sert alors à acheter le fonds de commerce et les premières

⁶⁹⁵ Archives de l'ambassade suisse de Paris, E220041 Paris, versement n° 1, carton 270, dossier Allémandi, AFS.

⁶⁹⁶ *Bulletin de la SHB* de 1881, p. 79, SHB.

⁶⁹⁷ *Bulletin de la SHB* de 1881, p. 79, SHB.

⁶⁹⁸ Archives de l'ambassade suisse de Paris, E220041, versement n° 1, carton 270, dossier Allémandi, AFS.

⁶⁹⁹ Archives de l'ambassade suisse de Paris, E220041, versement n° 1, carton 270, dossier Allémandi, AFS.

marchandises. Il n'y a, alors, pas de date limite pour prendre possession de l'argent et la bénéficiaire reçoit tout de même la médaille d'argent.

Le legs est attribué par une Commission spécialement constituée à cet effet, présidée par le Docteur E. Welti⁷⁰⁰ et composée de trois membres qui consultent et choisissent les dossiers dignes d'intérêt. Parfois, le legs est divisé et distribué à plusieurs jeunes filles méritantes. Cependant, les sources restent muettes sur la composition de cette commission ainsi que sur les membres qui la composent. Cette aide originale dédiée aux Suissesses démontre encore une fois l'importance de celles-ci dans la capitale française. Mais ce programme se démarque des autres sociétés d'entraide, en prônant une approche résolument bienveillante. Dans ce cadre, le but n'est pas d'exclure même si les renseignements ne sont guère flatteurs ; il s'agirait presque d'un programme de réinsertion sociale, puisqu'au lieu de marginaliser des jeunes femmes au passé un peu trouble, on cherche à les « remettre sur le droit chemin ». Bien entendu, on ne connaît pas le nombre des femmes qui ont pu obtenir cette aide et la commission n'est pas exempte de critique, car elle cherche aussi – semblable à ce titre aux autres sociétés de charité suisses – à conforter les femmes dans un schéma bien-pensant suivant les principes érigés en Suisse : une femme est avant tout une ménagère et une bonne épouse. Certes, des jeunes femmes souhaitant ouvrir un petit commerce peuvent bénéficier du legs, mais il est impossible au regard des sources utilisées de préciser leur proportion par rapport aux jeunes femmes qui se marient.

Paradoxalement, et c'est certainement vrai pour toute la société suisse, la femme n'est exaltée que dans un rôle de mère et d'épouse, pendant qu'au même moment, des efforts sont faits sur le plan juridique et scolaire, avec notamment la mise en place de formations, pour sortir la condition féminine de la précarité qui la caractérise. Derrière cette volonté, toute pragmatique, de « rationaliser » des situations alors délicates, émerge le désir d'offrir aux migrantes une deuxième chance, tout en évitant que la réputation de la colonie ne pâtisse de ces « errements de jeunesse ».

Ces différentes associations permettent aux élites de la colonie suisse à Paris de venir en aide aux plus pauvres, de les connaître et de les contrôler. En l'occurrence, elles reconstituent les réseaux d'influence existant en Suisse à la même époque. En se renseignant sur ceux et celles qui demandent de l'aide, comme le font la SHB et le Home suisse, les diverses sociétés instaurent des règles sévères en matière de morale et de travail. Si l'on prend l'exemple du Home suisse, les principes instaurés sont très stricts : si les renseignements pris sur une candidate sont mauvais et font état d'une vie dissolue, comme le concubinage par exemple, la société prend des mesures pour renvoyer la coupable en Suisse ou la marginaliser au sein de la colonie. Les mains courantes du commissariat du quartier de l'Europe de 1895 à 1902 montrent la très faible proportion de Suissesses impliquées dans des « affaires » : sur l'ensemble de la période, trois sont arrêtées pour racolage, une est entendue comme

⁷⁰⁰ *Bulletin de la SHB*, 1882, SHB.

témoin et une autre porte plainte pour vol⁷⁰¹. En comparaison des Belges, qui font souvent l'objet d'arrestations en groupe pour prostitution organisée, les Suissesses ont une conduite irréprochable. La rareté des incidents laisse penser que le système de contrôle instauré par les élites, via des sociétés d'entraide, est très efficace. La solidarité est pratiquée de manière très discrète et c'est souvent un billet de train pour la Suisse que l'on propose. Il est vrai que, parfois, les avis se font plus tranchés, comme celui de M. Guignard :

*«Je regrette vivement que cette pauvre femme G. soit encore à Paris, je pensais qu'elle était rentrée à son devoir dans sa famille. Elle ne peut pas remplir son service régulier. Elle est restée au Home l'année dernière du 16 juin au 7 juillet et je n'ai eu que des ennuis avec elle.»*⁷⁰²

Cet extrait met en évidence une notion clé qui détermine l'attitude des élites face aux femmes vivant à Paris : le sens du devoir. Si les Suissesses font à Paris leur devoir, si elles continuent de jouer le rôle qu'elles jouaient en Suisse, de mère et de ménagère, les sociétés de secours sont toutes prêtes à les aider. Mais si elles sortent du schéma préétabli, elles se heurteront certainement aux réflexions et à la mauvaise grâce des dames patronnesses.

Prenant de la distance avec un système de contrôle paternaliste où les notables communaux et cantonaux jouent un rôle prépondérant, les Suissesses arrivent à Paris, espérant, peut-être, trouver là une autre vie et échapper à la désapprobation. Mais l'entrée dans le système d'aide de la colonie suisse, par ailleurs très efficace, risque fort de les ramener dans le même schéma que celui existant en Suisse.

6.3.2. Soigner et punir : les « bonnes œuvres » des Diaconesses

En étudiant les versements adressés par la SHB à des associations parisiennes, une adresse revient souvent, celle des Diaconesses de Reuilly, dans l'actuel XII^e arrondissement. Notre propos ici n'est pas de faire l'histoire de cette communauté, ni de proposer une étude exhaustive de l'action de ces femmes, mais bien d'étudier les liens entre cet ordre et la colonie suisse. Cet ordre et son action méritent en effet, à eux seuls, une prochaine étude, d'ailleurs déjà en cours.

C'est en 1836, en Allemagne, qu'eut lieu la première fondation, à l'initiative du pasteur Théodore Fliedner. La communauté des Diaconesses de Reuilly, la quatrième, suivie de celles de Strasbourg et de Saint-Loup en Suisse romande, est fondée en 1841, à Paris, par le pasteur Antoine Vermeil et par Caroline Malvesin. Les Diaconesses vivent en communauté, des « religieuses protestantes » reconnaissables au port d'un habit composé d'une tunique et d'un long voile blanc, inspiré des

⁷⁰¹ Main courante du commissariat de l'Europe de 1895 à 1902, PPP.

⁷⁰² Archives de l'ambassade suisse de Paris, E220041 Paris, versement n° 1, carton 156, dossier 6 IV, 1891, AFS.

ordres catholiques. Au point que l'ordre fut d'ailleurs très critiqué au sein même du protestantisme pour sa ressemblance avec les couvents catholiques.

L'action de la communauté est avant tout sociale, tournée vers les malades et les indigents. Deux institutions regroupent leurs efforts : l'hôpital qui reçoit de nombreuses malades des poumons et une maison de correction pour jeunes filles divisée en deux maisons, le « Disciplinaire pour les enfants de moins de quatorze ans et la « Retenue pour les filles de quatorze à vingt et un ans. La variété de ces missions se retrouve dans les archives qui regroupent de nombreux documents : rapports annuels, états nominatifs des pensionnaires, ordonnances de correction paternelle délivrées par le président du Tribunal d'instance du département de la Seine, registres d'écrou et de libération édités par le ministère de l'Intérieur, registres d'inscription des enfants au-dessous de 18 ans employés dans les ateliers qui rendent compte des visites des inspecteurs du travail envoyés par le ministère du Commerce, de l'Industrie et des Colonies. Deux approches se dessinent : l'une par l'examen des rapports annuels, qui permet de suivre l'évolution de la communauté et de ses missions – ces rapports ont fait l'objet d'un dépouillement systématique pour la période 1880-1914 – et l'autre par l'analyse du « judiciaire » et de l'histoire de l'enfance, en s'appuyant sur des sources dévoilant le fonctionnement d'une maison de correction, le placement des enfants, et, en arrière-plan, l'image de ces jeunes filles dans le regard de la société.

Suisses bienfaiteurs. Ces rapports annuels répertorient les membres des différents comités de bienfaisance, les diaconesses et élèves-diaconesses qui vivent au sein de la communauté, les donateurs parisiens mais également étrangers. C'est aussi l'occasion d'un bilan détaillé de l'année écoulée, qu'il s'agisse de l'exécution budgétaire ou de l'inventaire des actions menées. D'emblée, les rapports annuels révèlent les liens très forts qui existent entre la communauté, la colonie suisse, mais aussi le pays de départ. En effet, entre 1879 et 1884, Madame Kern, épouse du ministre, est membre du Comité de refuge⁷⁰³. Lorsque Charles Lardy va remplacer Johann Kern à ce poste, les deux membres du couple vont également s'investir dans la communauté, mais à un degré moindre. Madame Lardy ne sera jamais membre d'aucun comité, cependant que le ministre sera un donateur régulier. Ses dons prendront la même forme jusqu'en 1912, à savoir le patronage d'un « lit suisse »⁷⁰⁴. Afin de garantir à leurs concitoyennes un lit assuré, l'élite de la colonie helvétique finance un ou plusieurs lits. En 1879, les lits 13 et 14 sont ainsi réservés⁷⁰⁵, soit comme « *lit gratuit* », soit comme « *lit patronné* », pour une somme d'environ 400 francs par an⁷⁰⁶. Le premier permet au malade de ne rien dépenser pendant son séjour à l'hôpital, alors que pour le deuxième, une somme de 1 franc par jour est demandée, soit au patient, soit au bienfaiteur⁷⁰⁷. Le premier est à la charge d'une seule personne,

⁷⁰³ *Rapports annuels*, 1879, 1880, 1881, 1882, 1883, 1884, ACDR.

⁷⁰⁴ *Rapport annuel*, p. 2, ACDR.

⁷⁰⁵ *Rapport annuel*, 1879, p. 30, ACDR.

⁷⁰⁶ *Rapport annuel*, 1879, p. 30, ACDR.

⁷⁰⁷ *Rapport annuel*, 1879, p. 29, ACDR.

alors que le deuxième est le résultat des efforts de quatorze donateurs, dont Madame Kern⁷⁰⁸. Ce système permet au bienfaiteur de contrôler le patient et de le maintenir dans un système paternaliste qui est la marque de ce XIX^e siècle. Il faut enfin préciser que tout au long de la période étudiée, les Suisses sont les seuls étrangers à pouvoir profiter de places réservées, le « lit hollandais » n'étant pas disponible tous les ans. Les donateurs n'ont pas tous les mêmes objectifs : si le ministre Lardy participe, c'est avant tout pour garantir à ses concitoyens une place assurée. D'autres donateurs obéissent à des motifs d'ordre privé, comme le décès d'un être cher. C'est le cas d'un certain M. Guex qui soutient activement le « lit suisse » en « souvenir de Madame Guex » et « en souvenir de sa fille, Antoinette »⁷⁰⁹. Enfin, les Diaconesses peuvent également compter sur la générosité de dons venant de l'étranger, principalement d'Europe occidentale. La Suisse est le premier pays en termes de donateurs durant toute la période. Les cantons romands protestants sont les plus représentés, avec, en premier lieu, Genève, Vaud et Neuchâtel⁷¹⁰. La figure n° 54, issue d'un dépouillement quinquennal, permet de saisir l'évolution du nombre des donateurs entre 1880 et 1914.

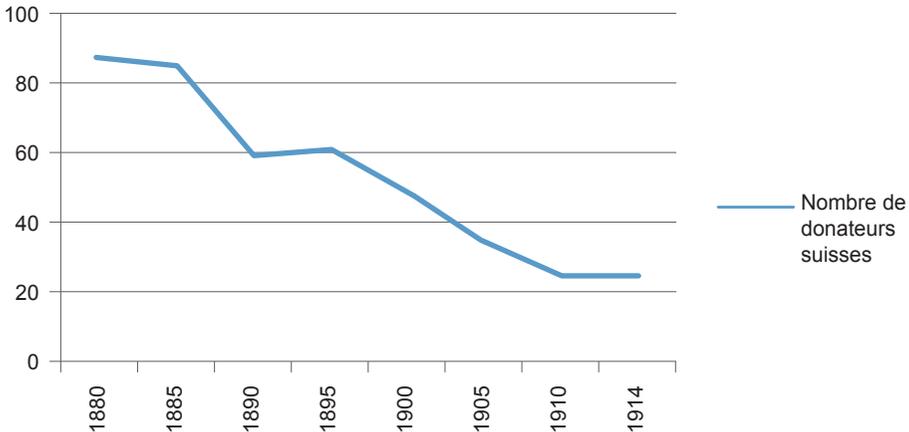


Fig. 54 – Nombre de donateurs suisses entre 1880 et 1914⁷¹¹.

On le constate aisément, le nombre de donateurs diminue tout au long de la période. Ces dons sont soit le fait d'anonymes, soit effectués par des familles en deuil. Enfin, la présence au sein de la communauté de nombreuses Suissesses – une autre forme de migration – prouve l'intensité des liens entre la Suisse et les Diaconesses de Reuilly. À partir de 1882 apparaît dans le rapport annuel la liste des Diaconesses présentes à Reuilly. La période est caractérisée par de nombreux

⁷⁰⁸ *Rapport annuel*, 1879, p. 29, ACDR.

⁷⁰⁹ *Rapport annuel*, 1900, p. 26, ACDR.

⁷¹⁰ *Rapport annuel*, 1881, p. 47, ACDR.

⁷¹¹ *Rapports annuels*, 1880, 1885, 1890, 1895, 1900, 1905, 1910, 1914, ACDR.

changements de situation, mais le nombre de Suissesses reste relativement stable, une petite dizaine sur une cinquantaine de diaconesses ou élèves diaconesses⁷¹².

Les rapports annuels présentés à l'assemblée générale regroupant les principaux donateurs relatent des récits (souvent tragiques) de patientes atteintes de maux incurables, qui se repentent ou meurent en « état de sainteté ». Certaines héroïnes malheureuses de ces récits sont suisses :

«Telle encore, cette vaillante servante, M^{me} C. originaire d'un village du canton de Vaud, unie très jeune par un mariage imprudent avec un mari, peu digne d'elle, puis venue à Paris pour tout oublier et gagner sa vie. Elle travailla trente ans, puis nous arriva gravement atteinte d'une double maladie ; après quelques mois de déclin, une dernière crise de son mal l'emporta, humiliée, repentante, invoquant, elle aussi, le secours et la paix de son dieu.»⁷¹³

Ce tableau appelle plusieurs observations. D'abord, la forme. Toute la dialectique de la philanthropie caractéristique du XIX^e siècle est concentrée en quelques lignes, avec en arrière-plan la vision de la bourgeoisie sur les classes laborieuses. D'après le récit, cette Suissesse n'a pas connu une vie heureuse : mal mariée, elle s'enfuit, travaille comme bonne toute sa vie, tombe malade et meurt. Pourtant le rapport insiste sur le besoin de repentance de cette femme. Comme bien des femmes rencontrées dans cette étude, elle est romande, vaudoise et domestique. Mais, élément nouveau, on connaît ici la cause du départ. Si jusqu'à maintenant, nous n'avions pu vérifier certaines hypothèses que grâce à des moyens détournés, on sait que cette femme est « venue à Paris pour tout oublier et gagner sa vie »⁷¹⁴. Le contexte économique n'est ici pas évoqué, ni le marché du travail. Comme pour les femmes venues accoucher à Paris, c'est un aspect de la vie privée qui est ici la raison principale du projet migratoire. Ainsi se trouve renforcée l'hypothèse selon laquelle l'émigration des Suissesses pour Paris est, pour une partie d'entre elles, non pas une migration de type économique, mais bien une migration permettant une certaine forme d'émancipation, de libération des carcans sociaux et de recherche d'un asile dans l'anonymat de la capitale française.

Corriger le cœur et l'âme. Outre l'hôpital, les Diaconesses dirigent un établissement correctionnel pour jeunes filles. Celui-ci est divisé en deux parties :

«[...] elles sont les deux branches d'un établissement correctionnel, destinées, la première [le Disciplinaire] à des enfants âgées de moins de 14 ans, la seconde [la Retenue] à des jeunes filles de 14 à 21 ans et le seul établissement de ce genre en France qui soit spécialement affecté à de jeunes protestantes. Elles y sont placées, les unes par la volonté de leurs parents ou tuteurs, les autres par une ordonnance judiciaire, suivant quelquefois, mais assez rarement une condamnation.»⁷¹⁵

⁷¹² Rapport annuel, 1884, ACDR.

⁷¹³ Rapport annuel, 1890, p. 10 et 11, ACDR.

⁷¹⁴ Rapport annuel, 1890, p. 10 et 11, ACDR.

⁷¹⁵ Rapport annuel, 1879, p. 15, ACDR.

Outre l'âge, les activités et le degré disciplinaire varient entre les deux branches :

«Le nombre des élèves du Disciplinaire est en permanence de 22. Leur temps se partage entre l'école (3 à 4 heures par jour), la couture (3 heures), le ménage, les récréations, les cultes. [...] À la Retenue, le travail est plus fort, la discipline un peu plus stricte, bien tempérée cependant ; les résultats du régime, en ce qui regarde la santé, également excellents. La plus grande partie des travaux de blanchissage et de repassage de la maison est faite dans cette division, outre le travail de couture, le ménage et deux heures d'école par jour.»⁷¹⁶

L'emploi du temps appelle commentaire. Comme l'explique Foucault dans *Surveiller et punir*, le châtiment passe par le corps⁷¹⁷. Ici le corps de la petite fille est soumis à un programme rigoureux où, les sources l'attestent, son comportement, son attitude sont scrutés sans cesse par les diaconesses, exemple de cette «surveillance hiérarchique» dont parle Foucault⁷¹⁸. Cette organisation fait que les élèves de la «retenue» sont considérées comme des ouvrières mineures en atelier avec, pour corollaire, de fréquentes visites des inspecteurs du travail. Des registres de présence sont alors établis avec les noms, prénoms, dates de naissance, dates d'entrée et de sortie des «pensionnaires». Entre 1880 et 1914, ce sont 396 jeunes filles qui séjournent à la «Retenue». Sur ce total, 18 sont nées en Suisse, soit 4,5 % du total. Hormis une Belge et une Allemande, les Suissesses appartiennent à la seule nationalité non française présente au sein de l'institution. Sur 18 adolescentes, 8 sont nées à Genève, 4 sont Vaudoises, 3 de Neuchâtel et les 3 dernières viennent de cantons suisses allemands. Elles ont entre 16 et 21 ans. Si ces registres permettent de constituer une petite base de données, il est impossible de connaître les raisons de l'internement de ces pensionnaires. Pour cela, il faut se tourner du côté des registres d'écrou et de libération, qui permettent d'appréhender les causes. Malheureusement, il ne reste que peu de registres datant de la période étudiée, incluant au total 88 dossiers. La nomenclature de ces dossiers est intéressante à plus d'un titre. Elle est décomposée en deux pages⁷¹⁹. Outre les renseignements usuels, comme le nom, le prénom, la date et le lieu de naissance et un formulaire de description anthropométrique, les causes de l'arrestation et la durée de la peine doivent être renseignées. Une dernière partie intitulée «Renseignements sur la conduite et le travail de l'enfant dans la maison» est particulièrement intéressante puisqu'il y est question des progrès effectués par la jeune fille, tant sur le plan moral et spirituel que sur le plan scolaire, résultats d'une surveillance de tous les instants. Parmi les dossiers, quelques-uns concernent des Suissesses. Ainsi Élise Horloger, déclarée sous le nom de Berthe Ducommun, née à La Chaux-de-Fond en 1861. Reconnue coupable d'avoir volé six livres de lard à son employeur, elle est condamnée à 4 ans de maison de correction en 1876 (elle a alors 15 ans)⁷²⁰. Julie Logragger est, elle aussi, née à La Chaux-de-Fond en mai 1891 ; en 1901, elle est condamnée à 4 ans de

⁷¹⁶ *Rapport annuel*, 1879, p. 16 et 17, ACDR.

⁷¹⁷ FOUCAULT Michel, *Surveiller et punir*, Paris : Gallimard, 1975, p. 23.

⁷¹⁸ FOUCAULT Michel, *Surveiller et punir...*, p. 201.

⁷¹⁹ Cf. Annexe n° 4, p. 405.

⁷²⁰ *Registres d'écrou et de libération*, ACDR.

réclusion pour vagabondage et prostitution. Se dévoilent au travers de ces archives une histoire de la violence et une histoire de l'enfance au XIX^e siècle. Une étude plus approfondie permettra d'analyser avec plus d'acuité les mécanismes mis en place par ce type d'institution, les résultats espérés et obtenus et, surtout, la vision qu'ont les religieuses de ces très jeunes filles, livrées à la mendicité et à la prostitution. En ce qui concerne notre sujet, il s'agit ici d'esquisser brièvement une autre dimension de la migration, celle de la misère et des réponses apportées à celle-ci par les élites et les institutions religieuses. Et la Communauté des Diaconesses a largement contribué à une régulation sociale au sein de la colonie suisse de Paris, mettant à la disposition de cette dernière tout l'éventail des missions existantes, de l'hôpital à la maison de correction pour jeunes filles.

L'étude de la colonie helvétique de Paris, conduite à l'aide de la psychologie sociale, permet de définir cette communauté comme un groupe restreint. Celui-ci se distingue par des relations fortes entre les membres qui partagent des valeurs et un but commun, celui d'un groupe migratoire parfaitement assimilé, discret, à la réputation irréprochable. La colonie suisse de Paris se distingue par une attitude paradoxale : d'un côté la volonté de se fondre dans la population parisienne et, de l'autre, l'entretien d'un lien très fort, non seulement entre les membres, mais également avec le pays de départ. En effet, les nombreuses associations professionnelles ou de loisirs reproduisent les réseaux existant en Suisse. Il en va de même quant à la structure de la colonie : celle-ci se présente dans un schéma vertical avec, à son sommet, la figure tutélaire du ministre, à la fois protecteur des Suisses, mais aussi acteur de la réputation de la communauté. Celle-ci est préservée grâce à un effort commun des nombreuses associations et des autorités du pays de départ, permettant de connaître les Helvètes résidant à Paris. Car, à l'échelle transnationale, se dévoilent d'autres organisations, celles des différentes autorités : communales, cantonales, fédérales, diplomatiques, reliées entre elles pour encadrer les migrants. En ce sens, la colonie suisse de Paris reproduit parfaitement le schéma préexistant dans le pays et dans la commune de départ.

Les élites sont extrêmement sensibles à la bonne image renvoyée par la colonie suisse de Paris. Cette bonne réputation se construit essentiellement par la mise en place de normes collectives dont les associations sont des vecteurs puissants. Or, pour ancrer cette représentation positive, les cas portant atteinte à l'image de la colonie doivent être systématiquement détectés, puis neutralisés. De ce point de vue, les femmes constituent une population particulièrement fragilisée et le nombre et la variété des sociétés et des bourses fondées pour leur venir en aide prouvent leur importance au sein de la communauté. Les secours qui leur sont attribués sont autant de moyens de les contrôler et d'encadrer les plus vulnérables. Les élites de la colonie helvétique n'hésitent pas à soutenir des institutions capables de les aider dans cette tâche de contrôle et de régulation des migrantes. Pour cela, les Diaconesses de Reuilly bénéficient des largesses des nombreux Suisses, assurant, en échange, la mission de soigner (et de redresser) les corps et les âmes.

CHAPITRE 7

PENSER LE RETOUR

S'interroger sur la question du retour peut paraître curieux quand on s'est attaché à saisir le départ. Pourtant cette question permet d'aborder l'essence même de la migration. De nouveaux thèmes fondamentaux en découlent : celui de l'assimilation et celui de la réussite d'une migration. Qu'est-ce qu'une migration réussie ? Une assimilation parfaite ? Une grande réussite professionnelle ? Un retour triomphal dans le pays de départ ? L'instauration de déplacements fréquents entre les deux pôles ? L'historiographie a fait de ce questionnement un thème central, avec pour corollaire la confrontation entre ruraux et urbains. Mais cette idée a été réévaluée, notamment par Paul-André Rosental⁷²¹ qui démontre que, bien souvent, le migrant part seulement avec l'idée d'un séjour limité dans le but d'amasser un petit pécule et de revenir à son point de départ. Il s'agit donc de repenser cette notion de réussite ou d'échec de la migration. Autrement dit : et si l'installation définitive n'était qu'un accident ?

Poser le problème du retour invite inmanquablement à réfléchir sur le projet de cette migration des Suissesses à Paris. Depuis le début de cet ouvrage, de nombreux éléments, à la fois économiques, sociaux ou relevant de l'histoire des représentations, ont permis d'esquisser des schémas, de poser des hypothèses. Quelles sont les différentes formes prises par l'émigration féminine helvétique ? Les Suissesses n'émigrent-elles que dans la perspective d'une promotion professionnelle ? L'arrivée dans la capitale française signifie-t-elle une consécration ou n'est-elle qu'une étape dans un projet migratoire qui s'étoffe au fil des opportunités ?

Mais la migration des Suissesses ne peut se réduire à un simple aspect économique ; au contraire, d'autres femmes franchissent la frontière motivées non par des

⁷²¹ ROSENAL Paul-André, « Maintien/rupture : un nouveau couple pour l'analyse des migrations », *Annales E.S.C.*, 6, 1990, p. 1-31.

ambitions professionnelles, mais par une situation personnelle que d'aucuns à leur époque auraient qualifiée « d'embarrassante ». Se dévoile alors une autre migration, de courte durée, dont le but est d'accoucher en toute discrétion dans les maternités parisiennes. N'aboutit-on pas, alors, à la reconnaissance d'une migration féminine répondant, par son caractère protéiforme, aux multiples vicissitudes inhérentes à la vie d'une femme dans la société du XIX^e siècle ?

7.1. DES CONFIGURATIONS CONTRASTÉES

Une de nos hypothèses de départ était relative à l'importance de l'émigration de Suissesses, majoritairement bonnes à tout faire. Cette idée s'est certes trouvée confortée par les différentes sources utilisées, mais de celles-ci a également émergé un autre type de migration, imprévu et inédit.

7.1.1. Être domestique à Paris : une étape ?

L'importante présence des Suissesses engagées comme domestiques à Paris s'explique avant tout par les opportunités professionnelles offertes par la capitale, alors même que l'argument économique ne semble pas être la cause première de cette migration. La réputation des Suissesses dans ce domaine professionnel est, semble-t-il, centrale. Réputation basée sur la combinaison d'éléments concrets, comme une formation poussée dans le pays de départ, grâce aux écoles ménagères, mais aussi d'un substrat mental qui fait des Suissesses des domestiques plus enclines à l'obéissance et à la loyauté.

Un projet migratoire qui s'étoffe. Les Suissesses partant pour Paris sont, pour la plupart, des femmes d'expérience, plus âgées que leurs compatriotes choisissant l'empire russe ou les pays de l'Est. Le projet migratoire qu'elles ont mis en place n'est pas affaire de tradition, mais bien d'opportunité personnelle. C'est par le biais des petites annonces et du bouche-à-oreille qu'elles ont franchi le pas de la migration, dans l'espoir de trouver une meilleure place, mais pas seulement. En effet, il y a d'abord la recherche d'un certain confort dans le travail, et Anne Martin-Fugier a bien souligné la libération ressentie par les domestiques rurales venues travailler en ville où la tâche, bien que prenante, est beaucoup moins rude⁷²². Le parallèle peut être fait entre le quotidien d'une servante dans une petite ville de Suisse et l'arrivée dans la capitale française et l'accès à plus de confort : de l'eau courante, un éclairage au gaz. Mais une fois que la domestique est en place à Paris, comment se positionne-t-elle par rapport à sa profession ? Pour Anne Martin-Fugier « *se placer comme domestique à Paris ne serait donc qu'un moyen, le plus simple, pour quitter la campagne, la province, qu'on soit déjà domestique et qu'on rêve d'une place*

⁷²² MARTIN-FUGIER Anne, *La place des bonnes...*, p. 21.

agréable et mieux payée, ou qu'on n'ait jamais travaillé, mais qu'on désire s'éloigner de sa famille et se débrouiller seule»⁷²³. Selon l'historienne, la venue dans la capitale française est motivée par deux raisons distinctes : de meilleures conditions professionnelles et la volonté de s'affranchir du cadre familial. Le choix de cette destination s'explique, d'une part, par l'importance de cet espace en tant que bassin de recrutement et, d'autre part, par sa capacité à absorber la migrante, lui permettant ainsi de se fondre dans la population. Mais la condition domestique ne peut-elle pas être vue comme un moyen de se défaire d'un contexte social oppressant ? Certes, nous l'avons vu, la profession de bonne exige d'immenses sacrifices, mais elle offre également une ouverture vers des horizons nouveaux pour des femmes qui, à défaut, n'auraient pas les moyens de voyager. En témoigne cette annonce, parue dans *La Gazette de Lausanne* :

*« Une femme de chambre, bonne couturière, désire se placer dans une famille qui passerait l'hiver dans le midi. S'adresser aux initiales EP, bureau de poste de Morges. »*⁷²⁴

La demande, précise en matière de destination, permet de penser que cette femme voit dans l'embauche une possibilité de gagner un espace géographique plus attractif l'hiver et, donc, d'utiliser sa condition de domestique pour franchir les frontières. Certes, il n'est pas question de villégiature, mais ce critère à l'embauche qu'est la destination montre bien que la condition domestique est un moyen et le séjour dans le Midi non pas une conséquence mais un but en soi. Il serait d'ailleurs extrêmement intéressant d'étudier de près la présence des Suissesses sur la Côte d'Azur.

Anne Martin-Fugier met bien sûr en exergue les souffrances de la condition domestique, mais il ne faut pas voir dans la bonne une éternelle victime. Sans occulter le destin malheureux de nombreuses femmes, ne peut-on pas penser que la condition domestique est une situation souhaitée, désirée par certaines ? Ce serait assister à un renversement complet du système connu jusque-là : les femmes utilisent alors un métier dit « naturel » comme outil de libération, voire même d'émancipation, puisqu'il s'agit alors d'un processus permettant à un sujet de s'extraire de sa condition d'origine. Cependant, une autre notion peut être appréhendée, celle d'ambition. En témoigne cette Suissesse qui écrit au ministre en 1889 et se dit « *persuadée que c'est dans cette ville, que [...] j'aurais le plus de facilité pour trouver la position que je désire* »⁷²⁵. Cette migrante revendique, en l'occurrence, le droit à un poste correspondant à ses aspirations et non à une obligation économique.

La notion de carrière est plus délicate à manier, car intégrant une vision à long terme difficilement mesurable au regard des sources étudiées. On peut pourtant s'interroger sur l'attitude des migrantes face à de nouvelles opportunités professionnelles. Car il ne s'agit que de cela : des Suissesses ont répondu à une annonce et ont pris le train pour Paris. Cette décision n'est pas le fruit d'une tradition migratoire

⁷²³ MARTIN-FUGIER Anne, *La place des bonnes...*, p. 25.

⁷²⁴ *La Gazette de Lausanne*, du 14 octobre 1880, cote FRg 415 Res, BNS.

⁷²⁵ Archives de l'ambassade suisse de Paris, E220041 Paris, versement 1, carton 226, Dossier 6 X, *Secours*, 1889, AFS.

ancrée, mais un choix dû à la possibilité de partir pour la capitale française. La suite de leur parcours peut s'envisager à travers deux solutions : la première (sur laquelle nous passons rapidement) est la reconversion dans une autre profession, celle de demoiselle de magasin étant la plus fréquente. Pour la domestique, il s'agit de quitter une condition à la longue étouffante pour devenir employée, profession qui offre la fixité des horaires, mais aussi une grande précarité, évoquée par Émile Zola, dans *Au bonheur des Dames* :

« *Quand la morte-saison d'été fut venue, un vent de panique souffla au Bonheur des Dames. C'était le coup de terreur des congés, des renvois en masse, dont la direction balayait le magasin, vide de clientes pendant les chaleurs de juillet d'août.* »⁷²⁶

L'autre possibilité, c'est de partir pour une autre destination. En effet, si la migration est avant tout affaire d'opportunité, le parcours de la domestique peut prendre un tour nouveau. C'est encore une fois grâce aux petites annonces que ce désir est d'ailleurs saisissable. Comme celle-ci, parue le 13 février 1885 dans *La Gazette de Lausanne* :

« *Une personne suisse de 26 ans désire entrer en condition comme femme de chambre ou bonne d'un ou deux enfants dans une honorable famille étrangère ; elle connaît à fond le service, voyagerait dans tous pays. Écrire à ECR 280, poste restante, rue de Bayen, Paris.* »⁷²⁷

Les espaces concernés ici sont nombreux. La postulante réside à Paris, l'annonce est publiée dans un journal suisse romand et la petite annonce précise que la jeune fille serait prête à voyager dans « tous pays ». L'annonce met également en évidence la volonté de cette femme de multiplier les expériences professionnelles en toute discrétion. L'adresse en poste restante indique que ses employeurs ne sont sans doute pas au courant de sa démarche. De fait, la vie à Paris n'est pas un aboutissement en soi. Certes, un pessimiste verrait, dans cette annonce, une jeune fille prête à tout pour obtenir une place ; or celle-ci tient à rester dans la domesticité – alors que souvent les demandeuses précisent qu'elles acceptent une place dans un commerce⁷²⁸ – et a suffisamment d'économies pour s'offrir, depuis Paris, une petite annonce dans un quotidien suisse. Son but n'est pas de rentrer dans le pays de départ, ni même de rester à Paris, mais bien de partir, de voyager, tout cela renforçant l'hypothèse que la condition domestique peut être un moyen de libération et de découverte utilisé par les femmes des milieux populaires et des classes moyennes. Dans ce cas, les occasions ne manquent pas. En témoigne cette petite annonce parue le 15 février 1910 dans *La Gazette de Lausanne* :

« *Dame américaine désire femme de chambre supérieure protestante, 25-30 ans, habituée à voyager, bonne couturière (lingerie), fidèle, honnête, gentille, sachant emballer les*

⁷²⁶ ZOLA Émile, *Au bonheur des Dames*, 1883, Paris : Le Livre de Poche, p. 140.

⁷²⁷ *Gazette de Lausanne*, du 13 février 1885, cote FRg 415 Res, BNS.

⁷²⁸ Ainsi, cette petite annonce parut dans *La Croix fédérale*, le 7 décembre 1890 : « *Une jeune Suisse, 20 ans grande et forte, de bonne famille, demande emploi dans le commerce ou dans une bonne famille comme femme de chambre ou bonne à tout faire [...]* », MICRO D 711 1, BNF.

malles et aimant les enfants: pour le moment service de table, en automne elle devrait aller aux États-Unis. Inutile de répondre sans que l'on désire place permanente. Adresser offre au Bureau des amies de la Jeune fille rue de la Gare 11, Montreux.»⁷²⁹

De fait, le voyage peut faire partie intégrante de la vie d'une femme de chambre, à tel point que, comme nous le voyons ici, ce poste demande une certaine qualification dans l'art de faire les bagages. Cette qualité est d'ailleurs mise en avant par les candidates elles-mêmes :

«Une jeune demoiselle ayant l'habitude des voyages et des enfants, cherche une place dans une famille étrangère, soit pour s'occuper des enfants, ou accompagner une dame. S'adresser aux platanes EF Montoie 8 Lausanne.»⁷³⁰

Se placer dans une famille étrangère ou chez une dame seule, c'est avoir l'assurance de pouvoir partir vers de nouveaux horizons. L'émigration vers Paris est, pour une partie des émigrantes, une première expérience qui les confronte à l'altérité et qui leur permet de découvrir un nouveau pays. Les sources étudiées n'indiquent pas si les Suissesses rencontrées restent en place à Paris, mais la multiplication des petites annonces de demandes d'emploi précisant un désir de voyages dessine le profil de migrantes qui utilisent la condition domestique comme outil, comme moyen de découvrir de nouveaux horizons.

Mais si, pour certaines, Paris est la première étape d'un long voyage, d'autres femmes vont chercher à valoriser leur expérience dans la capitale française. Pour celles-là, l'émigration constitue bien une réponse apportée à une problématique féminine, permettant de surmonter les obstacles matériels mais surtout moraux qui empêchent les femmes de voyager en toute liberté.

Valoriser son expérience migratoire. Si les Suissesses ne restent pas en France, c'est non seulement pour parcourir l'Europe, mais également afin de revenir dans le pays de départ. Or, pour certaines migrantes, ce retour ne se fait pas à n'importe quelle condition. Encore une fois, les petites annonces permettent d'appréhender un phénomène bien particulier: la valorisation de la migration. Celle-ci se traduit par la volonté des postulantes de mettre en avant leur expérience parisienne afin d'obtenir des postes dans de meilleures familles :

«Suisse française, 25 ans recommandée, connaissant lingerie fine, broderie, couture, service de maison soigné, cherche place de femme de chambre dans bonne famille. Voyagerait. 6 ans de référence à Paris. Zürcher, 2 rue Courau, Genève.»⁷³¹

Avoir travaillé à l'étranger semble constituer un argument pour se faire embaucher dans des familles étrangères :

⁷²⁹ *Gazette de Lausanne*, du 15 février 1910, cote FRg 415 Res, BNS.

⁷³⁰ *Gazette de Lausanne*, du 15 mars 1880, cote FRg 415 Res, BNS.

⁷³¹ *Gazette de Lausanne*, du 24 février 1910, cote FRg 415 Res, BNS.

«Une femme de chambre expérimentée, ayant servi plusieurs années à l'étranger, désire trouver une famille étrangère pour rester au pays ou voyager. S'adresser à M^{lle} Marie Marmier, Taconnerie, n° 1 Genève.»⁷³²

Cet exemple montre bien que non seulement les Suissesses retournent dans le pays de départ, mais qu'elles recherchent alors des postes en lien avec leurs expériences professionnelles précédentes. Ainsi, la condition domestique n'est pas pour certaines un pis-aller, mais bien une profession dans laquelle les femmes semblent se projeter sur le long terme, mettant en place des stratégies de valorisation de leurs expériences gagnées à l'étranger. La domesticité, jusqu'alors vécue comme condition naturelle de la femme, devient, avec la mise en place des écoles ménagères, mais surtout grâce au regard que les femmes portent sur elles-mêmes, un métier avec des compétences particulières qui peut procurer une amélioration des conditions de travail. Dans ce contexte, ne peut-on pas envisager la condition domestique comme un affranchissement, non seulement envers l'homme, le seul à pouvoir rapporter de l'argent au foyer, mais également envers la société tout entière qui voit dans la condition domestique une profession maintenant les femmes dans la précarité, sans qualification. Si les femmes mettent en avant ces expériences professionnelles acquises dans les mœurs des grandes villes, c'est qu'il s'agit là d'un argument de poids pour les employeurs qui en font un critère de sélection :

«On demande pour le courant de mai une première femme de chambre, sachant parfaitement coiffer et habiller. Inutile de se présenter si on n'a pas déjà servi à Paris ou en Angleterre. S'adresser sous initiales NM6 à l'agence de publicité. Haasenstien et Vogler, à Lausanne.»⁷³³

Les lieux d'exercice que représentent les capitales européennes sont des références importantes pour des familles cherchant des domestiques familiarisées avec les pratiques des mœurs bourgeoises. On retrouve ici ces postes offerts par les grands hôtels de la Riviera vaudoise transformés en bureaux de recrutement.

L'émigration des Suissesses est affaire d'opportunité, le retour dans le pays de départ est alors considéré comme secondaire. Au fur et à mesure des offres et des envies de ces migrantes se dessinent des parcours caractérisés par une excellente maîtrise des méandres de la condition domestique. Le goût du voyage, celui de la découverte sont des raisons qui poussent ces domestiques à faire de Paris une première étape d'un parcours professionnel qui s'inscrit dans un cadre géographique plus large. Mais la référence à Paris sert aussi à faire valoir une expérience pour regagner son pays. Dans les deux cas, l'appropriation par les femmes du métier de domestique est un point central. Certaines ont déjà utilisé ce moyen pour quitter la Suisse et partir pour l'étranger, d'autres vont chercher à construire un véritable parcours professionnel, s'affranchissant d'une vision naturaliste de la condition domestique et faisant de cette dernière un métier à part entière, aux qualifications précises. L'immigration est avant tout caractérisée par une grande diversité des possibles.

⁷³² *Gazette de Lausanne*, du 20 avril 1910, cote FRg 415 Res, BNS.

⁷³³ *Gazette de Lausanne*, du 27 avril 1880, cote FRg 415 Res, BNS.

7.1.2. Immigrer pour accoucher

Tout commença par quelques lignes d'une lettre déjà évoquée :

«*Le maire de Cornol m'informe qu'il a parlé à cette fille, qui était récemment au pays, et qu'elle a paru extrêmement surprise et offensée qu'on lui attribuât un enfant illégitime. Elle nie avoir eu un enfant en 1880 et prétend que c'est un tour qu'on veut lui jouer ; elle se dit marier à Paris, avoir eu un enfant de son mari et l'avoir encore avec elle, mais elle n'a fourni ni son acte de mariage, ni l'acte de naissance de l'enfant et elle est repartie pour Paris assez subitement sans laisser d'adresse.*»⁷³⁴

C'est le cas de Julia L. de Cornol qui fournit une première hypothèse de recherche. Rien n'indique dans les sources si elle a eu un enfant illégitime, mais la rumeur a permis de se poser la question : et si les migrantes partaient à Paris pour faire leurs couches ? La lecture de l'ouvrage de Leslie Page Moch, *The Pariahs of Yesterday: Breton Migrants in Paris* paru en 2012⁷³⁵ a contribué à renforcer cette hypothèse, mais a surtout fourni les moyens de vérifier cette intuition. Dans cette étude consacrée à la migration bretonne à Paris, Leslie Page Moch analyse la présence des Bretonnes et utilise les registres de la maternité de Port-Royal pour appréhender leur présence à Paris. Cette source s'est révélée fondamentale pour comprendre l'émigration des Suissesses à Paris et, notamment, comment la dégradation de la réputation au sein de la communauté de départ avait pu contribuer à l'émigration vers Paris.

«**Madame L. aurait-elle une conduite blâmable ?**»⁷³⁶ La réputation, non pas à l'échelle du groupe mais à celle de l'individu, est en cause. Les correspondances entre la légation suisse de Paris et le préfet du Jura ou encore la Société helvétique de bienfaisance indiquent un souci constant de la bonne réputation des Suissesses recensées et reconnues. Par nature, ces sources ne laissent apparaître que les jugements négatifs de ces élites du XIX^e siècle, sans que l'historien puisse entendre la version de ces femmes. C'est donc sur le jugement de ces agents de l'État fédéral qu'il faut s'appuyer, pour découvrir au passage les critères qui leur permettent de reconnaître une mauvaise réputation. Celle-ci se construit tout d'abord par les relations que certaines migrantes entretiennent avec le sexe opposé. Ainsi Marie S., qui se fait appeler Élise, vient de Sainte-Croix dans le canton de Vaud. Elle est mère de deux enfants et est connue de la SHB depuis 1887. En 1889, elle renouvelle une demande de secours auprès du ministre qui le lui refuse après avoir pris connaissance d'un rapport rédigé par la SHB où celle-ci précise que la dénommée Marie «*courait après les hommes*»⁷³⁷. Louise G. née dans le canton de Vaud le 30 mai 1843 arrive à Paris en 1859. Deux ans après, elle demande un premier secours, puis un second en 1873 lorsqu'elle devient, selon l'expression de

⁷³⁴ *Registres de copies de lettres*, Correspondance sortante des préfets du district de Porrentruy, lettre du 11 août 1884, ARCJ.

⁷³⁵ PAGE MOCH Leslie, *The Pariahs of Yesterday...*

⁷³⁶ Archives de l'ambassade suisse de Paris, E220041Paris, versement 1, AFS.

⁷³⁷ Archives de l'ambassade suisse de Paris, E220041 Paris, versement 1, Carton 226, Dossier XIII, *Secours*, 1889, AFS.

M. Guignard « fille-mère » d'une petite Victorine qui décédera 4 ans plus tard. Elle demande un nouveau secours au ministre en 1883. Pour le correspondant à la SHB, « *c'est une grosse fille, pas forte, restait peu dans les places* »⁷³⁸. Outre l'instabilité professionnelle, M. Guignard met l'accent sur l'aspect mal dégrossi de l'indigente ainsi que sur sa moralité. « La femme W. » fait, elle, l'objet d'une lettre du préfet du Jura Alex Favrot au ministre pour dénoncer ses agissements :

*« Ce que la femme W. a déclaré à la Légation est un tissu de faussetés. Des personnes d'ici l'ont vue à Paris et ont affirmé que cette femme, très dissipée, fréquentait les soirées publiques et les théâtres et menait une vie pour laquelle il faut nécessairement de l'argent, même beaucoup d'argent, que le mari bottier adroit gagnait suffisamment pour l'entretien de sa famille mais se livrait aussi à la dissipation. »*⁷³⁹

Outre les accusations de mensonges, c'est sur sa vie privée que Madame W. est attaquée, puisqu'elle enfreint les deux commandements de la femme au XIX^e siècle : elle est non seulement présente dans les lieux publics de plaisir, alors réservés aux hommes ou aux prostituées, mais elle est décrite, en plus, comme ayant abandonné ses deux filles aux bons soins de sa commune d'origine. Ce qui fait la mauvaise réputation de ces femmes, c'est avant tout le soupçon d'être une mauvaise mère. Louise, « la femme W. » ou encore Marie S. doivent leur mauvaise réputation à leur comportement quotidien transgressif, qui les pousse à négliger ou à abandonner leurs enfants. Ces femmes sont en rupture par rapport au modèle dominant avec, pour conséquence immédiate, l'impossibilité de continuer à vivre dans leur communauté d'origine.

Accoucher à Paris. La légation suisse de Paris garde les traces de nombreuses jeunes femmes ayant accouché dans la capitale française. Ainsi Marie-Louise P. est née à Nyon dans le canton de Vaud. Elle arrive à Paris en 1888 à l'âge de 20 ans. En mars 1889, Le ministre précise qu'elle a une « *fillette naturelle en nourrice* » ; la petite est âgée de quelques mois⁷⁴⁰. Si l'on reprend la chronologie de sa migration, Marie-Louise arrive dans la capitale française en étant enceinte et accouche quelques semaines ou quelques mois après son arrivée. Était-elle au courant de sa grossesse avant son départ ? Les sources ne permettent pas de répondre, mais il semble vraisemblable qu'elle soit partie à Paris pour cacher son état à sa communauté. Justine B., quant à elle, vit chez son oncle dans le XV^e arrondissement et exerce comme couturière. Elle écrit à Madame Lardy afin de lui demander conseil, car elle a caché à son parent l'existence d'une fille, alors en nourrice⁷⁴¹. Anna H., 35 ans, réside à Paris depuis 1883 ; elle est « fille-mère » de trois enfants⁷⁴². Madeleine Z., une domestique

⁷³⁸ Archives de l'ambassade suisse de Paris, E220041 Paris, versement 1, Carton 166, Dossier 6 II, *Secours*, 1883, AFS.

⁷³⁹ *Registres de copies de lettres*, Correspondance sortante des préfets du district de Porrentruy, lettre n° 360, avril 1881, ARCJ.

⁷⁴⁰ Archives de l'ambassade suisse de Paris, E220041 Paris, versement 1, Carton 225, Dossier 6 IV, *Secours*, 1889, AFS.

⁷⁴¹ Archives de l'ambassade suisse de Paris, E220041 Paris, versement 1, Carton 225, Dossier 6 IV, *Secours*, 1889, AFS.

⁷⁴² Archives de l'ambassade suisse de Paris, E220041 Paris, versement 1, Carton 211, Dossier 6 III, *Secours* 1887, AFS.

sans place originaire de Berne, est arrivée en août 1886 à Paris et a accouché en janvier 1887 d'un petit garçon, Victor, qu'elle mettra en nourrice⁷⁴³. Encore une fois, la coïncidence est troublante : le départ de la Suisse correspond au troisième mois de grossesse, période où il devient difficile d'ignorer les symptômes dus à cet état et où le corps commence à changer. L'itinéraire de Louise R. vient confirmer cette présence dans la capitale française de Suissesses sur le point d'accoucher :

« Cette fille est bien connue à Porrentruy. C'est une nommée Louise R., de Bâle, née le 10 Mai 1856, employée de magasin chez M^{me} Oire-Dubail, négociante à Porrentruy. Elle est entrée dans cette maison le 18 mars 1883 en qualité de fille de magasin et en est sortie le 16 décembre 1884 en état de grossesse, motif de son renvoi. Le magasin où elle servait était en face du corps de garde et pour ainsi dire sous les yeux de la police, cette fille est très connue des agents, qui m'ont déclaré son nom dès qu'ils ont vu la photographie ; ils m'ont même fait voir une tout à fait identique appartenant à une amie de la R. Il n'y a rien à redire à sa conduite pendant son séjour à Porrentruy. Elle attribue sa grossesse aux serments d'un jeune commis de la même maison et exerce actuellement dans cette ville. Après son départ elle a dû se rendre à Paris où elle aura probablement accouché. »⁷⁴⁴

Son état n'étant pas jugé, par ses employeurs, compatible avec la bonne moralité de la boutique, la femme est renvoyée et part pour Paris. Il s'agit donc d'une migration spécifique de par, non seulement son rythme – une migration courte – mais également son objet – accoucher à Paris. Les exemples ci-dessous indiquent bien la présence dans la capitale de nombreuses Suissesses dont les dates d'accouchement correspondent à une arrivée récente dans la capitale française. Mais ces quelques témoignages, pour intéressants qu'ils soient, ne peuvent pas à eux seuls permettre de vérifier cette hypothèse. Une autre source va venir valider ce postulat : les registres d'entrée de la maternité de Port-Royal, alors une des plus importantes de Paris, avec 283 lits en 1900. Ces effectifs nombreux fournissent de nombreuses informations sur les femmes venant accoucher dans cet hôpital. Les registres donnent les noms, prénoms, professions des parturientes, leur état civil mais également le lieu de leur naissance et celui de leur résidence actuelle. Cette source précise également une domiciliation de secours à Paris, en province ou à l'étranger. Cette dernière indication est particulièrement précieuse, puisqu'elle permet non seulement de connaître le degré d'insertion dans la ville, mais aussi les liens qui subsistent avec le pays ou la région de départ. La constitution d'un échantillon, à partir de sondages réalisés à intervalles de cinq ans, pour la seule maternité de Port-Royal, permet de mettre au jour une pratique répandue. Parmi les accouchées et les autres patientes, toutes les femmes se disant étrangères ont été recensées. Ainsi, en 1880, elles sont 80 à accoucher à la maternité, dont 34 Suissesses, soit 27,2 % des femmes étrangères. Cette proportion se confirme en 1885 : les Helvètes représentent 29,6 % des patientes nées à l'étranger.

⁷⁴³ Archives de l'ambassade suisse de Paris, E220041 Paris, versement 1, Carton 211, Dossier 6 I, *Secours*, 1887, AFS.

⁷⁴⁴ *Registres de copies de lettres*, Correspondance sortante des préfets du district de Porrentruy, lettre n° 222, août 1885, ARCJ.

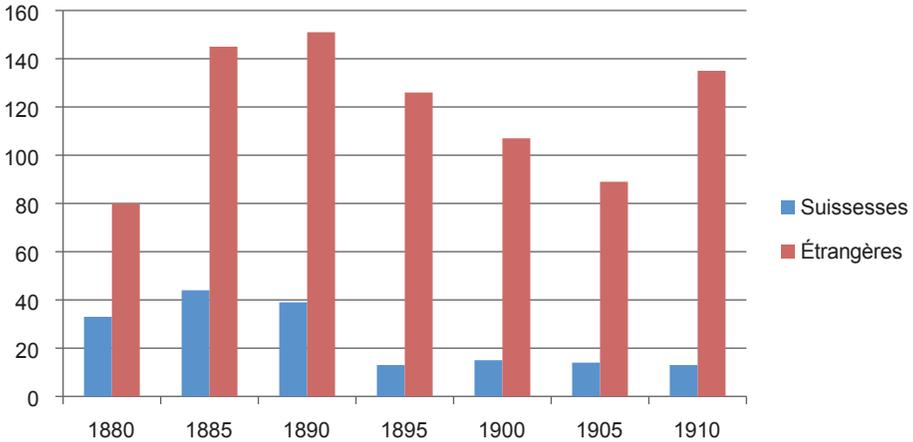


Fig. 55 – Suissesses et étrangères recensées à la maternité de Port-Royal (1880-1910)⁷⁴⁵.

L'année 1895 marque une rupture. En effet, jusqu'à cette date, les Suissesses représentent environ 30 % des femmes étrangères hospitalisées à la maternité de Port-Royal. En l'état actuel des recherches, il est difficile de trouver une explication à cette évolution. Pourtant, les trois premières années examinées indiquent une présence importante de ces migrantes. Alors que les Suissesses sont bien moins nombreuses que les Allemandes ou les Belges dans les recensements de la population parisienne, comment expliquer une aussi forte présence dans une maternité de la capitale ? Qui sont ces femmes ? Leur faible pouvoir d'achat les conduit-il à accoucher à l'hôpital ? Il est vrai que l'accouchement à l'hôpital reste alors l'apanage des plus pauvres qui ne peuvent faire venir chez elles ni le médecin ni la sage-femme. Nous avons vu précédemment que la grossesse elle-même est tout aussi problématique et constitue une cause de renvoi, ce qui pousse bon nombre de jeunes femmes domestiques à cacher leur état et à accoucher, sans l'aide de personne, dans leur petite chambre. Émile Zola décrit une scène comparable dans *Pot-Bouille* :

« Et elle comprit, elle eut un grand frisson, en bégayant sous la couverture :

– Mon Dieu ! Mon Dieu ! C'est donc ça !

Une angoisse l'envahissait, un besoin de marcher, de promener son mal. Elle ne put rester au lit davantage, ralluma la bougie, se mit à tourner autour de sa chambre. Sa langue se desséchait, une soif ardente la tourmentait, tandis que des plaques rouges lui brûlaient les joues. Quand une contraction la pliait brusquement, elle s'appuyait contre le mur, saisissait le bois d'un meuble. Et les heures passaient dans ce piétinement cruel, sans qu'elle osât même se chauffer, de peur de faire du bruit, garantie seulement du froid par un vieux châle jeté sur ses épaules. Deux heures sonnèrent, puis trois heures. »⁷⁴⁶

⁷⁴⁵ *Registre général d'entrée des femmes enceintes et en couches de la maternité de Port-Royal*, Cote : 1Q2/79/83/86/89/94/99 pour les années 1880, 1885, 1890, 1895, 1900, 1905, 1910, AHP-AP.

⁷⁴⁶ ZOLA Émile, *Pot-Bouille...*, p. 417.

Fictif ici, ce cas a dû se présenter bien des fois, et le défaut de prise en charge est présent dans les sources. En témoigne cette lettre envoyée par un compatriote au ministre :

«Mademoiselle Marie G. notre compatriote et protégée est à la maison depuis mardi 18 courant, avec son bébé. Je me suis occupé aujourd'hui des formalités nécessaires pour la reconnaissance légale de l'enfant qui est légalement reconnu à la mairie du XIX^e arrondissement. Maintenant, Monsieur le Chancelier, je ne dois pas vous cacher que l'état de Mad[emois]elle G. est grave, fort grave : elle a connu une perte ininterrompue de sang, faite d'une couche difficile et des épingles d'argent relient les parties déchirées. Elle souffre donc horriblement, et à mon humble avis, il serait urgent, que par votre puissant intermédiaire, elle pût être admise d'urgence dans un hôpital.»⁷⁴⁷

La majorité des domestiques enceintes arrivent à l'hôpital et, après avoir accouché, peuvent prétendre – pour les plus pauvres – à une place dans les asiles maternels. Celui existant avenue du Maine, dans le XIV^e arrondissement⁷⁴⁸, semble, selon les tableaux des hôpitaux de Paris, recevoir régulièrement des Suissesses. Accoucher à l'hôpital est également la seule solution pour les domestiques en place. Mais c'est aussi la possibilité d'une plus grande discrétion : malgré la très bonne tenue des registres, il est facile, après ses couches, de disparaître dans la ville. La figure 56 permet d'appréhender une première variable : l'état civil.

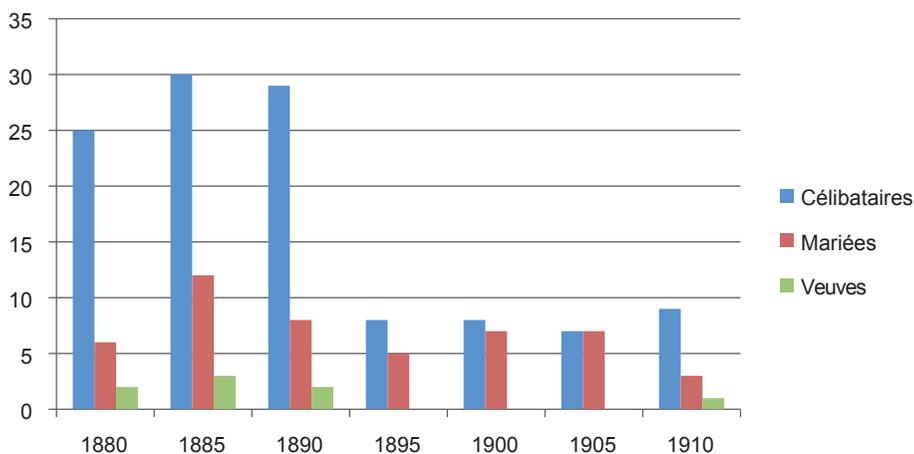


Fig. 56 – État civil des Suissesses ayant accouché à Paris (1880-1910)⁷⁴⁹.

La proportion de célibataires est écrasante jusqu'en 1895, date à laquelle on observe un rééquilibrage entre femmes mariées et célibataires. Le statut de veuve

⁷⁴⁷ Archives de l'ambassade suisse de Paris, E220041 Paris, versement 1, carton 156, dossier 6 III, *Secours*, 1882, AFS.

⁷⁴⁸ Archives de l'ambassade suisse de Paris, E220041 Paris, versement 1, carton 211, dossier 6 I, *Secours*, 1881, AFS.

⁷⁴⁹ *Registre général d'entrée des femmes enceintes et en couches de la maternité de Port-Royal*, Cote : 1Q2/79/83/86/89/94/99 pour les années 1880, 1885, 1890, 1895, 1900, 1905, 1910, AHP-AP.

pose un problème dans la mesure où il est impossible de savoir si l'enfant est le fruit du couple ou s'il a été conçu après la mort de l'époux. Une donnée n'évolue pas durant toute la période, la très grande majorité des Suissesses se déclarent domestiques : 106 sur un total de 171 femmes. À ce point, cependant, rien ne prouve que ces Suissesses ou certaines d'entre elles choisissent de quitter la Confédération pour venir accoucher à Paris. Mais les archives des hôpitaux permettent de valider un peu plus cette hypothèse. Les tableaux contiennent en effet une mention du « domicile de secours », information requise pour permettre de contacter la famille en cas de difficulté liée à l'accouchement.

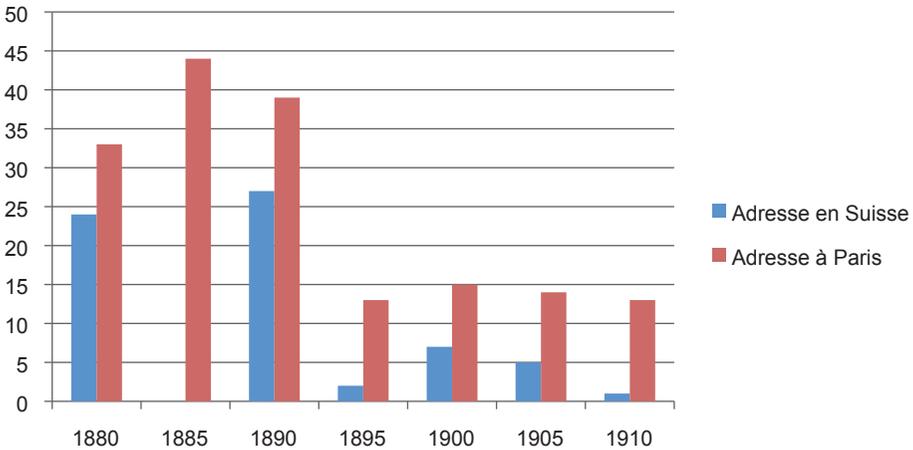


Fig. 57 – Suissesses ayant accouché déclarant une adresse à Paris et en Suisse⁷⁵⁰.

La figure 57 offre une vision relativement homogène, sauf pour l'année 1885 où aucune Suissesse ne déclare habiter en Suisse. Étant donné que pour les autres années les résultats sont tout autres, il est probable qu'il s'agit d'une négligence de la part du personnel chargé de renseigner les tableaux. Comment qualifier cette migration ? Au vu des différentes sources analysées, notamment les lettres échangées entre la préfecture du Jura et la légation suisse à Paris, on peut raisonnablement penser que certaines femmes effectuent de très brefs séjours dans la capitale : quelques mois tout au plus. La plupart des étrangères sont alors sans travail et ce n'est donc pas une opportunité professionnelle qui les a conduites dans la capitale française. Enfin, le fait qu'un certain nombre d'entre elles donnent une adresse à l'étranger confirme que le lien avec le pays de départ demeure très fort, voire même exclusif. Il faut, bien sûr, nuancer notre propos. Toutes les Suissesses recensées dans les archives des hôpitaux de Paris ne sont pas venues dans l'unique but d'accoucher ; certaines d'entre elles sont installées depuis longtemps dans la capitale française. Pourtant, il semble bien qu'un petit nombre d'Helvètes, une fois leur grossesse déclarée,

⁷⁵⁰ *Registre général d'entrée des femmes enceintes et en couches de la maternité de Port-Royal*, Cote : 1Q2/79/83/86/89/94/99 pour les années 1880, 1885, 1890, 1895, 1900, 1905, 1910, AHP-AP.

se rendent à Paris, y restent jusqu'après leurs couches et retournent ensuite dans leur pays d'origine. Le cas de Louise R. étudié plus haut est exemplaire : après avoir été licenciée, elle part enceinte à Paris d'où elle revient quelques mois plus tard, sans l'enfant. De même, Julia L. est suspectée d'avoir agi de la sorte et de cacher à Paris un enfant illégitime : son départ précipité pour Paris, après qu'elle a été interpellée par le maire de la commune, montre bien que pour une certaine catégorie de femmes, Paris est un refuge, un espace immense où l'anonymat est le bienvenu. L'expression de « migration gestationnelle » est certainement pertinente pour qualifier une migration de courte durée, dont le seul but est d'accoucher dans la capitale française. Cette migration ne semble pas causée par des considérations d'ordre économique, mais bien par la volonté de certaines femmes d'échapper à la pression de la communauté d'origine et de reconstruire une réputation mise à mal par une grossesse hors mariage.

Une migration de proximité. Cette « migration gestationnelle » est caractérisée par une relation étroite entre Paris et le pays de départ. Il reste difficile de découvrir comment les Suissesses ont pu avoir l'idée de partir pour la capitale française, à l'annonce de leur état, et si elles ont pu s'appuyer sur un réseau simplifiant ce départ. Des éléments objectifs peuvent expliquer ce choix, du moins en partie : taille de la ville, réputation d'une plus grande liberté, baisse du coût et de la durée du voyage grâce au chemin de fer.

Quoi qu'il en soit, cette migration particulière complexifie un peu plus l'émigration des Suissesses à Paris qui prend, dans ce cas précis, des allures de migration de proximité, tant les allers-retours semblent aisés. Les itinéraires de Julia L. ou de Louise R. nous permettent d'appréhender des relations soutenues entre pôle de départ et pôle d'arrivée, multipliant les possibilités de combinaison entre ces deux espaces. L'émigration des Suissesses à Paris n'est pas seulement affaire de bonnes à tout faire ou de domestiques à l'affût d'un poste pouvant leur faire découvrir le monde. C'est également l'histoire de femmes qui s'affranchissent, pour un temps, des contraintes liées à leur condition et qui trouvent à Paris la possibilité d'échapper au contrôle social communautaire.

7.2. LES TOURMENTS DE LA MIGRATION

« Veuillez excuser la liberté que je prends de vous adresser ces lignes. Mais n'ayant aucune connaissance à Paris et persuadée que c'est dans cette ville, que [...] j'aurais le plus de facilité pour trouver la position que je désire. »⁷⁵¹

Pour une migration « réussie », combien d'échecs ? Ceux-ci peuvent avoir de multiples causes : problèmes d'adaptation à la capitale française, mais aussi la maladie ou le chômage.

⁷⁵¹ Archives de l'ambassade suisse de Paris, E220041 Paris, versement 1, carton 226, Dossier 6 X, *Secours*, 1889, AFS.

7.2.1. Les difficultés rencontrées

Le caractère gigantesque et brutal de Paris est un premier obstacle à l'intégration, et celle-ci peut prendre du temps ou ne pas se faire du tout. Pour les nouvelles venues, il n'est pas facile de comprendre les comportements et les mœurs de la capitale, quand on doit parfois affronter, en même temps, l'hostilité et des remarques peu amènes sur son accent. En dépit de la légende dorée qui entoure Paris, l'emploi s'y fait de plus en plus rare en cette fin du XIX^e siècle et le chômage n'épargne pas la colonie suisse. Les bonnes à tout faire sont particulièrement touchées, leur profession leur interdisant tout problème de santé. La maladie est crainte car, avec elle, peut débiter la chute vers la misère.

Peu de traces et de sources directes demeurent de ces peurs intimes et de ces drames personnels. Ici, la littérature, avec les précautions et la prise de distance qu'impose la démarche historique, peut permettre d'effleurer une certaine réalité.

De la difficulté à vivre Paris. Dans son ouvrage, *Paris, Notes d'un Vaudois*, Charles Ferdinand Ramuz fait le récit autobiographique de son premier voyage à Paris entre 1902 et 1903⁷⁵². Il y décrit l'apprentissage des codes parisiens, et l'exaspération qui s'ensuit parfois :

«Je m'étais alors aperçu que j'avais le numéro cent vingt alors qu'on criait le numéro trente : si bien qu'impatient plus encore que découragé, et me refusant à l'humiliation d'attendre davantage, j'avais tout à coup renoncé à utiliser ces "transports en commun".»⁷⁵³

Denise, l'héroïne de Zola, marque également sa surprise :

«Mais, comme elle débouchait enfin sur la place Gaillon, la jeune fille s'arrêta net de surprise.

– Oh ! Dit-elle, regarde un peu, Jean ! [...]

– Ah bien ! Reprit-elle après un silence, en voilà un magasin.

C'était, à l'encoignure de la rue de la Michodière et de la rue Neuve-Saint-Augustin, un magasin de nouveautés dont les étalages éclataient en notes vives, dans la douce et pâle journée d'octobre.»⁷⁵⁴

Entre 1880 et 1914, ces grands magasins connaissent leurs heures de gloire. La Samaritaine, construite en 1870, et le Bon Marché, plus ancien, en sont les exemples types. Ces magasins sont spécialisés dans le commerce d'articles mis récemment sur le marché, les «nouveautés», mais aussi dans la parure : étoffes, lingerie, bijoux. C'est une découverte pour des jeunes femmes habituées à

⁷⁵² FRANCILLON Roger, RAMUZ Charles-Ferdinand, in *Dictionnaire historique de la Suisse* en ligne, <http://www.hls-dhs-dss.ch/textes/f/F16054.php>.

⁷⁵³ RAMUZ Charles-Ferdinand, *Paris, Notes d'un Vaudois*..., p. 21.

⁷⁵⁴ ZOLA Émile, *Au Bonheur des Dames*..., p. 11.

des espaces de vente plus petits, même si des villes comme Genève ou Lausanne possèdent des magasins plus généralistes.

Le Paris festif, débordant d'activités et de plaisirs, n'est accessible qu'à ceux qui ont les moyens de s'offrir un temps de loisir. Sans doute, les bonnes helvétiques participent à ce tourbillon, achetant une paire de gants ou un bonnet brodé, s'offrant des bonbons et des limonades dans les cafés de la capitale. Mais toutes ces dépenses entament un peu plus les économies qu'il faut constituer pour accéder à une place de demoiselle de magasin, pour rentrer au pays ou pour tout simplement disposer d'une épargne de précaution.

Un double choc. La Suisse est certes une étrangère privilégiée, puisqu'a priori elle parle la même langue que celle de son pays d'accueil. Mais la taille de la ville demande un temps d'adaptation plus ou moins long, nécessaire à l'intégration des codes et des normes collectives spécifiques à Paris. L'apprentissage peut être difficile, car ce nouveau milieu est au premier abord hostile :

«L'accueil est dur ; il ne manque même pas de brutalité. Paris n'a pas de ménagement pour vous ; il ne se pare, ni ne se prépare pour vous recevoir ; on ne peut compter que sur soi-même. On sent de partout, sur sa peau mal défendue, le contact avec ce qui est : le froid de l'air, l'aspérité des choses, l'hostilité des passants.»⁷⁵⁵

Ramuz met en exergue les difficultés que rencontre «un petit Vaudois» se rendant à Paris pour la première fois. Déjà ressort de sa description la nécessité de s'habituer à l'individualisme le plus sommaire :

«[...] un Paris assez hostile parce qu'il semble exclure d'avance ceux qui ne règlent pas leur allure sur la sienne, leurs gestes, leurs intonations, leurs mimiques sur les siens, et qui prétendent opposer leurs habitudes aux siennes, en quoi ils se rendent aussitôt suspects.»⁷⁵⁶

Le problème de la langue. De son expérience parisienne, Ramuz relève en premier lieu une difficulté qui ne semblait pas en être une au départ : la maîtrise de la langue. En Suisse, le dîner est servi à midi et le repas du soir, souper, se prend vers dix-huit heures. Différence de locution et différence de temps, un parler qualifié par Ramuz de «français d'ailleurs assez pittoresque, d'un xviii^e siècle singulièrement désuet»⁷⁵⁷. Ajoutez à cela des locutions très locales, associées à un accent différent selon les cantons – ces accents qui ne ressemblent à aucun accent français et qui ne font qu'accroître le sentiment de différence ressenti par un ressortissant suisse à Paris. Certes, la question de l'accent est une problématique vécue par d'autres migrants, même ceux venant des provinces françaises. Charles-Ferdinand Ramuz, dans sa prose simple et délicate, ne fait que traduire les impressions pénibles qui traversent chaque étranger arrivant dans la capitale française.

⁷⁵⁵ RAMUZ Charles-Ferdinand, *Paris, Notes d'un Vaudois...*, p. 24.

⁷⁵⁶ RAMUZ Charles-Ferdinand, *Paris, Notes d'un Vaudois...*, p. 66.

⁷⁵⁷ RAMUZ Charles-Ferdinand, *Paris, Notes d'un Vaudois...*, p. 27.

*«Paris est malgré tout une ville cosmopolite : un Russe n'y étonne pas, on devine tout de suite qu'il est Russe. Un Marseillais, un Auvergnat y sont chez eux, ils sont classés. Ils font partie des apports de la province ; mais nous autres, nous ne sommes pas des provinciaux. Quoique avec un accent souvent plus faible et moins marqué, nous surprenons par une certaine inflexion de langage, par d'infiniment petites nuances, par les mots dont nous nous servons, par notre démarche sans doute aussi, notre attitude, notre allure, conséquences et effets de choses très profondes, dont nous ne nous étions pas rendu compte encore, faute d'occasion, et que nous étalons ainsi naïvement.»*⁷⁵⁸

Avoir le français comme langue maternelle devrait aider les ressortissants suisses à mieux s'intégrer à Paris. Mais les archaïsmes qu'ils utilisent et leur accent les distinguent d'une étrange façon : trop semblables pour être considérés comme des étrangers, trop différents pour être totalement intégrés, voilà le paradoxe qu'ont dû expérimenter de nombreuses Suissesses. L'arrivée à Paris n'est pas seulement l'occasion de découvrir une grande métropole européenne, c'est également un moment où, en rencontrant l'altérité, le migrant se construit par le biais du regard d'autrui. Ramuz définit ce sentiment comme *«Le Paris des "effets", de l'effet, le Paris où il s'agit de "marquer", de se classer soi-même, de paraître ce qu'on voudrait être»*⁷⁵⁹. C'est l'Autre qui va montrer à la Suissesse ses différences et ce qui fonde son identité culturelle.

Le chômage. Pour beaucoup de migrantes, Paris est un bassin d'emplois sans limite. Or, les lettres adressées à la légation suisse prouvent combien cette idée est erronée. En effet, la dépression économique qui marque le dernier tiers du XIX^e siècle provoque l'apparition d'un chômage qui touche toutes les branches professionnelles, y compris la domesticité. Son augmentation et ses conséquences sont vivement ressenties par la colonie suisse. Dans son rapport de l'année 1882-1883, M. Secrétan de la SHB explique que l'année a été synonyme de grande misère :

*«Chômage, ralentissement dans les affaires et l'industrie, grèves, cherté des loyers et des vivres, fièvre typhoïde, arrivée incessante de province, de Suisse, d'Angleterre ou d'Allemagne de compatriotes sans ressource.»*⁷⁶⁰

C'est la première des difficultés rencontrées par les Suissesses. Jusque-là, la plupart de ces femmes trouvaient un emploi grâce à des réseaux familiaux ou amicaux ; mais pour certaines d'entre elles, arrivées sans emploi, le placement est plus difficile :

*«[...] j'ai fait des démarches pour me placer, mais malheureusement il n'y a rien nulle part et les uns vous demandent un dépôt de 5 frs avant de vous envoyer à quelque part et je ne puis le faire car je ne l'ai pas.»*⁷⁶¹

⁷⁵⁸ RAMUZ Charles-Ferdinand, *Paris, Notes d'un Vaudois...*, p. 26.

⁷⁵⁹ RAMUZ Charles-Ferdinand, *Paris, Notes d'un Vaudois...*, p. 67.

⁷⁶⁰ *Bulletin de la SHB* de 1883, p. 7, SHB.

⁷⁶¹ Archives de l'ambassade suisse de Paris, E220041 Paris, versement 1, carton 226, Dossier 6 XIII, *Secours*, 1889, AFS.

Les bureaux de placement constituent l'un des moyens les plus courants pour trouver un emploi de domestique. Comme le précise Constance H., jeune Suissesse demandant de l'aide au ministre, la personne qui souhaite accéder aux places proposées doit d'abord payer un droit d'inscription, puis un droit de placement plus ou moins élevé selon les agences. À côté des offices privés, des bureaux de placement municipaux gratuits existent mais ne rencontrent guère de succès, les futurs employeurs préférant avoir recours à des bureaux privés censés effectuer une meilleure sélection. Et de toute façon, malgré les frais supplémentaires, les domestiques n'hésitent pas à y recourir dans l'espoir de trouver les places les mieux payées. Pour les bonnes en quête de travail, le coût de la journée chômée peut donc rapidement devenir exorbitant, car, en plus de ces frais, la domestique doit également trouver à se loger. Avec le peu de moyens dont elle dispose, elle finit souvent par échouer dans un hôtel :

«[...] ma belle-sœur se plaint d'être obligée de loger dans un hôtel, qu'elle n'a point pu trouver de place, à peine à manger une fois par jour et presque à bout de tout argent.»⁷⁶²

L'hôtel reste le dernier refuge en cas de misère extrême. Les chambres y sont sales, petites et sombres comme le décrit Zola dans *L'Assommoir* :

«Elle resta assise au bord du lit, sous le lambeau de perse déteinte qui tombait de la flèche attachée au plafond par une ficelle. Et, lentement, de ses yeux voilés de larmes, elle faisait le tour de la misérable chambre garnie, meublée d'une commode de noyer dont un tiroir manquait, de trois chaises de paille et d'une petite table grasseuse, sur laquelle traînait un pot à eau ébréché.»⁷⁶³

Les dettes s'accumulent et, comme l'ouvrage manque toujours, l'argent ne rentre pas. Ce sont alors des négociations incessantes avec le propriétaire qui, de plus en plus menaçant, cherche à saisir les quelques affaires qui restent. C'est le quotidien de cette femme qui loge avec son mari et son fils de 2 ans et demi dans un hôtel du XI^e arrondissement :

«Voilà bientôt deux mois que mon mari est sans travail et on ne lui en présente pas avant huit à dix jours et d'ici là il nous faut vivre et payer quinze jours de loyer à notre propriétaire qui nous harcèle et menace chaque jour de nous mettre à la porte.»⁷⁶⁴

Le manque de postes à pourvoir n'est pas le seul responsable du chômage chez les bonnes. L'inactivité peut être la conséquence d'un vol ou d'un simple soupçon, voire d'une grossesse. Celle-ci est à la fois une cause de renvoi et une raison de ne pas embaucher une domestique. C'est pourquoi certaines cachent leur état lors des entretiens d'embauche :

⁷⁶² Archives de l'ambassade suisse de Paris, E220041 Paris, versement 1, carton 211, dossier 6 III, *Secours*, 1887, AFS.

⁷⁶³ ZOLA Émile, *L'Assommoir...*, p. 49.

⁷⁶⁴ Archives de l'ambassade suisse de Paris, E220041 Paris, versement 1, AFS.

«J'ai l'honneur de vous informer que depuis 3 mois j'ai à mon service la nommée Julie Marie R. native de Bâle en qualité de femme de chambre, malgré son état de grossesse qu'elle avait tenu caché en se présentant je l'ai néanmoins conservée la sachant sans ressources. Il y a quinze jours elle est tombée malade au point qu'elle doit garder le lit toute la journée de sorte qu'elle ne peut rendre aucun service et se trouve complètement à ma charge.»⁷⁶⁵

Cet extrait a valeur d'exception. En effet, bien peu d'employeurs acceptent de s'encombrer d'une bonne enceinte alitée. Mais la maternité n'est pas la seule cause qui peut provoquer le renvoi. Une maladie qui se prolonge peut également entraîner une mise à pied définitive.

De fait, la première déconvenue des Suissesses est le chômage. Si elles ne trouvent pas une place dans les plus brefs délais, les dettes s'accumulent, elles ne peuvent alors se loger et se nourrir convenablement, ce qui entraîne la dégradation rapide de leur état de santé qui, dans un véritable cercle vicieux, engendre une inactivité chronique.

Les problèmes de santé. Ceux-ci sont nombreux et dépendent des conditions de travail des Suissesses. Il est certain qu'une bonne à tout faire est davantage exposée à la maladie qu'une couturière vivant dans un environnement certes simple, mais le plus souvent propre. En effet, chez les domestiques, les problèmes de santé correspondent à la pénibilité de leurs tâches. La souffrance, liée aux efforts engagés et à leur répétition, use progressivement le corps des domestiques. Ainsi, les problèmes musculaires liés aux lourdes charges que les bonnes doivent porter, comme les seaux de charbon, les bassines pleines d'eau ou les meubles à déplacer pour prendre la poussière⁷⁶⁶. Comme en témoigne une Suissesse de 32 ans originaire du canton de Fribourg :

«Ne gagnant ma vie que très modestement en faisant des ménages il ne m'a jamais été possible de réaliser d'importantes économies d'autant plus que mon état de santé est des plus précaires [et] m'oblige à interrompre souvent mon travail pour prendre un peu de repos [que] les travaux durs et excessifs auxquels je m'adonne nécessitent.»⁷⁶⁷

Aux courbatures et aux maux musculaires s'ajoutent les maladies respiratoires dues à la petite taille des cuisines et au manque d'aération. L'humidité et l'exiguïté provoquent parfois des malaises, des toux qui n'en finissent pas. D'ailleurs, en l'absence de protection législative, certaines domestiques s'affilient à des mutuelles assurant les soins du médecin, les médicaments et une indemnité de 1 franc par jour pendant la durée de la maladie⁷⁶⁸.

⁷⁶⁵ Archives de l'ambassade suisse de Paris, E220041 Paris, versement 1, carton 211, dossier 6 XIII, *Secours*, 1887, AFS.

⁷⁶⁶ MARTIN-FUGIER Anne, *La Place des bonnes...*, p. 112.

⁷⁶⁷ Archives de l'ambassade suisse de Paris, E220041 Paris, versement 1, carton 1220, dossier 6 IX, *Secours*, 1890, AFS.

⁷⁶⁸ MARTIN-FUGIER Anne, *La Place des bonnes...*, p. 86.

Les ouvrières ne sont pas épargnées. Jeanne M., 63 ans en 1887, née à Echalens dans le canton de Vaud, est successivement ouvrière puis domestique et, après avoir manipulé «*des substances mercurielles*», se déclare «*paralysée des doigts*»⁷⁶⁹. Les problèmes peuvent également être d'ordre respiratoire ou musculaire. En contact avec des matières dangereuses, la santé des ouvrières s'altère rapidement. Les couturières et les lingères sont aussi sujettes à des problèmes de santé: la vue qui baisse rapidement faute d'un éclairage suffisant ou les refroidissements subis au lavoir en plein hiver. Mais la maladie est également provoquée par le manque de nourriture et la crasse du logement. Avec le chômage, les problèmes de santé plongent les plus démunis dans la misère.

C'est le manque d'emploi chronique qui oblige à accumuler les dettes et à mettre tous les objets de valeur au Mont-de-piété:

*«Il y a quinze jours à peu près que monsieur à donné 8 frs en deux fois à mon mari et cela m'a soutenue pendant une semaine à peu près, puis j'ai dû afin de nous suffire pendant cette dernière semaine et soigner mon petit qui est encore malade, mettre au Mont de Piété tous mes vêtements, ce qui fait que je ne peux sortir en ce moment et venir personnellement auprès de Monsieur le Consul.»*⁷⁷⁰

Les Rapports annuels de la communauté des Diaconesses de Reuilly se désolent de l'arrivée à l'hôpital de cas désespérés:

*«Les privations diverses, les fatigues excessives, les logements insalubres, les imprudences aussi, voilà ce qui ordinairement amène dans notre maison la pauvre ouvrière épuisée par le travail ou bien atteinte d'un dépérissement prématuré.»*⁷⁷¹

7.2.2. Organiser le retour

L'organisation des retours est une des activités principales de la Société helvétique de bienfaisance, au même titre que les pensions des enfants ou les secours alloués. Les bulletins de la SHB, où apparaît parfois le nombre des rapatriés, permettent de se faire une idée des démarches entreprises par les Suissesses désireuses de rentrer chez elles, mais également par les élites de la colonie helvétique. Cependant, il est impossible de dresser un bilan précis et complet de ce phénomène, dès lors que les sources ne fournissent pas un chiffrage continu et définitif des rapatriements et que, en outre, de nombreuses migrantes quittent Paris sans qu'aucune association n'en soit avertie.

⁷⁶⁹ Archives de l'ambassade suisse de Paris, E220041 Paris, versement 1, carton 211, Dossier 6 I, *Secours*, 1887, AFS.

⁷⁷⁰ Archives de l'ambassade suisse de Paris, E220041 Paris, versement 1, carton 156, dossier 6 I, 1882, AFS.

⁷⁷¹ *Rapport annuel*, 1879, p. 10, ACDR.

Pourquoi rentrer ? La maladie et les dettes sont, comme nous l'avons suggéré précédemment, deux des causes les plus fréquentes de demandes de rapatriement au cours du dernier tiers du XIX^e siècle :

«Je vous écrit ces quelques mots prenant les intérêts d'une jeune fille suisse qui désire rentrer chez elle ; cette jeune fille est depuis 2 ans à Paris comme domestique et actuellement à l'hôpital de l'hôtel dieu d'où elle doit sortir Jeudi sans argent, sans ressource et sans aucun moyen d'existence et désir rentrée chez ses parents. C'est pourquoi Monsieur le consul elle vient vous demander assistance et que vous vouliez bien faire le plus vite possible pour la réintégrée dans sa famille [...]»⁷⁷²

Mais il existe une autre raison qui pousse souvent les Suisses à rentrer chez eux : le mal du pays, comme cette jeune fille qui en appelle à sa mère :

«[...] oh oh ce que je voudrais être en suisse car il y fait plus beau qu'en France [...]. Chère mère je técris en pleurant car depuis que je suis ici je ne fais que pleurer [...]»⁷⁷³

Pourtant, la jeune Marguerite, déjà rencontrée ici, est bien moins à plaindre que la plupart des Suissesses vivant à Paris. Elle est logée chez son frère et mange à sa convenance, même si la conduite de sa belle-sœur et la menace de son frère de l'envoyer dans un couvent, alors qu'elle est protestante, aggravent le sentiment d'abandon qu'elle ressent⁷⁷⁴. Ce mal du pays est un *topos* de l'émigration féminine helvétique. Il existe, en effet, toute une littérature prenant comme exemple les gouvernantes helvétiques en Russie qui mourraient littéralement du mal du pays.

Il arrive parfois que ce soit les parents eux-mêmes, résidant en Suisse, qui demandent à la légation de procéder au rapatriement d'une de leurs proches :

«Je viens de recevoir une lettre par laquelle ma belle sœur se plaint d'être obligée de loger dans un hôtel, qu'elle n'a point pu trouver de place, à peine à manger une fois par jour et presque a bout de tout argent. Je crains un dénouement fatal et c'est pour cela que je vous supplie de pourvoir au rapatriement immédiat de ma belle sœur qui loge au 127 ou 129 rue Legendre. Batignolles [...]»⁷⁷⁵

Le ministre accède à la demande de ce beau-frère soucieux, mais la jeune femme refuse de partir pour la Suisse⁷⁷⁶. Il en va de même pour Élise H. Cette jeune Bernoise de 23 ans officiait comme nourrice chez Madame B. Celle-ci avertit le ministre qu'Élise a volé un porte-monnaie. Après remboursement de la somme, le ministre prévient Madame B. qu'un billet de retour attend la jeune femme à la

⁷⁷² Archives de l'ambassade suisse de Paris, E220041 Paris, versement 1, carton 211, dossier 6 III, *Secours*, 1887, AFS.

⁷⁷³ Archives de l'ambassade suisse de Paris, E220041 Paris, versement 1, carton 226, dossier 6 XI, *Secours*, 1889, AFS.

⁷⁷⁴ Archives de l'ambassade suisse de Paris, E220041 Paris, versement 1, carton 226, dossier 6 XI, *Secours*, 1889, AFS.

⁷⁷⁵ Archives de l'ambassade suisse de Paris, E220041 Paris, versement 1, carton 211, dossier 6 III, *Secours*, 1887, AFS.

⁷⁷⁶ Archives de l'ambassade suisse de Paris, E220041 Paris, versement 1, carton 211, dossier 6 III, *Secours*, 1887, AFS.

légation. Mais celle-ci refuse avec véhémence cette perspective⁷⁷⁷. Dans ce cas précis, des relations tendues entre la migrante et ses parents sont sans doute à l'origine du départ pour Paris et expliquent le refus d'Élise. Les causes de rapatriement sont donc nombreuses et ces retours sont souvent considérés comme une échappatoire à la prostitution ou à la mort. Bien souvent, la décision d'être rapatriée est prise dans un moment plus difficile que les autres. Certaines regrettent d'ailleurs cette décision ensuite et ne vont jamais chercher le billet de train qui les attend à la SHB ou à la légation suisse, ou cherchent à gagner du temps :

*« Vous serez bien étonné de recevoir de mes nouvelles qui sont un peu bonnes maintenant. Je n'ai jamais pu partir à cause d'une de mes fillettes qui avait une mauvaise bronchite. »*⁷⁷⁸

C'est ce qu'explique cette mère de deux enfants qui, après avoir demandé à être rapatriée, semble avoir changé d'avis, la bronchite de sa fille se transformant en jambe cassée à la fin de la lettre... Être rapatriée revient à avouer que l'émigration à Paris a été un échec, et à le reconnaître devant toute la communauté.

Mais il existe un autre type de retour, celui de personnes âgées, dont le nombre est important. Dans ce cas, il semblerait que le retour au pays ne soit pas vécu comme une honte, mais comme un droit bien mérité après un long séjour hors du pays natal. C'est un sentiment que partagent beaucoup de Suisses à l'étranger. Ceux-ci peuvent passer vingt ou trente ans hors du territoire national, mais souhaitent vivre leurs dernières années dans le pays qui les a vus naître. Être rapatrié prend donc un sens différent suivant le parcours des migrants.

L'ampleur du phénomène. Les bulletins publiés annuellement par la SHB représentent la seule source permettant d'avancer des chiffres pour la période étudiée. Il est certain que d'autres institutions, comme la légation suisse, ont également participé à l'organisation de ces retours, mais sans laisser de bilan chiffré. La légation et la Société helvétique de bienfaisance travaillant en étroite collaboration, on peut cependant penser que la majorité des rapatriements se font sous l'égide de cette dernière et que les chiffres fournis donnent une vue d'ensemble, certes partielle, mais assez juste.

Entre 1881 et 1913, le nombre de rapatriements est fluctuant. On passe de 258 en 1880 à 154 pour 1913, année qui enregistre le plus faible total pour l'ensemble de la période étudiée⁷⁷⁹. 1888 est l'année du pic des rapatriements avec 508 départs⁷⁸⁰. Hormis ces extrêmes, il est difficile de pointer une tendance, car les chiffres sont très variables d'une année à l'autre : ainsi, on dénombre 240 retours en 1901 et seulement 176 en 1902⁷⁸¹. Loin d'être l'indice d'un mouvement profond, ces variations

⁷⁷⁷ Archives de l'ambassade suisse de Paris, E220041 Paris, versement 1, carton 156, dossier 6 I, *Secours*, 1882, AFS.

⁷⁷⁸ Archives de l'ambassade suisse de Paris, E220041 Paris, versement 1, carton 1219, Dossier 6 IV, *Secours*, 1913, AFS.

⁷⁷⁹ *Bulletins de la SHB* de 1881 à 1914, SHB.

⁷⁸⁰ *Bulletin de la SHB* de 1888, SHB.

⁷⁸¹ *Bulletin de la SHB* de 1901 et 1902, SHB.

semblent davantage refléter le fait que les candidats au retour réagissent inopinément à un problème précis. La moyenne annuelle s'établit à 215 rapatriements par an et, entre 1881 et 1896, le taux de rapatriement ne dépasse pas 1,5 % de la population suisse habitant à Paris.

Certains bulletins de la SHB permettent d'affiner cette présentation et de préciser le profil de celles et ceux qui demandent à être rapatriés. Selon les années, il existe deux catégories d'aide au rapatriement : le retour en chemin de fer et celui effectué par la route, moins coûteux. La seconde catégorie concerne bien souvent des hommes seuls, comme en 1893 où l'on dénombre 458 rapatriements dont 170 hommes⁷⁸². Rentrer par la route signifie souvent alterner les trajets en diligence ou à pied jusqu'en Suisse⁷⁸³. Les rapatriés par le chemin de fer sont majoritairement des familles entières, des vieillards et des femmes⁷⁸⁴. Le nombre de familles ou de personnes âgées n'est pas négligeable : en 1906, sur 171 rapatriements, on compte 25 familles⁷⁸⁵. Mais les bulletins offrent un regard biaisé, car il n'est jamais fait mention de femmes voyageant seules. Les lettres à la légation restent également silencieuses à ce propos. Des femmes seules ont certainement dû rentrer en Suisse, mais le phénomène n'a pas marqué les contemporains et n'a pas dû connaître l'ampleur du rapatriement des hommes seuls ou des familles. Ce constat peut s'expliquer de deux façons : soit, malgré la misère qui les touche, ces femmes choisissent de rester dans la capitale française, soit leur schéma migratoire n'est pas le même que celui des hommes et elles n'hésitent pas à multiplier les trajets entre pays de départ et pays d'arrivée, et ce sans recourir aux associations de secours.

Une incitation au retour. Le chapitre précédent a montré la permanence, à Paris, du modèle de la communauté d'origine et des réseaux d'influence qui la caractérisent, tant au niveau communal que cantonal. Or, l'ensemble des lettres déposées aux Archives fédérales de Berne permet de constater que, devant des problèmes aussi divers qu'un manque de travail ou un manque d'argent, le ministre ou l'agent de la SHB proposent souvent la même solution : le rapatriement. En réponse à une lettre contant les problèmes financiers, il n'est pas rare que M. Lardy propose un billet de retour. Pour beaucoup, si une Suisseuse n'a pas de travail, pas d'argent, la meilleure solution pour elle est de rentrer au pays. Et plutôt que de voir les filles les plus pauvres tomber dans la prostitution et la mendicité, les autorités préfèrent les renvoyer chez elles. Le ministre dépense ainsi une grande énergie pour Louise G. emprisonnée à Versailles pour vol. S'adressant au chapelain de la commune d'origine, il lui demande :

« [...] *d'insérer dans divers journaux du canton, un avis aux fins de procurer si possible une place à la nommée G. détenue à Versailles.* »⁷⁸⁶

⁷⁸² *Bulletin de la SHB* de 1893, SHB.

⁷⁸³ *Bulletin de la SHB* de 1884, SHB.

⁷⁸⁴ *Bulletin de la SHB* de 1883, SHB.

⁷⁸⁵ *Bulletin de la SHB* de 1906, SHB.

⁷⁸⁶ Archives de l'ambassade suisse de Paris, E220041 Paris, versement 1, carton 166, Dossier 6 II, *Secours*, 1883, AFS.

Si les élites, et principalement le ministre, cherchent autant à rapatrier les Suissesses, c'est peut-être que pour eux, elles n'auraient jamais dû quitter leur pays natal et encore moins vouloir s'installer dans un autre pays. Si la société du Home suisse refuse de communiquer des chiffres, c'est par peur d'attirer l'attention de jeunes filles susceptibles de quitter la Suisse pour Paris. Certes, la crainte de ne pouvoir faire face à toutes les demandes est sincère, mais la peur existe aussi, peut-être, de voir le nombre de femmes seules augmenter subitement dans la capitale française. *Le Guide de l'émigrant*⁷⁸⁷ conseille aux femmes de ne pas voyager seules sous peine de perdre une réputation ou de se faire piéger par des personnes mal intentionnées. Les élites suisses désapprouvent ce choix propre à des femmes domestiques (donc bien souvent célibataires) de partir pour Paris, et encore plus d'y rester. Il existe enfin une troisième hypothèse : celle qui consiste à penser que les élites de la colonie suisse cherchent à atteindre le même but que les communes dans le pays d'émigration : réduire des frais de secours exorbitants en renvoyant chez eux les membres les plus pauvres de la colonie. Ainsi, le mimétisme entre les autorités communales et les autorités de la colonie s'accroît. Non seulement tous deux pratiquent la même politique de réseaux, d'influence et d'entraide, mais ils partagent également cette volonté d'écarter les plus pauvres.

Malgré la maladie, la misère et l'éloignement de la famille, malgré la pression exercée sur elles par les élites de la colonie suisse, malgré les contes pour enfants qui découragent les petites filles de quitter leur pays natal, des Suissesses ont émigré et ont rejoint Paris. L'émigration est ainsi devenue plurielle : certaines cherchent d'autres opportunités professionnelles leur permettant de voyager, d'autres reviennent au pays de départ, valorisant ainsi leur expérience parisienne, d'autres encore multiplient les allers et retours le plus souvent au gré des accidents de leur vie intime. Toutes ont choisi Paris, peut-être pour pouvoir goûter, chacune à leur niveau, à une forme de liberté à laquelle elles aspirent.

Quels que soient les différents visages pris par l'émigration féminine helvétique, celle-ci a pour fondement des causes et des conséquences directement liées à la condition de la femme dans le pays de départ. Les Suissesses viennent comme domestiques, car c'est l'une des seules professions couramment admises pour les femmes issues des milieux populaires. Certaines vont réussir à transformer cette contrainte en atout et envisager leur profession comme un élément en formation qui peut évoluer. La « migration gestationnelle » est une réponse ponctuelle à la pression sociale exercée dans la commune de départ. Là encore, il s'agit pour certaines femmes de s'affranchir des codes dictés par la société.

En dépit de son importance numérique et de son impact sur le pays de départ, cette émigration féminine, pourtant inscrite dans la mémoire collective grâce à l'histoire d'Heidi, demeure méconnue par l'historiographie helvétique. Retrouver ces migrantes, interroger leurs motivations et leur redonner la parole, tel était l'objet de cet ouvrage.

⁷⁸⁷ Office fédéral de l'émigration à Berne, *Guide de l'émigrant suisse aux États-Unis d'Amérique...*, p. 15, BNS.

CONCLUSION GÉNÉRALE

« *P*aris invente l'avenir»⁷⁸⁸. En clôturant ainsi sur un ton prophétique son récit parisien, Ferdinand Ramuz fait un écho particulier aux parcours migratoires des Suissesses venues travailler dans la capitale.

Que retenir de cette enquête ? La présence des Suissesses à Paris s'ancre dans un vaste mouvement européen dont les mobilités féminines sont une réalité encore aujourd'hui méconnue. À la fin du XIX^e siècle, la Suisse est bien loin de cette image de pays de Cocagne qu'on lui prête actuellement. La paupérisation qui ne cesse de s'accélérer dans le dernier tiers du XIX^e siècle, ainsi que la crainte, infondée, de la surpopulation provoquent une émigration massive vers l'outre-mer et les pays limitrophes. De fait, que cette migration s'oriente vers la ville voisine, la Franche-Comté ou le grand large, comme en Argentine, le voyage est un élément constitutif de l'univers mental des Suisses.

Ainsi, l'étude des demandes de passeport a permis de mettre en exergue deux migrations, majoritairement féminines : une, marquée par l'âge précoce des candidates, vers l'Est de l'Europe et une autre davantage le fait de jeunes femmes, vers Paris.

L'émigration fut le plus souvent motivée pour des raisons économiques, à savoir un marché du travail tendu. Or, il semble que dans le cas des Suissesses partant pour la capitale française, cette motivation ne fut pas le moteur décisif. En effet, la majorité des migrantes partirent comme domestiques, alors que les offres d'emplois ne faiblissaient pas dans le pays de départ. Au demeurant, la comparaison des salaires helvétiques et parisiens ne permet pas de déceler des écarts significatifs qui donneraient à l'émigration féminine vers Paris un profil majoritairement économique. Les motivations des migrantes se révélèrent infiniment plus complexes, oscillant entre

⁷⁸⁸ RAMUZ Charles-Ferdinand, *Paris, notes d'un Vaudois...*, p. 158.

consentement, réappropriation et affranchissement. Il fallait donc, dans le cadre de cette recherche, supposer d'autres motivations vers le départ.

L'étude du cadre domestique quotidien a mis au jour des communautés hiérarchisées marquées par des discours moralisateurs et scientifiques qui renvoient la femme dans la sphère privée. À cela rien d'original, dans une société rurale traditionnelle, dominée par les hommes. La migration vers Paris paraissait avant tout une affaire d'opportunité que mit en valeur la notion d'*agency*. Le recours à des sources inédites, comme les petites annonces, ou inexploitées, comme les lettres de la légation suisse à Paris, a ainsi permis de préciser la densité des relations migratoires entre la Confédération helvétique et la capitale française. Les opportunités de départ furent d'abord offertes par le cercle proche, à savoir la famille ou les amis résidant à Paris. Cependant, les petites annonces publiées dans les quotidiens romands montrèrent également l'implication d'intermédiaires dans le recrutement des domestiques. Ainsi, le pasteur pouvait être chargé par des familles installées à Paris d'embaucher une Suissesse. Les grands hôtels, recevant de riches familles étrangères, rendirent également ce genre de service à leurs clients. Dans ce cas, le niveau de qualification requis et l'expérience exigée étaient bien plus élevés et garantis par le jeu des recommandations.

Les recensements de population offrirent l'opportunité d'établir une comparaison entre ces différentes nationalités, non seulement d'un point de vue quantitatif, mais également en utilisant leur localisation dans la ville. Associée à l'enquête de Käthe Schirmacher, féministe allemande, l'analyse des données permit la mise en œuvre d'une typologie, selon deux critères : le nombre d'hommes et de femmes dans chaque colonie et leur localisation à travers la capitale. Au terme d'une étude comparative mettant les Suisses face aux autres colonies étrangères installées à Paris, on peut affirmer qu'il y eut bien une spécificité helvétique.

Premièrement, par sa présence importante dans les arrondissements du centre et de l'ouest de la capitale. Puis, par la séparation sexuée des migrants. Hommes et femmes ne résidèrent pas dans les mêmes arrondissements, renforçant l'idée que les Suissesses venaient seules comme domestiques. Enfin, dernière caractéristique, par une colonie extrêmement bien organisée qui avait à cœur de maintenir l'excellente réputation dont elle jouissait auprès des Parisiens. Cette réputation fut aussi le résultat d'un contrôle moral strict des compatriotes. En cherchant à contrôler les plus pauvres, et en renvoyant dans le pays de départ les compatriotes ayant eu maille à partir avec les autorités judiciaires parisiennes, les élites se dressèrent comme gardiennes de la renommée de la colonie tout entière. Cette capacité d'intervention peut expliquer en partie la raison pour laquelle la nationalité avait cette réputation de sérieux et de discrétion. En effet, ce qui caractérise véritablement la communauté suisse, c'est cette capacité à se fondre dans la population parisienne, tout en conservant vivaces les traditions et coutumes helvétiques.

Cette étude a permis de révéler une migration largement ignorée. Plusieurs raisons expliquent ce long silence : d'une part, la grande dispersion des sources (demandes de passeport, recensements de population, petites annonces, lettres à l'ambassadeur...)

et, d'autre part, l'idée que les mobilités féminines vers les pays limitrophes de la Suisse ne peuvent être qualifiées d'émigration, tout au plus pouvait-on parler de mobilités ponctuelles. Dans l'historiographie helvétique, l'*Auswanderung* vers l'outre-mer a monopolisé l'essentiel des études et des mémoires, laissant dans l'ombre tout un pan des mobilités transnationales. Il s'agissait également, dans notre démonstration, de brosser un tableau de l'immigration à Paris à la fin du XIX^e siècle, intégrant ainsi les Suisses dans un vaste ensemble.

Ont été également mis au jour les mécanismes qui constituent la colonie helvétique de Paris. La communauté suisse à Paris fonctionnait comme un groupe restreint, ayant à sa tête un chef dont l'autorité se fondait non seulement sur des compétences uniques, mais également sur un réseau extrêmement dense de contacts, notamment commerciaux, associés à une connaissance précise des membres les plus fragiles de la communauté. Reprenant l'exemple du pays de départ, où les bourgeois de la commune s'immiçaient dans les différents aspects de la vie des indigents, le ministre intervient dans la vie des Suisses de Paris, leur prodiguant secours et conseils, même sur les aspects les plus intimes de leur vie. Malgré des origines hétérogènes se traduisant par des pratiques religieuses et linguistiques diverses, la colonie helvétique se caractérisait par une grande solidarité entre ses différents membres qui se retrouvaient dans de nombreuses associations à but commercial ou de loisir, comme des chorales. En dévoilant les liens réciprocaires qui existaient entre les élites sociales de chaque côté de la frontière, nous avons pu montrer combien le contrôle sur les migrantes fut prégnant. Les bulletins de la Société helvétique de bienfaisance, croisés avec les registres de la maternité de Port-Royal, firent surgir une migration nouvelle, caractérisée par la présence à Paris de femmes enceintes, venant dans la capitale française afin d'y faire leurs couches dans la plus grande discrétion. C'est ce que nous avons qualifié de « migration gestationnelle ».

Aujourd'hui encore, la colonie suisse de Paris se définit par un dynamisme à la fois démographique, mais également économique et culturel. Sur les 200 000 Suisses qui vivent en France, plus de 11 000 résident dans la capitale française. Certaines associations comme la Société helvétique de bienfaisance ou le Cercle commercial suisse existent toujours. Le Centre culturel suisse, situé dans le III^e arrondissement, cherche, à rebours d'une image traditionnelle voire compassée de la Confédération, à montrer tout le dynamisme, notamment artistique, qui caractérise les créations culturelles suisses.

Voyageur au long cours et bourlingueur infatigable, Blaise Cendrars, de son nom de naissance Sausser Frédéric-Louis, né à La Chaux-de-Fonds en 1887, a livré une œuvre poétique, une des plus importantes du XX^e siècle, écrite en français. À sa façon, l'écrivain boulimique symbolise, à l'instar de nos migrantes, ce désir d'ailleurs, cette volonté de rupture avec l'univers familial, ce goût du voyage et de l'aventure qui saisirent des centaines de milliers de natifs de Suisse, à travers l'histoire de ce pays. À l'étroit dans un milieu familial qui l'oppressait, Blaise Cendrars n'a eu de cesse de transgresser les frontières. S'est-il à jamais libéré de sa terre natale, un peu comme ces milliers de femmes anonymes, parvenues dans la capitale française,

qui toucheraient enfin au port ? Sous le signe perpétuel du départ, un jeune homme, le futur Cendrars, cherchait son identité. La comparaison peut paraître abusive, et pourtant... Si le mouvement seul libère, les Suissesses à Paris ont-elles trouvé leur voie, ont-elles définitivement abandonné leur passé, tant il leur fallait renaître, en inventant une vie nouvelle ?

*«Foutez mon enfance par terre,
Ma famille et mes habitudes,
Mettez une gare à la place...»*

Blaise Cendrars,
Hôtel Notre-Dame, 1921

ANNEXES

ANNEXE N° 1.

SÉLECTION DE LETTRES ENVOYÉES À LA LÉGATION SUISSE DE PARIS

Observation : la copie respecte l'orthographe et la mise en page du document original.

1.1 Lettre de Rosine C.

Paris le 12 / 2 1882

Monsieur le Consul

Veillez excuser la démarche que je suis forcée de faire auprès de vous, étant en ce moment dans une position exceptionnelle de besoin, avec mon petit enfant sur les bras qui à chaque instant demande du pain.

Voilà bientôt deux mois que mon mari est sans travail et on ne lui en présente pas avant huit à dix jours et d'ici là il nous faut vivre et payer quinze jours de loyer à notre propriétaire qui nous harcèle et menace chaque jours de nous mettre à la porte. Il y a quinze jours à peu près que monsieur à donné 8 frs en deux fois à mon mari et cela m'a soutenue pendant une semaine à peu près, puis j'ai dû afin de nous suffire pendant cette dernière semaine et soigner mon petit qui est encore malade, mettre au Mont de Piété tous mes vêtements, ce qui fait que je ne peux sortir en ce moment et venir personnellement auprès de Monsieur le Consul.

Monsieur le chancelier à dit à mon mari qu'il était inutile de revenir mais enfin monsieur je préfère demander pour nourrir mon enfant que d'avoir recours à des moyens honteux pour lui procurer du pain et je ne voudrais surtout pas faire honte

à notre famille qui, quoique pauvre à toujours été honorable, ma mère est âgée et infirme et ne peut m'envoyer aucun secours. en ce moment sans le pauvre ouvrier qui a prêté 50c à mon mari je n'aurais pas de pain à donner à mon petit et demain il en manquera si personne ne vient m'aider et cela est horrible à penser si au moins je savais où placer mon enfant, j'irais en place, mais encore faudrait-il pouvoir retirer mes vêtements du Mont de Piété.

Monsieur le Consul doit donc comprendre que sans un impérieux besoin je ne demanderais pas, car j'ai servi sept ans en Autriche et jamais je ne me suis trouvée dans une telle situation, j'aidais alors mes compatriotes qui se trouvent dans le besoin ainsi que ma mère.

Je prie donc instamment Monsieur le Consul de bien vouloir me tendre encore un petit secours afin que nous puissions attendre que mon mari ait commencé à travailler, je pris encore Monsieur de m'indiquer s'il y avait pas à Paris un asile dans le quel je pourrais placer mon petit âgé de 2 ½ ans afin que je puisse travailler aussi ??

Hotel de Paris 6^{ème} étage.

*Source : Archives fédérales suisses
E2200 Paris
Carton 156, dossier 6 I*

1.2 Lettre de Ernestine S.

Paris le 2 janvier 1881

Monsieur le Consul

Je suis allée il y a quelques jours chez Monsieur pour demander quelques renseignements et aussi pour lui exposer ma position mais je n'ai pu le voir et n'a oser rien dire devant ces Messieurs c'est pourquoi je me décide à écrire.

Je suis modiste un enfant plus de travail a Genève je ne savais que faire les Dames pour qui j'ai travaillé mont conseillé de venir à paris et m'ont donné des adresses, j'ai été partout et n'ai encore rien trouvé.

Je suis chez une amie qui est mariée mais son mari etant criblé de douleurs ils sont forcée de retourner a Nice et je vais être seule je n'ai plu du tous d'argent j'espère bien me placer un de ces jours mais déjà là que faire une personne que Monsieur a obligé me guidant vers lui et m'a dit que Monsieur était très bon je vous prie si cela est possible de bien vouloir me recevoir quand je viendrai mardi matin à 18h Monsieur voudra peut être me donner un conseil et maider un peur en attendant que je sois placée ce qui ne tardera plus je lespère

Dans l'espoir que Monsieur pardonnera mon indiscretion

Je suis pour toujours la servante dévouée

*Source : Archives fédérales suisses
E2200 Paris
Carton 148, dossier 6 IV*

1.3 Lettre de Henriette C.

Cotay, le 1 Avril 1882

Monsieur

Je m'adresse à vous pour vous demander conseil. Ayant une place pour Paris, je sais que vous êtes le protecteur des Suisses, c'est pourquoi je m'adresse directement à vous, pour avoir des renseignements de la famille où je doit entrer, ne connaissant pas les personnes ou je doit aller et n'ayant point de connaissance à Paris a qui je puissent m'adresser, je ne voudrais pourtant pas partir comme cela a l'aventure, j'ai bien répondu que j'acceptais la place mais comme ont ne fait pas mention de Madame dans la lettre je me méfie un peu de cela. Monsieur je vous envoie la lettre qui est bien convenable mais ont ne peut pas juger les personnes d'après la lettre. Je me recommande bien à vous Monsieur pour me donner quelques renseignements au plus vit possible s-v-p et me renvoyer la lettre.

Recevez mes sincères, salutations : Melle Henriette C. à Cotay près d'Allamand Vaud.

*Sources : Archives fédérales suisses
E2200 Paris
Carton 157, dossier n° 8 I*

1.4 Lettre de Louise I.

Genève 15 / 7 1889
64 rue du Rhône

Monsieur le Ministre

Monsieur !

Veillez excuser la liberté que je prend de vous adresser ces lignes.

Mais n'ayant aucune connaissance à Paris et persuadée que c'est dans cette ville que, grâce à l'immense affluence d'étrangers attirés par l'Exposition, j'aurais le plus de facilité pour trouver la position que je désire, je me trouve dans l'obligation de recourir à votre extrême complaisance.

Jusqu'à présent, mes démarches sont restées infructueuses, les demandes d'institutrices faisant complètement défaut en Suisse.

C'est donc en qualité d'institutrice, très expérimentée (français, allemand, musique, dessin) que je voudrais me placer dans une bonne famille.

Peut-être voudrez-vous bien me dire, Monsieur, à qui je pourrai m'adresser avec le plus de confiance pour obtenir une position auprès de jeunes demoiselles de famille aussi distinguées que celles dans lesquelles j'ai fait ou achevé l'éducation.

Je vous serais infiniment obligée, si vous vouliez bien m'honorer d'une réponse favorable à mon désir de me placer au plus tôt.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de ma plus haute considération.

Louise I.

*Source : Archives fédérales suisses
E2200 Paris
Carton 226, dossier 6 X*

1.5 Lettre de Constance H. S

N° 6 Leboutoux Batignolles
Le 24 août 1889

Monsieur le Consul

Je me permet de vous écrire Monsieur ces quelques mots pour vous demander s'il n'y a rien de neuf, j'ai fait des démarches pour me placer, mais malheureusement il n'y a rien a nulle part et les une vous demandent un dépôt de 5 frs avant de vous envoyer à quelque part et je ne puis le faire car je ne l'ai pas.

Monsieur a-t-on écrit à ma mère n-a-t-elle pas répondu, bon ou mauvais faites moi s'il vous plait connaître le résultat d enfin de savoir s'il faut vivre ou me détruire en ayant aucun résultat de nulle part je ne vois pas autre chose a faire. Je vous repette Monsieur je ne demande pas de secours de la société, mes parents on le moyen de me venir en aide, je remercie ces Messieurs de ce qu'ils ont bien voulu me donner l'autre jour et qui m'a bien servi a payer ma chambre et ces personnes charitables m'ont donné ces jours-ci quelques chose a manger avec les quelques sous que j'ai gagné en cousant pour du monde compatissant à mes malheurs et peines.

Monsieur le consul je sais qu'ils y en a qui sont encore plus malheureux que moi, soit qu'ils ont plus de parents ou des parents pauvres et par conséquent doivent être aidé plutôt que moi qui je vous le repette ont des parents riches ou moins aisés.

J'attend avec impatience une réponse de vous monsieur n'importe laquelle; je suis résignée à tout bon ou mauvais.

Agréez Monsieur le Consul l'homage de mon plus profond respect et de ma plus grande reconnaissance.

Constance H. S

*Source : Archives fédérales suisses
E2200 Paris
Carton 226, dossier 6 XII*

1.6 Lettre de Marguerite L.

Paris le 10 août 1889

Chère Mère

Je profite de ce moment pour te donner de mes nouvelles qui ne sont pas bonne pour le moment car ces jours j'ai beaucoup d'ennui car si je t'avais seulement écouté je ne serais pas venue a Paris tu m'as dit la vérité car Marie n'est avec moi comme elle a été avec toi et Frédéric aussi car il regarde ses parents pour les siens dans cette place où je devais il n'ont pas le moyen de payer une bonne c'était une place dans la maison OhOh ce que je voudrais être en suisse car il y fait plus beau qu'en France.

Chère mère je ne fais que de pleurer tous les jours et Frédéric veut me mettre chez des sœurs catholiques pour quelle me trouve une place.

Enfin chère mère j'aimerais bien ne pas avoir besoin d'y aller parce que tu sais je n'aime déjà pas les catholiques ce n'est pas pour aller chez eux.

Chère Mère je t'écris en pleurant car depuis que je suis ici je ne fais que de pleurer.

Chère mère tu me demande comment j'ai fait mon voyage quand je suis arriver à la gare je n'ai trouver personne nous nous sommes croisé j'étais à la maison que Maris étais à la gare je voudrais bien pouvoir retourner en Suisse mais c'est l'argent qui me manque chez les sœurs je vais payer 20 sous par jour

Chère mère veuillez avoir la bonté de me répondre a ma lettre répond moi mardi ou mercredi sans faute.

Enfin chère mère si tu savais comme j'ai déjà pleurer durant mon voyage je ne devrais plus avoir de pleurs.

Tu saluera bien tous le monde de ma part.

Recevez les sincères salutations de votre filles

Marguerite L

J'aimerais bien pouvoir trouver une place parce que de l'argent que j'avais je n'ai plus que 5 fr. il m'a fallu acheter du coton qui me coûte 9 sous la pelote.

*Source : Archives fédérales suisses
E2200 Paris
Carton 226, dossier 6 XI*

1.7 Lettre de Madeleine L.

Cressier le 12 Aout

Monsieur l'ambassadeur

Comme aiant un fils marier paris, sa femme à fait aller ma fille en disant par nombreuses lettre qu'elle lui avais trouvé une bonne place, qu'elle devais aller tous de suite qu'ils enverrais, l'argent pour le voyage d'abord moi je ne voulais pas entendre parler que ma fille parte pour Paris, vus qu'elle n'était jamais sortie d'avec moi.

Et que je savais comme ma belle fille est méchante, c'est une vrai démon, moi gyant été en visite en 1867 mais ge ny voudrais pas retourner pour tous au monde.

Monsieur Lambassadeur veulier avoir la bonté de me la faire revenir sy vous plai, ge suis une pauvre femme ge ne peut pas la faire revenir a mes frais.

Voyla la lettre que ma fille ma envoyer

Sy ma fille revient nombreux remerciement elle ne peut pas faire comme elle me dit sur sa lettre

Recevez mes salutations

Madeleine L.

*Source : Archives fédérales suisses
E2200 Paris
Carton 226, dossier 6 IX*

1.8 Lettre de Jules L.

Paris le 17 juillet 1882

Monsieur le Consulat de Suisse
a Paris

Monsieur le Consulat

Je me permet de vous adrefsez ces quelques lignes a la seul fin de vous faire savoir laccident quil vient de marrivez. Monsieur le Consul ma femme a été victime de guetteapens ella été reconnus par le docteur quel avait les 2 doigt casser et plusieurs contusions de labdoment elle est enceinte de 3 mois. Le coupable dit quil set tromper. de sorte que jai porter plainte au parquet de police et lon me repondu quil fallait déposer 20 frs pour que le huissier fasse les assignation jai demander un délai de 20 jours pour payer lon ma dit que sa ne se faisait pas. Monsieur le Consulat je ne sais pas si lon doit assassiner les nationaux suisse résidant a Paris et que fautes dargent lon abandonne une cause tel que celle la. Jai payer 15 fr de docteur plus 8 frs de certificat. en outre de cela jai pris une garde malade a raison de 2 fr pas jour et nourrit car jai trois enfants et ma femme ne peut faire son intérieure. dans ce moment lon devient insolvable. Je me recommande a vous Monsieur le Consul a seul fin de faire punir un mauvais sujet qui jen suis su n'est pas a son premier coup dessais. dans l'espoir d'une réponse favorable je suis votre très humble serviteur

Jules L née à genève

*Source : Archives fédérales suisses
E2200 Paris
Carton 156, dossier 6 III*

1.9 Lettre de Auguste R-L.

Neuchâtel 16 février 1887

Monsieur Lardy, Ministre plénipotentiaire de la Confédération Suisse Paris.

Très honoré Monsieur,

Je vous adresse la présente à l'effet de solliciter votre bienveillante intercession en faveur de ma belle-sœur Thérèse L. laquelle se trouve en ce moment sans place et sans ressources à Paris.

Il y a environ 5 mois qu'elle nous a quitté et ayant dû rembourser l'argent qui lui avait été avancé pour le voyage, elle n'a pu se faire une réserve suffisante pour parer à tout éventualité. Je viens de recevoir une lettre par laquelle ma belle sœur se plaint d'être obligée de loger dans un hôtel, qu'elle n'a point pu trouver de place, à peine à manger une fois par jour et presque à bout de tout argent. Je crains un dénouement fatal et c'est pour cela que je vous supplie de pourvoir au rapatriement immédiat de ma belle sœur qui loge au n° 127 ou 129 rue Legendre. Batignolles. Si j'étais en ce moment en fons, je vous aurais transmis la somme nécessaire mais je suis pauvre, père de famille et ma femme se trouve dans un état de grossesse avancée, d'un autre côté l'horlogerie marche si mal que je suis obligé de être très prudent d'autant plus que ma femme a une grossesse très pénible. Cependant je m'engage de vous rembourser en tout ou partie, je vous demande seulement de l'accorder un délais jusqu'à la délivrance de ma femme. D'un autre côté je suis sur que ma belle sœur tiendra à parfaire la somme nécessaire.

J'écris en même temps à ma belle sœur; mais je crains qu'elle n'ose se présenter, car elle est un peu timide sous ce rapport, c'est pourquoi je me suis adressé directement à vous pour vous prier de vous occuper de cette jeune fille dont l'état nous inquiète terriblement et de nous la rendre au plus vite. Elle pourra rester chez moi en attendant une place en Suisse. Permettez moi de vous recommander de la traiter avec

douceur, car elle est très nerveuse et je crains qu'elle se trouve dans une surexcitation d'esprit facile à comprendre.

Veillez je vous pris m'indiquer la somme que je devrais vous envoyer, vous pouvez être assuré que dès qu'il me sera possible je vous rembourserais. Mais je vous supplie d'agir sans retard, il y va du repos de ma femme comme du mien.

Veillez agréer, très honoré Monsieur mes plus respectueuses salutation

Votre dévoué

Aug R-L
Horloger.

*Source : Archives fédérales suisses
E2200 Paris
Carton 211, dossier 6 III*

1.10 Lettre de Auguste R-L

Neuchâtel 2 avril 1887

Très honoré Monsieur

J'ai bien reçu votre lettre du 11 mars 87, ce qui ma absolument empêché de vous répondre jusqu'à ce jour est une assez grave indisposition qui m'obligea à garder le lit.

Je vous remercie vivement de tout ce que vous avez bien voulu faire à l'égard de ma belle sœur et je suis peiné qu'elle n'ait pas suivie vos sages conseils.

Un point de votre lettre m'afrappé et je vous serais infiniment reconnaissant si vous vouliez me donner une explication à ce sujet. Vous écrivez, en me donnant les renseignements demandés Madame L. aurait elle une conduite blâmable? Je désire le savoir et je vous prie Instamment de me renseigner afin de m'éviter des démarches auprès de M. le Préfet de police. Ma belle sœur ne nous écrit plus, elle doit toujours être dans cet hôtel de la rue Legendre n° 129 mais j'ignore absolument ce qu'elle fait là.

Il y a la dessous un mystère que je tiens à éclaircir car il a été décidé que ma belle sœur serait la marraine de l'enfant à naître. Si sa condition est mauvaise je désire être averti à temps car aucun de mes enfants ne portera le nom d'une parente oublieuse de ses devoirs.

Excusez moi, honoré Monsieur de vous importuner de mes lettres et je vous prie de me donner encore ce renseignement afin que nous soyons fixés une fois pour toutes sur notre ligne de conduite à tenir vis à vis de cette jeune personne qui était déjà pendant 7 mois à ma charge et que j'aurais repris pour éviter un malheur.

Recevez Monsieur l'expression de ma plus respectueuse considération.

Aug. R-L

*Source : Archives fédérales suisses
E2200 Paris
Carton 211, dossier 6 III*

ANNEXE N° 2. DEMANDES DE PASSEPORT DES CANTONS DE GENÈVE ET DE FRIBOURG

payé

PASSEPORT
N° *378*

Du *24 avril 1882*
valable jusqu'au *24 avril 1883*

EN FAVEUR DE

M. *M. Paradis,*
Mario Aubinette, fille de
Joseph Louis,
originaire de *Moudonaz,*
domicilié à *id.*
cuisinière,
allant en *France,*
(à Paris)

SIGNALEMENT

Taille { *1* mètre *50* cent. mill.
 { *—* *—* *—* *—* *—* *—* *—*
 { pieds pouces lign.

Age *19 ans,*
Cheveux *blonds,*
Barbe *—*
Yeux *gris,*
Nez *moyen,*
Bouche *id.*
Menton *roulé,*
Front *ouvert,*
Visage *roulé,*
Signes particuliers *—*

Passeport pour Paris, avril 1882, Archives d'État du canton de Fribourg.

Genève, le *29 Sept*
de Saugy

PASSE-PORT délivré ce jour à M. *Ruth-Hélène*

profession *Cuisinière*
né à *Rougemont* le *9 Sept 1860*
de nationalité *Vaudoise* de religion *—*
se rendant en *France*

Signalement :

Agé de *29* ans Taille *Moyenne* Cheveux *châtain*
Front *haut* Sourcils *épais* Yeux *gris*
Nez *Moyen* Bouche *moyenne* Barbe *—*
Menton *roulé* Visage *ovale* Teint *—*

Signes particuliers : *—*
Domicile *Paris 30 Avenue Paris Mar*

Genève, le *29 Sept*

Passeport pour Paris, septembre 1914, Archives d'État du canton de Genève.

**ANNEXE N° 3. RÉPARTITION DE LA POPULATION ÉTRANGÈRE
PAR PROFESSION. L'EXEMPLE DU VIII^e ARRONDISSEMENT,
DÉNOMBREMENT DE 1891**

8^e ARRONDISSEMENT

POPULATION ÉTRANGÈRE

Faute de place, on a dû abrégier la désignation des professions.

NUMÉROS D'ORDRE	PROFESSIONS	EXERÇANT DIRECTEMENT LA PROFESSION																
		PATRONS					EMPLOYÉS					OUVRIERS						
		M	F	DONT :				M	F	DONT :				M	F	DONT :		
		Allemands	Belges	Italiens	Suisses			Allemands	Belges	Italiens	Suisses			Allemands	Belges	Italiens	Autres	
A. — AGRICULTURE																		
1	Propriétaires cultivant leurs terres.	40	—	4	4	—	2	1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
2	Fermiers, métayers, colons.	—	—	—	—	—	—	—	4	—	—	—	—	—	—	—	—	—
3	Horticulteurs, pépiniéristes, etc.	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
4	Forestiers, bûcherons, etc.	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
		10	—	4	4	—	2	1	4	—	—	—	—	—	—	—	—	—
B. — INDUSTRIE																		
I. — Industrie textile (Tissus)																		
5	Coton et tricot.	4	—	—	4	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
6	Laine.	1	—	1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
7	Lin, chanvre et analogues (jute, etc.).	—	—	—	—	—	—	1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
8	Soie.	—	—	—	—	—	—	—	4	—	—	—	—	—	—	—	—	—
9	Tissus mélangés.	4	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
10	Passementerie.	2	—	1	—	—	—	—	4	—	—	—	—	—	—	—	—	—
11	Dentelles, tulle blondes, crêpes.	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
12	Cordiers.	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
13	Pois et crins, sparterie, brosses, etc.	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
14	Paille.	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
15	Autres ind. textiles (feutres, etc.).	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
16	Industries textiles indéterminées.	4	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
		7	—	2	1	—	3	4	3	—	—	—	—	—	—	—	—	—
II. — Industrie extractive																		
17	Exploitation des carrières, etc.	—	—	—	—	—	—	2	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
III. — Industrie métallurgique																		
18	Fabrication et laminage : du fer, etc.	2	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
19	— du cuivre.	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
20	— autr. mét.	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
		2	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
IV. — Fabrication d'objets en métal																		
21	Fer forgé et ouvré, etc.	4	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
22	Machines de toute espèce, etc.	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
23	Appar. de chauffage, vélocipèdes, etc.	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
24	Electriciens, mach. électriques, etc.	—	3	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
25	Fondeurs en fonte, en cuivre, etc.	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
26	Taillandiers, forgerons, etc.	6	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
27	Treilleurs, épingleurs, clous, etc.	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
28	Poiseurs d'étain, etc.	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
29	Tourneurs sur métaux, décolleurs.	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
30	Chaudronniers, étameurs.	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
31	Ferblantiers, embouteilleurs, etc.	2	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
32	Châliniers en fer et en cuivre, etc.	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
33	Autres.	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
		12	—	1	5	—	2	2	3	—	—	—	—	—	—	—	—	—
V. — Industrie du cuir																		
34	Fabrication du cuir (tanneurs, etc.)	3	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
35	Boyarderie.	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
36	Fabrication d'objets en cuir.	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
37	Autres.	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
		7	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
VI. — Industrie du bois																		
38	Boisseliers, etc.	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
39	Vanniers.	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
40	Lège.	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
41	Coffretiers, emballieurs.	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
42	Tourneurs sur bois.	2	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
43	Charrois.	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
44	Carrossiers.	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
45	Constructeurs de navires en bois.	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
46	Autres.	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
		6	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
VII. — Industrie céramique																		
47	Fabriques de verres, cristaux, etc.	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
48	Fabriques de porcelaine et faïence.	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
49	Potiers, tuilliers, filtres, etc.	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
50	Autres.	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
		—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—

**ANNEXE N° 4. UN DOSSIER EXTRAIT
DU REGISTRE ÉCROUS ET LIBÉRATIONS,
ÉMIS PAR LA COMMUNAUTÉ DES DIACONESSES DE PARIS**

			615 7 ^e 1882		
<i>Antécédents sous le rapport du caractère, des mœurs et de la conduite Renseignements sur la conduite de l'enfant.</i>					
<p>avis de la commission de surveillance à son entrée. 1^{er} en ce qui concerne sa famille, que cette enfant est fille naturelle d'une nommée Reile Beiche et qu'elle a été placée dans la maison centrale de Montpellier pour 3 ans pour vol. 2^e En ce qui concerne la plus déplorable moralité. 3^e En ce qui concerne la peine infligée: qu'elle n'a pas de domicile fixe, elle continue à courir la mare en compagnie de sa mère, qui mène une vie errante et vagabonde, et ne sait ni lire ni écrire. En outre note celle-ci: Cette enfant est perdue si on la rend jamais à sa mère.</p>					

LES SOURCES

À Paris

INSEE

Résultats statistiques du dénombrement de Paris et du département de la Seine
cote Fp11 pour les années 1881, 1886, 1891, 1896.

ARCHIVES DE PARIS

Recensement de la population du mois d'août 1914, Feuilles de ménage,
cote D3M8 VIII^e arrondissement : carton 14

XI^e arrondissement : cartons 18, 19, 20, 21, 22

XVI^e arrondissement : cartons 72 et 73

XVII^e arrondissement : carton 74, 75, 76, 77, 78

ARCHIVES DES HÔPITAUX DE PARIS – ASSISTANCE PUBLIQUE

Registre général d'entrée des femmes enceintes et en couches de la maternité de Port-Royal,

Cote : 1Q2/79/83/86/89/94/99 pour les années 1880, 1885, 1890, 1895, 1900, 1905, 1910

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE DE FRANCE

CUSENIER Marcel, *Les domestiques en France*, Paris : Arthur Rousseau Éditeur, 1912, 376 p., cote 8-F-23528.

La Croix fédérale, cote: MICRO D 711 1 pour les années 1889, 1890 et 1891.

La Croix de Genève, cote: Jo. A 812 pour les années 1895, 1896, 1897, 1899, 1900, 1903.

Le Figaro, sondage de l'année 1880, Gallica. bnf. fr.

Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, *Commission d'enquête sur la situation des ouvriers et des industries d'art: instituée par décret en date du 24 décembre 1881*, Paris: Imprimeur A. Quantin, 1884, 540 pages, Gallica, BNF.

MAROUSSEM Pierre du, *La petite industrie. Salaire et durée du travail. L'alimentation à Paris*, Ministère du commerce, de l'industrie et des colonies., p. 149 et 164, Gallica, BNF.

ROSSIÉNY Marc de (dit le D^r Marc, D^r). *Le Guide historique de Paris, contenant le dictionnaire des rues de Paris, 1 200 notices biographiques, les musées, bibliothèques, ministères, ambassades, théâtres, ...*, Paris: Dentu Éditeur, 1873, 150 p., Gallica, BNF.

SCHIRMACHER Käthe, *Le travail des femmes en France*, Paris: Arthur Rousseau Éditeur, Bibliothèque du musée social, 1902, 60 p., Gallica, BNF.

COMTESSE DE SÉGUR, *Les petites filles modèles*, 1900, [1858], Gallica, BNF.

INSTITUT DES SCIENCES SOCIALES DU TRAVAIL (ISST – UNIVERSITÉ PARIS I)

SCHIRMACHER Käthe, *La spécialisation du travail par nationalité à Paris*, Paris: Arthur Rousseau Éditeur, Bibliothèque du musée social, 1908, 167 p., cote D 1644.

ARCHIVES PRIVÉES

Archives de la Société helvétique de bienfaisance à Issy-Les-Moulineaux:
Bulletins annuels de la Société Suisse de Bienfaisance de 1880 à 1914
Centenaire de la Société Helvétique de Bienfaisance de Paris, publié en 1921

École suisse internationale du français appliqué, X^e arrondissement, Paris
Procès-Verbaux de l'Harmonie Suisse de Paris de 1882 à 1896
Registres des membres de la Chorale Suisse de 1903 à 1914
Historique du Cercle Commercial Suisse de Paris, 1881-1931, 94 p.

Archives de la communauté des Diaconesses de Reuilly à Versailles:
Rapports annuels de la Communauté de 1880 à 1914
La Diaconesse, de 1902 à 1914
Registre des États nominatifs, 1872-1914
Registre Écrous et Libération, 1872-1890
Ordonnances de correction paternelle, 1872-1914
Registre, 1880-1914
Registre Retenue et Disciplinaire, 1880-1914

En Suisse

ARCHIVES PUBLIQUES

Archives fédérales suisses à Berne

Archives de l'ambassade suisse de Paris

Cote: E220041, versement 1 (de 1793 à 1914)

Cartons: 139, Dossiers 6 I - III - IV - VIII: demandes de secours

Dossier 7: arrestations

148, Dossiers 6 IV et Dossier 7: demandes de secours et arrestations

156, Dossiers 6 I - II - III - IV: demandes de secours

Dossiers 7 I - II - III - IV: arrestations

157, Dossier 8 II: demandes de secours

166, Dossier 6 II: demandes de secours

167, Dossiers 7 I - II - III - IV - V: arrestations

176, Dossier 7 I: arrestations

177, Dossier 66 - I: Home Suisse

203, Dossiers 6 I - II: demandes de secours

211, Dossiers 6 I - II - III - IV - XIII: demandes de secours

212, Dossiers 7 I - II - III: arrestations

218, Dossier 6 I: demandes de secours

219, Dossiers 6 VII - VIII - IX - XV: demandes de secours

Dossiers 7 I - II - III - IV: arrestations

225, Dossiers 6 II - IV - V - VII: demandes de secours

226, Dossiers 6 X - IX - XI - XII - XIII - XVI: demandes de secours

Dossier 7 I: arrestations

236, Dossier 7 I: arrestations

270, Legs et testament de M. et M^{me} Allémandi

360, Dossier 6: Liste des Suisses de passage, secourus par la Légation
de 1886 à 1881

219, Dossier 6 I: demandes de secours

1220, Dossier 6 IX: demandes de secours

Archives d'État du canton de Fribourg (AEF)

Registres des passeports

Côte: Registre des passeports 20, 17.7.1875 – 23.9.1893 DCP II. 23

Registre des passeports 21, 4.10.1893 – 1.12. 1914 DPC II.24

Registre des passeports 1.12. 1914 – 12.8.1915 DPC II.25

Archives d'État du canton de Genève (AEG)

Registre des passeports Chancellerie A77 2.3 n° 91, 92, 93, 94, 95, 96, 97, 98, 99, 100, 101, 102, 103

Rapports, Justice et police, Direction de la police centrale (Justice et police),

Cote d'emplacement T 2/20-1

Archives de la République et canton du Jura (ARCJ)

Passeport à l'étranger 213

Registre des Passeports pour l'intérieur de la Suisse 1835-1890

Registres de copies de lettres. Correspondance sortante des préfets du district de Porrentruy

Du 9 janvier 1880 au 16 avril 1882. 4 volumes. Lettres n° 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 19

Almanach du Jura pour les années 1885, 1893, 1894, 1895, 1896, 1897, 1898, 1899, 1900, 1901, 1904, 1905, 1906, 1907, 1908, 1909, 1910, 1911, 1912, 1913, 1914

Archives d'État du canton de Neuchâtel (AEN)

Registre des passeports de souches de talons Tr.1004

Cote: C585 (1880-1882), C586 (1883-1885), C587 (1886), C588 (1887), C589 (1888), C590 (1889), C591 (1890-1891)

Registre des passeports série N° 1-64 (N° 1) Tr.999

Cote: C601 (1892-1897), C602 (1898-juin 1903), C603 (juillet 1903-23 juillet 1909), C604 (août 1909-9 mai 1914), C605 9 (mai 1914-3 novembre 1914), C606 (3 nov. 1914-29 déc. 1914), C607 (29 déc. 1914-5 mars 1915)

Archives d'État du canton de Vaud (AEV)

Registre des passeports

Cote: K. VII. DÉPARTEMENT DE JUSTICE ET POLICE

G) Émigration. Légalisations. Passeports

9 – *Registre de légalisation des passeports* délivrés par les juges de paix du canton (avant 1832) et par les préfets dès 1832.

8) du 8 mai 1879 au 28 juin 1895

9) du 1 juillet 1895 au 15 septembre 1914

10) du 15 septembre 1914 au 24 mai 1915

12 – *Passeports délivrés par la préfecture de Lausanne*:

8) 1913-1814

9) 1914-1915

21 – *Passeports* délivrés par la préfecture d'Aigle, du 5.09.1907 au 4.12.1915

22 – *Passeports* délivrés par la préfecture d'Aubonne, du 5.2.1889 au 4.12.1915

24 – *Passeports* délivrés par la préfecture de Cossonay, du 15.3.1889 au 5.11.1915

25 – *Passeports* délivrés par la préfecture d'Echallens, du 17.4.1889 au 21.10.1915

26 – *Passeports* délivrés par la préfecture de Grandson

1) Du 24.6.1889 au 25.11.1915

2) du 24.2.1889 au 3.12.1915

27 – *Passeports* délivrés par la préfecture de la Vallée, du 11.4.1871 au 30.11.1915

30 – *Passeports* délivrés par la préfecture de Morges, du 16.2.1889 au 6.12.1915

31 – *Passeports* délivrés par la préfecture de Moudon, du 11.4.1889 au 22.11.1915

32 – *Passeports* délivrés par la préfecture de Nyon, du 14.5.1889 au 6.12.1915

33 – *Passeports* délivrés par la préfecture Orbe, du 29.3.1889 au 7.12.1915

35 – *Passeports* délivrés par la préfecture de Payerne, du 19.3.1890 au 16.11.1915

36 – *Passeports* délivrés par la préfecture de Château d'Oex, du 3.4.1889 au 28.11.1915

37 – *Passeports* délivrés par la préfecture de Rolle, du 22.4.1889 au 30.11.1915

38 – *Passeports* délivrés par la préfecture de Vevey

1) du 10 décembre 1896 au 25 août 1914

2) du 29 août 1913 au 27 septembre 1915

39 – *Passeports* délivrés par la préfecture d'Yverdon, du 1.4.1889 au 2.12.1915

Comptes rendus de l'Association des Amies des pauvres, cote P Amies des pauvres

Archive d'État du canton du Valais (AEV)

Fonds du Département de l'intérieur, CH AEV, DI, 357.2.4, *Tableau des subsides alloués aux sociétés suisses de bienfaisance, aux homes... à l'étranger*. 1893-1897

Fonds du Département de justice et police, CH AEV, DJP, I, 73.1.13

Bibliothèque nationale suisse

Quelques conseils adressés aux domestiques, publiés par l'Alliance nationale des Sociétés féminines suisses, Berne, 1913, 12 pages, Cote: N 11.950.

Simple conseils à l'usage des maîtresses de maison occupant des domestiques, publiés par l'Alliance nationale des Sociétés féminines suisses, Berne, 1912, 8 pages, Cote N 11.180.

BOURGEAUD Henriette, *Mon journal d'un an ou la vie d'une gouvernante en Angleterre*, Lausanne: Libraire Georges Rouiller, 1857, 266 p., Cote: A 10021/2 Ex.

DELINES Michel, *Le pain russe: Épreuves et joies d'une institutrice*, Genève: J.-H. Jeheber, 1911, 231 p., Cote N 10279.

Gazette de Lausanne, cote FRg 415 Res pour les années 1885, 1890, 1895, 1900, 1905, 1910, 1914.

Office fédéral de l'émigration à Berne, *Guide de l'émigrant suisse aux États-Unis d'Amérique*, La Chaux-de-Fond: Imprimerie Courvoisier, 1910, cote N11.28016.

Guide pour le service de la bonne d'enfants, Lausanne: Imprimerie de S. Delisle Éditeur. 1844, 60 p., Cote: A 14.985.

HARTMANN-LE COULTRE E., *Conseils d'une ancienne institutrice aux jeunes gouvernantes françaises*, Berlin: F.-A. Herbig Éditeur, 1867, 54 p., Cote: L Theol 2522.

Journal de Genève, FRg 385, 48-49 (1880), 53-54 (1885), 64 (1890), 69-70 (1895), 75-76 (1900), 81 (1905), 86-87-88 (1910), 93 (1914).

MERLE J.-A., *De l'émigration aux États-Unis d'Amérique*, Genève: Imprimerie CH. Gruaz, Société d'utilité publique genevoise, p. 42, cote G10509.

MOLIN Anne-Marie, *Quelques pensées sur l'éducation des femmes*, Lausanne: Imprimeries Emmanuel Vincent Fils, 1830, 37 p., Cote nbdig-15286.

MONTENACH George de, *Le logement des domestiques, son influence sanitaire, morale et sociale*. Rapport présenté au Congrès de «L'Association catholique internationale des œuvres de protection de la jeune fille» à Strasbourg, le 19 juin 1909, imprimé par Imprimerie de l'œuvre de Saint-Paul en 1910, 19 p., Cote N15.240.

PIECZYNSKA-REICHENBACH E., BURGER L., *L'ABC de l'Éducation nationale au foyer domestique, quelques suggestions offertes aux femmes de bonne volonté* publié par l'Alliance des Sociétés féminines suisses, Genève: Société générale d'imprimerie, 1916, 110 p., Cote N15624.

ROEHRICH H., *La Mission de la femme et les questions sociales*, conférence faite à l'Union des femmes de Genève, Genève: Imprimerie F. Taponnier, 1895, 31 p., Cote nbdig-15290.

SCHMID C.A., *L'Assistance légale des indigents en Suisse. Les systèmes d'assistance de la Confédération, des cantons et des grandes villes suisses*, tome 1, Zurich: Art. Institut Orell Füssli, Libraires-Éditeurs, 1916, 376 p.

SUES-DUCOMMUN Jenny, *Manuel de la ménagère: maîtresse et servante*, Genève: Stapelmohr, 1901, 172 p., Cote: N1065.

Sur l'importance de la création d'écoles domestiques, mémoire présenté à la Fédération britannique, continentale et générale (pour le Congrès de Genève), 10 septembre 1877, Genève: Imprimerie L.-E. Privat, rue de la Bourse, 1877, 10 p., Cote: G 2. 329.

VAUD Fleurine de, *Citoyens suisses lisez vous jugerez après!* Association générale suisse des domestiques, Genève: Imprimerie Soullier, 1865, 51 p., Cote: V Schweiz 821.

Médiathèque du Valais

Gazette du Valais, cote MVJ26, 1895, 1900, 1910.

ARCHIVES PRIVÉES

Musée des Suisses à l'étranger à Penthes

Les Suisses dans le vaste monde, Ouvrage publié par la Nouvelle Société helvétique et la Commission des Suisses à l'étranger. Rédaction A. Lätt, Zurich: Éditions Sadag, Cote Penthes: 1899.

L'émigration de Suisse pour outre-mer, de 1887 à 1938 par Georges Lobsiger, tirée par la Société de géographie de Genève, Société générale d'imprimerie, 1946, Cote Penthes HP GEN.

SOURCES LITTÉRAIRES ET TÉMOIGNAGES

FRANCILLON Roger (dir.), *Histoire de la littérature en Suisse romande*, vol. 2, Lausanne: Payot, 534 p.

LOTI Pierre, *Pêcheur d'Islande*, Paris: Calmann-Lévy, 1886, 243 p.

METRAILLIER Marie, BRUMAGNE Marie-Magdeleine, *La poudre de sourire*, Lausanne: L'Âge d'homme, 2006, 223 p.

NECKER DE SAUSSURE Albertine, *L'Éducation progressive ou Étude du cours de la vie*, tome III, Université d'Ottawa, in <http://www.archive.org/details/lducationprog03neck>.

RAMUZ Charles-Ferdinand, *Paris. Notes d'un Vaudois*, 1938, Lausanne: Les Éditions de l'Aire, 1978, 161 p.

TRISTAN Flora, *Nécessité de faire bon accueil aux femmes étrangères*, Paris : Delays, 1835 (1^{re} édition), Paris : L'Harmattan, 1988, 140 p.

ZOLA Émile, *La Curée*, Paris : Le Livre de Poche, 1996, 412 p.

ZOLA Émile, *L'Assommoir*, Paris : Le Livre de Poche, 1996, 567 p.

ZOLA Émile, *Pot-Bouille*, Paris : Le Livre de Poche, 1984, 467 p.

ZOLA Émile, *Au Bonheur des Dames*, Paris : Le Livre de Poche, 1984, 401 p.

SOURCES ICONOGRAPHIQUES

Les photographies prises en Suisse et les extraits des articles de presses sont tirés de :

JOBIN Marcel, *Jura d'autrefois, Le pays d'Ajoie*, Porrentruy : Éditions Transjuranes, 1984, 127 p.

Les œuvres d'Albert Anker sont issues du catalogue de l'exposition *Albert Anker* qui a été publié par la Fondation Gianadda à Martigny (Suisse) en 2003, 287 p.

BIBLIOGRAPHIE

MICRO-HISTOIRE

- CORBIN Alain, *Le monde retrouvé de Louis-François Pinagot, sur les traces d'un inconnu*, Paris: Champs Flammarion, 1998, 336 p.
- CORBIN Alain, HEURÉ Gilles, *Historien du sensible*, Paris: La Découverte, 2000, 202 p.
- GINZBURG Carlo, *Le fromage et les vers. L'univers d'un meunier du xv^e siècle*, Paris: Aubier, 1980, 245 p.

HISTOIRE DE L'IMMIGRATION

- BADE Klaus J., *L'Europe en mouvement, la migration de la fin du xviii^e siècle à nos jours*, Paris: Éditions du Seuil, 2002, 632 p.
- BLANC-CHALÉARD Marie-Claude, «L'habitat immigré à Paris aux xix^e et xx^e siècles: mondes à part?», *Le Mouvement social*, janvier-mars 1998, n° 182, Paris: Les Éditions de l'Atelier, 1998, p. 29-50.
- BLANC-CHALÉARD Marie-Claude, *Les Italiens dans l'Est parisien, une histoire d'intégration (1880-1960)*, Rome: École française de Rome, 2000, 803 p.
- BLANC-CHALÉARD Marie-Claude, *Histoire de l'immigration*, Paris: La Découverte, 2001, 120 p.
- BRUNO Anne-Sophie, ZALC Claire, *Les petites entreprises et petits entrepreneurs étrangers en France, 19^e-20^e siècles: actes des journées d'études des 23 et 24 octobre 2003*, Paris: Éditions Publibook, 2006, 278 p.
- CHATELAIN Abel, *Les migrations temporaires en France de 1800 à 1914*, Lille: PUL, 1976, 213 p.

- CHEVALIER Louis, *La formation de la population parisienne au XIX^e siècle*, Paris: PUF, 1949, 312 p.
- DEWITTE Philippe (dir.), *Immigration et intégration, l'état des savoirs*, Paris: La Découverte, 1999, 444 p.
- DOUKI Caroline, «Lucquois au travail ou émigrés italiens? Les identités à l'épreuve de la mobilité transnationale 1850-1914», *Le Mouvement social*, n° 188, juillet-septembre 1999, p. 17-41.
- DOUKI Caroline, «L'État libéral italien face à l'émigration de masse (1860-1914)», in Nancy L. GREEN, François WEIL (dir.), *Citoyenneté et émigration. Les politiques du départ*, Paris: EHESS, 2006, p. 95-118.
- DOUKI Caroline, FELDMAN Daniel, ROSENAL Paul-André, «Y a-t-il des politiques migratoires nationales?», *Circulations et frontières, Cahiers du Centre de recherches historiques*, n° 42, 2008, p. 97-105.
- FELDMAN David, «L'immigration, les immigrés et l'État en Grande-Bretagne», *Le Mouvement social*, n° 188, juillet-septembre 1999, Paris: Les Éditions de l'Atelier, 1999, p. 43-60.
- FINE Aline, SANGOI Jean-Claude, *La population française au XIX^e siècle*, Paris: PUF, 1991, 127 p.
- GERVEREAU Laurent, MILZA Pierre, TEMIME Émile, *Toute la France, histoire de l'immigration*, Paris: SMOGY, 1998, 285 p.
- GIRARD Alain, STOETZEL Jean, *Français et immigrés, l'attitude française*, Paris: PUF, 1953, 531 p.
- GREEN Nancy L., *Du Sentier à la 7^{ème} Avenue*, Paris: Seuil, 1998, 461 p.
- GREEN Nancy L., WEIL François (dir.), *Citoyenneté et émigration. Les politiques du départ*. Paris: EHESS, 2006, 274 p.
- KASPI André, MARES Antoine, *Le Paris des étrangers depuis un siècle*, Paris: Imprimerie nationale, 1989, 406 p.
- KLOPMANN André, *Paris 24^{ème} canton*, Paris: L'Unicorne, 1991, 154 p.
- LEQUIN Yves (dir.), *La mosaïque France*, Paris: Larousse, 1988, 479 p.
- LEQUIN Yves, *Histoire des étrangers et de l'immigration en France*, Paris: Larousse, 1992, 49 p.
- MARTINI Manuela, RYGIEL Philippe, *Genre et travail migrant. Mondes atlantiques, XIX^e-XX^e siècles*, Paris: Publibook, 2009, 198 p.
- MOCH Leslie Page, *The pariahs of yesterday, Breton Migrants in Paris*, Duke: Duke University Press, 2012, 255 p.
- NOIRIEL Gérard, *Longwy, immigrés et prolétaires, 1880-1980*, Paris: PUF, 1984, 396 p.

- NOIRIEL Gérard, *Le creuset français*, Paris : Le Seuil, 1988, 437 p.
- NOIRIEL Gérard, «Immigration: le fin mot de l'histoire», *Vingtième siècle* n° 7 juillet-septembre, 1985, p. 141-150.
- NOIRIEL Gérard, *Population, immigration et identité nationale en France, XIX^e-XX^e siècle*, Paris : Hachette, 1992, 190 p.
- PONTY Jeannine, *Polonais méconnus*, Paris : Publications de la Sorbonne, 1988, 474 p.
- ROSENTAL Paul-André, «Maintien/rupture: un nouveau couple pour l'analyse des migrations», *Annales E.S.C.*, 6, 1990, p. 1-31.
- ROSENTAL Paul-André, *Les sentiers invisibles, espace, familles et migrations dans la France du 19^e siècle*, Paris : EHESS, 1999, 257 p.
- RYGIEL Philippe, *Le temps des migrations blanches. Migrer en Occident (1840-1940)*, Montreuil : Éditions Aux lieux d'être, collection L'Œil historien, 2007, 228 p.
- RYGIEL Philippe, *Le bon grain et l'ivraie. La sélection des migrants en Occident, 1880-1939*, (seconde édition), La Courneuve : Éditions Aux lieux d'être, coll. Mondes contemporains, 2009, 269 p.
- RYGIEL Philippe (dir.), *Politique et administration du genre en migration. Mondes atlantiques, XIX^e-XX^e siècle*, Paris : Publibook, 2011, 248 p.
- RYGIEL Philippe, LILLO Natacha, *Rapports sociaux de sexe et immigration. Mondes atlantiques XIX^e-XX^e siècles*, Paris : Publibook, 2006, 142 p.
- SCHOR Ralph, «Le facteur religieux et l'intégration des étrangers en France 1919-1934», *Vingtième Siècle*, n° 7 juillet-septembre, 1985, p. 103-115.
- SPIRE Alexis, «De l'étranger à l'immigré», *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 129, septembre 1999, p. 50-56.
- TEMIME Émile, LOPEZ Renée, *Migrance, Histoire des migrations à Marseille*, T. 2, Aix-en Provence : Edisud, 1990, 206 p.
- TORPEY John, *L'invention du passeport*, Paris : Belin, 2000, 2005 pour l'édition française, 255 p.
- ZALC Claire, *Immigrants et indépendants, parcours et contraintes : les petits entrepreneurs étrangers dans le département de la Seine (1919-1939)*, sous la direction de Michel Lescure, 2002, 890 p.

HISTOIRE DES MIGRATIONS FÉMININES

- BERTAUX-WIAME Isabelle, DAUPHIN Cécile, *Et pourtant, elles bougent, À propos des mobilités des femmes*, Actes des journées d'études organisées par le GDR MAGE sous la direction de Jacqueline Laufer et Christine Marry, 8 juin 2000, 116 p.

- BILOT Pauline, *Allemandes au Chili*, Rennes : PUR, collection Mnémosyne, 2010, 209 p.
- CHATELAIN Abel, «Migration et domesticité féminine urbaine en France XVII^e-XX^e siècle», *Revue d'histoire économique et sociale*, n° 4, 1969, p. 506-528.
- DINER Hasia R., *Erin's Daughters in America: Irish Immigrant Women in the Nineteenth Century*, Baltimore & Londres : Johns Hopkins University Press, 1983, 194 p.
- GABBACIA Donna, *From Sicily to Elizabeth Street: Housing and Social Change Among Italian Immigrants, 1880-1930*, Albany : State University of New York Press, 1984, 174 p.
- GABBACIA Donna, *Immigrant women in the United States, a Selectively Annotated Multidisciplinary Bibliography*, Westport : Greenwood, 1989, 325 p.
- GABBACIA Donna, *From the Other Side. Women, Gender and Immigrant Life in the U.S., 1820-1990*, Bloomington : Indiana University Press, 1996, 192 p.
- GREEN Nancy, «De l'immigré à l'immigrée ou la conceptualisation de peuplement», in *L'histoire sans les femmes est-elle possible ?* Paris : Perrin, 1998, p. 129-136.
- GREEN Nancy, *Repenser les migrations*, Paris : PUF, 2002, 138 p.
- KÖNIG Mareike, *Deutsche Handwerker, Arbeiter und Dienstmädchen in Paris*, München, 2003, 205 p.
- MULLER Christine, *Les domestiques luxembourgeoises à Paris de la fin du XIX^e siècle au début du XX^e siècle*, Mémoire de Master 2, Université Paris 1, CHS Philippe Rygiel (dir.), 2007, 202 p.
- RAINHORN Judith, «Production ou reproduction? Les migrantes italiennes entre rôle maternel et intégration professionnelle: Paris (La Villette), New York (East Harlem), années 1880-1920» in *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, n° 49-1, Paris : Belin, 2002, p. 138-155.
- ROLLEY Francine, «Reproduction familiale et changements économiques dans le Morvan du Nord au XIX^e siècle: Les familles morvandelles confrontées à l'émigration», in LORENZETTI Luigi, HEAD-KÖNIG Anne-Lise et GOY Joseph (éds), *Marchés, migrations et logiques familiales dans les espaces français, canadien et suisse, 18^e-20^e siècles*, Berne : Peter Lang, 2005, p. 25-40.
- SCHNEIDER Dorothee, «Immigrantes, genre et frontières: les immigrées européennes aux États-Unis, 1900-1930», in RYGIEL Philippe, *Politique et administration du genre en migration, Mondes atlantiques, XIX^e-XX^e siècle*, Paris : Publibook, 2011, p. 53-82.
- TAX Meredith, *The Rising of the Women: Feminist Solidarity and Class Conflict 1880-1917*, New York : Monthly Review Press, 1980, 332 p.

HISTOIRE DES FEMMES

1. Généralités

- APRILE Sylvie, « De l'exilé à l'exilée : une histoire sexuée de la proscription politique outre-Manche et outre-Atlantique sous le second empire », *Le Mouvement social*, n° 225, 2008, p. 27-38.
- BÄRTSCHI-BAUMANN Silvia (dir.), *Pognon, piété, patience : les femmes suisses et la naissance de l'État fédéral*, Genève : Éditions Metropolis, 1998, 128 p.
- BRAHIMI Denise, « Les femmes voyageuses, de l'espoir à la désillusion (1830-1930) », in BOURGUINAT Nicolas (dir.), *Le voyage au féminin, perspectives historiques et littéraires (XVIII^e-XX^e siècles)*, Strasbourg : Presses universitaires de Strasbourg, 2008, p. 21-35.
- CUCHE Denys, *La femme étrangère ou l'altérité redoublée*, Paris : L'Harmattan, 1988, 140 p.
- DALLERA Corinne, LAMAMRA Nadia, *Du salon à l'usine, vingt portraits de femmes, un autre regard sur l'histoire du canton de Vaud*, Mont-sur-Lausanne : Coédition CLAFV-ADF-Ouverture, 2003, 327 p.
- DAUPHIN Cécile, FARGE Arlette, FRAISSE Geneviève, « Culture et pouvoir des femmes », *Annales ESC*, mars-avril, 1986, p. 271-293.
- DEUBER ZIGLER Erica, TIKHONOV Natalia, *Les Femmes dans la mémoire de Genève. Du XV^e au XX^e siècle*, Genève : Éditions Suzanne Hurter, coll. Femmes et Histoire, 2000, 308 p.
- DUBY Georges, PERROT Michelle, *Histoire des femmes*, vol. IV, Paris : Plon, 1994, 768 p.
- EDELMAN Nicole, *Les métamorphoses de l'hystérique, Du début du XIX^e siècle à la Grande Guerre*, Paris : Éditions La Découverte, coll. l'Espace de l'Histoire, 2003, 347 p.
- FARGE Agnès, SEGALÉN Martine, « Sociabilités formelles et informelles : un coup d'œil historique » in *Pénélope*, cahier n° 11, automne, 1984, p. 17-24.
- FLANAGAN Maureen A., *Seeing with their heart. Chicago's women and the vision of the good city 1871-1933*, Princeton : Princeton University Press, 2002, 319 p.
- FRAISSE Geneviève, *Femmes toutes mains : essai sur le service domestique*, Paris : Seuil, 1979, 245 p.
- GAILLARD Ursula, MAHAIM Annick, *Retard de règles - Attitudes devant le contrôle des naissances et l'avortement en Suisse romande du début du siècle aux années vingt*, Lausanne : Éd. d'En bas, 1983.
- HEAD-KÖNIG Anne-Lise, « Forced marriage and forbidden marriage in Switzerland: State Control of the formation of marriage in catholic and protestant cantons

in the eighteenth and nineteenth century», *Continuity and Change*, Cambridge, 1993, p. 441-465.

HEAD-KÖNIG Anne-Lise, TANNER Albert, *Les femmes dans la ville*, Zurich: Chronos, Société suisse d'histoire économique et sociale, 1993, 216 p.

HEAD-KÖNIG Anne-Lise, «Sex ratio imbalance, marriage market and gendered work in Switzerland», in *Socio-economic consequences of sex-ratio in historical perspective, 1500-1900*. Proceedings of the Eleventh International Economic History Congress, Milano, 1994, p. 51-63.

HEAD-KÖNIG Anne-Lise, «Les femmes et la justice matrimoniale dans les cantons suisses, XVII^e-XIX^e», in *Féminin-Masculin, Rapport sociaux de sexes en Suisse: législation, discours, pratiques* (Rudolf Jaun/Brigitte Studer éd.), Société suisse d'histoire économique et sociale, Zurich: Chronos, 1995, 245 p.

HEAD-KÖNIG Anne-Lise et MOTTU-WEBER Liliane, *Femmes et discrimination en Suisse: le poids de l'histoire – xv^e-début xx^e siècle – Droit, éducation, économie, justice*, Genève: Publication du Département d'histoire économique, 1999, 235 p.

HEAD-KÖNIG Anne-Lise, «Veuvage et remariage féminin en Suisse: le poids des facteurs culturels, démographiques, économiques et institutionnels (XVII^e-XIX^e)», in *Les Femmes dans la société européenne*, Société d'histoire et d'archéologie de Genève, diffusion Droz Genève, 2000, 336 p.

HEAD-KÖNIG Anne-Lise, MOTTU L. (dir.), *Les femmes dans la société européenne*, 8^e Congrès des historiennes suisses, Société d'histoire et d'archéologie, diff. Droz, Genève, 2000, 336 p.

HEAD-KÖNIG Anne-Lise, LORENZETTI Luigi, VEYRASSAT Béatrice (éd.), *Famille, parenté et réseaux en Occident (XVII^e-XX^e siècles)*, Société d'histoire et d'archéologie de Genève, diff. Droz, Genève, 2001, 416 p.

KÄPPELI Anne-Marie, *Sublime croisade. Éthique et politique du féminisme protestant, 1875-1928*, Genève: Éditions Zoé, 1990, 219 p.

MARTIN-FUGIER Anne, *La bourgeoise*, Paris: Hachette littérature (2^e édition), 2001, 315 p.

USTERI Ruth, *Croquis de la vie des femmes au Pays d'Enhaut (canton de Vaud)*, impression partielle, Winterthur: Imprimerie Winterthur S.A., 1940, 29 p.

RIPA Yannick, *Les femmes actrices de l'histoire, France, de 1789 à nos jours*, Paris: Armand Colin, 2010, 191 p.

RIPA Yannick, *L'affaire Rouy, une femme contre l'Asile au XIX^e siècle*, Paris: Tallandier, 2010, 297 p.

THEBAUD Françoise, *Écrire l'histoire des femmes*, Fontenay-aux-Roses: ENS, 1998, 227 p.

TIKHONOV Natalia, *La quête du savoir: étudiantes de l'Empire russe dans les universités suisses (1864-1920)*, EHESS, Université de Genève, 2004, 670 p.

2. Femmes et travail

- AVRANE Colette, *Ouvrières à domiciles. Le combat pour un salaire minimum sous la Troisième République*, Rennes : PUR, 2013, 300 p.
- BATTAGLIOLA Françoise, *Histoire du travail des femmes*, Paris : La Découverte, coll. Repères, 2000, 121 p.
- BRANDON Ruth, *Other People's Daughters, The life and times of the governess*, London : Weidenfeld & Nicolson, 2008, 320 p.
- DENSART Madeleine, SURCHAT Jacqueline, *Le cigare et les fourmis. Aperçu sur l'histoire des ouvrières vaudoises : l'exemple de Vevey et Nyon*, Lausanne : Éditions d'En Bas, coll. Histoire populaire, 1987, 167 p.
- DIEBELT Évelyne, ZYLBERG-HOCQUARD Marie-Hélène, *Femmes et travail au XIX^e siècle*, Paris : Syros, 1984, 150 p.
- FEMMESTOURS (éd.), *Pognon, Piété, Patience, Les femmes suisses et la naissance de l'État fédéral*, Genève : Metropolis, 1998, 128 p.
- FONTAINE Jacqueline, *La scolarisation et la formation professionnelle des filles au pays de Schneider (1844-1842)*, Paris : L'Harmattan, 2010, 291 p.
- GARDEY Delphine, *La dactylographe et l'expéditionnaire. Histoire des employés de bureau 1890-1930*, Paris : Belin, 2001, 336 p.
- GUIRAL Pierre, THULLER Guy, *La vie quotidienne des domestiques en France au XIX^e siècle*, Paris : Hachette, 1978, 287 p.
- HEAD-KÖNIG Anne-Lise «Recherchées ou exclues, Quelques paramètres conjoncturels de la présence des femmes sur le marché du travail, XV^e-XIX^e», in HEAD-KÖNIG Anne-Lise, MOTTU-WEBER Liliane, *Le Travail en mutation. Interprétation, organisation et pouvoir, du Moyen Âge à nos jours*. Ulrich Pfister/Brigitte Studer/Jakob Tanner (éd.), Société suisse d'histoire économique et sociale, Zurich : Chronos, 1996, 329 p.
- MARTIN-FUGIER Anne, *La place des bonnes. La domesticité féminine à Paris en 1900*, Paris : Grasset, 1979, 404 p.
- PAVILLON Monique, VALLOTON François (éd.), *Lieux de femmes dans l'espace public 1800-1930*, Actes du colloque à l'Université de Lausanne 11-12 nov. 1991 Histoire et société contemporaine, tome 13/92, Lausanne, 1992, 191 p.
- PERROT Michelle, «De la nourrice à l'employée... Travaux de femmes dans la France du XIX^e siècle», *Le Mouvement social*, n° 105, octobre-décembre 1978, p. 3-10.
- PERROT Michelle, «Espaces féminins dans la ville du XIX^e siècle», *Pénélope*, cahier n° 11, automne 1984, p. 25-28.
- PERROT Michelle, *Les femmes ou les silences de l'histoire*, Paris : Flammarion, 1999, 493 p.
- PERROT Michelle, *Histoire de chambre*, Paris : Seuil, 2009, 444 p.

- RENTON Alice, *Tyrant or victim? A history of the British Governess*, Londres: Weidenfeld and Nicolson, 1991, 214 p.
- SARTI Raffaella, *Conclusion. Domestic service and European identity*, Urbino: Servant Project, 2005, 103 p.
- SCHWEITZER Sylvie, *Les femmes ont toujours travaillé. Une histoire du travail des femmes aux XIX^e et XX^e siècles*, Paris: Odile Jacob, 2002, 329 p.
- SOHN Anne-Marie, *Chrysalide: femmes dans la vie privée*, Paris: Publications de la Sorbonne, 1996, 1095 p.
- SUTTER Éva, *Événement de l'histoire des femmes et de l'égalité des sexes en Suisse de 1848 à 1998*, Berne: Commission fédérale pour les questions féminines, août 1998, 300 p.
- VERDIER Yvonne, *Façon de dire, façon de faire*, Paris: Gallimard, 1979, 347 p.

HISTOIRE DU GENRE

- BUTLER Judith, *Trouble dans le genre. Pour un féminisme de la subversion*, Paris: La Découverte, 2005, 284 p.
- BUTLER Judith, «Performative Agency», *Journal of Cultural Economy*, Volume 3, Issue 2, 2010, p. 147-161.
- BERENI L., CHAUVIN S., JAUNAT A., REVILLARD A., *Introduction aux Gender Studies, Manuel des études sur le genre*, Bruxelles: De Boeck, 2008, 247 p.
- CORBIN Alain, COURTINE Jean-Jacques, VIGARELLO Georges (dir.), *Histoire de la virilité, Le triomphe de la virilité*, tome 2, Paris: Le Seuil, 588 p.
- DORLIN Elsa, *La matrice de la race, Généalogie sexuelle et coloniale de la Nation française*, Paris: La Découverte, 2006, 308 p.
- KAPPELI Anne-Marie, «De l'histoire des femmes à l'histoire des genres», in *Féminin-masculin*, Lausanne: Publications de l'Université de Lausanne & Payot, 1990.
- LAQUEUR Thomas, *La fabrique du sexe, Essai sur le corps et le genre en Occident*, Paris: Gallimard, 1992 pour l'édition française, 1990 pour l'édition originale, 355 p.
- MONTENACH Anne, «Introduction», *Rives méditerranéennes*, n° 41, 2012, p. 7-10.
- TILLY Louise A., «Genre, histoire des femmes et histoire sociale», *Genèse*, n° 1, 1990, p. 148-167.

HISTOIRE DE LA SUISSE ET DE L'ÉMIGRATION HELVÉTIQUE

- ABRIGEON Marie-Pierre d', «Suisse et Allemands à Lyon avant 1914: un profil d'après les recensements», *Le Monde alpin et rhodanien, Migrations*, vol. 3-4, 1989/01, p. 125-129.

- ARLETTAZ Gérard, «L'émigration suisse outre-mer de 1814 à 1920», *Studien und Quellen*, n° 1, 1975.
- ARLETTAZ Gérard, «Émigration et société», *Revue suisse d'histoire*, vol. 31, n° 1, 1981, p. 323-331.
- ARLETTAZ Gérard, «L'élite nationale et l'élaboration d'un ordre social», *Revue suisse d'histoire*, vol. 37, n° 3, 1987, p. 239-259.
- ARLETTAZ Gérard, «Sommes-nous pour ou contre l'émigration?», *Itinéra, Le chemin d'expatriation*, fasc. 11, Basel: Société générale suisse d'histoire, Schaubon CO., 1992, p. 79-98.
- ARM Jean-Philippe, GREZET Jean-Jacques, *Les Suisses dans le monde*, tome 2, Lausanne: Éditions Mondo, 1990, 149 p.
- BARRAS Philippe, «L'école professionnelle et ménagère de jeunes filles de Genève (1897-1927). Histoire d'une institution», *Les Cahiers*, Société d'histoire et d'archéologie de Genève, 1994, 127 p.
- CARRON Alexandre, CARRON Christophe, *Nos cousins d'Amérique, Histoire de l'émigration valaisanne au XIX^e siècle*, Sierre: Monographic, 1986, 300 p.
- FAVEZ J.-C. (dir.), *Nouvelle Histoire de la Suisse et des Suisses*, Lausanne: Payot, tome III, 1982, 328 p.
- GILOMENT H.-J., HEAD-KÖNIG A.-L., RADEFF A. (éd.), *Migration vers les villes, Exclusion – assimilation – intégration – multiculturalité*, Société suisse d'histoire économique et sociale, Zurich: Chronos, 2000, 250 p.
- GRELLET Pierre, *La Suisse des diligences*, Montreux: L'Âge d'homme, 1984, 240 p.
- HEAD-KÖNIG Anne-Lise, «Les émigrations suisses à longue distance et les facteurs démographiques (XVII^e-XIX^e)», *Itinera, le chemin d'expatriation*, fasc. 11, Berne: Société générale suisse d'histoire, 1992, p. 181-194.
- HEAD-KÖNIG Anne-Lise, «Hommes et femmes dans la migration: la mobilité des Suisses dans leur pays et en Europe (1600-1900)», in *Migrations internes et medium-distance en Europe, 1500-1900, 1^{re} Conférence européenne de la Commission internationale de démographie historique, Santiago de Compostela, 22-25 Septembre 1992*, Santiago de Compostela, 1993, vol. 1. Europe, p. 205-225.
- HEAD-KÖNIG Anne-Lise, «Les apports d'une immigration féminine traditionnelle à la croissance des villes de la Suisse», *Revue suisse d'histoire*, vol. 49, n° 1, 1999, p. 47-63.
- HERRMANN Irène, *L'émigration, un révélateur social? Les Genevois en Russie entre 1906 et 1914*, Mémoire de licence lettres, Genève, 1988, 146 p.
- JAVET Danielle, *La prostitution à Lausanne au XIX^e siècle*, Lausanne: Université de Lausanne, 1984, 107 p.
- JEMELIN-DEVENTHERY Ariane, «Lausanne dans les guides de voyage des XVIII^e et XIX^e siècles», *Histoire du tourisme en pays vaudois*, Revue historique vaudoise, n° 144, Gollion: Éditions Infolio, 2006, p. 35-48.

- JORIS Élisabeth, WITZIG Heidi, «Die Ewigen Töchter oder die verpasste Revolution: Überlegungen zur Entwicklung der "Töchterberufe"», *Revue suisse d'histoire*, vol. 34, 1984, p. 357-362.
- KATZ Paul, *Situation économique et sociale des domestiques en France, en Allemagne et en Suisse depuis le Moyen Âge jusqu'à nos jours*, Montpellier: Imprimerie de la Charité, 1941, 118 p.
- LEU Stéphanie, *Comme un petit air de Suisse*, Chaumont: Le Pythagore, 2003, 251 p.
- LORENZETTI Luigi, GRANET ABISSET Anne-Marie, «Les migrations de retour. Jalons d'un chapitre méconnu de l'histoire alpine», *Revue histoire des Alpes*, n° 14, 2009, p. 13-25.
- LOVIS Marie-Angèle, «Mise aux enchères de l'entretien des indigents dans les communes jurassiennes au XIX^e siècle», in *Actes*, Société jurassienne d'émulation, Seignelégier: Imprimerie du Franc-Montagnard, mars 2007, p. 263-297.
- MAEDER Alain, *Gouvernantes et précepteurs neuchâtelois dans l'Empire russe (1800-1890)*, Neuchâtel: Cahier de l'Institut d'histoire, n° 1, 1993, 350 p.
- MICHEL Jacques, *Avignon et ses Suisses*, Zurich: Silva, 1993, 555 p.
- NAVONE Nicola, *Bâtir pour les tsars, Architectes tessinois en Russie, 1700-1850*, Lausanne: PPUR, 2007, 137 p.
- NOIRJEAN François, *Les bourgeoisies jurassiennes*, Fribourg: Éditions universitaires, 1973, 279 p.
- OLIVIER Jean-Marc, «Quand le lait se transforme en or, une diaspora discrète, les fromagers et vachers fribourgeois en Franche-Comté, (XIX^e-XX^e siècle)», *Diaspora Histoire et Société* n° 9, Toulouse: Presses universitaires du Mirail, 2006, p. 69-80.
- PERRENOUD Alfred, «Les migrations en Suisse sous l'Ancien Régime: quelques problèmes», in *Annales de démographie historique «Migrations»*, Paris: École pratique des hautes études, 1971, p.251-259.
- PRAZ Anne-Françoise, *De l'enfant utile à l'enfant précieux*, Lausanne: Antipodes, 2005, 652 p.
- SCHELBERT Léo, *On Becoming an Emigrant: A structural view of Eighteenth and Nineteenth century Swiss data*, President and Fellows of Harvard College, 1974, Chap. 2. Élaboration.
- SCHRADER-MUGGENHALER Cornelia, *The Swiss emigration book*, vol. 1, Closson Press, 1993, 218 p.
- TABIN Jean-Pierre, FRAUENFELDER Arnaud, TOGNI Carola, KELLER Véréna, *Temps d'assistance, le gouvernement des pauvres en Suisse romande depuis la fin du XIX^e siècle*, Lausanne: Éditions Antipodes, 2008, 336 p.

- TSCARNER Bénédict, *Johann Konrad Kern, homme d'État et diplomate*, Prégny & Genève: Éditions de Penthes, 2006, 78 p.
- THERY-LOPEZ Renée, *Contribution à l'étude de l'immigration. Une immigration de longue durée: Les Suisses à Marseille*, Université de Provence, Thèse de 3^e cycle, 1986, dir. par Émile Temime, 654 p.
- WECK Anne-Sibylle, *Un mouvement migratoire insoupçonné: Les Fribourgeoises en Europe centrale et orientale (1860-1914)*, Mémoire de licence présenté à la Faculté des lettres de l'Université de Fribourg (Suisse), sous la direction du professeur Francis Python, Fribourg, 1998, 320 p.
- WECKER Regina, «Frauenlohnarbeit-Statistik und Wirklichkeit in der Schweiz an der Wende zum 20. Jahrhundert», *Revue suisse d'histoire*, vol. 34, 1984, p. 346-356.
- Pour une histoire des femmes dans le Jura*, Lettre d'information n° 25, Cercle d'études historiques de la Société jurassienne d'émulation, 2001.
- Du Pater Noster à L'Alma Mater*, Pro Fribourg, n° 110, Trimestriel, Mars 1996, Fribourg, 60 p.

HISTOIRE DE PARIS, HISTOIRE URBAINE

- FAURE Alain, «L'épicerie parisienne au XIX^e siècle ou la corporation éclatée», *Le Mouvement social*, n° 108, 1979, p. 113-130.
- FAURE Alain, «Comment se logeait le peuple parisien à la Belle Époque», *Vingtième Siècle*, octobre-décembre 1999, n° 64, p. 41-52.
- FAURE Alain, LEVY-VROELANT Claire, *Une chambre en ville. Hôtels meublés et garnis à Paris 1860-1990*, Paris: Créaphis, 2007, 430 p.
- FOURCAUT Annie, *Bobigny, Banlieue rouge*, Paris: Les Éditions ouvrières & Presses de la fondation nationale des sciences politiques, 1986, 215 p.
- JOB André, CERI Jean-Marc, *Vie et Histoire du VIII^e arrondissement*, Paris: Hervas, 1987, 157 p.
- GIRARD Louis, *Nouvelle Histoire de Paris*, vol. 8, Paris: Hachette, 1981, 471 p.
- LERIBAUT Christophe, *Les Anglais à Paris au 19^{ème} siècle*, Paris: Paris-Musées, 1994, 131 p.
- Le peuple de Paris au XIX^e siècle* (catalogue de l'exposition «Le peuple de Paris au XIX^e siècle. Des guinguettes aux barricades», Paris, musée Carnavalet), sous la direction de Miriam Simon, Paris: Éditions des musées de la ville de Paris, 2011, 392 p.
- MARCHAND Bernard, *Paris, histoire d'une ville, XIX^e-XX^e siècle*, Paris: Le Seuil, coll. Point histoire, 1993, 438 p.
- MICHEL Hélène, «Habitants, habiter, habitat. État de la recherche depuis la fin des années 80», *Le Mouvement social*, janvier-mars 1998, n° 182, Paris: Les Éditions de l'Atelier, 1998, p. 97-115.

MONTONDON Alain, *Paris au bal, Treize physiologies sur la danse*, Paris : Honoré Champion, 2000, 487 p.

PINOL Jean-Luc, GARDEN Maurice, *Atlas des Parisiens. De la Révolution à nos jours*, Paris : Parigramme, 2009, 287 p.

PROST Antoine, «La rue de la Goutte-d'Or et la rue Plonceanu entre les deux guerres», *Le Mouvement social*, janvier-mars 1998, n° 182, Paris : Les Éditions de l'Atelier, 1998, p. 9-28.

RAINHORN Judith, «Le bruit et l'odeur. Nouvelles contraintes du voisinage dans la ville en construction. Lille, fin XIX^e-début XX^e siècle», in RAINHORN Judith, TERRIER Didier (dir.), *Étranges voisins. Altérité et relations de proximité dans la ville depuis le XVIII^e siècle*, Rennes : Presses universitaires de Rennes, 2010, p. 19-36.

ROCHE Daniel (dir.), *La ville promise, mobilité et accueil à Paris (fin XVII^e-début XIX^e siècle)*, Paris : Fayard, 2000, 438 p.

RICHE Corinne, *Les chambres de bonne à Paris*, DESS sous la direction de P. Merlin et A. Massot, Magistère Aménagement, Université Paris VIII, Novembre 1989.

PSYCHOLOGIE SOCIALE

ANZIEU Didier, MARTIN Jacques-Yves, *La dynamique des groupes restreints*, Paris : PUF, coll. Quadrige, 1968, 2007, 397 p.

AZZI Assaad Elia, KLEIN Olivier, *Psychologie sociale et relations intergroupes*, Paris : Dunod, 1998, 110 p.

DORAI Mohamed (dir.), *Psychologie sociale, Repères historiques et principaux concepts*, Paris : In press Éditions, 2002, 283 p.

MAISONNEUVE Jean, *La psychologie sociale*, Paris : PUF, coll. Que sais-je, 2010, 126 p.

SOCIOLOGIE

BOURDIEU Pierre, *Surveiller et punir*, Paris : Gallimard, 1975, 360 p.

BOURDIEU Pierre, *La distinction. Critique sociale du jugement*, Paris : Les Éditions de Minuit, 1979, 672 p.

BURDI Jean-Paul, *Le Soleil noir. Un quartier de Saint-Étienne, 1840-1940*, Lyon : PUL, 1989, 270 p.

CASTEL Robert, *L'insécurité sociale : qu'est-ce qu'être protégé?*, Paris : Seuil, 96 p.

HAMEL Christelle, SIMEANT Johanna, «Genre et classe populaire», *Genèse*, 2006/3, n° 64, p. 2-4.

HASSOUM Jean-Pierre, «Altérités urbaines», *Genèse*, 2009, n° 76, p. 2-7.

SITES INTERNET

<http://www.statistik.admin.ch>

<http://www.hls-dhs-dss.ch>, *Dictionnaire historique de la Suisse* en ligne

<http://www.latinunion.com>

<http://www.cornol.ch/histoire.htm>

<http://www.archive.org/details/lducationprog03neck>

[http://www.gosteli-foundation.ch/archives-du-feminisme/
alliance-de-societes-feminines-suissees](http://www.gosteli-foundation.ch/archives-du-feminisme/alliance-de-societes-feminines-suissees)

TABLE DES ABRÉVIATIONS

ACV	<i>Archives cantonales vaudoises</i>
ACDR	<i>Archives de la communauté des Diaconesses de Reuilly</i>
AEF	<i>Archives d'État du canton de Fribourg</i>
AEG	<i>Archives d'État du canton de Genève</i>
AEN	<i>Archives d'État du canton de Neuchâtel</i>
AEV	<i>Archives d'État du Valais</i>
AFS	<i>Archives fédérales suisses</i>
AP	<i>Archives de Paris</i>
AP-HP	<i>Archives des Hôpitaux de Paris-Assistance publique</i>
ARCJ	<i>Archives de la République et canton du Jura</i>
BNF	<i>Bibliothèque nationale de France</i>
BNS	<i>Bibliothèque nationale de Suisse</i>
CCS	<i>Cercle commercial suisse</i>
INSEE	<i>Institut national de la statistique et des études économiques</i>
ISST	<i>Institut des sciences sociales du travail</i>
MS	<i>Médiathèque de Sion</i>
MSE	<i>Musée des Suisses à l'étranger</i>
PPP	<i>Préfecture de police de Paris</i>
SHB	<i>Société helvétique de bienfaisance</i>

TABLE DES FIGURES ET ILLUSTRATIONS

Fig. 1 – Publicité pour une agence d’émigration.	47
Fig. 2 – Estimation des départs féminins grâce aux demandes de passeport de six cantons, entre 1880 et 1914.	52
Fig. 3 – Départs depuis les cantons de Genève et de Fribourg entre 1881 et 1914.	54
Fig. 4 – Départs depuis le canton de Fribourg entre 1880 et 1914.	55
Fig. 5 – Destinations des Suissesses dans le monde (par continent) au départ de Genève, 1881-1914, en valeur absolue.	56
Fig. 5bis – Destinations des Suissesses dans le monde (par continent) au départ de Genève, 1881-1914, en pourcentage.	56
Fig. 6 – Destinations des Suissesses dans le monde (par continent) au départ de Fribourg, 1880-1914, en valeur absolue.	57
Fig. 7 – Principales destinations des Suissesses depuis Genève, 1880-1914.	57
Fig. 8 – Principales destinations des Suissesses depuis Fribourg, 1880-1914.	58
Fig. 9 – Moyenne d’âge au départ depuis le canton de Genève, 1880-1914.	59
Fig. 10 – Moyenne d’âge au départ depuis le canton de Fribourg, 1880-1914.	59
Fig. 11 – Nombre de départs vers la France selon le canton de naissance, 1914.	64
Fig. 12 – Publicité éditée dans l’ <i>Almanach du Jura</i> , 1894.	67
Fig. 13 – La Confédération helvétique: un territoire hétérogène, avant 1874.	78
Fig. 14 – Le village de Cornol en Ajoie en 1915.	79
Fig. 15 – Le village de Cornol en 1909.	80
Fig. 16 – Albert Anker, L’école communale de 1848, 1896, Huile sur toile, 104 x 175,5 cm.	97
Fig. 17 – Albert Anker, La gymnastique, 1879, Huile sur toile, 96 x 147,5 cm.	98
Fig. 18 – La dernière bonne suisse.	111

Fig. 19 – Évolution du nombre des étrangers et de la population parisienne totale de 1881 à 1896.	150
Fig. 20 – Effectifs des colonies étrangères (hommes et femmes) en 1881.	151
Fig. 21 – Effectifs des colonies étrangères (hommes et femmes) en 1896.	151
Fig. 22 – Pourcentage des femmes belges par rapport à la population étrangère féminine totale, à l'échelle du quartier, en 1881.	158
Fig. 23 – Pourcentage des hommes belges par rapport à la population étrangère masculine totale, à l'échelle du quartier, en 1881.	158
Fig. 24 – Pourcentage des femmes belges par rapport à la population étrangère féminine totale, à l'échelle du quartier, en 1896.	159
Fig. 25 – Pourcentage des hommes belges par rapport à la population étrangère masculine totale, à l'échelle du quartier en 1896.	159
Fig. 26 – Pourcentage des Italiennes par rapport à la population étrangère féminine totale, à l'échelle du quartier, en 1881.	161
Fig. 27 – Pourcentage des Italiens par rapport à la population étrangère masculine totale, à l'échelle du quartier, en 1881.	161
Fig. 28 – Pourcentage des Italiennes par rapport à la population étrangère féminine totale, à l'échelle du quartier, en 1896.	162
Fig. 29 – Pourcentage des Italiens par rapport à la population étrangère masculine totale, à l'échelle du quartier, en 1896.	162
Fig. 30 – Pourcentage des femmes britanniques par rapport à la population étrangère féminine totale, à l'échelle du quartier, en 1881.	164
Fig. 31 – Pourcentage des hommes britanniques par rapport à la population étrangère masculine totale, à l'échelle du quartier, en 1881.	164
Fig. 32 – Pourcentage des femmes britanniques par rapport à la population étrangère féminine totale, à l'échelle du quartier, en 1896.	165
Fig. 33 – Pourcentage des hommes britanniques par rapport à la population étrangère masculine totale, à l'échelle du quartier en 1896.	165
Fig. 34 – Pourcentage des Allemandes par rapport à la population étrangère féminine totale, à l'échelle du quartier, en 1881.	167
Fig. 35 – Pourcentage des Allemands par rapport à la population étrangère masculine totale, à l'échelle du quartier, en 1881.	167
Fig. 36 – Pourcentage des Allemandes par rapport à la population étrangère féminine totale, à l'échelle du quartier, en 1886.	168
Fig. 37 – Pourcentage des Allemands par rapport à la population étrangère masculine totale, à l'échelle du quartier, en 1886.	168
Fig. 38 – Pourcentage des Allemandes par rapport à la population étrangère féminine totale, à l'échelle du quartier, en 1891.	169
Fig. 39 – Pourcentage des Allemands par rapport à la population étrangère masculine totale, à l'échelle du quartier, en 1891.	169
Fig. 40 – Pourcentage des Allemandes par rapport à la population étrangère féminine totale, à l'échelle du quartier, en 1896.	170

Fig. 41 – Pourcentage des Allemands par rapport à la population étrangère masculine totale, à l'échelle du quartier, en 1896.	170
Fig. 42 – Pourcentage des Suissesses par rapport à la population étrangère féminine totale, à l'échelle du quartier en 1881.....	172
Fig. 43 – Pourcentage des Suisses par rapport à la population étrangère masculine totale, à l'échelle du quartier, en 1881.	172
Fig. 44 – Pourcentage des Suissesses par rapport à la population étrangère féminine totale, à l'échelle du quartier, en 1886.	173
Fig. 45 – Pourcentage des Suisses par rapport à la population étrangère masculine totale, à l'échelle du quartier, en 1886.	173
Fig. 46 – Pourcentage des Suissesses par rapport à la population étrangère féminine totale, à l'échelle du quartier, en 1891.	174
Fig. 47 – Pourcentage des Suisses par rapport à la population étrangère masculine totale, à l'échelle du quartier, en 1891.	174
Fig. 48 – Pourcentage des Suissesses par rapport à la population étrangère féminine totale, à l'échelle du quartier, en 1896.	175
Fig. 49 – Pourcentage des Suisses par rapport à la population étrangère masculine totale, à l'échelle du quartier en 1896.	175
Fig. 50 – Domestiques étrangers dans une sélection d'arrondissements en 1891..	197
Fig. 51 – Les Suisses à Paris de 1851 à 1896.	216
Fig. 52 – Schéma d'implantation des associations et des restaurants suisses à Paris en 1889.	217
Fig. 53 – Johann Conrad Kern et Charles E. Lardy.....	219
Fig. 54 – Nombre de donateurs suisses entre 1880 et 1914..	246
Fig. 55 – Suissesses et étrangères recensées à la maternité de Port-Royal (1880-1910)..	260
Fig. 56 – État civil des Suissesses ayant accouché à Paris (1880-1910).....	261
Fig. 57 – Suissesses ayant accouché déclarant une adresse à Paris et en Suisse... ..	262

TABLE DES MATIÈRES

REMERCIEMENTS	7
INTRODUCTION GÉNÉRALE	11

PREMIÈRE PARTIE PENSER LE DÉPART

CHAPITRE 1: SUISSSES EN MIGRATION	29
1.1. Une terre ancienne d'émigration	30
1.2. Les Suissesses: l'émigration oubliée?	48
CHAPITRE 2: LES LIEUX DU DÉPART	77
2.1. La Suisse romande, terre de contrastes	77
2.2. Le marché du travail féminin en Suisse romande	95
CHAPITRE 3: DISCOURS ET PRATIQUES: LA ROMANDE DANS L'ESPACE PUBLIC.	115
3.1. Le philosophe et le médecin: théoriciens de l'infériorité féminine.	116
3.2. Exister dans l'espace public grâce aux associations féminines	125

DEUXIÈME PARTIE FRAGMENTS DE VIE PARISIENNE

CHAPITRE 4: PARIS: CAPITALE DE L'IMMIGRATION FÉMININE.	145
4.1. Les migrantes étrangères à Paris: dénombrement et comparaison	147
4.2. Lieux de vie et espaces du quotidien	157
CHAPITRE 5: MIGRANTES AU TRAVAIL	181
5.1. Travailler à Paris.	181
5.2. De la condition domestique	195

CHAPITRE 6: CONTRÔLER ET RÉGULER: LA COLONIE SUISSE DE PARIS	215
6.1. Une communauté très encadrée	215
6.2. Le rôle des associations	230
6.3. Contraindre et discipliner le corps	239
CHAPITRE 7: PENSER LE RETOUR	251
7.1. Des configurations contrastées	252
7.2. Les tourments de la migration	263
CONCLUSION GÉNÉRALE	275
ANNEXES	279
LES SOURCES	295
SOURCES ICONOGRAPHIQUES	303
BIBLIOGRAPHIE	305
TABLE DES ABRÉVIATIONS	319
TABLE DES FIGURES ET ILLUSTRATIONS	321

Achévé d'imprimer
en octobre 2015
aux Éditions Alphil-Presses universitaires suisses

Responsable de production: Inês Marques

Le 12 août 1889, Madeleine L., garde-barrière à Cressier, écrit à l'ambassadeur suisse à Paris une lettre le suppliant de lui renvoyer sa fille, Marguerite, arrivée dans la capitale française quelques jours plus tôt.

Comme elle, des milliers de Suissesses sont parties pour la ville Lumière. En effet, entre 1880 et 1914, les Suissesses représentent l'une des principales populations féminines étrangères de la capitale. À rebours des clichés qui font de la Confédération helvétique un pays de cocagne, se dégage de cette étude une émigration oubliée aussi bien dans le pays de départ que dans le pays d'arrivée. Ces migrantes sont bien souvent domestiques, mais les sources révèlent que l'argument économique n'est pas la cause principale de cette migration. Celle-ci s'avère avant tout une affaire d'opportunité professionnelle ou d'une migration d'un type nouveau: les migrations gestationnelles, de quelques mois, qui ont pour but d'accoucher à Paris et d'échapper ainsi aux rumeurs qui entourent les grossesses naturelles.

Par leurs itinéraires, ces femmes montrent qu'elles savent saisir ou provoquer des opportunités, dévoilant ainsi toute leur capacité à être actrices de leur destin. À Paris, les Suissesses se retrouvent au sein d'une colonie helvétique très bien organisée, consciente du regard que la population locale porte sur l'Autre et actrice de cette réputation. Au carrefour de plusieurs champs historiographiques (histoire de l'immigration, histoire des femmes, histoire du travail, histoire de la ville et enfin histoire de la Suisse), ce travail, soutenu par des sources originales, dévoile des destins jusqu'alors méconnus.



Historienne, **Anne Rothenbühler** est docteure en lettres de l'Université de Paris X Nanterre-La Défense et de l'Université de Neuchâtel. Ses axes de recherche s'articulent autour des mouvements migratoires entre la Suisse et la France, du travail féminin et du genre.

